Bulletin des actes administratifs

Université Claude Bernard Lyon 1

Numéro 48/ 3 avril 2015
(2 sur 3)

Université Claude Bernard Lyon 1

B. PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Se reporter au document « Recevabilité des dossiers au regard du développement durable » dont vous devez compléter toutes les rubriques (colonne « commentaires du maître d'ouvrage »)

C. RESPECT DES REGLES REGISSANT LES MARCHES PUBLICS

Renseigner le document "examen du respect des règles de marchés publics", et le transmettre accompagné des pièces du marché.
Pour les contrats de moins de 4000 €, fournir 3 devis

S'agissant des associations il est rappelé que celles ci sont soumises aux règles de la commande publique:

- *si elles sont majoritairement financées par une personne publique soumise au code des marchés*
- *si leur gestion est soumise au contrôle d'une personne publique soumise au code des marchés*
- *Si plus de la moitié des organes de l'administration est désignée par une personne soumise au code des marchés*

D. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Les renseignements fournis ci dessous constituent des éléments nécessaires à l'appréciation de votre l'opération dans le cadre de son instruction.

1. **Lieu de réalisation de votre opération :**

Le projet proposé prendra place à Villeurbanne, sur le campus scientifique de la Doua, dans l'Institut de Chimie et de Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires (ICBMS) de l'UCBL.
Adresse: Bât CPE - 43 Bd du 11 novembre 1918, 69622 Villeurbanne cedex.

2. **Précisez le périmètre de votre intervention**

(sa zone d'influence locale, départementale, régionale, bassin d'emploi, quartier…)

L'achat d'un nouvel équipement permettant le couplage de la chromatographie en phase liquide (LC) et de la spectrométrie de masse à haute résolution (HRMS) viendra compléter les outils de caractérisation moléculaires de l'ICBMS. Il permettra la réalisation d'analyses chimiques pointues, au niveau départemental avant tout, mais aussi régional (en particulier avec les établissements de recherche grenoblois) mais aussi national.

3. **Décrivez le contexte global dans lequel s'insère votre opération et, le cas échéant, sa complémentarité avec d'autres projets connus sur le même territoire:**

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'innovation dans la filière de l'analyse chimique, et vise à répondre à de nombreuses thématiques de recherche :confirmation de formule brute lors de la synthèse chimique d'un composé, mesure de cinétiques de réactions, quantification d'une molécule cible…

4. **Description synthétique de l'opération : nature, contexte, objectif(s) général(aux) de l'opération :**

Objet de la demande : Achat d'un équipement couplant la chromatographie en phase liquide (LC) et la spectrométrie de masse à haute résolution (HRMS).

Le couplage LC-HRMS est un outil analytique de choix dans la caractérisation de mélanges de molécules synthétiques ou naturelles (lipides, glucides, protéines, peptides, médicaments…) en matrice simple ou complexe (milieu réactionnel, milieu de culture, eaux, boues, matrices biologiques…). En effet, il permet de séparer les molécules présentes dans l'échantillon, de confirmer leur formule brute grâce à la mesure de leur masse exacte et de les quantifier.
Le parc instrumental du CCSM dispose de deux spectromètres désormais limités en termes d'évolution, de sensibilité, de capacité, de résolution. Un équipement plus récent permettra de répondre à de nouvelles demandes (actuellement rejetées) notamment en termes de quantification de molécules d'intérêt, faiblement concentrées, en matrices complexes.

5. **Calendrier de l'opération**

Date de début du projet	01/01/2015
Date de fin du projet	31/12/2015

E. INDICATEURS

Les indicateurs, listés ci-dessous, doivent obligatoirement être remplis pour chaque projet.

1- Emploi :
veuillez compléter les éléments ci-après en estimant les emplois qui seront créés pendant la durée du programme et dans les 3 ans après le solde de l'opération.

Prévision du nombre d'emplois nouveaux additionnels *: *(emplois créés chez le maître d'ouvrage, bénéficiaire de l'aide dans un délai de 3 ans après le solde de l'opération)*	1
dont nombre d'ETP hommes	
dont nombre d'ETP femmes	

S'il n'y a pas de création d'emplois, préciser pourquoi :

2- Innovation :

2.1 Opérations dédiées à l'innovation (axe 1) : remplir ces 3 indicateurs

Caractère innovant de l'opération en matière de produits, biens, services ou procédé	Bon
Caractère innovant de l'opération en matière d'organisation partenariale	Bon
Caractère innovant de l'opération en matière de mise en marché	Bon

2.2 Opérations non dédiées à l'innovation : 1 seul indicateur à remplir

Caractère innovant de l'opération	Cliquez ici pour choisir

3-TIC :

Prise en compte des TIC dans l'opération	Sans objet

4- Environnement :

Prise en compte de l'environnement dans l'opération	Bonne

En fonction de la fiche-action sur laquelle émarge votre opération, vous serez amenés à renseigner d'autres indicateurs, en lien avec le service instructeur.

F. COUT ESTIMATIF DU PROJET

6. Régime T.V.A de l'opération :

Les dépenses sont prises en compte HT si vous récupérez la TVA sur cette opération ou si la TVA est remboursée par le fonds de compensation (FCTVA).

Régime TVA de l'opération	TVA récupérée en totalité

En cas de TVA non récupérable, joindre une attestation des services fiscaux (ou attestation sur l'honneur de non récupération de TVA).

7. Postes de dépenses :

Poste de dépenses (1, 2, 3)	TVA	Total	Année 2013	Année 2014	Année 2015
Spectromètre de masse LC QTOF	HT	330 000			330 000
Matériel d'analyse et de caractérisation moléculaires	HT	121 581	78 436	43 145	
	HT	0			
	HT	0			
	HT	0			
	HT	0			
	HT	0			
	HT	0			
	HT	0			
	HT	0			
	HT	0			
	HT	0			
	HT	0			
Total		451 581	78 436	43 145	330 000

(1) Préciser les principaux postes de dépenses : études, acquisition immobilière, travaux (à détailler), matériel, personnel, communication, autres…
(2) Pour les dépenses de personnel : détailler notamment salaires et charges
(3) Pour les frais de fonctionnement, indiquer la clé de répartition ou le prorata et justifier la méthode retenue

Toutes les dépenses sont-elles supportées par votre organisme ? *(Contre exemple : organisme intermédiaire…)*	Oui

Attention : Si la réponse est non, vous devez produire la convention de mise en œuvre.

Les dépenses exposées ci dessus sont-elles financées par crédit bail ?	Non
L'opération génère t-elle des recettes ?	Non
Si oui de quelle nature ?: location, vente, prestations de services, billetterie,… *(Montant à préciser dans le plan de financement ci-dessous)*	

G. PLAN DE FINANCEMENT

Ressources	Type d'aide	Montant de l'aide	Acquis*	Taux (%)
UE	FEDER	330 000	Non	73,08
ETAT (FNADT, DGE, …)			Cliquez	0,00
			Cliquez	0,00
			Cliquez	0,00
Région			Cliquez	0,00
			Cliquez	0,00
			Cliquez	0,00
Département(s)			Cliquez	0,00
			Cliquez	0,00
			Cliquez	0,00
Autres financeurs publics			Cliquez	0,00
			Cliquez	0,00
			Cliquez	0,00
Privé (cf. guide de rédaction)			Cliquez	0,00
			Cliquez	0,00
			Cliquez	0,00
Recettes (cf. guide de rédaction)			Cliquez	0,00
Autofinancement			Cliquez	0,00
Fonds propres	Equipement d'analyse et de caractérisation	121 581	Oui	26,92
Emprunts			Cliquez	0,00
Crédit-bail			Cliquez	0,00
Autres			Cliquez	0,00
	Total	451 581		

** Si la subvention est acquise, fournir les pièces justificatives (cf liste des pièces à fournir).*

H. PUBLICITE DE L'AIDE EUROPEENNE

Vous avez l'obligation d'informer le public du concours de l'aide européenne que vous obtiendrez pour la réalisation de votre opération.

Décrivez ci-dessous les actions de publicité, de communication, ou d'information que vous mettrez en œuvre (cf. guide de rédaction).

La communication vers l'extérieur autour du projet, des développements et progrès scientifiques réalisés sera coordonnée par l'UCBL (coordinateur). Les articles scientifiques, publiés dans des revues spéclialisées, feront systématiquement mention des contributeurs et du soutien des fonds FEDER.

I. ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné François-Noël GILLY,

En qualité de représentant légal de Président, ayant qualité pour l'engager juridiquement, sollicite une subvention européenne pour le montant indiqué ci-dessus pour la réalisation de l'opération précitée et décrite en annexe.

Je certifie l'exactitude des renseignements donnés dans ce dossier et m'engage à fournir au service instructeur tous les renseignements ou documents jugés utiles pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération.

J'atteste sur l'honneur la régularité de la situation fiscale, sociale de l'organisme que je représente (*pour les personnes physiques ou morales de droit privé*).

J'ai sollicité les aides publiques indiquées au plan de financement.

Je m'engage à réaliser l'opération conformément aux obligations liées à l'inscription de l'opération au titre du programme européen « compétitivité régionale et emploi », exposées dans la fiche « obligations générales des bénéficiaires de subvention européenne ».

Je m'engage à détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif demandé par l'autorité de gestion jusqu'en 2021.

Fait à : Villeurbanne le : 7 janvier 2015

Cachet du demandeur

Nom et qualité du signataire *
François-Noël GILLY, Président de l'UCBL

** Joindre le document attestant de la capacité du représentant légal pour engager la responsabilité de l'organisme pour l'opération ou le document « délégation de signature du représentant légal » annexé au formulaire*

J. OU DEPOSER VOTRE DOSSIER ?

<u>Attention</u> : pour permettre l'instruction du dossier toutes les rubriques doivent être renseignées et toutes les pièces demandées doivent être jointes.

Cette demande de subvention, certifiée ci-dessus et accompagnée des pièces demandées, est à retourner aux adresses figurant dans le tableau ci-après en 1 exemplaire papier et 1 exemplaire par voie électronique*.

** Si vous n'êtes pas en mesure d'envoyez 1 exemplaire électronique, vous devrez envoyer 3 exemplaires papier accompagnés d'une note explicative.*

En fonction des thématiques suivantes, votre dossier devra être déposé :

<table>
<tr><th>Thématiques</th><th>Service / Adresse</th></tr>
<tr><td>Innovation et Economie de la connaissance</td><td>DIRECCTE
1 boulevard Vivier Merle
69443 Lyon Cedex 03
ou DRRT (même adresse)</td></tr>
<tr><td>Accompagner les PME jusqu'à l'innovation</td><td>OSEO Innovation
Immeuble 6ème sens
186 avenue Thiers
69465 Lyon cedex 06</td></tr>
<tr><td>Diversification et promotion des activités économiques</td><td rowspan="3">Préfecture du département du lieu de réalisation de l'opération</td></tr>
<tr><td>Environnement et prévention des risques</td></tr>
<tr><td>Accessibilité, transport fret</td></tr>
<tr><td>Efficacité énergétique, recours aux énergies renouvelables et soutien à la filière bois construction renouvelables</td><td>ADEME
10 rue des Emeraudes
69006 LYON</td></tr>
</table>

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-016

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JANVIER 2015

ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du Conseil d'Administration après avis de l'Agent Comptable.

Considérant le coût trop élevé d'un recouvrement contentieux par voie d'huissier de la créance de Monsieur K. R d'un montant de 201,82 € correspondant à la facture 210076273, et le risque d'aboutir à la confirmation de son état d'insolvabilité,
Considérant le certificat administratif établi par le Directeur Général des Services, Monsieur HELLEU Alain et demandant l'admission en non-valeur de la dite créance,

Le conseil d'administration est amené à se prononcer sur l'admission en non-valeur de la somme de 201,82 €.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 20 janvier 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de l'Agent Comptable ;

Après avoir délibéré, a approuvé l'admission en non-valeur pour un montant total de 201,82 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-017

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JANVIER 2015

ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du Conseil d'Administration après avis de l'Agent Comptable.

Considérant le coût trop élevé d'un recouvrement contentieux par voie d'huissier de la créance de Madame B. d'un montant de 126,46 € correspondant à la facture 210076593, et le risque d'aboutir à la confirmation de son état d'insolvabilité,
Considérant le certificat administratif établi par le Directeur Général des Services, Monsieur HELLEU Alain et demandant l'admission en non-valeur de la dite créance,

Le Conseil d'Administration est amené à se prononcer sur l'admission en non-valeur de la somme de 126,46 €.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 20 janvier 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de l'Agent Comptable ;

Après avoir délibéré, a approuvé l'admission en non-valeur pour un montant total de 126,46 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2015

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-018

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JANVIER 2015

ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du conseil d'administration après avis de l'Agent Comptable.

Considérant la force exécutoire de l'ordonnance d'homologation de la procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire établi pour Madame E. ,
Considérant le certificat administratif établi par Madame THENOZ Nadine, Directrice administrative et financière de FOCAL, demandant l'admission en non-valeur des factures 210022266 et 210022272,

Le conseil d'administration est amené à se prononcer sur l'admission en non-valeur de la somme de 2 208,57 €.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 20 janvier 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de l'Agent Comptable ;

Après avoir délibéré, a approuvé l'admission en non-valeur pour un montant total de 2 208,57 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-019

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JANVIER 2015

ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du conseil d'administration après avis de l'Agent Comptable.

Considérant le placement en liquidation judiciaire de la société VASTE SAS SOLVIMO le 25/06/2013,

Considérant le certificat administratif établi par Monsieur VITON Christophe, Directeur de l'IUT, demandant l'admission en non-valeur de la facture 210051786,

Le conseil d'administration est amené à se prononcer sur l'admission en non-valeur de la somme de 1 386 €.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 20 janvier 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de l'Agent Comptable ;

Après avoir délibéré, a approuvé l'admission en non-valeur pour un montant total de 1 386 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-020

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JANVIER 2015

ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du conseil d'administration après avis de l'Agent Comptable.

Considérant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde de la société MAMOLA et Fils le 02/05/2014,

Considérant le certificat administratif établi par Monsieur VITON Christophe, Directeur de l'IUT, demandant l'admission en non-valeur de la facture 210064026,

Le conseil d'administration est amené à se prononcer sur l'admission en non-valeur de la somme de 4 045,60 €.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 20 janvier 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de l'Agent Comptable ;

Après avoir délibéré, a approuvé l'admission en non-valeur pour un montant total de 4 045,60 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-021

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JANVIER 2015

REMISE GRACIEUSE

Exposé des motifs :

La remise gracieuse est décidée par le Président sur proposition du conseil d'administration après avis de l'Agent Comptable ;

Vu le courrier de Monsieur S. du 20 octobre 2014,
Vu le rapport social établi par Madame KORICHI Laurence, Assistante sociale des Personnels, du 3 novembre 2014,
Vu le certificat administratif de Monsieur HELLEU Alain, Directeur Général des Services, du 5 janvier 2015,

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 20 janvier 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de l'Agent Comptable ;

Après avoir délibéré, a approuvé la remise gracieuse pour un montant total de 3 582,71 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-022

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JANVIER 2015

REMISE GRACIEUSE

Exposé des motifs :

La remise gracieuse est décidée par le Président sur proposition du Conseil d'Administration après avis de l'Agent Comptable ;

Vu le courrier de Madame S-J. du 26 octobre 2014,
Vu le rapport social établi par Madame KORICHI Laurence, Assistante Sociale des personnels, du 3 novembre 2014,
Vu le certificat administratif de Monsieur HELLEU Alain, Directeur Général des Services, du 5 janvier 2015,

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 20 janvier 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de l'Agent Comptable ;

Après avoir délibéré, a approuvé la remise gracieuse pour un montant total de 652,42 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-023

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JANVIER 2015

TARIFS 2015 DE L'INSTITUT LUMIERE MATIERE

Exposé des motifs :

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 20 janvier 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de l'Agent Comptable ;

Après avoir délibéré, a approuvé les nouveaux tarifs de prestations proposés par l'Institut Lumière Matière et détaillés dans les documents ci-joints.
(Ces tarifs annulent et remplacent les tarifs votés lors du CA du 16 décembre 2014).

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION DOUA

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2015

INSTITUT LUMIERE MATIERE UMR 5306

R685306_OTP_RESDIV5306

Désignation du type de facturation : Prestations de services	*Montant € HT*
Travaux de microscopie électronique en transmission à l'aide du Microscope haute résolution TOPCON (pour la journée) Utilisateurs du secteur public Utilisateurs du secteur privé	 230 / journée 516 / journée
Travaux de microscopie électronique à balayage	50 / journée
Utilisation du Magnétomètre à SQUID (pour la journée)	150 / journée
Utilisation de l'AFM seul Secteur public Secteur privé Utilisation de l'AFM avec l'aide d'un ingénieur Secteur public Secteur privé	 150 / journée 300 / journée 300 / journée 600 / journée
Microscope confocal Leica Secteur public Secteur privé	 400 / journée 600 / journée
Synthèse ou traitement de matériaux à hautes pressions (1 à 15 GPa) et hautes températures (T_{amb} à 1700°C) Tarif interne (académiques) Tarif externe (industriels)	 250 / journée 450 / journée
Utilisation des équipements d'analyse spectroscopique par luminescence (prêt de salles d'expérience équipée) Secteur public Secteur privé Si assisté par chercheur ou enseignant chercheur Secteur public Secteur privé	 200 / ½ journée 400 / ½ journée 400 / ½ journée 800 / ½ journée
Photocopie sur copieur ILM	3 cts par copie
Chèque de caution pour 1 clef de bureau	20 €

PLYRA Plateforme Lyonnaise de Recherche sur les Agrégats	
Utilisation des sources à vaporisation laser (laboratoires et masters de l'UCBL)	960/ journée
Utilisation des sources à vaporisation laser (laboratoires extérieurs)	1500 / journée
Spectroscopie XPS laboratoires de PLYRA	400 /journée
Spectroscopie XPS laboratoires académiques	600 / journée
Spectroscopie XPS industriels	1500 /journée

Plateforme Développement technologique	
Fourniture de matière (ex. substrats, wafer)	20€/unité
Procédés technologiques	50€/unité

	Matériau (€/gr)	Support (€/gr)	Heure d'impression (€)	Forfait nettoyage (€)
Impression 3D *liquides aux interfaces*	0.30	0.10	0	0
Impression 3D autres équipes ILM	0.30	0.10	10	0
Impression 3D clients académiques	0.50	0.15	15	15
Impression 3D clients privés	0.75	0.25	25	25

Nom et signature du responsable

Marie-France JOUBERT

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-024

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JANVIER 2015

TARIFICATIONS 2015
PLATEFORME TECHNOLOGIQUE NANOLYON DE L'INSTITUT DES NANOTECHNOLOGIES DE LYON
Centre financier / OTP : 963

Exposé des motifs :

La tarification de la plateforme comprend différents postes :
1. un coût journalier d'accès qui couvre les frais de fonctionnement (consommables salle blanche et chimie, fluides, traitement de l'air) et qui donne accès aux paillasses de salle blanche et aux petits équipements (fours, tournette, plaques chauffantes, équipements métrologiques)
2. un coût journalier d'utilisation d'équipements technologiques spécifiques (sans opérateur)
3. un coût horaire de formation/habilitation à l'utilisation en autonomie d'équipements technologiques par un personnel de la plateforme
4. des coûts de prestation de service pour la découpe de substrats à la scie diamantée et la réalisation de masques de lithographie UV en chrome sur verre.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 20 janvier 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé la tarification 2015 de la plateforme technologique Nanolyon de l'Institut des nanotechnologies de Lyon (cf. document joint).

Ces dispositions s'appliquent à compter du 1er janvier 2015.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2015

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION DOUA

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2015

Plateforme NanoLyon – Institut des Nanotechnologies de Lyon
Centre financier / OTP : 963

nanolyon

Désignation du type de facturation :
La tarification de la plateforme comprend différents postes :

1. **un coût journalier d'accès** qui couvre les frais de fonctionnement (consommables salle blanche et chimie, fluides, traitement de l'air) et qui donne accès aux paillasses de salle blanche et aux petits équipements (fours, tournette, plaques chauffantes, équipements métrologiques)

2. **un coût journalier d'utilisation d'équipements technologiques spécifiques** (sans opérateur)

3. **un coût horaire de formation**/habilitation à l'utilisation en autonomie d'équipements technologiques par un personnel de la plateforme

4. **des coûts de prestation de service** pour la découpe de substrats à la scie diamantée et la réalisation de masques de lithographie UV en chrome sur verre.

Prestation	Montant HT
Accès à la plateforme NanoLyon (1) *coût journalier*	*125.00 €*
Utilisation d'équipements technologiques spécifiques (2) *coût journalier*	*750.00 €*
Formation/habilitation à l'utilisation autonome d'équipements technologiques (3) *coût horaire*	*62.50 €*
Prestation de découpe de substrats (4) *coût horaire*	*62.50 €*
Prestation d'écriture de masques Chrome sur verre 5'' selon fichier GDSII fourni (résolution 2µm) *coût par masque*	*250.00€*

Nom et signature du responsable Catherine Bru-Chevallier

Catherine BRU-CHEVALLIER
Directrice de l'INL

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-025

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JANVIER 2015

TARIFS 2015 SERVICE ICAP

Exposé des motifs :

Présentation des tarifs 2015 (internes et externes) pour les prestations réalisables par le service iCAP.
Cette année, le service iCAP propose l'ajout de tarifs sur l'impression d'objets 3D.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 20 janvier 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé les tarifs 2015 de prestations réalisables par le service ICAP détaillés dans les documents ci-joints.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2015

Le Président

François-Noël GILLY

innovation, conception
et accompagnement
pour la pédagogie

TARIFS 2015

Proposés au CA du 20 Janvier 2015

		9900226	9339900226
PRESTATIONS	**Unité**	**INTERNE €**	**EXTERNE € HT**
Création et impression de posters			
Poster papier mat 140 g	m^2	80,00	120,00
Poster papier glacé 200 g	m^2	90,00	135,00
Papier synthétique indéchirable pour totem, *rollsup non fourni*	m^2	100,00	150,00
Poster vinyl mat adhésif	m^2	100,00	150,00
Calicot bâche PVC mat 450 g	m^2	110,00	165,00
Toile d'artiste Canvas	m^2	110,00	165,00
A3 plastifié	pièce	10,00	15,00
A2 plastifié	pièce	20,00	30,00
Tube à poster L 82 cm	pièce	5,00	7,50
Tube poster L 122 cm	pièce	10,00	15,00
Reportage photo			
- De 1 à 100 prises de vues	½ journée	150,00	225,00
- Au-delà de 100 prises de vues et ce jusqu'à 300 prises	½ journée	250,00	375,00
- De 1 à 100 prises de vues	Journée	300,00	450,00
- Au-delà de 100 prises de vues et ce jusqu'à 300 prises	journée	500,00	750,00
- Photos au format numérique pro : • Haute définition : fichiers en 300 DPI d'environ 5 Mo, en RVB, format Tif ou JPG • Basse définition (utilisation web) : 72 DPI format JPG - Livraison sur support Mac/PC ***Selon le lieu du reportage, les frais de déplacement sont en sus*** *Pour toute demande spécifique, nous consulter.*			
Informatique et multimédia			
Infographie	Heure	40,00	60,00
	Jour	300,00	450,00
Intégration de contenus web	Jour	250,00	375,00
Accompagnement technique	Jour	300,00	450,00
Développement	Jour	300,00	450,00
Développement multimédia	Jour	300,00	450,00
Identité visuelle (logotype)	Forfait	700,00	1050,00
Pour toute demande spécifique, nous consulter.			
Services			
• **Journée de consulting**	Jour	400,00	600,00
Prestations possibles : Audit Conceptualisation Conseil Gestion de projet Coaching Veille technologique			
• **Accompagnement pédagogique**	½ journée	300,00	450,00
• **Organisation Evènementiel** (colloques, barcamps, journées dédiées)	Nous consulter		

		9900226	9339900226
PRESTATIONS	**Unité**	**INTERNE €**	**EXTERNE € HT**
Vidéo			
Journées de tournage	Jour	350,00	475,00
Journées de montage	Jour	400,00	600,00
Réalisation :			
Forfait de base, durée < 5 mn	Forfait	1500,00	2250,00
La minute montée supplémentaire	mn montée	300,00	450,00
Post synchronisation	½ journée	250,00	375,00
Accompagnement technique	heure	70.00	105.00
Studio vidéo HD :			
Location journée avec 3 caméras pilotables, 1 technicien/réalisateur, régie audio/vidéo Tricaster Pro HD, régie lumière, fond vert ou fond uni en tissu :	Jour	1650.00	2250.00
• Option diffusion directe sur IP	Jour	450.00	675.00
• Option un technicien supplémentaire	Jour	350.00	475.00
• Option personnalisation d'un décor virtuel existant :	Jour	200.00	300.00
Evènementiel :			
Captation de conférence, colloque…			
Nous consulter			
Plateforme SPIRAL			
Usage de la plateforme SPIRAL en mode Fournisseur d'Application Hébergée			
Abonnement annuel			
- Droit d'entrée annuel incluant 10 Go d'espace disque	Forfait		500,00
- Partie variable en fonction du nombre d'utilisateurs	par utilisateur		0,50
- Espace disque supplémentaire :			
Passage à 50 Go			250.00
Passage à 100 Go			480.00
Passage à 500 Go			1990.00
Mise en place de la plateforme SPIRAL Connect			
La mise en place de la plateforme est accompagnée de prestations associées :			
- Forfait standard Mise en place (infographie)	Forfait 2h		90,00
- Forfait premium optionnel Accompagnement	½ journée		150,00
Migration de Spiral Classique à Spiral Connect			
Migration des données effectuée par iCAP	Forfait		150,00
Instances installées sur site			
Mise à disposition de codes sources de la plateforme, installation sur site incluant une étude préalable des prérequis, nécessaire pour une installation optimale			
- Forfait Installation, hors frais de déplacement et d'hébergement	Forfait 1 journée		500,00

PRESTATIONS								
Impressions 3D								
matériau	**Extr. 1 tête**	**Extr. 2 têtes**		**Majoration temps impression** (gratuit si < à 1h)		**Majoration de remplissage** (gratuit si < à 25 %)		**Amortissement (appliqué sur le prix total)**
		Même matériau	**Soluble**	**De 1h à 3h**	**+ de 3h**	**26 à 50 %**	**51 à 100 %**	
ABS	35 €	70 €	80 €	20 €	30 €	20 €	30 €	15 %
PLA	35 €	70 €	80 €	20 €	30 €	20 €	30 €	15 %
NINJAFLEX	50 €	100 €	-	20 €	30 €	20 €	30 €	15 %
FILAFLEX	40 €	80 €		20 €	30 €	20 €	30 €	15 %
Nylon	45 €	90 €		20 €	30 €	20 €	30 €	15 %
Polycarbonate	45 €	90 €		20 €	30 €	20 €	30 €	15 %
Bois	40 €	80 €		20 €	30 €	20 €	30 €	15 %
Pierre	40 €	80 €		20 €	30 €	20 €	30 €	15 %
Métal (Bronze)	40 €	80 €		20 €	30 €	20 €	30 €	15 %

9339900226

PRESTATIONS	Unité	EXTERNE € HT
Réalisation de questionnaires d'évaluation des enseignements :		
L'impression des questionnaires papier n'est pas incluse dans nos prestations		
Pack standard		
De la création du questionnaire à la rédaction d'un rapport synthétique		
- Forfait de base 20 questions	forfait	750,00
- Les 10 questions supplémentaires	forfait	300,00
Pack complet		
De l'étude au débriefing		
- Forfait de base 20 questions	forfait	1425,00
- Les 10 questions supplémentaires	forfait	450,00
Saisie des réponses aux questions ouvertes / 1000 signes	forfait	6,00
Les prestations internes liées à la formation initiale sont gratuites. Seules les fournitures (papier + encre) seront facturées. Devis sur demande		
Scannage/lecture optique des questionnaires		
Scannage :		
De 0 à 500 copies	copie	0,37
De 501 à 1000 copies	copie	0,37
Plus de 1000 copies	copie	0,27
Optique :		
De 0 à 500 copies	copie	0,30
De 501 à 1000 copies	copie	0,27
Plus de 1000 copies	copie	0,22
Étiquette :	Planche (21 étiq.)	0,10

FORMATONS ICAP 2015
TARIFS via FOCAL obligatoirement

Formule	Tarif
Pour assister à une action de formation prévue dans le plan de formation	
62€/la demi-journée par personne (prélèvements FOCAL inclus) *Gratuit pour les personnes membres d'un établissement du PRES de Lyon, d'un établissement qui utilise Spiral Connect ou ayant signé une convention de formation avec Lyon 1.*	62€
Organisation et animation d'une nouvelle action de formation :	
1-10 personnes - En Rhône-Alpes 614€/la journée (prélèvements FOCAL inclus) - Hors Rhône-Alpes 921€/la journée (prélèvements FOCAL inclus) Au-delà de 10 personnes, par personne supplémentaire (prélèvements FOCAL inclus)	 614€ 921€ 185€

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-026

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JANVIER 2015

TARIFS 2015 DES ANIMALERIES LYON EST CONVENTIONNELLES ET SPF (ALECS)

Exposé des motifs :

Dans le cadre des diverses activités de l'université, il est nécessaire de faire adopter par le conseil d'administration les éléments de tarification permettant la prise en charge financière et comptable de prestations réalisées tant pour le compte de structures internes à l'établissement qu'à des organismes extérieurs, par voie de facturation.
Votre conseil a voté les tarifs de plusieurs structures lors de sa séance du **16 décembre 2014**, mais les tarifs des Animaleries Lyon-Est Conventionnelles et SPF (ALECS) étant en cours de finalisation à cette date, ils n'ont pu être présentés en temps utile.
Les tarifs sont indiqués hors taxe et sont applicables à compter du 1er janvier 2015. Ils se substituent en conséquence aux tarifs de même nature précédemment votés par votre conseil pour ces structures.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 20 janvier 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé les tarifs détaillés en annexe des animaleries Lyon Est Conventionnelles et SPF (annexe 1), applicables à compter du 1er janvier 2015.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Annexe 1

Animaleries Lyon Est Conventionnelles et SPF

TARIFS DES ANIMALERIE LYON-EST MODULES CONVENTIONNEL & SPF (ALECS) - année 2015

Services proposés et tarifs indicatifs (HT)

Description de prestation **Tarifs**

Module SPF	Unités contributrices (SFR US7/UMS3453) (-10% sur la facture finale concernant l'hébergement)	Académiques avec convention d'infrastructure	Académiques sans convention d'infrastructure et hors SFR **Ticket annuel d'entrée: 500€**	Industriels
prix par souris à partir de la date d'entrée dans mayakind : comprenant l'hébergement, la réalisation des identifications, des sevrages, des demandes de lancement, d'arrêt et de modification de croisements et des demandes de mise à mort. Il est compris également la gestion des données des lignées dans mayakind	0,105 €	0,105 €	0,126 €	Sur devis
Quarantaine des animaux (hébergement et réalisation d'un contrôle sanitaire)	525 €	525 €	630 €	Sur devis
Transfert aseptique d'embryon à partir de lignée extérieure ou d'ovocytes congelés (comprenant un contrôle sanitaire sur la première génération)	1 100 €	1 100 €	1 323 €	Sur devis
Transfert aseptique d'embryon de lignée hébergée au SPF	525 €	200 €	/	/
Cryoconservation de spermatozoïdes : réalisation et envoi des paillettes, test de contrôle qualité inclus (conservation des paillettes sur le site de Janvier à la charge du client).	1 050 €	1 260 €	1 440 €	Sur devis
Greffe d'ovaire à partir de lignées extérieures (contrôle sanitaire compris)	788 €	788 €	1 000 €	Sur devis
Grreffe d'ovaire à partir de lignées hébergées au SPF (hors achat des souris)	210 €	210 €	252 €	Sur devis
Droit d'accès au logiciel de gestion d'animalerie mayakind (consultation web, mot de passe) et participation à sa maintenance	210 €	210 €	250 €	Sur devis

Module SPF (suite)	Unités contributrices (SFR US7/UMS3453) (-10% sur la facture finale concernant l'hébergement)	Académiques avec convention d'infrastructure	Académiques sans convention d'infrastructure et hors SFR **Ticket annuel d'entrée: 500€**	Industriels
Prestations diverses * (tri vaginaux, pesée, demande d'observation particulière, réidentification, injection IP ...)	42€/ hr	42€/ hr	50€/hr	Sur devis
**Si moins d'une heure pour une manipulation : facturation au quart d'heure non divisable*	10,5 €/quart d'heure	10,5 €/quart d'heure	12,6 €/quart d'heure	Sur devis
Autres prestations	sur devis	sur devis	sur devis	sur devis
Boîte de transport simple Innovive	5,25 euros	5,25 euros	6,3 euros	6,3 euros
Boîte de transport multicompartiment cartonnage d'anet	19 euros	19 euros	23 euros	23 euros
Organisation administrative du transport de souris en dehors de Lyon	42 euros	42€/ hr	50€/hr	Sur devis
Refacturation d'achat de souris, de produits hors destination SPF et conventionnelle	*frais de gestion 10%*	*frais de gestion 10%*	*frais de gestion 10%*	*Sur devis*

Module Conventionnel	Unités contributrices (SFR US7/UMS3453) **sans gestion de lignée (-10% sur la facture finale concernant l'hébergement)**	Unités contributrices (SFR US7/UMS3453) **incluant gestion de lignée (-10% sur la facture finale concernant l'hébergement)**	Académiques sans convention d'infrastructure et hors SFR **sans gestion des lignées** Ticket annuel d'entrée: 500€	Académiques sans convention d'infrastructure et hors SFR **incluant la gestion de lignée** Ticket annuel d'entrée: 500€	Industriels
prix de l'Hébergement après sevrage Par souris/ jour	0,0730 €	0,095 €	0,088 €	0,109 €	Sur devis
Tarifs dégressif**: à partir de la 500ème Par souris/ jour	0,053 €	0,074 €	0,067 €	0,088 €	Sur devis
Quarantaine des animaux (hébergement et réalisation d'un contrôle sanitaire)	525 €	525 €	630 €	630,000 €	Sur devis
Manipulations (gavages, prélèvement, etc.)	42€/ hr	42€/ hr	50€/hr	Sur devis	Sur devis

Module Conventionnel (suite)	Unités contributrices (SFR US7/UMS3453) **sans gestion de lignée (-10% sur la facture finale concernant l'hébergement)**	Unités contributrices (SFR US7/UMS3453) **incluant gestion de lignée (-10% sur la facture finale concernant l'hébergement)**	Académiques sans convention d'infrastructure et hors SFR **sans gestion des lignées** Ticket annuel d'entrée: 500€	Académiques sans convention d'infrastructure et hors SFR **incluant la gestion de lignée** Ticket annuel d'entrée: 500€	Industriels
**Si moins d'une heure pour une manipulation : facturation au quart d'heure non divisable*	10,5 €/quart d'heure	10,5 €/quart d'heure	12,6 €/quart d'heure	Sur devis	Sur devis
Hébergement rats avec ou sans entretien	0,168 €	0,200 €	0,200 €	0,240 €	Sur devis
Refacturation d'achat de souris, de produits hors destination SPF et conventionnelle	*frais de gestion 10%*	*frais de gestion 10%*	*frais de gestion 10%*	Sur devis	Sur devis
Poste d'anesthésie (prix de l'utilisation pour une période maximale d'une demi-journée)	*10 euros*	*10 euros*	*12 euros*	*12 euros*	Sur devis

Règles communes (SPF/conventionnelles)

* **Si moins d'une heure pour une manipulation : facturation minimum de 1/4 d'heure**

** **Tarifs dégressif : dégressivité sur la base de la notion d'équipe scientifiquement individualisée. Hébergement moyenné/mois**

Refacturation aux utilisateurs de l'achat des souris aux prix négociés.
Facturation tous les 3 mois ou annuellement si bon provisionnel.
En cas d'arrondi, la facturation de l'hébergement des animaux sera effectuée au centime d'euro immédiatement supérieur.

Contacts :		
Jean-Michel Vicat (responsable technique du module SPF):	04 78 77 10 11	jean-michel.vicat@univ-lyon1.fr
Angèle Chamousset (responsable technique du module conventionnel)	04 78 77 86 13	angele.chamousset@univ-lyon1.fr
Fabienne Rajas (responsable technique du module décontamination)	04 78 77 10 28	fabienne.rajas@univ-lyon1.fr

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-027

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JANVIER 2015

TARIF 2015 DE PARTICIPATION A LA SEMAINE ETUDES DECENTRALISEES ORGANISEE PAR LA FACULTE DE MEDECINE LYON-SUD

Exposé des motifs :

La Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud-Charles Mérieux, organise pour les étudiants de FGSM2 un séjour sport études décentralisées du 1er Février 2015 au 7 Février 2015 pendant lequel les étudiants seront absents de la Faculté.
Ce séjour entre dans le cadre de l'une des UE optionnelles de FGSM2, et n'est que l'une des UE proposées : le choix de cette UE n'est donc nullement obligatoire.
Toutefois, en cas de choix de cette UE, la Faculté demande aux étudiants une participation à hauteur de 450€ pour les frais : hébergement en pension complète 360 €, location de matériels de ski 50€ et de transport 40€.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 20 janvier 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé la proposition de tarif de participation des étudiants à l'enseignement décentralisé en FGSM2 à l'UFR Lyon Sud –Charles Mérieux (450.00 € modulables en fonction de la situation sociale des étudiants).

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-028

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JANVIER 2015

DELIBERATIONS CFVU DU 6 JANVIER 2015

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 20 janvier 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

A été informé des délibérations de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 6 janvier 2015 suivantes :

DELIBERATIONS
La proposition de répartition des crédits de la 2ème tranche Tranche du FSDIE 2015 faite par le GTVE
L'élargissement du recrutement (via Admission PostBac) des étudiants dans le cadre des CMI-FIGURE
La modification du programme de l'Année Universitaire Préparatoire
Le principe de la participation de Lyon 1 aux projets « changement des pratiques pédagogiques » et « plateforme de langues » dans le cadre du volet Formation du PALSE
Les modifications de calendrier 2014-2015 des formations suivantes : • Licence Sciences Technologies Santé • DFG et DFA en Sciences Pharmaceutiques
La modification de l'AEU Stage volontaire d'insertion professionnelle en application de la loi du 10 juillet 2014
Les conditions de recrutement 2015 via APB pour les formations non sélectives à capacité limitée
Les MCC 2014-2015 (coefficients) de DUT

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Extraits de délibérations signés

Conseil d'Administration du 24 février 2015

Université Claude Bernard Lyon 1

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-029

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

FONCTIONS OUVRANT DROIT AUX PRIMES DE CHARGES ADMINISTRATIVES (PCA)

Exposé des motifs :

La Prime pour Charge Administrative (PCA) est une prime qui peut être convertie tout ou partie en décharge en cas de sous-service. En cas de service assuré, elle est compatible avec des heures complémentaires. Certaines PCA s'accompagnent d'une décharge statutaire de droit (VP des trois Conseils, directeur de composante relevant de l'article L713-9) ou sur autorisation pour les autres directeurs de composante.
En cas de cumul entre plusieurs fonctions ouvrant droit à PCA, on retient la prime la plus élevée et on ajoute la moitié de la prime correspondant à une seconde fonction. Le total ne devant pas excéder la PCA maximale autorisée fixée à 9 000 €.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu le décret 90-50 du 12 janvier 1990 ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé la liste des fonctions ouvrant droit aux primes pour charges administratives (PCA) pour 2014-2015 selon le tableau suivant :

Fonction ouvrant droit	Taux maximum	observation
Vice-Président du CA	9000	
Vice-Président des commissions Cac : • Commission formation (CFVU) • Commission recherche (CR)	9000	
Vice-Président délégué du CA, et du Cac	6000	
Directeurs de composantes	Groupe 1 : 6000 Groupe 2 : 5000 Groupe 3 : 4000	Selon les critères : personnels, budget et nombre d'étudiants. Décharge maximale de 2/3 du service statutaire sur demande (cf. décret)
Directeurs adjoints de composante ou de service commun (inscrit dans les statuts)		Base 500 euros + 1HETD/200 étudiants
Responsable de site		4000 pour + de 1500 étudiants 3000 pour + 1000 étudiants 2000 pour + de 500 étudiants 500 pour les autres + pour tous 1HETD/100 étudiants
Chargé de mission du CA, président d'un groupe de travail statutaire	5000	
Chargé de mission/membre du bureau de la CR ou du CEFVU	3000	
Chargé de mission membre du bureau de l'université	3000	
Autres chargés de mission	2000	
Directeurs des services communs ICAP-SOIE-FOCAL (membre du bureau du CEFU) SCEL et SUAPS	5000 4000	
Directeurs des autres services communs	2000	
Président section disciplinaire	3000	
Adjoint section disciplinaire	3000	

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-030

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

RAPPORT D'AUDIT INTERNE RELATIF A LA GESTION DES DEPLACEMENTS DES AGENTS

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

A été informé du rapport de l'audit interne relatif à la gestion des déplacements des agents (cf. document joint).

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Audit interne

Gestion des déplacements des agents

Rapport

approuvé par le comité d'audit interne le 05 février 2015

Sommaire

Rappel du dispositif d'audit interne au sein de l'Université Claude Bernard Lyon 1 3
Organisation de l'audit....3
Objectifs de l'audit....4
Glossaire des termes employés....4
Eléments de contexte....5
Méthodologie des travaux réalisés dans le cadre de la mission....7
Conclusions de l'audit....10
Préconisations sur l'activité....22
Rappel des constats....23
Observations de l'audité....26
Plan d'action....27
Annexes....30

Rappel du dispositif d'audit interne au sein de l'Université Claude Bernard Lyon 1

Charte d'audit interne adoptée le 19 février 2013 par le conseil d'administration de l'Université

Membres du comité d'audit interne :
Philippe DJAMBAZIAN (Directeur de l'Audit Interne de l'Université d'Aix-Marseille)
Ivan DUPRAZ (DRH de Sanofi Vertolaye)
Géraldine JOMIR (MCU-PH, CHU de Lyon)
Susan KILLIAS (General Counsel de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne)
Didier RONZE (Pr, UCBL, chargé de mission QPSI)

Responsable de l'audit interne :
Oiasfi CHAABNIA

Rappel des missions antérieures :
Contrats de recherche dont la gestion est internalisée

Organisation de l'audit

Objet de la présente mission :
Gestion des déplacements des agents

Date de la lettre de mission :
21 juillet 2014. *La lettre de mission est jointe en annexe 1*.

Lancement de la mission d'audit :
22 juillet 2014

Fin prévue de la mission d'audit :
Février 2015

Membres de l'équipe d'audit interne ayant participé à la mission
Laurent FOURNAND
Delphine GARDETTE (chef de mission)
Marie GUILLAUME

Objectifs de l'audit

Les objectifs d'audit s'articulent autour de différents axes :

Axe prioritaire :

- Examen des procédures existantes en matière de gestion des déplacements et du dispositif de contrôle interne mis en place : vérification de la conformité à la réglementation en vigueur

Axes secondaires :

- Quantification des enjeux financiers pour l'établissement
- Analyse des circuits de décisions préalables

Les objectifs d'audit retenus sont les suivants :

1. Examiner si le processus mis en place à l'université (traduit par les délibérations du CA, le guide missions notamment) traduit le corpus réglementaire (volet juridique et financier)
2. Vérifier si les pratiques opérationnelles sont en adéquation avec les pratiques prévues
3. Evaluer si l'établissement dispose à tout moment d'une connaissance précise des missions en cours et des montants en jeu.
4. S'assurer que le contrôle interne garantit la maîtrise du processus de gestion des frais de déplacement
5. Evaluer l'efficience du processus, y compris la satisfaction des usagers

Glossaire des termes employés

Les définitions données ci-dessous sont issues des procédures et du guide missions notamment. Elles ont servies à la compréhension du sujet et à la rédaction du rapport. Néanmoins leur portée juridique reste à valider.

Autorisation d'Absence (AA) : Document par lequel un personnel est autorisé à s'absenter de sa résidence administrative dans le cadre de son activité professionnelle (définition retenue par la DRH de l'Université dans la procédure « autorisation d'absence des enseignants »)

Ordre de mission (OM) : Document par lequel l'autorité hiérarchique prévoit les conditions d'exercice de la mission et l'ordonnateur autorise la prise en charge des frais, sous réserve de production des pièces justificatives.

Mission sans frais : Une mission sans frais est une mission pour laquelle aucun frais n'est engagé par l'établissement. La prise en charge des frais est assurée par un autre établissement que l'université.

Eléments de contexte

Il convient à titre liminaire de rappeler d'une part la place de l'audit interne en tant qu'outil d'amélioration de la gestion de l'Université, et d'autre part l'organisation de la gestion des déplacements des agents.

1. L'audit interne en tant qu'outil d'amélioration de la gestion de l'université

La fonction d'audit interne a été introduite à l'université dans le cadre du contrat quinquennal 2011-2015 signé entre l'établissement et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, lequel prévoit que *« l'amélioration de la gestion de l'université requiert la mise en place d'une fonction d'audit interne des procédures et des structures de gestion : rédaction d'une charte de l'audit et de référentiels, constitution d'un vivier d'auditeurs* »
Le contrat quinquennal 2011-2015 a été approuvé par le conseil d'administration de l'université dans sa séance du 31 mai 2011.

Un vivier d'auditeurs, composé de personnels de l'UCBL et d'autres établissements lyonnais et stéphanois, a été constitué en 2011-2012, et une formation a été dispensée par l'Institut français de l'audit et du contrôle interne (IFACI), organisme affilié à l'Institute of Internal Auditors (IAA). Cette formation, qui s'est déroulée sur dix jours répartis en trois séquences a permis de sensibiliser les auditeurs à la méthodologie et aux outils de l'audit interne.

La charte d'audit interne a été adoptée le 19 février 2013 par le conseil d'administration de l'université. Au-delà de l'exigence qu'elle constitue vis-à-vis des normes professionnelles de l'audit interne, cette charte définit l'organisation générale de la fonction d'audit interne au sein de l'université tout en garantissant l'indépendance des auditeurs dans leurs missions. Elle prévoit également la mise en place d'un comité d'audit interne dont la composition a été adoptée par le conseil d'administration dans sa séance du 21 mai 2013.

L'université, à travers sa charte d'audit interne s'appuyant sur le cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne, définit l'audit interne comme : « (…) *une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement de structure, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité (normes 1000 et 19011).* »

Il convient de préciser que le choix de l'université s'est porté vers la constitution d'une équipe d'audit interne tenant lieu de service d'audit interne. Ce choix permet de s'appuyer sur les compétences avérées et multiples de professionnels exerçant au sein d'établissements d'enseignement supérieur, sans pour autant se consacrer exclusivement aux fonctions d'auditeurs internes, garantissant une polyvalence certaine du vivier d'auditeurs et une plus grande adaptabilité aux missions d'audit à réaliser, eu égard aux fonctions exercées actuellement ou auparavant.

Par une revue systématique et méthodique des procédures existantes, le dispositif d'audit interne a l'ambition comme le devoir de contribuer à l'amélioration de la gestion de l'Université pour aider ses acteurs à réaliser leurs missions de façon optimale.

2. Les enjeux relatifs aux déplacements au sein de l'Université

2.1 Eléments qualitatifs de caractérisation

Afin de contextualiser l'audit mené sur les déplacements des agents, il convient d'en présenter quelques données quantitatives.

Les éléments chiffrés sont donnés pour l'année civile 2013. Ils sont issus d'une extraction Business Object (source : DSF-Cellule SIFAC).

1. Volume global des déplacements

Nombre total de déplacements	**11 539**
Dont France	10 399
Dont étranger	1 140
Coût total des déplacements	**2 418 241**
Dont payé par l'Université	741 426
Dont remboursé à l'agent	1 676 815

Ce montant est à corriger, les coûts payés directement par l'université ne sont pas **obligatoirement** rattachés à la mission. Ce montant est sous-estimé. A titre de comparaison, le montant du compte fournisseur Carlson pour la même période est de 1 209 186 euros. Ce montant peut être considéré comme plus proche de la réalité.

2. Part des déplacements sans frais

Nombre total de déplacements sans frais	**403**
Dont France	367
Dont étranger	36

La saisie des missions n'est pas obligatoire, ce nombre, donné à titre indicatif, est sous-estimé. Le niveau de la sous-estimation ne peut pas être évalué.

3. Répartition des missions selon leur coût

Poids des missions par niveau de coût

	Nombre	Coût total	% en nb	% en valeur
Missions sans frais	403	-	3%	[redacted]
de 0 à 15,25 euros	1 915	10 212	17%	0%
de 15,25 à 150 euros	4 955	338 163	43%	14%
de 150 à 1000 euros	3 850	1 291 448	33%	53%
+ de 1000 euros	416	778 418	4%	32%
Total	11 539	2 418 241	97%	100%

4. Répartition des missions à l'étranger par destination

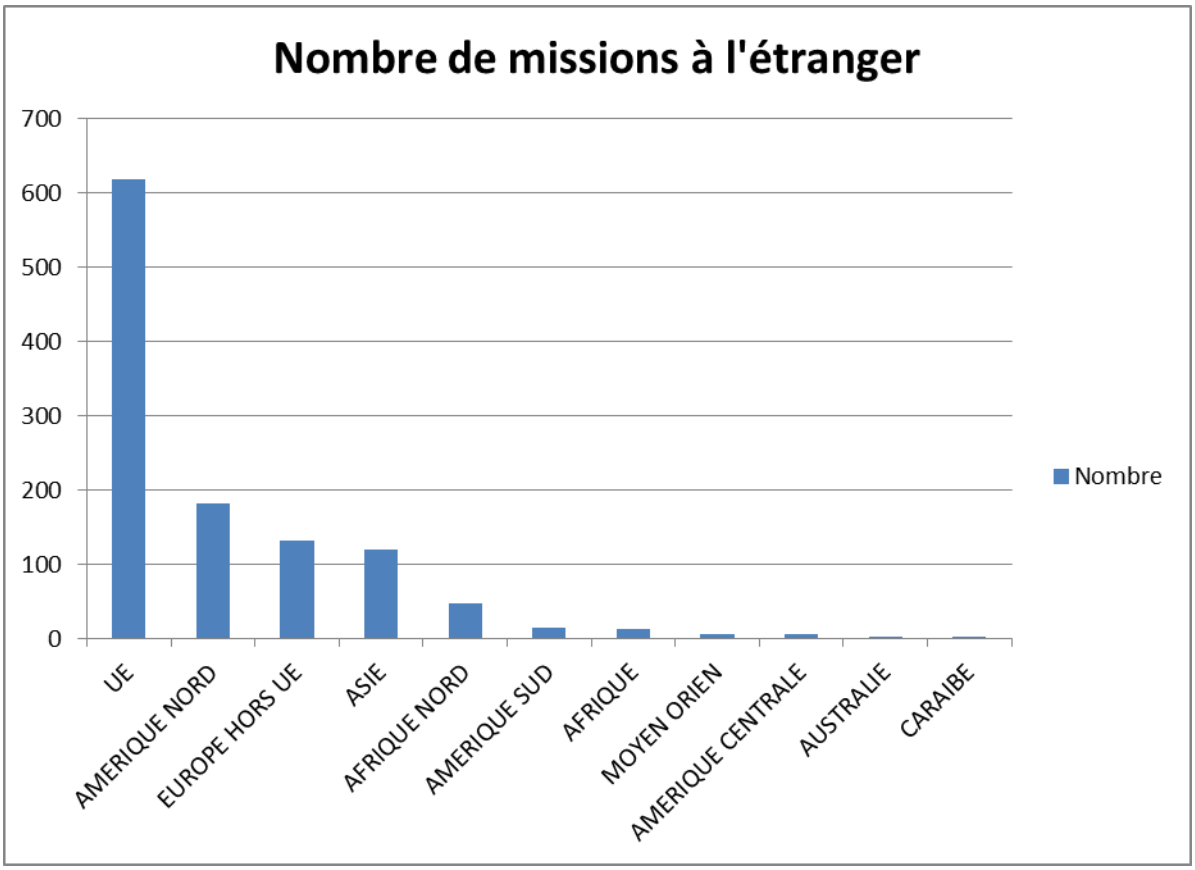

Méthodologie des travaux réalisés dans le cadre de la mission

Organisation de l'équipe d'audit

L'équipe d'audit interne s'est réunie à plusieurs reprises au cours de la mission et préalablement au lancement de la mission en elle-même, et ce dès le 27 juin 2014.
Ces réunions ont eu pour objet de préciser les contours de la mission (définition et déclinaison des objectifs d'audit et des preuves d'audit, choix des entretiens, choix et examen des preuves d'audit, revue du calendrier, etc.). Les entretiens et l'examen des preuves d'audit ont été conduits par l'équipe au complet, dans la limite de la disponibilité de ses membres.

Documentation préalable

L'équipe d'audit s'est munie de l'ensemble des procédures disponibles sur l'intranet de l'Université, après s'être assurée de leur validité. Elle s'est également procuré les documents réglementaires afférents au sujet. *La liste de ces documents figure en annexe 2*.

L'équipe d'audit a également demandé les extractions financières lui permettant une analyse des volumes en jeu.

Elle s'est également appuyée sur les documents remis par les personnes entendues lors des entretiens, dans la mesure où leur analyse était pertinente.

Réunion d'ouverture

La réunion d'ouverture a eu lieu avec la pilote du processus Missions, Aurélie de Sousa, directrice des services financiers ; et la responsable du processus ayant notamment coordonné la refonte du guide missions en 2014, Françoise Buys.

Entretiens d'audit

Neuf entretiens ont été menés avec les services et structures intervenant (ou susceptibles d'intervenir) dans le processus de gestion des déplacements des agents. Ainsi, outre les acteurs administratifs du processus, des composantes et structures de recherche ont également été sollicitées.

Une trame d'entretien a été réalisée pour permettre de cadrer et normaliser les entretiens et leur compte rendu. Les auditeurs ont toutefois eu toute liberté pour aménager cette grille en fonction de leurs interlocuteurs, et pour mener librement leurs entretiens.

Ces entretiens ont permis de recueillir les témoignages de quinze personnes. *La liste des entretiens figure en annexe 3.*

Ces entretiens se sont révélés importants à plusieurs titres :

- Sensibilisation par les auditeurs à la démarche d'audit,
- Echanges sur le processus, les procédures et les pratiques existantes,
- Recueil de l'appréciation sur la gestion du processus.

Preuves d'audit

Les preuves d'audit retenues entendent apporter les réponses aux 5 objectifs d'audit préalablement définis (voir supra) :

1. Existence d'un processus formalisé unique conforme à la réglementation
2. Absence d'écart entre les pratiques mises en œuvre par les différents acteurs et les pratiques définies dans les procédures
3. Capacité des services de l'Université à produire des tableaux de bord fiables recensant les missions en cours et les montants correspondants.
4. Efficacité du dispositif de contrôle interne pour garantir la bonne application des règles et procédures par tous les acteurs
5. Capacité à suivre les indicateurs de qualité définis, à mesurer et améliorer la satisfaction des usagers.

Les preuves ont été obtenues à partir de tests d'audit, qui ont consisté d'une part en une série d'échanges avec les différents services intervenant dans la chaine administrative, financière et comptable de gestion des déplacements ; d'autre part sur l'analyse de documents administratifs et comptables.

L'équipe d'audit a examiné :

- La réglementation en vigueur, sa traduction locale dans le guide Missions, sa compréhension par les acteurs (à travers les entretiens)
- la capacité des services sollicités à fournir dans un délai court les documents archivés ou extractions des systèmes d'information demandés. Une partie de ces contrôles s'est fait sur place.
- la qualité d'archivage des données, sur les volets réglementaire et comptable.
- La qualité des contrôles mis en place à travers l'analyse d'un échantillon de missions et l'analyse des comptes-rendus des « audits missions »

Exemple de test d'audit

A partir d'une extraction de 27 déplacements SIFAC réalisée par l'équipe d'audit :
- demande aux pôles de gestion financière (PGF) et à l'agence comptable de documenter les éléments afférents aux déplacements concernés,
- vérification par les auditeurs des données collectées,
- demande d'explications en cas de données incomplètes ou incohérentes.

Rm : les déplacements choisis par l'équipe d'audit sont le reflet de l'ensemble des déplacements possibles : déplacements locaux, nationaux et internationaux (y compris déplacements dans les zones à risque).

Conclusions de l'audit

Les présentes conclusions se déclinent en deux temps :

1. Une analyse de l'activité auditée,
2. Des préconisations sur l'activité.

Afin de faciliter la lecture des éléments de processus audités, chacun d'entre eux fait l'objet d'une étude présentée sous la forme suivante :

⓿ Une présentation des risques liés au processus. Une référence est faite aux risques identifiés (*voir annexe 5*), un même risque pouvant être appréhendé à différentes étapes de la gestion des déplacements.

Une présentation des informations collectées, des preuves d'audit, des exemples et de la méthodologie employée le cas échéant

⇨ Un ou plusieurs constats

☑ Des conclusions

1. Constats sur l'activité auditée

1.1 Existence d'un dispositif formalisé unique de gestion de l'ensemble du processus

⓿ **Risque(s) lié(s)** L'absence de procédures formalisées partagées par tous les acteurs et plus généralement d'un dispositif de contrôle interne constituerait un risque en soi. Ce risque serait majeur dans la mesure où l'exécution du processus serait laissée à la seule appréciation des opérateurs, sans la fiabilité minimale attendue en termes de conformité (règlementaire, comptable, etc.), de normalisation et d'efficacité des opérations réalisées (répartition des tâches, responsabilités, traçabilité, etc.). L'absence de diffusion des procédures et des autres éléments de contrôle interne conduirait à générer le même risque. Sans ce préalable, aucun risque identifié ou non dans la cartographie ne pourrait prétendre être maîtrisé par l'établissement. *Risques appréhendés dans la cartographie* : OUI (tous les risques)

Le processus, les procédures et les documents types liés aux déplacements des agents sont accessibles sur l'intranet rubrique « Finances » puis « dépenses ». Les informations relatives à ces procédures précises, normalisées sur le fond comme sur la forme sont réparties en quatre items : cartographie des processus, procédures, formulaires et annexes. Les fiches disponibles sont bien documentées.

Une actualisation a été faite au premier semestre 2014 (seule la cartographie du processus n'a pas été actualisée et date de 2010 – *voir annexe 4*) avec notamment la création d'un document unique de demande d'ordre de mission (OM) et d'autorisation d'absence (AA).

Les documents actualisés, le guide Missions révisé, les documents synthétiques à destination des différentes catégories d'agents susceptibles de se déplacer ont été diffusés au sein de l'UCBL en juin

2014. Les documents sont connus des composantes et équipes de recherche avec lesquelles les auditeurs se sont entretenus.

> ⇨ **Constat n°1**
> Il existe bien des procédures en matière de gestion des déplacements. Elles sont précises, bien documentées et accessibles aisément sur l'intranet de l'université. Elles ont fait l'objet d'au moins une mise à jour.

L'équipe d'audit a cependant constaté, au travers des entretiens et de l'analyse faite des documents accessibles dans d'autres espaces de l'intranet, deux failles dans le dispositif faisant courir des risques importants à l'établissement quant à la sécurité des agents en déplacement, la responsabilité du président mais aussi l'efficacité du dispositif.

En premier lieu, malgré la mise en place du document unique demande d'OM/AA par la DSF, l'ancien circuit de demande d'AA défini par la DRH est toujours officiellement en vigueur, les documents types et la procédure sont accessibles sur l'intranet rubrique « Ressources Humaines » puis « Enseignants ». La responsable du service DRH/Enseignants nous a indiqué avoir été associée aux travaux de révision de la procédure pilotés par la DSF mais n'avoir pas été informée de son entrée en vigueur. Elle estime que le circuit de gestion des AA des enseignants-chercheurs passant par la DRH n'apporte pas de plus-value en termes de qualité de traitement des demandes.
Il est signalé que, malgré des demandes répétées, l'équipe d'audit n'a pas obtenu la transmission des documents réglementaires relatifs aux AA des enseignants-chercheurs et que les contrôles et entretiens réalisés n'ont pas permis d'évaluer les modalités de gestion des AA des enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires.

> ⇨ **Constat n°2**
> Il existe actuellement deux circuits parallèles officiels de gestion des autorisations d'absence des enseignants-chercheurs. Le président peut donc être amené à se prononcer à deux reprises sur les mêmes demandes et à signer inutilement plusieurs exemplaires d'un même document.

En second lieu, il n'existe actuellement aucune procédure unique formalisée et efficace de gestion des demandes de déplacements dans les zones dites à risque (selon l'identification établie par le MAE).
Le formulaire annexe spécifique référencé dans le formulaire de demande d'OM et cité dans le guide Missions n'existe pas.
Une procédure et un formulaire existent dans le processus de gestion des AA des enseignants-chercheurs (les personnels BIATSS ne sont donc pas pris en compte) piloté par la DRH. La procédure a été définie conjointement avec le Fonctionnaire Sécurité Défense (FSD) de l'établissement en 2011 mais son niveau d'appropriation par les agents, les composantes, les équipes de recherche et services est très inégal (la procédure et le FSD semblent inconnus sur le secteur Santé).
Le niveau d'intervention du FSD ne semble pas en phase avec la réalité des risques potentiellement encourus par les agents.
L'analyse faite du bilan des sollicitations du FSD depuis 2011 et des missions à l'étranger pour l'année 2013 (*voir annexe 6*) montre que parmi les huit pays pour lesquels le FSD n'a jamais été sollicité alors que des missions y ont été effectuées en 2013, cinq comptent des zones formellement déconseillées ou déconseillées sauf raison impérative. A contrario, depuis 2011 le FSD a été sollicité à vingt-quatre reprises pour le Maroc alors que seule la zone frontalière sud avec l'Algérie est jugée comme devant faire l'objet d'une vigilance renforcée.

Par ailleurs, le FSD regrette de ne pas avoir une connaissance exhaustive des déplacements dans les zones à risque et envisage de créer un outil qui permettrait de dématérialiser les demandes faites au FSD et d'assurer le suivi de ces demandes, les possibilités offertes par l'outil SIFAC concernant la dématérialisation et le suivi ne sont pas connues à ce jour.

⇨ Constat n°3
Le FSD est insuffisamment connu des agents et services. Les modalités d'intervention actuelles ne permettent pas d'apporter les garanties nécessaires au président quant à la sécurité des agents partant en mission dans les zones à risque. La direction de l'établissement n'est pas en mesure de savoir à un instant donné où se trouvent ses agents.

☑ Conclusions
La révision du processus Missions déployée en 2014 est incomplète et inachevée concernant la première étape du processus : la demande d'ordre de mission.
Le président signe des documents différents ayant un même objet et n'a par ailleurs pas la garantie que les conditions de sécurité des agents ont été correctement évaluées avant qu'il donne son autorisation.

1.2 Qualité de la couverture juridique des agents en déplacement

Risque(s) lié(s)
La fonction première de l'ordre de mission (OM) est d'assurer la couverture juridique de l'agent et de son employeur en cas d'accident ou d'incident dont l'agent serait victime ou responsable.
Un agent qui partirait en mission sans OM ou avec un OM ne correspondant pas à son statut court un risque et fait courir un risque juridique important à son établissement.
Les déplacements locaux ne nécessitant pas d'OM peuvent également être sources de risque juridique pour l'établissement si les conditions de déclaration et le périmètre géographique ne sont pas clairement définis
Risques appréhendés dans la cartographie : OUI (risques n°1, 2, 3 et 4)

L'analyse faite de l'échantillon de 27 déplacements ainsi que du tableau de suivi (incomplet) fourni par le PGF doua montre qu'un nombre significatif d'OM sont émis après la date de départ en mission : 16 % des missions du PGF doua et 67 % des déplacements de l'échantillon (18 s/27).
Même si l'on exclut du décompte les OM établis a posteriori pour des extérieurs 33% de l'échantillon (6s/18) qui servent uniquement à la prise en charge des frais de déplacement et non à la couverture de l'agent, la proportion est non négligeable.
Par ailleurs, l'analyse du fichier SIFAC de l'intégralité des missions 2013 montre que peu d'OM sans frais sont saisis (403 en 2013). Le rôle premier de l'OM semble mal compris par les usagers et les gestionnaires dont la formation à la gestion des missions, que quasiment tous ont suivie, est uniquement axée sur la gestion financière et comptable via SIFAC.
L'équipe d'audit a également constaté qu'Il n'existe pas de procédure de retour systématique de l'OM à un agent avant son départ en mission. Posséder l'OM avec soi lors d'un déplacement ne relève pas d'une obligation mais reste fortement conseillé.

⇨ Constat n°4
La fonction première de l'ordre de mission d'assurer la couverture juridique de l'agent n'est de fait pas correctement comprise et mise en œuvre.

Le guide Missions actualisé traite les personnels des EPST, appartenant à une Unité Mixte de Recherche (UMR) dont l'Université Lyon1 est une des tutelles, qui partent en mission sur des crédits gérés par l'Université Lyon1, comme des personnels Lyon1 et non comme des agents extérieurs.
Les conséquences en sont les suivantes :

- ✓ il est considéré que leur employeur doit uniquement leur fournir une AA et non un OM. Dans la réalité, les gestionnaires d'UMR nous ont déclaré établir un OM sans frais auprès du CNRS
- ✓ Leurs demandes d'OM à l'étranger sont soumises à la signature du président alors que ce ne sont pas des personnels Lyon1 et potentiellement les FSD de Lyon1 et du CNRS peuvent être saisis parallèlement sans échange d'informations entre eux.

⇨ Constat n°5
Le mode de traitement actuel des personnels des EPST parait avoir été établi sur des critères financiers et comptables de gestion des remboursements et semble juridiquement contestable

Les déplacements générant un remboursement inférieur ou égal à 15,25 € représentent environ 17% des déplacements saisis dans l'Outil SIFAC et 0,4% des montants remboursés, on peut estimer que cela correspond quasi-exclusivement à des déplacements locaux. L'enjeu financier est donc négligeable et le nombre de déplacements recensés très éloigné de la réalité des déplacements au sein de l'agglomération lyonnaise notamment entre les différents sites de l'université. L'université doit s'assurer que les conditions d'autorisation et d'organisation de ces déplacements sont conformes à la réglementation applicable notamment en matière d'accident du travail.

⇨ Constat n°6
Les déplacements locaux ne constituent pas un potentiel risque financier pour l'établissement par contre l'importance du volume de ces déplacements nécessite une réflexion sur la qualité de la couverture juridique des agents

☑ Conclusions
Le processus, les procédures, la formation des gestionnaires, l'information des usagers n'apportent pas une attention suffisante à la fonction première de l'OM qui est d'assurer la protection juridique de l'agent en mission. Les risques de voir l'agent en mission et le président de l'université mis en difficulté en cas d'accident sont réels.

1.3 Régularité des ordres de missions émis, respect du cadre réglementaire des autorisations de dépenses

Risque(s) lié(s)
Réalisation de déplacements et prises en charges de frais liés dans des conditions contraires aux règles définies par la réglementation nationale et par le CA de l'université.
Risques appréhendés dans la cartographie : OUI (risques n°1, 2, 3, 4 et 10)

Les 27 déplacements de l'échantillon analysé étaient tous signés par l'autorité hiérarchique ayant délégation de signature et par le président si nécessaire.

Il a été constaté sur pièces et signalé lors des entretiens que le formulaire de demande d'OM ne prévoit pas l'indication obligatoire de la date de demande d'OM par l'agent et de sa validation par le supérieur hiérarchique ce qui ne permet pas de fiabiliser les dates d'accomplissement des démarches.

⇨ Constat n°7
Les demandes d'OM et les OM sont signés par des agents ayant effectivement reçu une délégation de signature du président mais sans indication de dates

Il a été constaté à travers l'analyse de l'échantillon et les entretiens (composantes, équipes de recherche, PGF) qu'une tendance, de plus en plus marquée, existe à autoriser systématiquement la prise en charge de tout type de transport (taxi notamment), sans analyse d'opportunité.
De fait, nous avons constaté que des frais de taxi ont été pris en charge en journée en zone urbaine.
L'explication donnée par les gestionnaires est que l'exigence posée par l'agence comptable d'établir obligatoirement un OM rectificatif, dans le cas où l'usage d'un type de transport n'aurait pas été établie préalablement et se révélerait nécessaire au vu d'un changement dans les horaires ou circonstances du déplacement, est une procédure lourde et chronophage et dont l'intérêt est difficilement compréhensible.
Ces demandes d'OM rectificatifs pour des raisons comptables contribuent à faire perdre de vue le rôle premier de couverture juridique de l'OM et font courir le risque que les OM soient de plus en plus fréquemment saisis a posteriori pour être conformes à la réalité constatée du déplacement.

⇨ Constat n°8
L'exigence systématique d'un OM rectificatif par l'agence comptable (en lieu et place du seul état de frais validé par l'ordonnateur) pour toute modification des éléments financiers de la mission peut conduire à une aggravation du risque de mauvaise protection juridique des agents et de dépenses inopportunes.

☑ Conclusions
Le cadre réglementaire défini est bien respecté et contrôlé. Une interrogation semble souhaitable sur le caractère optimal de celui-ci pour s'assurer de la couverture juridique des agents et du bon usage des crédits.

1.4 Traitement financier et comptable des frais liés aux déplacements des agents : les avances

Risque(s) lié(s)
Versement d'une avance dans des conditions contraires aux règles définies par la réglementation nationale.
Risques appréhendés dans la cartographie : OUI (risques n°5,6, 7, 13 et 24)

Les entretiens avec les pôles de gestion, les équipes de recherche et l'agence comptable concordent sur le bon fonctionnement du versement des avances. Les demandes sont marginales. Le recours plus fréquent au prestataire du marché pour les commandes de transport et hôtel, directement payées par l'établissement, a permis de diminuer le nombre des avances. Les tarifs proposés ne sont

pas toujours concurrentiels et certains agents en mission, notamment à l'étranger, souhaitent alors garder la main sur leur déplacement.
Un développement de l'usage de la carte électronique peut être une solution pour gérer l'ensemble des frais entourant une mission : hôtel à l'étranger, transport, frais de colloque, etc.

Le guide missions prévoit qu'une avance de frais peut être accordée sur demande expresse de l'agent sous réserve que le coût estimé de la mission soit égal ou supérieur à 750 euros. Ce montant se base sur les usages et l'habitude, une délibération du CA de l'université pourrait judicieusement fixer ce montant prévisionnel minimal de la mission pour accéder à l'avance.
L'avance consentie est fixée réglementairement à un maximum de 75% du montant de l'évaluation des frais (article 3 décret du 3 juillet 2006). La régularisation des avances doit intervenir, au plus tard, trois mois après le paiement des sommes avancées. Aucun suivi informatisé n'est mis en place pour alerter sur les délais. Néanmoins au vu du nombre d'avances consenties une vigilance des gestionnaires semble suffisante.

⇨ Constat n°9
Le versement des avances est marginal et leur gestion ne fait pas courir de risque à l'établissement.

☑ Conclusions
Le cadre réglementaire de versement des avances est bien respecté et contrôlé. Une délibération du CA de l'établissement formalisant le seuil d'accès à l'avance permettrait de fiabiliser ce point.

1.5 Traitement financier et comptable des frais liés aux déplacements des agents : la liquidation des frais et le mandatement

Risque(s) lié(s)
Dans le cadre de la liquidation des frais, les risques sont multiples puisqu'ils couvrent une grande partie de la chaîne de traitement du déplacement. Un point essentiel est de s'assurer de la complétude du dossier et de la régularité des pièces fournies, afin d'enclencher le paiement vers le bon créancier.
L'archivage des pièces doit être conforme aux exigences réglementaires.

Risques appréhendés dans la cartographie : OUI (risques n°8 à 18)

L'évaluation des risques a essentiellement été faite par l'analyse de 27 déplacements auprès de deux structures en charge de la gestion financière des déplacements :

- Pôle de gestion financier (PGF) Santé
- Auprès des gestionnaires de l'ISFA, composante rattachée au PGF Ecoles, gérant directement les déplacements de ses agents

Aucune difficulté n'a été rencontrée par le PGF santé pour présenter les pièces demandées : documents nécessaires à la justification du déplacement et à l'élaboration de l'état de frais. L'archivage des dossiers est correct et conforme. L'ensemble des pièces attendues était présent.
A l'ISFA, les missions préalablement choisies ont toutes fait l'objet de présentation de pièces, cependant plusieurs documents étaient absents ou ont été jugés non recevables (ex. : justificatifs de transport).
Sur l'ensemble de l'échantillon (27 déplacements), 12 absences de justificatifs ont été constatées (absents ou non recevables).

Les états liquidatifs correctifs ne sont pas systématiquement présents dans les dossiers. L'Agence Comptable a indiqué qu'ils sont transmis au PGF. L'équipe d'audit rappelle la nécessité de la conservation d'un dossier d'archivage complet auprès d'un seul service ordonnateur.

> ⇨ **Constat n°10**
> Le niveau d'archivage des pièces est inégal selon le service gestionnaire. La maîtrise semble meilleure dans les PGF.

Une remise à niveau technique des gestionnaires est indispensable, celle-ci est d'autant plus nécessaire lorsque les gestionnaires sont isolés dans les structures gestionnaires (UMR ou composantes). Dans le cas où les structures conservent le suivi des déplacements de leurs agents, ce souhait ayant été clairement exprimé lors des entretiens, un contrôle renforcé des pôles de rattachement peut également être mis en place.

Lors de l'analyse auprès des gestionnaires, il n'a pas été constaté de paiement vers un mauvais créancier. Cependant sur 27 déplacements analysés dans l'échantillon, deux applications erronées de règles de calcul ont été constatées par rapport aux justificatifs présents :

- 5 nuitées remboursées au forfait au lieu de 3 soit un total de 505,21 € au lieu de 303,13 €,
- une inscription remboursée 690 € au lieu de 690 $.

Ces erreurs, non négligeables, ont été identifiées et corrigées par l'agence comptable.

> ⇨ **Constat n°11**
> Les paiements mandatés par l'université sont dirigés vers le bon créancier. Le contrôle et les corrections réalisés par l'agence comptable permettent d'assurer le paiement des bons montants.

Concernant les déplacements à l'étranger, les auditeurs s'interrogent sur l'opportunité du choix d'application du forfait ou du calcul aux frais réels. Les gestionnaires tendent à rechercher la solution la plus bénéfique pour l'établissement mais l'analyse de la méthode de calcul est parfois difficile faute d'éléments intermédiaires. L'équipe d'audit préconise de clarifier l'écriture de calcul des frais pour faciliter le contrôle financier et comptable.

> ⇨ **Constat n°12**
> Les méthodes de calcul utilisées par les gestionnaires dans SIFAC ne sont pas clairement décrites, ce qui rend les contrôles difficiles.

A partir du moment où un service ordonnateur se saisit d'un état de frais, celui-ci est correctement transmis à l'agence comptable. Néanmoins l'équipe d'audit a relevé dans la liste exhaustive des missions 2013 un nombre de missions non clôturées. Ces missions sont au nombre de 1288 et représentent un montant de 220 608,37 euros. Il peut y avoir, ou pas, un remboursement ultérieur à l'exercice budgétaire, sur lequel a été engagé la mission. Un suivi budgétaire des missions en cours doit être décrit et formalisé, afin d'analyser les causes du non-paiement de certains dossiers et le cas échéant permettre la clôture de certains déplacements. Cette exigence est particulièrement valable en fin d'exercice budgétaire.

> ⇨ **Constat n°13**
> Les états de frais sont correctement liquidés et transmis pour visa. Néanmoins un suivi budgétaire fiable doit permettre de clôturer régulièrement les dossiers en cours.

☑ Conclusions
L'état de frais des déplacements est correctement liquidé et mandaté. Le volume financier et le nombre de missions sont importants mais les risques pour l'établissement sont maîtrisés. Des points de vigilance sont néanmoins à souligner : la maîtrise de la documentation et de l'archivage doit atteindre un niveau conforme et réglementaire dans tous les services ordonnateurs, une explication détaillée de la méthode du calcul des frais doit être fournie, un suivi budgétaire régulier doit être formalisé afin de limiter le nombre de missions non clôturées en fin d'exercice.

1.6 *Traitement financier et comptable des frais liés aux déplacements des agents : le visa*

Risque(s) lié(s)
Dans le cadre du visa assuré par l'agence comptable, les risques identifiés sont les suivants : pièces justificatives insuffisantes ou erronées, mauvaise application des règles de calcul, absence de service fait, enregistrement en comptabilité erroné, double paiement, discordance entre la comptabilité de l'agent comptable et les ordres de payer émis par l'ordonnateur.
Les tâches ordonnateur et agent comptable doivent être clairement séparées et le contrôle assuré doit garantir l'efficience du système.
L'archivage des pièces doit être conforme aux exigences réglementaires.

Risques appréhendés dans la cartographie : OUI (risques n°19 à 29)

L'échantillon de 27 déplacements contrôlés auprès des services ordonnateurS a également été vérifié auprès de l'agence comptable. Aucune difficulté n'a été rencontrée dans la mise à disposition des pièces. L'archivage est correct et conforme aux attentes.
L'équipe d'audit s'est étonnée de ne pas retrouver certains justificatifs de colloques (5 sur 27 missions). Ces pièces ne sont pas exigées par l'agence comptable si le remboursement des frais de séminaire n'est pas demandé. Le service n'assure pas le contrôle d'opportunité de la mission.
Les règles de calcul sont vérifiées et deux erreurs constatées chez l'ordonnateur ont été corrigées (cf. 1.5). Le contrôle comptable est efficient et permet de garantir la séparation ordonnateur/comptable.
Les montants, le CF et le compte budgétaire sont conformes entre Agence comptable et Ordonnateur
Aucun double paiement n'a été constaté sur l'échantillon analysé.

⇨ Constat n°14
Le visa assuré par l'agence comptable est correct et conforme aux attentes. Les tâches ordonnateur et agence comptable sont correctement séparées et le contrôle comptable est efficient.

☑ Conclusions
La séparation des tâches ordonnateur et comptable permet de garantir l'établissement dans sa maîtrise des risques sur le sujet.

1.7 *Existence d'un dispositif formalisé de contrôle interne du processus mission*

Risque(s) lié(s)
Le dispositif de contrôle interne vise à analyser le processus, identifier et corriger les anomalies et proposer des améliorations. Son absence ne permettrait pas de mesurer la pertinence et la correcte appréhension par les acteurs des règles et procédures établies et constituerait un risque.
Une fois le dispositif mis en place, la réalisation de contrôles sans feuille de route laissant le niveau d'analyse, les propositions et suivis des préconisations à l'appréciation de l'auditeur constituerait également un risque.

Risque appréhendé dans la cartographie : OUI (risque n°30)

Deux vagues de contrôle appelés « audits missions » ont été réalisées en 2013, une en juin et l'autre en octobre. Ces vagues d'audit ont couvert 23 structures et ont consisté à analyser 223 missions sur les 11 539 missions de l'année 2013, soit 2 %.
L'audit porte sur le contrôle des pièces justificatives et sur la qualité d'archivage des missions et prévoit un rapport d'audit et des préconisations.
Il a été constaté que ces rapports d'audit existent et donnent lieu à préconisations.
Il a été constaté à travers l'analyse des rapports d'audit que la manière d'appréhender l'audit est laissée à l'appréciation des auditeurs.
De fait, nous avons constaté que pour une anomalie similaire relevé par deux groupes d'auditeurs différents, la préconisation proposée n'est pas la même, dans un cas un ordre de reversement a été demandé, pas dans l'autre.

⇨ Constat n°15
Les contrôles existent. Ils sont réguliers et relativement formalisés mais sont réalisés sans cahier des charges ni feuille de route, cette absence de cadrage engendre un niveau d'analyse variable d'un groupe d'auditeur à un autre.

Il a été relevé lors des entretiens qu'il était difficile d'affirmer sans une recherche longue que les préconisations proposées avaient été prises en compte ou non et pour quelle raison.

⇨ Constat n°16
Le manque de formalisme du suivi des préconisations ne donne pas de garanties suffisantes sur la prise en compte ou non de la préconisation.

Il a été relevé lors des entretiens que la remontée tardive des comptes rendus et des préconisations aux services audités pouvait réduire l'impact des préconisations et commentaires indiqués dans le rapport car déconnecté du contexte.
De plus, le fait d'envoyer un document global à l'ensemble des services était très mal perçu.

⇨ Constat n°17
Les rapports d'audit sont réalisés et transmis tardivement et à l'ensemble des services audités ce qui limite l'utilité du rapport au service.

☑ Conclusions
L'établissement a mis en place un dispositif de contrôle interne du processus mission en 2011. Il doit être optimisé pour apporter des garanties suffisantes sur son efficacité.

1.8 Qualité et pertinence du contrôle interne du processus mission

Risque(s) lié(s)
Le contrôle est réalisé sur la base d'extraction de l'outil comptable. De la qualité de ces extractions va dépendre la qualité du contrôle. Une base erronée engendrera une qualité du contrôle médiocre et donc un risque sur l'ensemble du processus de contrôle interne du processus mission.
La qualité du contrôle dépend également de la gradation des anomalies relevées, l'absence de gradation fera comptabiliser toutes les anomalies à un même niveau ce qui risque de fausser les conclusions qui en découlent.

Risque appréhendé dans la cartographie : OUI (risque n°30)

Pour réaliser les audits, les auditeurs se basent sur une extraction SIFAC. Nous avons demandé au service concerné (cellule SIFAC) une extraction pour l'année 2013.
Il a été constaté plusieurs dysfonctionnements :

- Une absence de consolidation des coûts dans SIFAC, les coûts payés directement par l'université sont dans un compte, les coûts payés par le missionnaire et remboursés par l'université sont ailleurs.
- La fiabilité des données transmises n'est pas garantie. En effet, trois fichiers différents pour la même demande nous ont été transmis, avec des montants différents. De plus, dans le dernier dit « fiable », le code pays indiqué est toujours le même, « FR » pour France, y compris pour les pays étranger, ce qui rend l'analyse difficile.
- Il n'existe pas d'interface entre Harpège et SIFAC, pour la mise à jour des données sur les agents en mission, ce qui oblige une double saisie et qui multiplie les risques d'erreurs.

⇨ Constat n°18
La qualité des données transmises pour organiser l'audit et donc le contrôle n'est pas garantie.

Il a été constaté à travers l'analyse des missions contrôlées (223 missions) que 70 d'entre elles présentent une anomalie, ce qui mathématiquement correspond à une non qualité de 30 %.
Bien que cette méthode de calcul ne soit pas cohérente, elle est la seule dont nous disposons.

⇨ Constat n°19
L'absence de gradation des types d'anomalies rend impossible l'estimation chiffrée de la qualité de traitement des missions.

☑ Conclusions
La qualité et la pertinence du contrôle interne du processus mission sont difficiles à appréhender. Un travail sur la fiabilisation des données est nécessaire

1.9 Existence d'un dispositif de pilotage du processus mission

Risque(s) lié(s)
Le pilotage du processus s'appuie sur le suivi et l'analyse d'indicateurs. L'absence d'indicateur rend difficile le pilotage.

Risque appréhendé dans la cartographie : OUI (risque n°31)

Il a été constaté qu'aucun indicateur fiable de suivi n'existe au niveau du pilotage du processus, y compris l'indicateur « délai de remboursement » proposé comme indicateur de suivi dans le processus gestion des missions.
Des services essaient de suivre des indicateurs de délais de traitement, mais ce suivi est fait manuellement et n'est pas à jour.

⇨ Constat n°20
L'établissement ne dispose d'aucun indicateur pour quantifier les délais de remboursement aux agents.

De plus, la qualité des extractions et l'impossibilité de disposer de l'ensemble des informations rend difficile la construction et le suivi d'indicateur.
Cette difficulté à obtenir des données fiables rapidement, empêche par ailleurs de pouvoir indiquer à tout moment qui et où sont les agents en mission à l'étranger. Ce manque d'information pourrait être préjudiciable en cas de problème dans un pays pour identifier si des personnels de l'université sont présents.

⇨ Constat n°21
L'absence de données fiables est préjudiciable à l'établissement et l'analyse de la performance de l'établissement n'est pas possible.

☑ Conclusions
Le pilotage du processus sans indicateur est difficile, il est important de travailler sur l'identification d'indicateurs adaptés associé à la fiabilisation des données.

1.10 Prise en compte de la satisfaction des usagers

Risque(s) lié(s)
Dans le cadre de l'analyse du bon fonctionnement du processus gestion des missions, la satisfaction de l'usager est un élément essentiel du processus pour garantir la bonne efficacité du système.

Risque appréhendé dans la cartographie : OUI (risque n°31)

Les auditeurs n'ont pas pu s'appuyer sur des indicateurs ou sur une enquête de satisfaction pour estimer le niveau de satisfaction des usagers en rapport avec le processus gestion des missions.
L'évolution de l'organisation interne de la gestion du flux dépenses (y compris missions) opéré en septembre a généré des points de non satisfaction non liés au processus de gestion des missions et ne permet pas d'avoir une vision objective du niveau de satisfaction de l'usager.

Les auditeurs ont quand même relevé deux points de non satisfaction liés à cette réorganisation, la perception d'un délai de remboursement trop long et l'absence d'interlocuteurs identifiés au sein du service facturier de l'agence comptable pour le suivi des dossiers et le traitement des problèmes.

⇨ **Constat n°22**
Le niveau de satisfaction des usagers sur le seul processus de gestion des déplacements est difficile à estimer dans le contexte actuel.

☑ **Conclusions**
Une fois la nouvelle organisation stabilisée et dans un délai rapide il est indispensable d'organiser une enquête pour évaluer le niveau de satisfaction des usagers et prioriser les axes d'amélioration.

Préconisations sur l'activité

Différentes pistes doivent être explorées au regard des éléments collectés et des constats réalisés.	Niveau de priorité
⇨ <u>Clarifier le processus :</u>	
▪ Définir le cheminement des documents et circuits de signature les plus adaptés, identifier les acteurs, et informer les usagers.	1
▪ Sensibiliser les acteurs à la signification première de l'OM = couverture juridique.	1
▪ Vérifier l'adéquation du dispositif d'établissement des OM à la réglementation notamment pour les personnels des EPST.	1
▪ Clarifier le positionnement et mission du FSD dans le circuit: qui lui demande quoi et quand ? / annexer effectivement le formulaire FSD à la demande d'OM valant AA.	1
▪ Clarifier les règles d'autorisation et de déclaration applicables aux déplacements locaux.	3
⇨ <u>Consolider les règles de gestion et de comptabilité :</u>	
▪ Compléter le formulaire d'OM avec les dates de demande et de validation.	3
▪ Produire une délibération du CA conforme à l'habitude sur le seuil d'accès à l'avance.	3
▪ Clarifier les méthodes de calcul des frais pour simplifier et fiabiliser le contrôle financier et comptable.	2
▪ Vérifier la nécessité d'un OM modificatif au retour de la mission pour des motifs comptables.	2
⇨ <u>Renforcer les compétences des gestionnaires :</u>	
▪ Introduire un volet juridique lors des formations missions pour les gestionnaires.	1
▪ Mettre à niveau techniquement les gestionnaires, notamment hors pôles / renforcer le contrôle effectué par les pôles de rattachement.	2
▪ Améliorer le suivi budgétaire des missions en cours, analyser les causes des non mises en paiement.	2
⇨ <u>Formaliser le contrôle interne</u> :	
▪ Etablir la feuille de route des contrôles depuis la prise en charge par le groupe jusqu'au suivi des préconisations.	1
▪ Assurer un retour formalisé individualisé.	2
▪ Accompagner la mise en œuvre des préconisations.	2
▪ Définir les tableaux de bord pour le suivi des missions et la fiabilisation des données.	1
⇨ <u>Mettre en place des indicateurs adaptés à l'objet avec les outils de suivi adéquats :</u>	
▪ Produire un bilan et une réflexion sur le fonctionnement du service facturier sur le volet retard de paiement.	2
▪ Initier une réflexion sur un outil de dématérialisation des demandes d'OM traitant toute la chaîne.	2
▪ Evaluer la satisfaction des usagers : efficience du processus et rapidité des remboursements.	1

Rappel des constats

⇨ Constat n°1

Il existe bien des procédures en matière de gestion des déplacements. Elles sont précises, bien documentées et accessibles aisément sur l'intranet de l'université. Elles ont fait l'objet d'au moins une mise à jour.

⇨ Constat n°2

Il existe actuellement deux circuits parallèles officiels de gestion des autorisations d'absence des enseignants-chercheurs. Le président est donc amené à se prononcer à deux reprises sur les mêmes demandes et à signer inutilement plusieurs exemplaires d'un même document.

⇨ Constat n°3

Le FSD est insuffisamment connu des agents et services. Les modalités d'intervention actuelles ne permettent pas d'apporter les garanties nécessaires au président quant à la sécurité des agents partant en mission dans les zones à risque. La direction de l'établissement n'est pas en mesure de savoir à un instant donné où se trouvent ses agents.

⇨ Constat n°4

La fonction première de l'ordre de mission d'assurer la couverture juridique de l'agent n'est de fait pas correctement comprise et mise en œuvre.

⇨ Constat n°5

Le mode de traitement actuel des personnels des EPST parait avoir été établi sur des critères financiers et comptables de gestion des remboursements et semble juridiquement contestable.

⇨ Constat n°6

Les déplacements locaux ne constituent pas un potentiel risque financier pour l'établissement par contre l'importance du volume de ces déplacements nécessite une réflexion sur la qualité de la couverture juridique des agents.

⇨ Constat n°7

Les demandes d'OM et les OM sont signés par des agents ayant effectivement reçu une délégation de signature du président mais sans indication de dates.

⇨ Constat n°8

L'exigence systématique d'un OM rectificatif par l'agence comptable (en lieu et place du seul état de frais validé par l'ordonnateur) pour toute modification des éléments financiers de la mission peut conduire à une aggravation du risque de mauvaise protection juridique des agents et de dépenses inopportunes.

⇨ Constat n°9

Le versement des avances est marginal et leur gestion ne fait pas courir de risque à l'établissement.

⇨ Constat n°10

Le niveau d'archivage des pièces est inégal selon le service gestionnaire. La maîtrise semble meilleure dans les PGF.

⇨ Constat n°11

Les paiements mandatés par l'université sont dirigés vers le bon créancier. Le contrôle et les corrections réalisés par l'agence comptable permettent d'assurer le paiement des bons montants.

⇨ Constat n°12

Les méthodes de calcul utilisées par les gestionnaires dans SIFAC ne sont pas clairement décrites, ce qui rend les contrôles difficiles

⇨ Constat n°13

Les états de frais sont correctement liquidés et transmis pour visa. Néanmoins un suivi budgétaire fiable doit permettre de clôturer régulièrement les dossiers en cours.

⇨ Constat n°14

Le visa assuré par l'agence comptable est correct et conforme aux attentes. Les tâches ordonnateur et agence comptable sont correctement séparées et le contrôle comptable est efficient.

⇨ Constat n°15

Les contrôles existent. Ils sont réguliers et relativement formalisés mais sont réalisés sans cahier des charges ni feuille de route, cette absence de cadrage engendre un niveau d'analyse variable d'un groupe d'auditeur à un autre.

⇨ Constat n°16

Le manque de formalisme du suivi des préconisations ne donne pas de garanties suffisantes sur la prise en compte ou non de la préconisation.

⇨ Constat n°17

Les rapports d'audit sont réalisés et transmis tardivement et à l'ensemble des services audités ce qui limite l'utilité du rapport au service.

⇨ Constat n°18

La qualité des données transmises pour organiser l'audit et donc le contrôle n'est pas garantie.

⇨ Constat n°19

L'absence de gradation des types d'anomalies rend impossible l'estimation chiffrée de la qualité de traitement des missions.

⇨ Constat n°20

L'établissement ne dispose d'aucun indicateur pour quantifier les délais de remboursement aux agents.

⇨ Constat n°21

L'absence de données fiables est préjudiciable à l'établissement et l'analyse de la performance de l'établissement n'est pas possible.

⇨ Constat n°22

Le niveau de satisfaction des usagers sur le seul processus de gestion des déplacements est difficile à estimer dans le contexte actuel

Observations de l'audité

Le processus de gestion des déplacements des agents revêt une importance stratégique au sein de l'université Claude Bernard Lyon 1. En effet, au-delà de son impact budgétaire considérable, il traduit la capacité de l'établissement à permettre à ses enseignants chercheurs et enseignants d'exercer leurs missions fondamentales d'enseignement et de recherche. Il confère par ailleurs à ceux-ci une couverture juridique, qui engage l'université. A ce titre, le processus croise plusieurs problématiques : sa maîtrise devient un enjeu majeur de pilotage.

La règlementation en vigueur est clairement tournée vers la simplification du dispositif et la responsabilisation de l'ordonnateur. Il appartient à l'université de s'emparer de toutes les possibilités de simplification offertes par la règlementation. Les préconisations des auditeurs identifient les pistes d'amélioration à explorer et à mettre en œuvre. Au-delà de celles-ci, j'attacherai une importance toute particulière à ce que l'amélioration du processus soit clairement tournée vers les usagers. L'enjeu n'est pas seulement de sécuriser le fonctionnement des services centraux, mais bien de s'assurer de la qualité du service rendu aux usagers et de l'optimisation des moyens (se déplacer au meilleur coût pour l'université).

Ainsi, en tant que responsable du processus cible de l'audit interne sur la gestion des déplacements des agents, j'ai pris connaissance des constats énoncés par votre équipe d'audit. De ce fait, les préconisations faites par les auditeurs me paraissent en totale adéquation avec lesdits constats.

Le plan d'action que je vous propose d'intégrer au rapport final de l'audit est bâti autour de trois objectifs qui apportent, je le pense autant que je le souhaite, une réponse adaptée et cohérente aux préconisations que vous avez faites :

- Augmenter le niveau de **MAITRISE** du processus et standardiser les pratiques
- Fluidifier les circuits opérationnels et décisionnels à travers une **SIMPLIFICATION** des procédures existantes garantissant un haut niveau de sécurité
- Améliorer l'information et la **SATISFACTION** des structures et des usagers

Chacun de ses objectifs fait l'objet d'une déclinaison en actions concrètes, liées aux préconisations, et auxquelles sont fixées des échéances propres.

La mise en œuvre de ce plan d'actions sera faite sous ma responsabilité, et je m'engage à adresser un bilan de la mise en œuvre de ces actions au conseil d'administration de l'université.

Aurélie DE SOUSA

Directrice des Services Financiers

Plan d'action

TABLEAU DE SYNTHESE DES ACTIONS A MENER

OBJECTIF	ACTION	Préconisation(s) associée(s)	Commentaires	ECHEANCE ENVISAGEE
Augmenter le niveau de maitrise du processus et standardiser les pratiques	Formalisation du cadre règlementaire applicable à l'UCBL en matière de déplacements dans le cadre d'une délibération du CA	Produire une délibération du CA conforme à l'habitude sur le seuil d'accès à l'avance, Clarifier les méthodes de calcul des frais pour simplifier et fiabiliser le contrôle financier et comptable	Cette action doit permettre de clarifier les conditions de prise en charge des frais, et de générer une mise en œuvre plus homogène de la règlementation dans les différentes structures de l'établissement notamment en ce qui concerne la méthode de calcul des frais	MAI 2015
	Clarification du processus en intégrant de façon plus prégnante la portée juridique des actes	Sensibiliser les acteurs à la signification première de l'OM = couverture juridique, Vérifier l'adéquation du dispositif d'établissement des OM à la réglementation notamment pour les personnels des EPST Clarifier les règles d'autorisation et de déclaration applicables aux déplacements locaux.	Les travaux liminaires à cette mise à jour ont déjà débuté en janvier 2015, par la mise en place d'un groupe de travail intégrant notamment la DRH, le SHS et la DAJI. Les travaux concernent aussi bien les missions que les déplacements locaux. La clarification du processus conduira à la redéfinition des procédures actuelles.	JUIN 2015
	Organisation d'une formation continue régulière des gestionnaires en intégrant une dimension juridique	Sensibiliser les acteurs à la signification première de l'OM = couverture juridique, Introduire un volet juridique lors des formations missions pour les gestionnaires, Mettre à niveau techniquement les gestionnaires (…)	Le volet formation du plan d'action se déploie d'une part à travers une formation plus large des nouveaux gestionnaires, mais aussi par des formations de « recyclage » qui pourraient être priorisées en fonction des conclusions du dispositif « audit missions ».	SEPT 2015

	Mise en place d'ateliers thématiques ouverts permettant d'échanger sur les pratiques, les difficultés, les évolutions récentes ou à prévoir	Mettre à niveau techniquement les gestionnaires (…)	Les ateliers thématiques, ouverts aux gestionnaires SIFAC mais aussi aux gestionnaires de déplacements dans les différentes structures, contribueraient à une standardisation des pratiques, à travers une culture commune. Plus avant, ces ateliers seront une plateforme d'échange avec les structures d'enseignement et de recherche.	AVRIL 2015
Fluidifier les circuits opérationnels et décisionnels à travers une simplification des procédures existantes garantissant un haut niveau de sécurité	Détermination d'un nouveau circuit des autorisations d'absences et de déplacements.	Clarifier les règles d'autorisation et de déclaration applicables aux déplacements locaux Vérifier la nécessité d'un OM modificatif au retour de la mission pour des motifs comptables.	La question des autorisations d'absence n'est pas en soi une problématique financière et comptable. Néanmoins, le circuit à mettre en place devra intégrer cette problématique dans une logique d'efficience et de sécurisation. La question de la nécessité des ordres de missions modifiés au retour de la mission comme pièces justificatives comptables doit être posée afin de limiter le nombre d'actes au strict nécessaire.	JUIN 2015
	Redéfinition du périmètre de la délégation de signature du Président et réaffirmation du champ d'intervention du fonctionnaire sécurité défense	Définir le cheminement des documents et circuits de signature les plus adaptés, identifier les acteurs, et informer les usagers, Clarifier le positionnement et mission du FSD (…)	La délégation de signature du président peut être élargie à l'UE et aux pays non risqués. En cas de doute, soumission au FSD. Pour les pays risqués, la signature du Président resterait de rigueur après avis obligatoire du FSD.	AVRIL 2015
	Mise en œuvre de toutes les solutions permettant la réduction des délais de remboursement	Initier une réflexion sur un outil de dématérialisation des demandes d'OM traitant toute la chaîne. Produire un bilan et une réflexion sur le fonctionnement du service facturier sur le volet retard de paiement, Compléter le formulaire d'OM avec les dates de demande et de validation.	L'identification précise des leviers permettant d'atteindre une réduction significative des délais de remboursement des agents, mais aussi de paiement des prestataires, doit être faite de façon systématique, et la mise en œuvre des solutions trouvées doit rester un objectif prioritaire du processus.	JUIN 2015

Améliorer l'information, le pilotage et la satisfaction des structures et des usagers	Mise à disposition, des agents et des gestionnaires, d'outils facilitant la compréhension du processus et améliorant l'encadrement des situations à risque (sanitaire, sécurité, assurance…)	Définir le cheminement des documents et circuits de signature les plus adaptés, identifier les acteurs, et informer les usagers, Sensibiliser les acteurs à la signification première de l'OM = couverture juridique	Des solutions « en ligne » doivent être envisagées, notamment par l'existence d'une plateforme d'information sur le site internet de l'université, pour tenir compte du nombre de personnes extérieures qui peuvent être concernées.	JUIN 2015
	Généralisation de tableaux de bord et d'outils de suivi permettant de mesurer l'efficacité et l'efficience du processus	Définir les tableaux de bord pour le suivi des missions et la fiabilisation des données. Améliorer le suivi budgétaire des missions en cours, analyser les causes des non mises en paiement.	Les outils de suivi doivent permettre de mesurer l'activité, notamment sur la question des délais de traitement et de paiement, et ainsi offrir un outil de pilotage.	AVRIL 2015
	Formalisation du cadre d'intervention du dispositif « audit mission »	Etablir la feuille de route des contrôles depuis la prise en charge par le groupe jusqu'au suivi des préconisations, Assurer un retour formalisé individualisé, Accompagner la mise en œuvre des préconisations	Le dispositif de contrôle des opérations de prise en charge des missions doit être formalisé, afin que l'ensemble des acteurs (audités/auditeurs) aient une approche homogène des contrôles. Cela doit permettre également de standardiser les méthodes correctives, et de normaliser les échanges d'informations entre audités et auditeurs en cours de contrôle ou à l'issue de celui-ci.	MARS 2015
	Développement des fonctions de conseil et d'accompagnement.	Assurer un retour formalisé individualisé, Accompagner la mise en œuvre des préconisations	Au-delà des ateliers ouverts et des formations (voir supra), il faut envisager d'élargir le rôle du dispositif d'audit mission sur des fonctions d'identification des difficultés et d'accompagnement des gestionnaires et des structures.	MARS 2015
	Mise en place d'une enquête de satisfaction et d'un comité des utilisateurs permettant de travailler sur les ajustements à envisager	Evaluer la satisfaction des usagers : efficience du processus et rapidité des remboursements	L'enquête doit permettre d'évaluer la perception qu'ont les destinataires finaux, mais aussi leurs gestionnaires, afin d'identifier de nouveaux points de vigilance. Le comité des utilisateurs aurait un rôle de supervision et de validation de l'évaluation de l'enquête de satisfaction. Il serait consulté sur les mesures à envisager et leur suivi.	MARS 2015

Annexes

Annexe 1 : Lettre de mission

Annexe 2 : Liste de la documentation analysée

Annexe 3 : Liste des entretiens menés dans le cadre de l'audit

Annexe 4 : Cartographie du processus

Annexe 5 : Référentiel d'audit

Annexe 6 : Analyse des interventions du FSD au regard des missions à l'étranger 2013

Annexe 1 : Lettre de mission

Université Claude Bernard Lyon 1

Présidence

Adresse : Maison de l'Université Domitien Debouzie
7 Boulevard Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex
Assistante : Marie-Reine Jacoud
Tél. : 04 72 4 479. 09
Télécopie : 04 72 43 12 36
Courriel : secretariat.presidence@univ-lyon1.fr
Référence : FNG-DR- MRJ-2014-77

Villeurbanne, le 21 juillet 2014,

Monsieur Oiasfi CHAABNIA
Responsable de l'audit interne
Maison de l'Université Domitien Debouzie

Objet : Lettre de mission - audit interne en 2014

Monsieur,

Sur proposition du comité d'audit interne (CAI) représenté par Didier RONZE, chargé de mission QPSI auprès du CA et conformément aux engagements pris par l'Université Claude Bernard – Lyon 1 (UCBL) dans son contrat pluriannuel 2011-2015 avec l'Etat, j'ai décidé de confier à l'équipe d'audit interne de l'UCBL une mission d'audit sur la gestion des déplacements des agents.

Il s'agira de s'assurer que les processus de gestion mis en place à l'université sont conformes à la réglementation en vigueur et que les responsabilités respectives de l'ordonnateur et du comptable sont pleinement assumées dans le cadre de la souplesse de gestion permise par le cadre juridique.

Je souhaite que votre équipe vérifie l'adéquation entre les pratiques opérationnelles des services de l'UCBL et les procédures de gestion telles qu'elles ont été formalisées et codifiées. Le dispositif de contrôle interne comptable et financier sera ainsi testé dans toutes ses dimensions afin de s'assurer que les risques en matière de gestion des déplacements sont maitrisés.

J'accorderai enfin une attention toute particulière à la qualité du service rendu aux usagers, notamment en termes de délais de traitement et de satisfaction des usagers, qu'ils soient agents de l'UCBL ou extérieurs à l'établissement.

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1 - 43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D ; n° SIRET : 196 917744 000 19 ; code APE : 92.15 ; code NAF : 803 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr ; téléphone : 04 72 44 80 00 ; télécopie : 04 72 43 10 20

A cet effet, le correspondant de l'équipe d'audit sera la directrice des services financiers. Elle permettra à l'équipe de consulter et de rencontrer toute personne (gouvernance, composantes, structures de recherche, administration, filiales, etc.) dont le témoignage sera utile à la réalisation de la mission.

Je souhaite que les travaux d'audit soient restitués lors du conseil d'administration qui aura lieu **en février 2015.**

Je compte sur la collaboration active de chacun.

Le Président,

François-Noël GILLY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1 - 43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D ; n° SIRET : 196 917744 000 19 ; code APE : 92.15 ; code NAF : 803 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr ; téléphone : 04 72 44 80 00 ; télécopie : 04 72 43 10 20

Annexe 2 : Liste de la documentation analysée

Les documents analysés sont :

- la cartographie missions (12.07.2012),
- le guide missions (02/06/2014) et les dépliants l'accompagnant (déplacement à l'étranger, personnel enseignant, biatss, personnes extérieures à l'UCBL),
- la procédure globale de la gestion des missions 2013 (11/02)
- les DEP-FO (création agent, demande ordre de mission, demande ordre de mission permanent 2012),
- la liste des pièces à conserver par l'ordonnateur, la demande d'informations de pièces justificatives, l'avance sur frais de mission
- la note nuitées du 29/04/2010,
- la procédure d'autorisation d'absence des enseignants du 6 mai 2013,
- la délibération du CA de l'université du 27 mai 2014,
- les formulaires supplémentaires : demande d'utilisation du véhicule personnel, état des déplacements locaux, demandes d'autorisation d'absence des enseignants-chercheurs et hospitalo-universitaires,
- les rapports des « Audits Mission » effectués depuis 2011 par la DSF et l'AC.

Le corpus réglementaire de référence est le suivant :

- décret 2006-781 du 03/07/2006 consolidé au 12/06/2014, et ses arrêtés (indemnités kilométriques, indemnités de stage, taux d'indemnités missions),
- le référentiel de contrôle interne DGFIP relatif aux frais de déplacements – octobre 2009,

Annexe 3 : Liste des entretiens menés dans le cadre de l'audit

Réunion d'ouverture

Structure	Type	Identité des audités
Direction des services financiers	Services centraux - DSF	Aurélie de Sousa - directrice des services financiers - pilote du processus
		Françoise Buys - ex-responsable du pôle SCOT - responsable du processus

Entretiens

Structure	Type	Identité des personnes
Fonctionnaire Sécurité Défense	Enseignant	Philippe Pernelle
Direction des ressources humaines - Enseignants	Services centraux - DRH	Catherine Zoccarato - Responsable DRH Enseignants
Agence comptable	Services centraux - AC	Alexis Warret - Agent comptable
Direction des services financiers - Pôle santé	Services centraux - DSF	Mathieu Viles - responsable du pôle santé
UMR 5534	Structure de recherche - sciences	Guy Mouchiroud - responsable
		Laurence Fournier - gestionnaire
		Isabelle Mezzano - secrétaire
Direction des services financiers - cellule SIFAC	Services centraux - DSF	Pascal Berwick - responsable cellule Sifac
Direction des affaires juridiques et institutionnelles	Services centraux - DAJI	Christelle Blanc - responsable de la DAJI
Direction des services financiers - Pôle doua	Services centraux - DSF	Jeanine Creunet - responsable pôle doua
Laboratoire ILM	Structure de recherche - sciences	Dominique Farjot - responsable administrative
		Christelle Macheboeuf - gestionnaire financière
Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques	Composante - santé	Christine Vinciguerra - directrice
		Patricia Gabriele - directrice administrative
		Karima Mezraï - gestionnaire

Annexe 4 : Cartographie du processus

PROCESSUS : GESTION DES MISSIONS

Services acteurs du processus :	Les directions des composantes, les services & laboratoires de recherche, les services communs et centraux, la direction des services financiers, l'agence comptable, la cellule budget, le service des marchés.
Responsable du processus :	La directrice des services financiers
Pilote du processus :	Personne désignée par la directrice des services financiers
Donnée d'entrée principale :	Demande d'ordre de mission de l'agent à son responsable
Fournisseur donnée d'entrée :	Agent demandant la mission
Donnée de sortie principale :	Remboursement des frais de mission à l'agent
Client de la donnée de sortie :	Agent ayant effectué sa mission
Indicateurs suivi et performance :	- Délai mensuel moyen de remboursement (soit le délai entre la remise du dossier complet et la date d'émission du remboursement). - Pourcentage de remboursements supérieurs à 30 jours
Objectifs :	Remboursement des frais de mission dans un temps déterminé et à sa juste valeur : - Délai moyen de remboursement < 30 jours, - Pourcentage de remboursements supérieurs à 30 jours < 2%

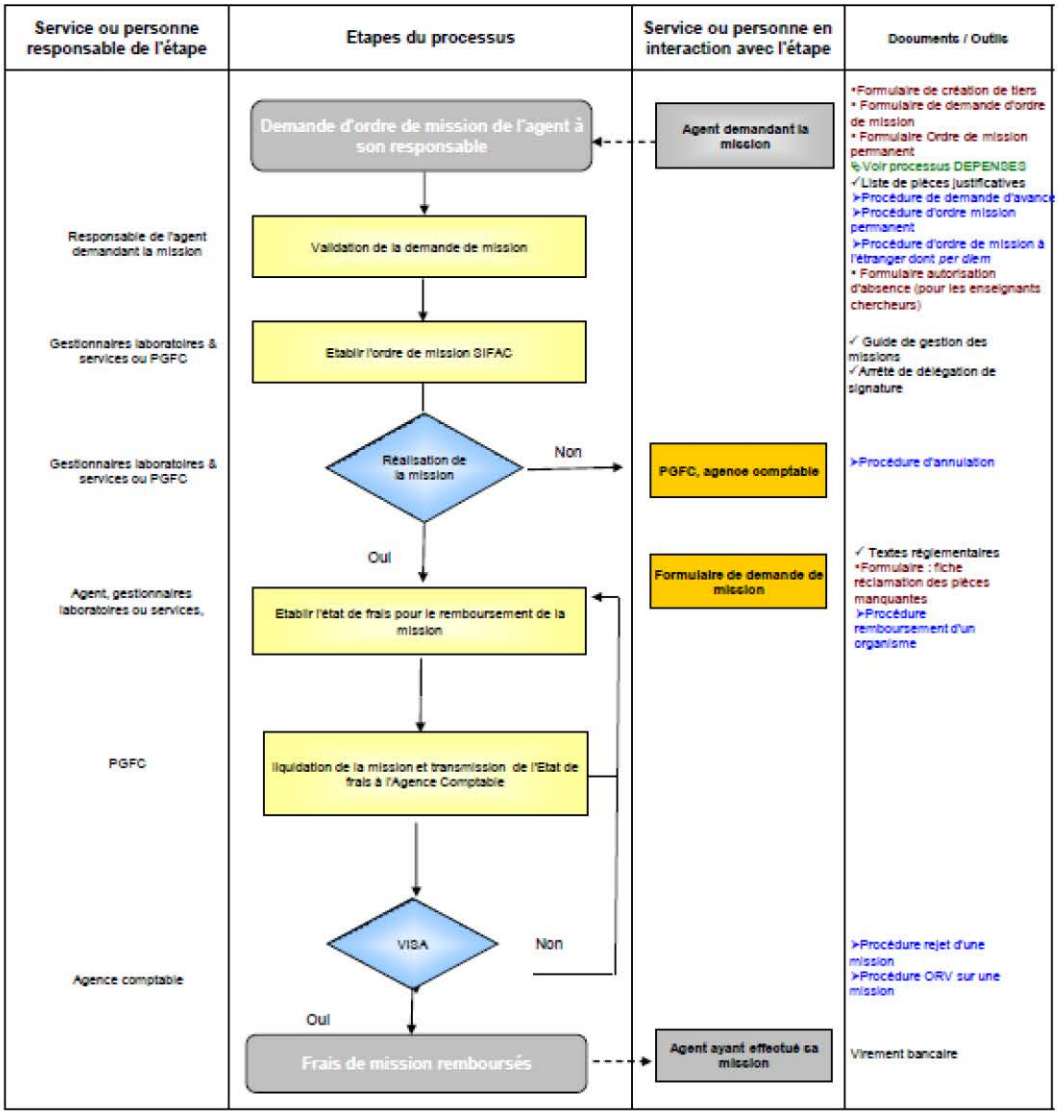

Date : 28 /04 / 10 — Intitulé : Missions_Processus

Annexe 5 : Référentiel d'audit

Université Claude Bernard Lyon 1

Référentiel d'audit interne **Audit déplacements**

établi en septembre 2014
validé par la responsable du processus (risques et contrôle) le 6 octobre 2014
complété en preuves/constats/recommandations en décembre 2014

N°	Objectifs	Risques	Contrôle	Preuves
1	Emission de l'ordre de mission	Non respect des délais dans l'émission des ordres de mission : demande non émise ou non prise en compte de la demande	Comparaison de la date d'emission de l'ordre de mission et de la date de départ en mission	Vérification partielle des tableaux des pôles sciences et SCOT Evaluation lors des entretiens et sur pièces
2	Emission de l'ordre de mission	ordre de mission irregulier : L'ordre de mission n'est pas conforme à la réglementation notamment en matière de : - statut du missionnaire, - objet du déplacement, de la mission ou de la réception, - couverture juridique, - nature des dépenses.	Contrôle sur place et sur pièce de la conformité des ordres de missions à la fois à la règlementation et aux procédures adoptées à l'UCBL.	Evaluation lors des entretiens et sur pièces
3	Emission de l'ordre de mission	ordre de mission imcomplet ou erroné	Contrôle sur place et sur pièce de la conformité des ordres de missions à la fois à la règlementation et aux procédures adoptées à l'UCBL.	Evaluation lors des entretiens
4	Emission de l'ordre de mission	les ordres de mission ne sont pas transmis aux services demandeurs et au missionnaire	Existence ou pas d'un dispositif tracé d'émission des ordres de missions aux services demandeurs.	Evaluation lors des entretiens
5	Avances	absence de traitement de la demande d'avance dans les délais	Contrôle sur place et sur pièce de la conformité des ordres de missions à la fois à la règlementation et aux procédures adoptées à l'UCBL.	Evaluation lors des entretiens
6	Avances	Pièces justificatives insuffisantes ou erronnées pour la demande d'avance	Contrôle sur place et sur pièce de la conformité des ordres de missions à la fois à la règlementation et aux procédures adoptées à l'UCBL.	Evaluation lors des entretiens
7	Avances	application erronnée des règles de calcul	Contrôle sur place et sur pièce de la conformité des ordres de missions à la fois à la règlementation et aux procédures adoptées à l'UCBL.	Evaluation lors des entretiens
8	liquidation	Pièces justificatives insuffisantes ou erronnées	Contrôle sur place et sur pièce de la conformité des ordres de missions à la fois à la règlementation et aux procédures adoptées à l'UCBL.	Echantillonnage de missions : pôle santé et ISFA (25/11)
9	liquidation	Etat de frais incomplet ou erroné	Contrôle sur place et sur pièce de la conformité des ordres de missions à la fois à la règlementation et aux procédures adoptées à l'UCBL.	
10	liquidation	ordre de mission signé par une personne non habilitée	Contrôle sur place et sur pièce de la conformité des ordres de missions à la fois à la règlementation et aux procédures adoptées à l'UCBL.	
11	liquidation	ordre de mission irrégulier	Contrôle sur place et sur pièce de la conformité des ordres de missions à la fois à la règlementation et aux procédures adoptées à l'UCBL.	
12	liquidation	paiement au mauvais créancier	Contrôle sur place et sur pièce de la conformité des ordres de missions à la fois à la règlementation et aux procédures adoptées à l'UCBL. Analyse des reversements effectués	
13	liquidation	non justification du déplacement consécutif à une avance versée.	Contrôle sur place et sur pièce de la conformité des ordres de missions à la fois à la règlementation et aux procédures adoptées à l'UCBL. Analyse des reversements effectués Existence d'un suivi de régularisation des avances versées	
14	liquidation	application erronnée des règles de calcul des frais	Contrôle sur place et sur pièce de la conformité des ordres de missions à la fois à la règlementation et aux procédures adoptées à l'UCBL.	
15	liquidation	transmission de la Demande de paiement non enclenchée	Contrôle sur place et sur pièce de la conformité des ordres de missions à la fois à la règlementation et aux procédures adoptées à l'UCBL.	
16	liquidation	documents et pièces sur les frais de déplacement non archivés ou incorrectement archivés	Contrôle sur place et sur pièce de la conformité des ordres de missions à la fois à la règlementation et aux procédures adoptées à l'UCBL.	
17	liquidation	absence de suivi des refus et des renvois des états de frais pour régularisation	Contrôle sur place et sur pièce de la conformité des ordres de missions à la fois à la règlementation et aux procédures adoptées à l'UCBL.	
18	mandatement	transmission de l'ordre de payer non enclenchée	Contrôle sur place et sur pièce de la conformité des ordres de missions à la fois à la règlementation et aux procédures adoptées à l'UCBL.	Tableaux excel des pôles sciences/SCOT pour le suivi des dates Vérification de l'échantillonnage du 25/11
19	visa	pièces justificatives insuffisantes ou erronées	Contrôle sur place et sur pièce de la conformité des ordres de missions à la fois à la règlementation et aux procédures adoptées à l'UCBL.	Vérification de l'échantillonage précédent à l'agence comptable (01/12)
20	visa	mauvaise application des règles de calcul	Contrôle sur place et sur pièce de la conformité des ordres de missions à la fois à la règlementation et aux procédures adoptées à l'UCBL.	
21	visa	absence de service fait	Contrôle sur place et sur pièce de la conformité des ordres de missions à la fois à la règlementation et aux procédures adoptées à l'UCBL.	
22	visa	le donneur d'ordre n'est pas juridiquement compétent	Contrôle sur place et sur pièce de la conformité des ordres de missions à la fois à la règlementation et aux procédures adoptées à l'UCBL.	
23	visa	absence de séparation des tâches et de contrôle efficient	Contrôle sur place et sur pièce de la conformité des ordres de missions à la fois à la règlementation et aux procédures adoptées à l'UCBL.	
24	visa	absence de suivi de paiement par avance	Contrôle sur place et sur pièce de la conformité des ordres de missions à la fois à la règlementation et aux procédures adoptées à l'UCBL.	
25	visa	enregistrement comptable erroné	Contrôle sur place et sur pièce de la conformité des ordres de missions à la fois à la règlementation et aux procédures adoptées à l'UCBL.	
26	visa	enregistrement en comptabilité budgétaire erronés	Contrôle sur place et sur pièce de la conformité des ordres de missions à la fois à la règlementation et aux procédures adoptées à l'UCBL.	
27	visa	discordance entre la comptabilité de l'agent comptable et les ordres de payer émis par l'or	Contrôle sur place et sur pièce de la conformité des ordres de missions à la fois à la règlementation et aux procédures adoptées à l'UCBL.	
28	visa	double paiement	Contrôle sur place et sur pièce de la conformité des ordres de missions à la fois à la règlementation et aux procédures adoptées à l'UCBL.	
29	visa	documents et pièces sur les frais de déplacment non archivés ou incorrectement archivés	Contrôle sur place et sur pièce de la conformité des ordres de missions à la fois à la règlementation et aux procédures adoptées à l'UCBL.	
30	contrôle interne	non exécution des préconisations émises lors des contrôles internes semestriels ("audits r	Contrôle sur place et sur pièce du suivi des préconisations. Existence d'un suivi formalisé	Evaluations lors des entretiens et contrôle des rapports + analyse demandes extractions faites auprès cellule SIFAC
31	pilotage du processus	absence de suivi de l'indicateur "délai de remboursement"	Contrôle sur place et sur pièce du suivi de l'indicateur énoncé dans le processus "gestion des missions" (avril 2010)	Entretien pilote processus et contrôle des tableaux excel de suivi Entretiens des structures dont dépendent les missionnaires

Annexe 6 : analyse des interventions du FSD

analyse des interventions du FSD au regard des missions à l'étranger 2013

Bilan FSD depuis 2011	
pays	nb
afrique du sud	4
algérie	10
arabie saoudite	1
argentine	1
benin	3
brésil	8
chili	2
chine	12
colombie	2
colombie	2
corée du sud	8
cote d'ivoire	5
cuba	1
egypte	1
georgie	1
inde	3
israel	2
japon	9
jordanie	1
lituanie	1
madagasgar	1
maroc	24
mexique	6
perou	2
russie	5
serbie	1
thailande	1
togo	1
tunisie	20
turquie	17
ukraine	1
vietnam	12
TOTAL	168

synthèse missions pays à risques 2013			
PAYS	Nb de missio	Coût total	
AFRIQUE DU SUD	2	1080	
ALGERIE	10	6245,81	
ARGENTINE	1	2966,82	vert sauf Buenos Aires et Mendoza
BRESIL	8	6936,48	
CAMBODGE	***4***	***5804,32***	
CHILI	3	3370,41	
CHINE	34	46441,69	vert sauf région nord ouest
COLOMBIE	2	2685,9	
CONGO	***1***	***1365***	
COTE D'IVOIRE	***1***	***1280,29***	
HAITI	***1***	***2871,59***	
INDE	7	6181,6	
INDONESIE	***2***	***3199,26***	
ISRAEL	4	4008,13	
JAPON	20	26726,63	vert sauf Fukushima
KENYA	***1***	***470***	
LAOS	**2**	**4711,93**	
LIBAN	***2***	***203,85***	
MADAGASCAR	2	8426,6	
MALI	***1***	***86***	
MAROC	23	13051,71	vert sauf frontière sud Alg
Mexique	4	10016,06	
RUSSIE	10	8574,15	vert sauf sud ouest (Tchétchénie)
SENEGAL	**5**	**7055,57**	
TUNISIE	14	4217,8	
TURQUIE	11	7525,55	95 % territoire vert
UKRAINE	3	2367,93	
VIETNAM	33	62502,25	
TOTAL	211		

code couleur MAE:

	Formellement déconseillé
	déconseillé sauf raison impérative
	vigilance renforcée
	vigilance normale

code analyse faite:

PAYS	pays à risques pour lequel FSD jamais sollicité
Nb de missions	pays pour lesquels nbre missions 2013 sup ou égal nbre avis FSD depuis 2011

parmi les 8 pays pour lesquels FSD jamais sollicité alors que existence missions en 2013, 5 comptent des zones formellement déconseillées ou déconseillées sauf raison impér
le nbre de missions 2013 en Algérie est égal aux nbres de sollicitations pour ce pays depuis 2011
le Maroc est le pays pour lequel le FSD a rendu le plus d'avis alors que la pays est très très peu jugé risqué par le MAE

Université Claude Bernard Lyon 1

Présidence

Adresse : Maison de l'Université Domitien Debouzie
7 Boulevard Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex
Assistante : Marie-Reine Jacoud
Tél. : 04 72 4 479. 09
Télécopie : 04 72 43 12 36
Courriel : secretariat.presidence@univ-lyon1.fr
Référence : FNG-DR- MRJ-2014-77

Villeurbanne, le 21 juillet 2014,

Monsieur Oiasfi CHAABNIA
Responsable de l'audit interne
Maison de l'Université Domitien Debouzie

Objet : Lettre de mission - audit interne en 2014

Monsieur,

Sur proposition du comité d'audit interne (CAI) représenté par Didier RONZE, chargé de mission QPSI auprès du CA et conformément aux engagements pris par l'Université Claude Bernard – Lyon 1 (UCBL) dans son contrat pluriannuel 2011-2015 avec l'Etat, j'ai décidé de confier à l'équipe d'audit interne de l'UCBL une mission d'audit sur la gestion des déplacements des agents.

Il s'agira de s'assurer que les processus de gestion mis en place à l'université sont conformes à la réglementation en vigueur et que les responsabilités respectives de l'ordonnateur et du comptable sont pleinement assumées dans le cadre de la souplesse de gestion permise par le cadre juridique.

Je souhaite que votre équipe vérifie l'adéquation entre les pratiques opérationnelles des services de l'UCBL et les procédures de gestion telles qu'elles ont été formalisées et codifiées. Le dispositif de contrôle interne comptable et financier sera ainsi testé dans toutes ses dimensions afin de s'assurer que les risques en matière de gestion des déplacements sont maitrisés.

J'accorderai enfin une attention toute particulière à la qualité du service rendu aux usagers, notamment en termes de délais de traitement et de satisfaction des usagers, qu'ils soient agents de l'UCBL ou extérieurs à l'établissement.

A cet effet, le correspondant de l'équipe d'audit sera la directrice des services financiers. Elle permettra à l'équipe de consulter et de rencontrer toute personne (gouvernance, composantes, structures de recherche, administration, filiales, etc.) dont le témoignage sera utile à la réalisation de la mission.

Je souhaite que les travaux d'audit soient restitués lors du conseil d'administration qui aura lieu **en février 2015.**

Je compte sur la collaboration active de chacun.

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-031

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

AVIS SUR LA CANDIDATURE DE MADAME PAULIGNAN A LA DIRECTION DU SOIE

Exposé des motifs :

Aux termes de l'article 3 des statuts du SOIE, le directeur du service est nommé par le Président de l'Université sur proposition de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU, ex CEVU) et après avis du Conseil d'Administration de l'Université.

Le mandat du nouveau directeur prend fin avec le mandat des représentants des personnels au Conseil d'Administration de l'UCBL, soit le 5 mars 2016. En effet, conformément aux statuts du SOIE, lorsque le directeur cesse ses fonctions en cours de mandat, son remplaçant est nommé pour la fin du mandat restant à courir.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu les statuts du SOIE ;
Vu la proposition de la CFVU du 12 février 2015 de nomination de Madame PAULIGAN à la direction du SOIE ;

Après avoir délibéré, a émis un avis favorable à la nomination de Madame Brigitte PAULIGNAN à la direction du SOIE à compter du 1er septembre 2015 (cf. documents joints).

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 24
Favorable : 22
Défavorable : 0
Nul : 1

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Brigitte PALOUZIER-PAULIGNAN
Maître de Conférences en Biologie

A l'attention de : Monsieur Philippe LALLE
Vice-Président CEVU
Et de **Mesdames et Messieurs, les membres du CEVU**

Objet : Candidature à la Direction du Service d'Orientation et d'Insertion des Etudiants (SOIE) de l'Université lyon1

Lyon le 30 janvier 2015

Monsieur le Vice-Président,
Mesdames et Messieurs,

En tant que Vice président CEVU, vous vous situez au cœur de la mission de l'Université qui va de la formation des étudiants jusqu'à leur insertion dans une vie professionnelle épanouie. Nous, enseignants-chercheurs, contribuons par notre recherche à faire bénéficier aux étudiants d'un accès privilégié aux connaissances les plus récentes dans divers domaines disciplinaires. Notre mission cependant va plus loin, car il nous revient aussi de nous assurer que la formation que nous leur dispensons leur permettra de trouver leur place dans la société.

Depuis 20 ans que je travaille à l'Université Lyon1, c'est ainsi que j'envisage ma mission : au carrefour entre recherche, enseignement et accompagnement des étudiants dans leur insertion professionnelle. Responsable depuis 15 ans de l'UE de Formation Humaine commune aux Masters 1 de Biologie, j'anime une équipe d'enseignants en étroite collaboration avec le SOIE. Nous avons conçu cet enseignement pour nous adapter aux besoins de chaque étudiant qui choisit soit d'affiner son projet professionnel, soit de créer et réaliser un événement de manière à utiliser cette mise en action concrète pour identifier ses talents personnels. Toutes ces actions m'ont naturellement conduite à travailler sur les compétences que nous transmettons aux étudiants. Au fil des années, j'ai ainsi réalisé une plaquette et un site web qui présentaient les compétences des étudiants de Biologie. Depuis un an, je suis impliquée dans la mise en place du Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC).

Ma candidature à la Direction du SOIE s'inscrit dans la continuité de ma démarche professionnelle. Les nombreuses collaborations que j'ai entretenues durant ces années avec les membres du service sont autant de points d'appui sur lesquels je pense pouvoir compter pour favoriser mon intégration. Je pourrais ainsi apporter mon expérience au service de missions comme le développement du lien université-lycéens ou encore l'insertion des étudiants PACES.

Consciente que je ne peux vous exposer toutes mes motivations par écrit, j'espère avoir la possibilité de vous les détailler lors d'un entretien. Dans cette attente, je prie, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs, d'agréer mes sincères salutations.

Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon - Equipe Codage et Mémoire Olfactive
INSERM U1028 / CNRS UMR 5292 / Université Claude Bernard Lyon
50 Avenue Tony Garnier – 69366 LYON Cedex 07 -Tél. : 04.37.28.74.67. / Fax : 04.37.28.76.01
brigitte.paulignan@ univ-lyon1.fr - http://crnlgerland.univ-lyon1.fr/spip.php?article151

Brigitte Palouzier-Paulignan

Maître de Conférences Hors Classe à l'Université Claude Bernard Lyon1
Centre de Recherche en Neurosciences de LYON (CRNL)
Equipe Codage et Mémoire Olfactive

Née le 25 février 1964, mariée, 4 enfants
: 04.37.28.74.67 : brigitte.paulignan@univ-lyon1.fr

ACTIVITES DE RECHERCHE

16 Publications scientifiques et 2 conférences invitées référencées en annexe. Principaux thèmes :

- **Le système olfactif, senseur du statut métabolique ?**
  Publications N°12 à 16.
  Patch clamp in vitro, études comportementales (rongeurs).
  Co-encadrement (80%) d'une thèse et de cinq M2 recherche.
  Collaborations internationales: M. Ma (Philadelphie, USA) & D. Fadool (Tallahassee, USA).
- Etude du **codage olfactif**.
  Publications N°7 à 11.
  Implantation dans le laboratoire de la technique d'électrophysiologie de patch clamp in vitro.
- Caractérisation biochimique du système cholinergique dans le système vagal afférent.
  Publications N°1 à 5.
  Chimiluminescence, dosages isotopiques, marquages immunohistologiques.

ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT

Ma pratique pédagogique s'organise autour de 4 centres d'intérêt :

- L'enseignement académique
  Thèmes : neurophysiologie, biophysique des membranes et physiologie des réseaux neuronaux. Niveaux : L2, L3 et M1.
- **L'insertion professionnelle des étudiants**
  Responsable depuis 15 ans de **l'enseignement de Formation Humaine** (actuellement inséré dans trois Masters 1 de Biologie).
  Bilan personnel, aide à la formulation des compétences, CV-LM, préparation aux entretiens d'embauche.
  2010-14 Tête de Réseau **Coordination Lyon1 pour l'Insertion Professionnelle des Etudiant-e-s (CLIPE) pour la Biologie.**
- L'identification des compétences
  2014 Formation à l'outil **PEC** (Portefeuille d'Expériences et de Compétences).
  2004 **Conférence invitée à l'AMUE** : L'intérêt de décliner les diplômes en termes de compétences.
  2003-04 Elaboration **d'une plaquette** et d'un **site web** présentant les compétences des étudiants de Biologie.
  2002 **Enquête auprès des entreprises** sur les compétences des étudiants de Biologie.
  2000 **Définition des compétences des étudiants de Biologie.**
- La gestion de projet
  Option proposée aux étudiants de Formation Humaine (M1) qui le désirent.

FORMATION & CARRIERE

2012 Maître de Conférences **Hors classe.**
1994 **Maître de Conférences** à l'Université Lyon 1.
1993 Recherche emploi et CDD en Marketing Pharmaceutique.
1990-1992 Post Doctorats, Laboratoires du Pr LÜSCHER (Berne) puis du Pr DREIFFUSS (Genève).
1990 Doctorat de Neurosciences mention très honorable (Université d'Aix-Marseille III).

Brigitte Palouzier-Paulignan

16 Publications scientifiques, deux conférences invitées aux USA

16. 2014 Al Koborssy D., **Palouzier-Paulignan B**., Salem R., Thevenet M., Romestaing C., Julliard A.-K. Cellular and molecular cues of glucose sensing in the rat olfactory bulb*. Front Neurosci.,* 8:333.

15. 2014 Aime P., **Palouzier-Paulignan B.,** Salem R., Al Koborssy D., Garcia S., Duchamp C., Romestaing C., Julliard A.-K. Modulation of olfactory sensitivity and glucose-sensing by the feeding state in obese Zucker rats. *Front Behav Neurosci*., 8:326.

14. 2014 Kuczewski, N., Fourcaud-Trocme, N., Savigner, A., Thevenet, M., Aime, P., Garcia, S., Duchamp-Viret, P., **Palouzier-Paulignan, B.,** 2014. Insulin modulates network activity in olfactory bulb slices: impact on odour processing. *J Physiol*., 592**,** 2751-69.

13. 2012 **Palouzier-Paulignan, B.,** Lacroix, M.C., Aime, P., Baly, C., Caillol, M., Congar, P., Julliard, A.K., Tucker, K., Fadool, D.A. Olfaction under metabolic influences. *Chem Senses*., 37**,** 769-97.

Conf 2010 **Palouzier-Paulignan B.** Savigner A., Aime P., Duchamp-Viret P., Chaput M., Grosmaitre X., Ma M. et Julliard A.K. (2010). Olfactory neurons activity and olfactory perception are modulated by anorectic peptides, insulin and leptin. Association for Chemoreception Sciences (AChems). St Pete Beach, Florida, USA.

Conf 2010 **Palouzier Paulignan B.** The olfactory system: a sensor of the metabolic status? Conférence invitée**,** avril 2010**,** Université de Tallahassee (Floride, USA).

12. 2009 Savigner A., Duchamp-Viret P., Grosmaitre X., Chaput M., Garcia S., Ma M.et **Palouzier-Paulignan B.** Modulation of spontaneous and odorant-evoked activity of rat olfactory sensory neurons by two anorectic peptides, insulin and leptin. *J Neurophysiol.* 101(6), 2898-906.

11. 2005 Hardy, A., **Palouzier-Paulignan, B.**, Duchamp, A., Royer J.-P. and Duchamp-Viret, P. 5HT action in the rat olfactory bulb: *in vitro* electrophysiological patch-clamp recordings of juxtaglomerular and mitral cells. *Neuroscience,* 131, 717-731

10. 2004 Chaput M.A., **Palouzier-Paulignan, B.**, Delaleu, J.C. and Duchamp-Viret, P. Taurine action on mitral cell activity in the frog olfactory bulb *in vivo. Chem. Senses*, 29, 83-91.

9. 2002 **Palouzier-Paulignan, B.**, Duchamp-Viret, P., Hardy, A. and Duchamp, A. $GABA_B$ receptor-mediated inhibition of mitral/tufted cell activity in the rat olfactory bulb : a whole-cell patch clamp study *in vitro*. *Neuroscience*, 111, 241-250.

8. 1998 Duchamp-Viret, P.**, Palouzier-Paulignan, B.** and Duchamp, A. Sensory information processing in the frog olfactory pathways. Experimental basis for modeling studies. *Biosystems*, 48, 37-45.

7. 1996 Duchamp-Viret P., **Palouzier-Paulignan B.** et Duchamp A. Odor coding properties of frog olfactory cortical neurons. *Neuroscience***,** 74, 885-896.

6. 1994 **Palouzier-Paulignan B.**, Dubois-Dauphin M, Tribollet E., Dreifuss J.J. et Raggenbass M. Action of vasopressin on hypoglossal motoneurones of the rat: presynaptic and postsynaptic effects. *Brain Research*, 650, 117-126.

5. 1992 **Palouzier-Paulignan B.**, Chamoin M.-C., et Ternaux J.-P. Somatic acetylcholine release in r nodose ganglion. *European Journal of Neuroscience*, 4, 11-15.

4. 1991 **Palouzier-Paulignan B.**, Chamoin M.-C., et Ternaux J.-P. Choline uptake in cholinergic nodose cell bodies. *Neuroscience*, 43, 687-696.

Thèse 1990 "Etude du métabolisme de l'acétylcholine dans les corps cellulaires des afférences vagales. Implication dans la réinnervation fonctionnelle d'un muscle strié squelettique."

3. 1989 Falempin M., Ternaux J.-P., **Palouzier B.** et Chamoin M.-C. Presence of cholinergic neurons in the vagal afferent system. Involvement in an heterogenous reinnervation. *Journal of Autonomic Nervous System*, 28, 243-250.

2. 1989 Ternaux J.-P., Falempin M., **Palouzier B.**, Chamoin M.-C. et Portalier P. Presence of cholinergic neurons in the vagal afferent system. Biochemical and immunohistochemical approaches. *Journal of Autonomic Nervous System,* 28, 233-242.

1. 1987 **Palouzier B.**, Barrit-Chamoin M.-C., Portalier P. et Ternaux J.-P. Cholinergic neurons in the rat nodose ganglia. *Neurosciences Letters*, 80, 147-152.

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-032

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

POINT ETAPE SUR L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR DU SYSTEME D'INFORMATION

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

A discuté et a été informé de l'avancement du projet sur l'élaboration du « Schéma Directeur du Système d'Information ».

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-033

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

EXTENSION A LA DEUXIEME ET A LA TROISIEME ANNEE APRES LEUR RECRUTEMENT DE LA DECHARGE ACCORDEE AUX NOUVEAUX MAITRES DE CONFERENCES

Exposé des motifs

L'extension à trois ans de la décharge des nouveaux maîtres de conférences a été inscrite dans la lettre de cadrage 2014 et votée par le Conseil d'Administration. Le texte de la lettre de cadrage est rappelé ci-après :

> « Il est important que les maîtres de conférences nouvellement recrutés puissent s'investir pleinement dans la recherche. L'établissement a déjà mis en place une décharge de service de 42 heures, afin qu'ils puissent initier et développer leur projet de recherche. Dans l'objectif de renforcer cette mesure, il est proposé d'étendre cette décharge annuelle à la deuxième et troisième année, après avis du Conseil Académique restreint ».

Cette procédure nécessite une légère modification suite à la nouvelle réglementation (décret 84-431 du 6 juin 1984 relatif au statut des enseignants-chercheurs modifié par le décret 2014-997 du 2 septembre 2014) qui prévoit que :

> «Dans le respect des principes généraux de répartition des services définis par le conseil d'administration en formation restreinte ou par l'organe en tenant lieu, le président ou le directeur de l'établissement arrête les décisions individuelles d'attribution de services des enseignants-chercheurs dans l'intérêt du service, après avis motivé, du directeur de l'unité de recherche de rattachement et du directeur de la composante formulé après consultation du conseil de la composante, réuni en formation restreinte aux enseignants ».

En application de cette disposition règlementaire, chaque enseignant-chercheur doit transmettre, via la direction de sa composante, au Président de l'Université son service prévisionnel d'enseignement de l'année. Au sein de Lyon 1, la remontée des services prévisionnels est fixée avant fin octobre. Au regard de cette exigence, les demandes de décharges de la 2ème et de la 3ème année devraient être remontées avant fin septembre de chaque année. La prise de décision doit être rapide de sorte que dans le cas d'un refus, le candidat puisse disposer d'un délai suffisant pour proposer un service statutaire complet.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé les modalités suivantes d'extension à la deuxième et à la troisième année après leur recrutement de la décharge accordée aux nouveaux maîtres de conférences :

L'établissement ayant déjà mis en place une décharge de service de 42 heures accordée aux maitres de conférences nouvellement recrutés, il est proposé d'étendre cette décharge annuelle à la 2ème et à la 3ème année.

Les demandes de décharges de la 2ème et de la 3ème année doivent être adressées, avant fin septembre, au président de l'université qui prend la décision, sur avis du directeur de l'unité de recherche et du directeur de la composante / département-FST.

Le dossier de candidature sera constitué d'un formulaire d'une page, avec un premier encadré (pouvant contenir cinq lignes au maximum) réservé au directeur de l'unité de recherche et un deuxième encadré (pouvant contenir cinq lignes au maximum) réservé au directeur de la composante. L'avis final de chaque directeur doit être explicité en-dessous de chaque encadré en cochant l'une des deux cases : favorable ou défavorable. Le Président informe de sa décision les deux conseils restreints : le Conseil d'Administration et le Conseil Académique.

Les bénéficiaires de la décharge ne sont plus éligibles aux heures complémentaires et doivent s'engager à suivre au moins une formation figurant dans l'offre de formation du personnel de Lyon 1 ou d'un EPST.

Cette mesure est applicable pour l'année universitaire 2014-2015 et concerne les maîtres de conférences recrutés depuis septembre 2013. Exceptionnellement, les demandes de décharge pour l'année universitaire 2014-2015 peuvent être envoyées jusqu'à fin mars 2015.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 24
Pour : 20
Contre : 0
Abstention(s) : 4

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-034

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

PROJET DE TITRE 3 DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'UCBL

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

A discuté du projet de titre 3 (4 titres au total) du règlement intérieur de l'UCBL (cf. document joint).

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

REGLEMENT INTERIEUR UCBL / PROJET TITRE 3

TITRE 3 - DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ETUDIANTS / USAGERS

Chapitre 8 - droits des usagers

Article 34 : représentation
Article 35 : statut élu étudiant
Article 36 : liberté d'information et d'expression
Article 37 : domiciliation des associations et mise à disposition des locaux
Article 38 : médiateur
Article 39 : aménagement des examens pour les étudiants en situation de handicap

Chapitre 9 - obligations des usagers

Article 40 : tenue vestimentaire / sécurité
Article 41 : carte d'étudiant
Article 42 : contrôle des connaissances, examens
Article 43 : assiduité

Chapitre 10 - procédure et sanctions disciplinaires

Article 44 : procédure disciplinaire
Article 45 : délit de bizutage

TITRE 3 - DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ETUDIANTS / USAGERS

Chapitre 8 - droits des usagers

Article 34 : représentation

Les étudiants sont représentés au sein des conseils de l'université (conseil d'administration, CR et CFVU du CAc, conseils de composante) et conseils des services communs conformément aux textes en vigueur.

Article 35 : statut élu étudiant

L'UCBL considère que la prise de responsabilité par les étudiants dans la vie de l'université constitue un élément formateur complémentaire de la scolarité proprement dite, de nature à favoriser l'émergence d'une véritable citoyenneté étudiante, et à participer au dynamisme de l'UCBL. La participation des étudiants dans les divers conseils, commissions, comités et groupes de travail de l'UCBL et de ses composantes, est ainsi encouragée.

En conséquence, l'établissement prend des mesures visant à concilier :

- d'une part la qualité des études et le bon déroulement du cursus qui demeurent l'objectif principal ;
- d'autre part, l'engagement dans la vie de l'UCBL.

Les étudiants sont invités à porter à la connaissance de leur directeur de composante leur mandat au début de celui-ci et en début d'année universitaire.

Toute convocation à un conseil, une commission, un comité ou un groupe de travail présentée par l'élu à son enseignant ou responsable de laboratoire donne droit à une autorisation spéciale d'absence tant pour les membres titulaires que les membres suppléants.
Dans ces conditions, les responsables des enseignements doivent favoriser le report ou le rattrapage des enseignements et contrôles continus auxquels l'étudiant n'a pu assister en raison de son mandat électif effectivement effectué, et soutenir les demandes d'autorisations d'absences ou de reports exceptionnels pour les stages, y compris hospitaliers.

Les élus représentants des étudiants peuvent bénéficier d'autorisations d'absences sur présentation de la convocation à une formation spécifique et du programme de ladite formation.

Article 36 : liberté d'information et d'expression

Les usagers disposent de la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels. Ils exercent cette liberté à titre individuel et collectif, dans des conditions qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement et de recherche et qui ne troublent pas l'ordre public. Ils s'abstiennent, en particulier de tout acte

de prosélytisme politique ou religieux susceptible de porter atteinte, par ses manifestations, à la liberté des autres usagers.

La liberté d'expression reconnue aux étudiants ne saurait perturber le déroulement des activités d'enseignement et de recherche ou troubler le fonctionnement normal du service public.

Sous réserve des dispositions de l'article 40 du règlement intérieur, aucun usager ne peut se voir refuser l'accès aux formations dispensées par l'Université pour la seule raison qu'il porte un signe d'appartenance religieuse.

Article 37 : domiciliation des associations étudiantes et mise à disposition de locaux

Domiciliation des associations étudiantes
Les associations étudiantes peuvent être domiciliées à l'UCBL sur autorisation du Conseil d'Administration après avis du Groupe de Travail Vie Etudiante (GTVE) et de la CFVU jusqu'à la rentrée universitaire qui suit la fin de mandat des représentants des personnels aux conseils centraux.

Hébergement des associations étudiantes
Le Président autorise l'hébergement des associations étudiantes après avis du GTVE, de la CFVU et après consultation, le cas échéant, du Directeur de la composante concernée, compte tenu de la disponibilité de locaux et de la représentativité de l'association dans les instances de l'établissement. La convention d'occupation temporaire qui est signée par le Président de l'Université et le Président de l'association précise notamment la fin de l'attribution des locaux qui correspond à la rentrée universitaire suivant la fin du mandat des représentants des personnels aux conseils centraux.

Des procédures relatives à la domiciliation et à l'hébergement ont été adoptées par le CA du 25 juin 2013 après avis favorables du GTVE et de la CFVU.

Manifestations exceptionnelles
Tout organisateur d'une manifestation à caractère exceptionnel (exemples : journées portes ouvertes, campagne de prévention routière, forum vie étudiante, soirée étudiante,…) doit en demander l'autorisation par écrit au Président de l'Université (cf. procédure relative aux manifestations exceptionnelles).

Article 38 : médiateur

Le médiateur intervient sur les questions liées à la Formation et à la Vie Etudiante. Il travaille sous l'autorité directe du Président de l'Université. Son rôle consiste à apaiser voire de faire disparaître les situations de tension et de proposer un mode de résolution acceptable par toutes les parties.

Il intervient prioritairement pour des questions soulevées par un étudiant liées aux inscriptions, aux conditions d'examen et pour tout litige lié aux études (documentation, médecine universitaire, comportement,…).

Les conditions de saisine du médiateur sont précisées dans la note relative au médiateur de l'UCBL (cf. procédure médiateur).

Le médiateur rend compte annuellement aux membres du Conseil d'administration des actions et procédures engagées au cours de l'année. Il présente à l'appui de son intervention un rapport annuel d'activité.

Article 39 : aménagement des examens pour les étudiants en situation de handicap

Les étudiants dont la situation de handicap est constatée par la Médecine Préventive Universitaire (MPU) bénéficient de conditions particulières d'examen dans le respect des dispositions règlementaires.

Chapitre 9 - obligations des usagers

Article 40 : tenue vestimentaire / sécurité

Afin de ne pas compromettre la santé et la sécurité des usagers, des tenues vestimentaires appropriées (éducation physique, travaux pratiques de chimie, de mécanique, de biologie par exemple) peuvent être exigées pour certains enseignements.

Article 41 : carte d'étudiant

Une carte d'étudiant ou carte CUMUL est remise lors de l'inscription. La carte cumul est un document nominatif et personnel qui doit permettre aisément l'identification des étudiants inscrits à l'UCBL pour l'année universitaire en cours.

Tout prêt, échange, tentative de falsification ou falsification est interdit et passible de sanctions notamment disciplinaires.

La photo est réalisée tête nue et sans accessoire de nature à gêner l'identification de l'étudiant. Lors de leur inscription, les étudiants sont informés de cette contrainte. En se laissant prendre en photo, ils donnent un accord implicite à l'utilisation de la photo pour l'édition de la carte cumul. Toute autre utilisation de la photo nécessite un accord express et préalable des étudiants.

Article 42 : contrôle des connaissances, examens

Les modalités de contrôle de connaissances ont pour objet de fixer les règles communes applicables à l'évaluation des connaissances et compétences des étudiants, à la validation des unités d'enseignement et à l'obtention des diplômes, pour l'ensemble des formations de l'université. Ces règles communes sont adoptées annuellement par la CFVU du CAc.
Ces modalités doivent être arrêtées avant la fin du premier mois de l'année d'enseignement en conformité avec les lois et le projet pédagogique de l'université.
Elles ne peuvent être modifiées en cours d'année et sont applicables aux personnels et aux usagers pour l'ensemble des sessions de l'année universitaire en cours.

Les étudiants sont soumis aux règles relatives aux examens universitaires (cf. guide relatif aux examens universitaires). Notamment, l'usage des téléphones portables et autres moyens de communication ou d'information est formellement interdit pendant les épreuves.

Article 43 : assiduité

Dans le cadre des maquettes des cursus, l'assiduité aux travaux dirigés, aux travaux pratiques et aux stages inclus dans le cursus est obligatoire pour tous les étudiants, sauf pour les étudiants disposant de dispenses particulières, notamment les étudiants en situation de handicap, les étudiants sportifs de haut niveau et les étudiants élus aux conseils d'instances de l'université.

Chapitre 10 - procédure et sanctions disciplinaires

Article 44 : procédure disciplinaire

Les fraudes ou tentatives de fraude commises à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours ou les faits de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'établissement (violences, vols, propos injurieux…) font l'objet d'une procédure devant la section disciplinaire de l'université en application des articles R. 712-9 à R. 712-45 du code de l'éducation et du décret n°92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Article 45 : délit de bizutage

Le fait d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou de réunions est strictement interdit à l'université. Le fait de bizutage est un délit punissable dans les conditions prévues par les articles 225-16-1 et suivants du code pénal.
Le fait de bizutage ou la complicité de dissimulation de faits de bizutage donnera lieu à une sanction disciplinaire indépendante de la mise en œuvre de poursuites pénales.

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-035

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

PRESENTATION DES PROJETS LYON 1 DANS LE CADRE DU CEDES

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

A discuté et a été informé des projets Lyon 1 dans le cadre du CEDES 2015.

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-036

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

CREATIONS ET MODIFICATIONS DE DU ET DIU

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 12 février 2015 ;

Après avoir délibéré, a approuvé les créations et modifications de DU et DIU suivantes (détaillées dans les documents ci-joints) :

- DIU maladies rares : de la recherche au traitement
- DIU Gestion des risques associés aux soins en santé
- DIU Sensibilisation à la cancérologie cutanée
- DIU RéPIT

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

MAQUETTE DE REGLEMENTATION POUR UN D.I.U.

(Merci de vous reporter à la note explicative jointe pour compléter la maquette)

Les annexes demandées sont obligatoires. Certaines ne sont pas fournies et sont à rédiger.

Le volume horaire annuel de l'enseignement pour un Diplôme Inter Universitaire est supérieur à 100 heures. Lorsque le volume est inférieur à 100 heures, l'appellation est Attestation d'Etudes Universitaires.

La validation du DIU en DPC est-elle souhaitée ?

❑ Oui : vous devez compléter la partie A et B de la maquette.

❑ Non : vous devez compléter seulement la partie A de la maquette.

PARTIE A : CONDITIONS GENERALES

Paragraphe 1 - Intitulé du Diplôme :

L'intitulé est obligatoirement différent de l'intitulé d'un diplôme national existant (DES – DESC – CAPACITE)

Université(s) impliquée(s) :

Nommer les universités partenaires et préciser si elles ont un rôle particulier.

Joindre la convention complétée et signée. Convention fournie – Annexe 1

- Service Formation Continue, Strasbourg (coordination des inscriptions, suivi budgétaire, gestion et suivi de la formation à distance)
- Université Claude-Bernard Lyon 1
- Faculté de Médecine de Lille (Université de Lille 2)
- Université de Paris VI
- Université d'Aix-Marseille
- Implication de la Fondation maladies rares, fondation de coopération scientifique pour mise en place du projet et suivi.

Résumé du projet :

Il s'agit de la seule formation transversale sur les maladies rares.
Différents besoins pour la création d'un tel DIU ont été adressés à la Fondation maladies rares depuis sa création. Des connaissances sur la prise en charge, l'optimisation du parcours de vie de malades, les stratégies médico-économiques seront apportées grâce à ce DIU par des experts du sujet.

Paragraphe 2 - Responsable pédagogique et intervenants

Le responsable pédagogique est impérativement un enseignant universitaire ou hospitalo-universitaire. Celui-ci et les intervenants doivent préciser leur expérience sur le thème de la formation et joindre leur CV.

Nom et qualité des intervenants – annexe 2

Nom et prénom du responsable Universitaire : Pr Pierre Cochat
Spécialité : Pédiatrie
Tel : 04 27 85 61 25
E-mail : pierre.cochat@chu-lyon.fr
UFR de rattachement : Lyon Est

Coordinateur du diplôme (si différent du responsable universitaire) :

Pr Eric Hachulla, Service de Médecine Interne, Faculté de Médecine de Lille

Composition de l'équipe pédagogique formant le conseil pédagogique du DIU. Préciser le rôle du conseil pédagogique et le nombre de réunions prévues annuellement : annexe 3

Membres de l'équipe pédagogique :

- Pr Eric Hachulla, Lille
- Pr Nicolas Lévy, Marseille
- Pr Christophe Béroud, Marseille
- Pr Olivier Blain, Marseille
- Pr Pierre Cochat, Lyon
- Pr Jean-Louis Mandel, Strasbourg
- Pr Hélène Dollfus, Strasbourg
- Pr Marie-Chistine Jaulent, Paris
- Pr Jean Charlet, Paris
- Pr Bertrand Fontaine, Paris
- Pr Anne-Catherine Perroy, Lille
- Pr Philippe Moullier, Nantes
- Pr Pierre Lévy, Paris
- Pr Emmanuel Hirsch, Paris
- Dr Delphine Héron, Paris

Rôle du conseil pédagogique dans la définition du programme des modules, dans le suivi et les évaluations des différents modules.

Paragraphe 3 - Analyse des besoins

Décrire la justification de ce programme (directive référencée du Ministère, étude des besoins des professionnels ...).
Joindre l'avis du Collège de spécialité – annexe 4

- Aucune formation transversale n'est aujourd'hui disponible sur les maladies rares à l'échelle nationale ou européenne.

- Différents besoins en ce sens ont été exprimés par les équipes académiques à la Fondation maladies rares, fondation de coopération scientifique de droit privée créée en 2012 sous l'impulsion du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé.
- De nombreux experts sont impliqués dans la prise en charge et la recherche des maladies rares sur l'ensemble du territoire français.
- La Fondation maladies rares a réuni courant 2013 un groupe d'experts des maladies rares, de la formation afin de valider l'intérêt, les objectifs et définir le préprogramme de cette formation.

Paragraphe 4 - Objectifs pédagogiques de la formation (les formuler en verbes d'action)

Si vous êtes concerné par le DPC, merci de vous reporter également à l'article 14.
Préciser les objectifs que vous souhaitez atteindre par des verbes (savoir, classer, expliquer, connaitre, mettre en place, réaliser...). Ceux-ci doivent être exprimés avec précision et clarté.

- La formation apportera des connaissances transversales sur l'ensemble des maladies rares.
- Elle permettra aux étudiants d'acquérir de larges connaissances du diagnostic, à la prise en charge et sur les différentes étapes de la recherche des maladies rares ainsi que des connaissances fines et approfondies sur les thèmes sélectionnés dans le cadre des modules optionnels.
- Elle permettra également d'acquérir des compétences larges sur la valorisation de la recherche, la recherche de financements et le développement de partenariat public-privé.
- Il s'agira de la seule formation disponible spécifique aux maladies rares.
- La formation permettra d'acquérir des connaissances larges et transversales pour des fonctions de responsabilité en lien avec les maladies rares dans sein d'établissements hospitaliers, des autorités de santé, des structures privées.

Paragraphe 5 - Durée de l'enseignement

Préciser la durée totale du programme de la première à la dernière étape du programme.

❒ Annuel : 1 année universitaire
❒ Pluriannuel : ❒ 2 années universitaires ❒ 3 années universitaires

Paragraphe 6 - Programme et calendrier de la formation

Joindre le programme détaillé (Thèmes abordés, modules, volume horaire, nom des intervenants par module etc.) et le calendrier détaillé : annexe 5

Préciser le total d'heures :

- Enseignement théorique (volume horaire) : 95 heures
- Enseignement pratique (volume horaire) : 25 heures
- Stage (durée) : pas de stage proposé (réalisation d'un mémoire)
- Autres (simulation, e learning ....) : les modules optionnels seront enseignés à distance, via la plateforme de formation à distance de l'université de Strasbourg.

Mode d'organisation de l'enseignement avec les autres universités :

Joindre : Lieux de stages agréés – annexe 6

- Il n'est pas prévu de stage dans le cadre de cette formation.

Paragraphe 7 - Catégorie professionnelle des participants, public visé :

Préciser les prérequis : définir les titres, diplômes et certifications requis pour l'inscription
Et pour les professionnels de santé, préciser les catégories professionnelles acceptées en complétant l'annexe 7.

Mode(s) d'exercice du participant :

❒ Libéral ❒ Salarié (centre de santé conventionné) ❒ Autres salariés (y compris hospitaliers) ❒ Etudiants ❒ Demandeurs d'emploi ❒ Autres : préciser :

Effectif minimum et maximum :

Effectif minimum sur Lyon 1 (en dessous duquel le diplôme n'ouvrira pas) : 3
Effectif maximum sur Lyon 1 : 20

Effectif minimum total (en dessous duquel le diplôme n'ouvrira pas) : 15
Effectif maximum total : 100

Mode de sélection des candidats :

Admission sur dossier : CV et lettre expliquant le projet professionnel dans les maladies rares

Examen des candidatures par un jury de sélection

Les demandes d'inscription sont à envoyer avant le 15 septembre 2015 (réponse de l'acceptation avant le 15 novembre 2015).

Mode de communication :

Préciser comment l'information de l'existence de DIU sera communiquée.

Une communication sur le DIU sera réalisée de façon large par la Fondation maladies rares et les coordonnateurs des différents modules au sein des universités partenaires et des sociétés savantes.

- Public visé :

Médecins cliniciens et biologiques hospitaliers, internes dès la première année (toutes spécialités), pharmaciens, conseillers en génétique, infirmiers, ARC, psychologues (après la première année de master), chercheurs en Sciences Humaines et Sociales (après la première année de master), paramédicaux (après la première année de master), représentants d'associations de patients (après la première année de Master), représentants des tutelles (Ministère de la Santé, HAS, ANSM...), industriels du médicament.

L'accord écrit du responsable d'enseignement est à fournir obligatoirement au dossier d'inscription.

Paragraphe 8 - Méthodes et outils pédagogiques

Décrire les méthodes et outils pédagogiques favorisant l'interactivité de la formation et l'acquisition d'une « expertise professionnelle ». Si vous êtes concerné par le DPC, merci de vous reporter également à l'article 20.

- Outils pédagogiques et référentiels utilisés :

Les 2 premiers modules seront assurés en présentiel (cours magistraux, ateliers, formation interactive, formation universitaire, revue bibliographique et analyse d'articles, travaux dirigés et travaux pratiques).

Les 7 modules optionnels (4 sont à sélectionner par les étudiants) seront assurés à distance avec le support de la plateforme de formation à distance de l'université de Strasbourg (e-learning, supports écrits et numériques encadrés).

Paragraphe 9 - Modalités d'évaluation de la formation par les participants

Joindre annexe 8 (fournie)

Paragraphe 10 - Modalités du contrôle des connaissances

- Assiduité à l'enseignement : l'assiduité est obligatoire. Elle conditionne l'autorisation à passer les examens.

Présence aux deux premiers modules de tronc commun (sauf demande écrite en amont).
Suivi de 4 modules à distance (cours et documents en ligne sur une période de temps minimum, validation de la bonne suivi du module sur un quizz, 80% de bonnes réponses demandées pour passer au module suivant).

- En cas de DIU - DPC, l'évaluation concerne :
  - ❒ La partie cognitive
  - ❒ La partie cognitive et la partie EPP

- Quelle est la forme des modalités de contrôles (ex : écrit, oral, stage, mémoire .....)

Choix d'un mémoire pendant l'année universitaire en collaboration avec un des responsables d'une des 9 unités pédagogiques
Remise d'un rapport écrit
Session finale d'évaluation orale devant un jury d'examen composé des enseignants des unités pédagogiques
Présentation du travail devant les membres du jury et évaluation des pratiques professionnelles autour de cas pratiques
En amont de la formation, un questionnaire d'évaluation des pratiques professionnelles sera proposé en ligne.
Ce questionnaire sera à nouveau complété en fin de formation, dans un délai de 3 mois après la formation, afin d'évaluer l'évolution des pratiques.

- Quel est le barème de chaque épreuve citée ci-dessus ? Si une épreuve écrite est prévue, voire le nombre de questions et le barème de chacune ? Quelles sont les conditions d'obtention du diplôme (ex : moyenne générale, moyenne à chaque épreuve, admissibilité après écrit ....)

Présentation du travail devant les membres du jury (note minimum moyenne de 12 /20 au rapport écrit du mémoire et à la présentation orale (présentation du rapport et échanges sur l'évaluation des pratiques professionnelles) pour valider la formation avec un minimum de 10/20 à l'écrit et à l'oral).
Pendant l'oral, l'évaluation des pratiques professionnelles sera évaluée sous forme d'échanges autour de cas pratiques.

- Nombre de sessions ?

Une seule session par an de présentation devant le jury, avec plusieurs dates proposées.

- Des acquisitions partielles peuvent-elles être reportées sur la ou les années suivantes ?
    - Si oui quelles épreuves sont concernées ?
    - Pour quelle durée ?
    - Dans quelles conditions ?

Si les conditions d'assiduité ne sont pas respectées ou si la note minimum moyenne de 12 /20 au rapport écrit du mémoire et à la présentation orale pour valider la formation (avec un minimum de 10/20 à l'écrit et à l'oral) n'est pas obtenue, il sera proposé un redoublement.

- Autres commentaires ou précisions que vous jugerez utiles ?

Organisation des examens avec les autres universités (centralisés ou organisés dans chaque université) :

L'évaluation des connaissances sera réalisée à travers la réalisation d'un mémoire qui sera présenté et évalué par les membres du jury. Une note minimale de 12 (note globale pour le rapport écrit et soutenance orale) permettra de valider le DIU.
Il sera possible de s'inscrire à un ou plusieurs modules (ne donnera pas lieu à un diplôme). Le coût proposé pour suivre un module est de 400 euros.

Composition du Jury :

- Pr Eric Hachulla, Lille
- Pr Nicolas Lévy, Marseille
- Responsable de l'unité pédagogique sur le thème du mémoire sélectionné

Pour information : Composition du jury de l'examen
La composition du jury sera fournie impérativement, chaque année au service des spécialités médicales, lors de la préparation des examens.
Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, et des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés des enseignements.

Paragraphe 11 - Budget prévisionnel-tarifs (à harmoniser entre toutes les universités contractantes)

- Formation Initiale (FI) : 750 euros hors droits de scolarité – Niveau licence
- Formation Continue (FC) : 1 350 euros hors droits de scolarité – Niveau licence

Joindre le budget détaillé – Annexe 9

Paragraphe 12 - Déclaration de conflits de liens d'intérêts

La fiche de déclaration de conflit de liens d'intérêt doit être remplie pour tous les responsables pédagogiques (à mettre en annexe). Les responsables pédagogiques sont tenus de colliger les fiches de déclaration de liens conflit d'intérêt de chacun des enseignants et de faire connaitre les liens d'intérêt aux stagiaires.

Déclaration de liens d'intérêts du responsable du diplôme – annexe 10

Paragraphe 13 - Déclaration d'indépendance vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique

Toutes les formations diplômantes portées par l'UCBL doivent être financièrement indépendantes de l'industrie pharmaceutique. Tout lien doit être spécifié et sera discuté.

Déclaration d'indépendance du responsable dù diplôme – annexe 11

Paragraphe 14 - Révision

Le diplôme fera l'objet d'une révision au maximum tous les 4 ans, à compter de sa date de création.

PARTIE B : CONDITIONS SPECIFIQUES DPC

Paragraphe 15 - Préciser les objectifs pédagogiques du programme de DPC (les formuler en verbe d'action)

La formation doit viser l'acquisition d'une compétence professionnelle, l'enseignement doit permettre une amélioration des pratiques professionnelles (en accord avec l'analyse des besoins) et l'acquisition des connaissances nouvelles.

Objectifs pédagogiques du programme DPC :

- Acquérir une compréhension fine de l'environnement maladies rares dans l'objectif de contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients, le parcours de vie des patients et des aidants et favoriser la recherche
- Apporter des connaissances transversales sur les maladies rares : diagnostic, prise en charge, organisation de la recherche, valorisation des projets, la recherche de financements et le développement de partenariats public-privé, médicaments orphelins
- Favoriser une spécialisation sur des thèmes d'intérêt

Paragraphe 16 - Préciser à quelle(s) orientation(s) nationale(s) correspond le programme

Préciser sur l'annexe 12

- 1 : contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients
- 2 : contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients
- 3 : contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que dans la gestion des risques
- 6 : Contribuer à la formation professionnelle continue

Paragraphe 17 - Préciser les méthodes validées par l'HAS utilisées dans cette formation

Préciser sur l'annexe 13

Cognitive	❒ **oui**	❒ **non**
Evaluative	❒ **oui**	❒ **non**

Paragraphe 18 - Programme d'EPP (Evaluation des Pratiques Professionnelles).

Pour pouvoir s'intégrer dans un programme de DPC, la formation doit faire le lien entre l'acquisition des connaissances et le changement des pratiques professionnelles.

Préciser si un travail d'EPP est demandé lors du diplôme, s'il rentre dans le cadre de l'évaluation finale du diplôme (DIU - DPC).

Préciser la thématique abordée :
Décrire la méthode d'analyse de la pratique intégrée à la formation :
Décrire les modalités d'évaluation de l'acquisition des connaissances/compétences/modification de la pratique professionnelle :
Préciser si des pré/post tests sont prévus :

Session finale d'évaluation orale devant un jury d'examen composé des enseignants des unités pédagogiques
Présentation du travail devant les membres du jury et évaluation des pratiques professionnelles autour de cas pratiques
En amont de la formation, un questionnaire d'évaluation des pratiques professionnelles sera proposé en ligne. Un des coordonnateurs présentera aux étudiants les points clés des résultats des différents questionnaires complétés par les étudiants en début de formation
Ce questionnaire sera à nouveau complété en fin de formation, 3 mois après la formation, afin d'évaluer l'évolution des pratiques.

Paragraphe 19 - Décrire les étapes du programme de DPC (au minimum 3)

Une étape est un temps présentiel ou non présentiel dédié à l'un des trois objectifs d'un programme de DPC, à savoir :

- Acquisition ou perfectionnement des connaissances ou des compétences : suivi des 2 modules présentiel et suivi de 4 modules optionnels en e-learning
- Evaluation des pratiques professionnelles : lors d'échanges autour de cas pratiques lors de la présentation du mémoire au jury
- Mise en place et suivi d'action d'amélioration : un questionnaire d'évaluation des pratiques professionnelles en amont de la formation et à l'issue de la formation (3 mois après la mois) et permettra d'optimiser la formation. Un des coordonnateurs présentera aux étudiants les points clés des résultats des différents questionnaires complétés par les étudiants en début de formation.
- Les coordinateurs de modules resteront à disposition des candidats pour les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques.

Paragraphe 20 - Les méthodes et les outils permettant l'amélioration des pratiques professionnelles

Méthodes pédagogiques utilisées *(présentielles, simulation, jeux de rôles, interactives, e-learning....)* :
Présentielles et e-learning. La plateforme de formation à distance de Strasbourg sera utilisée. Celle-ci permet la réalisation de cours interactifs (échanges facilités, possibilité de réaliser des travaux de groupe..)

Un support est-il remis aux participants ? ❒ Oui ❒ Non
La nature du support *(Préciser si des supports de cours devront être remis, des fiches outils ainsi que des outils d'amélioration des pratiques professionnelles : grille d'audit, aide au chemin clinique, reminder, fiches pratiques disponibles en consultation, aide à la prescription, aide décisionnelle....)* :
Présentation, bibliographie, fiches pratiques.

Préciser s'il est possible de s'inscrire de façon sélective à certains modules. Dans ce cas la formation ne sera pas diplômante.

Il sera possible de s'inscrire de façon sélective à un ou plusieurs modules (ne donnera pas lieu à un diplôme). Le coût proposé pour suivre un module est de 400 euros.

Date :

Signature du responsable d'enseignement

Annexe 1 : Convention entre universités

Document proposé en pièce jointe

CONVENTION DE COOPÉRATION
EN MATIERE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre les soussignés :

1. Faculté de Médecine de Lille {adresse, n°SIRET} représentée par {nom, qualité}

2. Université de Paris VI {adresse, n°SIRET} représentée par {nom, qualité}

3. Université de Lyon 1 {adresse, n°SIRET} représentée par {nom, qualité}

4. Université d'Aix-Marseille {adresse, n°SIRET} représentée par {nom, qualité}

5. Fondation maladies rares - Fondation de coopération scientifique - Plateforme maladies rares, 96 rue Didot, 75 014 Paris {n°SIRET} représentée par le Pr Nicolas Lévy.

6. UNIVERSITE DE STRASBOURG, Service Formation Continue - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 4267 04090 67 auprès du Préfet de la Région Alsace, SIRET 130 005 457 00028 – APE/NAF : 8559A Représentée par son Directeur Marc PONCIN

est conclue la convention suivante en application de l'article L.718.16 du Code de l'Education et de la partie VI du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie dans le cadre de l'éducation permanente.

Art 1
Les 6 organismes de formation coopèrent pour la réalisation de l'action de formation Diplôme Inter – Universitaire « Maladies rares : de la recherche au traitement » qui aura lieu du 1er Octobre 2015 au 30 juin 2016 (Référence {interne SFC}) et dont le programme est annexé à la présente convention.

Art. 2
- La création du DIU « Maladies rares : de la recherche au traitement » pour l'année universitaire 2015/2016 a été approuvée par les instances des 5 universités partenaires.

- Chaque université assure la co-responsabilité scientifique de la formation.

- La Fondation maladies rares assure la coordination de tous les partenaires, la promotion de la formation, participe à la sélection des candidatures et la tenue des jurys avec l'équipe pédagogique. Les candidatures transitant par les universités partenaires sont transmises au Service Formation Continue de l'université de Strasbourg.

- Après validation des critères d'éligibilité et confirmation des admissions, le Service Formation Continue de l'université de Strasbourg répartit équitablement les inscriptions dans chacune des 5 universités partenaires (en cas de différence, l'équilibre sera rétabli l'année suivante). Ces dernières réalisent ensuite l'inscription administrative des participants et perçoivent à ce titre les droits nationaux (tarif indicatif pour l'année universitaire 2014/2015 : 256 euros) ainsi que les frais de formation.
Il est ouvert la possibilité de participer de façon sélective à un module (coût de 400 euros).

Un contrat (ou une convention) est établi entre le participant et l'université selon les règles en vigueur dans chaque établissement. Une copie de ce document est fournie à l'université de Strasbourg par l'université partenaire.

- Chaque université partenaire délivre le DIU aux étudiants inscrits dans son établissement.

- La Faculté de Médecine de Lille assure pour l'année 2015-2016 l'organisation logistique du module 1 en présentiel (mise à disposition des locaux et du matériel pédagogique).

- L'université d'Aix-Marseille assure pour l'année 2015-2016 l'organisation logistique du module 2 en présentiel (mise à disposition des locaux et du matériel pédagogique).

- L'université de Lyon 1 assure pour l'année universitaire 2015-2016 l'enregistrement de la formation auprès de l'organisme gestionnaire du Développement Professionnel Continu (OGDPC). Si l'habilitation est obtenue, les professionnels de santé souhaitant valider avec ce DU leur obligation de DPC seront inscrits pour 2015/2016 à l'université de Lyon 1.
La déclaration de la formation auprès de l'OGDPC sera confiée chaque année à une autre université, sous réserve que cette dernière soit habilitée « DPC » pour l'ensemble des professionnels concernés par la formation. Si le nombre d'étudiants inscrits à Lyon en 2015/2016 devait être très supérieur au nombre d'inscrits dans les autres universités, un ajustement de la répartition des prélèvements pourra être effectué par l'université de Strasbourg afin d'équilibrer les recettes pour chaque université. Ces éléments seront précisés, par un avenant à cette convention, après enregistrement de toutes les inscriptions.

- Les 5 universités partenaires sont impliquées dans la dispensation des cours pour l'ensemble des modules (2 modules en présentiel et 7 modules en enseignement à distance).

Art. 3

Le Service Formation Continue de l'université de Strasbourg accueille et informe les stagiaires, recueille et traite les demandes d'inscriptions, valide les critères d'éligibilité et organise la sélection des candidatures avec le support de la Fondation maladies rares.

Il assure également la logistique globale liée aux actions de formation (prise en charge des frais de déplacements des orateurs, rémunération des intervenants non-universitaires, mise en ligne des différents cours et supports, validation de l'assiduité des candidats, support pour les étudiants et les intervenants).

Le Service Formation Continue de l'université de Strasbourg (SFC) met à disposition de l'ensemble des partenaires sa plateforme d'enseignement à distance, eSpace : moyens techniques et humains (coordinatrice Enseignement à distance disponible par e-mail ou par téléphone pour toute demande des intervenants et des étudiants).

Il se rémunère sur l'ensemble des recettes encaissées pour les prestations ci-dessus selon les modalités en vigueur à l'Université de Strasbourg à la date de la réalisation de la formation.

- Frais de mise à disposition de l'enseignement à distance : 10% des recettes de la formation

- Pour les inscriptions dans les universités partenaires Paris VI, Aix-Marseille, Lyon I, Faculté de Médecine de Lille : frais de gestion de 9% des recettes de la formation
- Pour les inscriptions à l'université de Strasbourg : frais de gestion de 20% des recettes de la formation

Art. 4

Le reversement de la contribution de chaque université partenaire au Service Formation Continue de l'université de Strasbourg pour la gestion de la formation interviendra en 2 étapes :

Au premier tiers de la formation soit à fin janvier 2016 : versement au Service Formation Continue de l'université de Strasbourg des frais de gestion et de mise à disposition de la plateforme d'enseignement à distance, soit 19% des frais de formation encaissés (142,5 euros/inscription pour les étudiants en formation initiale et 256,5 euros/inscription pour les étudiants en formation continue).

A l'issue de la formation, en juillet 2016, le Service Formation Continue de l'université de Strasbourg établit un décompte financier final faisant apparaître le détail des dépenses engagées par l'Université de Strasbourg pour la rémunération des intervenants extérieurs ainsi que celles liées aux déplacements des orateurs.
Ce montant sera réparti au prorata du nombre d'inscrits dans chacune des 5 universités partenaires. Ces dernières s'acquitteront du montant à leur charge au vu du décompte établi par le Service Formation Continue de l'université de Strasbourg.

Art. 5
L'implication de la Fondation maladies rares dans l'organisation de cette formation, sera rémunérée sur la base d'un pourcentage des frais d'inscription qui sera reversé par chaque université partenaire en fonction du nombre d'inscrits selon les modalités en vigueur dans chaque établissement. Le montant de cette contribution a été fixé à 5% des recettes soit 37,5 euros/inscription pour les étudiants en formation initiale et 67,5 euros/inscription pour les étudiants en formation continue.
Les 5 universités s'acquitteront du montant à leur charge au vu du décompte établi par le Service Formation Continue de l'université de Strasbourg à l'issue de la formation, en juillet 2015. Cette somme sera collectée par le Service de Formation Continue de l'Université de Strasbourg auprès des 5 universités partenaires et reversée ensuite à la Fondation maladies rares.

Art. 6
A la fin de la formation, lorsque la totalité des dépenses de l'Université de Strasbourg liées à l'organisation de la formation a été couverte par les reversements effectués par les universités partenaires et que la Fondation maladies rares a perçu sa contribution, chaque partenaire universitaire conserve les excédents issus des inscriptions reçues dans son établissement.

Art. 7
La formation ne sera ouverte que si les dépenses prévisionnelles sont couvertes par un nombre d'inscrits suffisant, ce nombre a été fixé à 15. Les frais engagés par chacun des partenaires pour la mise en place des modules en présentiel dans leur établissement restent à la charge de ceux qui les ont engagés.

Art. 8
La présente convention prend effet à compter de sa date de signature par les six parties. Elle est conclue pour une durée de un an.

Art. 9
En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforcent de le régler à l'amiable avant d'entreprendre tout recours. En cas de litige persistant, les différends résultant de l'application de la présente convention seront soumis à l'appréciation du Tribunal de Strasbourg.

Fait en six exemplaires à Strasbourg, le

Pour la Faculté de Médecine de Lille
{nom, qualité}

Pour Université de Lyon 1

{nom, qualité}

Pour l'Université d'Aix Marseille
{nom, qualité}

Pour l'Université de Paris VI

{nom, qualité}

Pour La Fondation maladies rares
Pr Nicolas Lévy

Marc PONCIN

Pour l'Université de Strasbourg

Le Directeur du SFC

Annexe 2 : Noms et qualité des intervenants

Nom Prénom	Grade	Section CNU ou statut professionnel
Eric Hachulla (Responsable national du diplôme)	PU-PH	Médecine Interne
Pierre Cochat Responsable local du diplôme)	PU-PH	Pédiatrie
Nicolas Lévy	PU-PH	Génétique
David Salgado	/	Bio-informatique
Gaëlle Blandin	MCU	Génétique
Jean Pouget	PU-PH	Neuologie
Joëlle Micallef	MCU	Pharmacologie
Marc Bartoli	PU-PH	Génétique
Martin Krahn	PU-PH	Génétique
Christophe Béroud	PU-PH	Génétique
Nicole Philippe	PU-PH	Génétique
Olivier Blin	PU-PH	Pharmacologie
Pierre Cau	PU-PH	Dermatologie
Céline Damon	/	Cellule Europe
Michel Mancis	/	Cellule Valorisation
Sylviane Olschwang	PU-PH	Génétique
Sylvie Odent	PU-PH	Génétique
France Leturcq	MCU	Génétique
David Sanlaville	PU-PH	Génétique
Marie-Christine Jaulent	PU-PH	Informatique médicale
Hélène Dollfus	PU-PH	Génétique
Vincent Mouly	PU-PH	Génétique
Jocelyn Laporte	PU-PH	Génétique

Jean Charlet	MCU	Informatique médicale
Bertrand Fontaine	PU-PH	Neurologie
Agnès Rotig	PhD	/
Thomas Bourgeron	PU-PH	Neurologie
Jean-Christophe Corvol	MCU	Pharmacologie
Anne-Catherine Bachoud Lévi	PU-PH	Neurologie
Paul Landais	PU-PH	Biostatistique
Anne-Catherine Perroy	MCU	Pharmacie
Jean-Hugues Trouvin	PU-PH	Pharmacie
Philippe Moullier	PU-PH	Génétique
Pierre Lévy	PU-PH	Economie de la Santé
Emmanuel Hirsch	PU-PH	Ethique
Delphine Héron	MCU	Génétique
Dominique Péton Klein	/	Ministère des Affaires Sociales et de la Santé
Yann le Cam	/	Eurordis
Paul Gimenez	/	Alliance Maladies rares
Céline Hubert/Nicolas Lévy	/	Fondation maladies rares
Nicolas Pineau	/	Christophe Béroud
Jean-François Deleuze	/	Centre National de Génotypage
Bruno Urbero	/	Orphanet
Xavier Aimé	/	Orphanet
Rémy Choquet	/	Directeur opérationnel BNDMR, Ministère de la Santé
Marc Pechanski	/	I-STEM
Frédéric Revah	/	Généthon
Alexandre Carpentier	/	Carthera
Mathieu Coutet	/	AAV Life
Alban Dhanani	/	ANSM
Paula Carita	/	Sanofi

Elisabeth Bourg	/	Novartis
Gilles Bouvenot	/	Ancien président de la Commission de Transparence
Sylvain Pichetti	/	IRDES
Pierre-Noël Lirsac	/	CellforCure

Annexe 3 : Equipe pédagogique :

- Pr Eric Hachulla, Lille
- Pr Nicolas Lévy, Marseille
- Pr Christophe Béroud, Marseille
- Pr Olivier Blain, Marseille
- Pr Pierre Cochat, Marseille
- Pr Jean-Louis Mandel, Strasbourg
- Pr Hélène Dollfus, Strasbourg
- Pr Marie-Chistine Jaulent, Paris
- Pr Jean Charlet, Paris
- Pr Bertrand Fontaine, Paris
- Pr Anne-Catherine Perroy, Lille
- Pr Philippe Moullier, Nantes
- Pr Pierre Lévy, Paris
- Pr Emmanuel Hirsch, Paris
- Dr Delphine Héron, Paris

Rôle du conseil pédagogique

- Définition du programme
- Sélection et invitation des intervenants
- Coordination de leurs modules (suivi des interventions, conseil des étudiants)

Annexe 4 : Avis du Collège des Enseignants de Médecine Interne

Expéditeur: MOUTHON Luc <luc.mouthon@cch.aphp.fr>

Date: 20 décembre 2014 06:47:08 UTC+01:00

Destinataire: Eric Hachulla <ehachulla2@yahoo.fr>

Cc: "LUDOVIC.DUPONT@FONDATION-MALADIESRARES.COM" <LUDOVIC.DUPONT@FONDATION-MALADIESRARES.COM>, hervé levesque <herve.levesque@chu-rouen.fr>, Audemard

<alexandra.audemard@gmail.com>, Audia <Sylvain.AUDIA@chu-dijon.fr>, Aumaitre <oaumaitre@chu-clermontferrand.fr>, Benhamou <Ygal.Benhamou@chu-rouen.fr>, Bienvenu <bienvenu-b@chu-caen.fr>, BOuillet <LBouillet@chu-grenoble.fr>, Carmoi <dr.carmoi@gmail.com>, Decaux <olivier.decaux@chu-rennes.fr>, Fuzibet <fuzibet.jg@chu-nice.fr>, Gilardin <gilardin@gmail.com>, HANSLIK Thomas <thomas.hanslik@apr.aphp.fr>, Hatron <pierre-yves.hatron@chru-lille.fr>, Jouquan <jean.jouquan@chu-brest.fr>, Lidove <OLidove@hopital-dcss.org>, Pennaforte <jlpennaf@chu-reims.fr>, Pottier <pierre.pottier@univ-nantes.fr>, Puyade <mathieu.puyade@sfr.fr>, Sailler <sailler.l@chu-toulouse.fr>, Schleinitz <nicolas.schleinitz@ap-hm.fr>, STEICHEN Olivier <olivier.steichen@tnn.aphp.fr>, Viallard <jean-francois.viallard@chu-bordeaux.fr>, Weiller <pjw@numericable.fr>

Objet: Rép : DIU Maladies rares Validation souhaitée par Conseil National Enseignants Médecine Interne

Cher Eric,

Le comité pédagogique du collège national des enseignants de Médecine Interne (CEMI) soutient sans réserve la démarche de mettre en place un DIU sur les Maladies rares destiné aux professionnels de santé et à toutes les personnes intéressées par les Maladies Rares.

Plusieurs membres du CEMI ont fait la remarque qu'il n'y a pas d'enseignement de la présentation clinique des maladies. La suggestion a été faite d'ajouter éventuellement un module optionnel maladies rares génétiques/non génétiques. Cela permettrait au mieux de remplir un des objectifs qui est « d'acquérir de larges connaissances, du diagnostic à la prise en charge des maladies rares ».

Enfin, il n'est pas clairement explicité si les enseignements ont lieu en présentiel ou sur internet. Nous avons compris que ce serait probablement par internet.

Amicalement

Luc Mouthon

Luc Mouthon, PU-PH

Service de Médecine Interne

Hôpital Cochin

27 rue du Faubourg St-Jacques

75679 Paris Cedex 14

Tel : (+33) 01 58 41 20 31

Fax : (+33) 01 58 41 20 80

Email: luc.mouthon@cch.ap-hop-paris.fr

Inserm U1016, Institut Cochin

Equipe Neutrophiles et vascularites

Pavillon Gustave Roussy, 6eme etage,

8 rue Mechain

75014 Paris

Tél. 0140516586

Fax. 0144412546

Coodonateur du DES de médecine interne d'Ile de France

Président du Collège National des Enseignants de Médecine Interne (CEMI)

Centre de Référence Maladies Auto-immunes et Maladies Systémiques Rares

http://www.maladiesautoimmunes-cochin.org

Groupe Français d'Etude des Vascularites

http://www.vascularites.org/

Annexe 5 : Programme et planning détaillés prévisionnels

Module 1	3 jours / présentiel	Du mercredi 10h au vendredi 18h	Décembre
Module 2	3 jours / présentiel	Du mercredi 10h au vendredi 18h	Décembre
Module 3	En ligne pendant 15 jours		Janvier - 2 1ères semaines
Module 4	En ligne pendant 15 jours		Janvier - 2 dernières semaines
Module 5	En ligne pendant 15 jours		Février - 2 1ères semaines
Module 6	En ligne pendant 15 jours		Février - 2 dernières semaines
Module 7	En ligne pendant 15 jours		Mars - 2 11ères semaines
Module 8	En ligne pendant 15 jours		Mars - 2 dernières semaines
Module 9	En ligne pendant 15 jours		Avril - 2 1ères semaines

Annexe 6 : Lieux de stage agréés

Il n'y a pas de stage prévu dans le cadre de ce DIU.

Annexe 5

FONDATION maladies rares

Projet de Diplôme Inter-Universitaire
Maladies rares : de la recherche au traitement

MODULE 1 : Contexte général des maladies rares

Coordination : Pr Pierre Cochat (Lyon) et Pr Eric Hachulla (Lille)
Module de tronc commun : 20 heures en présentiel (2015-2016 à Lille)
Planning prévisionnel : dernière semaine de novembre, 4 jours consécutifs, du mercredi 11h au samedi 16h

- Données générales sur les maladies rares – Pr Pierre Cochat, Lyon (3 heures CM)
- Maladies rares d'origine génétique et modalités de transmission – Dr Sylvie Odent, Rennes (3 heures CM)
- Maladies rares d'origine non génétique – Pr Eric Hachulla, Lille (3 heures CM)
- Organisation de la prise en charge des maladies rares en France (plan maladies rares, filières...) – Dominique Peton-Klein, Ministère des affaires sociales et de la santé (2 heures CM)
- Organisation de la prise en charge et de la recherche sur les maladies rares à l'international – Yann Le Cam, Eurordis (3 heures CM)
- Rôle des associations de patients – Paul Gimenes, Alliance Maladies Rares (2 heures CM)
- Ressources disponibles sur les maladies rares – Céline Hubert et Pr Nicolas Lévy, Fondation Maladies Rares (2 heures CM)
- Recherche translationnelle : étapes du transfert de la recherche au diagnostic, au soin et au traitement – Dr Joëlle Micallef, Marseille (2 heures CM)

MODULE 2 : Contexte diagnostic et grandes approches thérapeutiques des maladies rares

Coordination : Pr Nicolas Lévy (Marseille) et Pr Hélène Dollfus (Strasbourg)
Module de tronc commun : 20 heures en présentiel (2015-2016 à Marseille)
Planning prévisionnel : 2eme semaine de décembre, 4 jours consécutifs, du mercredi 11h au samedi 16h

- **Outils diagnostiques**
  - Le rôle central du clinicien et son articulation avec tous les acteurs impliqués dans la démarche diagnostique dans le cadre des filières de maladies rares - Pr Jean Pouget, CHU la Timone, Marseille (1h)
  - Anomalies génétiques à l'échelle du gène et principales méthodes d'analyse – Dr France Leturcq, Hôpital Cochin, Paris (2h)
  - Anomalies génétiques à l'échelle du chromosome et principales méthodes d'analyse – Pr Damien Sanlaville, Hôpital Femme Mère Enfant, Lyon (2h)
  - Particularités liées au DPN, DPNI, DPI et diagnostic présymptomatique - Pr. Nicole Philip, CHU La Timone, Marseille (1h)

- **Place du séquençage à haut débit**
  - Principales stratégies et état des lieux de l'utilisation du NGS pour des applications diagnostiques - Pr Nicolas Lévy, CHU la Timone, Marseille (2h)
  - Principales étapes du processus de NGS permettant la génération de données de séquençage et leur analyse - Dr Jean-François Deleuze, CNG, Paris (2h)

- **Contexte et données épidémiologiques**
  - La place des ontologies dans les maladies rares – Pr Marie-Christine Jaulent, Institut des Cordeliers, Paris (2h)
  - Hétérogénéité cliniques et génétiques dans les maladies rares – monogènisme / multiallèlisme – Pr Hélène Dollfus, Strasbourg (2h)

- **Principales approches thérapeutiques actuelles et futures**
  - La thérapie génique : notions générales, état des lieux actuel et grands modèles – Pr Marc Bartoli, CHU la Timone, Marseille (2h)
  - La thérapie cellulaire : notions générales, état des lieux actuel et exemple d'une pathologie - Vincent Mouly, UPMC, Institut de Myologie, Paris (2h)
  - Approches pharmacologiques pour la thérapie des maladies rares d'origine génétique (Pr Nicolas Lévy et Pr Pierre Cau, CHU La Timone, Marseille (2h)

MODULE 3 : Biotechnologies et bio-informatique appliquées aux maladies rares

Coordination : Dr Christophe Béroud
Module optionnel, 15 heures à distance
Planning prévisionnel : 1ère quinzaine de janvier, cours disponibles en ligne pendant 15 jours

- **Séquençage à haut débit : principes généraux**
  - Les différentes technologies disponibles – Pr Jocelyn Laporte, Strasbourg (2h)
  - Analyse des données afin d'identifier les variations (SNP, indels, CNV) - David Salgado, Marseille (2h)
  - Annotation des variants – Pr Christophe Béroud, Marseille (1h)
  - Prédiction du caractère pathogène des variations – Pr Christophe Béroud, Marseille (1h)

- **Bases de données**
  - Dédiées aux variations – Dr Gaëlle Blandin (1h)
  - Dédiées aux gènes – Dr Gaëlle Blandin, Marseille (1h)
  - Phénotypiques permettant le "matchmaking" - Bruno Urbero, Orphanet, Paris (1h)

- **Logiciels de traitement**
  - Sélection des variants d'intérêt dans différents contextes (singleton, duo, trio, cohortes) - David Salgado, Marseille (2h)
  - Validation et partage des données - Dr Martin Krahn, Marseille (1h)

- **Biomarqueurs et médecine personnalisée**
  - "Genotype-based medicine" - Pr Nicolas Lévy, Marseille (1h)
  - Gènes modificateurs – Pr Marc Bartoli, Marseille (1h)
  - Variabilité de réponse aux traitements – Dr Sylviane Olschwang, Marseille (1h)

MODULE 4 : Systèmes d'Information pour les maladies rares

Coordination : Dr Marie-Christine Jaulent (Paris) et Dr Jean Charlet (Paris)
Module optionnel, 15 heures à distance
Intervenants : Xavier Aimé (Orphanet), Jean Charlet, Rémy Choquet, Marie-Christine Jaulent
Planning prévisionnel : 2ème quinzaine de janvier, cours disponibles en ligne pendant 15 jours

- **Registres, cohortes et BNDMR** (3h cours magistraux)
  - Fonctionnement S.I.S (Système d'Information de Santé) pour les maladies rares
  - Organisation des registres et des cohortes

- **Les ontologies, comme support des connaissances pour les maladies rares**
  - Définitions des ontologies (3h cours magistraux)
  - Exemples et manipulations ontologies (3h cours magistraux / Travaux Dirigés)

- **Composants du S.I. et outils pour la recherche** (3h cours magistraux)
  - Interopérabilité des S.I.
  - Entrepôts de données, classiques, sémantiques
  - Requêtes

- **Applications de traitement de données pour les maladies rares** (3h cours magistraux)
  - Aide au codage (BNDMR/Lord)
  - Aide à la décision (ACCORDYS)
  - Fouille (HYBRIDE)

MODULE 5 : Recherche translationnelle : du développement pré-clinique aux essais cliniques

Coordination : Pr Bertrand Fontaine (Paris)
Module optionnel, 15 heures à distance
Planning prévisionnel : 1ère quinzaine de février, cours disponibles en ligne pendant 15 jours

- Cours 1 (1 heure) : Qu'est-ce que la recherche translationnelle et quels modèles pour son organisation ? Bertrand Fontaine, Université Pierre et Marie Curie-Paris 6, Institut Cerveau Moelle-ICM, Paris
- Cours 2 (2 heures : 1 cours d'une heure et une présentation d'un article par un étudiant) : Du mécanisme moléculaire à la preuve de concept. Agnès Rötig, INSERM, Institut Imagine, Hôpital Necker-Enfants Malades, Paris

- Cours 3 (2 heures : 1 cours d'une heure et une présentation d'un article par un étudiant) : Développement de modèles in vivo, Thomas Bourgeron, Institut Pasteur, Paris
- Cours 4 (2 heures : 1 cours d'une heure et une présentation d'un article par un étudiant) : modèle cellulaire et criblage moléculaire à visée thérapeutique, Marc Peschanski, I-Stem, Evry
- Cours 5 (2 heures : 1 cours d'une heure et présentation d'un cas pratique par un étudiant) : Contexte réglementaire des essais cliniques dans les maladies rares, Jean-Christophe Corvol, Université Pierre et Marie Curie-Paris 6, Centre d'Investigation Clinique Hôpital Pitié-Salpêtrière
- Cours 6 (2 heures : 1 cours d'une heure et présentation d'un cas pratique par un étudiant) : Médicaments expérimentaux, Frédéric Révah, Généthon, Evry
- Cours 7 (1 heure) : Particularité de la recherche clinique et de l'évaluation d'un candidat médicament dans les maladies rares, Anne-Catherine Bachoud-Lévi, Université Paris 12, Hôpital Mondor, Créteil
- Cours 8 (1 heure) : Particularités du développement des dispositifs médicaux pour les maladies rares, Alexandre Carpentier : Société Carthera, Incubateur ICM, Paris
- Cours 9 (2 heures : 1 cours d'une heure et présentation d'un cas pratique) : Méthodologie et outils statistiques disponibles pour les essais à petits effectifs, Paul Landais, Université de Nîmes

MODULE 6 : Bases réglementaires spécifiques aux médicaments orphelins (module optionnel /15 heures)

Coordination : Pr Anne-Catherine Perroy (Lille)
Module optionnel, 15 heures à distance
Planning prévisionnel : 2ème quinzaine de février, cours disponibles en ligne pendant 15 jours

Responsable pédagogique :	Pr. Anne-Catherine Perroy – Université Lille 2
Intervenants principaux :	Pr. Jean-Hugues Trouvin, Université Paris Descartes, Dr. Alban Dhanani, Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)

- Introduction aux systèmes d'autorisation et de « surveillance » des produits de santé (6h)

- Les différents produits de santé qui peuvent contribuer à la prise en charge d'une MR et leurs statuts réglementaires (les différents types de médicaments et notamment, préparations hospitalières, spécialités pharmaceutiques, dispositif médical et leurs classes, ADDFMS, autres...)
- Le médicament spécialité pharmaceutique : le but ultime « l'AMM »
  - Les trois critères d'évaluation Qualité, Sécurité et Efficacité et leurs "technical requirements" pour constituer le dossier d'AMM
  - Notion de "procédure d'enregistrement"
  - Différents types d'AMM (classique, conditionnelle, sous circonstance exceptionnelle)
  - Application de la "procédure centralisée" pour les médicaments. Orphelins /
  - Notion d'agence réglementaire pour "gérer les procédures" et le cycle de vie des médicaments
  - La pharmacovigilance et les PGR : Le rôle des agences dans la "surveillance" post autorisation, notion de PSUR, le PRAC

- Les spécificités réglementaires pour l'enregistrement d'un médicament orphelin (6h)

- Le règlement sur les médicaments orphelins (l'ODD / Rôle du COMP, mesures d'incitation, exclusivité commerciale, dérogations à l'exclusivité commerciale : "similarité", "significant clinical superiority », protocole assistance et les spécificités acceptées pour les essais cliniques, réduction des redevances

- Accès précoce aux médicaments orphelins (3h)

- "Compassionate use" en Europe
- Les spécificités nationales (notion d'ATU et utilisation hors AMM et RTU)

MODULE 7 : Preuve de concept et innovation: transfert et valorisation de la recherche

Coordination : Pr Philippe Moullier (Nantes) et Pr Nicolas Lévy (Marseille) (programme en cours de finalisation)
Module optionnel, 15 heures à distance
Planning prévisionnel : 1ère quinzaine de mars, cours disponibles en ligne pendant 15 jours

- Les enjeux de la valorisation dans le domaine des maladies rares – Pr Pierre Cau (2h)
- Les différents acteurs de la valorisation publics et privés – Pr Philippe Moullier (2h)
- De la preuve de principe à la valorisation : quelles étapes – intervenant à définir, Inserm Transfert (2h)
- La protection de l'innovation, la brevetabilité – Ingénieur brevet, SATT Nantes (2h)
- La désignation et le statut de médicament orphelin – Nicolas Pineau, Fondation maladies rares (1h)
- Les financements nationaux et européens de la recherche – Céline Damon, Marseille (2h)
- L 'évaluation du modèle économique et choix d'une stratégie – Michel Mancis, Protis Valor (2h)
- La création d'entreprises à partir de projets académiques – Mathieu Coutet, AAV Life (2h)

MODULE 8 : Potentiels et stratégies médico-économiques

Coordination : Pr Pierre Lévy (Paris) et Pr Olivier Blin (Marseille)
Module optionnel, 15 heures à distance
Planning prévisionnel : 2ème quinzaine de mars, cours disponibles en ligne pendant 15 jours

- **Les méthodes de l'évaluation économique des stratégies médicales** (Olivier Blin, AP-HM ; Pierre Levy, U. Paris-Dauphine)
  - Principes généraux
  - Le cas des maladies rares
  - L'analyse de la littérature
- **L'accès au marché des produits de santé et les décisions de remboursement et prix**
  - Le point de vue industriel (Elisabeth Bourg, Novartis ; Karine Perez-Niddam, Celgène)

- Le point de vue du régulateur (Gilles Bouvenot, ancien président de la Commission de Transparence, Noël Renaudin, ancien président du CEPS ; Clémence Thébaut, HAS ; Jérôme Wittwer, CEESP, U. Bordeaux)
- Mise en perspective internationale (Sylvain Pichetti, IRDES)
- Les thérapeutiques innovantes (Pierre-Noël Lirsac, CellforCure)

- **Modélisation et techniques statistiques de l'évaluation économique** (Paulo Carita, Sanofi)
  - Arbres de décisions et modèles de Markov
  - Traitement de l'incertitude

MODULE 9 : Ethique et recherche en sciences sociales appliquées aux maladies rares

Coordination : Pr Emmanuel Hirsch, Dr Delphine Héron (programme en cours de finalisation)
Module optionnel, 15 heures à distance
Planning prévisionnel : dates à définir, cours disponibles en ligne pendant 15 jours

- *Impact de la recherche biomédicale sur la prise en charge*
  - *Contexte juridique*
  - *Annonce du diagnostic*
  - *Modalités d'information au patient et à la famille*
  - *Consentement éclairé*
  - *Confidentialité des données*
  - *Enjeux éthiques liés aux évolutions technologiques récentes*

Annexe 7 : Catégories professionnelles

Cocher les catégories professionnelles auxquelles le programme de DPC est destiné ☒

☐ **Médecin (hors biologiste) :** préciser les spécialités concernées

- ☐ Anatomie-cytologie-pathologique
- ☐ Anesthésiologie/ Réanimation chirurgicale
- ☐ Cardiologie et maladies vasculaires / Pathologies cardio- vasculaire
- ☐ Chirurgie de la face et du cou
- ☐ Chirurgie générale
- ☐ Chirurgie infantile
- ☐ Chirurgie maxillo-faciale
- ☐ Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie
- ☐ Chirurgie orthopédique et traumatologique
- ☐ Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique
- ☐ Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire
- ☐ Chirurgie urologique
- ☐ Chirurgie vasculaire
- ☐ Chirurgie viscérale et digestive
- ☐ Chirurgie viscérale et digestive
- ☐ Dermatologie et vénérologie
- ☐ Endocrinologie et métabolismes
- ☐ Gastro-entérologie et hépatologie
- ☐ Génétique médicale
- ☐ Gériatrie / Gérontologie
- ☐ Gynécologie médicale
- ☐ Gynécologie médicale et obstétrique
- ☐ Gynécologie obstétrique / Obstétrique

☐ **Pharmacien (hors biologiste)**

- ☐ Pharmacien titulaire d'officine
- ☐ Pharmacien adjoint d'officine
- ☐ Pharmacien hospitalier

☐ **Biologiste**

- ☐ Biologie médicale / médecin biologiste
- ☐ Pharmacien biologiste

☐ **Chirurgien-dentiste**

- ☐ Chirurgie dentaire
- ☐ Chirurgie dentaire (spécialiste Orthopédie Dento-Faciale)

☐ **Sage-Femme**

☐ **Paramédicaux**

- ☐ Aide-soignant
- ☐ Audioprothésiste
- ☐ Auxiliaire de puériculture
- ☐ Diététicien
- ☐ Ergothérapeute
- ☐ Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)
- ☐ Masseur-kinésithérapeute
- ☐ Orthophoniste
- ☐ Orthoptiste
- ☐ Pédicure-podologue
- ☐ Préparateur en pharmacie
- ☐ Psychomotricien
- ☐ Technicien de laboratoire médical
- ☐ Puéricultrice Diplômée d'Etat
- ☐ Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)
- ☐ Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat (IADE)
- ☐ Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat (IBODE)

Annexe 8

Modèle d'évaluation de la formation par les participants

Évaluation de la formation

Merci de bien vouloir nous remettre avant votre départ ce formulaire destiné à améliorer la qualité de nos actions de formation.

INTITULÉ DE LA FORMATION :

DATES :

Vous pouvez, si vous le souhaitez, indiquer votre NOM :

ou le renvoyer à l'adresse suivante :

Université Claude Bernard Lyon 1

Service Formation Continue - antenne santé
8 avenue Rockefeller - 69373 Lyon cedex 08

Veuillez exprimer votre appréciation en attribuant pour chaque question posée une note entre 1 (mauvaise appréciation) et 5 (très bonne appréciation)

Évaluation du contenu des journées	1--	2-	3	4+	5++	*Remarques - Critiques - Suggestions*
Respect du programme annoncé						
Accord entre le contenu du stage et vos attentes personnelles						
Liens avec la pratique professionnelle						

Évaluation de la démarche pédagogique	1--	2-	3	4+	5++	*Remarques - Critiques - Suggestions*
Qualité de la pédagogie						
Qualité des supports utilisés						
Appréciation générale						

Cadre du stage et déroulement	1--	2-	3	4+	5++	*Remarques - Critiques - Suggestions*
Accès au lieu						
Accueil						
Salle et matériel						
Appréciation générale du stage						

Évaluation de l'impact du stage	1--	2-	3	4+	5++	*Remarques - Critiques - Suggestions*
J'ai compris les notions, méthodes, techniques enseignées…						
J'ai l'intention de les mettre en œuvre dans ma pratique						

Recueil de vos attentes

Quelles questions, quels sujets pourraient selon vous faire l'objet d'un autre stage de formation continue dans votre secteur d'activité ?

Annexe 9

Budget

Effectifs FI	1
Effectifs FC	2
Total effectifs	3

Pour un minimum de 15 inscrits pour ouvrir la formation
Soit 3 inscrits par université
Objectif d'avoir environ 30 isncrits

droits de scolarité	261,10 €
Droits spécifiques FI	750,00 €
Droits spécifiques FC	1 350,00 €

CHARGES

REMUNERATION	Nb d'heures	coût horaire	charges	total
Heures CM				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)		61,35 €	1	- €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)	10			
Intervenant extérieur		61,35 €	1,42	- €
Heures TD				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)		40,91 €	1	- €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)				
Intervenant extérieur	15,6	40,91 €	1,42	906,24 €
Heures TP				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)		27,26 €	1	- €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)				
Intervenant extérieur		27,26 €	1,42	- €
Total Enseignement				
Coordination pédagogique heures TD		40,91 €	1	
Secrétariat		9,40 €	1,42	- €
Salaire BIATSS affecté à la formation				
Total Rémunération				906,24 €

FRAIS DE FONCTIONNEMENT	unités	coût moyen		total
Fournitures				
Consommables (copies, fournitures etc)		- €		600,00 €
Convention VAS		- €		908,00 €
Frais de communication (emailing, plaquettes, impression, routage, mise sous pli etc.)		- €		600,00 €
Support pédagogiques stagiaires (clés USB, dossiers, manuels etc.)		- €		- €
Reprographie (recto n&b 0,024€/recto-verso 0,048€)		0,02 €		- €
Plateforme d'enseignement a distance		- €		
Frais de mission (séminaires/enseignement)				
Restauration intervenants		15,25 €		- €
Transport intervenant		200,00 €		
Hébergement -enseignements		80,00 €		- €
Frais de mission - déplacement pour le Jury du diplôme				
Restauration intervenants		15,25 €		
Transport intervenant		200,00 €		
Hébergement -enseignements		80,00 €		
Frais de mission - déplacement pour la soutenance de mémoire				
Restauration intervenants		15,25 €		- €
Transport intervenant		200,00 €		
Hébergement -enseignements		80,00 €		- €
Logistique				
Location de salle		- €		- €
Autres (à préciser)		- €		- €
Total frais de fonctionnement				2 108,00 €

les tarifs repro sont à titre indicat

CONTRIBUTIONS FC	unités	coût		total
Administration UCBL				
Logistique générale Université 45 € par stagiaire	2	45,00 €		90,00 €
Prélèvements UCBL 3,3 % des recettes formation continue				89,10 €
Gestion FOCAL sur recettes FC				
Prélèvements FOCAL: 19,4 % des recettes formation continue				625,11 €
Total contributions FC				804,21 €

TOTAL DEPENSES	**3 818,45 €**

Produits

Inscriptions	Montant	effectifs	Montant
Retour Droits d'inscription (Composante)	261,10 €	3	567,27 €
Retour Droits spécifiques FI (Composante)	750,00 €	1	750,00 €
Retour Droits spécifiques FC (FOCAL)	1 350,00 €	2	2 700,00 €

TOTAL RECETTES	**4 017,27 €**
TOTAL RECETTES FOCAL	**3 222,20 €**

SOLDE	**198,82 €**

Annexe 10 : Déclaration des liens d'intérêts du responsable Universitaire, des concepteurs du programme et des intervenants

Déclaration sur l'honneur de.....
Intervenant au titre de : responsable pédagogique ☐ enseignant ☐
au sein du DIU .....

A :....., le.....

Avez-vous dans les cinq dernières années, reçu pour vous ou pour une association que vous animez, une rémunération quelle qu'elle soit (salaire, honoraire, rémunération boursière, etc), ou un avantage financier en nature (cadeaux, frais de déplacements, frais de congrès, matériel médical ou informatique, etc...) de la part d'un organisme privé, industriel ou commercial qui pourrait tirer profit ou désavantage de votre prise de parole ou des documents remis aux participants durant ce séminaire ?

☐ OUI : Conflit d'intérêt déclaré par l'intervenant (cf. ci-dessous)

☐ NON : Absence de conflit d'intérêt déclaré

Date : Signature :

Si OUI description de la nature du conflit d'intérêt :

Conflit d'intérêt n°1 : Année concernée :
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°2 : Année concernée :
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°3 : Année concernée :
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°4: Année concernée :
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Université Claude Bernard Lyon 1

Déclaration d'indépendance de contenu entre un programme de DPC et l'industrie du médicament

Je soussigné(e)

Nom : Tranchand **Prénom :** Audrey

Intitulé de la formation/ du programme de DPC : Maladies rares : de la recherche au traitement

Déclare volontairement l'indépendance de contenu entre le programme de DPC cité précédemment et l'industrie pharmaceutique. Je m'engage à garantir cette indépendance de contenu lors du déroulement du programme de DPC.

J'autorise le service de formation continue de l'UCBL à rendre accessible cette déclaration, notamment aux personnes ayant recours à ses services.

Fait à : Paris le 20 janvier 2014

Signature (Nous retourner un exemplaire original)

Annexe 12 : Orientations nationales

(Source : Arrêté du 26 février 2013 fixant la liste des orientations nationales du développement professionnel continu des professionnels de santé pour l'année 2013**)**

Indiquer la ou les orientations au(x)quelle(s) le programme de DPC correspond ainsi que le ou les objectif(s) visé(s)

1 : contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients	**1**	connaissance de l'état de santé de la patientèle et/ou de la population vivant sur le territoire où le professionnel exerce
	2	optimisation des stratégies diagnostiques et thérapeutiques dans les pathologies aiguës et chroniques
	3	promotion des parcours de santé et de soins, comprenant pour le patient le juste enchaînement de l'intervention des différentes compétences professionnelles liées directement ou indirectement aux soins préventifs et curatifs
	4	promotion des actions de prévention ou de dépistage
	5	maîtrise des indications et contre-indications des actes diagnostics et thérapeutiques, des prescriptions en matière de médicaments, de dispositifs médicaux, d'examens biologiques, de transports sanitaires
	6	programmes d'études cliniques et épidémiologiques visant à évaluer des pratiques et à actualiser et/ou compléter des recommandations de bonne pratique clinique
	7	recherche et la critique de l'information scientifique pertinente.
2 : contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients	**1**	développement de l'information et de l'autonomie du patient
	2	favoriser le bon usage et l'observance des traitements
	3	amélioration de la qualité de vie du patient et la prise en charge des personnes fragiles et/ou handicapées, et de leur entourage
	4	prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance
	5	amélioration de la prise en charge de la douleur et de la fin de vie des patients
	6	formation à l'éducation thérapeutique (permettre aux patients atteints de maladie chronique d'acquérir ou de développer les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux l'évolution de leur maladie)
	7	formation à la relation « professionnel de santé-patient » ou au « partenariat soignant-soigné ».
3 : contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que dans la gestion des risques	**1**	améliorer la connaissance des enjeux de sécurité sanitaire et des procédures de déclaration d'événements indésirables
	2	développer une culture de gestion des risques au sein des équipes (pluri)professionnelles de santé, notamment à travers les démarches qualité et les procédures de certification
	3	développer une approche sur la pertinence des soins et des actes par des outils adaptés à son amélioration
	4	accréditation de la qualité de la pratique professionnelle des médecins décrite aux articles L. 4135-1 et suivants
	5	accréditation des laboratoires de biologie médicale décrite aux articles L. 6221-1 et suivants du code de la santé publique
	6	prévention des événements indésirables liés aux soins : sécurité des soins, gestion des risques, iatrogénie (médicamenteuse notamment chez les personnes âgées, vigilances, déclarations d'événements indésirables, infections nosocomiales, infections liées aux soins)
	7	sécurisation de la prise en charge de la thérapeutique médicamenteuse du patient à l'hôpital ou en ville (circuit du médicament)
	8	connaissance par les professionnels des responsabilités juridiques des différents corps de métiers
	9	lutte contre le mésusage et le détournement de certains médicaments
	10	radioprotection des patients et des professionnels de santé, en radiothérapie, en médecine nucléaire, en radiologie et en radio-pharmacie.
4 : contribuer à l'amélioration des relations entre	**1**	élaboration de référentiels communs et de coopérations professionnelles ;
	2	coordination de la prise en charge : organisation, plans de soins, protocoles pluridisciplinaires, dossier médical, relation entre médecins traitants et correspondants

professionnels de santé et au travail en équipes pluriprofessionnelles	**3**	coopérations entre professionnels de santé
	4	formation des maîtres de stage ou des tuteurs d'étudiants des professions de santé
	5	développement des systèmes d'information et le dossier médical (dossier médical personnel et dossier pharmaceutique, logiciels d'aide à la prescription ou à la dispensation, programme Hôpital numérique 2012-2016)
	6	télémédecine
	7	modélisations des communications interprofessionnelles
	8	amélioration du travail en équipes de soins, la gestion managériale et des équipes
	9	gestion économique et la maîtrise médicalisée des dépenses de santé.
5 : contribuer à l'amélioration de la santé environnementale	**1**	connaissance par les professionnels de santé des données existantes sur les liens entre pathologies et facteurs environnementaux
	2	actions que peuvent mettre en place les professionnels de santé, notamment celles inscrites dans le plan national santé environnement 2009-2013 et le plan national santé au travail 2010-2014.
6 : contribuer à la formation professionnelle continue définie à l'article L. 6311-1 du code du travail	**1**	adaptation et le développement des compétences des salariés définies à l'article L. 6313-3 du code du travail
	2	la promotion professionnelle définie à l'article L. 6313-4 du code du travail
	3	radioprotection des personnes prévues à l'article L. 1333-11 du code de la santé publique, définie à l'article L. 6313-8 du code du travail
	4	économie et la gestion de l'entreprise définies à l'article L. 6313-9 du code du travail
	5	bilan de compétences défini à l'article L. 6313-10 du code du travail
	6	validation des acquis d'expérience définie à l'article L. 6313-11 du code du travail.

Annexe 13 : Méthodes HAS

(Source : HAS - 19 décembre 2012**)**

Pédagogique ou cognitive		Formation présentielle
		Revue bibliographique et analyse d'articles
		Formation à distance (supports écrits et numériques, e-learning)
		Formations diplômantes ou certifiantes (hors D.U. validés par CSI)
Analyse des pratiques		Revue de mortalité et de morbidité (RMM), Comité de retour d'expérience (CREX), Revue des erreurs médicamenteuses (REMED)
		Analyse a priori des risques (analyse de processus, Analyse des modes de défaillances et de leurs effets : AMDE...)
		Groupe d'analyse de pratiques, staff des équipes médico-soignantes ou médico-techniques, pratiques réflexives sur situations réelles
		Réunions de concertation pluridisciplinaire
		Revue de pertinence
		Suivi d'indicateurs
		Registres, observatoire, base de données
		Audit clinique
		Chemin clinique
		Patients traceurs (en développement)
		Bilan de compétences
Approche intégrée à l'exercice professionnel		Gestion des risques en équipe
		Exercice coordonné protocolé pluriprofessionnel (en réseaux, maisons, pôles ou centres de santé ...)
Dispositifs spécifiques		Accréditation des médecins exerçant une spécialité ou une activité à risque (art. 16 de la Loi 2004-810 du 13 août 2004)
		Programme d'éducation thérapeutique (art. 84 de la Loi 2009-879 du 21 juillet 2009)
		Protocole de coopération (art. 51 de la Loi 2009-879 du 21 juillet 2009)
		Formation professionnelle tout au long de la vie (professionnels paramédicaux)
		Accréditation des laboratoires de biologie médicale
Enseignement et Recherche		Publication d'un article scientifique
		Recherche clinique en matière d'amélioration de la qualité et de la sécurité
		Maîtrise de stage (en développement)
		Formateurs pour des activités de DPC
Simulation		Session de simulation en santé
		Test de concordance de script (TCS)

Université Claude Bernard Lyon 1

MAQUETTE DE REGLEMENTATION POUR UN D.I.U.

(Merci de vous reporter à la note explicative jointe pour compléter la maquette)

Les annexes demandées sont obligatoires. Certaines ne sont pas fournies et sont à rédiger.

Le volume horaire annuel de l'enseignement pour un Diplôme Inter Universitaire est supérieur à 100 heures. Lorsque le volume est inférieur à 100 heures, l'appellation est Attestation d'Etudes Universitaires.

La validation du DIU en DPC est-elle souhaitée ?

X Oui : vous devez compléter la partie A et B de la maquette.

❑ Non : vous devez compléter seulement la partie A de la maquette.

PARTIE A : CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 1 **Intitulé du Diplôme :**

L'intitulé est obligatoirement différent de l'intitulé d'un diplôme national existant (DES – DESC – CAPACITE)

DIU **GESTION DES RISQUES ASSOCIES AUX SOINS EN SANTE**

Université(s) impliquée(s) :

Nommer les universités partenaires et préciser si elles ont un rôle particulier.

Joindre la convention complétée et signée. Convention fournie. – annexe 1

l'Université Claude Bernard - LYON 1,

l'université Joseph Fourier - Grenoble 1

l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

Résumé du projet :

Ce DIU est un enseignement spécialisé de formation initiale et continue sur la gestion des risques et des vigilances sanitaires en santé ; il concerne les professionnels des établissements de santé publics et privés et médico-sociaux, des administrations de la santé et les professionnels libéraux.

Réalisé dans le cadre d'un partenariat entre l'Université Claude Bernard - LYON 1, l'université Joseph Fourier - Grenoble 1 (et l'Université Jean Monnet de SAINT-ETIENNE ?), ce DU est destiné à tout professionnel de santé (médecins cliniciens, médecins de santé publique, pharmaciens, professions paramédicales, directeur, gestionnaire de risque en établissement de santé...) susceptible d'être impliqué dans la gestion des risques (GdR) associés aux soins et des vigilances sanitaires.

Il va permettre dans le cadre d'une formation validante pour le DPC d'acquérir des notions pratiques de gestion des risques en établissement de santé.

ARTICLE 2 **Responsable pédagogique et intervenants**

Le responsable pédagogique est impérativement un enseignant universitaire ou hospitalo-universitaire. Celui-ci et les intervenants doivent préciser leur expérience sur le thème de la formation et joindre leur CV.

Nom et qualité des intervenants – annexe 2

Nom et prénom du responsable Universitaire : Pr P. Michel, Directeur Qualité HCL

Spécialité : Santé Publique
Tel : 04 72 01 72 03
E-mail : philippe.michel@chu-lyon.fr
UFR de rattachement : Lyon Est

Coordinateurs du diplôme (si différent du responsable universitaire) : Pr Philippe MICHEL, Pr Vincent PIRIOU,

Composition de l'équipe pédagogique formant le conseil pédagogique du DIU. Préciser le rôle du conseil pédagogique et le nombre de réunions prévues annuellement : annexe 3

ARTICLE 3 **Analyse des besoins**

Décrire la justification de ce programme (directive référencée du Ministère, étude des besoins des professionnels ...).

Joindre l'avis du Collège de spécialité – annexe 4

Ce diplôme universitaire « Gestion des risques associé aux soins en santé » répond à un besoin régional de formation théorique et pratique des professionnels en gestion des risques. A ce jour, un seul DU de ce type existe, il est localisé à Nîmes, et son responsable le Dr C Arich, souhaite l'étendre. Le DIU que nous proposons a été conçu en lien avec des enseignants d'autres régions, reconnus pour leurs compétences et leur notoriété sur la gestion des risques.

La gestion des risques s'est développée au sein de tous les établissements de santé et des disciplines. La mise en place d'une organisation de la gestion des risques au sein des établissements de santé est souhaitée dans le cadre de la certification des établissements de santé. Au sein des établissements, des moyens importants sont dédiés à la gestion des risques, une formation sur la gestion des risques, est attendue par de nombreux professionnels de santé, responsables de la GdR, agents administratifs qu'ils soient en poste ou en formation.

Partenariat avec les milieux professionnels

Aux Hospices Civils de Lyon, la Direction de l'organisation, de la Qualité, des Risques et des usagers, le pôle Sécurité, Recherche, Risques et Vigilance et des cliniciens engagés dans la gestion des risques sont fortement impliqués dans la mise en œuvre de ce Diplôme Universitaire.
Ce DIU est réalisé en lien avec la structure régionale d'appui à la qualité et à la Gestion des risques (CEPPRAL).

Situation dans la carte régionale des formations

Il n'y a pas d'autre formation équivalente destinée aux professionnels de santé à celle proposée dans ce DIU en Rhône-Alpes. Il existe des formations ciblées sur une vigilance particulière, par exemple un DIU Infectiologie et hygiène hospitalière.

ARTICLE 4 **Objectifs pédagogiques de la formation (les formuler en verbes d'action)**

Si vous êtes concerné par le DPC, merci de vous reporter également à l'article 14.
Préciser les objectifs que vous souhaitez atteindre par des verbes (savoir, classer, expliquer, connaitre, mettre en place, réaliser...). Ceux-ci doivent être exprimés avec précision et clarté.

L'objectif de cette formation est de fournir des méthodes et outils en termes de management, d'organisation et de mise en œuvre de programmes de gestion des risques.

Les compétences attendues ne sont pas un savoir généraliste mais une maîtrise d'outils de gestion des risques. Les professionnels formés devront être capables à l'issue de la formation de jouer le rôle de référents sur leur lieu de travail.

Parmi les principaux objectifs :

- Connaitre les différents outils de gestion des risques
- Connaitre les différentes actions à mener dans le cadre de la GdR a priori
- Connaitre les différentes actions à mener dans le cadre de la GdR a posteriori
- Savoir organiser la GdR dans un établissement de santé
- Répondre aux exigences de la certification des établissements de santé en ce qui concerne la GdR
- Connaitre les problèmes spécifiques à la gestion des risques des principales disciplines impliquées.

Bien que non qualifiant, avec cette formation diplomante, **Les stagiaires titulaires du diplôme pourront postuler à la fonction de coordonnateur de la gestion des risques** tel que défini par le décret du 12 novembre 2010 relatif à la lutte contre les évènements indésirables associés aux soins dans les établissements de santé et par la circulaire d'application du 18 novembre 2011.

ARTICLE 5 **Durée de l'enseignement**

Préciser la durée totale du programme de la première à la dernière étape du programme.

x Annuel : 1 année universitaire

❒ Pluriannuel : ❒ 2 années universitaires ❒ 3 années universitaires

ARTICLE 6 **Programme et calendrier de la formation**

Joindre le programme détaillé (Thèmes abordés, modules, volume horaire, nom des intervenants par module etc.) et le calendrier détaillé : annexe 5

Le programme figure dans l'annexe 2. Les modules, d'une durée de deux jours, seront réalisés à Lyon. Certains des cours seront communs avec le Master II EPIRIS et option Gestion des risques (modules 2_17 et 2_21). Cela permet, à travers le regroupement de certains enseignements, de faire venir des enseignants extérieurs de haut niveau et de proposer pour ces enseignants un public varié et réactif.

Préciser le total d'heures : 96 + 20

- Enseignement théorique : 64 heures
- Enseignement pratique dont mise en situation (simulation) : 32 heures
- Travail personnel (environ 20h) : il n'y a pas de stage. chaque inscrit doit mener une démarche évaluative, qu'il soit en formation initiale ou continue. Il le réalisera sur son terrain professionnel. Il s'agit d'une démarche personnelle d'analyse de ses pratiques et d'événement indésirable, démarche qui doit d'inscrire dans les pratiques courantes du service dans lequel travaille le professionnel sur des thèmes traités dans le diplôme.

Mode d'organisation de l'enseignement avec les autres universités : l'ensemble des cours sont délivrés à Lyon.

Joindre : Lieux de stages agréés – annexe 6

ARTICLE 7 **Catégorie professionnelle des participants, public visé :**

Préciser les prérequis : définir les titres, diplômes et certifications requis pour l'inscription
Et pour les professionnels de santé, préciser les catégories professionnelles acceptées en complétant l'annexe 7.

La formation proposée s'inscrit à la fois dans un dispositif de formation initiale et dans un dispositif de formation continue.

La formation proposée est ouverte à tous les professionnels exerçant en milieu de soins notamment les professionnels appartenant aux catégories suivantes :

- Titulaires du diplôme d'état de docteur en médecine

- Titulaires du diplôme d'état de docteur en pharmacie

- Internes de médecine générale et de spécialités (dès la première année d'internat)

- Internes en pharmacie (dès la première année d'internat)

- Internes en biologie (dès la première année d'internat)

- Cadre-infirmier(e)s

- Sages-femmes

- Infirmiers, Personnel paramédical

- Techniciens d'études cliniques

- Personnels administratifs des établissements ou des administrations de santé (titulaire d'un diplôme bac+4)

Mode(s) d'exercice du participant :
x Libéral x Salarié (centre de santé conventionné) x Autres salariés (y compris hospitaliers) x Etudiants x Demandeurs d'emploi

Effectif minimum et maximum :
Effectif minimum sur Lyon 1 (en dessous duquel le diplôme n'ouvrira pas) : 10
Effectif maximum sur Lyon 1 : 20

Effectif minimum total (en dessous duquel le diplôme n'ouvrira pas) : 15
Effectif maximum total : 50

Mode de sélection des candidats :

Une lettre de motivation accompagnée d'un CV est à fournir au responsable d'enseignement local. Le conseil pédagogique validera les inscriptions;

L'accord écrit du responsable d'enseignement est à fournir obligatoirement au dossier d'inscription. Les candidatures seront validées par le conseil pédagogique.

Mode de communication :
Préciser comment l'information de l'existence de DIU sera communiquée.

L'information du DIU se fera via le site internet des universités, une information dans les revues des disciplines concernées, un mailing propre à chaque responsable pédagogique

L'accord écrit du responsable d'enseignement est à fournir obligatoirement au dossier d'inscription.

ARTICLE 8 **Méthodes et outils pédagogiques**

Décrire les méthodes et outils pédagogiques favorisant l'interactivité de la formation et l'acquisition d'une « expertise professionnelle ». Si vous êtes concerné par le DPC, merci de vous reporter également à l'article 20.

Les cours de formation présentielle se feront en amphithéâtre.

Un support de cours numérique sera remis aux participants.

Les cours seront mis à disposition des cours sur un site Internet dédié au DIU (SPIRAL, UCBL1)

L'utilisation de méthodes pédagogiques innovantes (résolution de problèmes, mises en situation, mediatraining) sera privilégiée

Cognitive

La méthodologie retenue sera

- Formation individuelle diplomante présentielle

Evaluative

- Gestion des risques en équipe
- Audit clinique
- Revue de morbi mortalité
- Autres méthodes reconnues par la HAS

Dans le cadre du travail personnel qui est demandé

ARTICLE 9 **Modalités d'évaluation de la formation par les participants**

Une évaluation du contenu de la formation sera proposée pour chacun des modules. Les résultats seront colligés sous la responsabilité de chacun des responsables de module. Une synthèse de ces résultats sera présentée lors du conseil pédagogique annuel, afin de permettre des ajustements du programme de l'année suivante *Joindre annexe 8 (fournie)*

ARTICLE 10 **Modalités du contrôle des connaissances**

- Assiduité à l'enseignement : l'assiduité est obligatoire. Elle conditionne l'autorisation à passer les examens.

- En cas de DIU - DPC, l'évaluation concerne la partie cognitive et la partie EPP

- Quelle est la forme des modalités de contrôles (ex : écrit, oral, stage, mémoire .....)

Dans le cadre de cette formation diplomante, l'évaluation de fin d'année se fera en juin.

L'examen intègre en deux parties : la partie cognitive et la partie EPP

- Pour la partie cognitive (/30 points): 3 questions rédactionnelles de réflexion et de mise en situation sur les thèmes traités (/10 par question) ; 30 min/question.

Les questions seront déterminées par le conseil pédagogique

- Pour la partie évaluative (/30 points): par la présentation orale du travail réalisé sur l'amélioration de pratiques professionnelles en lien avec la gestion des risques (20 min, 10 min de présentation, 10 min de question) (/10 point pour la présentation, /10 point pour les réponses aux questions) et la remise d'un document écrit synthétique de 2 pages (/10 point)

Le jury sera composé de deux membres du conseil pédagogique par étudiant

- Le total est donc sur 60 point

  - Quel est le barème de chaque épreuve citée ci-dessus ?

  - Si une épreuve écrite est prévue, voire le nombre de questions et le barème de chacune : 3 questions, 10 points/question

- Quelles sont les conditions d'obtention du diplôme (ex : moyenne générale, moyenne à chaque épreuve, admissibilité après écrit ....)

  Pour être déclaré admis, l'étudiant doit obtenir la moyenne générale entre l'écrit et la présentation de la partie évaluative (30/60). Une note égale ou inférieure à 10/30 à l'une des 2 épreuves est éliminatoire.

  Aucune acquisition partielle ne peut être reportée sur l'année suivante

  Les examens auront lieu à Lyon (Université Claude Bernard Lyon 1).

  - Nombre de sessions : 2, une en juin, une en septembre pour les étudiants n'ayant pas réussi celle de juin.
    En 2ème session, l'étudiant repasse selon son choix l'épreuve écrite, l'épreuve orale ou les deux.

- Des acquisitions partielles peuvent-elles être reportées sur la ou les années suivantes ?
  non
- Autres commentaires ou précisions que vous jugerez utiles ?

Organisation des examens avec les autres universités (centralisés ou organisés dans chaque université) :

Pour information : Composition du jury de l'examen
La composition du jury sera fournie impérativement, chaque année au service des spécialités médicales, lors de la préparation des examens.
Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, et des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés des enseignements.

ARTICLE 11 Budget prévisionnel-tarifs (à harmoniser entre toutes les universités contractantes)

- Formation Initiale (FI) : 600 € hors droits de scolarité niveau licence
- Formation Continue (FC) : 1100 € hors droits de scolarité niveau licence

Possibilité d'ouverture des modules sous forme de formation courte non diplomante.
Tarif : 120€/jour
Un étudiant s'inscrivant en DIU peut bénéficier des modules validés pendant les années précédentes. La validation du DIU comprend les modules non encore validés et la partie évaluative.

Joindre le budget détaillé – Annexe 9

ARTICLE 12 Déclaration de conflits de liens d'intérêts

La fiche de déclaration de conflit de liens d'intérêt doit être remplie pour tous les responsables pédagogiques (à mettre en annexe). Les responsables pédagogiques sont tenus de colliger les fiches de déclaration de liens conflit d'intérêt de chacun des enseignants et de faire connaitre les liens d'intérêt aux stagiaires.
Déclaration de liens d'intérêts du responsable du diplôme – annexe 10

ARTICLE 13 Déclaration d'indépendance vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique

Toutes les formations diplômantes portées par l'UCBL doivent être financièrement indépendantes de l'industrie pharmaceutique. Tout lien doit être spécifié et sera discuté.
Déclaration d'indépendance du responsable du diplôme – annexe 11

ARTICLE 14 Révision

Le diplôme fera l'objet d'une révision au maximum tous les 4 ans, à compter de sa date de création.

PARTIE B : CONDITIONS SPECIFIQUES DPC

ARTICLE 15 **Préciser les objectifs pédagogiques du programme de DPC (les formuler en verbe d'action)**

La formation doit viser l'acquisition d'une compétence professionnelle, l'enseignement doit permettre une amélioration des pratiques professionnelles (en accord avec l'analyse des besoins) et l'acquisition des connaissances nouvelles.

- Connaitre les différents outils de gestion des risques
- Connaitre les différentes actions à mener dans le cadre de la GdR a priori
- Connaitre les différentes actions à mener dans le cadre de la GdR a posteriori
- Savoir organiser la GdR dans un établissement de santé
- Répondre aux exigences de la certification des établissements de santé en ce qui concerne la GdR
- Connaitre les problèmes spécifiques à la gestion des risques des principales disciplines impliquées.

ARTICLE 16 **Préciser à quelle(s) orientation(s) nationale(s) correspond le programme**

Préciser sur l'annexe 12

Orientations nationales : Arrêté du 26 février 2013

Ce DIU répond aux orientations suivantes :

- *Orientation no 1 : contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients ;*
- *Orientation no 3 : contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que dans la gestion des risques ;*
- *Orientation no 4 : contribuer à l'amélioration des relations entre professionnels de santé et au travail en équipes pluriprofessionnelles ;*
- *Orientations no 6 : contribuer à la formation professionnelle continue définie à l'article L. 6311-1 du code du travail*).

ARTICLE 17 **Préciser les méthodes validées par l'HAS utilisées dans cette formation**

Préciser sur l'annexe 13

Cognitive	**x oui**	**❒ non**
Evaluative	**x oui**	**❒ non**

Cognitive

La méthodologie retenue sera

- Formation diplomante
- Formation présentielle

Evaluative

- Gestion des risques en équipe
- Audit clinique
- Revue de morbi mortalité

Dans le cadre du travail personnel qui est demandé

ARTICLE 18 **Programme d'EPP (Evaluation des Pratiques Professionnelles).**

Pour pouvoir s'intégrer dans un programme de DPC, la formation doit faire le lien entre l'acquisition des connaissances et le changement des pratiques professionnelles.

Préciser si un travail d'EPP est demandé lors du diplôme oui
s'il rentre dans le cadre de l'évaluation finale du diplôme (DIU - DPC) : oui

Une formation théorique sur l'EPP et ses méthodes sera dispensée (18h au sein des journées 1, 5, 6, 7 et 8). Seront enseignés les méthodes promues par la HAS, les choix d'une thématique et la mise en place d'un programme d'EPP orienté GdR, ainsi que le suivi des actions d'amélioration des pratiques qui en découlent.

Un travail personnel d'évaluation / amélioration des pratiques professionnelles sera réalisé par les stagiaires au cours de ce DIU, celui-ci consistera à mettre en place un travail d'EPP lors de l'année scolaire sur un des thèmes traité, orienté gestion des risques. Ce travail participera à l'évaluation du diplôme.

Préciser la thématique abordée : un des thèmes abordés lors des cours, au choix de l'étudiant

Décrire la méthode d'analyse de la pratique intégrée à la formation : au choix de l'étudiant parmi les méthodes d'EPP promues par la HAS.

Décrire les modalités d'évaluation de l'acquisition des connaissances/compétences/modification de la pratique professionnelle : Un mémoire court des deux pages et une présentation orale du programme d'EPP seront demandés à l'étudiant, ceci rentrera dans l'évaluation finale à la hauteur de 30 points sur 60.

Préciser si des pré/post tests sont prévus : oui. Le pré-test correspond à l'évaluation individuelle des connaissances qui sera réalisé le premier jour ; le post-test correspond au retour d'expérience lors de l'oral de validation.

ARTICLE 19 **Décrire les étapes du programme de DPC (au minimum 3)**

Une étape est un temps présentiel ou non présentiel dédié à l'un des trois objectifs d'un programme de DPC, à savoir :

Etape 1 (Etat des lieux des connaissances) : sera réalisée le premier jour du diplome

Etape 2 (acquisition ou perfectionnement des connaissances ou des compétences) : formation cognitive acquise au sein du DIU (J2 à J16)

Etape 3 (*Evaluation des pratiques professionnelles) :* sera réalisé au cours de l'année scolaire dans le cadre du travail d'EPP

Etape 4 (mise en place et suivi d'action d'amélioration dans la pratique de l'étudiant) : sera appréciée lors de la présentation orale de l'étudiant

ARTICLE 20 **Les méthodes et les outils permettant l'amélioration des pratiques professionnelles**

Méthodes pédagogiques utilisées : méthodes de gestion des risques (non-présentiel, réalisé sur le lieu d'activité de l'étudiant en formation continue) ; étude de cas, simulation, gestion des risques en équipe voire publication d'un article scientifique

L'utilisation de méthodes pédagogiques innovantes (résolution de problèmes, mises en situation, mediatraining) sera privilégiée

Un support est-il remis aux participants ? x Oui ❒ Non

La nature du support *(Préciser si des supports de cours devront être remis, des fiches outils ainsi que des outils d'amélioration des pratiques professionnelles : grille d'audit, aide au chemin clinique, reminder, fiches pratiques disponibles en consultation, aide à la prescription, aide décisionnelle....)* : Un support de cours numérique sera remis aux participants. Les cours seront mis à disposition des cours sur un site Internet dédié au DIU (SPIRAL, UCBL1)

Préciser s'il est possible de s'inscrire de façon sélective à certains modules. Dans ce cas la formation ne sera pas diplômante : oui

Date : 14/10/14

Signature du responsable d'enseignement
Philippe Michel

Annexe 1 : Convention entre universités

Université Claude Bernard Lyon 1

CONVENTION RELATIVE AU DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE DE ...*(nom)*

ENTRE

L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 (UCBL)
Sise...
Représentée par

ET

(Nom de l'établissement)
Sis
Représenté par

Il est convenu :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION
A remplir

ARTICLE 2 : MAQUETTE DU DIPLÔME

Les établissements s'engagent à faire valider la maquette ci-jointe par leurs conseils statutaires.
Toute modification fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 3 : MODALITES DE SORTIE D'UN ETABLISSEMENT

ARTICLE 4 : MODALITES FINANCIERES ***(en cas de reversements entre établissements prévoir une annexe financière)***

ARTICLE 5 : REVISION DU DIU

Le DIU fera l'objet d'une révision tous les quatre ans.

Le Président de l'UCBL

Pour l'établissement

Annexe 2 : Noms et qualité des intervenants

Pr P François Université Joseph FOURIER, Grenoble. Santé Publique

Pr P Vanhems HCL UCBL1, Santé Publique

Pr C Colin HCL UCBL1, Santé Publique

Dr Antoine Duclos, HCL UCBL1, Santé Publique

Pr Philippe Michel, HCL UCBL1, Santé Publique

Pr F Chauvin U Jean Monnet, Santé Publique

Dr Aurélie Bourmaud, CHU Saint Etienne, Santé Publique

Pr P Berthelot, CHU Saint Etienne et U Jean Monnet, santé publique

Pr Jean-Christophe Lifante, HCL UCBL1, Chirurgie

Pr Jean-Jacques Lehot, HCL UCBL1, Anesthésie-Réanimation

Pr Karim Tazarourte, HCL UCBL1, médecine d'urgence

Pr Guy Llorca, HCL UCBL1, rhumatologie

Pr J Fabry, Santé publique

Pr Laurent Letrilliard, UCBL1, médecine générale

Dr Eric Van Ganse, HCL UCBL1, Pharmaco-épidémiologie

Dr L Augey, HCL, Hémovigilance

Dr S Hays HCL, Réanimateur

C Dupont, HCL, sage-femme

C Rioufol, HCL, UCBL1, pharmacie

H Favre, HCL, pharmacie

V Flatin, HCL, pharmacie

P Jalade, HCL, ingénieur radiophysique

C Valot, HCL, cadre supérieur de santé

Dr Bruno Morel, ARS Rhône-Alpes

Dr M Chanelière, UCBL1, Médecine générale

Dr Maud Keriel-Gascou, UCBL1, Médecine générale

C Chemorin, cadre de santé

Mise à jour le 07/12/2014

Annexe 3 : Equipe pédagogique :

Equipe pédagogique formant le conseil pédagogique du DIU

Dr Charles Arich, CHU Nîmes

Pr P François Université Joseph FOURIER, Grenoble. Santé Publique

Pr P Vanhems UCBL1, Santé Publique

Pr C Colin UCBL1, Santé Publique

Pr F Chauvin U Jean Monnet, Santé Publique

Pr P Berthelot, hygiéniste, U Jean Monnet

Dr S Hays HCL, UCBL1

Dr M Chanelière, Médecine générale (Oullins)

Pr RC Rudigoz, UCBL1, gynéco-obstétrique

C Dupont, HCL, sage-femme

C Rioufol, UCBL1, Pharmacie

C Chemorin, cadre de santé

Rôle du conseil pédagogique : Le conseil pédagogique (responsables pédagogiques et équipe pédagogique) se réunira annuellement afin de déterminer le programme de l'année suivante, et de valider les inscriptions en fonction du nombre maximal de candidats préétablis. Il aura aussi comme fonction de déterminer les questions d'examen.

Annexe 4 : Avis du collège

Avis favorable

Philippe Vanhems

Annexe 5 : **Programme et planning détaillés prévisionnels**

PROGRAMME DU GESTION DES RISQUES

ANNEE 2014-2015

16 séances de 6 heures : 10h-13h. 14h-17h

Faculté de Médecine UCB Lyon 1

Jour 1 P Michel V Piriou

Accueil, introduction et déroulement du DIU

Etape 1 du DPC : Test des connaissances et évaluation des besoins

Présentation des méthodes d'analyse de pratiques professionnelles

Présentation du travail personnel à réaliser (Évaluation / amélioration des pratiques professionnelles)

Etape 2 du DPC : acquisition de connaissances (J2 à 16)

Jour 2 F Chauvin

Organisation nationale et régionale de la sécurité sanitaire

Environnement réglementaire

Gouvernance et organisation en établissement

Organiser et gérer un système qualité efficace

Responsabilité médicale, assurabilité du risque

Réclamations : structures, traitement

Jour 3 P Berthelot

Risque infectieux

Jour 4 3 P Berthelot

Vigilances réglementaires

Pharmacovigilance,

Matériovigilance Hémovigilance,

Radiovigilance / radioprotection

Gestion des déchets et effluents à risque

Introduction à la médecine des catastrophes

Jour 5 P Michel

Préparation de la certification V2014

Jour 6 P Michel

Analyse a priori des risques

Analyse de processus et appréciation des risques

Méthodes industrielles (AMDEC et méthodes dérivées, analyse Préliminaire de Risques (APR), Cartographie des risques)

Méthodes déclaratives (outil Interdiag et autres)

Jour 7 et 8 P François

Gestion des risques en équipe

Evénements indésirables (risques physiques et risques psychologiques)

Méthodes d'analyse des causes

Retour d'expérience

Jour 9 P François

Gestion de projet

Projet individuel d'amélioration des pratiques professionnelles : bilan à mi-parcours

Jour 10 P Michel

Parcours et sécurité des soins

Parcours et chemins cliniques

Patient traceur

Jour 11 C Colin

Travail en équipe

Sécurité et facteurs humains, résilience, déviance

La souffrance des médecins et des soignants au travail

Culture de sécurité

Jour 12 P Michel

Gestion de crise - Communication

Annonce d'un dommage à un patient

Jour 13 JJ Lehot

Simulation haute et moyenne fidélité

Mise en situation

Jour 14 C Colin

Indicateurs de tableaux de bord

La performance entre qualité, risques et maîtrise des coûts

Jour 15 et 16 V Piriou

Modules spécifiques par spécialité (médecine générale, anesthésie-bloc opératoire, réanimation, médicament, risque infectieux, obstétrique)

Examen écrit et oral

Etape 3 du DPC (*Evaluation des pratiques professionnelles)* : sera réalisé au cours de l'année scolaire dans le cadre du travail d'EPP
Etape 4 du DPC *(mise en place et suivi d'action d'amélioration dans la pratique de l'étudiant)* : sera appréciée lors de la présentation orale de l'étudiant

Annexe 6 : Lieux de stage agréés

Sans objet

Annexe 7 : Catégories professionnelles

Cocher les catégories professionnelles auxquelles le programme de DPC est destiné ☒

☒ **Médecin (hors biologiste) :** toute spécialité

☒ **Pharmacien (hors biologiste)**

- ☐ Pharmacien titulaire d'officine
- ☐ Pharmacien adjoint d'officine
- ☐ Pharmacien hospitalier

☒ **Biologiste**

- ☐ Biologie médicale / médecin biologiste
- ☐ Pharmacien biologiste

☒ **Chirurgien-dentiste**

- ☐ Chirurgie dentaire
- ☐ Chirurgie dentaire (spécialiste Orthopédie Dento-Faciale)

☒ **Sage-Femme**

☒ **Paramédicaux**

- ☐ Aide-soignant
- ☐ Audioprothésiste
- ☐ Auxiliaire de puériculture
- ☐ Diététicien
- ☐ Ergothérapeute
- ☐ Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)
- ☐ Masseur-kinésithérapeute
- ☐ Orthophoniste
- ☐ Orthoptiste
- ☐ Pédicure-podologue
- ☐ Préparateur en pharmacie
- ☐ Psychomotricien
- ☐ Technicien de laboratoire médical
- ☐ Puéricultrice Diplômée d'Etat
- ☐ Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)
- ☐ Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat (IADE)
- ☐ Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat (IBODE)

Annexe 8

Modèle d'évaluation de la formation par les participants

Évaluation de la formation

Merci de bien vouloir nous remettre avant votre départ ce formulaire destiné à améliorer la qualité de nos actions de formation.

INTITULÉ DE LA FORMATION :

DATES :

Vous pouvez, si vous le souhaitez, indiquer votre NOM :

ou le renvoyer à l'adresse suivante :

Université Claude Bernard Lyon 1

Service Formation Continue - antenne santé
8 avenue Rockefeller - 69373 Lyon cedex 08

Veuillez exprimer votre appréciation en attribuant pour chaque question posée une note entre 1 (mauvaise appréciation) et 5 (très bonne appréciation)

Évaluation du contenu des journées	1--	2-	3	4+	5++	*Remarques - Critiques - Suggestions*
Respect du programme annoncé						
Accord entre le contenu du stage et vos attentes personnelles						
Liens avec la pratique professionnelle						

Évaluation de la démarche pédagogique	1--	2-	3	4+	5++	*Remarques - Critiques - Suggestions*
Qualité de la pédagogie						
Qualité des supports utilisés						
Appréciation générale						

Cadre du stage et déroulement	1--	2-	3	4+	5++	*Remarques - Critiques - Suggestions*
Accès au lieu						
Accueil						
Salle et matériel						
Appréciation générale du stage						

Évaluation de l'impact du stage	1--	2-	3	4+	5++	*Remarques - Critiques - Suggestions*
J'ai compris les notions, méthodes, techniques enseignées...						
J'ai l'intention de les mettre en œuvre dans ma pratique						

Recueil de vos attentes

Quelles questions, quels sujets pourraient selon vous faire l'objet d'un autre stage de formation continue dans votre secteur d'activité ?

Annexe 9

Budget DIU Gestion des risques

Effectifs FI	10
Effectifs FC	20
Total effectifs	30

droits de scolarité	259,10 €
Droits spécifiques FI	540,90 €
Droits spécifiques FC	1 040,90 €

CHARGES

REMUNERATION	Nb d'heures	coût horaire	charges	total
Heures CM				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)		61,35 €	1	- €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)	57			
Intervenant extérieur	55	61,35 €	1,42	4 791,44 €
Heures TD				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)		40,91 €	1	- €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)				
Intervenant extérieur		40,91 €	1,42	- €
Heures TP				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)		27,26 €	1	- €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)				
Intervenant extérieur		27,26 €	1,42	- €
Total Enseignement	112			4 791,44 €
Coordination pédagogique heures TD		40,91 €	1	- €
Secrétariat		9,40 €	1,42	- €
Salaire BIATSS affecté à la formation				2 000,00 €
Total Rémunération				6 791,44 €

FRAIS DE FONCTIONNEMENT	unités	coût moyen		total
Fournitures				
Consommables (copies, fournitures etc)		- €		
Achat de matériel		- €		- €
Frais de communication (emailing, plaquettes, impression, routage, mise sous pli etc.)		- €		1 500,00 €
Support pédagogiques stagiaires (clés USB, dossiers, manuels etc.)		- €		- €
Reprographie (recto n&b 0,024€/recto-verso 0,048€)				200,00 €
Autres (à préciser)		- €		- €
Frais de mission (séminaires/enseignement)				
Restauration intervenants	50	15,25 €		762,50 €
Transport intervenant	20	200,00 €		4 000,00 €
Hébergement -enseignements	5	80,00 €		400,00 €
Frais de mission - déplacement pour le Jury du diplôme				
Restauration intervenants		15,25 €		- €
Transport intervenant		200,00 €		- €
Hébergement -enseignements		80,00 €		- €
Frais de mission - déplacement pour la soutenance de mémoire				
Restauration intervenants		15,25 €		- €
Transport intervenant		200,00 €		- €
Hébergement -enseignements		80,00 €		- €
Logistique				
Location de salle		- €		- €
Autres (à préciser)		- €		- €
Total frais de fonctionnement				6 862,50 €

CONTRIBUTIONS FC	unités	coût		total
Administration UCBL				
Logistique générale Université 45 € par stagiaire	20	45,00 €		900,00 €
Prélèvements UCBL 3,3 % des recettes formation continue				858,00 €
Gestion FOCAL sur recettes FC				
Prélèvements FOCAL: 19,4 % des recettes formation continue				5 044,00 €
Total contributions FC				6 802,00 €

TOTAL DEPENSES	**20 455,94 €**

Produits

Mise à jour le 07/12/2014

Budget DIU Gestion des risques

Composante

Produits

Retour droits d'inscription FI + Droits spécifiques FI à la composante	7 281,90 €
Retour droits d'inscription FC	3 745,80 €
Total retour composante	11 027,70 €

Moyens affectés par la composante	11 027,70 €

Charges

60/61/62	Fonctionnement (Fournitures, locations, photocopieurs, missions, frais de reception,...)	2 287,50 €
63/64	Rémunérations (BIATSS, vacataires payés directement par FOCAL,...)	
65	Reversement logistique	
	Contribution fonctionnement général Université	
	Contribution fonctionnement FOCAL	
	Reversement heures	- €
68	Charges diverses spécifiques à cette formation (amortissement ...)	
	Total Composante	2 287,50 €

Solde	8 740,20 €

FOCAL

Produits

Recette FC	26 000,00 €
Reversement Droits d'inscription	5 182,00 €

Disponible FC	20 818,00 €

Charges

60/61/62	Fonctionnement (Fournitures, locations, photocopieurs, missions, frais de reception,...)	4 575,00 €
63/64	Rémunérations (BIATSS, vacataires payés directement par FOCAL,...)	6 791,44 €
65	Reversement logistique	900,00 €
	Contribution fonctionnement général Université	858,00 €
	Contribution fonctionnement FOCAL	5 044,00 €
	Reversement heures	- €
68	Charges diverses spécifiques à cette formation (amortissement...)	
	Total FOCAL	18 168,44 €

Solde	2 649,57 €

Mise à jour le 07/12/2014

Annexe 10 : Déclaration des liens d'intérêts du responsable Universitaire, des concepteurs du programme et des intervenants

Déclaration sur l'honneur de...Philippe MICHEL
Intervenant au titre de : responsable pédagogique x enseignant ☒
au sein du DIU gestion des risques associés aux soins

A Lyon, le 17 octobre 2014

Avez-vous dans les cinq dernières années, reçu pour vous ou pour une association que vous animez, une rémunération quelle qu'elle soit (salaire, honoraire, rémunération boursière, etc), ou un avantage financier en nature (cadeaux, frais de déplacements, frais de congrès, matériel médical ou informatique, etc...) de la part d'un organisme privé, industriel ou commercial qui pourrait tirer profit ou désavantage de votre prise de parole ou des documents remis aux participants durant ce séminaire ?

NON , absence de lien d'intérêt

Date : 07/12/14 Signature : Philippe Michel

Annexe 11 : Déclaration d'indépendance de contenu entre un programme de DPC et l'industrie du médicament

Université Claude Bernard Lyon 1

Déclaration d'indépendance de contenu entre un programme de DPC et l'industrie du médicament

Je soussigné(e)

Nom : ...Michel **Prénom :** Philippe

Intitulé de la formation/ du programme de DPC : DIU gestion des risques associés aux soins

Déclare volontairement l'indépendance de contenu entre le programme de DPC cité précédemment et l'industrie pharmaceutique. Je m'engage à garantir cette indépendance de contenu lors du déroulement du programme de DPC.

J'autorise le service de formation continue de l'UCBL à rendre accessible cette déclaration, notamment aux personnes ayant recours à ses services.

Fait à : Lyon, le17/10/14

Signature Philippe Michel (Nous retourner un exemplaire original)

Annexe 12 : Orientations nationales

(Source : Arrêté du 26 février 2013 fixant la liste des orientations nationales du développement professionnel continu des professionnels de santé pour l'année 2013**)**

1 : contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients	**1**	connaissance de l'état de santé de la patientèle et/ou de la population vivant sur le territoire où le professionnel exerce
	2	optimisation des stratégies diagnostiques et thérapeutiques dans les pathologies aiguës et chroniques
	3	promotion des parcours de santé et de soins, comprenant pour le patient le juste enchaînement de l'intervention des différentes compétences professionnelles liées directement ou indirectement aux soins préventifs et curatifs
	4	promotion des actions de prévention ou de dépistage
	5	maîtrise des indications et contre-indications des actes diagnostics et thérapeutiques, des prescriptions en matière de médicaments, de dispositifs médicaux, d'examens biologiques, de transports sanitaires
	6	programmes d'études cliniques et épidémiologiques visant à évaluer des pratiques et à actualiser et/ou compléter des recommandations de bonne pratique clinique
	7	recherche et la critique de l'information scientifique pertinente.
2 : contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients	**1**	développement de l'information et de l'autonomie du patient
	2	favoriser le bon usage et l'observance des traitements
	3	amélioration de la qualité de vie du patient et la prise en charge des personnes fragiles et/ou handicapées, et de leur entourage
	4	prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance
	5	amélioration de la prise en charge de la douleur et de la fin de vie des patients
	6	formation à l'éducation thérapeutique (permettre aux patients atteints de maladie chronique d'acquérir ou de développer les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux l'évolution de leur maladie)
	7	formation à la relation « professionnel de santé-patient » ou au « partenariat soignant-soigné ».
3 : contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que dans la gestion des risques	**1**	améliorer la connaissance des enjeux de sécurité sanitaire et des procédures de déclaration d'événements indésirables
	2	développer une culture de gestion des risques au sein des équipes (pluri)professionnelles de santé, notamment à travers les démarches qualité et les procédures de certification
	3	développer une approche sur la pertinence des soins et des actes par des outils adaptés à son amélioration
	4	accréditation de la qualité de la pratique professionnelle des médecins décrite aux articles L. 4135-1 et suivants
	5	accréditation des laboratoires de biologie médicale décrite aux articles L. 6221-1 et suivants du code de la santé publique
	6	prévention des événements indésirables liés aux soins : sécurité des soins, gestion des risques, iatrogénie (médicamenteuse notamment chez les personnes âgées, vigilances, déclarations d'événements indésirables, infections nosocomiales, infections liées aux soins)
	7	sécurisation de la prise en charge de la thérapeutique médicamenteuse du patient à l'hôpital ou en ville (circuit du médicament)
	8	connaissance par les professionnels des responsabilités juridiques des différents corps de métiers
	9	lutte contre le mésusage et le détournement de certains médicaments
	10	radioprotection des patients et des professionnels de santé, en radiothérapie, en médecine nucléaire, en radiologie et en radio-pharmacie.
4 : contribuer à l'amélioration des relations entre professionnels de santé et au travail en équipes	**1**	élaboration de référentiels communs et de coopérations professionnelles ;
	2	coordination de la prise en charge : organisation, plans de soins, protocoles pluridisciplinaires, dossier médical, relation entre médecins traitants et correspondants
	3	coopérations entre professionnels de santé
	4	formation des maîtres de stage ou des tuteurs d'étudiants des professions de santé
	5	développement des systèmes d'information et le dossier médical (dossier médical personnel et dossier

pluriprofessionnelles		pharmaceutique, logiciels d'aide à la prescription ou à la dispensation, programme Hôpital numérique 2012-2016)
	6	télémédecine
	7	modélisations des communications interprofessionnelles
	8	amélioration du travail en équipes de soins, la gestion managériale et des équipes
	9	gestion économique et la maîtrise médicalisée des dépenses de santé.
5 : contribuer à l'amélioration de la santé environnementale	**1**	connaissance par les professionnels de santé des données existantes sur les liens entre pathologies et facteurs environnementaux
	2	actions que peuvent mettre en place les professionnels de santé, notamment celles inscrites dans le plan national santé environnement 2009-2013 et le plan national santé au travail 2010-2014.
6 : contribuer à la formation professionnelle continue définie à l'article L. 6311-1 du code du travail	**1**	adaptation et le développement des compétences des salariés définies à l'article L. 6313-3 du code du travail
	2	la promotion professionnelle définie à l'article L. 6313-4 du code du travail
	3	radioprotection des personnes prévues à l'article L. 1333-11 du code de la santé publique, définie à l'article L. 6313-8 du code du travail
	4	économie et la gestion de l'entreprise définies à l'article L. 6313-9 du code du travail
	5	bilan de compétences défini à l'article L. 6313-10 du code du travail
	6	validation des acquis d'expérience définie à l'article L. 6313-11 du code du travail.

Annexe 13 : Méthodes HAS

(Source : HAS - 19 décembre 2012**)**

Pédagogique ou cognitive	X	Formation présentielle
		Revue bibliographique et analyse d'articles
		Formation à distance (supports écrits et numériques, e-learning)
	X	Formations diplômantes ou certifiantes (hors D.U. validés par CSI)
Analyse des pratiques	X	Revue de mortalité et de morbidité (RMM), Comité de retour d'expérience (CREX), Revue des erreurs médicamenteuses (REMED)
	X	Analyse a priori des risques (analyse de processus, Analyse des modes de défaillances et de leurs effets : AMDE...)
		Groupe d'analyse de pratiques, staff des équipes médico-soignantes ou médico-techniques, pratiques réflexives sur situations réelles
		Réunions de concertation pluridisciplinaire
		Revue de pertinence
	X	Suivi d'indicateurs
		Registres, observatoire, base de données
	X	Audit clinique
	X	Chemin clinique
	X	Patients traceurs
		Bilan de compétences
Approche intégrée à l'exercice professionnel	X	Gestion des risques en équipe
		Exercice coordonné protocolé pluriprofessionnel (en réseaux, maisons, pôles ou centres de santé ...)
Dispositifs spécifiques		Accréditation des médecins exerçant une spécialité ou une activité à risque (art. 16 de la Loi 2004-810 du 13 août 2004)
		Programme d'éducation thérapeutique (art. 84 de la Loi 2009-879 du 21 juillet 2009)
		Protocole de coopération (art. 51 de la Loi 2009-879 du 21 juillet 2009)
		Formation professionnelle tout au long de la vie (professionnels paramédicaux)
		Accréditation des laboratoires de biologie médicale
Enseignement et Recherche	X	Publication d'un article scientifique
		Recherche clinique en matière d'amélioration de la qualité et de la sécurité
		Maîtrise de stage (en développement)
	X	Formateurs pour des activités de DPC
Simulation	X	Session de simulation en santé
		Test de concordance de script (TCS)

MAQUETTE DE REGLEMENTATION POUR UN D.I.U.

(Merci de vous reporter à la note explicative jointe pour compléter la maquette)

Les annexes demandées sont obligatoires. Certaines ne sont pas fournies et sont à rédiger.

Le volume horaire annuel de l'enseignement pour un Diplôme Inter Universitaire est supérieur à 100 heures. Lorsque le volume est inférieur à 100 heures, l'appellation est Attestation d'Etudes Universitaires.

La validation du DIU en DPC est-elle souhaitée ?

X Oui : vous devez compléter la partie A et B de la maquette.

❑ Non : vous devez compléter seulement la partie A de la maquette.

PARTIE A : CONDITIONS GENERALES

Paragraphe 1 - Intitulé du Diplôme :

DU Sensibilisation à la Cancérologie Cutanée

Université(s) impliquée(s) :

Université Claude Bernard Lyon1

Résumé du projet :

Le DU de sensibilisation à la cancérologie cutanée a pour objectif de former à l'examen cutané et au dépistage des lésions dermatologiques cancéreuses les médecins amenés à voir des patients en pratique de médecine générale ou médecine du travail. Ces patienst devront alors faire l'objet d'un avis spécialisé en dermatologie. Parmi les thèmes abordés figureront la semiologie des cancers cutanés, l'analyse en dermoscopie, des notions de thérapeutiques. Les patients ainsi dépistés pourront alors faire l'objet d'une iconographie, d'une demande d'avis dermatologique conventionnelle ou par télémédecine. Nous aborderons donc aussi l'utilisation des moyens de communication moderne pour faciliter ces échanges et la prise en charge optimale des patients.

Paragraphe 2 - Responsable pédagogique et intervenants

Le responsable pédagogique est impérativement un enseignant universitaire ou hospitalo-universitaire. Celui-ci et les intervenants doivent préciser leur expérience sur le thème de la formation et joindre leur CV.

Nom et prénom du responsable Universitaire : Stéphane Dalle/ Luc Thomas

Spécialité : Dermatologie

Tel : 04.78.86.16.79

E-mail : stephane.dalle@chu-lyon.fr

UFR de rattachement : Médecine Lyon Sud

Coordinateur du diplôme (si différent du responsable universitaire) **:**

Composition de l'équipe pédagogique formant le conseil pédagogique du DIU. Préciser le rôle du conseil pédagogique et le nombre de réunions prévues annuellement : annexe 3

Paragraphe 3 - Analyse des besoins

L'incidence des cancers cutanés (mélanomes et carcinomes) croît de manière régulière et rapide. Il s'agira dans le cas du mélanome d'une suspicion diagnostique précoce afin d'augmenter les chances de survie des patients souvent jeunes et vu de manière régulière en médecine du travail. Pour les carcinomes, le diagnostic précoce permet une prise en charge adaptée, évitant ainsi d'avoir recours tardivement à des interventions chirurgicales qui seront devenues mutilantes. Le vieillissement de la population conduit mécaniquement à une augmentation manifeste de leur nombre. Ils doivent être diagnostiqués précocement pour prise en charge adaptée. A l'inverse la démographie des dermatologues diminue de façon rapide et certaines zones du territoire national sont presque dépourvue de spécialiste traitant des cancers cutanés. Les médecins généralistes et les médecins du travail sont confrontés à cette difficulté et manquent bien souvent de connaissances actualisées pour pouvoir faire face. L'objectif de cette formation est d'améliorer leurs connaissances cliniques et théoriques des cancers cutanés afin de pouvoir mieux reconnaître ces situations et orienter les patients de manière adaptée.

Joindre l'avis du Collège de spécialité – annexe 4

Paragraphe 4 - Objectifs pédagogiques de la formation (les formuler en verbes d'action)

Savoir diagnostiquer les carcinomes cutanés et connaître les principes de traitement
Savoir quand demander un avis spécialisé face à une lésion pigmentée
Prendre connaissance et manipuler les outils de télémédecine

Paragraphe 5 - Durée de l'enseignement

Préciser la durée totale du programme de la première à la dernière étape du programme.

X Annuel : 1 année universitaire
❒ Pluriannuel : ❒ 2 années universitaires ❒ 3 années universitaires

Paragraphe 6 - Programme et calendrier de la formation

Joindre le programme détaillé (Thèmes abordés, modules, volume horaire, nom des intervenants par module etc.) et le calendrier détaillé : annexe 5

Préciser le total d'heures :

- Enseignement théorique (volume horaire) : …40 heures
- Enseignement pratique (volume horaire) : ……10 . heures
- Stage (durée) : …40
- Autres (simulation, e learning ….) :
  - E-learning 20H ,
  - Pré-test, examen final, discussion et présentation des mémoires 15h

Mode d'organisation de l'enseignement avec les autres universités :

- Centre Hospitalier Universitaire Lyon-SUD

Paragraphe 7 - Catégorie professionnelle des participants, public visé :

Préciser les prérequis : définir les titres, diplômes et certifications requis pour l'inscription
Et pour les professionnels de santé, préciser les catégories professionnelles acceptées en complétant l'annexe 7.

Mode(s) d'exercice du participant :

X Libéral X Salarié (centre de santé conventionné) X Autres salariés (y compris hospitaliers) X Etudiants ❒ Demandeurs d'emploi ❒ Autres : préciser :

Effectif minimum et maximum :

Effectif minimum sur Lyon 1 (en dessous duquel le diplôme n'ouvrira pas) : 10

Effectif maximum sur Lyon 1 : 20

Effectif minimum total (en dessous duquel le diplôme n'ouvrira pas) :

Effectif maximum total :

Mode de sélection des candidats :

Préciser les pièces à fournir par les candidats (ex : CV, lettre de motivation …)

Lettre de motivation, nature des diplômes obtenus (DES médecine du travail ou médecine générale, internat en cours dans l'une des deux spécialités)

Mode de communication :

Préciser comment l'information de l'existence de DIU sera communiquée.

Site UCBL1

Réseau medecine du travail et associations médecins généralistes

Communication lors des EPU

L'accord écrit du responsable d'enseignement est à fournir obligatoirement au dossier d'inscription.

Paragraphe 8 - Méthodes et outils pédagogiques

Décrire les méthodes et outils pédagogiques favorisant l'interactivité de la formation et l'acquisition d'une « expertise professionnelle ». Si vous êtes concerné par le DPC, merci de vous reporter également à l'article 20.

L'enseignement reposera sur une alternance de cours théoriques (25%) de cas cliniques interactifs avec nombreuses photographies cliniques, dermoscopiques et discussion des cas. Mise en situation lors des enseignements pratiques et stages dans le service de dermatologie du Centre Hospitalier Lyon-Sud. Rédaction et évaluation d'un mémoire. Enfin enseignement continu au cours de l'année via un **module** de E-learning avec soumission de 200 cas pour diagnostic répartis sous la forme de 4 à 5 cas par semaine.

Paragraphe 9 - Modalités d'évaluation de la formation par les participants

Joindre annexe 8 (fournie)

Questionnaire fourni en PJ

Paragraphe 10 - Modalités du contrôle des connaissances

- Assiduité à l'enseignement : l'assiduité est obligatoire. Elle conditionne l'autorisation à passer les examens.
    - Contrôle de la présence obligatoire

- En cas de DIU - DPC, l'évaluation concerne :
    - ❒ La partie cognitive
    - X La partie cognitive et la partie EPP

- Quelle est la forme des modalités de contrôles (ex : écrit, oral, stage, mémoire …..)
  Examen écrit à partir de cas clinique, sous forme de QCM
  Evaluation du mémoire par 2 examinateurs

- Quel est le barème de chaque épreuve citée ci-dessus ?
  40 points Examen, 40 points mémoire (20 points manuscrit ; 20 points présentation)

- Si une épreuve écrite est prévue, préciser la durée, voire le nombre de questions et le barème de chacune
  2 heures, 40 questions, un point par question

- Quelles sont les conditions d'obtention du diplôme (ex : moyenne générale, moyenne à chaque épreuve, admissibilité après écrit ….)
  Note de 40/80 minimum avec possibilité épreuve de rattrapage

- Nombre de sessions ? 2

- Des acquisitions partielles peuvent-elles être reportées sur la ou les années suivantes ?
  Non
  - Si oui quelles épreuves sont concernées ?
  - Pour quelle durée ?
  - Dans quelles conditions ?

- Autres commentaires ou précisions que vous jugerez utiles ?

Organisation des examens avec les autres universités (centralisés ou organisés dans chaque université) :

Pour information : Composition du jury de l'examen
La composition du jury sera fournie impérativement, chaque année au service des spécialités médicales, lors de la préparation des examens.
Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, et des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés des enseignements.

Paragraphe 11 - Budget prévisionnel-tarifs (à harmoniser entre toutes les universités contractantes)

- Formation Initiale (FI) : 600 euros hors droits de scolarité (niveau master)
- Formation Continue (FC) : 800 euros hors droits de scolarité

Joindre le budget détaillé – Annexe 9

Paragraphe 12 - Déclaration de conflits de liens d'intérêts

La fiche de déclaration de conflit de liens d'intérêt doit être remplie pour tous les responsables pédagogiques (à mettre en annexe). Les responsables pédagogiques sont tenus de colliger les fiches de déclaration de liens conflit d'intérêt de chacun des enseignants et de faire connaitre les liens d'intérêt aux stagiaires.

Déclaration de liens d'intérêts du responsable du diplôme – annexe 10

Paragraphe 13 - Déclaration d'indépendance vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique

Toutes les formations diplômantes portées par l'UCBL doivent être financièrement indépendantes de l'industrie pharmaceutique. Tout lien doit être spécifié et sera discuté.

Déclaration d'indépendance du responsable du diplôme – annexe 11

Paragraphe 14 - Révision

Le diplôme fera l'objet d'une révision au maximum tous les 4 ans, à compter de sa date de création.

PARTIE B : CONDITIONS SPECIFIQUES DPC

Paragraphe 15 - Préciser les objectifs pédagogiques du programme de DPC (les formuler en verbe d'action)

Savoir diagnostiquer les carcinomes cutanés et connaître les principes de traitement
Savoir quand demander un avis spécialisé face à une lésion pigmentée
Connaître les principes de la dermoscopie
Prendre connaissance et manipuler les outils de télémédecine

Paragraphe 16 - Préciser à quelle(s) orientation(s) nationale(s) correspond le programme

Préciser sur l'annexe 12

Paragraphe 17 - Préciser les méthodes validées par l'HAS utilisées dans cette formation

Préciser sur l'annexe 13

Cognitive	**X oui**	**❒ non**
Evaluative	**X oui**	**❒ non**

Paragraphe 18 - Programme d'EPP (Evaluation des Pratiques Professionnelles).

Pour pouvoir s'intégrer dans un programme de DPC, la formation doit faire le lien entre l'acquisition des connaissances et le changement des pratiques professionnelles.

Préciser si un travail d'EPP est demandé lors du diplôme, s'il rentre dans le cadre de l'évaluation finale du diplôme (DIU - DPC)

Préciser la thématique abordée :

Intégration de l'examen de dépistage des cancers cutanés dans la pratique

Décrire la méthode d'analyse de la pratique intégrée à la formation :
Mémoire avec évaluation pratique de l'examen cutané en début de formation et fin de formation. (Ex ; Examen cutané corps entier, dermoscopie, soumission de cas par télémedecine, nombre de patienst adressés en consultation de dermatologie pour suspicion de cancer cutané)

Décrire les modalités d'évaluation de l'acquisition des connaissances/compétences/modification de la pratique professionnelle :

Examen final
QCM en E-learning avec évaluation des réponses et correction
Présentation orale des mémoires

Préciser si des pré/post tests sont prévus : Oui

Paragraphe 19 - Décrire les étapes du programme de DPC (au minimum 3)

Une étape est un temps présentiel ou non présentiel dédié à l'un des trois objectifs d'un programme de DPC, à savoir :

1- Acquisition ou perfectionnement des connaissances ou des compétences :
amélioration performances de l'examen cutané et capacités de dépistage des cancers

2- Evaluation des pratiques professionnelles : Evaluation des pratiques initiales et en fin de cursus

3- Mise en place et suivi d'action d'amélioration : E-learining avec statistiques des bonnes réponses ; cas de télémedecine soumis, mémoire et examen final

Paragraphe 20 - Les méthodes et les outils permettant l'amélioration des pratiques professionnelles

Méthodes pédagogiques utilisées *(présentielles, simulation, jeux de rôles, interactives, e-learning….)* : présentiel, quizz et cas cliniques interactifs, e-learning, mémoire portant sur la modification des pratiques
Un support est-il remis aux participants ? X Oui ❒ Non
La nature du support *(Préciser si des supports de cours devront être remis, des fiches outils ainsi que des outils d'amélioration des pratiques professionnelles : grille d'audit, aide au chemin clinique, reminder, fiches pratiques disponibles en consultation, aide à la prescription, aide décisionnelle….)* **: fichier informatique sur CD ou clé USB**

Préciser s'il est possible de s'inscrire de façon sélective à certains modules. Non

Date :

Signature du responsable d'enseignement

Annexe 1 : Convention entre universités

Université Claude Bernard Lyon 1

CONVENTION RELATIVE AU DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE DE …*(nom)*

ENTRE

L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 (UCBL)
Sise…
Représentée par

ET

(Nom de l'établissement)
Sis
Représenté par

Il est convenu :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION
A remplir

ARTICLE 2 : MAQUETTE DU DIPLÔME

Les établissements s'engagent à faire valider la maquette ci-jointe par leurs conseils statutaires.
Toute modification fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 3 : MODALITES DE SORTIE D'UN ETABLISSEMENT

ARTICLE 4 : MODALITES FINANCIERES ***(en cas de reversements entre établissements prévoir une annexe financière)***

ARTICLE 5 : REVISION DU DIU

Le DIU fera l'objet d'une révision tous les quatre ans.

Le Président de l'UCBL

Pour l'établissement

Annexe 2 : **Noms et qualité des intervenants**

- Stéphane Dalle PU-PH dermatologie
- Luc Thomas PU-PH dermatologie
- Alice Phan MCU-PH dermatologie pédiatrique
- Sébastien Debarbieux PH Dermatologie
- Nicolas Poulalhon PH Dermatologie
- Brigitte Balme PH Dermatopathologie
- Davide Sali Médecin du travail

Annexe 3 : **Equipe pédagogique :**

Stéphane Dalle, Luc Thomas

<u>Rôle du conseil pédagogique (2 réunions par an):</u>

Organisation de l'enseignement en conformité avec le programme

Suivi personnalisé des étudiants (apprentissage, adaptation de l'enseignement, évaluations)

Adaptation de l'enseignement, mise à jour des connaissances

Prise en compte des améliorations proposées et questionnaires de satisfaction

Annexe 4 : Avis du collège

GROUPEMENT HOSPITALIER EDOUARD HERRIOT
5, Place d'Arsonval
69437 Lyon cedex 03
FRANCE

N° FINESS : 690783154

Hôpitaux de Lyon

DERMATOLOGIE-VENEREOLOGIE
ALLERGOLOGIE
Pavillon R

Pr M. FAURE
Tél : 04 72 11 03 24
Pr D. JULLIEN
Tél : 04 72 11 03 20
Fax : 04 72 11 03 23

Dr J. KANITAKIS
Tél : 04 72 11 03 01
Dr S. EUVRARD
Tél : 04 72 11 72 11

Dr E. BESSON
Dr E. DUCROUX
Tél : 04 72 11 03 22

Dr B. CHOUVET
Dr E. BATHELIER
Dr A. GIRARD-CLAUDON
Dr J. FONTAINE
Dr C. PERRIN-NICOLET
Dr D. VITAL-DURAND

Consultations publiques,
Chirurgie cutanée,
Allergologie et
Dermatoses Professionnelles
Tél : 04 72 11 72 11

Je, soussigné, Coordonnateur du Collège de Dermatologie Vénéréologie, certifie que la proposition du Pr Stéphane DALLE de créer un Diplôme Universitaire « sensibilisation à la cancérologie cutanée » a reçu un avis favorable du Collège. Par ailleurs, j'exprime à titre personnel un avis excessivement favorable à cette demande.

Fait à Lyon, le 20 octobre 2014
Professeur M. FAURE

Annexe 5 : Programme et planning détaillés prévisionnels

Université Claude Bernard Lyon 1

DU Sensibilisation à la Cancérologie Cutanée
Lyon 2015-2016
Cours théoriques 29 et 30 septembre, 1, 2 et 3 Octobre 2015

JOUR 1 Cancers cutanés fréquents et Télémedecine

Introduction

Pré-test (2 H)

Module d'enseignement présentiel (40H) Octobre 2015

Les cancers cutanés fréquents (5 H)

Carcinogénèse Cutanée

Carcinome Basocellulaire

Carcinome Epidermoïde Cutané

Carcinomes Cutanés Rares

Le compte-rendu histologique

Quizz cas-cliniques carcinomes

Mélanome généralités

Principes de photoprotection

Principes généraux (5H)

Epidémiologie des cancers cutanés, démographie médicale

Technique de photographie dermatologique

Télémédecine aspects règlementaires

La télédermatologie en pratique

Atelier Photo (travaux pratiques 2 h)

JOUR 2 Situations particulières et Traitements

Les situations particulières (3 H)

Cancérologie Cutanée pédiatrique

Les lymphomes Cutanés

Cancérologie Cutanée en médecine du travail

Cancers cutanés de la population âgée

Les cancers des muqueuses

Les génodermatoses

Quizz cas-cliniques

Les Traitements (4H)

Traitement chirurgical

Les alternatives à la chirurgie

Les traitements ciblés

Quizz cas-cliniques interactifs

Post –test

Evaluation de l'enseignement

JOUR 3 Dermoscopie Généralités

Les lésions pigmentées (23 H)

Matériel et immersion

Matériel de vidéodermoscopie numérique

Photos Dermoscopie

Stratégie diagnostique en deux temps

Algorithme mélanocytaire / non mélanocytaire

Bénin- malin par la méthode des patrons

Algorithmes malin / bénin

Symptômes dermoscopiques du mélanome

Correspondances anatomo-dermoscopiques

JOUR 4 Dermoscopie situations spécifiques

Paumes-plantes

Visage

Ongles

Classification dermoscopique des **naevus**

Basos

Classification des naevus dysplasiques

Naevus de Spitz et Reed

Naevus congénitaux

JOUR 5 Dermoscopie digitale et Quizz

Surveillance des lésions pigmentaires par vidéodermoscopie numérique

Gale et autres bestioles

Dermatofibrome

Quizz 3 heures réparties sur 2.5 jours

Définition des sujets de mémoire basés sur l'évaluation des pratiques professionnelles (3H)

Proposition de sujets par les candidats, discussion de la thématique et validation du projet

Module d'enseignement par E-learning (20H) octobre 2015 à juin 2016

20 d'heures d'enseignement répartis sur l'année universitaire avec envoi de 200 cas cliniques (4 à 5 cas par semaine) pour télédiagnostic avec correction faisant appel à des références théoriques abordées lors du module présentiel.

Stage (40H) Service de Dermatologie du CH Lyon-Sud octobre 2015 à juin 2016

Dermatologie chirurgicale 7 H

Réunion de Concertation Pluridisciplinaire 3H

Suivi des patients à haut risque de cancers cutanés 20 H

Diagnostic des cancers cutanés 20 H

JOUR 6 : la télédermatologie en pratique

Enseignement pratique (10H)

Discussion collégiale de cas de télémédecine 100 cas année en cours

JOUR 7 Mémoires Evaluation des pratiques professionnelles

Journée de présentation et discussion des mémoires (8 heures) Juin 2016

Les sujets de mémoire porteront sur l'évaluation de la pratique professionnelle et l'implémentation individuelle des acquis dans la pratique quotidienne. (ex : Evolution du nombre de patients évalués par dermoscopie sur une période de 6 mois ; Avis de télémédecine soumis et retour d'expérience ; pratique des biopsies cutanées ou chirurgie dermatologique au cabinet).

Examen Ecrit (2 heures) Juin 2016

Questionnaire d'évaluation de l'enseignement

FIN

Annexe 6 : **Lieux de stage agréés**

Centre Hospitalier Lyon-Sud : Service de Dermatologie, Salle de Réunion 4, Amphithéâtre pavillon médical

Annexe 7 : Catégories professionnelles

Cocher les catégories professionnelles auxquelles le programme de DPC est destiné ☒

☐ **Médecin (hors biologiste) :** préciser les spécialités concernées

- Médecins du travail, ; médecins généralistes
- Internes en médecine générale et médecine du travail

Annexe 8

Modèle d'évaluation de la formation par les participants

Évaluation de la formation

Merci de bien vouloir nous remettre avant votre départ ce formulaire destiné à améliorer la qualité de nos actions de formation.

INTITULÉ DE LA FORMATION :

DATES :

Vous pouvez, si vous le souhaitez, indiquer votre NOM :

Université Claude Bernard Lyon 1

ou le renvoyer à l'adresse suivante :

Service Formation Continue - antenne santé
8 avenue Rockefeller - 69373 Lyon cedex 08

Veuillez exprimer votre appréciation en attribuant pour chaque question posée une note entre 1 (mauvaise appréciation) et 5 (très bonne appréciation) ☹ ☺

Évaluation du contenu des journées	1--	2-	3	4+	5++	*Remarques - Critiques - Suggestions*
Respect du programme annoncé						
Accord entre le contenu du stage et vos attentes personnelles						
Liens avec la pratique professionnelle						

Évaluation de la démarche pédagogique	1--	2-	3	4+	5++	*Remarques - Critiques - Suggestions*
Qualité de la pédagogie						
Qualité des supports utilisés						
Appréciation générale						

Cadre du stage et déroulement	1--	2-	3	4+	5++	*Remarques - Critiques - Suggestions*
Accès au lieu						
Accueil						
Salle et matériel						
Appréciation générale du stage						

Évaluation de l'impact du stage	1--	2-	3	4+	5++	*Remarques - Critiques - Suggestions*
J'ai compris les notions, méthodes, techniques enseignées…						
J'ai l'intention de les mettre en œuvre dans ma pratique						

Recueil de vos attentes

Quelles questions, quels sujets pourraient selon vous faire l'objet d'un autre stage de formation continue dans votre secteur d'activité ?

Annexe 9

Budget détaillé

Budget par étudiant :

Formation Continue

- Frais administratifs : 383,75 euros
- Remboursement frais de déplacements intervenants 215 euros
- Hébergement intervenants 195 euros

- Paiement intervention personnel non universitaire 223 euros
- Matériel d'enseignement 695 euros
- Frais divers (petit matériel, fournitures de bureau…) 238,25 euros
- **Total** **1950 euros**

Formation Initiale

Formation Continue

- Frais administratifs : 283,75 euros
- Remboursement frais de déplacements intervenants 115 euros
- Hébergement intervenants 95 euros
- Paiement intervention personnel non universitaire 123 euros
- Matériel d'enseignement 195 euros
- Frais divers (petit matériel, fournitures de bureau…) 38,25 euros
- **Total** **850 euros**

CHARGES

REMUNERATION	Nb d'heures	coût horaire	charges	total
Heures CM				
personnel Université		61,35	1	0
intervenant extérieur	44	61,35	1,42	3833,148
Heures TD				
personnel Université		40,91	1	0
intervenant extérieur	28	40,91	1,42	1626,5816
Heures TP				
personnel Université		27,26	1	0
intervenant extérieur	16	27,26	1,42	619,3472
Coordination pédagogique heures TD		40,91	1	0
Secrétariat		9,4	1,42	0
Total rémunération				6079,0768

FRAIS DE FONCTIONNEMENT	unités	coût moyen		total
Fournitures				
Consommables (copies, fournitures etc)		0		0
Achat de matériel		0		0
Frais de communication (emailing, plaquettes, impression, routage, mise sous pli etc.)		0		0
Support pédagogiques stagiaires (clés USB, dossiers, manuels etc.)		0		0
Reprographie		0		0
Autres (à préciser)		0		0
Frais de mission (séminaires/enseignement)				
Restauration intervenants		15,25		0
Transport intervenant	3	67,5		202,5
Hébergement -enseignements		80		0
Frais de mission - déplacement pour le Jury du diplôme				
Restauration intervenants		15,25		0
Transport intervenant		300		0
Hébergement -enseignements		80		0
Frais de mission - déplacement pour la soutenance de mémoire				
Restauration intervenants		15,25		0
Transport intervenant		300		0
Hébergement -enseignements		80		0
Logistique				
Location de salle		0		0
Autres (à préciser)	20	5		100
Total frais de fonctionnement				302,5

PRELEVEMENTS	unités	coût		total
Administration UCBL/Pvlt sur recettes FC				
Logistique générale Université 45 € par étudiant	8	45		360
Reversement des droits de scolarité FC (pour info 2013-2014 montant Licence 188,10 € ou Master 259,10€)	8	254		2032
Prélèvements UCBL 3,3 % des recettes formation continue		185,856		185,856
Gestion FOCAL sur recettes FC				
Prélèvements FOCAL: 19,4 % des recettes formation continue		1092,608		1092,608
Administration UCBL-Composante/Prélèvements sur droits de scolarités FI				
(34 € bibliothèque, 16 € fond de solidarité, 10% de prélèvement une fois les montants précédent retirés)	**7**			
Total prélèvements				3670,464

TOTAL DEPENSES	**10052,0408**

RECETTES

Inscriptions	droits de scolarité (pour info 2013-2014 montant Licence 188,10 € ou Master 259,10€). Ne pas prendre en compte les droits de base dans les recettes	tarifs hors DS	effectifs	Montant
Tarif FC	254	450	8	5632
Tarif FI	259,1	950	7	8463,7

TOTAL RECETTES	**14095,7**
TOTAL RECETTES Hors droits de scolarités	**10250**

SOLDE	197,9592

		répartition FI	Répartition FC	
Nb stagiaires maximum				
Nb stagiaire minimal				

Annexe 10 : Déclaration des liens d'intérêts du responsable Universitaire, des concepteurs du programme et des intervenants

Mise à jour le 20/05/2014

Stéphane Dalle
Service de Dermatologie
Centre hospitalier Lyon sud

DECLARATION DE LIENS D'INTERETS – Janvier 2015

1. Activité de consultant

Aucune

2. Participation à des boards scientifiques nationaux et internationaux, intervention en tant qu'orateur lors de symposiums ou de journées / soirées scientifiques, formation continue, aide à la recherche, aide à la publication, acheminement et hospitalité lors de congrès scientifiques nationaux et internationaux

Aucune

3. Activités éditoriales

Comité de rédaction des Annales de Dermatologie de 2006 à 2012, aucune rémunération

4. Détention d'actions ou de stock-options, participation au capital ou à l'administration d'une entreprise impliquée dans la production et/ou la commercialisation de médicaments et/ou dispositifs médicaux (y compris pour les membres de ma famille)

Aucune

5. Activités de recherche en lien avec des industriels du médicament

Depuis la création du service de dermatologie à l'Hotel Dieu puis au CH Lyon-Sud, je participe à des activités de recherche impliquant des industriels du médicament. Il s'agit d'essais cliniques réalisés en conformité avec la réglementation en vigueur. Dans ce cadre, lorsque l'industriel est promoteur, une rémunération est versée au centre investigateur, au prorata du nombre de patients inclus. Cette rémunération comporte un volet « médical », en dédommagement du travail effectué par les investigateurs et/ou coordonnateurs de ces essais, dont je fais partie.
Tout comme l'ensemble des médecins de mon service, je ne perçois ni n'ai jamais perçu, à titre personnel, ces rémunérations qui sont en totalité affectées à la direction de la recherche clinique des Hospices civils de Lyon en vertu d'un contrat tripartite signé entre le promoteur industriel, la direction des Hospices civils de Lyon généralement représentée par le directeur de la recherche clinique et moi-même en tant que PI (investigateur principal) bénévole. Ci-joint à titre d'illustration les activités de notre équipe depuis 2011 (cf tableau joint)

Promoteur	Type de promotion	Phase de l'étude	Nb réel

			d'inclusions sur site
MILLENIUM	INDUSTRIELLE	III	2,00
BMS	INDUSTRIELLE	III	10,00
BMS	INDUSTRIELLE	III	12,00
BMS	INDUSTRIELLE	III	14,00
BMS	INDUSTRIELLE	III	13,00
NOVARTIS	INDUSTRIELLE	II	1,00
GSK	INDUSTRIELLE	III	7,00
GSK	INDUSTRIELLE	II	1,00
ROCHE	INDUSTRIELLE	III	11,00
NOVARTIS	INDUSTRIELLE	III	5,00
GSK	INDUSTRIELLE	III	20,00
DNA Therapeutics	INDUSTRIELLE	I	3,00
MERCK SERONO	INDUSTRIELLE	II	10,00
EORTC	ACADEMIQUE	III	1,00
GENENTECH	INDUSTRIELLE	II	UNK
ROCHE	INDUSTRIELLE	III	0,00
ROCHE	INDUSTRIELLE	III	13,00
BMS	INDUSTRIELLE	OBSERVATOIRE	69,00
CHU DE NANTES	ACADEMIQUE	III	0,00
CHRU DE LILLE	ACADEMIQUE	II	6,00
KYOWA HAKKO KIRIN PHARMA	INDUSTRIELLE	III	2,00
GSK	INDUSTRIELLE	III	9,00
GSK	INDUSTRIELLE	OBSERVATOIRE	30,00
	ACADEMIQUE	OBSERVATOIRE	33,00
ROCHE	INDUSTRIELLE	II	28,00
NOVARTIS	INDUSTRIELLE	III	2,00
AP-HP	ACADEMIQUE	II	2,00
AP-HP	ACADEMIQUE	II	0,00
CHU DE ROUEN	ACADEMIQUE	III	3,00
CHU DE REIMS	ACADEMIQUE	II	1,00
CHU DE BORDEAUX	ACADEMIQUE	II	1,00
	INDUSTRIELLE	OBSERVATOIRE	2,00
MILLENIUM	INDUSTRIELLE	NA	1,00
VICAL INCORPORATED	INDUSTRIELLE	III	UNK

Déclaration sur l'honneur de…Stéphane Dalle
Intervenant au titre de : responsable pédagogique X enseignant X
au sein du DU Sensibilisation à la Cancérologie Cutanée

A Pierre Bénite, le 07 janvier 2015

Avez-vous dans les cinq dernières années, reçu pour vous ou pour une association que vous animez, une rémunération quelle qu'elle soit (salaire, honoraire, rémunération boursière, etc), ou un avantage financier en nature (cadeaux, frais de déplacements, frais de congrès, matériel médical ou informatique, etc…) de la part d'un organisme privé, industriel ou commercial qui pourrait tirer profit ou désavantage de votre prise de parole ou des documents remis aux participants durant ce séminaire ?

☐ OUI : Conflit d'intérêt déclaré par l'intervenant (cf. ci-dessous)

X NON : Absence de conflit d'intérêt déclaré

Date : le 07 janvier 2015 Signature :

Si OUI description de la nature du conflit d'intérêt :

Conflit d'intérêt n°1 : Année concernée :
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°2 : Année concernée :
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°3 : Année concernée :
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°4: Année concernée :

Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière : Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Annexe 12 : *Orientations nationales*

(Source : Arrêté du 26 février 2013 fixant la liste des orientations nationales du développement professionnel continu des professionnels de santé pour l'année 2013**)**

Indiquer la ou les orientations au(x)quelle(s) le programme de DPC correspond ainsi que le ou les objectif(s) visé(s)

1 : contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients	**1**	connaissance de l'état de santé de la patientèle et/ou de la population vivant sur le territoire où le professionnel exerce
	2	optimisation des stratégies diagnostiques et thérapeutiques dans les pathologies aiguës et chroniques
	3	promotion des parcours de santé et de soins, comprenant pour le patient le juste enchaînement de l'intervention des différentes compétences professionnelles liées directement ou indirectement aux soins préventifs et curatifs
	4	promotion des actions de prévention ou de dépistage
	5	maîtrise des indications et contre-indications des actes diagnostics et thérapeutiques, des prescriptions en matière de médicaments, de dispositifs médicaux, d'examens biologiques, de transports sanitaires
	6	programmes d'études cliniques et épidémiologiques visant à évaluer des pratiques et à actualiser et/ou compléter des recommandations de bonne pratique clinique
	7	recherche et la critique de l'information scientifique pertinente.
2 : contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients	**1**	développement de l'information et de l'autonomie du patient
	2	favoriser le bon usage et l'observance des traitements
	3	amélioration de la qualité de vie du patient et la prise en charge des personnes fragiles et/ou handicapées, et de leur entourage
	4	prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance
	5	amélioration de la prise en charge de la douleur et de la fin de vie des patients
	6	formation à l'éducation thérapeutique (permettre aux patients atteints de maladie chronique d'acquérir ou de développer les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux l'évolution de leur maladie)
	7	formation à la relation « professionnel de santé-patient » ou au « partenariat soignant-soigné ».
3 : contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que dans la gestion des risques	**1**	améliorer la connaissance des enjeux de sécurité sanitaire et des procédures de déclaration d'événements indésirables
	2	développer une culture de gestion des risques au sein des équipes (pluri)professionnelles de santé, notamment à travers les démarches qualité et les procédures de certification
	3	développer une approche sur la pertinence des soins et des actes par des outils adaptés à son amélioration
	4	accréditation de la qualité de la pratique professionnelle des médecins décrite aux articles L. 4135-1 et suivants
	5	accréditation des laboratoires de biologie médicale décrite aux articles L. 6221-1 et suivants du code de la santé publique
	6	prévention des événements indésirables liés aux soins : sécurité des soins, gestion des risques, iatrogénie (médicamenteuse notamment chez les personnes âgées, vigilances, déclarations d'événements indésirables, infections nosocomiales, infections liées aux soins)
	7	sécurisation de la prise en charge de la thérapeutique médicamenteuse du patient à l'hôpital ou en ville (circuit du médicament)
	8	connaissance par les professionnels des responsabilités juridiques des différents corps de métiers

	9	lutte contre le mésusage et le détournement de certains médicaments
	10	radioprotection des patients et des professionnels de santé, en radiothérapie, en médecine nucléaire, en radiologie et en radio-pharmacie.
4 : contribuer à l'amélioration des relations entre professionnels de santé et au travail en équipes pluriprofessionnelles	**1**	élaboration de référentiels communs et de coopérations professionnelles ;
	2	coordination de la prise en charge : organisation, plans de soins, protocoles pluridisciplinaires, dossier médical, relation entre médecins traitants et correspondants
	3	coopérations entre professionnels de santé
	4	formation des maîtres de stage ou des tuteurs d'étudiants des professions de santé
	5	développement des systèmes d'information et le dossier médical (dossier médical personnel et dossier pharmaceutique, logiciels d'aide à la prescription ou à la dispensation, programme Hôpital numérique 2012-2016)
	6	télémédecine
	7	modélisations des communications interprofessionnelles
	8	amélioration du travail en équipes de soins, la gestion managériale et des équipes
	9	gestion économique et la maîtrise médicalisée des dépenses de santé.
5 : contribuer à l'amélioration de la santé environnementale	**1**	connaissance par les professionnels de santé des données existantes sur les liens entre pathologies et facteurs environnementaux
	2	actions que peuvent mettre en place les professionnels de santé, notamment celles inscrites dans le plan national santé environnement 2009-2013 et le plan national santé au travail 2010-2014.
6 : contribuer à la formation professionnelle continue définie à l'article L. 6311-1 du code du travail	**1**	adaptation et le développement des compétences des salariés définies à l'article L. 6313-3 du code du travail
	2	la promotion professionnelle définie à l'article L. 6313-4 du code du travail
	3	radioprotection des personnes prévues à l'article L. 1333-11 du code de la santé publique, définie à l'article L. 6313-8 du code du travail
	4	économie et la gestion de l'entreprise définies à l'article L. 6313-9 du code du travail
	5	bilan de compétences défini à l'article L. 6313-10 du code du travail
	6	validation des acquis d'expérience définie à l'article L. 6313-11 du code du travail.

Annexe 13 : Méthodes HAS

(Source : HAS - 19 décembre 2012**)**

Pédagogique ou cognitive	X	Formation présentielle
		Revue bibliographique et analyse d'articles
	X	Formation à distance (supports écrits et numériques, e-learning)
		Formations diplômantes ou certifiantes (hors D.U. validés par CSI)
Analyse des pratiques		Revue de mortalité et de morbidité (RMM), Comité de retour d'expérience (CREX), Revue des erreurs médicamenteuses (REMED)
		Analyse a priori des risques (analyse de processus, Analyse des modes de défaillances et de leurs effets : AMDE...)
	X	Groupe d'analyse de pratiques, staff des équipes médico-soignantes ou médico-techniques, pratiques réflexives sur situations réelles
	X	Réunions de concertation pluridisciplinaire
		Revue de pertinence
		Suivi d'indicateurs
		Registres, observatoire, base de données
		Audit clinique
		Chemin clinique
		Patients traceurs (en développement)
		Bilan de compétences
Approche intégrée à l'exercice professionnel		Gestion des risques en équipe
	X	Exercice coordonné protocolé pluriprofessionnel (en réseaux, maisons, pôles ou centres de santé ...)
Dispositifs spécifiques		Accréditation des médecins exerçant une spécialité ou une activité à risque (art. 16 de la Loi 2004-810 du 13 août 2004)
		Programme d'éducation thérapeutique (art. 84 de la Loi 2009-879 du 21 juillet 2009)
		Protocole de coopération (art. 51 de la Loi 2009-879 du 21 juillet 2009)
		Formation professionnelle tout au long de la vie (professionnels paramédicaux)
		Accréditation des laboratoires de biologie médicale
Enseignement et Recherche		Publication d'un article scientifique
		Recherche clinique en matière d'amélioration de la qualité et de la sécurité
		Maîtrise de stage (en développement)
		Formateurs pour des activités de DPC
Simulation		Session de simulation en santé
		Test de concordance de script (TCS)

V16 26 01 2015 P Chatelain

DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE de RéPIT (D.I.U. de RéPIT)

Approuvé : C. C. E. M. du
C. E. V. U. du
C. A. du

ARTICLE I : ORGANISATION GENERALE DU DIPLOME

Le RéPIT est aide et une assistance externes procurées au proche parent, « l'aidant », en charge à domicile mais non exclusivement d'un «patient » (ascendant/conjoint-compagnon/enfant) présentant une affection chronique lourde (Affection de Longue Durée prise en charge à 100%) pouvant réduire l'espérance de vie et créant une situation de dépendance. Cette dépendance du patient justifie l'assistance quotidienne hors soins médicaux (toilette/hygiène, repas / surveillance diurne / veille nocturne / soins délégués par l'équipe médicale / présence et/ou animation / soutien psychoaffectif), assistance délivrée par « l'aidant » ou « proche-aidant », pour une durée « présentielle » et active minimale et séquentielle de deux heures sur 24 heures. La fonction de soignant de l'aidant est démontrée entre autre par la délégation de soins dont il fait l'objet et témoigne du rattachement incontournable de l'aidant à l'équipe soignante et son intégration à part entière dans le parcours de soins. Le RéPIT est donc une aide et une assistance dédiée à l'aidant et donc au patient ainsi qu'à leur famille.

La Fondation France RéPIT a été créée dans le but de promouvoir la reconnaissance par les tutelles du RéPIT et de son périmètre, d'identifier les moyens à mettre en œuvre pour répondre à la demande de Répit et enfin d'organiser des actions structurantes de formation et d'évaluation, ciblant les soignants, les aidants et les responsables et acteurs de structures et de filières et parcours de soins centrées sur le RéPIT. Reconnu comme un droit partagé par le patient et l'aidant le RéPIT est intégré au parcours de soin dans certains pays (exemple : le Canada, l'Allemagne ou le Royaume-Uni). La reconnaissance émergente en France des nombreuses situations de RéPIT (on estime à plus de 800 000 le nombre d'aidants actifs en France en 2014) crée un besoin de formation en particulier mais non exclusivement des personnels et équipes soignantes.

Afin de répondre à la nécessaire formation au RéPIT il est créé conjointement , à **l'Université Claude Bernard – LYON 1** (Professeur Pierre CHATELAIN, Pr Emerite, Pédiatre, pgechatelain@orange.fr, responsable de l'enseignement) (lettre du Doyen) **et à l'Université de Saint-Etienne** (Pr Vincent Gautheron, PUPH, MPR Pédiatrique, vincent.gautheron@chu-st-etienne.fr ,))

avec le soutien et la participation active de:

- l'Université de Besançon et du Pr Régis Aubry, PUPH, Soins Palliatifs, raubry@chu-besancon.fr
- l'Université de Paris et du Pr Thierry Billette de Villemeur, PUPH, Neurologie Pédiatrique thierry.billette@trs.aphp.fr
-- l'Université de Rennes et du Pr Vincent MOREL, PUPH, Soins Palliatifs

un Diplôme Inter-Universitaire de RéPIT.

Les modalités pratiques de fonctionnement et de gestion sont régies par la convention entre les universités qui créent le D.I.U. La coordination du D.I.U. est assurée par une seule université. Une rotation de cette coordination est possible à l'initiative du Conseil Pédagogique. La première coordination est assurée par l'Université Claude Bernard – LYON 1. Pour des raisons d'optimisation de gestion et de fonctionnement tous les étudiants s'inscrivent dans l'université qui coordonne.

La démarche de création est réalisée avec le parrainage de la Fondation France-Répit. Les demandes de parrainage du DIU sont en cours auprès des sociétés suivantes: la **S**ociété **F**rançaise de **P**édiatrie la **S**ociété **F**rançaise d'**E**tude et du **T**raitement de la **D**ouleur , la **S**ociété **F**rançaise des **C**ancers de l'**E**nfant et de l'adolescent , le **R**éseau **F**rancophone des **S**oins **P**alliatifs **P**édiatriques , la Société Française de Neurologie, la Société Française de Gériatrie , les Sociétés Françaises de Cancérologie (Ligue Nationale contre le Cancer, ARC), l'Association Française des Aidants, la Société Francophone d'Etude et de Recherche sur les Handicaps de l'Enfant, France Alzheimer, France Accidents Vasculaires Cérébraux, La SOPHMER, l'AFM Téléthon, l'Association des Paralysés de France

ARTICLE 2 : CONSEIL PEDAGOGIQUE et COORDINATION du D.I.U.

Il est constitué un Conseil Pédagogique composé des personnes suivantes (Détail des Contacts en **ANNEXE 4**) :

Membres créateurs du D.I.U. :

Pierre Chatelain (Responsable Pédagogique, PUPH, Pr Emérite - Pédiatre - UCB Lyon 1)
Matthias Schell (Coordonnateur, Pédiatre Cancérologue - PH - Centre Léon Bérard Lyon)
Vincent Gautheron (Responsable Pédagogique, PUPH - MPR - Université de Saint-Etienne)

Enseignants (par ordre alphabétique)

Régis Aubry – (PUPH - Gériatrie et Soins Palliatifs -Université de Besançon)
Thierry Billette de Villemeur (PUPH - Neuro-pédiatrie handicap – Université de Paris-Necker)
Dr Vincent Desportes (PUPH - Neurologie Pédiatrique - UCB Lyon 1)
Dr Hugues Desombre (Pédopsychiatre, PH, Hôpital Mère-Enfant de Lyon)
Pr Gilles Rode (PUPH – MPR - UCB Lyon 1)
Dr Yves DEVAUX (Cancérolgue – Centre Léon Bérard - Lyon)
Dr Vincent MOREL, Soins Palliatifs, SFAP, Université de Rennes
Mme Maïté Castaing (IDE- Cadre de Santé - ESPERA– Structure soins Palliatifs - Centre Léon Bérard Lyon)
Mme Hélène VIENNET (Psychologue , Equipe Soins Palliatifs Tanguy Chatel, Paris)
Sandrine BONNAND (Assistante Sociale, Centre Léon Bérard, Liaison Soins Palliatifs /ESPERA- Lyon)
Mr Tanguy CHÂTEL, Sociologue , Chercheur, Formateur (Soins Palliatifs, Ethique) La Celle Saint-Cloud
Mr Henri de Rohan-Chabot Délégué Général Fondation France-Répit (Co-Fondateur de France-Répit)
Mme Florence Leduc : Présidente , Association Française des Aidants,
Association des Paralysés de France : A déterminer
Association France Alzeihmer : *A déterminer*

Le Conseil Pédagogique est présidé par le Coordonnateur du D.I.U. Le Conseil Pédagogique a tout pouvoir décisionnel concernant l'organisation du D.I.U., le contenu de l'enseignement, la liste des enseignants, les épreuves de contrôle des connaissances, les stages (lieux et responsables), le mémoire (sujet, responsable et modalités de validation) et la validation finale du D.I.U. Les litiges sont analysés par le Conseil Pédagogique et peuvent faire l'objet d'un vote, à bulletin secret si un seul de ses membres le demande. En cas de vote la majorité correspond à la moitié des voies exprimées plus une; en cas d'égalité la décision finale en incombe au Coordonnateur. Il n'y a pas de procuration.

Le responsable du D.I.U. est le Professeur Pierre CHATELAIN assisté par premier deux Co-Coordonnateurs du D.I.U., le Dr. Matthias SCHELL et le Pr. Vincent GAUTHERON.

ARTICLE 3 : OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET PROFESSIONNELS DE LA FORMATION

Le D.I.U. de Répit est destiné à former des professionnels et des bénévoles s'impliquant dans la prise en charge les problèmes spécifiques liés au répit concernant les patients de tous âges et cultures ainsi que les aidants.

Il vise à approfondir des connaissances dans le domaine des sciences biomédicales et sciences humaines, pour développer une approche centrée d'une part sur le patient l'enfant, l'adolescent, l'adulte ou la personne âgée atteint d'une pathologie menaçant ou limitant la vie, d'autre part sur le ou les aidants de ce patient en dans la prise en compte et le respect du contexte familial, social et culturel.

Cet enseignement a pour mission d'apporter aux étudiants du D.I.U. les connaissances indispensables et les avancées les plus récentes, sur le plan pratique mais aussi fondamental, médical et paramédical (clinique et thérapeutique), psychologique, social et sociétal, relationnel et éthique dans tous les domaines créés par la situation du Répit pour le patient et l'aidant. Les objectifs sont d'enseigner aux étudiants les connaissances théoriques et pratiques ayant pour but :

- d'assurer au patient, à l'aidant ainsi qu'à leur famille, une qualité de prise en charge et la meilleure qualité de vie tout au long de l'évolution de la maladie ou du polyhandicap
- de favoriser le développement de la prise en charge pluridisciplinaire, médicale, paramédicale, psychoaffective, sociale et administrative
- d'évaluer les effets de leurs actions
- de promouvoir la recherche dans le domaine du Répit

Un effort particulier sera réalisé pour développer une pédagogie interactive.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Sont admis à s'inscrire en vue de l'obtention du diplôme **après accord du responsable d'enseignement** :

- Soignants : médecins, infirmières, aides-soignants, psychologues, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, internes en médecine pouvant justifier d'un cursus d'interne d'au moins 2 ans, …
- Travailleurs sociaux : assistants sociaux, auxiliaires de vie, assistants médico-psychologiques, éducateurs spécialisés pouvant justifier d'un diplôme d'Etat français ou étranger, …
- Autres professionnels : gestionnaires d'établissements sanitaires ou médicosociaux, porteurs de projets de répit, responsables d'associations, …
- Toute autre personne ayant obtenu l'accord du comité pédagogique (bénévoles, aidants qualifiés…)

Les inscriptions comme auditeur libre (assistance aux cours obligatoires / pas de stage ni de contrôle des connaissances / mêmes droits d'inscription) sont dérogatoires et limitées à 2 ou 3 par an.

Le D.I.U. cible une population d'environ 25 à 35 étudiants par an.

Les modalités d'inscription au D.I.U. et son fonctionnement sont celles de l'Université Claude Bernard Lyon 1. Un secrétariat opérationnel du D.I.U. est assuré par la

Fondation France Répit
D.I.U. de RéPIT
13, rue Seignemartin, 69008 Lyon
Webb : www.france-repit.fr Tel : 06 07 42 82 91
e-mail : henri.derohanchabot@france-repit.fr

L'autorisation écrite d'inscription est délivrée par le Coordonnateur du D.I.U. après que le candidat ait adressé au secrétariat opérationnel (adresse téléphone et mail ci-dessus)

- un CV actualisé avec adresse e-mail et un téléphone valides
- une lettre de motivation du candidat expliquant ses buts et son projet au terme de l'AEU
- si possible, un courrier d'un responsable de service médical, social, associatif ou de toute autre structure, confirmant l'intérêt de cette formation, dans le cadre d'un projet institutionnel.

Pour les candidats étrangers, une lettre de recommandation d'une structure de Santé du pays d'origine du candidat, précisant que la formation de l'étudiant par le D.I.U. fait partie d'un projet institutionnel et bénéficiera du soutien de la structure de ce pays pour appliquer les connaissances acquises dans le domaine du Répit. Les modalités de financement adapté (inscription, voyage, séjour) de l'étudiant devront être précisées.

Toute modalité de présélection (examen probatoire, entretien etc.) des inscriptions qui serait éventuellement introduite devra être validée au préalable par l'Université Claude Bernard Lyon 1.

Le Coordonnateur délivre l'autorisation d'inscription après étude du dossier par le Conseil Pédagogique.

Toutes les inscriptions se font à l'Université Coordonnatrice (Université Claude Bernard Lyon 1). L'inscription est prise au début de chaque année universitaire, auprès du service de la scolarité de l'Université organisatrice. L'inscription est définitive après paiement des droits d'inscription.

IMPORTANT : Une adresse e-mail et un téléphone valides pendant l'année du D.I.U. sont indispensables et seront demandées avant de délivrer l'accord d'inscription. Ces adresse/téléphone seront utilisés pendant l'année pour adresser aux étudiants les documents et convocations.
Les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables d'une non communication des documents et convocations en l'absence d'adresse e-mail et de téléphone opérants.

ARTICLE 5 : ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

La Durée de la formation est de 1 an

Les Effectifs prévisibles sont de 20 à 30 étudiants par an.

La formation comporte un enseignement théorique avec un contrôle des connaissances, un stage pratique et la réalisation d'un mémoire avec une soutenance orale.

5.1. Enseignement Théorique :

(Rappel total théorique + pratique = 104 heures soit théorique = 72h et pratique = 32h donc total = 104h)

Le volume horaire de l'enseignement théorique est de **72 heures**. Il est détaillé dans l'Annexe 1.

L'enseignement théorique du D.I.U. comprend 8 jours de cours dont les détails sont présentés dans l'annexe jointe, répartis en 11 modules. Chaque journée d'enseignement théorique comporte 8 heures de cours (8 jours de 9 heures soit 72 heures). La présence aux cours est obligatoire.

Le détail des cours de l'enseignement théorique est donné en Annexe 1. Cet enseignement intègre l'enseignement interactif avec 13 séances interactives de mini-groupe/synthèse (19/72 heures) .

Afin de faciliter le travail personnel des étudiants, il est demandé aux enseignants de fournir, pour chaque cours, soit un texte (rédigé par l'enseignant ou correspondant à une référence dans le domaine), soit une liste de références bibliographiques facilement accessible pour les étudiants, soit les deux. Ces documents sont à remettre aux étudiants à chaque session. La copie sous format informatique PDF des supports de cours sera fournie aux étudiants (chaque fois que possible, avant la session) par e-mail.

Les étudiants du D.I.U. seront également invités à assister et participer aux conférences, réunions médicales, séminaires et colloques organisés sur l'hexagone (réunions locales, régionales ou nationales et dans les différents centres où les patients sont pris en charge) où les thèmes concernant le RéPIT seront abordés. Les responsables du D.I.U. identifieront ces réunions et répercuteront l'information aux étudiants du D.I.U. Ceci viendra consolider le volume horaire d'enseignement.

5.2. Stage pratique

Un stage pratique obligatoire de 4 jours dont l'organisation pratique est flexible, (4 jours ouvrables de 8 heures = 32 heures au total) sera réalisé sous la responsabilité d'un responsable de l'étudiant désigné par le Coordonnateur du D.I.U. Selon les cas et les projets professionnels, les stages supérieurs à 4 jours sont pris en compte. Le lieu de stage et ses objectifs seront arrêtés en concertation avec l'étudiant, le responsable du stage et le Coordonnateur. Les objectifs seront centrés sur le RéPIT, le patient et l'aidant au sens large.

Les modalités pratiques du stage sont détaillées en Annexe 2.

5.3. Réalisation du mémoire

Chaque étudiant rédigera un mémoire centré sur le Répit s'inscrivant dans les directives données par le responsable pédagogique, selon les modalités décrites en annexe.

Le sujet sera établi conjointement par le responsable du mémoire et l'étudiant en début d'année du D.I.U. et validé par le Coordonnateur avec une flexibilité quand au thème dès lors qu'il est lié au Répit.

Les modalités pratiques concernant le mémoire sont détaillées en Annexe 2.

ARTICLE 6 : DROITS D'INSCRIPTIONS

Les droits d'inscription sont fixés par l'Université organisatrice selon des critères établis.
Les dépenses liées au D.I.U. seront essentiellement représentées par les frais en rapport avec les déplacements des enseignants et éventuellement la mise à dispositions des locaux.
FC : 1100 € hors droits de scolarité (niveau licence)

ARTICLE 7 : CONTROLE DES CONNAISSANCES

Une participation active à tous les modules d'enseignements est obligatoire pour participer aux examens.

7.1. Contrôle des Connaissances du D.I.U. et validation du D.I.U. de RéPIT :

Les épreuves de contrôle des connaissances du D.I.U. ont lieu dans la faculté organisatrice

Le jury des épreuves de contrôle des connaissances du D.I.U. est présidé par le PUPH responsable de l'enseignement assisté de 4 à 6 membres du comité pédagogique dont le Coordonnateur (total 6 à 8 membres). Les membres sont désignés par le Coordonateur du D.I.U. Le jury peut siéger en sous-sections de 2, 3 ou 4 membres. La composition du jury est arrêtée par le Conseil Pédagogique.

Le contrôle des connaissances du D.I.U. comporte **une épreuve écrite et une épreuve orale de soutenance du mémoire. Ces deux épreuves sont** organisées courant Juin. Une épreuve écrite de rattrapage peut être organisée en Septembre en cas d'échec d'étudiants à l'épreuve écrite de Juin.

Tout étudiant ayant participé à tous les modules d'enseignement peut participer à l'examen.

7.1.1. L'Epreuve écrite est d'une durée de 2 heures, comportant 10 QCM et 2 cas cliniques sur un choix de 4 questions (45 minutes x 2) : **notée sur 40.** Pour valider l'épreuve écrite il faut obtenir une note moyenne > ou = à 20/40.

La participation à **l'épreuve écrite de rattrapage** sera possible en cas de :

- note < 20/40 à l'épreuve écrite de Juin
- raison d'autre nature (médicale par exemple) après accord du Conseil Pédagogique.

Cette modalité doit rester cependant exceptionnelle.
Le jury peut éventuellement dispenser un étudiant de cette épreuve écrite de rattrapage si sa note à l'épreuve orale (cf. 7.1.2.) compense le déficit en points à l'épreuve écrit avec un total à ces deux épreuves > ou = à 40/80.

7.1.2. L'épreuve orale de soutenance du mémoire :

Elle est organisée en Juin. **Elle est notée sur 40** et comporte
A/ une note du mémoire sur 20, B/ une note de soutenance orale du mémoire sur 20. A la discrétion du jury, des questions sur le Répit peuvent être posées au candidat lors de cette épreuve orale. A l'issue de l'épreuve orale le jury décide concernant le Mémoire : « validé » (note > ou = 20/40) ou « non validé » (note < 20/40).En cas de « mémoire non validé » le jury précisera à l'étudiant la marche à suivre (optimisation, complément, nouveau mémoire, modalités de la nouvelle soutenance etc. …).

7.1.3 Stage

Un document validant le stage sera établi et signé du responsable du stage et du Coordonnateur du D.I.U.. (cf. Annexe 2 - Stage Pratique). Un « stage non validé » devra à nouveau être effectué selon des modalités proposées par le responsable du stage et validées par le Coordonnateur. La validation du stage est obligatoire pour l'obtention finale du diplôme.

ARTICLE 8 - MODALITES DE VALIDATION du D.I.U. de RéPIT :

Le D.I.U. de RéPIT est délivré aux étudiants ayant réussi à l'épreuve écrite, à l'épreuve orale de soutenance du mémoire et validé leur stage.

Le diplôme universitaire de RéPIT est signé par le Président de l'Université organisatrice. Il est délivré sous le sceau et au nom de l'Université organisatrice.

ARTICLE 9 -

Le présent arrêté prend effet à partir de la rentrée universitaire 2015-2016.
Le D.I.U. est habilité pour 4 ans.

DIPLOME UNIVERSITAIRE de RéPIT
D.I.U. de RéPIT

Responsable de l'Enseignement :	Pr. Pierre Chatelain Pr. Emérite 5 chemin deMontlouis 96230 Saint-Genis-Laval e-mail : pgechatelain@orange.fr
Coordonnateur Opérationnel:	Docteur Matthias Schell Institut Hémato-oncologie pédiatrique 1, place Joseph Renaut 69008 LYON e-mail : matthias.schell@lyon.unicancer.fr
Secrétariat Opérationnel:	**Fondation France Répit** **D.I.U. de RéPIT** 13, rue Seignemartin, 69008 Lyon Tél. : 06 07 42 82 91 l Mail : henri.derohanchabot@france-repit.fr Site Webb : www.france-repit.fr

ARTICLE 10 – PARTICIPATION ULTERIEURE AU D.I.U D'AUTRES UNIVERSITES

Toute université souhaitant participer ultérieurement au D.I.U. sollicitera l'accord préalable du Conseil Pédagogique par une lettre du responsable de cette université précisant les raisons et les objectifs de cette participation. Les modalités de cet accord sont régies par le règlement du D.I.U. établi par le Conseil Pédagogique et validé par les instances universitaires. Après l'obtention de cet accord, l'accord définitif des universités fondatrices et ultérieurement participatives est sollicité, régit par les règles en vigueur. Les universités participatives au D.I.U. intègrent alors cette nouvelle université dans le D.I.U. et actualisent les documents concernés, conventions y comprises.

Annexe 1 - ENSEIGNEMENT THEORIQUE du D.I.U. de RéPIT

L'Enseignement théorique comporte un volume horaire de 72 heures de cours théoriques organisé en 8 jours de 9 heures (soit 72 heures) répartis en 11 modules. L'enseignement interactif intègre 19 heures sur 72 heures. La présence aux cours est obligatoire.

Afin de faciliter le travail personnel des étudiants, il est demandé aux enseignants de fournir, pour chaque cours, soit un texte (rédigé par l'enseignant ou correspondant à une référence dans le domaine), soit une liste de références bibliographiques facilement accessibles pour les étudiants, soit les deux. Ces documents sont à remettre aux étudiants à chaque session. La copie sous format informatique PDF des supports de cours sera fournie aux étudiants (chaque fois que possible, avant la session) sur un site webb dédié (Spirale).

Note : Les noms des Coordonnateurs de Module et des enseignants pressentis sont indicatifs et susceptibles de modifications d'ici à la rentrée 2015.

I- Comprendre le Répit :

(J1 - matin) Module 1 : Introduction au RéPIT (3 heures) (**Coordonnateurs Pr Pierre Chatelain - Pr Vincent Gautheron**):

Introduction - Définitions du Répit et de l'aidant – *P Chatelain V Gautheron M Schell Henri de Rohan-Chabot* 2 heures

Objectifs : Interaction Enseignants-Enseignés ***Séance interactive N°1*** *Henri de Rohan-Chabot*

Qui Participe (catégories /mode d'exercice) ?
Objectifs des étudiants : quelles attentes / qu'apportent-ils ?
Modalités d'application des connaissances acquises 2 heures

Table Ronde Introductive sur le Répit *R Aubry - M Schell - H Viennet – S Bonnand --T Chatel- H de Rohan-Chabot* 1 heure 30

Introduction sur les Mémoires (Tuteur et sujet) et les Groupes du module 10 *P Chatelain* 1 heure 30

Sub-Total-1 = 7 heures

(J1 - après midi) Module 2 : Les Composantes du RéPIT 1ère partie (8 heures)**:** (**Coordonnateurs Dr Matthias Schell-Henri de Rohan-Chabot):**

Le Périmètre du RéPIT : *Quelles pathologies, Quelles situations, Quels enjeux ?* *M Schell* 1 heure
Le Patient et le Répit 1 heure
Le besoin en Répit du patient *V Gautheron*
Aspects Psychologiques *Hugues Desombre*
Enfant /Adulte
L'Aidant et le Répit 1 heure
Le besoin en Répit de l'aidant *Henri de Rohan-Chabo*
Aspects Psychologiques *H Viennet* 1 heure

(J2 - matin) Module 2 : Les Composantes du RéPIT 2ème partie : (**Coordonnateurs Pr Vincent Gautheron – Dr Matthias Schell**):

La Famille et le Répit	*Hugues Desombre*	1 heure
Aspects Psychologiques Qualité de Vie et RéPIT	*H Viennet*	1 heure
Réflexions Ethiques à propos du RéPIT	*T Chatel*	1 heure
Considérations Economiques sur le RéPIT	*Henri de Rohan-Chabot*	1 heure

Sub-Total-2 = 8 heures

(J2 - après-midi) Module 3 : Les Acteurs du RéPIT 1ère partie (4 heures) (**Coordonnateurs Pr Vincent Desportes - Pr Gilles Rhode**):

Les Professionnels de Santé et le RéPIT : ***Séance interactive N°2*** *(médecins, infirmières, assistante sociale, psychologue, psychiatre, autres paramédicaux)* *M Schell M Castaing H Viennet S Bonnand* 1 heure
Les Bénévoles et le RéPIT *Henri de Rohan-Chabot* 1 heure
Les Institutions et le RéPIT *V Desportes* 1 heure
Le Point de Vue des Associations de Patients *A déterminer* 1 heure

Sub-Total-3 = 4 heures

(J3) Module 4 : Cartographie du RéPIT (10 heures) (**Coordonnateurs Pr Vincent Gautheron - Henri de Rohan-Chabot)**:

Le RéPIT hors de France *M Schell* 2 heures
Le RéPIT : Enquête Rhône-Alpes, Initiatives et actions en France *H de Rohan-Chabot* 4 heures
Situations clinique interactives ***Séance interactive N°3***
(*2 Minigroupes avec Synthèse*) 2 X 30 min + 30 min de restitution 2 heures
« Aux frontières du Répit » avec un topo sur les soins palliatifs, un topo centré sur des exemples :
A/ Calmer la douleur physique du patient procède-t-elle du Répit pour la patient et l'aidant ?
B/ Soulager la souffrance psychologique du patient, de l'aidant, de la famille: une forme de Répit ?
2 heures

Sub-Total-4 = 10 heures

(J4 - matin) Module 5 : Le RéPIT dans la littérature, médicale et autre : (4 heures) **(Coordonnateur Pr Pierre Chatelain)** :

Le RéPIT dans la Littérature
Recouvrant aussi la souffrance physique (douleur) et la souffrance psychoaffective
Littérature médicale *P Chatelain M Schell V Desportes G Rhode* 2 heures
Autres littératures: philosophique, autres… *H de Rohan-Chabot* 2 heures
La Souffrance et le RéPIT dans la Peinture *A déterminer* 1 heure

Sub-Total-5 = 5 heures

II- Prise en Charge (PeC) du RéPIT

(J4 - après-midi) : Module 6 : Lister et identifier les besoins (4 heures) **(Coordonnateurs Pr Vincent Gautheron – Pr Vincent Desportes)** :

Les besoins Médicaux de la PeC du RéPIT *V Gautheron*
Les besoins Psychologiques de la PeC du RéPIT *H Viennet*
Les besoins Sociaux de la PeC du RéPIT *S Bonnand*
La contribution de la Société à la PeC du RéPIT *T Chatel*
La Loi, le Répit et la pratique *A déterminer*
Les Bénévoles : *Profil /Formation –Encadrement /Domaines d'Action* *H de Rohan-Chabot* 4 heures

Sub-Total-6 = 4 heures

III - La Pratique du RéPIT : Que mettre en œuvre et comment ? Quelles réponses pratiques ?

(J5) Module 7 : Place des Maisons ou des lits de RéPIT /Place du Programme d'intervention à domicile / Organisation Régionale /Nationale du RéPIT: (8 heures) **(Coordonnateurs Dr Matthias Schell - Henri de Rohan-Chabot)**

La Maison de RéPIT *M Schell – H de Rohan-Chabot – M Rivoire* 3 heures
Les Lits de RéPIT (structure dédiée, de soins classique, sanitaire, médico-social)
V Desportes-V Gautheron- G Rhode 2 heures
Les Programmes d'intervention de RéPIT à domicile *M Schell – MT Castaing* 2 heures
Organisation Régionale/Nationale du RéPIT *H de Rohan-Chabot* 1 heure

Sub-Total-7 = 8 heures

(J6): Module 8 La Pratique du RéPIT : Qui fait Quoi ? (6 heures) **(Coordonnateurs Dr Matthias Schell)**

Le rôle du médecin dans le cadre du RéPIT *(incluant la pratique de PeC de la souffrance physique et psychologique)* *V Gautheron* 1 heure
Le soutien Psychologique dans le cadre RéPIT *H Viennet* 1 heure
Les démarches Sociales dans le cadre du RéPIT *S Bonnand* 1 heure
Le rôle du Référent RéPIT par patient/aidant/famille? *MT Castaing H de Rohan-Chabot* 1 heure
Ateliers Cas Cliniques Concrets interactifs (n = 2) ***Séance interactive N°4*** 2 X 1 heure = 2 heures

Sub-Total-8 = 6 heures

(J6 fin d'après-midi) Module 9 Autres Aspects du RéPIT (1ère partie) : (6 heures) - **(Coordonnateur Pr Pierre Chatelain)**

Aux frontières du Répit : peut-on tracer les limites ?	*H de Rohan-Chabot*	1 heure
Comment gérer les cas litigieux ?	*M Schell-MT Castaing*	1 heure

(J7 matin) Module 9 Autres Aspects du RéPIT (2ème partie)

RéPIT & législation actuelle : les acquis, les insuffisances	*A déterminer*	2 heures
Approche Economique concrète du RéPIT : Quels coûts ? Qui paie ?	*A déterminer*	2 heures

Sub-Total-9 = 6 heures

J7 (après-midi) Module 10: Le RéPIT et son futur (1ère partie): (Coordonnateurs Dr Matthias Schell - Henri de Rohan-Chabot)

Ateliers pratiques Situations Cliniques : Mini-Groupes travaillant en parallèle puis Restitution commune

Le Répit dans le parcours de Soins (*Mini-groupe et Restitution - 1*) *M Schell & V Gautheron*
- Qui prescrit ?
- Quelles prestations ?
- Quel budget ?
- Quel contrôle ?

Vers une nomenclature du Répit (*Mini-groupe et Restitution - 2*)	*P Chatelain*
Le Répit dans la Maisons ou les lits de Répit *(Mini-Groupe et Restitution – 3)*	*H de Rohan-Chabot*
Les Programmes de Répit au domicile *(Mini-Groupe et Restitution – 4)*	*MT Castaing*

Séances Parallèles interactives des Mini-Groupes (*4 fois 30 minutes*) ***Séances interactives N°5,6,7,8***

Séance de Restitution des Mini-Groupes de Synthèse *(4 fois 20 minutes)* 4 heures

(J8 Matin) Module 10: Le RéPIT et son futur (2ème partie) (**Coordonnateurs Dr Matthias Schell - Henri de Rohan-Chabot**)

L'entreprise et l'aidant *H de Rohan-Chabot - A Fromigué* 2 heures

Ateliers pratiques Situations Cliniques : Mini-Groupes travaillant en parallèle puis Restitution commune 4 heures

L'Evaluation du RéPIT (aspect Economiques inclus) (*Mini-groupe et Restitution - 5*)	*M Schell*
Synthèse des besoins à combler (*Mini-Groupe et Restitution – 6)*	*V Gautheron*
Ateliers Recherche sur le RéPIT (*Mini-groupe et Restitution - 7*)	*V Desportes*
Comment promouvoir le RéPIT ? *(Mini-Groupe et Restitution – 8)*	*H de Rohan-Chabot*

Séances Parallèles interactives des Mini-Groupes (*4 fois 30 minutes*) ***Séances interactives N°9,10,11 & 12***

Séance de Restitution des Mini-Groupes de Synthèse *(4 fois 20 minutes)*

Sub-Total-10 = 10 heures

(J8 après-midi) Module 11: Bilan & Synthèse (Coordonnateurs Pr Pierre Chatelain –Pr Vincent Gautheron)

Bilan & Synthèse Interactifs du D.I.U. ***Séance interactive N°13***

V Gautheron - M Schell – H de Rohan-Chabot - P Chatelain 4 heures

Sub-Total-11 = 4 heures

Total = 72 heures

Modules	Coordonnateurs pressentis	n Heures
Module 1 : Introduction au RéPIT	Pr Pierre Chatelain- Pr Vincent Gautheron	7 heures
Module 2 : Les Composantes du RéPIT	Dr Matthias Schell- Henri de Rohan-Chabot	8 heures
Module 3 : Les Acteurs du RéPIT	Pr Vincent Desportes-Pr Gilles Rhode	4 heures
Module 4 : Cartographie du RéPIT	Pr Vincent Gautheron – H de Rohan-Chabot	10 heures
Module 5 : Le RéPIT dans la littérature, médicale et autre	Pr Pierre Chatelain	5 heures
Module 6 Lister et identifier les besoins	Pr Vincent Gautheron – Pr Vincent Desportes	4 heures
Module 7 : Place des Maisons ou des lits de RéPIT /Place du Programme d'intervention à domicile / Organisation Régionale /Nationale du RéPIT	Dr Matthias Schell - Henri de Rohan-Chabot	8 heures
Module 8 La Pratique du RéPIT : Qui fait Quoi ?	Dr Matthias Schell	6 heures
Module 9 Autres Aspects du RéPIT	Pr Pierre Chatelain	6 heures
Module 10: Le RéPIT et son futur	Dr Matthias Schell - Henri de Rohan-Chabot	10 heures
Module 11: Bilan & Synthèse	Pr Pierre Chatelain - Pr Vincent Gautheron	4 heures

Annexe 2 - STAGE PRATIQUE du D.I.U. de RéPIT

Le **stage pratique** validé est **obligatoire** pour l'obtention du D.I.U.

La **durée minimale** du stage est fixée à 4 jours ouvrables de 8 heures (32 heures au total).

Son organisation est son déroulement sont placés sous la responsabilité d'un **responsable de stage**.

Peut être responsable de stage tout professionnel confronté aux problèmes du RéPIT dans le cadre de sa pratique professionnelle. Le terrain de stage et le responsable du stage sont validés par le Coordonnateur du D.I.U.

Le **terrain de stage**, les **objectifs** et le **cahier des charges** du stage seront établis par écrit en concertation avec l'étudiant, le responsable du stage et le Coordonnateur du D.I.U. En début de D.I.U. l'étudiant adressera au Coordonnateur pour validation un document d'une demi-page décrivant le terrain de stage, les objectifs et le cahier des charges.

Une **convention de stage** liant l'université et le responsable de la structure recouvrant le terrain de stage sera établie.

Les **objectifs du stage** seront centrés sur le RéPIT, le patient, l'aidant et leur famille au sens large.

L'organisation pratique du stage est flexible de nature à être compatible avec les activités professionnelles des étudiants et des responsables de stage autant que faire se peut.

Un document validant le stage sera établi et signé par le responsable du stage et le Coordonnateur du D.I.U. En situation de non validation du stage, un rapport explicatif simple sera rédigé par le responsable du stage, adressé au Coordonnateur du D.I.U. et porté à la connaissance de l'étudiant ; celui-ci pourra apporter les éléments de réponse qu'il juge pertinents. Ces documents seront versés au dossier de l'université de l'étudiant du D.I.U.. Le Conseil pédagogique a tout pouvoir pour décider de la validation ou non du stage. En cas de non validation un deuxième stage devra être effectué.

Le stage pourra donner lieu à la rédaction du mémoire portant sur les éléments du stage.

La **liste des terrains de stage** est en cours de constitution et de validation. Essentiellement ces terrains seront déterminés par les lieux où les équipes et les responsables de stage confrontés aux situations de Répit interviennent : services ou structures de soins spécialisés hospitaliers publics ou privés conventionnels ou ambulatoires (cancérologie, handicap, neurologie, pédiatrie, accidents vasculaires cérébraux, traumatologie, SSR…). Potentiellement et dans le respect des règles médicales et d'éthique, les domiciles ou maisons ou lits de Répit où séjourneront les patients (après information éclairée et accord préalable via le médecin référent de Répit) peuvent être au cas par cas des terrains de stage. Tout terrain de stage fera l'objet d'une **convention de stage** préalable entre l'université, l'entité administrativo-juridique responsable du lieu de stage et le responsable du stage.

Annexe 3 - MEMOIRE du D.I.U. de RéPIT

Le mémoire du D.I.U. de Répit respectera les règles médicales (en particulier le secret médical) et éthiques en vigueur.

3.1. **La validation du mémoire est obligatoire pour l'obtention du D.I.U.**
Le mémoire du D.I.U. de RéPIT sera rédigé et rendu disponible en version électronique (texte en format Word, tables, figures et images en version PowerPoint).

3.2. Le **sujet du mémoire du D.I.U.** pourra être :

- soit un **rapport élaboré autour du stage**
- soit une **étude dans le domaine du RéPIT** conduite par l'étudiant ou par une équipe mais à laquelle il a contribué
- soit un **projet professionnel structuré** comportant des objectifs et une analyse critique du projet
- soit une **revue de littérature** *(document rédigé au format d'une mini-revue ou d'une revue de la littérature comportant une analyse critique soit d'un article soit d'un thème ayant donné lieu à une ou plusieurs publications liées au RéPIT)*,
- soit la **version mature d'un article sur un sujet de RéPIT prêt à être soumis à publication.**

Le sujet du mémoire devra être **validé par le responsable du mémoire et le Coordonnateur du D.I.U.** En cas de difficulté, d'interrogation ou de litige l'arbitrage du Conseil Pédagogique sera sollicité. Ce sujet du mémoire (titre précis, objectifs et 10 lignes de commentaires au maximum) devra être adressé au Coordonnateur, **avant le 1er Décembre de l'année du D.I.U.** avec l'accord écrit du responsable du mémoire, garant de son contenu.

3.3. **Le format du mémoire**: *Le document sera court, au format d'un article scientifique avec titre, objectifs, matériel et méthode, résultats, discussion et conclusion (5 à 8 pages dactylographiées, 3 à 5 tables et 3 à 5 figures).*

3.4. **La soutenance du mémoire** : Le mémoire fera l'objet d'une **soutenance orale** par l'étudiant en **Juin** devant le jury ; la durée est de 10 minutes de présentation (10 écrans de PPT) et 5 minutes de discussion. Le jury note le mémoire et la présentation (cf. Contrôle des connaissances) et décide : **« mémoire validé » ou « mémoire non validé »** (cf article 7.2.). Le document du mémoire (en format électronique) devra être adressé avec l'accord écrit du responsable du mémoire, garant de son contenu, au Coordonnateur **un mois au plus tard avant la date de la soutenance orale**. Chaque mémoire se voit allouer, par le Coordonnateur du D.I.U. un **évaluateur** membre du jury de soutenance. L'évaluateur ne peut être le responsable du mémoire. Le jury siège en sous-section de deux membres au-moins ; il décide d'une note sur 20 pour le mémoire d'une part et une note sur 20 pour la présentation orale d'autre part. Si la moyenne sur 20 de ces deux notes est > ou = 10,0 le mémoire est validé(cf. article 7.2).

Le contenu des mémoires validés (tables, figures, extraits de texte) pourra être utilisé dans le cadre de l'enseignement du D.I.U. sans copyright.

Annexe 4 - Noms et qualité des intervenants

(ordre alphabétique)

Pr Régis Aubry – (PUPH - Gériatrie et Soins Palliatifs – Chef de Service – CHU de Besançon - Université de Besançon raubry@chu-besancon.fr *(Missions Ministérielle et Présidentielle Soins Palliatifs et Fin de Vie)*

Pr Thierry Billette de Villemeur (PUPH - Neuro-pédiatrie handicap – Chef de Service – Hôpital Necker-Enfants Malades - Université de Paris-Necker) thierry.billette@trs.aphp.fr

Mme Maïté Castaing (IDE- Cadre de Santé - ESPERA– Structure soins Palliatifs - Centre Léon Bérard Lyon) e-mail : "Maité CASTAING" <CASTAINGMaite-Esperra@lyon.unicancer.fr>,

Professeur Pierre CHATELAIN, Université Claude Bernard – LYON 1, PUPH, Pr Emerite, Pédiatre, pgechatelain@orange.fr, responsable de l'enseignement,

Mr Tanguy CHÂTEL, Sociologue , Chercheur, Formateur (Soins Palliatifs, Ethique) Adresse : 7 les courlis, 7817, La Celle Saint-Cloud e-mail : t.chatel@sfr.fr Site http://t.chatel.perso.sfr.fr

Dr Hugues Desombre (Pédopsychiatre, PH, Hôpital Mère-Enfant de Lyon, Service Pr Pierre Fourneret, Responsable de la Pédo-psychiatrie de Liaison)

Pr Vincent Desportes (PUPH - Neurologie Pédiatrique – Chef de Service de Neurologie Pédiatrique – Hôpital Femme-Mère-Enfant – Lyon - UCB Lyon 1)

Dr Yves DEVAUX (PH - Cancérologue – CLB – Soins Palliatifs et HAD)

Pr Vincent GAUTHERON, Université de Saint-Etienne (PUPH, MPR Pédiatrique, vincent.gautheron@chu-st-etienne.fr ,))

Mme Florence LEDUC, Présidente , Association Française des Aidants, 250-bis boulevard Saint-Germain 75007 PARIS

Dr Vincent MOREL, Président Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs, Equipe Mobile de Soins Palliatifs, CHU de Rennes, Université de Rennes, Rennes. www.sfap.org ou www.chu-rennes/les_soins_pailiatifs e-mail soins.palliatifs@chu-rennes.fr

Pr Gilles RODE (PUPH – MPR - UCB Lyon 1 - Chef de Service- Centre Hospitalier Lyon-Sud)

Henri de ROHAN-CHABOT, Délégué Général Fondation France-Répit (Co-Fondateur de France-Répit)
Fondation France Répit, 13, rue Seignemartin, 69008 Lyon Webb : www.france-repit.fr
Tel : 06 07 42 82 91 e-mail : henri.derohanchabot@france-repit.fr

Dr Matthias SCHELL (Coordonnateur, Pédiatre Cancérologue - PH - Centre Léon Bérard Lyon – ESPERA (Structure soins Palliatifs)

Mme Hélène VIENNET (Psychologue , Equipe Soins Palliatifs Tanguy Chatel, Paris)
Sandrine BONNAND (Assistante Sociale, Centre Léon Bérard, Liaison Soins Palliatifs /ESPERA-Lyon)

Association des Paralysés de France :
PARIS : 13 place de Rungis, 75013 PARIS Tél 01 53 80 92 67 www.apf.asso.fr *(A déterminer)*.
RHÔNE : Délégation Départementale APF, 73-ter rue Rancis-de-Préssensé 69100 VILLEURBANNE

Association France Alzeihmer Rhône, 6 place Carnot, 69002 Lyon tél 04 78 42 17 65
www.francealzeihmer-rhone.org *(A déterminer)*.

Annexe 5 : Modèle d'évaluation de la formation par les participants

Évaluation de la formation

Merci de bien vouloir nous remettre avant votre départ ce formulaire destiné à améliorer la qualité de nos actions de formation.

INTITULÉ DE LA FORMATION :

DATES :

Vous pouvez, si vous le souhaitez, indiquer votre NOM :

ou le renvoyer à l'adresse suivante :

Service Formation Continue - antenne santé
8 avenue Rockefeller - 69373 Lyon cedex 08

Veuillez exprimer votre appréciation en attribuant pour chaque question posée une note entre 1 (mauvaise appréciation) et 5 (très bonne appréciation) ☹ ☺

Évaluation du contenu des journées	**1--**	**2-**	**3**	**4+**	**5++**	*Remarques - Critiques - Suggestions*
Respect du programme annoncé						
Accord entre le contenu du stage et vos attentes personnelles						
Liens avec la pratique professionnelle						

Évaluation de la démarche pédagogique	**1--**	**2-**	**3**	**4+**	**5++**	*Remarques - Critiques - Suggestions*
Qualité de la pédagogie						
Qualité des supports utilisés						
Appréciation générale						

Cadre du stage et déroulement	**1--**	**2-**	**3**	**4+**	**5++**	*Remarques - Critiques - Suggestions*
Accès au lieu						
Accueil						
Salle et matériel						
Appréciation générale du stage						

Évaluation de l'impact du stage	**1--**	**2-**	**3**	**4+**	**5++**	*Remarques - Critiques - Suggestions*
J'ai compris les notions, méthodes, techniques enseignées…						
J'ai l'intention de les mettre en œuvre dans ma pratique						

Recueil de vos attentes

Quelles questions, quels sujets pourraient selon vous faire l'objet d'un autre stage de formation continue dans votre secteur d'activité ?

Annexe 6 : Catégories professionnelles

Cocher les catégories professionnelles auxquelles le programme de DPC est destiné ☒

☒ **Médecins (hors biologiste) :** préciser les spécialités concernées
- ☒ Anesthésiologie
- ☒ Cancérologie / Soins Palliatifs
- ☒ Cardiologie et maladies vasculaires / Pathologies Cardio- vasculaires
- ☒ Génétique
- ☒ Médecine de la Douleur (Algologie)
- ☒ Maladies Métaboliques
- ☒ Neurologie (AVC, Handicap, Maladies Neuro-dégénératives, Alzheimer, Epilpeptologie)
- ☒ Pédiatrie (Neurologie, Handicap, Diabétologie, Maladies Métaboliques, Néphrologie, Pneumologie, Hépathologie, Cardiologie)
- ☒ Psychiatrie et Pédopsychiatrie
- ☒ Réanimation Médicale & Chirurgicale
- ☒ Santé Publique
- ☒ Rééducation Réadaptation

☐ **Pharmacien (hors biologiste)**
- ☐ Pharmacien titulaire d'officine
- ☐ Pharmacien adjoint d'officine
- ☐ Pharmacien hospitalier

☐ **Biologiste**
- ☐ Biologie médicale / médecin biologiste
- ☐ Pharmacien biologiste

☐ **Chirurgien-dentiste**
- ☐ Chirurgie dentaire
- ☒ Chirurgie dentaire (spécialiste Orthopédie Dento-Faciale)

☐ **Sage-Femme**

☐ **Paramédicaux**
- ☒ Aide-soignant
- ☐ Audioprothésiste
- ☒ Auxiliaire de puériculture
- ☒ Assistant de Services Sociaux
- ☐ Diététicien
- ☒ Ergothérapeute
- ☐ Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)
- ☒ Masseur-kinésithérapeute
- ☒ Orthophoniste
- ☐ Orthoptiste
- ☐ Pédicure-podologue
- ☐ Préparateur en pharmacie
- ☒ Psychomotricien
- ☐ Technicien de laboratoire médical
- ☒ Puéricultrice Diplômée d'Etat
- ☒ Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)
- ☒ Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat (IADE)
- ☐ Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat (IBODE)

☐ **Divers**
- ☒ Personnels Responsable Administratifs Etablissements Hospitaliers ou SSR, ARS Administration de la Santé
- ☒ Cadres Ecoles Métiers Paramédicaux
- ☒ Economiste Santé
- ☒ Sociologues
- ☒ Philosophes, Ethiciens

Annexe 7 : Déclaration des liens d'intérêts du responsable Universitaire, des concepteurs du programme et des intervenants

Déclaration sur l'honneur de……..
Intervenant au titre de : responsable pédagogique ☐ enseignant ☐
au sein du DIU ……..

A :……, le……

Avez-vous dans les cinq dernières années, reçu pour vous ou pour une association que vous animez, une rémunération quelle qu'elle soit (salaire, honoraire, rémunération boursière, etc), ou un avantage financier en nature (cadeaux, frais de déplacements, frais de congrès, matériel médical ou informatique, etc…) de la part d'un organisme privé, industriel ou commercial qui pourrait tirer profit ou désavantage de votre prise de parole ou des documents remis aux participants durant ce séminaire ?

☐ OUI : Conflit d'intérêt déclaré par l'intervenant (cf. ci-dessous)

☐ NON : Absence de conflit d'intérêt déclaré

Date : Signature :

Si OUI description de la nature du conflit d'intérêt :

Conflit d'intérêt n°1 : Année concernée :
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°2 : Année concernée :
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°3 : Année concernée :
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°4: Année concernée :
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Annexe 8 : Déclaration d'indépendance de contenu entre un programme de DPC et l'industrie du médicament

Université Claude Bernard Lyon 1

Déclaration d'indépendance de contenu entre un programme de DPC et l'industrie du médicament

Je soussigné(e)

Nom : …….. **Prénom :** ……

Intitulé de la formation/ du programme de DPC :

……

Déclare volontairement l'indépendance de contenu entre le programme de DPC cité précédemment et l'industrie pharmaceutique. Je m'engage à garantir cette indépendance de contenu lors du déroulement du programme de DPC.

J'autorise le service de formation continue de l'UCBL à rendre accessible cette déclaration, notamment aux personnes ayant recours à ses services.

Fait à : ……, le ……

Signature (Nous retourner un exemplaire original)

Annexe 9 : Orientations nationales

(Source : Arrêté du 26 février 2013 fixant la liste des orientations nationales du développement professionnel continu des professionnels de santé pour l'année 2013**)**

Indiquer la ou les orientations au(x)quelle(s) le programme de DPC correspond ainsi que le ou les objectif(s) visé(s)

1 : contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients	**1**	connaissance de l'état de santé de la patientèle et/ou de la population vivant sur le territoire où le professionnel exerce **OUI**
	2	optimisation des stratégies diagnostiques et thérapeutiques dans les pathologies aiguës et chroniques **OUI**
	3	promotion des parcours de santé et de soins, comprenant pour le patient le juste enchaînement de l'intervention des différentes compétences professionnelles liées directement ou indirectement aux soins préventifs et curatifs **OUI**
	4	promotion des actions de prévention ou de dépistage **OUI**
	5	maîtrise des indications et contre-indications des actes diagnostics et thérapeutiques, des prescriptions en matière de médicaments, de dispositifs médicaux, d'examens biologiques, de transports sanitaires **OUI (hospitalisations non justifiées)**
	6	programmes d'études cliniques et épidémiologiques visant à évaluer des pratiques et à actualiser et/ou compléter des recommandations de bonne pratique clinique **OUI**
	7	recherche et la critique de l'information scientifique pertinente.
2 : contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients	**1**	développement de l'information et de l'autonomie du patient **OUI**
	2	favoriser le bon usage et l'observance des traitements **OUI**
	3	amélioration de la qualité de vie du patient et la prise en charge des personnes fragiles et/ou handicapées, et de leur entourage **OUI**
	4	prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance **OUI**
	5	amélioration de la prise en charge de la douleur et de la fin de vie des patients **OUI**
	6	formation à l'éducation thérapeutique (permettre aux patients atteints de maladie chronique d'acquérir ou de développer les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux l'évolution de leur maladie) **OUI**
	7	formation à la relation « professionnel de santé-patient » ou au « partenariat soignant-soigné ». **OUI**
3 : contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que dans la gestion des risques	**1**	améliorer la connaissance des enjeux de sécurité sanitaire et des procédures de déclaration d'événements indésirables **NON**
	2	développer une culture de gestion des risques au sein des équipes (pluri)professionnelles de santé, notamment à travers les démarches qualité et les procédures de certification **NON**
	3	développer une approche sur la pertinence des soins et des actes par des outils adaptés à son amélioration **OUI**
	4	accréditation de la qualité de la pratique professionnelle des médecins décrite aux articles L. 4135-1 et suivants **?**
	5	accréditation des laboratoires de biologie médicale décrite aux articles L. 6221-1 et suivants du code de la santé publique **NON**
	6	prévention des événements indésirables liés aux soins : sécurité des soins, gestion des risques, iatrogénie (médicamenteuse notamment chez les personnes âgées, vigilances, déclarations d'événements indésirables, infections nosocomiales, infections liées aux soins) **OUI**
	7	sécurisation de la prise en charge de la thérapeutique médicamenteuse du patient à l'hôpital ou en ville (circuit du médicament) **OUI**
	8	connaissance par les professionnels des responsabilités juridiques des différents corps de métiers **OUI**
	9	lutte contre le mésusage et le détournement de certains médicaments **NON**
	10	radioprotection des patients et des professionnels de santé, en radiothérapie, en médecine nucléaire, en radiologie et en radio-pharmacie. **NON**
4 : contribuer à l'amélioration des relations entre professionnels de santé et au travail en équipes	**1**	élaboration de référentiels communs et de coopérations professionnelles ; **OUI**
	2	coordination de la prise en charge : organisation, plans de soins, protocoles pluridisciplinaires, dossier médical, relation entre médecins traitants et correspondantsc**OUI**
	3	coopérations entre professionnels de santé **OUI**
	4	formation des maîtres de stage ou des tuteurs d'étudiants des professions de santé **OUI**
	5	développement des systèmes d'information et le dossier médical (dossier médical personnel et dossier

pluriprofessionnelles		pharmaceutique, logiciels d'aide à la prescription ou à la dispensation, programme Hôpital numérique 2012-2016) **OUI**
	6	télémédecine **NON**
	7	modélisations des communications interprofessionnelles **NON**
	8	amélioration du travail en équipes de soins, la gestion managériale et des équipes **OUI**
	9	gestion économique et la maîtrise médicalisée des dépenses de santé. **OUI**
5 : contribuer à l'amélioration de la santé environnementale	**1**	connaissance par les professionnels de santé des données existantes sur les liens entre pathologies et facteurs environnementaux **OUI**
	2	actions que peuvent mettre en place les professionnels de santé, notamment celles inscrites dans le plan national santé environnement 2009-2013 et le plan national santé au travail 2010-2014. **OUI**
6 : contribuer à la formation professionnelle continue définie à l'article L. 6311-1 du code du travail	**1**	adaptation et le développement des compétences des salariés définies à l'article L. 6313-3 du code du travail **OUI**
	2	la promotion professionnelle définie à l'article L. 6313-4 du code du travail **OUI**
	3	radioprotection des personnes prévues à l'article L. 1333-11 du code de la santé publique, définie à l'article L. 6313-8 du code du travail **NON**
	4	économie et la gestion de l'entreprise définies à l'article L. 6313-9 du code du travail **OUI**
	5	bilan de compétences défini à l'article L. 6313-10 du code du travail **?**
	6	validation des acquis d'expérience définie à l'article L. 6313-11 du code du travail. **OUI**

Annexe 10 : Méthodes HAS

(Source : HAS - 19 décembre 2012**)**

Pédagogique ou cognitive		Formation présentielle **OUI**
		Revue bibliographique et analyse d'articles **OUI**
		Formation à distance (supports écrits et numériques, e-learning) **OUI**
		Formations diplômantes ou certifiantes (hors D.U. validés par CSI)
Analyse des pratiques		Revue de mortalité et de morbidité (RMM), Comité de retour d'expérience (CREX), Revue des erreurs médicamenteuses (REMED) **NON**
		Analyse a priori des risques (analyse de processus, Analyse des modes de défaillances et de leurs effets : AMDE...) **OUI**
		Groupe d'analyse de pratiques, staff des équipes médico-soignantes ou médico-techniques, pratiques réflexives sur situations réelles **OUI**
		Réunions de concertation pluridisciplinaire **OUI**
		Revue de pertinence **OUI**
		Suivi d'indicateurs **OUI**
		Registres, observatoire, base de données **OUI**
		Audit clinique **?**
		Chemin clinique **OUI**
		Patients traceurs (en développement) **NON**
		Bilan de compétences **?**
Approche intégrée à l'exercice professionnel		Gestion des risques en équipe **NON**
		Exercice coordonné protocolé pluriprofessionnel (en réseaux, maisons, pôles ou centres de santé ...) **OUI**
Dispositifs spécifiques		Accréditation des médecins exerçant une spécialité ou une activité à risque (art. 16 de la Loi 2004-810 du 13 août 2004) **OUI**
		Programme d'éducation thérapeutique (art. 84 de la Loi 2009-879 du 21 juillet 2009) **OUI**
		Protocole de coopération (art. 51 de la Loi 2009-879 du 21 juillet 2009) **NON**
		Formation professionnelle tout au long de la vie (professionnels paramédicaux) **OUI**
		Accréditation des laboratoires de biologie médicale **NON**
Enseignement et Recherche		Publication d'un article scientifique **OUI**
		Recherche clinique en matière d'amélioration de la qualité et de la sécurité **OUI**
		Maîtrise de stage (en développement)
		Formateurs pour des activités de DPC **OUI**
Simulation		Session de simulation en santé **?**
		Test de concordance de script (TCS) **?**

Budget DU Répit

Effectifs FI	
Effectifs FC	19
Total effectifs	
droits de scolarité	194,10 €
Droits spécifiques FI	
Droits spécifiques FC	1 100,00 €

CHARGES

REMUNERATION	**Nb d'heures**	**coût horaire**	**charges**	**total**
Heures CM				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)		61,35 €	1	- €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)	32			
Intervenant extérieur	32	61,35 €	1,42	2 787,74 €
Heures TD				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)		40,91 €	1	- €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)				
Intervenant extérieur		40,91 €	1,42	- €
Heures TP				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)		27,26 €	1	- €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)				
Intervenant extérieur		27,26 €	1,42	
Total Enseignement				
Coordination pédagogique heures TD	40	40,91 €	1	- €
Secrétariat	100	9,40 €	1,42	940,00 €
Salaire BIATSS affecté à la formation				
Total Rémunération				3 727,74 €

FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**unités**	**coût moyen**		**total**
Fournitures				
Consommables (copies, fournitures etc)				
Convention VAS		- €		
Frais de communication (emailing, plaquettes, impression, routage, mise sous pli etc.)		- €		2 000,00 €
Support pédagogiques stagiaires (clés USB, dossiers, manuels etc.)		- €		
Reprographie (recto n&b 0,024€/recto-verso 0,048€)		0,02 €		- €
Autres (à préciser)		- €		
Frais de mission (séminaires/enseignement)				
Restauration intervenants	22	15,25 €		335,50 €
Transport intervenant	20	200,00 €		4 000,00 €
Hébergement -enseignements	6	80,00 €		480,00 €
Frais de mission - déplacement pour le Jury du diplôme				
Restauration intervenants		15,25 €		
Transport intervenant		200,00 €		
Hébergement -enseignements		80,00 €		
Frais de mission - déplacement pour la soutenance de mémoire				
Restauration intervenants		15,25 €		
Transport intervenant		200,00 €		
Hébergement -enseignements		80,00 €		
Logistique				
Location de salle	8	500,00 €		4 000,00 €
Autres (à préciser)		15,00 €		- €
Total frais de fonctionnement				10 815,50 €

CONTRIBUTIONS FC	**unités**	**coût**		**total**
Administration UCBL				
Logistique générale Université 45 € par stagiaire	19	45,00 €		855,00 €
Prélèvements UCBL 3,3 % des recettes formation continue				689,70 €
Gestion FOCAL sur recettes FC				
Prélèvements FOCAL: 19,4 % des recettes formation continue				4 770,05 €
Total contributions FC				6 314,75 €

TOTAL DEPENSES	**20 858,00 €**

Produits

Inscriptions	**Montant**	**effectifs**	**Montant**
Retour Droits d'inscription (Composante)	194,10 €	0	- €
Retour Droits spécifiques FI (Composante)	- €	0	- €
Retour Droits spécifiques FC (FOCAL)	1 100,00 €	19	20 900,00 €

TOTAL RECETTES	**20 900,00 €**
TOTAL RECETTES FOCAL	**24 587,90 €**
SOLDE	**42,00 €**

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-037

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

TARIF 2015 – 2016 D'INSCRIPTION A L'UNIVERSITE OUVERTE

Exposé des motifs :

Le tarif d'inscription à l'Université Ouverte était fixé à 70 € depuis 2010, il est proposé de le fixer à **80 €** pour l'année 2015-2016. Cette augmentation nécessaire au fonctionnement pérenne du service est modérée et permet à l'Université Ouverte de maintenir une offre attractive au regard de celle proposée par les autres établissements du site lyonnais.

Ce tarif a été voté à l'unanimité par le Conseil de l'Université Ouverte du 17 décembre 2014 et par la CFVU du 12 février 2015.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil de l'Université Ouverte du 17 décembre 2014;
Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 12 février 2015 ;

Après avoir délibéré, a approuvé le tarif 2015-2016 d'inscription à l'Université Ouverte.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-038

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

TARIF 2014 – 2015 DES VISITES PROPOSEES PAR L'UNIVERSITE OUVERTE

Exposé des motifs :

L'Université Ouverte propose à ses auditeurs et aux extérieurs des visites scientifiques thématiques, les tarifs proposés permettent de couvrir l'ensemble des frais liés à leur organisation.

De *Lugdunum* à la presqu'île :
Géologie, paysages et matériaux de construction ..... Mardi 31 mars 2015
Prix : 25 euros

Le Laboratoire Souterrain de Modane ..... Mardi 2 avril 2015
Prix : 85 euros

La Caverne du Pont d'Arc.....Mardi 5 mai 2015
Prix : 100 euros

Géologie et terroirs viticoles : Jura et Mâconnais .....Mardi 19 mai 2015
Prix : 75 euros

Le Beaujolais Méridional :
histoire géologique et origine des reliefs..... ..... Mercredi 27 mai 2015
Prix : 60 euros

Le CERN et ses accélérateurs..... Lundi 8 juin 2015
Prix : 85 euros

Des Monts du Lyonnais au Pilat :
l'histoire d'une chaîne de montagnes racontée par les pierres ....Mardi 16 Juin 2015
Prix : 75 euros

Volcans d'Auvergne .....Mardi 2 et mercredi 3 juin 2015
Prix : Chambre double / personne 210 euros.
Chambre individuelle 230 euros

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil de l'Université Ouverte du 17 décembre 2014;
Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 12 février 2015 ;

Après avoir délibéré, a approuvé les tarifs 2014 – 2015 des visites proposées par l'Université Ouverte.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2015

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-039

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

DIFFERENTS TARIFS DE FORMATION CONTINUE PROPOSES PAR FOCAL

La Formation « **Ateliers pratiques pour les médecins généralistes - pratique gynécologue du médecin généraliste – DPC** » est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Docteur GIRIER. Le tarif d'inscription par atelier proposé est de 100 €.

La Formation « **Optimisation des stratégies diagnostiques et thérapeutiques pour la prise en charge initiale d'urgences vitales médicales, chez l'adulte – DPC** » est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Docteur RIMMELE. Le tarif d'inscription proposé est de 1 200 €.

La Formation « **Interprétation de l'électrocardiogramme normal et pathologique – DPC** » est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Professeur CHEVALIER. Le tarif d'inscription proposé est de 600 €.

La Formation « **Ateliers d'apprentissages des gestes de réanimation de base en pédiatrie – DPC** » est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Professeur JAVOUHEY. Le tarif d'inscription proposé est de 1 200 €.

La « **Formation relative à la gestion d'un dépôt de sang** » est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Docteur RIGAL. Le tarif d'inscription proposé est de 750 €.

La « **Formation à la délivrance occasionnelle des produits sanguins labiles.** » est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Docteur RIGAL. Le tarif d'inscription proposé est de 400 €.

La Formation « **Transport des produits sanguins labiles** » est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Docteur RIGAL. Le tarif d'inscription proposé est de 300 €.

La Formation « **Médecine du sport et traumatologie**» est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Docteur COMBES. Le tarif d'inscription par atelier proposé est de 70 €.

La Formation « **Education thérapeutique du patient : une démarche éducative - DPC**» est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Docteur SIRANYAN. Le tarif d'inscription par atelier proposé est de 500€ et par session est de 1 500 €.

La **« Formation Continue à l'expertise psychologique et psychiatrique»** est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Professeur POULET. Le tarif d'inscription proposé est de 800€ pour les médecins psychiatres et de 700 € pour les psychologues.

La Formation **« journées de sensibilisation à l'expertise de justice en infectiologie nosocomiale »** est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Docteur TISSOT-GUERRAZ. Le tarif d'inscription proposé est de 190 € par jour.

Les Formations **« Enseignements Post - Universitaires hospitaliers»** sont organisées pour l'année universitaire 2014-2015 par le Professeur VIGHETTO. Le tarif d'inscription par atelier proposé est de 60 € par jour.

La Formation **« Médecine et traumatologie du sport»** est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Professeur POULET. Le tarif d'inscription par soirée proposée est de 70 €.

La Formation **« REMED - DPC»** est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Professeur AULAGNIER. Le tarif d'inscription proposé est de 400 €.

La Formation **« Contrôle qualité mammographie numérique »** est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Professeur PRACROS. Le tarif d'inscription proposé est de 500€.

Des formations intra établissement sont organisées dans le cadre d'un appel d'offres des Hospices Civiles de Lyon sous la Responsabilité du Professeur VANHEMS.
Les tarifs d'inscription proposés sont les suivants :

Prévention du risque infectieux en rééducation fonctionnelle	Tarif Groupe	1 630 €
Prévention du risque infectieux (IDE –- Cadre de Santé -Puéricultrices)	Tarif Groupe	2 810 €
Prévention du risque infectieux (ASH)	Tarif Groupe	1 630 €
Prévention du risque infectieux en imagerie médicale (MER)	Tarif Groupe	2 810 €
Prévention du risque infectieux en obstétrique et gynécologie (sage-femme)	Tarif Groupe	1 630 €
Prévention du risque infectieux liée à l'utilisation des endoscopes thermosensibles (IDE - Cadre de Santé - IBODE - IADE - ASD)	Tarif Groupe	2 810 €
	Tarif groupe pour 3 sessions organisées sur l'année universitaire	7 630 € (2543,33€/groupe)
Prévention du risque infectieux (ASD-AP)	Tarif Groupe	2 810 €
	Tarif groupe pour 3 sessions organisées sur l'année universitaire	7 630 € (2543,33€/groupe)
Formation des correspondants en Hygiène Hospitalière	Tarif Groupe	4 530 €
	Tarif groupe pour 3 sessions organisées sur l'année universitaire	12 690 € (4 230 €/groupe)

La « **Formation en hygiène et qualité des soins - DPC»** Les formations **CCLIN** sont organisées pour l'année universitaire 2014-2015 par le Professeur VANHEMS.
Le tarif d'inscription proposé est de 250 € pour 1 jour, 350 € pour 2 jours et 550 € pour 3 jours.

La Formation **« La dyspraxie de l'enfant : de l'état des connaissances aux pratiques pluridisciplinaire»** est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Professeur DESPORTES.
Le tarif d'inscription proposé est de 440 €.

La Formation en intra **« Biostatistique formation sur les mesures répétées et les modèles mixtes»** est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Professeur ECCOCHARD. Le tarif d'inscription proposé est de 3 820 € pour 3 jours.

La Formation en intra **« Cours intensifs en statistique spatiale sous R»** est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Professeur ECCOCHARD. Le tarif d'inscription proposé est de 5 400 € pour 4 jours.

La Formation en intra **« Réhabilitation cognitive»** est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Professeur FRANCK. Le tarif d'inscription proposé est de 7 000 € pour 2 jours et 9 000 € pour 3 jours.

La Formation en intra **« Education thérapeutique»** est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Professeur FRANCK. Le tarif d'inscription proposé est de 5 000 €.

La Formation en intra **« IPT»** est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Professeur FRANCK. Le tarif d'inscription proposé est de 9 000 €.

Des formations en odontologies sont organisées par la CPAM pour l'année universitaire 2014-2015 par l'UFR d'Odontologie :

Formation théorique :
½ journées : nombre de participants x 50 €
Une journée : nombre de participants x 95 €

Formation pratique :
½ journées : nombre de participants x 125 €
Une journée : nombre de participants x 225 €

En sus : prise en charge des frais de déplacements et de prestations de repas par l'organisme demandeur. Ouverture de la formation avec un minimum de 15 personnes.

Des formations en odontologies sont organisées à la demande des établissements pour ses salariés (hors CPAM) pour l'année universitaire 2014-2015 par l'UFR d'Odontologie :

Formation théorique :
½ journées : nombre de participants x 150 €
Une journée : nombre de participants x 300 €

Formation pratique :
½ journées : nombre de participants x 270 €
Une journée : nombre de participants x 490 €

En sus : prise en charge des frais de déplacements et de prestations de repas par l'organisme demandeur. Ouverture de la formation avec un minimum de 15 personnes.

Intitulé de formation	dates	Tarifs proposés
DU Psychothérapie : Module n° 1 : 50 heures Développement, fonctionnement et processus psychiques	2014/2015	600 €
DU Psychothérapie : Module n° 1 bis : 50 heures Développement, fonctionnement et processus psychiques	2014/2015	600 €
DU Psychothérapie : Module n°2 : 50 heures Critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques	2014/2015	600 €
DU Psychothérapie : Module n°2 bis : 50 heures Critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques	2014/2015	600 €
DU Psychothérapie : Module n°3 : 50 heures Théories se rapportant à la psychopathologie	2014/2015	600 €
DU Psychothérapie : Module n°3 bis : 50 heures Théories se rapportant à la psychopathologie	2014/2015	600 €
DU Psychothérapie : Module n°4 : 50 heures Principale approches utilisées en psychothérapie	2014/2015	600 €
DU Psychothérapie : Module n°4 bis : 50 heures Principale approches utilisées en psychothérapie	2014/2015	600 €
DU Psychothérapie : Module 5 : 150 heures	2014/2015	1 400 €
DU Remédiation cognitive : Module 3 : 3 jours	2014/2015	350 €
DU Remédiation cognitive : Module 4 : 3 jours	2014/2015	350 €
DU de mésothérapie : Module de mésothérapie : 1jour	2014/2015	300 €
Formation Troubles des conduites alimentaires	2014/2015	560 €
DU RECIF : module : 5 jours	2014/2015	760 €

Formation Continue odontologique

« Intégrer l'assainissement parodontal à sa pratique quotidienne-DPC» 350€

« Attestation de formation aux soins dentaires sous sédation consciente par inhalation MEOPA-DPC » Dentiste : 890€
Assistante : 300€
Interne : 300€

« Nouveaux systèmes en endodontie : instrument unique évolution ou révolution ?-DPC » 350€

« Particularités organisationnelles de l'orthodontie » 300€

« Formation à la radioprotection des patients-DPC » 300€

« Prévenir et traiter en 2015 la maladie carieuse et l'érosion » 350€

« Le retraitement endodontique à la portée de tous-DPC » 350€

« Empreinte numérique : un grand pas pour orthodontie ? » 300€

« L'endocouronne par CFAO : préparation, empreinte optique, usinage, maquillage et assemblage » 440€

« Edenté antérieur de petite étendue en prothèse implantaire : les clés du succès » 440€

« Les taches blanches de l'émail-DPC» 350€

« Cas complexes : les systèmes auto-ligaturants » 300€

« Interprétation des bilans sanguins-DPC » 300€

« Chirurgie plastique parodontale » 350€

« Technique de glissement optimisé » 300€

« Savoir manipuler les nouveaux matériaux en endodontie et en odontologie conservatrice-DPC» 350€

« Douleurs oro-faciales atypiques : quel diagnostic pour quel traitement ? » 200€

« Dissection à visée chirurgicale et implantaire » 440€

« Les réglages occlusaux : comprendre et éviter les désordres posturaux d'origine occlusale, prévenir les syndromes algo-dysfonctionnels de l'appareil manducateur » 350€

« Prothèse amovible complète / prothèse amovible complète supra-implantaire : conception et réalisation – comment éviter les pièges – personnalisation – faire plus qu'une prothèse » 350€

« Les facettes céramiques de A à Z : du diagnostic au collage » 440€

Formation Continue pharmaceutique

La Formation **« Le cancer du sein à l'officine»** est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Docteur RIOUFOL. Le tarif d'inscription proposé est de 300 €.

La Formation **« Dispensation des médicaments du système nerveux central à l'officine»** est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Professeur ZIMMER. Le tarif d'inscription proposé est de 300 €.

La Formation **« Dispensation des produits de santé à l'officine»** est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Professeur ZIMMER. Le tarif d'inscription proposé est de 300 €.

La Formation **« Initiation aux logiciels de dispensation et au dossier pharmaceutique»** est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Docteur THUDEROZ. Le tarif d'inscription proposé est de 160 €.

La Formation **« Entretien pharmaceutique et bilan de médication à l'officine»** est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Docteur SIRANYAN. Le tarif d'inscription proposé est de 200 €.

Formation Continue des paramédicaux

La Formation **«stage pratique en EEG et PE »** est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Docteur OBADIA. Le tarif d'inscription proposé est de 50 € par jour sur 5 jours soit 250 €.

La Formation **«XIIIème journées régionales d'actualisation des connaissances en EEG et PE »** est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Docteur OBADIA. Le tarif d'inscription proposé est de 400 €.

La Formation **« L'exercice comme outil de prévention en santé»** est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Docteur GERMAIN. Le tarif d'inscription par atelier proposé est de 200 €.

La Formation **« Formation approfondie pour infirmière anesthésiste»** est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Professeur PIRIOU. Le tarif d'inscription par modules proposé est de 250 €.

La Formation **« Approches cliniques, thérapeutiques et juridique des auteurs de violences sexuelles»** est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Professeur POULET. Le tarif d'inscription par atelier proposé est de 300 €.

La Formation **« Recherche d'informations professionnelles pertinentes à l'aide d'internet»** est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Docteur AYZAC. Le tarif d'inscription proposé est de 185 €.

La Formation **« Anglais général et médical»** est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par le Docteur AYZAC. Le tarif d'inscription proposé est de :
Entrainement à la conversation en anglais médical et général : 750 €
Savoir l'anglais médical : 650 €
Consulter en anglais : 650 €.

La Formation « **Tutorat de stage en ergothérapie**» est organisée pour l'année universitaire 2014-2015 par Mme LIONNARD-RETY. Le tarif d'inscription proposé est de 260 €.

Formation des orthophonistes	**TARIF FIF-PL**	**TARIF DPC**
Accompagnement Familial	280 €	320 €
Sclérose Latérale Amyotrophique	280 €	320 €
Gestion mentale	140 €	160 €
Adultes devenus sourds	280 €	320 €
Dysphagie	560 €	640 €
Prévention et rééducation des troubles de la lecture	280 €	320 €
Bilan d'un langage écrit de l'Adolescent	280 €	320 €
Trouble d'acquisition du langage oral et écrit.	840 €	960 €
Aphasies	560 €	640 €
Parkinson	280 €	320 €
Précurseurs de la communication et du langage	280 €	320 €
Oralité et Dysoralité du jeune enfant	420 €	450 €
Rééducation vocale	280 €	300 €
Pathologie neuro	280 €	300 €

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 12 février 2015 ;

Après avoir délibéré, a approuvé les tarifs de formation continue proposés par FOCAL et détaillés ci-dessus.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Villeurbanne, le 26 février 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-040

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

TARIFS 2015 DES STAGES ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE PROPOSES PAR L'UFR STAPS

Exposé des motifs :

Le choix d'un module « Initiation sportive », d'une option sportive et d'une APS d'initiation sont obligatoires dans le cursus des études STAPS. Parmi les stages proposés, ceux organisés à l'extérieur comprenant un hébergement et/ou des repas et/ou la location d'infrastructures, de matériels et d'équipement spécifiques demandent une participation financière de l'étudiant.

L'étudiant a toujours le choix de s'inscrire à un stage gratuit.

Pour l'année 2015, les modifications concernent

- les stages d'escalade : 40 € au lieu de 50 et 15 € au lieu de 20.
- le golf : nouvelle activité proposée.

AVIRON	Meyzieu (69) / sans hébergement / 8h à 18h	25 €	Location de matériel - Accès rivière
CANYONISME	Massif du Vercors Stage à l'extérieur de 5 jours	85 €	Location de matériel - Hébergement
COURSE D'ORIENTATION	A définir - Stage à l'extérieur	10 €	Hébergement
PLANCHE A VOILE / CATAMARAN	Narbonne - La Nautique (11) Stage à l'extérieur de 5 jours	55 €	Location de matériel
PLONGEE	Giens (83) - Stage à l'extérieur de 5 jours	120 €	Location de matériel Hébergement - Transport bateau
SKI DE PISTE	Tignes (73) - Stage à l'extérieur de 6 jours	180 €	Hébergement, repas Forfait de ski
VTT 1	Miribel (69) + stage extérieur de 3 jours à Pélussin (42)	20 €	Hébergement

VTT 2	Monts du Lyonnais	10 €	Location de matériel
ESCALADE Spécialité L1 et L2	Ardèche	15 €	Hébergement
ESCALADE Approfondissement L2	Ardèche	40 €	Location et Hébergement
ESCALADE L3 EM	Bugey (01)	15 €	Location de matériel
EAUX VIVES Approfondissement L1	St Pierre de Bœuf (42)	50 €	Location de matériel - Accès rivière
KAYAK L3 EM + M1 + M2	St Pierre de Bœuf (42)	20 €	Location de matériel - Accès rivière
GOLF	Chassieu (69) – 5 jours	30 €	Location de matériel - Accès golf

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 12 février 2015 ;

Après avoir délibéré, a approuvé les tarifs 2015 des Activités Physiques de Pleine Nature proposés par l'UFR STAPS.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-041

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

VERSEMENT DE SUBVENTIONS AU BDE POLYTECH ET A L'ASSOCIATION ROBOTIQUE ISTIL ROANNE

POLYTECH LYON, Ecole Polytechnique Universitaire de Lyon1 a le souci de former ses élèves à travers l'animation et la vie associative.
Le souhait de l'école est de limiter le nombre d'associations étudiantes et de confier au BDE un rôle important. La subvention au BDE lui permet de financer de nombreuses activités, ainsi que le Forum Entreprises, sans avoir besoin de créer une structure spéciale pour chacune.
La subvention au RIR, le club de robotique de la filière Système Industriels et Robotique de Roanne, est financée par les subventions que l'école touche de la CCI et de l'agglomération roannaise. Tous les étudiants de la filière participent à différentes compétitions de robotique (En particulier, les coupes de robotique de Belgique, d'Angleterre et de France). La subvention sert à acheter du matériel et à payer des frais de déplacement.

Ces deux subventions versées par l'école ne représentent qu'une partie des budgets du BDE et du RIR.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 12 février 2015 ;

Après avoir délibéré, a approuvé le versement d'une subvention de 12 800 € au BDE POLYTECH et le versement d'une subvention de 12 000 € à l'association Robotique ISTIL Roanne sur le budget 2015 de POLYTECH Lyon.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2015

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-042

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE LYON 1

Exposé des motifs :

La politique sportive en faveur des étudiants de l'UCBL – Lyon 1 est placée sous la responsabilité du SUAPS de l'Université Claude Bernard Lyon 1.
Une partie des activités sportives notamment les pratiques de compétitions et certaines animations (Fête des sports, Trophée International Universitaire de Volley-Ball, nuit du hand, nuit du volley, nuit du badminton, Festival de Danse...) sont confiées et déléguées par convention à l'Association Sportive Lyon 1.
A ce titre, cette association reçoit une subvention de fonctionnement.
Le conseil des sports du SUAPS de Lyon 1 réuni en séance le 15 janvier 2015 propose un montant de 19 000 € au titre de la subvention 2015.
L'Association Sportive Lyon 1 s'engage à utiliser cette somme pour mettre en application la politique sportive en faveur des étudiants définie par le conseil du SUAPS de Lyon 1. La justification de l'utilisation de cette subvention sera faite par un bilan annuel de l'Association Sportive Lyon 1.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil des sports du SUAPS en date du 15 janvier 2015 ;
Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 12 février 2015 ;

Après avoir délibéré, a approuvé le versement d'une subvention de 19 000 € à l'Association Sportive Lyon 1 dans le cadre du soutien et de la promotion des activités de compétitions et d'animations en faveur des étudiants.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2015

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-043

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

TARIFS DE LA CELLULE CONGRES

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé les tarifs de la cellule congrès suivants :

- Congrès intitulé «**51ème Congrès de la Société Française de Stomatologie Chirurgie Maxillo-Faciale et Chirurgie Orale : SFSCMFCO** » organisé du 17 au 19 septembre 2015 par Mr Christian PAULUS.

  - ✓ Inscription :

TARIFS			
-	**Avant le 15-07**	**Après le 15-07**	**Sur place**
Membres SFSCMFCO & SFCO	400 €	450 €	550 €
Non Membres	490 €	540 €	640 €
Internes (DESCO) / Chef cliniques	75 €		
Forfait journée	200 €		300 €
Paramédicaux : Infirmières, Kiné & Assistantes	90 €		180 €
Session DPC	120 €		
OPTIONS PAYANTES			
Repas de Gala	80 €		
Repas de Gala (Internes & Chef de clinique)	20 €		
Impression du poster	50 €		
Place de parking 1 jour	14 €		
Pré congrès Membres & Non Membres	300 €		
Pré congrès Internes	100 €		

✓ Inscriptions pour les pays d'Afrique du Nord et centrale :

Tarif	**Avant le 15 juillet 2015**	**Après le 15 juillet 2015**
Membres SFSCMFCO et SFCO	200 €	225 €
Non Membres	245 €	270 €
Internes / DESCO / Chefs de clinique	38 €	
Forfait journée 18 ou 19 ou 20 septembre	100 €	
Infirmières Kiné	45 €	

➢ Congrès intitulé «**Journées André Collet de la Chiralité : JACC 2015** » organisé du 4 au 7 octobre 2015 par Mme GUY Laure.

✓ Inscription avec hébergement :

	Tarif
Académique en chambre single	630 €
Académique en chambre double	520 €
Etudiant en chambre double	400 €

✓ Inscription sans hébergement :

	Tarif
Académique	450 €
Etudiant	300 €

✓ Sponsoring :

- Stand de 4m² et logo sur le site internet : 3000.00 € HT
- Insertion mallette : 1000.00 € HT

➢ Congrès intitulé «**Groupe d'études en chimie Organométallique et Concertation en Chimie de Coordination : GECOM CONCORD 2015** » organisé du 26 au 29 mai 2015 par Mme Lorraine CHRIST.

Tarif	**Jusqu'au 10 avril 2015**	**A partir du 11 avril 2015**
Etudiant ou Post Doctorant avec l'hébergement en chambre twin	530 €	570 €
Académique avec l'hébergement en chambre simple	620 €	670 €
Etudiant ou Post Doctorant avec l'hébergement en chambre simple	620 €	670 €
Industriel avec l'hébergement en chambre simple	740 €	790 €
Académique sans hébergement	440 €	480 €
Etudiant ou Post Doctorant ou Membre du comité local sans hébergement	400 €	440 €
Industriel sans hébergement	600 €	640 €

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Villeurbanne, le 26 février 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015- 044

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du Conseil d'Administration après avis de l'Agent Comptable.

Considérant le certificat d'irrecouvrabilité transmis par l'huissier de justice chargé du recouvrement de la créance de la société LES MARTINS BTP d'un montant de 2 193 €,
Considérant le certificat administratif fourni par Madame THENOZ Nadine, Directrice administrative et financière de FOCAL, demandant l'admission en non-valeur de la facture 210055549,
Le conseil d'administration est amené à se prononcer sur l'admission en non-valeur de la somme de 2 193 €.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de l'Agent Comptable ;

Après avoir délibéré, a approuvé l'admission en non-valeur pour un montant total de 2 193 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-045

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du Conseil d'Administration après avis de l'Agent Comptable.

Considérant le coût trop élevé d'un recouvrement contentieux par voie d'huissier de la créance de Madame C. d'un montant de 279,01 €, et le risque d'aboutir à la confirmation de son état d'insolvabilité,
Considérant le certificat administratif établi par Madame THENOZ Nadine, Directrice administrative et financière de FOCAL, demandant l'admission en non-valeur de la facture 210072822,

Le conseil d'administration est amené à se prononcer sur l'admission en non-valeur de la somme de 279,01 €.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de l'Agent Comptable ;

Après avoir délibéré, a approuvé l'admission en non-valeur pour un montant total de 279,01 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-046

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du Conseil d'Administration après avis de l'Agent Comptable.
Considérant le coût trop élevé d'un recouvrement contentieux par voie d'huissier de la créance de Madame L. d'un montant total de 600 €, et le risque d'aboutir à la confirmation de son état d'insolvabilité,
Considérant le certificat administratif établi par Madame THENOZ Nadine, Directrice administrative et financière de FOCAL, demandant l'admission en non-valeur des factures 210072365 d'un montant de 300 € et 210074743 d'un montant de 300 €,

Le Conseil d'Administration est amené à se prononcer sur l'admission en non-valeur de la somme de 600 € :

- Facture 210072365 d'un montant de 300 €
- Facture 210074743 d'un montant de 300 €

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de l'Agent Comptable ;

Après avoir délibéré, a approuvé l'admission en non-valeur pour un montant total de 600 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-047

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du conseil d'administration après avis de l'Agent Comptable.

Considérant le coût trop élevé d'un recouvrement contentieux par voie d'huissier de la créance de Madame B. d'un montant de 400 €, et le risque d'aboutir à la confirmation de son état d'insolvabilité,
Considérant le certificat administratif établi par Madame THENOZ Nadine, Directrice administrative et financière de FOCAL, demandant l'admission en non-valeur de la facture 210072832,

Le conseil d'administration est amené à se prononcer sur l'admission en non-valeur de la somme de 400 €.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de l'Agent Comptable ;

Après avoir délibéré, a approuvé l'admission en non-valeur pour un montant total de 400 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-048

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du conseil d'administration après avis de l'Agent Comptable.

Considérant le coût trop élevé d'un recouvrement contentieux par voie d'huissier de la créance de Madame L. d'un montant de 350 €, et le risque d'aboutir à la confirmation de son état d'insolvabilité,
Considérant le certificat administratif établi par Madame THENOZ Nadine, Directrice administrative et financière de FOCAL, demandant l'admission en non-valeur de la facture 210073630,

Le conseil d'administration est amené à se prononcer sur l'admission en non-valeur de la somme de 350 €.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de l'Agent Comptable ;

Après avoir délibéré, a approuvé l'admission en non-valeur pour un montant total de 350 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-049

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du conseil d'administration après avis de l'Agent Comptable.

Considérant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde du GROUPE MGL le 29 juillet 2014,
Considérant le certificat administratif établi par Monsieur VITON Christophe, Directeur de l'IUT, demandant l'admission en non-valeur de la facture 210077089,

Le conseil d'administration est amené à se prononcer sur l'admission en non-valeur de la somme de 4 166,40 €.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de l'Agent Comptable ;

Après avoir délibéré, a approuvé l'admission en non-valeur pour un montant total de 4 166,40 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-050

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du Conseil d'Administration après avis de l'Agent Comptable.

Considérant le coût trop élevé d'un recouvrement contentieux par voie d'huissier des chèques égarés par la trésorerie générale d'un montant total de 365,54 €,
Considérant le certificat administratif établi par Monsieur VITON, Directeur de l'IUT, demandant l'admission en non-valeur des factures 210055639 d'un montant de 15,54 €, 210055626 d'un montant de 48 €, 210055641 d'un montant de 20 € et 210055644 d'un montant de 282 €,
Le conseil d'administration est amené à se prononcer sur l'admission en non-valeur de la somme de 365,54 € :

- Facture 210055639 d'un montant de 15,64 €
- Facture 210055626 d'un montant de 48 €
- Facture 210055641 d'un montant de 20 €
- Facture 210055644 d'un montant de 282 €

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de l'Agent Comptable ;

Après avoir délibéré, a approuvé l'admission en non-valeur pour un montant total de 365,54 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-051

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du Conseil d'Administration après avis de l'Agent Comptable.

Considérant le coût trop élevé d'un recouvrement contentieux à l'étranger de la créance de Monsieur E. d'un montant total de 1 270 €,
Considérant le certificat administratif établi par Madame THENOZ Nadine, Directrice administrative et financière de FOCAL, demandant l'admission en non-valeur des factures 210056148 d'un montant de 440 €, 210065638 d'un montant de 430 € et 210074015 d'un montant de 400 €,

Le conseil d'administration est amené à se prononcer sur l'admission en non-valeur de la somme de 1 270 € :

- Facture 210074015 d'un montant de 400 €
- Facture 210065638 d'un montant de 430 €
- Facture 210056148 d'un montant de 440 €

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de l'Agent Comptable ;

Après avoir délibéré, a approuvé l'admission en non-valeur pour un montant total de 1 270 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2015

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1 - Agence Comptable - **ADMISSION EN NON VALEUR**

PRESENTEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

Centre Financier	Facture	COMPOSANTE	DEBITEUR	NATURE DE LA DETTE	MOTIF DE LA NON VALEUR	MONTANT DE LA FACTURE	MONTANT TOTAL
5858-2110F	210055549	FOCAL	LES MARTINS BTP	Frais de formation de M. A, en Méthodologie et Management de projet - niveaux 1 et 2	La procédure de recouvrement contentieux a abouti à l'établissement d'un certificat d'irrecouvrabilité établi par l'huissier en charge du dossier.	2 193,00 €	**2 193,00 €**
5803-5889F	210072822	FOCAL	Mme C, Isabelle	Frais d'inscription et de formation au diplôme technique de thanatopraxie	Relances infructueuses, Risque d'un coût de recouvrement par voie contentieuse supérieur au montant de la créance	279,01 €	**279,01 €**
5813-5462F	210072365	FOCAL	Mme L, Anne	Frais d'inscription et de formation au diplôme d'autisme et troubles associés - 1ère année	Relances infructueuses, Risque d'un coût de recouvrement par voie contentieuse supérieur au montant de la créance	300,00 €	**600,00 €**
	210074743					300,00 €	
5872-2914F	210072832	FOCAL	Mme B, Amélie	Frais d'inscription et de formation au Master Métiers de l'enseignement spécialité CPE	Relances infructueuses, Risque d'un coût de recouvrement par voie contentieuse supérieur au montant de la créance	400,00 €	**400,00 €**
5858-1237F	210073630	FOCAL	Mme L, Amelia	Frais d'inscription et de formation en Licence Sciences et Vie de la Terre - 3ème année	Relances infructueuses, Risque d'un coût de recouvrement par voie contentieuse supérieur au montant de la créance	350,00 €	**350,00 €**
971F1300	210077089	IUT	GROUPE MGL	Frais de formation de M. T, en Licence Professionnelle Bâtiment et Construction	Société placée en plan de sauvgarde à compter du 29/07/2014	4 166,40 €	**4 166,40 €**
04	210055639	IUT	REGIE IUT - CLIENT 5000011	Chèques bordereau PL25 REGIE égarés par la TG	Relances infructueuses, Risque d'un coût de recouvrement par voie contentieuse supérieur au montant de la créance	15,54 €	**365,54 €**
	210055626					48,00 €	
	210055641					20,00 €	
	210055644					282,00 €	
5809-2197F	210074015	FOCAL	M.E, Wagneau	Frais d'inscription et de formation au DU Gestion des Organisations Sportives à Distance	Relances infructueuses, Risque d'un coût de recouvrement par voie contentieuse aux Etats - Unis supérieur au montant de la créance	400,00 €	**1 270,00 €**
	210065638					430,00 €	
	210056148					440,00 €	
						TOTAL	**9 623,95 €**

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-052

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

TARIFS DE PRESTATIONS DU SECTEUR SANTE – MODIFICATIONS

Exposé des motifs :

Dans le cadre des diverses activités de l'Université, il est nécessaire de faire adopter par le conseil d'administration les éléments de tarification permettant la prise en charge financière et comptable de prestations réalisées tant pour le compte de structures internes à l'établissement qu'à des organismes extérieurs, par voie de facturation.
Les tarifs du secteur santé ont été adoptés par le conseil d'administration du 16 décembre 2014. Néanmoins, une erreur s'est glissée (en rouge dans l'annexe 1) s'agissant des locations de salles et amphithéâtres du secteur santé.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé la modification des tarifs détaillés en annexe 1 relatifs à la location des salles et amphithéâtres du secteur santé et la modification du tarif détaillé en annexe 2 relatif à la participation au stage « Basic Surgical Skills » pour l'année universitaire 2014-2015.

Ces dispositions s'appliquent à compter du 1er janvier 2015.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

ANNEXE 1
Tarifs 2015
des locations de salles et amphithéâtres pour les locaux relevant du secteur Santé

Les tarifs sont applicables à compter du 1er janvier 2015. sont soumis à la TVA au taux normal (20%). Ils sont différenciés selon la durée de location (1/2 journée minimum), selon si la location a lieu en semaine ou le week end, et selon la qualité du preneur (partenaires ou extérieurs) déterminée dans la convention d'occupation temporaire tenant lieu de contrat de location.

TYPE DE LOCAUX	Tarifs partenaires HT				Tarifs organismes extérieurs HT			
	1/2 journée		Journée		1/2 journée		Journée	
	Semaine	WE	Semaine	WE	Semaine	WE	Semaine	WE
AMPHITHEATRES								
De 80 à 300 places	163 €	203 €	325 €	406 €	271 €	339 €	542 €	677 €
De 300 à 500 places	325 €	406 €	650 €	813 €	542 €	677 €	1 083 €	1 354 €
SALLES DE COURS								
Jusqu'à 60 places	43 €	53 €	85 €	106 €	71 €	89 €	142 €	177 €
Plus de 60 places	65 €	81 €	129 €	162 €	108 €	135 €	216 €	269 €
HALL - ATRIUM *(médiathèque)*	75 €	94 €	150 €	188 €	125 €	156 €	250 €	313 €
SALLES SPECIFIQUES								
Petites salles des thèses								
Salle des thèses								
Salles du Conseil	88 €	109 €	175 €	219 €	146 €	182 €	292 €	365 €
Salles des Conférences								
Odontologie*								
Salles de TP								
Salles de réception								
autre*								
salles Informatiques*								
cafétaria du personnel								
Maison du personnel								
Salle des invités								

**** tarif à la prestation***

Equipement : rétroprojecteur, vidéoprojecteur, écran, microphone, ordinateur

Délibération du 16 décembre 2014 modifiée par délibération du 24 février 2015 (CA UCBL)

ANNEXE 2

TARIF DE PARTICIPATION AU STAGE « BASIC SURGICAL SKILLS »

L'Ecole de Chirurgie, au sein de la Faculté de médecine Lyon Est, organise conjointement avec le Royal College of Surgeons d'Edimbourg un stage de pratique chirurgicale intitulé « Basic surgical skills » ouvert aux étudiants ayant choisi la filière du DES de chirurgie générale. Il s'agit de proposer aux étudiants un complément à leur formation initiale, en Anglais.
Cette formation se déroule habituellement, et ce depuis 2010, en début d'année universitaire à l'Ecole de Chirurgie, Domaine Rockefeller.

Le tarif de participation au stage de pratique chirurgicale intitulé « *Basic surgical skills* » ouvert aux étudiants ayant choisi la filière du DES de chirurgie générale, est fixé à **150 €** au titre de l'année universitaire 2014-2015.
Ce montant n'est pas assujetti à la TVA.

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-053

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

TARIFS DE PRESTATIONS DU SECTEUR SCIENCES

Exposé des motifs :

Tarifs 2015 proposés par l'Institut des Sciences Analytiques, par l'Observatoire de Lyon (location de salles, ventes et prêts d'ouvrages, photocopies...) et par le laboratoire de géologie de Lyon.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé les tarifs 2015 présentés par le Pôle de Gestion Financière du secteur Sciences et détaillés dans les documents ci-joints.

Ces dispositions s'appliquent à compter du 1er janvier 2015.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

CA du 24 février 2015
PARTIE
Document n°
Document de travail

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

TARIFS 2015 DE L'INSTITUT DES SCIENCES ANALYTIQUES

Exposé des motifs :

Présentation des tarifs 2015 de la Plateforme de Spectrométrie Atomique et de la Plateforme Formulation de l'Institut des Sciences Analytiques (UMR 5280).

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé les tarifs détaillés ci-dessous :

Plateforme de Spectrométrie Atomique

Désignation des types de prestations	**Montant HT**
Mise à disposition des équipements IC-OES et IC-MS, fluides, laboratoires et outils de formation	600 € / 3j
Analyses d'éléments par spectrométrie IC-OES et AAS	300 € par ½ journée
Analyses d'éléments par spectrométrie ICP-MS	450 € par ½ journée
Préparation d'échantillon(s)	90 euros par échantillon
Caractérisation par Spectrométrie Laser	450 euros par ½ journée

Plateforme Formulation

Désignation des types de prestations	**Montant HT TARIFS ½ Journée**
Analyses effectuées en Chimie Analytique sur appareillage divers de type HPLC, CPG, Rhéomètre, Zétamètre, Granulomètre, MEB	**400 euros**
Mise à disposition des appareillages pour effectuer divers travaux en chimie analytique	**250 euros**

Ces dispositions s'appliquent à compter du 1er Janvier 2015

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION DOUA

Adresse Campus
Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2015

UMR 5280 ISA
Plateforme FORMULATION

933R625280

Désignation du type de facturation :

Analyses pour formulation et déformulation sur appareillage de type : HPLC, CPG, Rhéomètre, Zétamètre, Granulomètre

Prestation	Montant HT TARIFS ½ Journée
Analyses effectuées en Chimie Analytique sur appareillage divers de type HPLC, CPG, Rhéomètre, Zétamètre, Granulomètre, MEB	400 euros
Mise à disposition des appareillages pour effectuer divers travaux en chimie analytique	250 euros

Nom et signature du responsable

Professeur Pierre LANTERI

Université Claude Bernard Lyon 1

CA du 24 février 2015
PARTIE
Document n°
Document de travail

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

TITRE

Exposé des motifs :
L'Observatoire de Lyon propose de mettre en place, à titre expérimental, de nouvelles prestations pour ses locations de salles sur le site de Saint Genis Laval (à destination des comités d'entreprises et des laboratoires) :

- une **location globale** des locaux de Saint Genis Laval comprenant le local social, l'ancienne bibliothèque, la salle de conférence et le parc (avec proposition de mise à disposition de tentes en supplément)

- l'ancienne bibliothèque en location seule

Ces nouvelles locations complètent le dispositif déjà existant (location de la salle de conférence et/ou du local social).

Le fait de diversifier l'offre de location permet tout d'abord de répondre à une demande sans pour autant proposer une prestation soirée d'observation.

Il permet également, dans un contexte financier difficile, d'apporter un soutien financier non négligeable aux actions du service de diffusion des savoirs qui gèrera ces locations. Cet argent pourra être réinvesti en moyens humains, matériels, ainsi que pour l'entretien des locaux concernés. Ce procédé est déjà utilisé dans d'autres observatoires, comme celui de Paris, où les locaux sont également loués pour des manifestations privées (par exemple des présentations haute-couture).

Ces locations sont également un excellent vecteur de communication. En effet, en touchant des laboratoires ou des entreprises, l'Observatoire de Lyon et l'UCBL pourront accroître leur visibilité et impacter sur les chiffres de fréquentation.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu le décret ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil de la composante / service en date du 23 janvier 2015 ;
Vu l'avis favorable de la CFVU / du CS en date du ... ;

Après avoir délibéré, a approuvé ...

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION DOUA

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2015

Observatoire de Lyon

observatoire de Lyon

933R27 / 933R27DC
927D5000

Désignation du type de facturation :
- Mise à disposition de la salle « ancienne bibliothèque »
- Mise à disposition des locaux de l'Observatoire sur la journée comprenant : salle de conférence, local social, parc, ancienne bibliothèque

Prestation	Montant HT
Mise à disposition de la salle « ancienne bibliothèque »	
UCBL, CNRS, ENS et associations	
½ journée ou soirée	100 €
Journée	200 €
Extérieurs	
½ journée ou soirée	200 €
Journée	400 €
Mise à disposition de l'ensemble des locaux et du parc de l'Observatoire	
UCBL, CNRS, ENS et associations	500.00 €
Extérieurs	1 000.00 €

Nom et signature du responsable

Bruno Guiderdoni,
Directeur de l'Observatoire de Lyon

B Guiderdoni

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION DOUA

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2015

Observatoire de Lyon

observatoire de Lyon

933R27 / 933R27DC
927D5000

Désignation du type de facturation :

- Location à la journée de deux tentes (une tente 3x3 et une tente 3x6) pour les évènements se déroulant à l'Observatoire. Le montage et le démontage des tentes sont compris dans le prix

Prestation	Montant HT
UCBL, CNRS, ENS et associations	100.00 €
Extérieurs	200.00 €

Nom et signature du responsable

Bruno Guiderdoni,
Directeur de l'Observatoire de Lyon

B Guiderdoni

Université Claude Bernard Lyon 1

CA du 24 février 2015
PARTIE
Document n°
Document de travail

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

TITRE

Exposé des motifs :
Tarifs 2015 pour les prestations de l'Observatoire de Lyon
Bibliothèque : vente d'ouvrages, photocopies et prêts d'ouvrages
Location de salles et de chambres

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu le décret ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil de la composante / service en date du … ;
Vu l'avis favorable de la CFVU / du CS en date du … ;

Après avoir délibéré, a approuvé …

Ces dispositions s'appliquent à compter du 24 février 2015

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION DOUA

Adresse Campus :
Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2015

Service Bibliothèque des Sciences de la terre
Observatoire de Lyon
CF 933 R27 REPR

Désignation du type de facturation :

Photocopies d'articles ou prêt d'ouvrages

Prestation	*Montant HT*
Photocopies d'articles ou prêt d'ouvrages	
Pour les organismes publics :	
Photocopies et télécopies d'article, par tranche de 20 p.	7,00
Prêts d'ouvrages	13,00
Pour les organismes privés :	
Photocopies, télécopies d'article, par tranche de 20 p.	9,00
Prêts d'ouvrages	15,00
Clients étrangers européens	
Photocopies, télécopies, par tranche de 20 p.	11,00
Prêt d'ouvrages	24,00
Clients étrangers hors europe	
Photocopies, télécopies, par tranche de 20 p.	14,00
Prêt d'ouvrages	26,00

Nom et signature du responsable :

Bruno Guiderdoni
Directeur de l'Observatoire de Lyon

B Guiderdoni

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION DOUA

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2015

Observatoire de Lyon

observatoire de Lyon

CF 933R27/à créer
CF 927P3000

Désignation du type de facturation :

Location de la salle de réunion visioconférence du bâtiment Géode – site de la Doua

Prestation	Montant HT
Taux horaire	20 €
½ journée	50 €
Journée	100 €

Nom et signature du responsable

Bruno Guiderdoni,
Directeur de l'Observatoire de Lyon

B Guiderdoni

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION DOUA

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2015

Observatoire de Lyon

observatoire de Lyon

933R27/933R27LOC
927S4010

Désignation du type de facturation :
1) Mise à disposition de la salle de conférence de l'Observatoire avec possibilité de mise à disposition d'un espace limité à 30 personnes et selon un horaire défini au préalable pour réception au sein du local social
Locaux concernés :
- Salle de conférences de 118 places avec équipements (vidéoprojecteur, écran, microphones,…)
- Salle de réception (local social) hors utilisation des équipements de cuisine
  - pause déjeuner sur temps de travail : 30 places avec espace limité suivant horaires prédéfinis
  - pauses repas hors temps de travail : 60 places

Prestation	Montant HT
MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE CONFERENCES	
Tarifs UCBL	
½ journée ou soirée	125 €
journée	250 €
Tarifs Organismes Extérieurs	
½ journée ou soirée	250 €
journée	500 €
SUPPLEMENT UTILISATION DE LA SALLE DE RECEPTION (LOCAL SOCIAL)	
Tarifs UCBL	
1 pause repas	50 €
2 pauses repas	80 €
Tarifs Organismes Extérieurs	
1 pause repas	100 €
2 pauses repas	160 €

Nom et signature du responsable

Bruno Guiderdoni
Directeur de l'Observatoire de Lyon

B Guiderdoni

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION DOUA

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2015

Observatoire de Lyon

observatoire de Lyon

CF 933R27/933R27LOC
CF 927S4010

Désignation du type de facturation :

Location des 2 chambres de l'Observatoire

Prestation	Montant HT
Tarif plein pour une chambre	
Nuitée	30 €
Semaine	120 €
Mois	360 €
Tarif spécial étudiants et stagiaires non financés	
Nuitée	20 €
Semaine	80 €
Mois	240 €

Nom et signature du responsable

Bruno Guiderdoni,
Directeur de l'Observatoire de Lyon

B Guiderdoni

Université Claude Bernard Lyon 1

CA du 24 février 2015
PARTIE
Document n°
Document de travail

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

PRESENTATION DES TARIFS 2015 DE DU LABORATOIRE DE GEOLOGIE DE LYON

Exposé des motifs :

Tarifs 2015 pour les prestations de service du Laboratoire de Géologie de Lyon :
- Utilisation du MEB (Microscope électronique à balayage)

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu le décret ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil de la composante / service en date du … ;
Vu l'avis favorable de la CFVU / du CS en date du … ;

Après avoir délibéré, a approuvé …

Ces dispositions s'appliquent à compter du (le cas échéant)

Université Claude Bernard Lyon 1

POLE DE GESTION DOUA

Bâtiment Gabriel Lippmann
14, rue Enrico Fermi
Université Claude Bernard - Lyon 1
Domaine Scientifique de la Doua
69622 Villeurbanne cedex

PRESENTATION DES TARIFS 2015

Laboratoire de Géologie de Lyon
Terre Planètes Environnement

CF R275276 eOTP RD5276LGLTPE
CF 933R275276

Désignation du type de facturation :

Utilisation MEB PHENOM

Prestation	Montant HT
Taux horaire interne LGLTPE	15 €
Taux horaire externe	30 €

Nom et signature du responsable

Emanuela MATTIOLI
Directrice
LGLTPE - UMR 5276

E. Mattioli

TABLEAU RECAPITULATIF TARIFS 2015 *(mise à jour le 10 FEVRIER 2015)*

UB	CENTRE FINANCIER	TYPE DE FACTURATION
962	**933R625280**	Analyses pour formulation et déformulation
		Mise à disposition plateforme de spectrométrie atomique -
927	**933R27/933R27DC/927D5000**	Location tentes -mise à dispositon salles "ancienne bibliothèque" salle de conférence
	933R27REPR	Copies articles et prêts ouvrages
	933R27 - 927P3000	Location salle réunion visioconférence
	933R27/933R7LOC/927S4010	Mise à disposition salle de conférence 118 pl + salle réception / Location chambres
	R275276-933R275276	Utilisation MEB PHENOM

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-054

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

TARIFS 2015 DES TRAVAUX REALISES PAR LE SERVICE CENTRAL DE REPROGRAPHIE

Exposé des motifs :

Tarifs 2015 des différents travaux réalisés par le Service Central de Reprographie.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé les tarifs 2015 des travaux réalisés par le Service Central de Reprographie et détaillés ci-dessous :

Pour les Extérieurs à l'UCBL il convient d'ajouter aux tarifs la TVA.

1 - Travaux :

Type de travaux	**Prix de vente**
Copie A4 noir et blanc recto	0.024
Copie A4 noir et blanc recto/verso	0.048
Copie A4 recto couleur	0.24
Copie A4 recto/verso couleur	0.48
Copie A3 noir et blanc recto	0.048
Copie A3 noir et blanc recto/verso	0.096
Copie A3 recto couleur	0.48
Copie A3 recto/verso couleur	0.96

2 - Finitions :

	Prix de vente
Dos carré Collé	0.80
Piquage à cheval avec dos carré agrafé	0.50
Finition reliure spirale plastique (uniquement pour petite série)	0.50
Finition reliure spirale métallique (seulement pour petite série et proposé uniquement sur l'atelier de la DOUA).	1.00

3 - Supports papiers :

	Prix de vente
Feuille A4 Couleur 80GR	0.02
Feuille A3 Couleur 80GR	0.04
Feuille A4 couleur de 100 à 160 GR	0.06
Feuille A3 couleur de 100 à 160 GR	0.14
Feuille SRA3 couleur	1.00
Feuille A4 blanc de 100 à 160 GR	0.06
Feuille A3 blanc de 100 à 160 GR	0.12
Feuille A4 blanc de 161 à 250GR	0.13
Feuille A3 blanc de 161 à 250GR	0.20
Feuille A4 blanc au-delà de 250GR	0.20
Feuille A3 blanc au-delà de 250GR	0.40
Feuille SRA3 blanc	0.50
Transparents imprimables	0.30

4 - **Travaux particuliers :**

	Prix de vente
Planche de 10 cartes de visite (couleur recto simple)	1.00
Planche de 10 cartes de visite (couleur recto verso)	2.00
Planche de 3 cartes de correspondance (couleur recto simple)	1.00
Plastification A4	1.20
Plastification A3	2.40
Bloc-notes Format A4 50 feuilles Format A5 50 feuilles	 2.00 1.00
Enveloppes (prix qui comprend l'enveloppe et son impression noir et blanc) : Enveloppes M SS PLI 114X229 45X100 2535, boîte de 1000 (uniquement pour DRH).	52.00
Enveloppes DL blanches siliconées avec fenêtre, 110 X 220, boîte de 500	16.00
Enveloppes DL blanches siliconées sans fenêtre, 110 X 220, boîte de 500	12.00
Enveloppes C6 blanches siliconées sans fenêtre, 114X162, boîte de 500	17.00
Enveloppes C5 blanches siliconées 162X229, avec fenêtre (45X100), boîte de 500	27.00
Enveloppes C5 blanches siliconées 162X229, sans fenêtre, boîte de 500	20.00
Pochette blanche C4 siliconée, 229X324, avec fenêtre (100X50), boîte de 250	32.00
Pochette blanche C4 siliconée, 229X324, sans fenêtre (100X50), boîte de 250	28.00
Pochette kraft C5 (demi-format) 162X229, siliconée, sans fenêtre, boîte de 250	19.00
Pochette kraft C4 (demi-format) 229X324, siliconée, sans fenêtre, boîte de 250	16.00
Pochette kraft 260X330, siliconée, sans fenêtre, boîte de 250	28.00

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-055

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

ACQUISITION D'UNE PLACE SUPPLEMENTAIRE A LA CRECHE DU CLE

Exposé des motifs :

La politique sociale en faveur des personnels de l'Université Claude Bernard – Lyon 1 est placée sous la responsabilité du SUAS.

A ce titre, le SUAS verse chaque année au **CLE** (centre de loisirs éducatifs de la Doua) une subvention de fonctionnement. Cette subvention est proposée par le Comité de Surveillance qui réunit les 3 représentants de tutelle du CLE : UCBL, INSA et CNRS. Chaque établissement participe pour un montant identique et bénéficie ainsi de 10 places au sein de la structure d'accueil.

En janvier 2015, la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) a validé le dossier de demande **d'ouverture d'une place supplémentaire à la crèche,** qui avait été déposée par le CLE en 2014.

Après étude des listes d'attente et compte tenu des effectifs plus nombreux de l'UCBL, le CLE propose prioritairement cette place supplémentaire à notre établissement. Le coût est fixé à **6 000 €/an**.

Le 23 janvier 2015, le Conseil du SUAS a voté à l'unanimité en faveur de l'acquisition de cette place supplémentaire au profit des enfants des agents de l'UCBL1.

Le CLE s'engage à rendre compte chaque année au SUAS de l'utilisation qui sera faite de cette place supplémentaire à la crèche.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du Conseil du SUAS du 23 janvier 2015 ;

Après avoir délibéré, a approuvé l'acquisition d'une place supplémentaire à la crèche du CLE au profit des enfants des agents de l'UCBL.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-056

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

REPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE PERSONNELS

Exposé des motifs :

La **politique sociale** en faveur des personnels de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est placée sous la responsabilité du SUAS.
Une partie des activités sociales, sportives, culturelles et de loisirs est confiée et déléguée par convention :
- au CLAP (comité local d'action sociale pour les personnels),
- au TCU (tennis club universitaire)

La politique de garde d'enfants (crèche, centre de loisirs sans hébergement, colonies) est confiée au CLE – Association de Centre de Loisirs Educatifs de la Doua.
A ce titre, ces associations reçoivent des subventions de fonctionnement. Le Conseil du SUAS propose pour l'année 2015 la répartition suivante :

- **CLAP : 71 000 €** (pour mémoire subvention 2013 = 65 000 €, subvention 2014 = 71 000 €)
  Le maintien de la subvention 2014 dans le contexte de restriction budgétaire est justifié par :
  - l'augmentation du taux horaire de rémunération des encadrants des pratiques sportives.
  - l'organisation de nouvelles activités : tournois futsal, sophrologie, aïkido
  - le transfert vers la Mission Culture de la programmation de la galerie Domus

- **TCU : 1 800 €** (pour mémoire subvention 2014 = 1 800 €) : l'activité de cette association et la fréquentation par les agents de l'UCBL1 est maintenue.

- **CLE** : **La subvention de fonctionnement** (pour mémoire subvention 2013 = 42 000 €, 2014 = 42 000 €) **sera définie après étude des documents financiers que l'association doit communiquer au Comité de Surveillance.**

La politique de garde d'enfants (crèche, centre de loisirs sans hébergement, colonie) est confiée au CLE – association de gestion du centre de loisirs éducatifs de La Doua.
Le montant de la subvention d'équilibre nécessaire à son fonctionnement est proposé par le Comité de surveillance (réunissant les 3 représentants de tutelle du CLE : UCBL, INSA et CNRS qui participent à hauteur égale au financement).

Ces associations s'engagent à utiliser ces sommes en application de la politique « Vie des personnels » en faveur des personnels de l'Université Claude Bernard - Lyon 1 définie par le conseil du SUAS.
L'utilisation de ces subventions sera justifiée par la présentation d'un bilan moral et financier annuel ainsi que celle de la trésorerie à la fin de l'exercice, pour chacune des associations subventionnées.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université :
Vu l'avis du conseil du SUAS du 23 janvier 2015 ;

Après avoir délibéré, a approuvé la répartition des subventions de fonctionnement entre les différentes associations.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Villeurbanne, le 26 février 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-057

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

DELIBERATIONS DE LA CFVU DU 12 FEVRIER 2015

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

A été informé des délibérations de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 12 février 2015 suivantes :

DELIBERATIONS
La proposition de répartition des crédits de la 3ème tranche du FSDIE 2015 faite par le GVTE
Le calendrier des congés étudiants 2015 – 2016
Les règles de sectorisation pour l'affectation des candidats admis en PACES dans les UFR Médecine Lyon Est et Médecine et maïeutique Lyon Sud

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-058

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2015

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION
A DIFFERENTES ASSOCIATIONS ETUDIANTES POLYTECH LYON

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 février 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accorder des subventions jusqu'à 5000 euros ;
Vu la décision du Président de l'UCBL en date du 12 janvier 2015 relative à l'autorisation de versement d'une subvention à différentes associations étudiantes de POLYTECH LYON

A été informé de l'autorisation accordée par le Président de verser une subvention totale de 9 200 € sur le budget 2015 de POLYTECH LYON pour le financement de leurs projets associatifs aux associations étudiantes réparties ainsi :

- 500 € à l'Association des Ingénieurs de l'ISTIL
- 2 500 € à l'Association du Bureau des Arts de l'EPU Lyon 1
- 500 € à l'Association du Bureau des Sports de Polytech Lyon
- 1 200 € à l'Association IDEE
- 4 500 € à l'Association TIMISTIL

Fait à Villeurbanne, le 26 février 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Extraits de délibérations signés

Conseil d'Administration du 24 mars 2015

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-059

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2015

COMPTE FINANCIER 2014 DE L'UCBL ET CERTIFICATION DES COMPTES

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 mars 2015,

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles R719-51 à R719-122 ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé :

- le compte financier pour l'exercice 2014 suite à la présentation du Rapport Annuel de Performances (RAP) 2014 et au vu du rapport des commissaires aux comptes relatif à la certification des comptes pour l'exercice 2014 comportant des réserves des commissaires aux comptes concernant l'actif immobilisé de l'établissement et le produit à recevoir de la filiale EZUS.

- L'affectation du résultat 2014 qui se décompose comme suit :
  - Affectation du résultat des comptes du CISR, soit 97 119,87 €, aux réserves (10682)
  - Affectation du résultat des comptes du SIUAPS, soit 151 656,91 €, aux réserves (10682)
  - Affectation du résultat des comptes de l'Université, soit 11 366 832,87 €, aux réserves (10682) et 3 986 305 € au report à nouveau (110)

- L'affectation des comptes de reports à nouveau aux réserves, hors part du compte de résultat affectée au report à nouveau.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 mars 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

COMPTE FINANCIER

EXERCICE 2014

Université Claude Bernard Lyon 1

COMPTE FINANCIER - EXERCICE 2014
CONSEIL D'ADMINISTRATION 24 MARS 2015
SOMMAIRE

COMPTE FINANCIER
Annexe au compte annuel
Bilan comptable
Compte de résultat
Cadre1 – balance définitive comptes 1 à 5 et 8
Cadre1 – balance comptes 6 et 7
Cadre2 - Développement des dépenses budgétaires
Cadre3 – Développement des recettes budgétaires

ANNEXES :
Soldes intermédiaires de gestion
Tableau de variation de stock
Tableau des provisions

SACD - CISR
Bilan comptable
Compte de résultat
Cadre1 – balance définitive comptes 1 à 5
Cadre1 – balance comptes 6 et 7

SACD – SIUAPS
Bilan comptable
Compte de résultat
Cadre1 – balance définitive comptes 1 à 5 et 8
Cadre1 – balance comptes 6 et 7

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD – LYON 1

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2014

I - PRESENTATION DE L'UNIVERSITE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Présentation de l'Université

L'Université Claude Bernard – Lyon 1 (UCBL) compte environ 40000 étudiants et près de 2500 enseignants-chercheurs. Les 14 sites de l'UCBL dispensent une grande variété d'enseignements dans la région Rhône-Alpes (Grand Lyon, Bourg en Bresse, Roanne et Saint-Etienne).

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Le rapport des commissaires aux comptes de l'établissement faisait état de 2 réserves :

- Une relative au fait que l'université n'a pas amorti l'ensemble de ses immobilisations à compter de leur date de mise en service ;
- Une relative à la quote-part des subventions virée en compte de résultat, qui n'a pas toujours été calculée à partir de la date de mise en service des immobilisations.

De plus, il existait un écart entre les amortissements inscrits dans le livre d'inventaire comptable et la balance générale au 31 décembre 2012 pour un montant total d'environ M€ 10,12 en plus sur la balance générale. Cet écart provenait de la comptabilisation en balance générale d'amortissements non repris dans l'inventaire comptable.

L'UCBL a conduit en 2014 les régularisations comptables nécessaires. L'impact en comptabilité de ces régularisations est :

- Une diminution des montants amortissements cumulés en compte 28 de 16 944 779,71 €
- Une diminution de la quote-part des subventions virée en compte de résultat cumulée en compte 1349 et 1049 de 16 743 656,86 €.
- Un abondement au débit du compte 10491 de 1 944 946,68 €.

Les comptes de l'établissement faisaient également l'objet d'une réserve relative à l'absence de mise à jour de l'inventaire physique depuis plusieurs années.

L'université a conduit sur 2014 les travaux de remise à jour et de fiabilisation de cet inventaire, ce qui a conduit à des sorties de biens s'élevant à 70,7 M€ en brut et 4,2 M€ en valeur nette.

1.3 Comparabilité des comptes

1.3.1 Ecritures comptabilisées dans les fonds propres de l'établissement

L'Université a comptabilisé par les fonds propres, conformément à l'avis n°2010-02 du 30 juin 2010 et du 17 février 2012 du CNOCP, les corrections liées aux 2 points détaillés en point 1.2

Nature de la correction	Impact en K€ dans les fonds propres
▪ Corrections des montants d'amortissements et de quote-part des subventions virée en compte de résultat	8 540 922,18
▪ Corrections de la balance générale par rapport à l'inventaire comptable	(10 284 746)
▪ Corrections de l'actif liées à la fiabilisation de l'inventaire physique	3 559 999,35
▪ Correction d'une subvention de classe1	(21 442,17)
Impact net total en K€	**1 794 732,95**

1.3.2 Présentation des comptes

L'Université a opté pour une présentation synthétique de ces états financiers au 31 décembre 2014.

II - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes comptables

Les comptes annuels ont été préparés conformément aux dispositions de la M9-3 en matière de règlementation budgétaire, financière et comptable des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi qu'aux principes comptables généralement admis en France (Plan comptable général résultant du CRC 99-03). Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais accessoires et frais financiers.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée soit 3-5 ans.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charge lorsqu'ils sont encourus.

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Les durées d'utilisation des biens définies pour chaque catégorie d'immobilisation, les plus généralement retenues peuvent être résumées comme suit :

- constructions	de 24 à 36 ans
- agencements et aménagements	10 à 20 ans
- installations techniques, matériel	10 ans
- outillage	5 à 7 ans
- matériel scientifique et d'enseignement	5 à 7 ans
- matériel de transport	6 ans
- matériel de bureau	5 à 10 ans
- mobilier de bureau	10 ans
- matériel informatique	3 à 5 ans

A la clôture des comptes annuels, lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable (résultant de l'application du plan d'amortissement à la valeur d'entrée), un amortissement exceptionnel ou une dépréciation des actifs immobilisés est comptabilisé dans la mesure où, respectivement, la dépréciation est jugée définitive ou non définitive.

2.4 Patrimoine immobilier mise à disposition par l'Etat

L'UCBL s'est vu confier en affectation un patrimoine immobilier par l'Etat. En 2007, ce patrimoine immobilier a fait l'objet d'une évaluation par France Domaine, expert mandaté par l'Etat.

Selon cette évaluation, le patrimoine immobilier de l'UCBL a été estimé à K€ 379 207 et a été comptabilisé dans les comptes de l'UCBL pour la première fois au 31 décembre 2008 en immobilisations corporelles avec une contrepartie comptable en fonds propres. Cette valeur a été maintenue au 31 décembre 2009 malgré une nouvelle estimation de France Domaine, reçue en 2010, indiquant une valeur de patrimoine de K€ 341 416 au 31 décembre 2009.

Les méthodes d'évaluation de France Domaine ne sont pas détaillées dans le document remis à l'UCBL. L'approche par composant n'a pas été retenue par France Domaine dans le cadre de cette évaluation.

Ce patrimoine a fait l'objet d'un amortissement depuis le 1er janvier 2009.

2.5 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'usage, apprécié sur la base du potentiel économique de la filiale.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation a été constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

Néanmoins, au 31 décembre 2006, les immobilisations financières correspondant au portefeuille d'actions (legs), ont été évaluées à leur valeur de marché. Depuis cette date, la valeur de marché du portefeuille a toujours été supérieure à la valeur comptable.

2.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Si la valeur de marché à la date de la clôture est inférieure au cours d'achat, une provision est constituée afin de ramener la valeur de bilan à la valeur de réalisation.

2.8 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées à réception de l'avis d'attribution de subvention dans des postes distincts dans les fonds propres en fonction :

- de la source des financements externes de l'actif afin de distinguer les financements en provenance de l'État et ceux reçus de tiers autres que l'État;
- du rattachement ou non à un actif déterminé.

Pour les subventions rattachées à un actif, la reprise du financement en compte de résultat est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé. Par respect du principe général de symétrie, la comptabilisation de la reprise s'effectue en exploitation depuis l'exercice 2013.

2.9 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- l'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers ;
- il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci ;
- l'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

2.10 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués :

- de droits universitaires ;
- de produits de contrats de recherche pluriannuels suivis à l'avancement.

2.11 Dettes financières et dettes diverses

Les dettes financières sont composées des avances et acomptes reçus sur commandes. Les dettes diverses sont principalement composées de dettes sur immobilisations.

2.12 Charges à payer et produits à recevoir

Les charges à payer correspondent principalement :

- aux dépenses non encore réalisées dans le cadre de conventions gérées en ressources affectées ;
- aux dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2014 dont la facture n'a pas été reçue à la clôture des comptes ;
- aux charges de personnel à payer en 2015 au titre des droits et rémunérations acquis en 2014 ;

- à la provision pour CET (Comptes Epargne Temps) pour sa partie monétisable et sa partie non monétisable, évaluée à la clôture des comptes ;
- à la provision pour congés non pris pour les personnels titulaires et contractuels non enseignants.

Les enseignants chercheurs perçoivent une rémunération forfaitaire. Leurs droits à congés ne font en général pas l'objet d'un suivi dédié compte tenu du statut de ces personnels. S'agissant d'un cas exceptionnel où aucune évaluation fiable du montant de l'obligation au titre des droits à congés des enseignants chercheurs ne peut être réalisée, aucun passif n'a été comptabilisé à ce stade dans les comptes de l'établissement.

Les produits à recevoir correspondent principalement :

- aux encaissements restant à recevoir dans le cadre de conventions gérées en ressources affectées ou en contrats pluriannuels selon la méthode dite de l'avancement ;
- aux produits de formation continue pour la part relative à l'exercice en cours.

2.13 Recettes et subventions d'exploitation

Les recettes sont généralement constatées :

- lors de l'encaissement des droits universitaires à hauteur de 4/12ème en produit à la clôture de l'exercice et à hauteur de 8/12ème en produits constatés d'avance ;
- à l'avancement pour les contrats pluriannuels. Ainsi, en cours de réalisation, les recettes sont constatées à hauteur des dépenses réalisées au cours de l'exercice ;
- lors de la signature de la convention pour formation continue au prorata de l'année ;
- à l'avancement de la formation pour l'apprentissage ;
- à la mise à disposition de personnel ;
- à la réalisation des prestations pour les autres prestations.

Les subventions d'exploitation sont principalement constituées :

- des subventions de l'Etat, des collectivités publiques et des organismes internationaux qui sont comptabilisées :
  - à hauteur de la réalisation des dépenses engagées pour les conventions antérieures à 2014 répondant aux critères des ressources affectées, conformément à l'instruction 93-59 M9 du 18 mai 1993 ;
  - à hauteur des dépenses engagées pour les subventions affectées à des projets ;
  - au cours de l'exercice pendant lequel elles ont été reçues pour les subventions forfaitaires sans condition.

- de la taxe d'apprentissage dont le produit n'est reconnu qu'à hauteur des dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice. Ce principe repose sur le fait que les recettes provenant de la taxe d'apprentissage ne sont considérées comme définitivement acquises aux établissements que dans la mesure où ces derniers les ont utilisées pour financer la formation professionnelle.

III - NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels pour une valeur brute de K€ 1 458 au 31 décembre 2014 contre K€ 4 309 au 31 décembre 2013.

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 231 K€ (310 K€ en 2013).
Les sorties de l'exercice consécutivement à l'inventaire physique des biens étaient de K€ 3 253.

La dotation aux amortissements s'établit à 357 K€ (229k€ en 2013).

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles représentent une valeur nette de K€ 464 550 en 2014 *(K€ 490 178 en 2013).*
Le patrimoine immobilier comptabilisé dans la rubrique « Constructions » *(comptes 23130 + comptes 28131 + comptes 2130)* représente une valeur nette de K€ 311 299 (K€ 314 770).

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice se sont élevées à K€ 27 654 (K€ 19 659 en 2013).
Les sorties de l'exercice consécutivement à l'inventaire physique des biens étaient de K€ 67 369.

La dotation aux amortissements a été de K€ 32 307[1] (K€ 32 849 en 2013).

3.3 Détail et échéance des créances

(en K€)	31-déc-14	31-déc-13
Créances clients	10 731	12 232
Clients douteux	339	159
Dépréciation des créances douteuses	-345	-159
Clients – Factures à établir	5 488	4 561
Créances liées aux subventions	-37	5 620
Ressources affectées	9 192	14 527
Créances sociales	893	893
Autres créances d'exploitation	3 694	10 674
Total des créances d'exploitation	**30 030**	**48 508**

L'ensemble des créances de l'Université est à moins d'un an.

[1] Pour cette année 2014, contrairement à 2013, le compte 681 12888 DAP – aut. matériel a été intégré au calcul de la dotation aux amortissements.

3.4 Fonds propres

	K€
Fonds propres au 31 décembre 2013	**534 788**
Financement de l'actif par l'Etat (1) (2)	(25 081)
Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat (1) (3)	(6 294)
Ecritures sur fonds propres (1)	(1 795)
Résultat de l'exercice	15 602
Fonds propres au 31 décembre 2014	**517 220**

(1) Les écritures sur fonds propres sont détaillées en §1.3 Comparabilité des comptes.
Les écritures sur fonds propres relatives au financement de l'actif par l'Etat et par des tiers autres que l'Etat ont été retraitées desdites lignes.

(2) Tableau ci-dessous

	K€
Financement de l'actif par l'Etat	**343 128**
Nouveaux financements	2 864
Sortie de financements	(13 822)
Reprise sur amortissements	(27 329)
Ecritures sur amortissements liées aux sorties	13 205
Financement de l'actif par l'Etat au 31 décembre 2014	**318 046**

(3) Tableau ci-dessous

	K€
Subventions d'investissement inscrites au bilan au 31 décembre 2013	**63 768**
Nouvelles subventions	6 024
Sortie de subventions	(6 250)
Reprise sur amortissements	(11 540)
Ecritures sur amortissements liées aux sorties	5 472
Subventions d'investissement inscrites au bilan au 31 décembre 2014	**57 474**

3.5 Provisions pour risques et charges

(en K€)	31-déc 2013	Dotation de l'exercice	Utilisation	Reprise sans objet	31-déc 2014
Provision pour litiges	163	79			242
Provision pour charges	1 392	96			1488
Total	**1 555**	175			**1730**

La provision pour risques et charges au 31 décembre 2014 est principalement constituée de provisions pour litiges en instance devant les tribunaux.

3.6 Détail et échéance des dettes

(en K€)	31-déc-14	31-déc-13
Dettes fournisseurs	759	3 450
Fournisseurs – factures non parvenues	10 352	9 508
Dettes sociales	10 608	10 154
Ressources affectées	11 078	16 271
Autres dettes d'exploitation	7 318	9 743
Total des dettes d'exploitation	**40 115**	**49 126**

L'ensemble des dettes de l'Université est à échéance à moins d'un an.

3.7 Produits à recevoir et charges à payer

(en K€)	31-déc-14	31-déc-13
Factures non parvenues	10 352	9 508
Factures non parvenues - Immobilisations	2 495	4 009
Charges à payer liées au personnel	9 009	9 142
Charges sociales liées au personnel	1 416	1 009
Ressources affectées	11 078	16 271
Total Charges à payer	**34 349**	**39 939**
Titres à émettre	5 488	4 561
Ressources affectées	9 192	14 527
Etat – produits à recevoir	1 091	891
Total Produits à recevoir	**15 771**	**19 979**

3.8 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à K€ 5 745 au 31 décembre 2014 (K€ 5 325 au 31 décembre 2013) et correspondent pour l'essentiel à:

(en K€)	31-déc-14	31-déc-13
Produits constatés d'avance - droits universitaires	4 689	4 458
Produits constatés d'avance - contrats de recherche	18	18
Produits constatés d'avance - allocations doctorales	285	242
Autres	753	607
Total produits constatés d'avance	**5 745**	**5 325**

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation des produits d'exploitation

(en K€)	31-déc-14	31-déc-13
Droits de scolarité	7 018	6 783
Subventions d'exploitation	323 374	321 743
Formation continue	14 578	14 358
Prestations de recherche	1 241	546
Autres prestations de service	1 884	1 842
Produits des activités annexes	2 048	2 757
Mise à disposition de personnel	1 720	1 551
Reprises de provision	20 348	20 816
Autres	7 207	6 002
Total	**379 418**	**376 397**

Les subventions d'exploitation se répartissent comme suit :

(en K€)	31-déc-14	31-déc-13
Subventions de fonctionnement Etat	289 101	289 302
Collectivités publiques	5 928	7 391
Agence Nationale de la Recherche	12 876	9 590
Union Européenne et organismes internationaux	4 990	4 344
Autres	10 480	11 116
Total	**323 374**	**321 743**

4.2 Résultat exceptionnel

(en K€)	31-déc-14	31-déc-13
Quote-part de subventions d'investissement virées au compte de résultat	0	1
Neutralisation des amortissements	0	0
Autres produits exceptionnels	44	1 510
Total produits exceptionnels	44	1 511
Charges exceptionnelles	-40	-1 229
Résultat exceptionnel (produits / (charges))	**4**	**281**

V - AUTRES INFORMATIONS

5.1 Effectifs

(en ETP)	2014	2013	2012
Enseignants titulaires	1745.40	1737.8	1731.50
Enseignants contractuels	765.8	792.40	790.4
Doctorant contrat de recherche	158.9		
BIATOSS titulaires	1199.6	1217.10	1197
BIATOSS contractuels	368.23	364.81	400.96
CDD Recherche	80.30	230.75	266.83
TOTAL	**4318.23**	**4342.86**	**4386.69**

Cette année, la distinction a été faîte entre les contrats recherche (BIATOSS) et les contrats recherche (Doctorants).

5.2 Engagements financiers

Néant.

5.3 Entreprises liées

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

(En K€)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Participations	328	307
Clients et rattachés	2 285	765
Fournisseurs et rattachés	721	1068

Les principaux produits et charges avec les entreprises liées sont les suivants :

(En K€)	2014	2013
Produits d'exploitation	2 266	1 953
Charges d'exploitation	2 043	2 083

5.4 Tableaux des filiales et participations

UCBL 2014 - Filiales et participations - Informations financières (en Euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires donné hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société	Observations
Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société											
Ezus Lyon (données 2013)	400 000	1 703 874	75.08	300 235	300 235	-	-	12 508 021	- 1 513 069	-	
LIP (données 2014)	103 600	190 334	68.00	70 448	70 448	-	-	3 296 197	37 954	-	
SUPERGRID	54 000		5,5	2 997	2 997			0	- 2 154 000		

Université Claude Bernard Lyon 1

BILAN COMPTABLE

EXERCICE 2014

AGREGE

Année 2014

Système abrégé
BILAN COMPTABLE
(Avant répartition)

ACTIF	Exercice 2014 Brut	Amortissement dépréciation (à déduire)	Exercice 2014 Net	Exercice 2013 Net	PASSIF	Exercice 2014	Exercice 2013
ACTIF IMMOBILISE					**CAPITAUX PROPRES**		
					Financements de l'actif - Etat	317 878 235,12	342 960 573,08
Immobilisations incorporelles	1 458 033,89	- 855 251,63	602 782,26	950 265,27	Dotation et affectation		
Immobilisations corporelles	648 748 638,48	- 184 198 597,50	464 550 040,98	490 178 419,74	Fonds propres		
- Terrain	701 397,10	- 317 559,49	383 837,61	934 311,89	Dons et legs en capital		
- Constructions	552 380 190,26	- 144 346 631,52	408 033 558,74	438 270 908,58	Autres	166 839,16	166 839,16
- Autres	95 667 051,12	- 39 534 406,49	56 132 644,63	50 973 199,27	Réserves	127 893 090,31	130 021 261,78
Immobilisations financières	3 886 030,58		3 886 030,58	3 865 070,58	Report à nouveau (a)	- 1 794 732,95	- 14 485 579,94
					Résultat de l'exercice [bénéf ou perte] (b)	15 601 914,65	12 357 408,47
					Sous-total: Situation Nette	459 745 346,29	471 020 502,55
					Financements -autres que Etat (av.2013 : sub inv)	57 474 420,88	63 768 388,84
					Provisions réglementées		
TOTAL I	654 092 702,95	- 185 053 849,13	469 038 853,82	494 993 755,59	**TOTAL I**	517 219 767,17	534 788 891,39
ACTIF CIRCULANT					Provisions pour risques	242 264,00	163 113,00
					Provisions pour charges	1 487 527,00	1 391 567,00
Stocks et en-cours mat prem. Et mar	45 163,74		45 163,74	41 787,55	**TOTAL II**	1 729 791,00	1 554 680,00
En-cours de production (biens et services)					**DETTES**		
Avances et acomptes versés sur commandes							
Créances :	38 881 114,39	- 345 300,11	38 535 814,28	49 042 883,16	Dettes financières	1 881 498,43	3 825 778,22
- d'exploitation	38 155 043,01	- 345 300,11	37 809 742,90	48 507 581,87	Dettes d'exploitation	40 114 833,06	49 126 030,45
- diverses	726 071,38		726 071,38	535 301,30	Dettes diverses	3 765 975,92	5 871 445,19
Valeurs mobilières de placement	44 325,91		44 325,91	44 325,91	Produits constatés d'avance	5 744 711,29	5 325 358,29
Disponibilités	62 774 669,12		62 774 669,12	56 369 431,33			
Charges constatées d'avance	17 750,00		17 750,00				
TOTAL II	101 763 023,16	- 345 300,11	101 417 723,05	105 498 427,95	**TOTAL III**	51 507 018,70	64 148 612,15
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					*ECARTS DE CONVERSION - PASSIF*		
Primes de remboursement des emprunts (IV)							
Ecarts de conversion - Actif (V)							
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	755 855 726,11	- 185 399 149,24	570 456 576,87	600 492 183,54	**TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)**	570 456 576,87	600 492 183,54

COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE 2014

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 15	Système abrégé COMPTE DE RESULTAT		Date 02.03.2015 Heure 09:52:45 Page 2	

CHARGES (hors taxes)	Exercice 2014	Exercice 2013	PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2014	Exercice 2013
CHARGES D'EXPLOITATION (1) :			**PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :**		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation des stocks marchandises (a)			Production vendue :	28 488 880,00	27 896 858,06
Achat d'approvisionnements	895,42	1 263,68	- biens		
Variation de stocks approvisionnements (a)	-3 376,19	4 741,36	- travaux, études et services	28 488 880,00	27 896 858,06
Achats non stockés	18 096 084,67	18 317 885,80	Production stockée (b) :		
Services extérieurs	11 867 164,22	14 679 791,62	- en cours de production de biens		
Autres charges externes	17 524 769,65	17 739 232,22	- en cours de production de services		
Impots, taxes et versements assimilés	3 292 084,34	3 193 200,40	- produits		
Rémunération du personnel	160 683 900,23	161 246 707,85	Production immobilisée		
Charges sociales	111 924 977,99	109 551 277,86	Subventions d'exploitation :	323 373 829,57	321 742 616,93
Dotation aux amortissements et dépréciations	32 850 608,93	33 080 055,37	- Etat	289 100 961,82	289 301 779,15
Dotation aux provisions	175 111,00	190 749,00	- Autres	34 272 867,75	32 440 837,78
Autres charges	7 501 211,32	6 372 913,86	Autres produits (2)	27 555 413,56	26 757 088,25
CHARGES FINANCIERES	3 240,64	2 716,74	**PRODUITS FINANCIERS (2)**	96 533,00	60 090,46
TOTAL I	363 916 672,22	364 380 535,76	**TOTAL I**	379 514 656,13	376 456 653,70
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	40 077,60	1 229 433,31	**PRODUITS EXCEPTIONNELS (2) (II)**	44 008,34	1 510 723,84
Impôts sur les bénéfices (III)					
Total des charges (I+II+III)	363 956 749,82	365 609 969,07	**Total des produits (I+II)**	379 558 664,47	377 967 377,54
Solde créditeur : Bénéfice	15 601 914,65	12 357 408,47	**Solde débiteur : Perte**		
TOTAL GENERAL	379 558 664,47	377 967 377,54	**TOTAL GENERAL**	379 558 664,47	377 967 377,54

(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs.

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.
(2) Dont reprises sur amortissements et provisions.

(a) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins précédé du signe (-).
(b) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins précédé du signe (-).

Lyon 1

CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE

EXERCICE 2014

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 06.03.2015 Heure 11:10:42 Page 2	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
10100002-Financement non rattaché aux actifs remis -Etat	0,00	2 493 242,92	2 493 242,92	6 477 080,48	4 112 955,46	10 590 035,94	0,00	8 096 793,02
10200009-Biens mis à disposition des Etab-neutralisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10211000-Dotat°-rvt du bien n'incombe pas a l'ets	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10211100-Dotat°-rvt du bien n'incombe pas a l'ets	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10211200-Dotat°-rvt du bien incombe a l'ets	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10225200-Dons et legs en capital (NB)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10271000-Biens en affect° renouvelt n'incombe pas a l'ets	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10350000-Dons et legs en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10411000-Contr et financt actifs m à dispo étabs-Etat	0,00	0,00	0,00	336 201 093,93	0,00	336 201 093,93	0,00	336 201 093,93
10413100-Financt autres actifs-Etat	0,00	14 085 850,23	14 085 850,23	97 834 219,41	1 272 093,15	99 106 312,56	0,00	85 020 462,33
10413200-Financt autres actifs-ANR IA	0,00	0,00	0,00	0,00	229 788,97	229 788,97	0,00	229 788,97
10413800-Financt autres actifs-autres Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	6 564,10	6 564,10	0,00	6 564,10
10491000-Reprise résultat mise à disposition - Etat	55 919 240,75	13 129 379,59	69 048 620,34	0,00	0,00	0,00	69 048 620,34	0,00
10492000-Reprise résultat remis en propriété - Etat	483,52	483,52	967,04	0,00	493,74	493,74	473,30	0,00
10493100-Reprise résultat autres actifs- Etat	41 632 096,47	14 851 844,03	56 483 940,50	0,00	13 874 417,25	13 874 417,25	42 609 523,25	0,00
10493200-Reprise résultat	0,00	16 722,57	16 722,57	0,00	0,00	0,00	16 722,57	0,00

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 06.03.2015 Heure 11:10:42 Page 3	
Numéros et libellés des bilans	**Débits Bilan d'entrée**	**Débits Opérations de l'exercice**	**Débits Total**	**Crédits Bilan d'entrée**	**Crédits Opérations de l'exercice**	**Crédits Total**	**Soldes Montant débit**	**Soldes Montant crédit**
autres actifs- ANR IA								
10493800-Reprise résultat autres actifs- autres Etat	0,00	1 127,77	1 127,77	0,00	0,00	0,00	1 127,77	0,00
10540000-Ecart de réévaluation libre	0,00	0,00	0,00	166 839,16	0,00	166 839,16	0,00	166 839,16
10682000-Reserve facultative-etablissement	0,00	14 821 446,00	14 821 446,00	130 021 261,78	12 693 274,53	142 714 536,31	0,00	127 893 090,31
11000000-Report à nouveau (solde crediteur)	0,00	335 866,06	335 866,06	335 866,06	53 095 573,80	53 431 439,86	0,00	53 095 573,80
11900000-Report a nouveau (solde debiteur)	14 821 446,00	54 890 306,75	69 711 752,75	0,00	14 821 446,00	14 821 446,00	54 890 306,75	0,00
12000000-Resultat de l'exercice (solde crediteur)	0,00	405 031 015,89	405 031 015,89	12 357 408,47	408 275 522,07	420 632 930,54	0,00	15 601 914,65
13110000-Etat auxiliarisé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13110002-Etat	0,00	4 032 028,80	4 032 028,80	0,00	4 032 028,80	4 032 028,80	0,00	0,00
13120000-Regions-subventions d'equipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13120002-Financements Régions non rattachés	0,00	3 694 455,61	3 694 455,61	1 354 500,00	5 546 430,27	6 900 930,27	0,00	3 206 474,66
13130000-Departements-subventions d'equipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13130002-Financements Départements non rattachés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13140000-Communes,grpts de communes subv° d'equipt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13140002-Financements Communes non rattachées	0,00	0,00	0,00	1 170 000,00	700 000,00	1 870 000,00	0,00	1 870 000,00
13150000-Autres collectivites et ets publics subv equip	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13150002-Financements Autres coll non rattachés	0,00	3 375 574,01	3 375 574,01	477 870,13	2 897 703,88	3 375 574,01	0,00	0,00

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**					Date 06.03.2015 Heure 11:10:42 Page 4		
Numéros et libellés des bilans	**Débits Bilan d'entrée**	**Débits Opérations de l'exercice**	**Débits Total**	**Crédits Bilan d'entrée**	**Crédits Opérations de l'exercice**	**Crédits Total**	**Soldes Montant débit**	**Soldes Montant crédit**
13160000-Union europeenne - subv° equipt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13160002-Financements Union européenne non rattachés	0,00	879 038,66	879 038,66	0,00	879 038,66	879 038,66	0,00	0,00
13170000-Autres organismes-subv° equipt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13170002-Financements Autres non rattachés	0,00	55 302,83	55 302,83	0,00	55 302,83	55 302,83	0,00	0,00
13180000-Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13180002-Financements Autres non rattachés	0,00	164 501,36	164 501,36	855 040,79	193 209,36	1 048 250,15	0,00	883 748,79
13412000-Financements Régions rattachés à des actifs	0,00	4 341 464,81	4 341 464,81	26 408 785,21	1 254 131,29	27 662 916,50	0,00	23 321 451,69
13413000-Financements Départements rattachés à des actifs	0,00	279 114,55	279 114,55	478 709,23	0,00	478 709,23	0,00	199 594,68
13414000-Financements Communes rattachés à des actifs	0,00	2 517,32	2 517,32	712 867,32	0,00	712 867,32	0,00	710 350,00
13415000-Financements Autres coll. rattachés à des actifs	0,00	74 494,30	74 494,30	441 488,39	1 687 545,20	2 129 033,59	0,00	2 054 539,29
13416000-Financements Union Europ. rattachés à des actifs	0,00	672 287,47	672 287,47	697 567,61	478 559,23	1 176 126,84	0,00	503 839,37
13417000-Financements Autres org. rattachés à des actifs	0,00	454 215,67	454 215,67	3 385 743,91	68 945,81	3 454 689,72	0,00	3 000 474,05
13418000-Financements Autres rattachés à des actifs	0,00	75 491,91	75 491,91	42 488 192,70	82 250,68	42 570 443,38	0,00	42 494 951,47
13492000-Reprise résult finan Régions rattachés actifs	10 386 336,08	2 912 409,10	13 298 745,18	0,00	4 295 314,55	4 295 314,55	9 003 430,63	0,00
13493000-Reprise résult finan Départements rattachés actifs	309 875,23	9 050,43	318 925,66	0,00	279 114,55	279 114,55	39 811,11	0,00
13494000-Reprise résult finan Communes rattachés actifs	133 131,99	36 300,39	169 432,38	0,00	2 517,32	2 517,32	166 915,06	0,00

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 06.03.2015 Heure 11:10:42 Page 5	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
13495000-Reprise résult finan Autres coll. rattachés actifs	56 169,82	72 419,02	128 588,84	0,00	41 559,23	41 559,23	87 029,61	0,00
13496000-Reprise résult finan Union Europ rattachés actifs	668 217,04	74 776,62	742 993,66	0,00	522 670,67	522 670,67	220 322,99	0,00
13497000-Reprise résult finan Autres org rattachés actifs	1 244 982,81	419 598,47	1 664 581,28	0,00	402 820,16	402 820,16	1 261 761,12	0,00
13498000-Reprise résult finan Autres rattachés actifs	1 903 663,48	8 140 720,53	10 044 384,01	0,00	52 651,41	52 651,41	9 991 732,60	0,00
13800000-Autres subventions d'investissement auxiliarisé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13911000-Subvent° d'equipt-etat inscrite cpte de resultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13912000-Subvent° d'equipt-regions insc. cpte de resultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13913000-Subvent° dpts d'invt inscrite cpte de resultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13914000-Subv°equipt com et grpt de com insc.cpte resultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13915000-Sub equipt autres col. et ets pub inscrites au c	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13916000-Subv° d'equipt union euro cpte de resultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13917000-Subv° 'equipt autres org.inscrite cpte de resultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13918000-Subv° equipts autres inscrites cpte de resultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13980000-Autres subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15110000-Provisions pour litiges	0,00	0,00	0,00	163 113,00	79 151,00	242 264,00	0,00	242 264,00
15820000-Provisions pour CET	0,00	190 749,00	190 749,00	1 391 567,00	286 709,00	1 678 276,00	0,00	1 487 527,00

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 06.03.2015 Heure 11:10:42 Page 6	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
18110000-Comptes liaison des établists - compta client#	0,00	12 712 756,61	12 712 756,61	0,00	12 712 756,61	12 712 756,61	0,00	0,00
18120000-Compte liaison des établists - compta fournisseur#	0,00	12 712 756,61	12 712 756,61	0,00	12 712 756,61	12 712 756,61	0,00	0,00
18510000-Opérations de trésorerie inter-services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18531000-Opérations de trésorerie inter-services	1 718 881,41	0,00	1 718 881,41	0,00	0,00	0,00	1 718 881,41	0,00
18531100-LIAISON CISR	0,00	963 156,56	963 156,56	916 395,66	963 156,56	1 879 552,22	0,00	916 395,66
18531200-LIAISON SIUAPS	0,00	10 390 632,25	10 390 632,25	802 485,75	10 390 632,25	11 193 118,00	0,00	802 485,75
18532100-Client Inter-groupe SIU-	0,00	269 786,74	269 786,74	0,00	269 786,74	269 786,74	0,00	0,00
18532200-Client Inter-groupe SIU	0,00	989 789,31	989 789,31	0,00	989 789,31	989 789,31	0,00	0,00
18533100-Four. Inter-groupe SIU	0,00	269 786,74	269 786,74	0,00	269 786,74	269 786,74	0,00	0,00
18533200-Four. Inter-groupe SIU	0,00	991 789,31	991 789,31	0,00	991 789,31	991 789,31	0,00	0,00
18560000-LIAISON CISR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18570000-LIAISON SIUAPS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18606110-PI-Electricite	0,00	46 796,30	46 796,30	0,00	46 796,30	46 796,30	0,00	0,00
18606120-PI-Carburants et lubrifiants	0,00	26 564,20	26 564,20	0,00	26 564,20	26 564,20	0,00	0,00
18606170-PI-Eau	0,00	7 497,57	7 497,57	0,00	7 497,57	7 497,57	0,00	0,00
18606200-PI-Acquisition de papier	0,00	613,80	613,80	0,00	613,80	613,80	0,00	0,00
18606300-PI-Fournitures d'entretien et de petit equipement	0,00	80 509,67	80 509,67	0,00	80 509,67	80 509,67	0,00	0,00
18606400-PI-Fournitures administratives	0,00	3 510,35	3 510,35	0,00	3 510,35	3 510,35	0,00	0,00
18606700-PI-Fournitures, materiels	0,00	612 935,36	612 935,36	0,00	612 935,36	612 935,36	0,00	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
enseignement,recherche								
18606800-PI-Autres matières et fournitures non stockées	0,00	1 917,85	1 917,85	0,00	1 917,85	1 917,85	0,00	0,00
18613200-PI-Locations immobilieres	0,00	32 337,83	32 337,83	0,00	32 337,83	32 337,83	0,00	0,00
18613500-PI-Locations mobilieres	0,00	988,37	988,37	0,00	988,37	988,37	0,00	0,00
18615200-PI-Sur biens immobiliers (à subd comme le cpte 21)	0,00	878 949,97	878 949,97	0,00	878 949,97	878 949,97	0,00	0,00
18615500-PI-Sur biens mobiliers (à subd comme le cpte 21)	0,00	17 710,02	17 710,02	0,00	17 710,02	17 710,02	0,00	0,00
18617000-PI-Etudes et recherches	0,00	253 331,60	253 331,60	0,00	253 331,60	253 331,60	0,00	0,00
18618311-PI-Français	0,00	400,00	400,00	0,00	400,00	400,00	0,00	0,00
18618321-PI-Français	0,00	2 203,00	2 203,00	0,00	2 203,00	2 203,00	0,00	0,00
18618400-PI-Reprographie	0,00	366 357,22	366 357,22	0,00	366 357,22	366 357,22	0,00	0,00
18618500-PI-Frais organisat°colloques,seminaires, conf.	0,00	113 251,82	113 251,82	0,00	113 251,82	113 251,82	0,00	0,00
18621400-PI-Personnel prêté à l'établissement	0,00	199 874,90	199 874,90	0,00	199 874,90	199 874,90	0,00	0,00
18622600-PI-Honoraires	0,00	67 280,10	67 280,10	0,00	67 280,10	67 280,10	0,00	0,00
18622800-PI-Divers	0,00	1 930,89	1 930,89	0,00	1 930,89	1 930,89	0,00	0,00
18623100-PI-Annonces et insertions	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00	0,00	0,00
18623300-PI-Foires et expositions	0,00	5 150,00	5 150,00	0,00	5 150,00	5 150,00	0,00	0,00
18623700-PI-Publications	0,00	8 635,20	8 635,20	0,00	8 635,20	8 635,20	0,00	0,00
18623800-PI-Divers	0,00	45 535,58	45 535,58	0,00	45 535,58	45 535,58	0,00	0,00
18624100-PI-Transports sur	0,00	2 522,24	2 522,24	0,00	2 522,24	2 522,24	0,00	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
achats								
18624800-PI-divers	0,00	1 665,86	1 665,86	0,00	1 665,86	1 665,86	0,00	0,00
18625100-PI-Voyages et déplacements	0,00	24 265,40	24 265,40	0,00	24 265,40	24 265,40	0,00	0,00
18625400-PI-Frais d'inscription aux colloques	0,00	27 833,00	27 833,00	0,00	27 833,00	27 833,00	0,00	0,00
18625610-PI-Personnels de l'epscp	0,00	15 959,23	15 959,23	0,00	15 959,23	15 959,23	0,00	0,00
18625620-PI-Étudiants	0,00	20 295,00	20 295,00	0,00	20 295,00	20 295,00	0,00	0,00
18625630-PI-Personnalités extérieures	0,00	581,94	581,94	0,00	581,94	581,94	0,00	0,00
18625700-PI-Receptions	0,00	709,22	709,22	0,00	709,22	709,22	0,00	0,00
18626400-PI-Téléphone	0,00	657 157,46	657 157,46	0,00	657 157,46	657 157,46	0,00	0,00
18626500-PI-Affranchissements	0,00	115 212,18	115 212,18	0,00	115 212,18	115 212,18	0,00	0,00
18628200-PI-Blanchissage	0,00	408,53	408,53	0,00	408,53	408,53	0,00	0,00
18628300-PI-Format° continue du personnel de l'etablissemen	0,00	127 503,13	127 503,13	0,00	127 503,13	127 503,13	0,00	0,00
18628880-PI-Autres	0,00	579 839,13	579 839,13	0,00	579 839,13	579 839,13	0,00	0,00
18651100-PI-Redev.concess°, brevets, licences, marques, pro	0,00	41 802,04	41 802,04	0,00	41 802,04	41 802,04	0,00	0,00
18658300-PI-Charges gestion provenant annulat° orc exc. ant	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	0,00
18658800-PI-Autres charges diverses de gestion courante	0,00	9 021 440,72	9 021 440,72	0,00	9 021 440,72	9 021 440,72	0,00	0,00
18758800-PI-Autres	0,00	13 405 470,10	13 405 470,10	0,00	13 405 470,10	13 405 470,10	0,00	0,00
20531000-Logiciels acquis ou sous-traités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20531001-Logiciels acquis ou sous-traités TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20531100-Logiciels acquis	2 588 244,95	484 903,34	3 073 148,29	0,00	1 924 934,18	1 924 934,18	1 148 214,11	0,00
20531101-Logiciels acquis TECH	94 080,19	518 617,56	612 697,75	0,00	592 783,78	592 783,78	19 913,97	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
20532001-Logiciels créés TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20580000-Autres conces° et dts similaires, brevets, lic., m	1 334 417,85	0,00	1 334 417,85	0,00	1 327 662,85	1 327 662,85	6 755,00	0,00
20580001-Atre conces° dts similaires, brevets, lic., m TECH	0,00	679,84	679,84	0,00	679,84	679,84	0,00	0,00
20800000-Autres immobilisations incorporelles	214 452,68	0,40	214 453,08	0,00	18 050,57	18 050,57	196 402,51	0,00
21126000-Terrains aménagés reçus en dot° ou en affectation	8 756,12	0,00	8 756,12	0,00	8 756,12	8 756,12	0,00	0,00
21128000-Autres terrains aménagés	26 544,33	0,00	26 544,33	0,00	26 544,33	26 544,33	0,00	0,00
21156000-Terrains bâtis reçus en dotation ou en affectation	0,00	153 190,00	153 190,00	0,00	0,00	0,00	153 190,00	0,00
21217000-Agencement terrain nus acquis	527 962,00	0,00	527 962,00	0,00	527 962,00	527 962,00	0,00	0,00
21218000-Agencements autres terrains nus	888 670,63	0,00	888 670,63	0,00	888 670,63	888 670,63	0,00	0,00
21228000-Autres amenag terrains aménagés	0,00	564 966,78	564 966,78	0,00	16 759,68	16 759,68	548 207,10	0,00
21316000-Const bâtiments affectés ou reçus en dotation	336 810 890,00	0,00	336 810 890,00	0,00	153 190,00	153 190,00	336 657 700,00	0,00
21316001-Const bâtiments affectés ou reçus en dotation TECH	6 198,25	4 039,68	10 237,93	0,00	8 079,36	8 079,36	2 158,57	0,00
21317000-Constructions bâtiments acquis	42 396 400,00	0,00	42 396 400,00	0,00	0,00	0,00	42 396 400,00	0,00
21318000-Autres constructions bâtiments	12 609 529,72	0,00	12 609 529,72	0,00	12 069 227,18	12 069 227,18	540 302,54	0,00
21318001-Autres constructions bâtiments TECH	0,00	7 659,36	7 659,36	0,00	7 659,36	7 659,36	0,00	0,00
21356001-Instal gén, agnct	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 06.03.2015 Heure 11:10:42 Page 10

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
amngt constr aff rem dot° TECH								
21357000-Instal gén, agncts, amngts des construct° acquis	423 944,09	9 974 783,33	10 398 727,42	0,00	75 401,18	75 401,18	10 323 326,24	0,00
21357001-Inst gén, agncts, amngts des construct° acq TECH	2 738,51	2 085 271,79	2 088 010,30	0,00	1 931 974,37	1 931 974,37	156 035,93	0,00
21358000-Autres instal gén agnct amngt des atres construct°	152 921 682,02	9 890 496,70	162 812 178,72	0,00	556 710,32	556 710,32	162 255 468,40	0,00
21358001-Autres instal gén agnct amngt des atres const TECH	382 640,73	1 539 892,83	1 922 533,56	0,00	1 873 734,98	1 873 734,98	48 798,58	0,00
21458000-Atre inst gén agnct amngt cnstruct sur sol autrui	30 116,00	0,00	30 116,00	0,00	30 116,00	30 116,00	0,00	0,00
21517000-Installations techniques complexes acquises	268 301,89	61 161,63	329 463,52	0,00	13,38	13,38	329 450,14	0,00
21517001-Installations techniques complexes acquises TECH	8 624,97	484 308,76	492 933,73	0,00	489 365,11	489 365,11	3 568,62	0,00
21536000-Matériel scientifique affecté ou remis en dot°	5 980,00	0,00	5 980,00	0,00	0,00	0,00	5 980,00	0,00
21536001-Matériel scientifique aff ou remis en dot° TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21537000-Matériel scientifique acquis	60 119 057,96	12 278 202,87	72 397 260,83	0,00	32 348 240,37	32 348 240,37	40 049 020,46	0,00
21537001-Matériel scientifique acquis TECH	689 803,16	31 858 595,52	32 548 398,68	0,00	30 664 335,96	30 664 335,96	1 884 062,72	0,00
21538000-Autres matériel scientifiques	9 938,99	27 772,18	37 711,17	0,00	29 024,17	29 024,17	8 687,00	0,00
21538001-Autres matériel scientifiques TECH	0,00	22 789,26	22 789,26	0,00	22 789,26	22 789,26	0,00	0,00
21546001-Mat d'enseignement affecté ou remis en dot° TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 06.03.2015 Heure 11:10:42 Page 11	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
21547000-Matériel d'enseignement acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21547001-Matériel d'enseignement acquis TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21548000-Autres matériel d'enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21548001-Autres matériel d'enseignement TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21557000-Outillage acquis	3 298 827,12	230 999,69	3 529 826,81	0,00	1 999 486,32	1 999 486,32	1 530 340,49	0,00
21557001-Outillage acquis TECH	5 576,87	156 879,53	162 456,40	0,00	160 568,53	160 568,53	1 887,87	0,00
21558001-Autres outillages TECH	2 191,68	10 958,40	13 150,08	0,00	13 150,08	13 150,08	0,00	0,00
21566001- Matériel enseignement affecté ou remis (TECH)	0,00	5 789,76	5 789,76	0,00	5 789,76	5 789,76	0,00	0,00
21567000-Matériel d'enseignement acquis(B)	18 828 189,48	2 298 029,15	21 126 218,63	0,00	9 618 939,94	9 618 939,94	11 507 278,69	0,00
21567001-Matériel d'enseignement acquis TECH(B)	732 090,39	1 197 151,99	1 929 242,38	0,00	1 914 757,93	1 914 757,93	14 484,45	0,00
21568000-Autres matériel d'enseignement	1 262,98	0,00	1 262,98	0,00	0,00	0,00	1 262,98	0,00
21577000-Agencements & aménagements du mat & outil acquis	28 844,87	7 986,11	36 830,98	0,00	19 988,74	19 988,74	16 842,24	0,00
21577001-Agncts & amngts du mat & out acquis TECH	0,00	15 972,22	15 972,22	0,00	15 972,22	15 972,22	0,00	0,00
21617000-Collections acquises	0,00	4 150,08	4 150,08	0,00	4 150,08	4 150,08	0,00	0,00
21617001-Collections acquises TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21647000-Collections lit, scient, artist acquises	978 126,61	0,00	978 126,61	0,00	4 150,08	4 150,08	973 976,53	0,00
21647001-Collections lit, scient, artist acquises TEC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 06.03.2015 Heure 11:10:42 Page 12	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
21817000-Instal gén agencements, aménagements divers acquis	3 086 590,18	0,00	3 086 590,18	0,00	2 382 699,95	2 382 699,95	703 890,23	0,00
21817001-Instal gén agncnts, aménagements div acquis TECH	0,00	1 320,45	1 320,45	0,00	0,00	0,00	1 320,45	0,00
21818000-Autres instal gén, agncts, aménagements divers	0,00	2 058 656,30	2 058 656,30	0,00	448 825,66	448 825,66	1 609 830,64	0,00
21826001-Matériel de transport affecté ou rem en dot TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21827000-Matériel de transport acquis	1 038 203,55	170 531,08	1 208 734,63	0,00	229 961,14	229 961,14	978 773,49	0,00
21827001-Matériel de transport acquis TECH	10 588,77	230 021,54	240 610,31	0,00	229 000,00	229 000,00	11 610,31	0,00
21836000-Matériel de bureau affecté ou remis en dotation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21836001-Matériel de bureau affecté ou remis en dot TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21837000-Matériel de bureau acquis	1 319 044,92	36 638,78	1 355 683,70	0,00	1 290 113,19	1 290 113,19	65 570,51	0,00
21837001-Matériel de bureau acquis TECH	0,00	70 271,08	70 271,08	0,00	63 467,42	63 467,42	6 803,66	0,00
21838000-Autre matériel de bureau	135 126,79	0,00	135 126,79	0,00	128 315,61	128 315,61	6 811,18	0,00
21838001-Autre matériel de bureau TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21847000-Mobilier acquis	4 457 656,45	205 091,61	4 662 748,06	0,00	483 498,73	483 498,73	4 179 249,33	0,00
21847001-Mobilier acquis TECH	124 837,76	496 286,89	621 124,65	0,00	596 614,97	596 614,97	24 509,68	0,00
21848000-Autre mobilier	10 212,33	0,00	10 212,33	0,00	0,00	0,00	10 212,33	0,00
21848001-Autre mobilier TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21876001-Matériel informatique affecté ou remis en dot TECH	0,00	47 483,04	47 483,04	0,00	43 983,84	43 983,84	3 499,20	0,00

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 06.03.2015 Heure 11:10:42 Page 13	
Numéros et libellés des bilans	**Débits Bilan d'entrée**	**Débits Opérations de l'exercice**	**Débits Total**	**Crédits Bilan d'entrée**	**Crédits Opérations de l'exercice**	**Crédits Total**	**Soldes Montant débit**	**Soldes Montant crédit**
21877000-Matériel informatique acquis	35 050 563,22	8 539 365,75	43 589 928,97	0,00	27 643 950,54	27 643 950,54	15 945 978,43	0,00
21877001-Matériel informatique acquis TECH	420 017,51	6 802 767,71	7 222 785,22	0,00	6 716 838,95	6 716 838,95	505 946,27	0,00
21878000-Autre matériel informatique	0,00	1 412 762,98	1 412 762,98	0,00	1 316 156,27	1 316 156,27	96 606,71	0,00
21878001-Autre matériel informatique TECH	25 869,09	213 753,56	239 622,65	0,00	236 028,38	236 028,38	3 594,27	0,00
21887000-Matériels divers acquis	3 300 520,67	1 162 833,83	4 463 354,50	0,00	2 489 110,65	2 489 110,65	1 974 243,85	0,00
21887001-Matériels divers acquis TECH	19 468,67	2 419 998,23	2 439 466,90	0,00	2 214 784,01	2 214 784,01	224 682,89	0,00
21888000-Autres matériels divers	5 106,71	0,00	5 106,71	0,00	2 104,96	2 104,96	3 001,75	0,00
21888001-Autres matériels divers TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23130000-Immobilisations en cours constructions	4 249 900,33	11 160 598,03	15 410 498,36	0,00	5 211 090,79	5 211 090,79	10 199 407,57	0,00
23130001-Immobilisations en cours constructions TECH	933 533,07	25 447 332,85	26 380 865,92	1 109,15	25 876 993,95	25 878 103,10	509 162,82	6 400,00
23135001-Immobilisations en cours agenc.const. TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	63,97	63,97	0,00	63,97
23150000-Immobilisations en cours installat° techn.	265 000,00	35 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00
23150001-Immobilisations en cours installat° techn TECH	0,00	96 809,44	96 809,44	0,00	96 809,44	96 809,44	0,00	0,00
23180000-Immobilisations en cours-autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23180001-Immobilisations en cours-autres TECH	0,00	110 944,10	110 944,10	0,00	110 739,24	110 739,24	204,86	0,00
23251000-Logiciels sous-traités	72 327,74	10 718,26	83 046,00	0,00	0,00	0,00	83 046,00	0,00

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 06.03.2015 Heure 11:10:42 Page 14	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
23251001-Logiciels sous-traités TECH	3 198,35	21 575,43	24 773,78	0,00	23 224,28	23 224,28	1 549,50	0,00
23252001-Logiciels créés TECH	2 152,80	0,00	2 152,80	0,00	0,00	0,00	2 152,80	0,00
23810000-Avances versées sur immobilisations corporelles	2 277 020,61	4 278 331,72	6 555 352,33	0,00	4 273 589,86	4 273 589,86	2 281 762,47	0,00
26100000-Titres de participation	307 431,67	29 960,00	337 391,67	0,00	9 000,00	9 000,00	328 391,67	0,00
26600000-Autres formes de participation	101 028,11	0,00	101 028,11	0,00	0,00	0,00	101 028,11	0,00
27200000-Titres immobilisés (droits de créance)	3 412 358,93	0,00	3 412 358,93	0,00	0,00	0,00	3 412 358,93	0,00
27430000-Prêts au personnel	0,00	27 200,00	27 200,00	0,00	27 200,00	27 200,00	0,00	0,00
27550000-Cautionnements	44 251,87	0,00	44 251,87	0,00	0,00	0,00	44 251,87	0,00
28053100-Amortissement-Logiciels acquis ou sous-traités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28053110-Amortissement-Logiciels acquis	0,00	1 902 769,15	1 902 769,15	1 907 857,34	647 005,93	2 554 863,27	0,00	652 094,12
28058000-Amortissement-immos incorporelles	0,00	1 350 744,70	1 350 744,70	1 279 042,93	78 456,77	1 357 499,70	0,00	6 755,00
28080000-Amortissement autres immobilisat° incorporelles	0,00	18 050,57	18 050,57	171 709,02	42 744,06	214 453,08	0,00	196 402,51
28121700-Amort agcnts et amenagts terrain nu acquis	0,00	186 684,83	186 684,83	186 684,83	0,00	186 684,83	0,00	0,00
28121800-Amort agcnts et amenagts terrain nu autres	0,00	152 200,25	152 200,25	152 200,25	0,00	152 200,25	0,00	0,00
28122800-Amort agcnts, amenagts terrain amenagé autres	0,00	91 575,19	91 575,19	178 736,11	230 398,57	409 134,68	0,00	317 559,49
28131600-Amortissement Bâtiments affectés ou reçus en dot°	0,00	0,00	0,00	55 917 892,72	13 128 031,56	69 045 924,28	0,00	69 045 924,28

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 06.03.2015 Heure 11:10:42 Page 15	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
28131700-Amortissement Bâtiments acquis	0,00	697 041,87	697 041,87	8 525 542,02	1 865 963,81	10 391 505,83	0,00	9 694 463,96
28131800-Amortissement Bâtiments autres	0,00	49 816,23	49 816,23	30 691,65	278 909,87	309 601,52	0,00	259 785,29
28135700-Amort Instal gén, agnct amngt des constr acquis	0,00	2 547 786,57	2 547 786,57	5 607 306,28	1 731 698,84	7 339 005,12	0,00	4 791 218,55
28135800-Amort Instal gén, agnct amngt des constr autres	0,00	1 208 677,80	1 208 677,80	37 231 798,07	24 532 119,17	61 763 917,24	0,00	60 555 239,44
28151700-Amort Instal° techniques complexes acquis	0,00	49,66	49,66	64 745,24	29 570,21	94 315,45	0,00	94 265,79
28153600-Amort Matériel scientifique affecté ou dot°	0,00	0,00	0,00	854,29	854,29	1 708,58	0,00	1 708,58
28153700-Amort Matériel scientifique acquis	0,00	34 989 195,44	34 989 195,44	42 726 906,43	10 562 454,56	53 289 360,99	0,00	18 300 165,55
28153800-Amort Matériel scientifique autres	0,00	17 228,16	17 228,16	21 530,55	1 818,97	23 349,52	0,00	6 121,36
28154700-Amort Matériel d'enseignement acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28154800-Amort Matériel d'enseignement autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28155700-Amort Outillage acquis	0,00	2 538 434,86	2 538 434,86	3 131 637,75	267 260,71	3 398 898,46	0,00	860 463,60
28156700-Amort Matériel d'enseignement acquis	0,00	8 096 328,81	8 096 328,81	10 957 256,43	2 608 217,84	13 565 474,27	0,00	5 469 145,46
28156800-Amort Matériel d'enseignement autres	0,00	0,00	0,00	576,38	180,42	756,80	0,00	756,80
28157700-Amort Agncts & amngts du mat & out acquis	0,00	0,00	0,00	2 355,57	1 021,26	3 376,83	0,00	3 376,83
28161700-Amort Collect° acquis	0,00	4 147,96	4 147,96	4 067,28	80,68	4 147,96	0,00	0,00
28181700-Amort Inst gén, agncts, amngts divers acquis	0,00	311 439,20	311 439,20	97 391,06	917 938,37	1 015 329,43	0,00	703 890,23
28181800-Amort Inst gén,	0,00	380 198,86	380 198,86	1 477 460,51	117 036,61	1 594 497,12	0,00	1 214 298,26

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 06.03.2015 Heure 11:10:42 Page 16	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
agncts, amngts divers autres								
28182700-Amort Matériel de transport acquis	0,00	345 171,54	345 171,54	868 470,47	264 319,41	1 132 789,88	0,00	787 618,34
28183700-Amort Matériel de bureau acquis	0,00	82 996,35	82 996,35	96 825,17	19 359,33	116 184,50	0,00	33 188,15
28183800-Amort Matériel de bureau autres	0,00	0,00	0,00	619,92	681,17	1 301,09	0,00	1 301,09
28184700-Amort Mobilier acquis	0,00	477 742,08	477 742,08	2 567 381,32	463 272,77	3 030 654,09	0,00	2 552 912,01
28184800-Amort Mobilier autres	0,00	0,00	0,00	3 066,50	1 021,23	4 087,73	0,00	4 087,73
28187700-Amort Matériel informatique acquis	0,00	24 046 033,98	24 046 033,98	23 917 561,00	8 570 083,18	32 487 644,18	0,00	8 441 610,20
28187800-Amort Matériel informatique autres	0,00	1 316 150,79	1 316 150,79	259 823,79	1 152 896,27	1 412 720,06	0,00	96 569,27
28188700-Amortissement Matériels divers acquis	0,00	5 223 189,67	5 223 189,67	4 529 528,64	1 654 126,38	6 183 655,02	0,00	960 465,35
28188800-Amortissement Matériels divers autres	0,00	2 081,39	2 081,39	3 710,88	832,40	4 543,28	0,00	2 461,89
28431600-Amort Bâtiments renouv n'incombe pas à ets	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31100000-Stocks - Matière A	0,00	86 951,29	86 951,29	0,00	86 951,29	86 951,29	0,00	0,00
32210000-Stocks-Combustibles	41 787,55	132 115,03	173 902,58	0,00	128 738,84	128 738,84	45 163,74	0,00
40110000-Fournisseurs	0,00	64 137 180,34	64 137 180,34	3 450 092,23	61 446 087,34	64 896 179,57	0,00	758 999,23
40120000-Fournisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40170000-Retenues de garantie et oppositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40410000-Fournisseurs d'immobilisations	0,00	45 245 683,72	45 245 683,72	658 318,14	44 684 630,93	45 342 949,07	0,00	97 265,35
40420000-Fournisseurs d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40470000-Fournisseurs d'immobilisat°-retenues	0,00	86 605,61	86 605,61	184 087,35	139 438,14	323 525,49	0,00	236 919,88

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 06.03.2015 Heure 11:10:42 Page 17	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
garantie								
40810000-Fourn. fnp non aux	0,00	146 823 611,55	146 823 611,55	9 156 402,44	147 226 361,40	156 382 763,84	0,00	9 559 152,29
40811000-Fourn. fnp b&s	0,00	351 793,82	351 793,82	351 793,82	792 950,94	1 144 744,76	0,00	792 950,94
40840000-Fourn. fnp immos non auxiliarisé	0,00	69 823 955,67	69 823 955,67	4 008 841,52	68 309 841,24	72 318 682,76	0,00	2 494 727,09
40841000-Fourn. fnp immos	0,00	653,74	653,74	653,74	0,00	653,74	0,00	0,00
41110000-Clients	11 129 560,78	77 825 176,43	88 954 737,21	0,00	79 016 489,21	79 016 489,21	9 938 248,00	0,00
41120000-Clients	1 102 785,68	248 446,45	1 351 232,13	0,00	558 098,65	558 098,65	793 133,48	0,00
41210000-Etudiants - droits universitaires	0,00	16 736 701,34	16 736 701,34	0,00	16 736 701,34	16 736 701,34	0,00	0,00
41600000-Creances contentieuses	158 629,25	425 888,80	584 518,05	0,00	245 414,37	245 414,37	339 103,68	0,00
41800000-Clients - produits non encore facturés	4 561 125,78	9 882 960,03	14 444 085,81	0,00	8 956 297,56	8 956 297,56	5 487 788,25	0,00
41910000-Clients-avance et acompte reçues sur commande	0,00	10 314 886,50	10 314 886,50	3 825 778,22	8 370 606,71	12 196 384,93	0,00	1 881 498,43
42120000-Exercice courant	0,00	181,26	181,26	0,00	181,26	181,26	0,00	0,00
42700000-Personnel-oppositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
42820000-Personnel-dettes provisionnes pour conges payes	0,00	2 551 111,00	2 551 111,00	2 551 111,00	2 418 335,00	4 969 446,00	0,00	2 418 335,00
42860000-Personnel-autres charges a payer	0,00	6 590 759,00	6 590 759,00	6 590 759,00	6 590 358,00	13 181 117,00	0,00	6 590 358,00
43110000-Cotisation patronale	0,00	2 244 308,00	2 244 308,00	0,00	2 244 308,00	2 244 308,00	0,00	0,00
43720000-Contributions et retenues pour pensions civiles	0,00	0,00	0,00	2 791,28	0,00	2 791,28	0,00	2 791,28
43730000-Caisses de retraite et de prévoyance	0,00	27 908,34	27 908,34	0,00	27 908,34	27 908,34	0,00	0,00
43740000-IRCANTEC	0,00	4 048,88	4 048,88	0,00	4 048,88	4 048,88	0,00	0,00
43770000-Assedic	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
43780000-Divers	0,00	120,19	120,19	0,00	120,19	120,19	0,00	0,00
43790000-EXONERATION FISCALE &	893 441,47	0,00	893 441,47	0,00	0,00	0,00	893 441,47	0,00

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 06.03.2015 Heure 11:10:42 Page 18	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
SOCIALE HEURES COMPLEMENTAIR								
43820000-Charges sociales sur conges a payer	0,00	107 399,00	107 399,00	107 399,00	84 728,00	192 127,00	0,00	84 728,00
43860000-CAP organ. sociaux	0,00	901 834,00	901 834,00	901 834,00	1 331 229,00	2 233 063,00	0,00	1 331 229,00
44110000-Subventions d'investissement	0,00	10 152 937,33	10 152 937,33	0,00	9 480 905,17	9 480 905,17	672 032,16	0,00
44111000-Subventions d'investissement Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
44112000-Subventions d'investissement Régions	270 000,00	0,00	270 000,00	0,00	270 000,00	270 000,00	0,00	0,00
44115000-Subventions d'investissement aut. Collect	70 940,56	59 936,13	130 876,69	0,00	130 876,69	130 876,69	0,00	0,00
44117000-Subventions d'investissement - Autres organismes	183 500,00	32 735,80	216 235,80	0,00	216 235,80	216 235,80	0,00	0,00
44170000-Subventions d'exploitation	0,00	42 654 045,03	42 654 045,03	0,00	35 032 759,62	35 032 759,62	7 621 285,41	0,00
44171000-Subventions d'exploitation - Etat	0,00	648 842 399,10	648 842 399,10	283 500,00	648 558 899,10	648 842 399,10	0,00	0,00
44172000-Subventions d'exploitation - Régions	2 736 130,82	5 242 281,22	7 978 412,04	0,00	7 978 412,04	7 978 412,04	0,00	0,00
44175000-Subventions d'exploitation aut. Collect	2 889 344,23	2 972 873,77	5 862 218,00	0,00	5 899 338,05	5 899 338,05	0,00	37 120,05
44177000-Subventions d'exploitation - Autres organismes	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
44190000-Avances sur subventions	0,00	22 973 095,74	22 973 095,74	6 496 494,30	22 558 940,70	29 055 435,00	0,00	6 082 339,26
44199999-Subvention Clients - demandes d'acomptes	0,00	3 956 852,07	3 956 852,07	0,00	3 956 852,07	3 956 852,07	0,00	0,00
44520000-Tva due intra-communautaire	0,00	666 268,14	666 268,14	0,00	666 297,34	666 297,34	0,00	29,20

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 06.03.2015 Heure 11:10:42 Page 19	
Numéros et libellés des bilans	**Débits Bilan d'entrée**	**Débits Opérations de l'exercice**	**Débits Total**	**Crédits Bilan d'entrée**	**Crédits Opérations de l'exercice**	**Crédits Total**	**Soldes Montant débit**	**Soldes Montant crédit**
44562100-Tva deductible sur immobilisations france	0,00	2 339 214,71	2 339 214,71	0,00	2 338 414,71	2 338 414,71	800,00	0,00
44562200-Tva deductible sur immobilisations intracom.	0,00	85 012,87	85 012,87	0,00	85 012,87	85 012,87	0,00	0,00
44562300-Tva deductible sur immobilisations hors UE.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
44566100-Tva deductible sur biens et services france	0,00	2 050 447,98	2 050 447,98	0,00	2 050 268,22	2 050 268,22	179,76	0,00
44566200-Tva deductible sur biens et service intracom.	0,00	526 507,93	526 507,93	0,00	526 478,73	526 478,73	29,20	0,00
44566300-Tva deductible sur biens et service hors UE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
44567000-Crédit de t.v.a. à reporter	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
44567100-Crédit de TVA sur achats France	3 159 125,77	4 390 779,62	7 549 905,39	0,00	6 654 810,49	6 654 810,49	895 094,90	0,00
44567200-Credit TVA / achats intra-communautaire	0,00	734 439,45	734 439,45	116 747,83	681 234,31	797 982,14	0,00	63 542,69
44567300-Sur achats autres pays	0,00	163 068,63	163 068,63	32 583,62	130 485,01	163 068,63	0,00	0,00
44570000-Tva collectee par l'etablissement	0,00	1 668 753,63	1 668 753,63	0,00	1 668 743,96	1 668 743,96	9,67	0,00
44583000-Remboursement de tva demandé	6 759 110,00	4 863 178,00	11 622 288,00	0,00	9 768 905,00	9 768 905,00	1 853 383,00	0,00
44586000-Tva pour cap	131,17	116 941,26	117 072,43	0,00	9,64	9,64	117 062,79	0,00
44587000-Tva sur facturation à établir	0,00	0,00	0,00	0,00	180 396,00	180 396,00	0,00	180 396,00
44870000-Produits a recevoir	890 881,00	1 981 832,00	2 872 713,00	0,00	1 781 762,00	1 781 762,00	1 090 951,00	0,00
46320000-Ordres de recet ou ordres de reversemt à recouvrer	7 826,51	23 428,49	31 255,00	0,00	31 155,00	31 155,00	100,00	0,00
46321000-OR trop perçu	3 034,23	893 915,96	896 950,19	0,00	843 810,97	843 810,97	53 139,22	0,00
46500000-Créances / cessions de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 06.03.2015 Heure 11:10:42 Page 20	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
val mob de placement								
46630000-Virements a reimputer	0,00	717 180,56	717 180,56	36 214,46	695 155,58	731 370,04	0,00	14 189,48
46641000-Excedents de versement auxiliarisé	0,00	7 027,50	7 027,50	1 044,20	6 559,30	7 603,50	0,00	576,00
46642000-exedents sans auxil	0,00	57,58	57,58	2 732,62	335,08	3 067,70	0,00	3 010,12
46682000-AVIS DE PAIEMENT INTERNATIONAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46711000-Aide à la mobilité internationale	0,00	2 740 360,00	2 740 360,00	312 400,00	2 704 566,00	3 016 966,00	0,00	276 606,00
46740000-Taxe d'apprentissage	0,00	7 787 736,87	7 787 736,87	667 153,16	7 763 265,71	8 430 418,87	0,00	642 682,00
46820000-Charges à payer sur ressources affectées aux	0,00	35 918 638,45	35 918 638,45	16 270 563,72	30 725 863,48	46 996 427,20	0,00	11 077 788,75
46841000-PAR SUR RESSOURCES AFFECTEES	14 526 550,38	41 862 485,25	56 389 035,63	0,00	47 196 545,85	47 196 545,85	9 192 489,78	0,00
47100000-Compte d'attente	0,00	97 647 617,00	97 647 617,00	0,00	97 647 617,00	97 647 617,00	0,00	0,00
47150000-Recettes des regisseurs a verifier	282,40	7 152 482,96	7 152 765,36	0,00	7 152 394,82	7 152 394,82	370,54	0,00
47180000-Autres recettes a classer	0,00	297 726 783,58	297 726 783,58	2 973 004,69	295 935 533,15	298 908 537,84	0,00	1 181 754,26
47181000-Autres rec à classer auxiliarisé	0,00	156,87	156,87	0,00	156,87	156,87	0,00	0,00
47187000-APUREMENT DROITS UNIVERSITAIRES	0,00	279 656,90	279 656,90	5 462,33	282 589,90	288 052,23	0,00	8 395,33
47189000-APUREMENT DU JUILLET 2010	38 836,96	231 522,84	270 359,80	0,00	222 828,57	222 828,57	47 531,23	0,00
47210000-Dépenses payées avant ordonnancement	0,00	5 017 592,33	5 017 592,33	0,00	4 992 083,21	4 992 083,21	25 509,12	0,00
47211000-Avances sur mission agents	13 726,23	112 280,62	126 006,85	0,00	117 971,74	117 971,74	8 035,11	0,00
47212000-dpao sans aux	0,00	17 659,64	17 659,64	0,00	17 659,64	17 659,64	0,00	0,00
47213000-Services bancaires	0,00	59 047,40	59 047,40	0,00	59 048,91	59 048,91	0,00	1,51

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 06.03.2015 Heure 11:10:42 Page 21

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
47250000-Depenses des regisseurs a verifier	0,00	46 032,40	46 032,40	0,00	46 032,40	46 032,40	0,00	0,00
47281000-Autres depenses a regulariser aux	0,00	551 180 881,88	551 180 881,88	0,00	551 233 657,53	551 233 657,53	0,00	52 775,65
47311000-Sécurité sociale étudiante	0,00	2 467 653,70	2 467 653,70	23 942,00	2 484 461,70	2 508 403,70	0,00	40 750,00
47314000-Médecine préventive	0,00	264 132,40	264 132,40	0,00	264 132,40	264 132,40	0,00	0,00
48610000-Charges constatees d'avce Exploitat° (ex.suivant)	0,00	17 750,00	17 750,00	0,00	0,00	0,00	17 750,00	0,00
48710000-Produits constatés d'avance Exploitation	0,00	10 745 032,54	10 745 032,54	5 325 358,29	11 164 385,54	16 489 743,83	0,00	5 744 711,29
49110000-Clients divers	0,00	186 670,86	186 670,86	158 629,25	373 341,72	531 970,97	0,00	345 300,11
50820000-RESEAU BANQUES PRIVEES	44 325,91	0,00	44 325,91	0,00	0,00	0,00	44 325,91	0,00
51120000-Cheques bancaires a encaisser	914 992,21	22 292 489,21	23 207 481,42	0,00	22 791 800,60	22 791 800,60	415 680,82	0,00
51150000-Cartes bancaires a l'encaissement	0,00	2 051 892,02	2 051 892,02	0,00	2 051 892,02	2 051 892,02	0,00	0,00
51151000-CB a l'encaissement - DU	154,00	12 823 512,26	12 823 666,26	0,00	12 823 666,26	12 823 666,26	0,00	0,00
51171000-Cheques impayés auxiliarisé	1 857,28	36 672,54	38 529,82	0,00	29 569,31	29 569,31	8 960,51	0,00
51210000-Compte la Banque Rhône-Alpes	10 425,23	46 749,16	57 174,39	0,00	53 105,80	53 105,80	4 068,59	0,00
51220000-Compte la Banque Postale	2 614,37	3 000,00	5 614,37	0,00	5 614,37	5 614,37	0,00	0,00
51230000-Compte Crédit Mutuel Enseignant	4 602,95	179 342,33	183 945,28	0,00	179 625,22	179 625,22	4 320,06	0,00
51510000-Compte au tresor	39 644 704,58	509 031 667,13	548 676 371,71	0,00	486 432 934,43	486 432 934,43	62 243 437,28	0,00
51520000-COMPTE DE PLACEMENT REMUNERE TRESOR	12 844 268,58	114 111 166,93	126 955 435,51	0,00	126 955 435,51	126 955 435,51	0,00	0,00
51530000-FONDS EUROPEENS -	2 838 616,41	274 211,40	3 112 827,81	0,00	3 110 000,00	3 110 000,00	2 827,81	0,00

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 06.03.2015 Heure 11:10:42 Page 22	
Numéros et libellés des bilans	**Débits Bilan d'entrée**	**Débits Opérations de l'exercice**	**Débits Total**	**Crédits Bilan d'entrée**	**Crédits Opérations de l'exercice**	**Crédits Total**	**Soldes Montant débit**	**Soldes Montant crédit**
DEPOTS DE FONDS TRESOR								
51590000-A PAYER SUR COMPTE TRESOR	0,00	339 568 589,69	339 568 589,69	2 652,50	339 633 041,27	339 635 693,77	0,00	67 104,08
51710000-Compte à terme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51720000-CPR/CDC LEGS	109 767,57	40 722,24	150 489,81	0,00	805,47	805,47	149 684,34	0,00
53100000-Caisse	80,65	380 409,50	380 490,15	0,00	380 392,36	380 392,36	97,79	0,00
54300000-Regies d'avances	0,00	78 037,12	78 037,12	0,00	65 341,12	65 341,12	12 696,00	0,00
58500000-Virements internes de fonds	0,00	258 907,76	258 907,76	0,00	258 907,76	258 907,76	0,00	0,00
86140000-SIUAPS TICKETS TENNIS ROSES	0,00	36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00	0,00	0,00
86230000-SIUAPS TICKETS TENNIS BLANCS	13 262,00	0,00	13 262,00	0,00	5 796,00	5 796,00	7 466,00	0,00
86240000-SIUAPS TICKETS TENNIS ROSES	3 552,00	36 000,00	39 552,00	0,00	5 046,00	5 046,00	34 506,00	0,00
86250000-IUFM T REPAS VIOLETS ETUDIANTS & PERSO INDICE <350	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
86280000-IUFM T REPAS ROUGES ELEVES CLG & LP VILLEURBANNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
86330000-SIUAPS TICKETS TENNIS BLANCS	0,00	5 796,00	5 796,00	13 262,00	0,00	13 262,00	0,00	7 466,00
86340000-SIUAPS TICKETS TENNIS ROSES	0,00	5 046,00	5 046,00	3 552,00	36 000,00	39 552,00	0,00	34 506,00
86350000-IUFM T REPAS VIOLETS ETUDIANTS & PERSO INDICE <350	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
86380000-IUFM T REPAS ROUGES ELEVES CLG & LP VILLEURBANNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
89000000-Bilan d'ouverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 06.03.2015 Heure 11:10:42 Page 23	
Récapitulatif Classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes débiteurs	Soldes Créditeurs
Total classe 1	128 794 524,60	615 739 697,10	744 534 221,70	665 138 095,99	598 345 683,88	1 263 483 779,87	189 056 658,51	708 006 216,68
Total classe 2	696 916 095,14	225 007 237,33	921 923 332,47	201 922 339,55	250 962 139,10	452 884 478,65	654 099 166,92	185 060 313,10
Total classe 3	41 787,55	219 066,32	260 853,87	0,00	215 690,13	215 690,13	45 163,74	0,00
Total classe 4	49 394 963,22	2 273 913 598,66	2 323 308 561,88	64 500 692,21	2 271 761 324,09	2 336 262 016,30	39 047 467,77	52 000 922,19
Total classe 5	56 416 409,74	1 001 177 369,29	1 057 593 779,03	2 652,50	994 772 131,50	994 774 784,00	62 886 099,11	67 104,08
Total classe 8	16 814,00	82 842,00	99 656,00	16 814,00	82 842,00	99 656,00	41 972,00	41 972,00
Total général	931 580 594,25	4 116 139 810,70	5 047 720 404,95	931 580 594,25	4 116 139 810,70	5 047 720 404,95	945 176 528,05	945 176 528,05

Lyon 1

CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE

EXERCICE 2014

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**						Date 06.03.2015 Heure 10:59:44 Page 2	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
60225000-Fournitures de bureau	0,00	775,43	775,43	0,00	0,01	0,01	775,42	0,00
60228000-Autres matieres et fournitures consommables	0,00	892,42	892,42	0,00	772,42	772,42	120,00	0,00
60310000-Variation des stocks de matières premières	0,00	173 902,58	173 902,58	0,00	173 902,58	173 902,58	0,00	0,00
60320000-Variation stocks des autres approvisionnements	0,00	41 787,55	41 787,55	0,00	45 163,74	45 163,74	0,00	3 376,19
60400000-Achats d'études et prestations de services	0,00	178,22	178,22	0,00	178,22	178,22	0,00	0,00
60611000-Electricite	0,00	3 245 474,38	3 245 474,38	0,00	22 564,61	22 564,61	3 222 909,77	0,00
60612000-Carburants et lubrifiants	0,00	227 901,99	227 901,99	0,00	12 728,28	12 728,28	215 173,71	0,00
60613000-Gaz	0,00	1 061 220,16	1 061 220,16	0,00	108 352,73	108 352,73	952 867,43	0,00
60614000-Chauffage sur reseau	0,00	2 521 707,12	2 521 707,12	0,00	123 821,06	123 821,06	2 397 886,06	0,00
60617000-Eau	0,00	1 385 452,12	1 385 452,12	0,00	52 199,93	52 199,93	1 333 252,19	0,00
60618000-Autres fournitures non stockables	0,00	84,24	84,24	0,00	0,00	0,00	84,24	0,00
60620000-Acquisition de papier	0,00	194 163,82	194 163,82	0,00	19 682,72	19 682,72	174 481,10	0,00
60630000-Fournitures d'entretien et de petit equipement	0,00	4 260 978,10	4 260 978,10	0,00	482 696,28	482 696,28	3 778 281,82	0,00
60640000-Fournitures administratives	0,00	547 640,37	547 640,37	0,00	75 862,77	75 862,77	471 777,60	0,00
60650000-Linge, vetements de travail	0,00	135 242,96	135 242,96	0,00	63 672,84	63 672,84	71 570,12	0,00
60660000-infirmerie et produits pharmaceutiques	0,00	681,55	681,55	0,00	0,00	0,00	681,55	0,00
60670000-Fournitures, materiels enseignement,recherche	0,00	5 871 653,00	5 871 653,00	0,00	734 192,17	734 192,17	5 137 460,83	0,00
60680000-Autres matières et fournitures non stockées	0,00	300 883,70	300 883,70	0,00	66 488,33	66 488,33	234 395,38	0,01

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**						Date 06.03.2015 Heure 10:59:44 Page 3	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
60800000-Frais accessoires d'achat	0,00	124 781,65	124 781,65	0,00	19 479,28	19 479,28	105 302,37	0,00
60980000-Rabais, remises, ristournes obtenus non affectés	0,00	0,00	0,00	0,00	39,49	39,49	0,00	39,49
61100000-Sous-traitance generale	0,00	654 211,82	654 211,82	0,00	409 924,17	409 924,17	244 287,65	0,00
61220000-Credit-bail mobilier	0,00	31 854,11	31 854,11	0,00	23 718,13	23 718,13	8 135,98	0,00
61320000-Locations immobilieres	0,00	722 798,44	722 798,44	0,00	34 348,48	34 348,48	688 449,96	0,00
61350000-Locations mobilieres	0,00	922 609,84	922 609,84	0,00	261 579,00	261 579,00	661 030,84	0,00
61400000-Charges locatives et de copropriété	0,00	1 843,68	1 843,68	0,00	921,84	921,84	921,84	0,00
61520000-Sur biens immobiliers (à subd comme le cpte 21)	0,00	2 725 136,78	2 725 136,78	0,00	708 192,93	708 192,93	2 016 943,85	0,00
61550000-Sur biens mobiliers (à subd comme le cpte 21)	0,00	1 356 030,34	1 356 030,34	0,00	360 971,00	360 971,00	995 059,34	0,00
61560000-Maintenance (à subdiviser comme le compte 21)	0,00	2 275 718,15	2 275 718,15	0,00	295 451,82	295 451,82	1 980 266,33	0,00
61610000-Multirisques	0,00	40 172,59	40 172,59	0,00	8 283,50	8 283,50	31 889,09	0,00
61620000- Assurance obligatoire dommage-construction	0,00	148 018,53	148 018,53	0,00	0,00	0,00	148 018,53	0,00
61680000-Autres assurances	0,00	10 467,72	10 467,72	0,00	934,45	934,45	9 533,27	0,00
61700000-Etudes et recherches	0,00	1 006 455,13	1 006 455,13	0,00	139 198,64	139 198,64	867 256,49	0,00
61810000-Documentation generale	0,00	198,40	198,40	0,00	63,50	63,50	134,90	0,00
61831100-Doct tech et bibl - abonnt - français	0,00	3 763 526,82	3 763 526,82	0,00	1 270 972,90	1 270 972,90	2 492 553,92	0,00
61831200-Doct tech et bibl - abonnt - étranger	0,00	457 133,31	457 133,31	0,00	252 080,52	252 080,52	205 052,79	0,00
61832100-Ouvrages français	0,00	565 228,21	565 228,21	0,00	39 686,18	39 686,18	525 542,03	0,00
61832200-Ouvrages étrangers	0,00	22 260,59	22 260,59	0,00	13 192,05	13 192,05	9 068,54	0,00
61833100-Ouvrage franc. élect	0,00	483 834,30	483 834,30	0,00	86 499,71	86 499,71	397 334,59	0,00
61833200-Ouvrage étrang élect	0,00	559 092,37	559 092,37	0,00	507 682,41	507 682,41	51 409,96	0,00

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**						Date 06.03.2015 Heure 10:59:44 Page 4	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
61840000-Reprographie	0,00	195 185,97	195 185,97	0,00	34 244,74	34 244,74	160 941,23	0,00
61850000-Frais de colloques,seminaires,conférences	0,00	493 354,08	493 354,08	0,00	120 020,99	120 020,99	373 333,09	0,00
62140000-Personnel prêté à l'établissement	0,00	1 976 992,88	1 976 992,88	0,00	719 497,95	719 497,95	1 257 494,93	0,00
62240000-Rémunérations des transitaires	0,00	44,78	44,78	0,00	0,00	0,00	44,78	0,00
62260000-Honoraires	0,00	3 551 753,07	3 551 753,07	0,00	423 212,15	423 212,15	3 128 540,92	0,00
62270000-Frais d'actes et de contentieux	0,00	3 648,99	3 648,99	0,00	1 363,51	1 363,51	2 285,48	0,00
62280000-Divers frais intermédiaire et honoraires	0,00	132 614,28	132 614,28	0,00	18 466,49	18 466,49	114 147,80	0,01
62310000-Annonces et insertions	0,00	122 206,59	122 206,59	0,00	17 541,48	17 541,48	104 665,11	0,00
62330000-Foires et expositions	0,00	45 639,65	45 639,65	0,00	9 694,59	9 694,59	35 945,06	0,00
62360000-Catalogues et imprimés	0,00	9 335,60	9 335,60	0,00	6 445,26	6 445,26	2 890,34	0,00
62370000-Publications	0,00	273 303,39	273 303,39	0,00	27 983,98	27 983,98	245 319,41	0,00
62380000-Divers	0,00	594 703,68	594 703,68	0,00	65 129,19	65 129,19	529 574,49	0,00
62410000-Transports sur achats	0,00	27 220,61	27 220,61	0,00	4 582,21	4 582,21	22 638,40	0,00
62440000-Transports administratifs	0,00	4 113,30	4 113,30	0,00	3 948,52	3 948,52	164,78	0,00
62470000-Transports collectifs du personnel	0,00	509,19	509,19	0,00	34,19	34,19	475,00	0,00
62480000-Divers transport	0,00	64 826,30	64 826,30	0,00	22 317,46	22 317,46	42 508,84	0,00
62510000-Voyages et déplacements	0,00	2 064 277,98	2 064 277,98	0,00	322 426,93	322 426,93	1 741 851,05	0,00
62540000-Frais d'inscription aux colloques	0,00	397 652,73	397 652,73	0,00	49 663,07	49 663,07	347 989,66	0,00
62550000-Frais de demenagement	0,00	122 733,94	122 733,94	0,00	3 836,24	3 836,24	118 897,70	0,00
62560000-Missions	0,00	268 095,75	268 095,75	0,00	53 839,57	53 839,57	214 256,18	0,00
62561000-Missions personnels de	0,00	1 007 153,40	1 007 153,40	0,00	72 884,83	72 884,83	934 268,57	0,00

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**						Date 06.03.2015 Heure 10:59:44 Page 5	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
l'epscp								
62562000-Missions étudiants	0,00	443 794,83	443 794,83	0,00	27 270,13	27 270,13	416 524,70	0,00
62563000-Missions personnalités extérieures	0,00	520 721,28	520 721,28	0,00	45 686,56	45 686,56	475 034,72	0,00
62570000-Frais réceptions	0,00	1 397 714,06	1 397 714,06	0,00	127 282,80	127 282,80	1 270 431,26	0,00
62640000-Téléphone	0,00	388 570,12	388 570,12	0,00	90 278,00	90 278,00	298 292,12	0,00
62650000-Affranchissements	0,00	351 192,50	351 192,50	0,00	67 795,42	67 795,42	283 397,08	0,00
62670000-frais télécommunications - liaisons spécialisées	0,00	84 115,48	84 115,48	0,00	31 710,81	31 710,81	52 404,67	0,00
62720000-Commissions sur cartes bancaires	0,00	39 408,71	39 408,71	0,00	1 140,77	1 140,77	38 267,94	0,00
62780000-Autres frais et commissions	0,00	3 787,58	3 787,58	0,00	57,60	57,60	3 729,98	0,00
62810000-Concours divers (cotisations)	0,00	437 824,82	437 824,82	0,00	160 213,74	160 213,74	277 611,08	0,00
62820000-Blanchissage	0,00	38 512,48	38 512,48	0,00	3 114,57	3 114,57	35 397,91	0,00
62830000-Format° continue du personnel de l'etablissement	0,00	1 109 391,92	1 109 391,92	0,00	137 844,59	137 844,59	971 547,33	0,00
62840000-Frais de recrutement du personnel	0,00	31 491,42	31 491,42	0,00	14 343,72	14 343,72	17 147,70	0,00
62860000-Contrats de nettoyage	0,00	1 778 689,73	1 778 689,73	0,00	70 691,67	70 691,67	1 707 998,06	0,00
62870000-hébergement étudiants	0,00	27 352,11	27 352,11	0,00	27 352,11	27 352,11	0,00	0,00
62881000-gestion des déchets	0,00	49 847,53	49 847,53	0,00	48 414,07	48 414,07	1 433,46	0,00
62882000-prestations de gardiennage	0,00	41 460,43	41 460,43	0,00	26 798,69	26 798,69	14 661,74	0,00
62884000-diagnostic	0,00	12 225,54	12 225,54	0,00	5 393,26	5 393,26	6 832,28	0,00
62885000-Factur payes à façon	0,00	145 634,04	145 634,04	0,00	45 590,88	45 590,88	100 043,16	0,00
62888000-Autres frais divers	0,00	2 989 587,93	2 989 587,93	0,00	279 531,96	279 531,96	2 710 055,97	0,00
63180000-Autres impôts et taxes	0,00	54 653,12	54 653,12	0,00	54 653,12	54 653,12	0,00	0,00

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**						Date 06.03.2015 Heure 10:59:44 Page 6	
Numéros et libellés des bilans	**Débits Bilan d'entrée**	**Débits Opérations de l'exercice**	**Débits Total**	**Crédits Bilan d'entrée**	**Crédits Opérations de l'exercice**	**Crédits Total**	**Soldes Montant débit**	**Soldes Montant crédit**
63310000-Impôt et taxe - versement de transport	0,00	2 478 215,26	2 478 215,26	0,00	6 722,46	6 722,46	2 471 492,80	0,00
63320000-Cotisation FNAL	0,00	713 207,49	713 207,49	0,00	2 101,94	2 101,94	711 105,55	0,00
63512000-Taxes foncières	0,00	93 481,55	93 481,55	0,00	0,00	0,00	93 481,55	0,00
63530000-Impots indirects	0,00	1 178,62	1 178,62	0,00	0,00	0,00	1 178,62	0,00
63542000-Taxe differentielle sur les vehicules a moteur	0,00	4 410,00	4 410,00	0,00	2 202,50	2 202,50	2 207,50	0,00
63780000-Taxes diverses	0,00	14 270,54	14 270,54	0,00	1 652,22	1 652,22	12 618,32	0,00
64111100-Rémunérat. princip. fonctionnaires et contractuels	0,00	144 172 744,78	144 172 744,78	0,00	7 006 892,84	7 006 892,84	137 165 851,94	0,00
64111200-Rémunérations principales des CDI	0,00	18 157,93	18 157,93	0,00	0,00	0,00	18 157,93	0,00
64111300-Rémunérat. du pers. dispositifs aides à l'emploi	0,00	176 530,58	176 530,58	0,00	974,80	974,80	175 555,78	0,00
64112100-Rémunérations accessoires indexées	0,00	9 032 487,93	9 032 487,93	0,00	20 451,16	20 451,16	9 012 036,77	0,00
64112200-Monitorat, tutorat	0,00	498 419,34	498 419,34	0,00	521,37	521,37	497 897,97	0,00
64120000-Congés payés du personnel	0,00	2 431 996,08	2 431 996,08	0,00	2 551 111,00	2 551 111,00	329,73	119 444,65
64131000-Primes et gratifications indexées	0,00	5 670 881,92	5 670 881,92	0,00	7 424,59	7 424,59	5 663 457,33	0,00
64132000-Primes et gratifications non indexées	0,00	4 181 885,99	4 181 885,99	0,00	6 596,03	6 596,03	4 175 289,96	0,00
64142100-Indemnité de résidence	0,00	1 152 519,23	1 152 519,23	0,00	1 582,71	1 582,71	1 150 936,52	0,00
64143000-Heures supplémentaires	0,00	341 405,75	341 405,75	0,00	0,00	0,00	341 405,75	0,00
64144000- Indemnités de jurys d'enseignt et de concours	0,00	91 888,69	91 888,69	0,00	0,00	0,00	91 888,69	0,00
64146000-Indem. - Préavis/licenciement /ARE	0,00	15 244,49	15 244,49	0,00	0,00	0,00	15 244,49	0,00
64148100- Indemnités et avantages divers indexées	0,00	640 715,37	640 715,37	0,00	1 035,60	1 035,60	639 679,77	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
64148200- Indemnités et avantages divers non indexées	0,00	137 169,92	137 169,92	0,00	0,00	0,00	137 169,92	0,00
64150000-Supplément familial	0,00	1 728 385,27	1 728 385,27	0,00	9 942,94	9 942,94	1 718 442,33	0,00
64510000- Cotisations d'assurance-maladie	0,00	15 233 473,02	15 233 473,02	0,00	44 176,38	44 176,38	15 189 296,64	0,00
64531000-Cotis. Patron. pensions civiles et militaires	0,00	79 403 704,07	79 403 704,07	0,00	173 427,73	173 427,73	79 230 276,34	0,00
64532000-Cotisations patronales CNRACL	0,00	31 920,86	31 920,86	0,00	0,00	0,00	31 920,86	0,00
64532100-Cotis patr RAFP personnels civils	0,00	27 908,34	27 908,34	0,00	0,00	0,00	27 908,34	0,00
64533000-Cotis. Patron. retraite addition. Oblig. (RAFP)	0,00	681 129,34	681 129,34	0,00	122,02	122,02	681 007,32	0,00
64534000-Cotis.Assur. vieillesse- agents non titulaires	0,00	3 450 420,10	3 450 420,10	0,00	15 805,34	15 805,34	3 434 614,76	0,00
64535000-Cotisations IRCANTEC - agents non titulaires	0,00	1 463 090,09	1 463 090,09	0,00	9 040,67	9 040,67	1 454 049,42	0,00
64541000-Cotis assurance chômage (part patronale)	0,00	2 135 149,93	2 135 149,93	0,00	4 312,77	4 312,77	2 130 837,16	0,00
64581000-Cotisations aux autres org soc alloc familiales	0,00	7 492 519,42	7 492 519,42	0,00	20 147,28	20 147,28	7 472 372,14	0,00
64582000-Contribution solidarité autonomie	0,00	428 626,62	428 626,62	0,00	1 152,07	1 152,07	427 474,55	0,00
64588000-Autres cotisations aux organismes familiaux	0,00	1 416 077,19	1 416 077,19	0,00	1 009 233,00	1 009 233,00	406 844,19	0,00
64711000- Accid. Trav. Malad. prof. titul. non-titul. Per.	0,00	41 200,66	41 200,66	0,00	9 445,13	9 445,13	31 755,53	0,00
64712000-AIT- Allocation d'invalidité temporaire	0,00	15 493,36	15 493,36	0,00	0,00	0,00	15 493,36	0,00
64713000-Capital-décès	0,00	83 880,88	83 880,88	0,00	0,00	0,00	83 880,88	0,00

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**						Date 06.03.2015 Heure 10:59:44 Page 8	
Numéros et libellés des bilans	**Débits Bilan d'entrée**	**Débits Opérations de l'exercice**	**Débits Total**	**Crédits Bilan d'entrée**	**Crédits Opérations de l'exercice**	**Crédits Total**	**Soldes Montant débit**	**Soldes Montant crédit**
64714000-Congés de longue durée	0,00	205 294,50	205 294,50	0,00	0,00	0,00	205 294,50	0,00
64715000-Remboursements forfaitaires de transports	0,00	447 210,17	447 210,17	0,00	27 636,98	27 636,98	419 573,19	0,00
64718000-Autres prestations directes	0,00	160 197,40	160 197,40	0,00	153 078,20	153 078,20	7 119,20	0,00
64740000-Oeuvres sociales	0,00	1 013,10	1 013,10	0,00	1 013,10	1 013,10	0,00	0,00
64750000-Médecine du travail, pharmacie	0,00	6 285,71	6 285,71	0,00	6 182,71	6 182,71	103,00	0,00
64880000-Autres charges de personnel	0,00	772 658,39	772 658,39	0,00	97 501,78	97 501,78	675 156,61	0,00
65110000-Redev.concess°, brevets, licences, marques, proc.	0,00	817 819,72	817 819,72	0,00	84 741,41	84 741,41	733 078,31	0,00
65160000-Droits d'auteurs et de reproduction	0,00	812,29	812,29	0,00	100,00	100,00	712,29	0,00
65180000-Autres droits et valeurs similaires	0,00	81 847,92	81 847,92	0,00	0,00	0,00	81 847,92	0,00
65400000-Charges sur créances irrécouvrables	0,00	52 058,63	52 058,63	0,00	4 138,30	4 138,30	47 920,33	0,00
65500000-Quote-part de résultt / opé faites en commun (gie)	0,00	77 188,70	77 188,70	0,00	0,00	0,00	77 188,70	0,00
65710000-Bourses	0,00	572 405,02	572 405,02	0,00	40 072,65	40 072,65	532 332,37	0,00
65750000-Subventions reçues et réparties par l'epscp	0,00	362 690,14	362 690,14	0,00	50 505,00	50 505,00	312 185,14	0,00
65760000-Subventions diverses	0,00	2 467 162,93	2 467 162,93	0,00	495 480,03	495 480,03	1 971 682,90	0,00
65780000-Autres charges spécifiques	0,00	815 620,13	815 620,13	0,00	80 040,61	80 040,61	735 579,52	0,00
65781000-gratifications stage	0,00	38 404,52	38 404,52	0,00	8 215,94	8 215,94	30 188,58	0,00
65830000-Charges gestion - annulation OR exerc. antérieur	0,00	991 426,07	991 426,07	0,00	45 914,04	45 914,04	945 512,03	0,00
65870000-Participation	0,00	31 947,99	31 947,99	0,00	0,00	0,00	31 947,99	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
forfaitaire								
65880000-Autres charges diverses de gestion courante	0,00	2 397 939,63	2 397 939,63	0,00	396 904,39	396 904,39	2 001 035,24	0,00
66600000-Pertes de change	0,00	3 451,68	3 451,68	0,00	211,04	211,04	3 240,64	0,00
67110000-Penalites sur contrats et conventions	0,00	2 109,17	2 109,17	0,00	45,16	45,16	2 064,01	0,00
67120000-Penalites, amendes fiscales ou penales	0,00	32 779,24	32 779,24	0,00	40,00	40,00	32 739,24	0,00
67820000-Autres charges exceptionnelles	0,00	2 866,46	2 866,46	0,00	1 786,19	1 786,19	1 080,27	0,00
68111500-DAP-concessions, brevets, licences	0,00	357 317,02	357 317,02	0,00	656,95	656,95	356 660,07	0,00
68112200-DAP agencements, amenagements de terrains	0,00	18 577,48	18 577,48	0,00	0,00	0,00	18 577,48	0,00
68112316-Dot amort Bâtiments affectés ou reçus en dotation	0,00	11 183 578,62	11 183 578,62	0,00	0,00	0,00	11 183 578,62	0,00
68112317-Dot amort Bâtiments acquis	0,00	1 565 700,03	1 565 700,03	0,00	0,00	0,00	1 565 700,03	0,00
68112318-Dot amort Bâtiments autres	0,00	1 618,23	1 618,23	0,00	177,03	177,03	1 441,20	0,00
68112357-Dot amort Instal gén, agnct amngt constr° acquis	0,00	633 824,75	633 824,75	0,00	0,00	0,00	633 824,75	0,00
68112358-Dot amort Instal gén, agnct amngt constr° autres	0,00	9 322 857,26	9 322 857,26	0,00	0,00	0,00	9 322 857,26	0,00
68112517-Dot amrt Inst° techniques complexes acquis	0,00	29 570,21	29 570,21	0,00	0,00	0,00	29 570,21	0,00
68112536-Dot amort Matériel scientifique affecté ou en dot°	0,00	854,29	854,29	0,00	0,00	0,00	854,29	0,00
68112537-Dot amort Matériel scientifique acquis	0,00	5 209 342,20	5 209 342,20	0,00	692 325,71	692 325,71	4 517 016,49	0,00
68112538-Dot amort Matériel	0,00	1 818,97	1 818,97	0,00	81,57	81,57	1 737,40	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
scientifique autres								
68112557-Dot amort Outillage acquis	0,00	217 848,40	217 848,40	0,00	32 747,04	32 747,04	185 101,36	0,00
68112567-Dot amort Mat enseignement acquis	0,00	1 618 032,53	1 618 032,53	0,00	136 927,95	136 927,95	1 481 104,58	0,00
68112568-Dot amort Mat enseignement autres	0,00	180,42	180,42	0,00	0,00	0,00	180,42	0,00
68112577-Dot amrt Agncts & amngts mat & out acquis	0,00	1 021,26	1 021,26	0,00	0,00	0,00	1 021,26	0,00
68112617-Dot amrt Collections doc acquis	0,00	40,32	40,32	0,00	40,32	40,32	0,00	0,00
68112817-Dot amrt Inst gén, agncts, amngts div acquis	0,00	19 380,60	19 380,60	0,00	4 286,28	4 286,28	15 094,32	0,00
68112818-Dot amrt Inst gén, agncts, amngts div autres	0,00	58 781,27	58 781,27	0,00	6 905,03	6 905,03	51 876,24	0,00
68112827-Dot amrt Matériel transport acquis	0,00	79 738,99	79 738,99	0,00	1 047,18	1 047,18	78 691,81	0,00
68112837-Dot amrt Matériel de bureau acquis	0,00	11 710,05	11 710,05	0,00	3 257,99	3 257,99	8 452,06	0,00
68112838-Dot amrt Matériel de bureau autres	0,00	681,17	681,17	0,00	0,00	0,00	681,17	0,00
68112847-Dot amrt Mobilier acquis	0,00	347 727,94	347 727,94	0,00	0,00	0,00	347 727,94	0,00
68112848-Dot amrt Mobilier autres	0,00	1 021,23	1 021,23	0,00	0,00	0,00	1 021,23	0,00
68112877-Dot amrt Mat informatique acquis	0,00	2 743 016,99	2 743 016,99	0,00	130 527,28	130 527,28	2 612 489,71	0,00
68112878-Dot amrt Mat informatique autres	0,00	96,07	96,07	0,00	31,60	31,60	64,47	0,00
68112887-Dot amrt Matériels divers acquis	0,00	322 693,39	322 693,39	0,00	74 620,78	74 620,78	248 072,61	0,00

Etablissement université
Année 2014
Période 01 à 15

CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE

Date 06.03.2015
Heure 10:59:44

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
68112888-Dot amrt Matériels divers autres	0,00	832,40	832,40	0,00	291,31	291,31	541,09	0,00
68151000-Dot. aux provis. d'exploit. charges de personnel	0,00	286 709,00	286 709,00	0,00	190 749,00	190 749,00	95 960,00	0,00
68151100-Dotat° provisions pour litiges	0,00	79 151,00	79 151,00	0,00	0,00	0,00	79 151,00	0,00
68174000-DAP-Créances	0,00	373 341,72	373 341,72	0,00	186 670,86	186 670,86	186 670,86	0,00
68710000-Dotat° aux amortissements exceptionnels sur immo	0,00	4 194,08	4 194,08	0,00	0,00	0,00	4 194,08	0,00
70611000-Drts de scolar applicables aux diplômes nationaux	0,00	4 988 550,47	4 988 550,47	0,00	11 987 561,75	11 987 561,75	0,00	6 999 011,28
70612000-Droits des diplômes propres à chaque établissement	0,00	656,00	656,00	0,00	19 872,00	19 872,00	0,00	19 216,00
70613000-Redevances	0,00	0,00	0,00	0,00	192,93	192,93	0,00	192,93
70620000-Prestations de recherche	0,00	926 292,02	926 292,02	0,00	2 167 081,81	2 167 081,81	0,00	1 240 789,79
70630000-Mesures et expertises	0,00	0,00	0,00	0,00	3 451,00	3 451,00	0,00	3 451,00
70640000-Prestations et travaux informatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	4 597,56	4 597,56	0,00	4 597,56
70650000-Prestations de formation continue	0,00	3 200 805,15	3 200 805,15	0,00	16 881 475,90	16 881 475,90	0,00	13 680 670,75
70660000-Colloques	0,00	8 795,00	8 795,00	0,00	862 498,20	862 498,20	0,00	853 703,20
70670000-Ventes de publications	0,00	140,61	140,61	0,00	5 410,92	5 410,92	0,00	5 270,31
70681000-validation des acquis de l'expérience (VAE)	0,00	372 025,00	372 025,00	0,00	415 222,05	415 222,05	0,00	43 197,05
70688000-autres prestations de services	0,00	589 776,03	589 776,03	0,00	2 460 765,54	2 460 765,54	0,00	1 870 989,51
70810000-Pdts des svces exploités ds l'intérêt du	0,00	22 803,00	22 803,00	0,00	84 380,00	84 380,00	0,00	61 577,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
personnel								
70830000-Locations diverses	0,00	67 874,11	67 874,11	0,00	852 856,71	852 856,71	0,00	784 982,60
70840000-Mise a disposition de personnel facturee	0,00	685 538,69	685 538,69	0,00	2 405 664,69	2 405 664,69	0,00	1 720 126,00
70850000-Ports et frais accessoires factures aux clients	0,00	0,00	0,00	0,00	2 758,84	2 758,84	0,00	2 758,84
70870000-Hébergements et restauration	0,00	124 221,51	124 221,51	0,00	735 657,01	735 657,01	0,00	611 435,50
70880000-Autres produits d'activites annexes	0,00	163 153,74	163 153,74	0,00	750 064,42	750 064,42	0,00	586 910,68
74110000-Subvention exploitation-Ministère de tutelle	0,00	2 242 552,00	2 242 552,00	0,00	289 483 850,00	289 483 850,00	0,00	287 241 298,00
74186000-Participation Etat à la rém object de conscience	0,00	0,00	0,00	0,00	283 341,40	283 341,40	0,00	283 341,40
74188000-Autres subvention exploitation Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	1 576 322,42	1 576 322,42	0,00	1 576 322,42
74411000-ANR investissement d'avenir	0,00	0,00	0,00	0,00	6 657 143,25	6 657 143,25	0,00	6 657 143,25
74412000-ANR hors investissement d'avenir	0,00	12 848,39	12 848,39	0,00	6 231 239,89	6 231 239,89	0,00	6 218 391,50
74420000-Subventions de la région	0,00	1 156 332,86	1 156 332,86	0,00	6 004 401,97	6 004 401,97	0,00	4 848 069,11
74430000-Subventions du département	0,00	0,00	0,00	0,00	691 162,36	691 162,36	0,00	691 162,36
74440000-Subv des communes et groupements de communes	0,00	0,00	0,00	0,00	388 500,00	388 500,00	0,00	388 500,00
74453000-Aide Etat versée par cnasea pr les emplois-jeunes	0,00	0,00	0,00	0,00	85 469,06	85 469,06	0,00	85 469,06
74460000-Subventions union européenne	0,00	322 307,30	322 307,30	0,00	5 293 729,69	5 293 729,69	0,00	4 971 422,39

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**						Date 06.03.2015 Heure 10:59:44 Page 13	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
74470000-Subventions d'organismes internationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	18 606,10	18 606,10	0,00	18 606,10
74480000-Subv d'autres coll publ & organ internationaux	0,00	280 200,61	280 200,61	0,00	2 537 036,33	2 537 036,33	0,00	2 256 835,72
74482000-autres collectivites publiques	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0.00	1 500,00	0,00
74600000-Dons et legs	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	250 316,84	250 316,84	0,00	245 316,84
74810000-Pdts versts liberatoires ouvrant droit exone. TA	0,00	0,00	0,00	0,00	2 284 568,84	2 284 568,84	0,00	2 284 568,84
74880000-Autres subventions	0,00	302 462,46	302 462,46	0,00	5 911 345,04	5 911 345,04	0,00	5 608 882,58
75110000-Redev. concess°, brevets, licences, marques#	0,00	0,00	0,00	0,00	315 438,99	315 438,99	0,00	315 438,99
75160000-Droits d'auteur et de reproduction	0,00	0,00	0,00	0,00	749,93	749,93	0,00	749,93
75830000-Pdts gest° cour provenant annulat° mdt exc. ant.	0,00	312 061,37	312 061,37	0,00	2 079 303,82	2 079 303,82	0,00	1 767 242,45
75831000-Pdts gest° cour provenant annulat° mdt exc. ant.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 451,53	1 451,53	0,00	1 451,53
75880000-Autres produits	0,00	633 443,00	633 443,00	0,00	5 755 708,24	5 755 708,24	0,00	5 122 265,24
76210000-Revenus des titres immobilises	0,00	0,00	0,00	0,00	79 976,66	79 976,66	0,00	79 976,66
76400000-Revenus des valeurs mobilieres de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	634,50	634.50	0,00	634,50
76600000-Gains de change	0,00	0,00	0,00	0,00	98,99	98,99	0,00	98,99
76810000-Intérêts des comptes financiers débiteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	15 822,85	15 822,85	0,00	15 822,85
77110000-Dédits et pénalités perçus sur achats et ventes	0,00	0,00	0,00	0,00	9 232,24	9 232,24	0,00	9 232,24

CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
77150000-Condamnat° pécun prononcée par juge des comptes	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	200,00	0,00	200,00
77160000-Recouvrement / creances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	29,89	29,89	0,00	29,89
77182000-Pdts exception. provenant annulat° dep exc ant	0,00	0,00	0,00	0,00	5 876,42	5 876,42	0,00	5 876,42
77510000-Pdts des cess° d'elements d'actifs immo. incorp	0,00	0,00	0,00	0,00	583,34	583,34	0,00	583,34
77820000-Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	28 086,45	28 086,45	0,00	28 086,45
78130000-Q-part reprise Financ. rattachés actifs pt.expl	0,00	339 366,72	339 366,72	0,00	20 687 632,14	20 687 632,14	0,00	20 348 265,42

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**	Date 06.03.2015 Heure 10:59:44 Page 15

Récapitulatif Classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes débiteurs	Soldes Créditeurs
Total classe 6	0,00	387 475 572,29	387 475 572,29	0,00	23 518 822,47	23 518 822,47	364 079 610,17	122 860,35
Total classe 7	0,00	16 758 706,04	16 758 706,04	0,00	396 317 370,51	396 317 370,51	1 500,00	379 560 164,47
Total général	0,00	404 234 278,33	404 234 278,33	0,00	419 836 192,98	419 836 192,98	364 081 110,17	379 683 024,82

Université Claude Bernard Lyon 1

CADRE 2 : DEVELOPPEMENT DES DEPENSES BUDGETAIRES

EXERCICE 2014

Périmètre financier : Université Lyon 1
Exercice comptable : 2014
Etablissement : UCBL ...
Centre financier : *
Compte budgétaire : *

		dépenses					Montants des crédits			
Compte	Libellé	Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budg. non employés	Crédits extournés non employés
1	1bis	2	2bis	3	4	5	6	7	8	9
633	Impôts, taxes et ver	3 191 222,75	0,00	8 624,40	0,00	3 182 598,35	3 210 940,00	0,00	28 341,65	0,00
641	Rémun perso perm	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6411	Trait, comm remises	147 096 219,26	0,00	402 274,65	0,00	146 693 944,61	0,00	0,00	146 693 944,61-	0,00
64111	Rem.Princ.FoncCont	176 530,58	0,00	974,80	0,00	175 555,78	141 209 776,25	0,00	141 034 220,47	0,00
64112	Rem. Access. index	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 941 215,86	0,00	8 941 215,86	0,00
6412	Congés payés perso	119 114,92-	0,00	0,00	0,00	119 114,92-	0,00	0,00	119 114,92	0,00
6413	primes et gratif.	9 852 767,91	0,00	14 020,62	0,00	9 838 747,29	10 147 570,00	0,00	308 822,71	0,00
6414	Indemnités et avanta	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 992 987,00	0,00	1 992 987,00	0,00
64142	Indemn. Résid. Mobi.	1 152 519,23	0,00	1 582,71	0,00	1 150 936,52	0,00	0,00	1 150 936,52-	0,00
64143	indemn. Contrat	341 405,75	0,00	0,00	0,00	341 405,75	0,00	0,00	341 405,75-	0,00
64144	indemn. Jurys	91 888,69	0,00	0,00	0,00	91 888,69	0,00	0,00	91 888,69-	0,00
64146	Indemn.préavis	15 244,49	0,00	0,00	0,00	15 244,49	0,00	0,00	15 244,49-	0,00
64148	Indemn. avantag div	777 885,29	0,00	1 035,60	0,00	776 849,69	0,00	0,00	776 849,69-	0,00
6415	Supplément familial	1 728 385,27	0,00	9 942,94	0,00	1 718 442,33	0,00	0,00	1 718 442,33-	0,00
645	Charges de Sécurité	110 754 785,98	0,00	268 184,26	0,00	110 486 601,72	29 614 762,09	0,00	80 871 839,63-	0,00
64531	Cotis. Pension Civ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 003 115,37	0,00	80 003 115,37	0,00
64541	Cotis. Reg. Ass Chom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 273 517,00	0,00	2 273 517,00	0,00
647	Autres chrg sociales	800 042,91	0,00	37 082,11	0,00	762 960,80	671 753,43	0,00	91 207,37-	0,00
6488	Autres chrg perso	675 156,61	0,00	0,00	0,00	675 156,61	0,00	0,00	675 156,61-	0,00
* Total masse salariale		276 534 939,80	0,00	743 722,09	0,00	275 791 217,71	278 065 637,00	0,00	2 274 419,29	0,00
601	Ach stk mat 1ere	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 116,00	0,00	5 116,00	0,00
602	Ach stk autre approv	895,42	0,00	0,00	0,00	895,42	0,00	0,00	895,42-	0,00
603	Variation des stocks	3 376,19-	0,00	0,00	0,00	3 376,19-	0,00	0,00	3 376,19	0,00
606	Achats non stockés d	681,55	0,00	0,00	0,00	681,55	0,00	0,00	681,55-	0,00
6061	Fournitures non stoc	438,44	0,00	0,00	0,00	438,44	0,00	0,00	438,44-	0,00
60611	Électricité	3 283 753,08	0,00	14 047,01	0,00	3 269 706,07	3 259 885,00	0,00	9 821,07-	0,00
60612	Carburants et lubrif	241 299,47	0,00	0,00	0,00	241 299,47	111 865,00	0,00	129 434,47-	0,00
60613	Gaz	954 010,73	0,00	1 143,30	0,00	952 867,43	1 050 700,00	0,00	97 832,57	0,00
60614	Chauffage sur réseau	2 440 027,90	0,00	42 141,84	0,00	2 397 886,06	2 264 400,00	0,00	133 486,06-	0,00
60617	Eau	1 340 749,76	0,00	0,00	0,00	1 340 749,76	1 138 809,00	0,00	201 940,76-	0,00
60618	Autres fourn non-stk	84,24	0,00	0,00	0,00	84,24	115 000,00	0,00	114 915,76	0,00
6062	Acquis. de papier	177 593,42	0,00	2 754,98	0,00	174 838,44	285 632,18	0,00	110 793,74	0,00
6063	Fournitures d'entret	3 873 290,21	0,00	24 566,50	0,00	3 848 723,71	3 594 174,67	0,00	254 549,04-	0,00
6064	Fournitures administ	478 239,00	0,00	2 694,59	0,00	475 544,41	1 164 477,64	0,00	688 933,23	0,00
6065	Linge, vêtements de	71 832,92	0,00	262,80	0,00	71 570,12	67 170,00	0,00	4 400,12-	0,00
6067	Fournitures et matér	5 777 900,09	0,00	27 503,90	0,00	5 750 396,19	6 890 474,65	0,00	1 140 078,46	0,00
6068	Autres matières et f	236 619,56	0,00	306,34	0,00	236 313,22	76 763,43	0,00	159 549,79-	0,00
608	Frais accessoires d'	106 652,90	0,00	1 480,48	0,00	105 172,42	0,00	0,00	105 172,42-	0,00
609	Rabais, remises et r	90,46	0,00	0,00	0,00	90,46	0,00	0,00	90,46-	0,00
611	Sous traitance génér	244 287,65	0,00	0,00	0,00	244 287,65	1 958 898,16	0,00	1 714 610,51	0,00

Périmètre financier : Université Lyon 1
Exercice comptable : 2014
Etablissement : UCBL ...
Centre financier : *
Compte budgétaire : *

		dépenses					Montants des crédits			
Compte	Libellé	Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budg. non employés	Crédits extournés non employés
1	1bis	2	2bis	3	4	5	6	7	8	9
612	Redevances de crédit	12 390,40	0,00	0,00	0,00	12 390,40	9 724,00	0,00	2 666,40-	0,00
6132	Locations immobilièr	720 787,79	0,00	0,00	0,00	720 787,79	586 638,00	0,00	134 149,79-	0,00
6135	Locations mobilières	665 447,08	0,00	7 682,29	0,00	657 764,79	626 008,69	0,00	31 756,10-	0,00
614	Chrg loca & copropri	921,84	0,00	0,00	0,00	921,84	1 000,00	0,00	78,16	0,00
6152	Sur biens immobilier	2 963 530,47	0,00	75 236,65	0,00	2 888 293,82	2 093 210,90	0,00	795 082,92-	0,00
6155	Sur biens mobiliers	1 013 720,96	0,00	951,60	0,00	1 012 769,36	1 368 918,72	0,00	356 149,36	0,00
6156	Maintenance	1 983 755,11	0,00	3 488,78	0,00	1 980 266,33	1 627 168,00	0,00	353 098,33-	0,00
616	Primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	261 891,00	0,00	261 891,00	0,00
6161	Assurance Multiris.	31 889,09	0,00	0,00	0,00	31 889,09	0,00	0,00	31 889,09-	0,00
6162	Assurance dom-const	148 018,53	0,00	0,00	0,00	148 018,53	0,00	0,00	148 018,53-	0,00
6168	Autres assurances	9 533,27	0,00	0,00	0,00	9 533,27	0,00	0,00	9 533,27-	0,00
617	Études et recherches	1 123 187,72	0,00	2 599,63	0,00	1 120 588,09	120 126,00	0,00	1 000 462,09-	0,00
6181	Documentation généra	134,90	0,00	0,00	0,00	134,90	132 810,00	0,00	132 675,10	0,00
6183	Documentation techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 050,00	0,00	16 050,00	0,00
618311	Français	2 506 146,82	0,00	13 192,90	0,00	2 492 953,92	212 657,20	0,00	2 280 296,72-	0,00
618312	Étrangers	205 052,79	0,00	0,00	0,00	205 052,79	488 120,00	0,00	283 067,21	0,00
618321	Français	528 457,61	0,00	712,58	0,00	527 745,03	452 879,00	0,00	74 866,03-	0,00
618322	Étrangers	9 068,54	0,00	0,00	0,00	9 068,54	101 887,00	0,00	92 818,46	0,00
618331	Français	397 334,59	0,00	0,00	0,00	397 334,59	257 355,00	0,00	139 979,59-	0,00
618332	Étrangers	51 409,96	0,00	0,00	0,00	51 409,96	2 140 261,00	0,00	2 088 851,04	0,00
6184	Reprographie	525 209,89	0,00	0,00	0,00	525 209,89	206 332,00	0,00	318 877,89-	0,00
6185	Frais de colloques,	486 900,80	0,00	315,89	0,00	486 584,91	569 235,00	0,00	82 650,09	0,00
621	Personnel extérieur	1 475 922,18	0,00	18 552,35	0,00	1 457 369,83	1 151 803,00	0,00	305 566,83-	0,00
622	Rémunérations honor	3 326 321,79	0,00	12 091,83	0,00	3 314 229,96	2 647 039,40	0,00	667 190,56-	0,00
623	Publicité, publicati	978 965,19	0,00	750,00	0,00	978 215,19	986 929,13	0,00	8 713,94	0,00
624	Transports de biens	70 024,15	0,00	49,03	0,00	69 975,12	406 753,00	0,00	336 777,88	0,00
625	Déplacements, missio	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et dépl.	1 840 177,72	0,00	74 061,27	0,00	1 766 116,45	18 904,26	0,00	1 747 212,19-	0,00
6254	Frais d'inscription	376 801,52	0,00	1 578,86	0,00	375 222,66	369 752,81	0,00	5 469,85-	0,00
6255	Frais de déménagemen	119 880,50	0,00	982,80	0,00	118 897,70	0,00	0,00	118 897,70-	0,00
6256	Missions	203 688,87	0,00	1 264,39	0,00	202 424,48	1 537,02	0,00	200 887,46-	0,00
62561	Personnels EPSCP	968 935,29	0,00	6 875,79	0,00	962 059,50	2 862 193,49	0,00	1 900 133,99	0,00
62562	Étudiants	437 001,22	0,00	181,52	0,00	436 819,70	717 149,63	0,00	280 329,93	0,00
62563	Personnalités ext	477 956,63	0,00	2 339,97	0,00	475 616,66	1 215 180,19	0,00	739 563,53	0,00
6257	Réceptions	1 273 545,90	0,00	2 146,56	0,00	1 271 399,34	1 615 668,25	0,00	344 268,91	0,00
6264	Téléphone	990 027,63	0,00	34 578,05	0,00	955 449,58	509 078,00	0,00	446 371,58-	0,00
6265	Affranchissements	400 771,37	0,00	2 162,11	0,00	398 609,26	390 473,60	0,00	8 135,66-	0,00
6267	Liaisons spécial.	52 404,67	0,00	0,00	0,00	52 404,67	73 180,00	0,00	20 775,33	0,00
627	Services bancaires	41 997,92	0,00	0,00	0,00	41 997,92	34 900,00	0,00	7 097,92-	0,00
628	Divers	6 832,28	0,00	0,00	0,00	6 832,28	0,00	0,00	6 832,28-	0,00
6281	Concours divers	277 611,08	0,00	0,00	0,00	277 611,08	427 462,00	0,00	149 850,92	0,00
6282	Blanchissage	35 806,44	0,00	0,00	0,00	35 806,44	45 686,00	0,00	9 879,56	0,00

Périmètre financier : Université Lyon 1
Exercice comptable : 2014
Etablissement : UCBL ...
Centre financier : *
Compte budgétaire : *

		dépenses					Montants des crédits			
Compte	Libellé	Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budg. non employés	Crédits extournés non employés
1	1bis	2	2bis	3	4	5	6	7	8	9
6283	Formation continue	1 099 498,96	0,00	448,50	0,00	1 099 050,46	516 686,00	0,00	582 364,46-	0,00
6284	Frais de recrutement	17 147,70	0,00	0,00	0,00	17 147,70	0,00	0,00	17 147,70-	0,00
6286	Contrats de nettoyag	1 736 617,21	0,00	28 619,15	0,00	1 707 998,06	1 909 191,00	0,00	201 192,94	0,00
6288	Autres prestations	757 091,22	0,00	0,00	0,00	757 091,22	10 000,00	0,00	747 091,22-	0,00
62888	Autr prest - Autres	2 654 447,91	0,00	5 505,67	0,00	2 648 942,24	3 827 954,00	0,00	1 179 011,76	0,00
635	Autres impôts, admin	96 867,67	0,00	0,00	0,00	96 867,67	77 000,00	0,00	19 867,67-	0,00
637	Autres impôts,orga	12 707,62	0,00	89,30	0,00	12 618,32	7 011,00	0,00	5 607,32-	0,00
651	Redevances concess	880 713,45	0,00	24 309,69	0,00	856 403,76	938 522,00	0,00	82 118,24	0,00
654	Pertes sur créances	47 920,33	0,00	0,00	0,00	47 920,33	54 614,46	0,00	6 694,13	0,00
655	Quote part de résult	77 188,70	0,00	0,00	0,00	77 188,70	80 750,00	0,00	3 561,30	0,00
657	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 110,56	0,00	14 110,56	0,00
6571	Bourses	532 332,37	0,00	0,00	0,00	532 332,37	758 180,00	0,00	225 847,63	0,00
6575	Sub reçues par EPSCP	312 185,14	0,00	0,00	0,00	312 185,14	0,00	0,00	312 185,14-	0,00
6576	Subventions diverses	2 000 191,18	0,00	28 508,28	0,00	1 971 682,90	1 080 241,00	0,00	891 441,90-	0,00
6578	Autres charges spé	735 579,52	0,00	0,00	0,00	735 579,52	0,00	0,00	735 579,52-	0,00
65781	Gratifications de st	30 188,58	0,00	0,00	0,00	30 188,58	599 002,00	0,00	568 813,42	0,00
658	Charges diverses de	9 058 513,66	0,00	0,00	0,00	9 058 513,66	13 592 161,76	0,00	4 533 648,10	0,00
6583	Charges ges courante	945 512,03	0,00	0,00	0,00	945 512,03	20 000,00	0,00	925 512,03-	0,00
6588	Autres charges	2 014 362,29	0,00	10 452,00	0,00	2 003 910,29	979 561,20	0,00	1 024 349,09-	0,00
666	Pertes de change	3 240,64	0,00	0,00	0,00	3 240,64	2 000,00	0,00	1 240,64-	0,00
671	Chrg except/opera°	32 739,24	0,00	0,00	0,00	32 739,24	0,00	0,00	32 739,24-	0,00
6711	Penalite sur contrat	2 064,01	0,00	0,00	0,00	2 064,01	0,00	0,00	2 064,01-	0,00
678	Autres chrg except	1 080,27	0,00	0,00	0,00	1 080,27	0,00	0,00	1 080,27-	0,00
6811	Dot amort immo corp	32 663 938,07	0,00	0,00	0,00	32 663 938,07	35 220 000,00	0,00	2 556 061,93	0,00
6815	Dot amort risq chrg	175 111,00	0,00	0,00	0,00	175 111,00	0,00	0,00	175 111,00-	0,00
6817	Dot. actifs circul.	186 670,86	0,00	0,00	0,00	186 670,86	0,00	0,00	186 670,86-	0,00
687	DAP Exception.	4 194,08	0,00	0,00	0,00	4 194,08	0,00	0,00	4 194,08-	0,00
* Total Aut crédit de fonct		102 040 744,83	0,00	476 629,18	0,00	101 564 115,65	106 416 312,00	0,00	4 852 196,35	0,00
** Total masse fonctionnement		378 575 684,63	0,00	1 220 351,27	0,00	377 355 333,36	384 481 949,00	0,00	7 126 615,64	0,00

Périmètre financier : Université Lyon 1
Exercice comptable : 2014
Etablissement : UCBL ...
Centre financier : *
Compte budgétaire : *

		dépenses					Montants des crédits			
Compte	Libellé	Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budg. non employés	Crédits extournés non employés
1	1bis	2	2bis	3	4	5	6	7	8	9
2053	Logiciels	143 791,15	0,00	22 496,76	0,00	121 294,39	198 997,00	0,00	77 702,61	0,00
2131	Bâtiments	4 039,68-	0,00	0,00	0,00	4 039,68-	0,00	0,00	4 039,68	0,00
2135	Instal générales	1 566 173,20	0,00	6 151,42	0,00	1 560 021,78	2 635 949,00	0,00	1 075 927,22	0,00
215	Instal technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 387,96	0,00	16 387,96	0,00
2151	Instal techs comp	56 105,25	0,00	0,00	0,00	56 105,25	35 000,00	0,00	21 105,25-	0,00
2153	matériel scientif.	11 367 263,35	0,00	6 253,56	0,00	11 361 009,79	12 442 275,08	0,00	1 081 265,29	0,00
2155	Outillage indus	60 781,69	0,00	2 578,01	0,00	58 203,68	33 711,49	0,00	24 492,19-	0,00
2156	Mat. Enseign.	17 861,09	0,00	0,00	0,00	17 861,09	3 046 949,56	0,00	3 029 088,47	0,00
2157	Agencements et aména	7 986,11	0,00	0,00	0,00	7 986,11	0,00	0,00	7 986,11-	0,00
218	Autres immobilisatio	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installations généra	1 320,45	0,00	0,00	0,00	1 320,45	231 310,00	0,00	229 989,55	0,00
2182	Matériel de transpor	86 984,75	0,00	0,00	0,00	86 984,75	74 967,00	0,00	12 017,75-	0,00
2183	Matériel de bureau	33 531,36	0,00	0,00	0,00	33 531,36	22 000,00	0,00	11 531,36-	0,00
2184	Mobilier	95 372,80	0,00	0,00	0,00	95 372,80	127 543,00	0,00	32 170,20	0,00
2187	Matériel info	3 115 531,60	0,00	65 547,12	0,00	3 049 984,48	2 917 714,91	0,00	132 269,57-	0,00
2188	Matériels divers	914 614,29	0,00	1 280,26	0,00	913 334,03	502 054,00	0,00	411 280,03-	0,00
2313	Constructions	10 526 335,10	0,00	134 678,42	0,00	10 391 656,68	14 089 949,00	0,00	3 698 292,32	0,00
2315	Installations techni	35 000,00	0,00	63,97	0,00	34 936,03	33 700,00	0,00	1 236,03-	0,00
2318	Autres immobilisatio	204,86	0,00	0,00	0,00	204,86	0,00	0,00	204,86-	0,00
2325	Logiciels	9 069,41	0,00	0,00	0,00	9 069,41	0,00	0,00	9 069,41-	0,00
261D	Titres de participat	400,00	0,00	9 000,00	0,00	8 600,00-	0,00	0,00	8 600,00	0,00
274D	Prêts	13 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00-	0,00
* Masse d'investissement		28 047 286,78	0,00	248 049,52	0,00	27 799 237,26	36 408 508,00	0,00	8 609 270,74	0,00
** Total masse investissement		28 047 286,78	0,00	248 049,52	0,00	27 799 237,26	36 408 508,00	0,00	8 609 270,74	0,00

Périmètre financier : Université Lyon 1
Exercice comptable : 2014
Etablissement : UCBL ...
Centre financier : *
Compte budgétaire : *

		dépenses					Montants des crédits			
Compte	Libellé	Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budg. non employés	Crédits extournés non employés
1	1bis	2	2bis	3	4	5	6	7	8	9
***		406 622 971,41	0,00	1 468 400,79	0,00	405 154 570,62	420 890 457,00	0,00	15 735 886,38	0,00

Université Claude Bernard Lyon 1

CADRE 3 : DEVELOPPEMENT DES RECETTES BUDGETAIRES

EXERCICE 2014

Périmètre financier : Université Lyon 1
Exercice comptable : 2014
Etablissement : UCBL ...
Centre financier : *
Compte budgétaire : *

		Recettes					Situation				
Compte	Libellé	Montant brut des titres de recettes	Dont recettes sur prévisions extournées	Annulation des titres de recettes	Extourne	Montant net des recettes	Prévisions ouvertes au titre du budget	Prévisions d'ordre budgétaire	Prévisions extournées non éxécutées	Plus value	Moins value
1	1bis	2	2bis	3	4	5	6	7	8	9	10
70611	Droits de scolarité a	11 976 337,65	0,00	4 977 326,37	0,00	6 999 011,28	7 277 000,00	0,00	0,00	12 966,00	290 954,72
70612	Droits des diplômes p	19 872,00	0,00	656,00	0,00	19 216,00	0,00	0,00	0,00	19 216,00	0,00
70613	Redevances	192,93	0,00	0,00	0,00	192,93	0,00	0,00	0,00	192,93	0,00
7062	Prestations de recher	2 167 081,01	0,00	926 291,22	0,00	1 240 789,79	9 775 609,00	0,00	0,00	934 611,48	9 469 430,69
7063	Mesures et expertises	3 451,00	0,00	0,00	0,00	3 451,00	1 000,00	0,00	0,00	3 451,00	1 000,00
7064	Prestations et travau	4 597,56	0,00	0,00	0,00	4 597,56	4 754,00	0,00	0,00	1 750,00	1 906,44
7065	Prestations de format	16 881 475,90	0,00	3 200 805,15	0,00	13 680 670,75	14 337 887,00	0,00	0,00	840 158,56	1 497 374,81
7066	Colloques	862 298,20	0,00	8 595,00	0,00	853 703,20	1 128 055,00	0,00	0,00	20 961,00	295 312,80
7067	Ventes de publication	5 410,92	0,00	140,61	0,00	5 270,31	2 056,00	0,00	0,00	3 242,25	27,94
7068	Autres prestations de	2 810 004,59	0,00	895 818,03	0,00	1 914 186,56	2 079 556,00	0,00	0,00	365 259,55	530 628,99
7081	Produits des services	84 380,00	0,00	22 803,00	0,00	61 577,00	67 205,00	0,00	0,00	0,00	5 628,00
7083	Locations diverses	852 856,71	0,00	67 874,11	0,00	784 982,60	455 680,00	0,00	0,00	392 107,71	62 805,11
7084	Mise à disposition de	2 402 237,60	0,00	682 111,60	0,00	1 720 126,00	2 194 064,00	0,00	0,00	29 813,95	503 751,95
7085	Ports et frais access	2 758,84	0,00	0,00	0,00	2 758,84	0,00	0,00	0,00	2 758,84	0,00
7087	Hébergements et resta	733 569,41	0,00	122 133,91	0,00	611 435,50	572 000,00	0,00	0,00	39 615,50	180,00
7088	Autres produits d'act	750 064,42	0,00	163 153,74	0,00	586 910,68	1 063 159,00	0,00	0,00	203 885,69	680 134,01
7411	Ministères de tutelle	289 483 850,00	0,00	2 242 552,00	0,00	287 241 298,00	286 667 670,00	0,00	0,00	600 979,00	27 351,00
7418	Ministères autres que	1 859 663,82	0,00	0,00	0,00	1 859 663,82	1 268 580,00	0,00	0,00	593 733,82	2 650,00
74411	ANR investissement d'	6 657 143,25	0,00	0,00	0,00	6 657 143,25	4 814 304,00	0,00	0,00	6 657 143,25	4 814 304,00
74412	ANR hors investisseme	6 230 979,02	0,00	12 587,52	0,00	6 218 391,50	2 775 330,00	0,00	0,00	5 263 590,50	1 820 529,00
7442	Subventions de la rég	5 904 347,52	0,00	1 056 278,41	0,00	4 848 069,11	5 773 041,00	0,00	0,00	1 716 246,71	2 641 218,60
7443	Subventions du départ	691 162,36	0,00	0,00	0,00	691 162,36	577 801,00	0,00	0,00	160 861,36	47 500,00
7444	Subventions des commu	388 500,00	0,00	0,00	0,00	388 500,00	390 068,00	0,00	0,00	450,00	2 018,00
7445	ASP	85 469,06	0,00	0,00	0,00	85 469,06	87 954,00	0,00	0,00	0,00	2 484,94
7446	Subventions Union Eur	5 293 729,69	0,00	322 307,30	0,00	4 971 422,39	459 686,00	0,00	0,00	4 863 504,89	351 768,50
7447	Subventions d'organis	18 606,10	0,00	0,00	0,00	18 606,10	3 000,00	0,00	0,00	18 606,10	3 000,00
7448	Subventions d'autres	2 537 036,33	0,00	281 700,61	0,00	2 255 335,72	2 162 585,00	0,00	0,00	881 285,11	788 534,39
746	Dons et legs	250 316,84	0,00	5 000,00	0,00	245 316,84	179 985,00	0,00	0,00	167 666,84	102 335,00
7481	Produits des versemen	2 284 568,84	0,00	0,00	0,00	2 284 568,84	2 852 424,00	0,00	0,00	151 112,64	718 967,80
7488	Autres	5 911 345,04	0,00	302 462,46	0,00	5 608 882,58	2 295 127,00	0,00	0,00	4 216 943,29	903 187,71
751	Redevances pour conce	316 188,92	0,00	0,00	0,00	316 188,92	300 000,00	0,00	0,00	16 188,92	0,00
7583	Produits de gestion c	1 772 712,54	0,00	4 018,56	0,00	1 768 693,98	79 914,00	0,00	0,00	1 741 353,85	52 573,87
7588	Autres	19 153 102,86	0,00	632 254,08	0,00	18 520 848,78	15 010 618,00	0,00	0,00	6 107 752,35	2 597 521,57
762	Produits des autres i	79 976,66	0,00	0,00	0,00	79 976,66	60 000,00	0,00	0,00	39 254,42	19 277,76
764	Revenus des valeurs m	634,50	0,00	0,00	0,00	634,50	67 100,00	0,00	0,00	0,00	66 465,50
766	Gains de change	98,99	0,00	0,00	0,00	98,99	5 000,00	0,00	0,00	0,00	4 901,01
768	Autres produits finan	15 822,85	0,00	0,00	0,00	15 822,85	0,00	0,00	0,00	15 822,85	0,00
771	Produits exceptionnel	15 338,55	0,00	0,00	0,00	15 338,55	0,00	0,00	0,00	15 338,55	0,00
775	Produits des cessions	583,34	0,00	0,00	0,00	583,34	0,00	0,00	0,00	583,34	0,00
778	Autres produits excep	28 086,45	0,00	0,00	0,00	28 086,45	21 596,00	0,00	0,00	15 308,73	8 818,28
7813	Q-part reprise Financ	20 348 265,42	0,00	0,00	0,00	20 348 265,42	0,00	0,00	0,00	20 348 265,42	0,00
7816	Reprises sur déprécia	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 551 828,00	0,00	0,00	0,00	20 551 828,00

Périmètre financier : Université Lyon 1
Exercice comptable : 2014
Etablissement : UCBL ...
Centre financier : *
Compte budgétaire : *

		Recettes					Situation				
Compte	Libellé	Montant brut des titres de recettes	Dont recettes sur prévisions extournées	Annulation des titres de recettes	Extourne	Montant net des recettes	Prévisions ouvertes au titre du budget	Prévisions d'ordre budgétaire	Prévisions extournées non éxécutées	Plus value	Moins value
1	1bis	2	2bis	3	4	5	6	7	8	9	10
* Masse fonctionnement recettes		408 884 117,69	0,00	15 926 869,68	0,00	392 957 248,01	385 361 636,00	0,00	0,00	56 461 982,40	48 866 370,39

Périmètre financier : Université Lyon 1
Exercice comptable : 2014
Etablissement : UCBL ...
Centre financier : *
Compte budgétaire : *

		Recettes					Situation				
Compte	Libellé	Montant brut des titres de recettes	Dont recettes sur prévisions extournées	Annulation des titres de recettes	Extourne	Montant net des recettes	Prévisions ouvertes au titre du budget	Prévisions d'ordre budgétaire	Prévisions extournées non éxécutées	Plus value	Moins value
1	1bis	2	2bis	3	4	5	6	7	8	9	10
101R	Financements non ratt	2 734 571,54	0,00	4 509,54	0,00	2 730 062,00	0,00	0,00	0,00	2 730 062,00	0,00
104131	Financt autres actifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 730 000,00	0,00	0,00	0,00	3 730 000,00
104132	Financt autres actifs	129 507,69	0,00	0,00	0,00	129 507,69	5 606 982,00	0,00	0,00	129 507,69	5 606 982,00
1312	Financements Régions	3 674 399,92	0,00	597 979,73	0,00	3 076 420,19	0,00	0,00	0,00	3 076 420,19	0,00
1314	Financements Communes	700 000,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	0,00
1315	Financements Autres c	1 045 371,69	0,00	1 191,41	0,00	1 044 180,28	0,00	0,00	0,00	1 044 180,28	0,00
1316	Financements Union eu	318 824,91	0,00	0,00	0,00	318 824,91	0,00	0,00	0,00	318 824,91	0,00
1317	Financements Autres o	12 212,17	0,00	0,00	0,00	12 212,17	0,00	0,00	0,00	13 503,00	1 290,83
1318	Financements Autres n	34 315,00	0,00	0,00	0,00	34 315,00	0,00	0,00	0,00	34 315,00	0,00
13412	Financements Régions	22 812,68	0,00	0,00	0,00	22 812,68	3 238 825,00	0,00	0,00	1 170,00	3 217 182,32
13414	Financements Communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00
13415	Financements Autres c	152 483,56	0,00	0,00	0,00	152 483,56	997 230,00	0,00	0,00	152 483,56	997 230,00
13416	Financements Union Eu	2 034,72	0,00	0,00	0,00	2 034,72	240 762,00	0,00	0,00	2 034,72	240 762,00
13417	Financements Autres o	1 290,83	0,00	0,00	0,00	1 290,83	824 892,00	0,00	0,00	1 290,83	824 892,00
13418	Financements Autres r	61 012,73	0,00	0,00	0,00	61 012,73	0,00	0,00	0,00	61 012,73	0,00
261R	Titres de participati	29 560,00-	0,00	0,00	0,00	29 560,00-	0,00	0,00	0,00	0,00	29 560,00
274R	Prêts	13 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00
* Masse investissement recettes		8 872 277,44	0,00	603 680,68	0,00	8 268 596,76	15 338 691,00	0,00	0,00	8 277 804,91	15 347 899,15

Périmètre financier : Université Lyon 1
Exercice comptable : 2014
Etablissement : UCBL ...
Centre financier : *
Compte budgétaire : *

		Recettes					Situation				
Compte	Libellé	Montant brut des titres de recettes	Dont recettes sur prévisions extournées	Annulation des titres de recettes	Extourne	Montant net des recettes	Prévisions ouvertes au titre du budget	Prévisions d'ordre budgétaire	Prévisions extournées non éxécutées	Plus value	Moins value
1	1bis	2	2bis	3	4	5	6	7	8	9	10
**		417 756 395,13	0,00	16 530 550,36	0,00	401 225 844,77	400 700 327,00	0,00	0,00	64 739 787,31	64 214 269,54

Université Claude Bernard Lyon 1

ANNEXES

Université Claude Bernard Lyon 1

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

EXERCICE 2014

Université Claude Bernard Lyon 1

Exercice 2014

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (en Euros)

Université Claude Bernard Lyon 1	en Euros					
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**
+ Ventes et prestations de services (C.A.)	**35 355 618**	**26 691 410**	**27 802 996**	**25 043 776**	**27 896 858**	**28 488 880**
dont :						
. droits	2 601 188	7 027 528	6 752 243	7 000 832	6 783 385	7 018 420
. prestations de recherche	15 387 156	2 881 507	3 520 382	109 203	546 172	1 240 790
. prestations et travaux informatiques	8 000	0	4 600	10 250	7 210	4 598
. formation continue	10 668 299	10 376 453	11 069 114	11 563 390	13 534 091	13 680 671
. autres prestations de service	1 808 134	1 797 196	2 159 276	1 985 013	2 123 857	1 914 187
. produit des activités annexes	4 744 509	3 685 216	3 840 378	4 150 970	4 307 170	3 767 791
+ Production stockée	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
+ Production immobilisée	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
- Achats	**17 308 603**	**16 390 615**	**18 999 429**	**17 465 448**	**18 323 891**	**18 093 604**
dont :						
. fournitures non stockables de fluides, eau, énergie	7 003 591	6 974 090	8 227 787	7 605 111	8 289 432	8 122 173
. fournitures et mat. enseign. et recherche non immob.	4 837 045	4 465 098	5 617 346	5 008 028	5 260 979	5 137 461
- Services extérieurs	**13 197 759**	**13 236 864**	**14 549 125**	**14 690 779**	**14 679 792**	**11 867 164**
dont :						
. travaux d'entretien et de réparations	5 575 049	5 340 790	6 057 908	5 187 930	5 168 034	4 992 270
- Autres services extérieurs (sauf personnel extérieur)	**15 063 055**	**16 505 282**	**16 128 852**	**16 808 824**	**16 299 102**	**16 267 275**
dont :						
. contrats de nettoyage	1 328 978	1 693 589	1 919 973	1 804 986	1 873 950	1 707 998
= VALEUR AJOUTEE	**-10 213 799**	**-19 441 351**	**-21 874 411**	**-23 921 275**	**-21 405 926**	**-17 739 163**
Valeur ajoutée	**-10 213 799**	**-19 441 351**	**-21 874 411**	**-23 921 275**	**-21 405 926**	**-17 739 163**
+ Subventions d'exploitation Etat	**268 603 787**	**277 898 371**	**282 307 404**	**285 200 921**	**289 301 779**	**289 100 962**
dont :						
. Ministère de tutelle - D.G.F.	268 603 787	275 125 661	279 184 242	282 692 648	287 103 019	287 241 298
. Ministère de tutelle - Recherche	0	0	0	0	0	0
+ Subventions d'exploitation Collectivités Publiques et Organismes Internationaux	**16 348 533**	**24 428 271**	**26 427 513**	**26 323 510**	**28 124 717**	**26 134 099**
dont :						
. subventions Collectivités Publiques (Rég., Dépt, autres)	7 278 137	8 925 285	7 966 087	7 367 906	7 390 699	5 927 731
. CNASEA (C.E.S. et emplois jeunes)	299 321	236 455	111 686	79 606	77 353	85 469
. subventions Union Européenne et Organismes Internat.	2 666 876	3 527 289	3 567 651	4 150 068	4 344 017	4 990 028
+ Dons / legs et autres subventions d'exploitation	**5 877 474**	**6 833 615**	**5 230 597**	**4 490 135**	**4 316 120**	**8 138 768**
dont :						
. taxe d'apprentissage	2 345 959	2 263 306	2 311 642	2 111 991	2 148 959	2 284 569
- Charges de personnel (y c. le personnel extérieur)	**244 007 777**	**254 804 152**	**258 581 048**	**264 659 755**	**272 238 116**	**273 866 373**
dont :						
. personnel extérieur	769 940	1 076 533	1 125 172	1 071 928	1 440 130	1 257 495
. cours complémentaires	7 630 301	7 295 011	7 665 440	8 474 675	8 684 073	9 012 037
. personnel recruté en application de conventions	0	0	0	0	0	0
- Impôts, taxes et versements assimilés s/ rémunérations	**2 896 357**	**3 037 333**	**3 100 557**	**3 151 228**	**3 179 072**	**3 182 598**
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	**31 395**	**26 646**	**228 333**	**24 516**	**14 129**	**109 486**
= EXCEDENT (ou I.) BRUT(e) D'EXPLOITATION	**33 680 465**	**31 850 774**	**30 181 165**	**24 257 792**	**24 905 374**	**28 476 209**
Excédent (ou insuffisance) brut(e) d'exploitation	**33 680 465**	**31 850 774**	**30 181 165**	**24 257 792**	**24 905 374**	**28 476 209**
+ Reprises sur amortissements et provisions / Quote-part reprise financements rattachés actifs (depuis 2013)	**21 176**	**2 967 226**	**55 094**	**41 728**	**20 815 717**	**20 348 265**
+ Transfert de charges d'exploitation	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
+ Autres produits	**3 479 408**	**6 436 138**	**6 365 592**	**7 417 744**	**5 941 372**	**7 207 148**
- Autres charges	**9 720 543**	**10 025 624**	**8 648 654**	**8 156 966**	**6 372 914**	**7 501 211**
- Dotations aux amortissements et provisions	**17 582 115**	**28 560 000**	**30 513 050**	**31 640 112**	**33 270 804**	**33 025 720**
+ Produits issus de la neutralisation des Amortissements (jusqu'en 2012)		**11 183 579**	**11 183 579**	**11 184 072**	**0**	**0**
+ Quote-part des subv. d'inv. virée au résultat de l'ex. (jusqu'en 2012)	**7 878 607**	**8 179 265**	**8 142 662**	**7 776 033**	**1 206**	**0**
= RESULTAT D'EXPLOITATION	**17 756 999**	**22 031 357**	**16 766 390**	**10 880 290**	**12 019 950**	**15 504 692**
Résultat d'exploitation	**17 756 999**	**22 031 357**	**16 766 390**	**10 880 290**	**12 019 950**	**15 504 692**
+ Produits financiers	**480 747**	**161 194**	**413 281**	**94 029**	**60 090**	**96 533**
dont :						
. reprises sur provisions	0	0	0	0	0	0
. transferts de charges financières	0	0	0	0	0	0
- Charges financières	**2 993**	**12 725**	**3 513**	**15 408**	**2 717**	**3 241**
dont :						
. dotations aux amortissements et aux provisions	0	0	0	0	0	0
= RESULTAT COURANT	**18 234 753**	**22 179 826**	**17 176 157**	**10 958 912**	**12 077 324**	**15 597 984**
+ Produits exceptionnels (sauf c/ 776 et 777)	**60 962**	**85 143**	**76 443**	**148 117**	**1 509 518**	**44 008**
dont :						
. produits des cessions d'éléments d'actif	55 551	2 317	0	56 207	1 415 898	583
. reprises sur provisions	0	0	0	0	0	0
. transferts de charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0
- Charges exceptionnelles	**2 257 678**	**383 147**	**56 823**	**74 631**	**1 229 433**	**40 078**
dont :						
. valeurs comptables des éléments d'actif cédés	46 802	11 558	0	53 680	1 228 500	0
. dotations aux amortissements et aux provisions	14 129	346 051	50 924	6 038	0	4 194
= RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-2 196 716**	**-298 004**	**19 620**	**73 486**	**280 085**	**3 931**
Résultat courant	**18 234 753**	**22 179 826**	**17 176 157**	**10 958 912**	**12 077 324**	**15 597 984**
+ Résultat exceptionnel	**-2 196 716**	**-298 004**	**19 620**	**73 486**	**280 085**	**3 931**
= RESULTAT NET COMPTABLE (bénéfice ou perte)	**16 038 037**	**21 881 822**	**17 195 777**	**11 032 398**	**12 357 408**	**15 601 915**
- Impôt sur les bénéfices et impôts assimilés	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
= RESULTAT NET après impôts (bénéfice ou perte)	**16 038 037**	**21 881 822**	**17 195 777**	**11 032 398**	**12 357 408**	**15 601 915**

Lyon 1

TABLEAU DE VARIATION DE STOCK

EXERCICE 2014

Etablissement université Année 2014 Domaine	**Tableau de variation de stocks**	Date 11.03.2015 Heure 16:40:44 Page 2

Numéro de compte	Nature des stocks et des en-cours	A la clôture de l'exercice	A l'ouverture de l'exercice	Variation des stocks en augmentation	Variation des stocks en diminution
	Marchandises et approvisionnements				
31	STOCKS À REVENDRE EN L'ÉTAT: MARCHANDISES	0.00	0.00	0.00	0.00
32	AUTRES APPROVISIONNEMENTS	45163.74	41787.55	3376.19	0.00
	Total	45163.74	41787.55	3376.19	0.00
	Production stockée ou déstockage de production (Sous-total I + Sous-total II)			0.00	0.00

Lyon 1

TABLEAU DES PROVISIONS

EXERCICE 2014

Etablissement université
Année 2014
Période 001 à 015

Tableau des Provisions

Date 11.03.2015
Heure 16:42:51

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	1 554 680,00	365 860,00	-190 749,00	1 729 791,00
15110000 Provisions pour litiges	163 113,00	79 151,00	0,00	242 264,00
15820000 Provisions pour CET	1 391 567,00	286 709,00	-190 749,00	1 487 527,00
Provisions pour dépréciation	158 629,25	373 341,72	-186 670,86	345 300,11
49110000 Dépréciations Clients divers	158 629,25	373 341,72	-186 670,86	345 300,11
TOTAL	1 713 309,25	739 201,72	-377 419,86	2 075 091,11

Université Claude Bernard Lyon 1

CISR

Université Claude Bernard Lyon 1

BILAN COMPTABLE

EXERCICE 2014

CISR

Année 2014

Système abrégé
BILAN COMPTABLE CISR
(Avant répartition)

ACTIF	Exercice 2014 Brut	Exercice 2014 Amortissement dépréciation (à déduire)	Exercice 2014 Net	Exercice 2013 Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	243 698,32	- 217 404,47	26 293,85	89 160,63
Immobilisations corporelles	4 201 724,82	- 2 172 217,76	2 029 507,06	2 417 069,57
- Terrain				- 152 200,25
- Constructions	1 670 776,84	- 677 586,67	993 190,17	1 086 077,94
- Autres	2 530 947,98	- 1 494 631,09	1 036 316,89	1 483 191,88
Immobilisations financières				
TOTAL I	4 445 423,14	- 2 389 622,23	2 055 800,91	2 506 230,20
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours mat prem. Et mar				
En-cours de production (biens et services)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances :	460 032,34		460 032,34	4 126,20
- d'exploitation	460 032,34		460 032,34	4 126,20
- diverses				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	538 529,76		538 529,76	607 294,80
Charges constatées d'avance				
TOTAL II	998 562,10		998 562,10	611 421,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	5 443 985,24	- 2 389 622,23	3 054 363,01	3 117 651,20

PASSIF	Exercice 2014	Exercice 2013
CAPITAUX PROPRES		
Financements de l'actif - Etat	546 533,58	647 922,74
Dotation et affectation		
Fonds propres		
Dons et legs en capital		
Autres		
Réserves	2 396 418,88	2 342 231,68
Report à nouveau (a)	- 71 252,54	
Résultat de l'exercice (benef ou perte) (b)	97 119,87	54 187,20
Sous-total: Situation Nette		
Financements -autres que Etat (av.2013 : sub inv)	2 968 819,79	3 044 341,62
Provisions réglementées		
TOTAL I	2 968 819,79	3 044 341,62
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II	-	
DETTES		
Dettes financières	- 538 529,76	- 607 294,80
Dettes d'exploitation	32 190,81	32 255,09
Dettes diverses	53 352,61	41 027,29
Produits constatés d'avance		
TOTAL III	- 452 986,34	- 534 012,42
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	2 515 833,45	2 510 329,20

Université Claude Bernard Lyon 1

COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE 2014

CISR

Année 2014

Système abrégé
COMPTE DE RESULTAT

CHARGES (hors taxes)	Exercice 2014	Exercice 2013	PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2014	Exercice 2013
CHARGES D'EXPLOITATION (1) :			**PRODUITS D'EXPLOITATION (1)**		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation des stocks marchandises (a)			Production vendue :	18 482,65	13 334,20
Achat d'approvisionnements			- biens		
Variation de stocks approvisionnements (a)			- travaux, études et services	18 482,65	13 334,20
Achats non stockés	30 903,64	62 695,96	Production stockée (b) :		
Services extérieurs	75 101,60	68 961,72	- en cours de production de biens		
Autres charges externes	6 463,95	25 662,46	- en cours de production de services		
Impots, taxes et versements assimilés	120,67	124,64	- produits		
Rémunération du personnel	6 518,46	6 410,25	Production immobilisée		
Charges sociales	311,00	724,90	Subventions d'exploitation :		
Dotation aux amortissements et dépréciations	564 177,86	484 915,43	- Etat		
Dotation aux provisions			- Autres		
Autres charges	24 952,55	3 005,10	Autres produits (2)	787 234,79	693 353,46
CHARGES FINANCIERES			**PRODUITS FINANCIERS (2)**		
TOTAL I	708 549,73	652 500,46	**TOTAL I**	805 717,44	706 687,66
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	47,84		**PRODUITS EXCEPTIONNELS (2) (II)**		
Impôts sur les bénéfices (III)					
Total des charges (I+II+III)	708 597,57	652 500,46	**Total des produits (I+II)**	805 717,44	706 687,66
Solde créditeur : Bénéfice	97 119,87	54 187,20	**Solde débiteur : Perte**		
TOTAL GENERAL	805 717,44	706 687,66	**TOTAL GENERAL**	805 717,44	706 687,66
(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs.			(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
			(2) Dont reprises sur amortissements et provisions.		

(a) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins précédé du signe (-).

(b) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins précédé du signe (-).

Lyon 1

CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE

EXERCICE 2014

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 11.03.2015 Heure 11:19:40 Page 2	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
10271000-Biens en affect° renouvelt n'incombe pas a l'ets	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10413100-Financt autres actifs-Etat	0,00	748 023,53	748 023,53	2 008 105,04	0,00	2 008 105,04	0,00	1 260 081,51
10493100-Reprise résultat autres actifs- Etat	1 360 182,30	96 273,05	1 456 455,35	0,00	742 907,42	742 907,42	713 547,93	0,00
10682000-Reserve facultative-etablissement	0,00	0,00	0,00	2 342 231,68	54 187,20	2 396 418,88	0,00	2 396 418,88
11000000-Report à nouveau (solde crediteur)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 710 185,13	2 710 185,13	0,00	2 710 185,13
11900000-Report a nouveau (solde debiteur)	0,00	2 781 437,67	2 781 437,67	0,00	0,00	0,00	2 781 437,67	0,00
12000000-Resultat de l'exercice (solde crediteur)	0,00	698 895,18	698 895,18	54 187,20	741 827,85	796 015,05	0,00	97 119,87
13110000-Etat auxiliarisé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13120000-Regions-subventions d'equipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13412000-Financements Régions rattachés à des actifs	0,00	33 474,31	33 474,31	96 283,11	0,00	96 283,11	0,00	62 808,80
13492000-Reprise résult finan Régions rattachés actifs	96 255,91	27,40	96 283,31	0,00	33 474,31	33 474,31	62 809,00	0,00
13911000-Subvent° d'equipt-etat inscrite cpte de resultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13912000-Subvent° d'equipt-regions insc. cpte de resultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18510000-Opérations de trésorerie inter-services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18531000-Opérations de trésorerie inter-services	916 395,66	0,00	916 395,66	0,00	0,00	0,00	916 395,66	0,00
18531100-LIAISON CISR	0,00	293 673,87	293 673,87	309 100,86	362 438,91	671 539,77	0,00	377 865,90

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 11.03.2015 Heure 11:19:40 Page 3	
Numéros et libellés des bilans	**Débits Bilan d'entrée**	**Débits Opérations de l'exercice**	**Débits Total**	**Crédits Bilan d'entrée**	**Crédits Opérations de l'exercice**	**Crédits Total**	**Soldes Montant débit**	**Soldes Montant crédit**
18532100-Client Inter-groupe SIU-	0,00	260 633,00	260 633,00	0,00	260 633,00	260 633,00	0,00	0,00
18533100-Four. Inter-groupe SIU	0,00	9 153,74	9 153,74	0,00	9 153,74	9 153,74	0,00	0,00
18606120-PI-Carburants et lubrifiants	0,00	113,25	113,25	0,00	113,25	113,25	0,00	0,00
18626400-PI-Téléphone	0,00	9 040,49	9 040,49	0,00	9 040,49	9 040,49	0,00	0,00
18758800-PI-Autres	0,00	260 633,00	260 633,00	0,00	260 633,00	260 633,00	0,00	0,00
20531000-Logiciels acquis ou sous-traités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20531100-Logiciels acquis	55 116,99	0,00	55 116,99	0,00	7 821,18	7 821,18	47 295,81	0,00
20531101-Logiciels acquis TECH	0,00	14 373,60	14 373,60	0,00	14 373,60	14 373,60	0,00	0,00
20800000-Autres immobilisations incorporelles	196 402,51	0,00	196 402,51	0,00	0,00	0,00	196 402,51	0,00
21357000-Instal gén, agncts, amngts des construct° acquis	0,00	47 291,57	47 291,57	0,00	0,00	0,00	47 291,57	0,00
21358000-Autres instal gén agnct amngt des atres construct°	1 682 757,90	4 908,85	1 687 666,75	0,00	64 181,48	64 181,48	1 623 485,27	0,00
21358001-Autres instal gén agnct amngt des atres const TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21547000-Matériel d'enseignement acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21547001-Matériel d'enseignement acquis TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21567000-Matériel d'enseignement acquis(B)	15 382,96	0,00	15 382,96	0,00	0,00	0,00	15 382,96	0,00
21837000-Matériel de bureau acquis	1 287,16	0,00	1 287,16	0,00	1 287,16	1 287,16	0,00	0,00
21837001-Matériel de bureau acquis TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 11.03.2015 Heure 11:19:40 Page 4	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
21847000-Mobilier acquis	5 722,98	0,00	5 722,98	0,00	0,00	0,00	5 722,98	0,00
21847001-Mobilier acquis TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21876001-Matériel informatique affecté ou remis en dot TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21877000-Matériel informatique acquis	3 770 997,37	979 221,21	4 750 218,58	0,00	2 406 119,78	2 406 119,78	2 344 098,80	0,00
21877001-Matériel informatique acquis TECH	0,00	608 484,13	608 484,13	0,00	561 184,33	561 184,33	47 299,80	0,00
21878000-Autre matériel informatique	0,00	1 412 762,98	1 412 762,98	0,00	1 316 156,27	1 316 156,27	96 606,71	0,00
21878001-Autre matériel informatique TECH	25 869,09	213 753,56	239 622,65	0,00	236 028,38	236 028,38	3 594,27	0,00
21887000-Matériels divers acquis	3 733,77	0,00	3 733,77	0,00	3 733,77	3 733,77	0,00	0,00
23130000-Immobilisations en cours constructions	0,00	15 096,24	15 096,24	0,00	0,00	0,00	15 096,24	0,00
23130001-Immobilisations en cours constructions TECH	8 039,95	108 162,79	116 202,74	0,00	113 056,52	113 056,52	3 146,22	0,00
28053100-Amortissement-Logiciels acquis ou sous-traités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28053110-Amortissement-Logiciels acquis	0,00	7 821,18	7 821,18	5 236,69	23 586,45	28 823,14	0,00	21 001,96
28080000-Amortissement autres immobilisat° incorporelles	0,00	0,00	0,00	157 122,18	39 280,33	196 402,51	0,00	196 402,51
28121800-Amort agcnts et amenagts terrain nu autres	0,00	152 200,25	152 200,25	152 200,25	0,00	152 200,25	0,00	0,00
28131700-Amortissement Bâtiments acquis	0,00	1 669,51	1 669,51	1 669,51	0,00	1 669,51	0,00	0,00
28135700-Amort Instal gén, agnct amngt des constr acquis	0,00	0,00	0,00	10 347,70	11 998,87	22 346,57	0,00	22 346,57

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 11.03.2015 Heure 11:19:40 Page 5	
Numéros et libellés des bilans	**Débits Bilan d'entrée**	**Débits Opérations de l'exercice**	**Débits Total**	**Crédits Bilan d'entrée**	**Crédits Opérations de l'exercice**	**Crédits Total**	**Soldes Montant débit**	**Soldes Montant crédit**
28135800-Amort Instal gén, agnct amngt des constr autres	0,00	93 484,50	93 484,50	584 662,75	164 061,85	748 724,60	0,00	655 240,10
28153700-Amort Matériel scientifique acquis	0,00	1 257,91	1 257,91	1 257,91	0,00	1 257,91	0,00	0,00
28154700-Amort Matériel d'enseignement acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28155700-Amort Outillage acquis	0,00	200 786,50	200 786,50	200 786,50	0,00	200 786,50	0,00	0,00
28156700-Amort Matériel d'enseignement acquis	0,00	0,00	0,00	8 966,98	3 190,66	12 157,64	0,00	12 157,64
28183700-Amort Matériel de bureau acquis	0,00	5 260,97	5 260,97	5 025,40	235,57	5 260,97	0,00	0,00
28184700-Amort Mobilier acquis	0,00	0,00	0,00	2 290,76	572,30	2 863,06	0,00	2 863,06
28187700-Amort Matériel informatique acquis	0,00	962 859,93	962 859,93	1 730 934,96	614 966,09	2 345 901,05	0,00	1 383 041,12
28187800-Amort Matériel informatique autres	0,00	1 316 150,79	1 316 150,79	259 823,79	1 152 896,27	1 412 720,06	0,00	96 569,27
28188700-Amortissement Matériels divers acquis	0,00	142 488,87	142 488,87	138 755,10	3 733,77	142 488,87	0,00	0,00
40110000-Fournisseurs	0,00	116 923,62	116 923,62	2 701,77	119 464,21	122 165,98	0,00	5 242,36
40120000-Fournisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40410000-Fournisseurs d'immobilisations	0,00	286 584,19	286 584,19	0,00	286 584,19	286 584,19	0,00	0,00
40420000-Fournisseurs d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40470000-Fournisseurs d'immobilisat°-retenues garantie	0,00	6 161,45	6 161,45	6 161,45	0,00	6 161,45	0,00	0,00
40810000-Fourn. fnp non aux	0,00	328 359,78	328 359,78	29 553,32	325 754,91	355 308,23	0,00	26 948,45
40840000-Fourn. fnp immos non auxiliarisé	0,00	483 924,85	483 924,85	34 865,84	502 411,62	537 277,46	0,00	53 352,61
41110000-Clients	4 126,20	499 366,54	503 492,74	0,00	43 460,40	43 460,40	460 032,34	0,00

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 11.03.2015 Heure 11:19:40 Page 6

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
41120000-Clients	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
44520000-Tva due intra-communautaire	0,00	155,13	155,13	0,00	155,13	155,13	0,00	0,00
44562100-Tva deductible sur immobilisations france	0,00	1 830,81	1 830,81	0,00	1 830,81	1 830,81	0,00	0,00
44566100-Tva deductible sur biens et services france	0,00	380,00	380,00	0,00	380,00	380,00	0,00	0,00
44570000-Tva collectee par l'etablissement	0,00	8 349,69	8 349,69	0,00	8 349,69	8 349,69	0,00	0,00
46321000-OR trop perçu	0,00	312,20	312,20	0,00	312,20	312,20	0,00	0,00
47100000-Compte d'attente	0,00	10 134,20	10 134,20	0,00	10 134,20	10 134,20	0,00	0,00
47213000-Services bancaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
47281000-Autres depenses a regulariser aux	0,00	7 225,25	7 225,25	0,00	7 225,25	7 225,25	0,00	0,00
89000000-Bilan d'ouverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 11.03.2015 Heure 11:19:40 Page 7

Récapitulatif Classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes débiteurs	Soldes Créditeurs
Total classe 1	2 372 833,87	5 191 378,49	7 564 212,36	4 809 907,89	5 184 594,30	9 994 502,19	4 474 190,26	6 904 480,09
Total classe 2	5 765 310,68	6 288 035,34	12 053 346,02	3 259 080,48	6 738 464,63	9 997 545,11	4 445 423,14	2 389 622,23
Total classe 4	4 126,20	1 749 707,71	1 753 833,91	73 282,38	1 306 062,61	1 379 344,99	460 032,34	85 543,42
Total classe 8	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	8 142 270,75	13 229 121,54	21 371 392,29	8 142 270,75	13 229 121,54	21 371 392,29	9 379 645,74	9 379 645,74

Lyon 1

CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE

EXERCICE 2014

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**						Date 11.03.2015 Heure 11:30:51 Page 2	
Numéros et libellés des bilans	**Débits Bilan d'entrée**	**Débits Opérations de l'exercice**	**Débits Total**	**Crédits Bilan d'entrée**	**Crédits Opérations de l'exercice**	**Crédits Total**	**Soldes Montant débit**	**Soldes Montant crédit**
60612000-Carburants et lubrifiants	0,00	437,99	437,99	0,00	5,99	5,99	432,00	0,00
60630000-Fournitures d'entretien et de petit equipement	0,00	40 284,22	40 284,22	0,00	13 180,53	13 180,53	27 103,69	0,00
60640000-Fournitures administratives	0,00	11 717,19	11 717,19	0,00	9 286,84	9 286,84	2 430,35	0,00
60670000-Fournitures, materiels enseignement,recherche	0,00	937,61	937,61	0,00	0,00	0,00	937,61	0,00
60680000-Autres matières et fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01	0,00	0,01
61350000-Locations mobilieres	0,00	1 075,40	1 075,40	0,00	0,00	0,00	1 075,40	0,00
61520000-Sur biens immobiliers (à subd comme le cpte 21)	0,00	25 460,18	25 460,18	0,00	13 684,81	13 684,81	11 775,37	0,00
61550000-Sur biens mobiliers (à subd comme le cpte 21)	0,00	37 515,92	37 515,92	0,00	5 831,07	5 831,07	31 684,85	0,00
61560000-Maintenance (à subdiviser comme le compte 21)	0,00	33 520,35	33 520,35	0,00	4 937,22	4 937,22	28 583,13	0,00
61610000-Multirisques	0,00	28,24	28,24	0,00	0,00	0,00	28,24	0,00
61700000-Etudes et recherches	0,00	1 954,61	1 954,61	0,00	0,00	0,00	1 954,61	0,00
62310000-Annonces et insertions	0,00	1 080,00	1 080,00	0,00	0,00	0,00	1 080,00	0,00
62380000-Divers	0,00	108,00	108,00	0,00	0,00	0,00	108,00	0,00
62510000-Voyages et déplacements	0,00	1 412,57	1 412,57	0,00	241,90	241,90	1 170,67	0,00
62561000-Missions personnels de l'epscp	0,00	393,97	393,97	0,00	0,00	0,00	393,97	0,00
62570000-Frais réceptions	0,00	1 980,88	1 980,88	0,00	1 783,35	1 783,35	197,53	0,00
62640000-Téléphone	0,00	753,78	753,78	0,00	0,00	0,00	753,78	0,00
62830000-Format° continue du personnel de l'etablissement	0,00	2 760,00	2 760,00	0,00	0,00	0,00	2 760,00	0,00
63310000-Impôt et taxe -	0,00	98,58	98,58	0,00	4,72	4,72	93,86	0,00

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**						Date 11.03.2015 Heure 11:30:51 Page 3	
Numéros et libellés des bilans	**Débits Bilan d'entrée**	**Débits Opérations de l'exercice**	**Débits Total**	**Crédits Bilan d'entrée**	**Crédits Opérations de l'exercice**	**Crédits Total**	**Soldes Montant débit**	**Soldes Montant crédit**
versement de transport								
63320000-Cotisation FNAL	0,00	28,16	28,16	0,00	1,35	1,35	26,81	0,00
64111300-Rémunérat. du pers. dispositifs aides à l'emploi	0,00	6 634,30	6 634,30	0,00	115,84	115,84	6 518,46	0,00
64510000- Cotisations d'assurance-maladie	0,00	95,75	95,75	0,00	4,59	4,59	91,16	0,00
64535000-Cotisations IRCANTEC - agents non titulaires	0,00	213,99	213,99	0,00	10,25	10,25	203,74	0,00
64582000-Contribution solidarité autonomie	0,00	16,91	16,91	0,00	0,81	0,81	16,10	0,00
65110000-Redev.concess°, brevets, licences, marques, proc.	0,00	14 065,70	14 065,70	0,00	1,09	1,09	14 064,61	0,00
65830000-Charges gestion - annulation OR exerc. antérieur	0,00	1 734,20	1 734,20	0,00	0,00	0,00	1 734,20	0,00
67110000-Penalites sur contrats et conventions	0,00	47,84	47,84	0,00	0,00	0,00	47,84	0,00
68111500-DAP-concessions, brevets, licences	0,00	15 765,27	15 765,27	0,00	0,00	0,00	15 765,27	0,00
68112357-Dot amort Instal gén, agnct amngt constr° acquis	0,00	2 069,54	2 069,54	0,00	0,00	0,00	2 069,54	0,00
68112358-Dot amort Instal gén, agnct amngt constr° autres	0,00	88 265,55	88 265,55	0,00	0,00	0,00	88 265,55	0,00
68112567-Dot amort Mat enseignement acquis	0,00	1 932,75	1 932,75	0,00	0,00	0,00	1 932,75	0,00
68112837-Dot amrt Matériel de bureau acquis	0,00	235,57	235,57	0,00	235,57	235,57	0,00	0,00
68112847-Dot amrt Mobilier acquis	0,00	572,30	572,30	0,00	0,00	0,00	572,30	0,00
68112877-Dot amrt Mat informatique acquis	0,00	455 507,98	455 507,98	0,00	0,00	0,00	455 507,98	0,00

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**	Date 11.03.2015 Heure 11:30:51 Page 4

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
68112878-Dot amrt Mat informatique autres	0,00	96,07	96,07	0,00	31,60	31,60	64,47	0,00
70688000-autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 734,20	1 734,20	0,00	1 734,20
70880000-Autres produits d'activites annexes	0,00	0,00	0,00	0,00	16 748,45	16 748,45	0,00	16 748,45
75830000-Pdts gest° cour provenant annulat° mdt exc. ant.	0,00	0,00	0,00	0,00	11 113,11	11 113,11	0,00	11 113,11
75880000-Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	462 712,20	462 712,20	0,00	462 712,20
78130000-Q-part reprise Financ. rattachés actifs pt.expl	0,00	37,08	37,08	0,00	52 813,56	52 813,56	0,00	52 776,48

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**	Date 11.03.2015 Heure 11:30:51 Page 5

Récapitulatif Classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes débiteurs	Soldes Créditeurs
Total classe 6	0,00	748 801,37	748 801,37	0,00	49 357,54	49 357,54	699 443,84	0,01
Total classe 7	0,00	37,08	37,08	0,00	545 121,52	545 121,52	0,00	545 084,44
Total général	0,00	748 838,45	748 838,45	0,00	594 479,06	594 479,06	699 443,84	545 084,45

Périmètre financier : Université Lyon 1
Exercice comptable : 2014
Etablissement : 456
Centre financier : *
Compte budgétaire : *

		dépenses					Montants des crédits			
Compte	Libellé	Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budg. non employés	Crédits extournés non employés
1	1bis	2	2bis	3	4	5	6	7	8	9
633	Impôts, taxes et ver	126,74	0,00	6,07	0,00	120,67	190,00	0,00	69,33	0,00
64111	Rem.Princ.FoncCont	6 634,30	0,00	115,84	0,00	6 518,46	8 431,00	0,00	1 912,54	0,00
645	Charges de Sécurité	326,65	0,00	15,65	0,00	311,00	3 039,00	0,00	2 728,00	0,00
64541	Cotis. Reg. Ass Chom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540,00	0,00	540,00	0,00
* Total masse salariale		7 087,69	0,00	137,56	0,00	6 950,13	12 200,00	0,00	5 249,87	0,00
60612	Carburants et lubrif	545,25	0,00	0,00	0,00	545,25	0,00	0,00	545,25-	0,00
6063	Fournitures d'entret	27 374,36	0,00	270,67	0,00	27 103,69	45 300,00	0,00	18 196,31	0,00
6064	Fournitures administ	2 430,35	0,00	0,00	0,00	2 430,35	4 600,00	0,00	2 169,65	0,00
6067	Fournitures et matér	937,61	0,00	0,00	0,00	937,61	0,00	0,00	937,61-	0,00
6068	Autres matières et f	0,01-	0,00	0,00	0,00	0,01-	3 600,00	0,00	3 600,01	0,00
6135	Locations mobilières	1 075,40	0,00	0,00	0,00	1 075,40	1 200,00	0,00	124,60	0,00
6152	Sur biens immobilier	11 775,37	0,00	0,00	0,00	11 775,37	5 000,00	0,00	6 775,37-	0,00
6155	Sur biens mobiliers	31 684,85	0,00	0,00	0,00	31 684,85	8 000,00	0,00	23 684,85-	0,00
6156	Maintenance	28 583,13	0,00	0,00	0,00	28 583,13	52 700,00	0,00	24 116,87	0,00
6161	Assurance Multiris.	28,24	0,00	0,00	0,00	28,24	0,00	0,00	28,24-	0,00
617	Études et recherches	1 954,61	0,00	0,00	0,00	1 954,61	0,00	0,00	1 954,61-	0,00
6183	Documentation techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00	0,00
623	Publicité, publicati	1 188,00	0,00	0,00	0,00	1 188,00	0,00	0,00	1 188,00-	0,00
6251	Voyages et dépl.	1 170,67	0,00	0,00	0,00	1 170,67	0,00	0,00	1 170,67-	0,00
62561	Personnels EPSCP	393,97	0,00	0,00	0,00	393,97	5 000,00	0,00	4 606,03	0,00
6257	Réceptions	197,53	0,00	0,00	0,00	197,53	2 000,00	0,00	1 802,47	0,00
6264	Téléphone	9 794,27	0,00	0,00	0,00	9 794,27	9 000,00	0,00	794,27-	0,00
6283	Formation continue	2 760,00	0,00	0,00	0,00	2 760,00	8 000,00	0,00	5 240,00	0,00
651	Redevances concess	14 064,61	0,00	0,00	0,00	14 064,61	0,00	0,00	14 064,61-	0,00
6583	Charges ges courante	1 734,20	0,00	0,00	0,00	1 734,20	0,00	0,00	1 734,20-	0,00
6711	Penalite sur contrat	47,84	0,00	0,00	0,00	47,84	0,00	0,00	47,84-	0,00
6811	Dot amort immo corp	564 177,86	0,00	0,00	0,00	564 177,86	600 000,00	0,00	35 822,14	0,00
* Total Aut crédit de fonct		701 918,11	0,00	270,67	0,00	701 647,44	744 900,00	0,00	43 252,56	0,00
** Total masse fonctionnement		709 005,80	0,00	408,23	0,00	708 597,57	757 100,00	0,00	48 502,43	0,00

Périmètre financier : Université Lyon 1
Exercice comptable : 2014
Etablissement : 456
Centre financier : *
Compte budgétaire : *

		dépenses					Montants des crédits			
Compte	Libellé	Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budg. non employés	Crédits extournés non employés
1	1bis	2	2bis	3	4	5	6	7	8	9
2135	Instal générales	4 908,85	0,00	0,00	0,00	4 908,85	262 000,00	0,00	257 091,15	0,00
2187	Matériel info	272 094,76	0,00	53 564,93	0,00	218 529,83	313 533,00	0,00	95 003,17	0,00
2313	Constructions	10 202,51	0,00	0,00	0,00	10 202,51	0,00	0,00	10 202,51-	0,00
* Masse d'investissement		287 206,12	0,00	53 564,93	0,00	233 641,19	575 533,00	0,00	341 891,81	0,00
** Total masse investissement		287 206,12	0,00	53 564,93	0,00	233 641,19	575 533,00	0,00	341 891,81	0,00

Périmètre financier : Université Lyon 1
Exercice comptable : 2014
Etablissement : 456
Centre financier : *
Compte budgétaire : *

		dépenses					Montants des crédits			
Compte	Libellé	Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budg. non employés	Crédits extournés non employés
1	1bis	2	2bis	3	4	5	6	7	8	9
***		996 211,92	0,00	53 973,16	0,00	942 238,76	1 332 633,00	0,00	390 394,24	0,00

Université Claude Bernard Lyon 1

SIUAPS

Université Claude Bernard Lyon 1

BILAN COMPTABLE

EXERCICE 2014

SIUAPS

Année 2014

Système abrégé
BILAN COMPTABLE SIUA
(Avant répartition)

ACTIF	Exercice 2014 Brut	Amortissement dépréciation (à déduire)	Net	Exercice 2013 Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	6 015,88	- 2 889,82	3 126,06	5 131,35
Immobilisations corporelles	7 248 615,36	- 3 195 544,05	4 053 071,31	4 769 076,99
- Terrain	15 975,39	- 11 451,73	4 523,66	833 557,71
- Constructions	6 762 306,99	- 2 916 766,90	3 845 540,09	3 664 899,53
- Autres	470 332,98	- 267 325,42	203 007,56	270 619,75
Immobilisations financières				
TOTAL I	7 254 631,24	- 3 198 433,87	4 056 197,37	4 774 208,34
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours mat prem. Et mar				
En-cours de production (biens et services)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances :	174 601,35		174 601,35	22 382,37
- d'exploitation	174 474,89		174 474,89	22 382,37
- diverses	126,46		126,46	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	-		-	773 160,27
Charges constatées d'avance				
TOTAL II	174 601,35		174 601,35	795 542,64
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	7 429 232,59	- 3 198 433,87	4 230 798,72	5 569 750,98

PASSIF	Exercice 2014	Exercice 2013
CAPITAUX PROPRES		
Financements de l'actif - Etat	1 010 404,42	1 573 841,57
Dotation et affectation		
Fonds propres		
Dons et legs en capital		
Autres		
Réserves	1 989 713,17	1 986 286,36
Report à nouveau (a)	112 149,37	
Résultat de l'exercice (bénéf ou perte) (b)	151 656,91	3 426,81
Sous-total: Situation Nette	3 263 923,87	3 563 554,74
Financements -autres que Etat (av.2013 : sub inv)	1 468 790,93	1 844 472,35
Provisions réglementées		
TOTAL I	4 732 714,80	5 408 027,09
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II	-	
DETTES		
Dettes financières	- 592 982,69	- 773 156,27
Dettes d'exploitation	81 418,47	132 219,70
Dettes diverses	9 648,15	29 504,19
Produits constatés d'avance		
TOTAL III	- 501 916,07	- 611 432,38
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	4 230 798,73	4 796 594,71

Université Claude Bernard Lyon 1

COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE 2014

SIUAPS

Année 2014

Système abrégé
COMPTE DE RESULTAT

CHARGES (hors taxes)	Exercice 2014	Exercice 2013	PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2014	Exercice 2013
CHARGES D'EXPLOITATION (1) :			**PRODUITS D'EXPLOITATION (1)**		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises	12 026,00	9 701,62
Variation des stocks marchandises (a)			Production vendue :		
Achat d'approvisionnements			- biens	12 026,00	9 701,62
Variation de stocks approvisionnements (a)			- travaux, études et services		
Achats non stockés	442 015,00	474 738,45	Production stockée (b) :		
Services extérieurs	46 780,37	34 683,11	- en cours de production de biens		
Autres charges externes	153 531,29	170 293,29	- en cours de production de services		
Impots, taxes et versements assimilés	2 596,50	2 449,18	- produits		
Rémunération du personnel	133 655,85	126 239,47	Production immobilisée		
Charges sociales	60 370,76	57 512,49	Subventions d'exploitation :	135 219,00	137 565,00
Dotation aux amortissements et dépréciations	456 887,00	433 337,46	- Etat	11 000,00	11 000,00
Dotation aux provisions			- Autres	124 219,00	126 565,00
Autres charges	90 248,88	106 768,94	Autres produits (2)	1 390 497,56	1 262 182,58
CHARGES FINANCIERES			**PRODUITS FINANCIERS (2)**		
TOTAL I	1 386 085,65	1 406 022,39	**TOTAL I**	1 537 742,56	1 409 449,20
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			**PRODUITS EXCEPTIONNELS (2) (II)**		
Impôts sur les bénéfices (III)					
Total des charges (I+II+III)	1 386 085,65	1 406 022,39	**Total des produits (I+II)**	1 537 742,56	1 409 449,20
Solde créditeur : Bénéfice	151 656,91	3 426,81	**Solde débiteur : Perte**		
TOTAL GENERAL	1 537 742,56	1 409 449,20	**TOTAL GENERAL**	1 537 742,56	1 409 449,20
(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs.			(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
			(2) Dont reprises sur amortissements et provisions.		

(a) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins précédé du signe (-).

(b) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins précédé du signe (-).

Lyon 1

CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE

EXERCICE 2014

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 11.03.2015 Heure 11:21:16 Page 2

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
10413100-Financt autres actifs-Etat	0,00	33 160,53	33 160,53	2 533 793,40	0,00	2 533 793,40	0,00	2 500 632,87
10493100-Reprise résultat autres actifs- Etat	959 951,83	563 437,15	1 523 388,98	0,00	33 160,53	33 160,53	1 490 228,45	0,00
10682000-Reserve facultative-etablissement	0,00	0,00	0,00	1 986 286,36	3 426,81	1 989 713,17	0,00	1 989 713,17
11000000-Report à nouveau (solde crediteur)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200 707,88	2 200 707,88	0,00	2 200 707,88
11900000-Report a nouveau (solde debiteur)	0,00	2 088 558,51	2 088 558,51	0,00	0,00	0,00	2 088 558,51	0,00
12000000-Resultat de l'exercice (solde crediteur)	0,00	976 335,39	976 335,39	3 426,81	1 124 565,49	1 127 992,30	0,00	151 656,91
13110000-Etat auxiliarisé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13120000-Regions-subventions d'equipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13120002-Financements Régions non rattachés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13412000-Financements Régions rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00	2 609 399,00	0,00	2 609 399,00	0,00	2 609 399,00
13492000-Reprise résult finan Régions rattachés actifs	764 926,65	375 681,42	1 140 608,07	0,00	0,00	0,00	1 140 608,07	0,00
13911000-Subvent° d'equipt-etat inscrite cpte de resultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13912000-Subvent° d'equipt-regions insc. cpte de resultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18510000-Opérations de trésorerie inter-services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18531000-Opérations de trésorerie inter-services	802 485,75	0,00	802 485,75	0,00	0,00	0,00	802 485,75	0,00
18531200-LIAISON SIUAPS	0,00	1 062 413,87	1 062 413,87	29 329,48	1 242 587,44	1 271 916,92	0,00	209 503,05

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 11.03.2015 Heure 11:21:16 Page 3	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
18532200-Client Inter-groupe SIU	0,00	928 504,49	928 504,49	0,00	928 504,49	928 504,49	0,00	0,00
18533200-Four. Inter-groupe SIU	0,00	63 284,82	63 284,82	0,00	63 284,82	63 284,82	0,00	0,00
18606110-PI-Electricite	0,00	46 796,30	46 796,30	0,00	46 796,30	46 796,30	0,00	0,00
18606120-PI-Carburants et lubrifiants	0,00	8 919,08	8 919,08	0,00	8 919,08	8 919,08	0,00	0,00
18626400-PI-Téléphone	0,00	3 569,44	3 569,44	0,00	3 569,44	3 569,44	0,00	0,00
18658800-PI-Autres charges diverses de gestion courante	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00
18758800-PI-Autres	0,00	928 504,49	928 504,49	0,00	928 504,49	928 504,49	0,00	0,00
20531100-Logiciels acquis	6 015,88	0,00	6 015,88	0,00	0,00	0,00	6 015,88	0,00
20531101-Logiciels acquis TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21128000-Autres terrains aménagés	26 544,33	0,00	26 544,33	0,00	26 544,33	26 544,33	0,00	0,00
21218000-Agencements autres terrains nus	888 670,63	0,00	888 670,63	0,00	888 670,63	888 670,63	0,00	0,00
21228000-Autres amenag terrains aménagés	0,00	15 975,39	15 975,39	0,00	0,00	0,00	15 975,39	0,00
21318000-Autres constructions bâtiments	309 178,56	0,00	309 178,56	0,00	262 359,59	262 359,59	46 818,97	0,00
21357000-Instal gén, agncts, amngts des construct° acquis	35 211,17	203 939,12	239 150,29	0,00	0,00	0,00	239 150,29	0,00
21357001-Inst gén, agncts, amngts des construct° acq TECH	0,00	41 308,53	41 308,53	0,00	38 790,26	38 790,26	2 518,27	0,00
21358000-Autres instal gén agnct amngt des atres construct°	5 222 419,13	1 251 400,33	6 473 819,46	0,00	0,00	0,00	6 473 819,46	0,00
21358001-Autres instal gén agnct amngt des atres const TECH	0,00	217 011,52	217 011,52	0,00	217 011,52	217 011,52	0,00	0,00
21458000-Atre inst gén agnct	30 116,00	0,00	30 116,00	0,00	30 116,00	30 116,00	0,00	0,00

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 11.03.2015 Heure 11:21:16 Page 4	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
amngt cnstruct sur sol autrui								
21517000-Installations techniques complexes acquises	43 072,67	0,00	43 072,67	0,00	0,00	0,00	43 072,67	0,00
21517001-Installations techniques complexes acquises TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21537000-Matériel scientifique acquis	4 854,01	0,00	4 854,01	0,00	0,00	0,00	4 854,01	0,00
21537001-Matériel scientifique acquis TECH	0,00	2 424,00	2 424,00	0,00	2 424,00	2 424,00	0,00	0,00
21547000-Matériel d'enseignement acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21547001-Matériel d'enseignement acquis TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21557000-Outillage acquis	188 638,34	3 939,90	192 578,24	0,00	92 459,30	92 459,30	100 118,94	0,00
21557001-Outillage acquis TECH	0,00	7 879,80	7 879,80	0,00	7 879,80	7 879,80	0,00	0,00
21567000-Matériel d'enseignement acquis(B)	103 054,96	22 010,51	125 065,47	0,00	59 288,67	59 288,67	65 776,80	0,00
21567001-Matériel d'enseignement acquis TECH(B)	0,00	30 968,88	30 968,88	0,00	30 968,88	30 968,88	0,00	0,00
21817000-Instal gén agencements, aménagements divers acquis	25 624,39	0,00	25 624,39	0,00	0,00	0,00	25 624,39	0,00
21827000-Matériel de transport acquis	142 729,18	0,00	142 729,18	0,00	24 129,33	24 129,33	118 599,85	0,00
21827001-Matériel de transport acquis TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21877000-Matériel informatique acquis	19 866,85	0,00	19 866,85	0,00	14 912,07	14 912,07	4 954,78	0,00
21877001-Matériel informatique acquis TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 11.03.2015 Heure 11:21:16 Page 5	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
21887000-Matériels divers acquis	48 960,82	83 854,34	132 815,16	0,00	24 374,47	24 374,47	108 440,69	0,00
21887001-Matériels divers acquis TECH	0,00	252 740,18	252 740,18	0,00	252 740,18	252 740,18	0,00	0,00
23130000-Immobilisations en cours constructions	123 233,27	18 983,44	142 216,71	0,00	136 925,86	136 925,86	5 290,85	0,00
23130001-Immobilisations en cours constructions TECH	0,00	51 876,03	51 876,03	1 109,15	57 166,88	58 276,03	0,00	6 400,00
27550000-Cautionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28053110-Amortissement-Logiciels acquis	0,00	0,00	0,00	884,53	2 005,29	2 889,82	0,00	2 889,82
28122800-Amort agcnts, amenagts terrain amenagé autres	0,00	81 657,25	81 657,25	81 657,25	11 451,73	93 108,98	0,00	11 451,73
28131800-Amortissement Bâtiments autres	0,00	21 849,58	21 849,58	21 849,58	22 580,50	44 430,08	0,00	22 580,50
28135700-Amort Instal gén, agnct amngt des constr acquis	0,00	38 903,47	38 903,47	31 143,52	139 004,58	170 148,10	0,00	131 244,63
28135800-Amort Instal gén, agnct amngt des constr autres	0,00	127 175,18	127 175,18	1 879 032,23	1 011 084,72	2 890 116,95	0,00	2 762 941,77
28151700-Amort Instal° techniques complexes acquis	0,00	0,00	0,00	12 130,48	4 307,30	16 437,78	0,00	16 437,78
28153700-Amort Matériel scientifique acquis	0,00	0,00	0,00	500,71	693,43	1 194,14	0,00	1 194,14
28154700-Amort Matériel d'enseignement acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28155700-Amort Outillage acquis	0,00	166 748,06	166 748,06	222 275,76	11 494,01	233 769,77	0,00	67 021,71
28156700-Amort Matériel d'enseignement acquis	0,00	36 657,54	36 657,54	36 295,69	36 241,76	72 537,45	0,00	35 879,91
28181700-Amort Inst gén, agncts, amngts divers acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	25 624,39	25 624,39	0,00	25 624,39
28182700-Amort Matériel de	0,00	24 129,33	24 129,33	86 260,76	24 554,31	110 815,07	0,00	86 685,74

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 11.03.2015 Heure 11:21:16 Page 6

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
transport acquis								
28187700-Amort Matériel informatique acquis	0,00	14 912,07	14 912,07	10 530,61	7 656,72	18 187,33	0,00	3 275,26
28188700-Amortissement Matériels divers acquis	0,00	60 755,98	60 755,98	60 311,58	31 650,89	91 962,47	0,00	31 206,49
40110000-Fournisseurs	0,00	820 162,46	820 162,46	199,76	827 416,10	827 615,86	0,00	7 453,40
40120000-Fournisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40410000-Fournisseurs d'immobilisations	0,00	284 037,70	284 037,70	0,00	284 037,70	284 037,70	0,00	0,00
40420000-Fournisseurs d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40470000-Fournisseurs d'immobilisat°-retenues garantie	0,00	6 400,00	6 400,00	6 161,67	7 084,63	13 246,30	0,00	6 846,30
40810000-Fourn. fnp non aux	0,00	2 102 779,98	2 102 779,98	132 019,94	2 044 725,11	2 176 745,05	0,00	73 965,07
40840000-Fourn. fnp immos non auxiliarisé	0,00	581 176,52	581 176,52	23 342,52	560 635,85	583 978,37	0,00	2 801,85
41110000-Clients	22 382,37	229 514,18	251 896,55	0,00	162 349,66	162 349,66	89 546,89	0,00
41120000-Clients	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
44170000-Subventions d'exploitation	0,00	124 219,00	124 219,00	0,00	39 291,00	39 291,00	84 928,00	0,00
44566100-Tva deductible sur biens et services france	0,00	13,00	13,00	0,00	13,00	13,00	0,00	0,00
46321000-OR trop perçu	0,00	126,46	126,46	0,00	0,00	0,00	126,46	0,00
46630000-Virements a reimputer	0,00	13 527,93	13 527,93	0,00	13 527,93	13 527,93	0,00	0,00
47100000-Compte d'attente	0,00	4 228,00	4 228,00	0,00	4 228,00	4 228,00	0,00	0,00
47150000-Recettes des regisseurs a verifier	0,00	21 688,00	21 688,00	0,00	21 688,00	21 688,00	0,00	0,00
47210000-Dépenses payées avant ordonnancement	0,00	71 850,16	71 850,16	0,00	71 850,16	71 850,16	0,00	0,00
47213000-Services bancaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 11.03.2015 Heure 11:21:16 Page 7

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
47250000-Depenses des regisseurs a verifier	0,00	1 697,44	1 697,44	0,00	1 697,44	1 697,44	0,00	0,00
47281000-Autres depenses a regulariser aux	0,00	197 559,57	197 559,57	0,00	197 559,57	197 559,57	0,00	0,00
51120000-Cheques bancaires a encaisser	4,00	0,00	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	0,00
51510000-Compte au tresor	0,00	365,98	365,98	0,00	365,98	365,98	0,00	0,00
51590000-A PAYER SUR COMPTE TRESOR	0,00	1 548,00	1 548,00	0,00	1 548,00	1 548,00	0,00	0,00
53100000-Caisse	0,00	503,08	503,08	0,00	503,08	503,08	0,00	0,00
54300000-Regies d'avances	0,00	2 639,36	2 639,36	0,00	2 639,36	2 639,36	0,00	0,00
86140000-SIUAPS TICKETS TENNIS ROSES	0,00	36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00	0,00	0,00
86230000-SIUAPS TICKETS TENNIS BLANCS	13 262,00	0,00	13 262,00	0,00	5 796,00	5 796,00	7 466,00	0,00
86240000-SIUAPS TICKETS TENNIS ROSES	3 552,00	36 000,00	39 552,00	0,00	5 046,00	5 046,00	34 506,00	0,00
86330000-SIUAPS TICKETS TENNIS BLANCS	0,00	5 796,00	5 796,00	13 262,00	0,00	13 262,00	0,00	7 466,00
86340000-SIUAPS TICKETS TENNIS ROSES	0,00	5 046,00	5 046,00	3 552,00	36 000,00	39 552,00	0,00	34 506,00
89000000-Bilan d'ouverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**						Date 11.03.2015 Heure 11:21:16 Page 8	
Récapitulatif Classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes débiteurs	Soldes Créditeurs
Total classe 1	2 527 364,23	7 081 165,49	9 608 529,72	7 162 235,05	6 586 026,77	13 748 261,82	5 521 880,78	9 661 612,88
Total classe 2	7 218 190,19	2 777 100,43	9 995 290,62	2 443 981,85	3 495 111,40	5 939 093,25	7 261 031,24	3 204 833,87
Total classe 4	22 382,37	4 458 980,40	4 481 362,77	161 723,89	4 236 104,15	4 397 828,04	174 601,35	91 066,62
Total classe 5	4,00	5 056,42	5 060,42	0,00	5 060,42	5 060,42	0,00	0,00
Total classe 8	16 814,00	82 842,00	99 656,00	16 814,00	82 842,00	99 656,00	41 972,00	41 972,00
Total général	9 784 754,79	14 405 144,74	24 189 899,53	9 784 754,79	14 405 144,74	24 189 899,53	12 999 485,37	12 999 485,37

Lyon 1

CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE

EXERCICE 2014

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**						Date 11.03.2015 Heure 11:33:54 Page 2	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
60611000-Electricite	0,00	54 639,66	54 639,66	0,00	3 377,92	3 377,92	51 261,74	0,00
60612000-Carburants et lubrifiants	0,00	40,89	40,89	0,00	0,00	0,00	40,89	0,00
60613000-Gaz	0,00	31 265,01	31 265,01	0,00	478,40	478,40	30 786,61	0,00
60614000-Chauffage sur reseau	0,00	330 413,40	330 413,40	0,00	79 594,25	79 594,25	250 819,15	0,00
60617000-Eau	0,00	59 605,24	59 605,24	0,00	0,00	0,00	59 605,24	0,00
60620000-Acquisition de papier	0,00	185,69	185,69	0,00	0,00	0,00	185,69	0,00
60630000-Fournitures d'entretien et de petit equipement	0,00	27 471,36	27 471,36	0,00	2 574,26	2 574,26	24 897,10	0,00
60640000-Fournitures administratives	0,00	47,25	47,25	0,00	0,00	0,00	47,25	0,00
60650000-Linge, vetements de travail	0,00	5 491,20	5 491,20	0,00	0,00	0,00	5 491,20	0,00
60670000-Fournitures, materiels enseignement,recherche	0,00	16 647,02	16 647,02	0,00	1 054,06	1 054,06	15 592,96	0,00
60680000-Autres matières et fournitures non stockées	0,00	3 021,83	3 021,83	0,00	0,00	0,00	3 021,83	0,00
60800000-Frais accessoires d'achat	0,00	291,74	291,74	0,00	26,40	26,40	265,34	0,00
61350000-Locations mobilieres	0,00	3 677,54	3 677,54	0,00	0,04	0,04	3 677,50	0,00
61520000-Sur biens immobiliers (à subd comme le cpte 21)	0,00	97 734,39	97 734,39	0,00	76 487,30	76 487,30	21 247,09	0,00
61550000-Sur biens mobiliers (à subd comme le cpte 21)	0,00	16 553,74	16 553,74	0,00	4 813,99	4 813,99	11 739,75	0,00
61560000-Maintenance (à subdiviser comme le compte 21)	0,00	6 098,09	6 098,09	0,00	11,28	11,28	6 086,81	0,00
61700000-Etudes et recherches	0,00	3 609,22	3 609,22	0,00	0,00	0,00	3 609,22	0,00
61840000-Reprographie	0,00	420,00	420,00	0,00	0,00	0,00	420,00	0,00
62140000-Personnel prêté à l'établissement	0,00	176 547,46	176 547,46	0,00	91 000,00	91 000,00	85 547,46	0,00

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**						Date 11.03.2015 Heure 11:33:54 Page 3	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
62270000-Frais d'actes et de contentieux	0,00	190,59	190,59	0,00	0,01	0,01	190,58	0,00
62280000-Divers frais intermédiaire et honoraires	0,00	3 535,44	3 535,44	0,00	3 535,45	3 535,45	0,00	0,01
62540000-Frais d'inscription aux colloques	0,00	650,00	650,00	0,00	0,00	0,00	650,00	0,00
62561000-Missions personnels de l'epscp	0,00	37,25	37,25	0,00	0,00	0,00	37,25	0,00
62570000-Frais réceptions	0,00	1 406,59	1 406,59	0,00	0,00	0,00	1 406,59	0,00
62640000-Téléphone	0,00	1 421,87	1 421,87	0,00	0,00	0,00	1 421,87	0,00
62650000-Affranchissements	0,00	792,00	792,00	0,00	0,00	0,00	792,00	0,00
62810000-Concours divers (cotisations)	0,00	460,00	460,00	0,00	0,00	0,00	460,00	0,00
62830000-Format° continue du personnel de l'etablissement	0,00	2 680,00	2 680,00	0,00	0,00	0,00	2 680,00	0,00
62888000-Autres frais divers	0,00	63 880,99	63 880,99	0,00	3 535,44	3 535,44	60 345,55	0,00
63310000-Impôt et taxe - versement de transport	0,00	2 021,42	2 021,42	0,00	2,00	2,00	2 019,42	0,00
63320000-Cotisation FNAL	0,00	577,65	577,65	0,00	0,57	0,57	577,08	0,00
64111100-Rémunérat. princip. fonctionnaires et contractuels	0,00	102 107,01	102 107,01	0,00	513,24	513,24	101 593,77	0,00
64112100-Rémunérations accessoires indexées	0,00	8 591,10	8 591,10	0,00	0,00	0,00	8 591,10	0,00
64112200-Monitorat, tutorat	0,00	3 297,38	3 297,38	0,00	0,00	0,00	3 297,38	0,00
64120000-Congés payés du personnel	0,00	329,73	329,73	0,00	0,00	0,00	329,73	0,00
64131000-Primes et gratifications indexées	0,00	4 217,44	4 217,44	0,00	0,00	0,00	4 217,44	0,00
64132000-Primes et gratifications non indexées	0,00	14 494,54	14 494,54	0,00	0,00	0,00	14 494,54	0,00
64142100-Indemnité de résidence	0,00	1 021,90	1 021,90	0,00	0,00	0,00	1 021,90	0,00

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**						Date 11.03.2015 Heure 11:33:54 Page 4	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
64148200- Indemnités et avantages divers non indexées	0,00	109,99	109,99	0,00	0,00	0,00	109,99	0,00
64510000- Cotisations d'assurance-maladie	0,00	15 091,64	15 091,64	0,00	16,61	16,61	15 075,03	0,00
64531000-Cotis. Patron. pensions civiles et militaires	0,00	20 352,12	20 352,12	0,00	0,00	0,00	20 352,12	0,00
64533000-Cotis. Patron. retraite addition. Oblig. (RAFP)	0,00	439,57	439,57	0,00	0,00	0,00	439,57	0,00
64534000-Cotis.Assur. vieillesse- agents non titulaires	0,00	8 999,70	8 999,70	0,00	11,68	11,68	8 988,02	0,00
64535000-Cotisations IRCANTEC - agents non titulaires	0,00	3 352,59	3 352,59	0,00	4,35	4,35	3 348,24	0,00
64541000-Cotis assurance chômage (part patronale)	0,00	5 649,04	5 649,04	0,00	1,33	1,33	5 647,71	0,00
64581000-Cotisations aux autres org soc alloc familiales	0,00	6 064,59	6 064,59	0,00	6,01	6,01	6 058,58	0,00
64582000-Contribution solidarité autonomie	0,00	346,63	346,63	0,00	0,34	0,34	346,29	0,00
64715000-Remboursements forfaitaires de transports	0,00	115,20	115,20	0,00	0,00	0,00	115,20	0,00
65750000-Subventions reçues et réparties par l'epscp	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00
65760000-Subventions diverses	0,00	7 800,00	7 800,00	0,00	0,00	0,00	7 800,00	0,00
65830000-Charges gestion - annulation OR exerc. antérieur	0,00	14 164,06	14 164,06	0,00	0,00	0,00	14 164,06	0,00
67820000-Autres charges exceptionnelles	0,00	196,19	196,19	0,00	196,19	196,19	0,00	0,00
68111500-DAP-concessions, brevets, licences	0,00	2 005,29	2 005,29	0,00	0,00	0,00	2 005,29	0,00
68112357-Dot amort Instal gén,	0,00	11 959,10	11 959,10	0,00	0,00	0,00	11 959,10	0,00

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**						Date 11.03.2015 Heure 11:33:54 Page 5	
Numéros et libellés des bilans	**Débits Bilan d'entrée**	**Débits Opérations de l'exercice**	**Débits Total**	**Crédits Bilan d'entrée**	**Crédits Opérations de l'exercice**	**Crédits Total**	**Soldes Montant débit**	**Soldes Montant crédit**
agnct amngt constr° acquis								
68112358-Dot amort Instal gén, agnct amngt constr° autres	0,00	396 604,15	396 604,15	0,00	0,00	0,00	396 604,15	0,00
68112517-Dot amrt Inst° techniques complexes acquis	0,00	4 307,30	4 307,30	0,00	0,00	0,00	4 307,30	0,00
68112537-Dot amort Matériel scientifique acquis	0,00	693,43	693,43	0,00	0,00	0,00	693,43	0,00
68112557-Dot amort Outillage acquis	0,00	11 494,01	11 494,01	0,00	579,41	579,41	10 914,60	0,00
68112567-Dot amort Mat enseignement acquis	0,00	8 784,70	8 784,70	0,00	3 330,18	3 330,18	5 454,52	0,00
68112827-Dot amrt Matériel transport acquis	0,00	8 615,84	8 615,84	0,00	0,00	0,00	8 615,84	0,00
68112877-Dot amrt Mat informatique acquis	0,00	990,95	990,95	0,00	0,00	0,00	990,95	0,00
68112887-Dot amrt Matériels divers acquis	0,00	17 312,85	17 312,85	0,00	1 971,03	1 971,03	15 341,82	0,00
70688000-autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	10 842,00	10 842,00	0,00	10 842,00
70830000-Locations diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	1 184,00	1 184,00	0,00	1 184,00
74188000-Autres subvention exploitation Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00
74480000-Subv d'autres coll publ & organ internationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	124 219,00	124 219,00	0,00	124 219,00
75830000-Pdts gest° cour provenant annulat° mdt exc. ant.	0,00	0,00	0,00	0,00	8 705,43	8 705,43	0,00	8 705,43
75880000-Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	124 946,49	124 946,49	0,00	124 946,49
78130000-Q-part reprise Financ. rattachés actifs pt.expl	0,00	0,00	0,00	0,00	328 341,15	328 341,15	0,00	328 341,15

Etablissement université Année 2014 Période 01 à 15	**CADRE 1 : BALANCE PROVISOIRE**	Date 11.03.2015 Heure 11:33:54 Page 6

Récapitulatif Classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes débiteurs	Soldes Créditeurs
Total classe 6	0,00	1 597 922,57	1 597 922,57	0,00	273 121,74	273 121,74	1 324 800,84	0,01
Total classe 7	0,00	0,00	0,00	0,00	609 238,07	609 238,07	0,00	609 238,07
Total général	0,00	1 597 922,57	1 597 922,57	0,00	882 359,81	882 359,81	1 324 800,84	609 238,08

Université Claude Bernard Lyon 1

Conseil d'administration
Mardi 24 mars 2015

Exécution budgétaire 2014

LE CONTEXTE BUDGETAIRE 2014

Il est à rappeler que le budget initial 2014 a été établi dans un contexte national difficile de maîtrise des dépenses publiques. La subvention pour charge de service public (SCSP) définitive de 2014 a subi deux ponctions : une mise en réserve de 847 884 € et une contribution au redressement des comptes publics de 1 312 078 € (directement déduite de la dotation), soit 2 159 962 € au total. D'autre part, 1 186 427 € ont été prélevé pour l'abonnement Elsevier qui est désormais souscrit au niveau national. Cependant, ce prélèvement a été effectué pour le montant TTC alors que l'UCBL déduisait la TVA de la charge. L'université est ainsi pénalisé de 200 K€ par cette opération.

En 2014, la SCSP a atteint 287 236 683 € : 262 391 553 € de masse salariale, 25 693 014 € de crédits de fonctionnement.

Le budget rectificatif (BR) a tenu compte des écarts constatés entre le budget initial prévisionnel et la notification de la SCSP 2014, ainsi que de nouveaux éléments non pris en compte en prévision initiale et de l'exécution définitive 2013 (compte financier 2013). Ainsi, de nouvelles opérations ont été enregistrées au budget rectificatif:

- une augmentation de 1,1 M€ des recettes de masse salariale transférée pour le schéma d'emplois Fioraso 2013 (19 emplois année pleine) et emplois Fioraso 2014 (25 emplois sur 4 mois),
- des ouvertures supplémentaires au titre des contrats de recherche (+2,6 M€),
- un recalibrage des enveloppes de crédits destinés à l'investissement immobilier, en prévision de la réalisation des travaux (-5 M€ en dépenses, -3 M€ en recettes),
- l'ouverture des reliquats de la formation continue 2012 et 2013 (+2,7 M€),
- une augmentation de la dotation aux amortissements compte tenu de la hausse de la charge constatée en 2013 (+2,1 M€), et des sorties d'inventaire programmées.

Les montants définitifs des moyens pédagogiques et des dotations recherche ont été également pris en compte.

Les chiffres du budget après le budget rectificatif

Les recettes ont été ajustées à 400,7 M€ dont 398,4 M€ (+7,3 M€) pour l'UCBL, 796 K€ (-0,8 K€) pour le CISR et 1,5 M€ (pas de variation) pour le SIUAPS.

Le montant des dépenses s'élève à 420,9 M€ dont 414,5 M€ (+8,6 M€) pour l'UCBL, 1,3 M€ (pas de variation) pour le CISR et 1,9 M€ (-0,1 M€) pour le SIUAPS ; dont des dotations aux amortissements (35,2M€) et des prestations internes (11,7M€).

Le résultat prévisionnel 2014 de l'UCBL, estimé pour une exécution budgétaire réalisée à 100%, baisse de 0,6 M€ par rapport au budget initial, et s'établit à 0,8 M€.

Les résultats prévisionnels du CISR et du SIUAPS sont respectivement de 39 K€ (-200 K€) et de 28 K€ (-60 K€).

Après réajustement, les tranches non exécutées des travaux d'infrastructures de l'exercice 2013 atteignent 3,1 M€.

Les reliquats de la formation continue sont prélevés sur le fonds de roulement pour un montant de 2,7 M€. En conséquence, la variation prévisionnelle du fonds de roulement s'établit à -5,5 M€ (UCBL+CISR+SIUAPS) contre -2,8 M€ au budget initial.

1. LES PRINCIPAUX CHIFFRES 2014

a. LA REALISATION DES RECETTES

Les recettes réalisées en 2014 s'élèvent à 401,2 M€ pour une prévision de 400,7 M€, soit un taux de réalisation de 100%.

Le montant des recettes est en augmentation de 1,2% par rapport à l'exercice 2013.

On note que 73% des recettes proviennent des subventions (Etat 74%, collectivités territoriales 2,2%, Union européenne 0,1%, autres organismes 0,7%). Les ressources propres (droits d'inscription 7 M€, formation continue 13,7 M€, contrats de recherche 24,6 M€…) représentent 16%. Les derniers 8,4% correspondent à des recettes non encaissables (neutralisation des amortissements 5,2%, prestations internes 3%) dont les transferts entre l'UCBL et les services à comptabilité distincte (SACD).

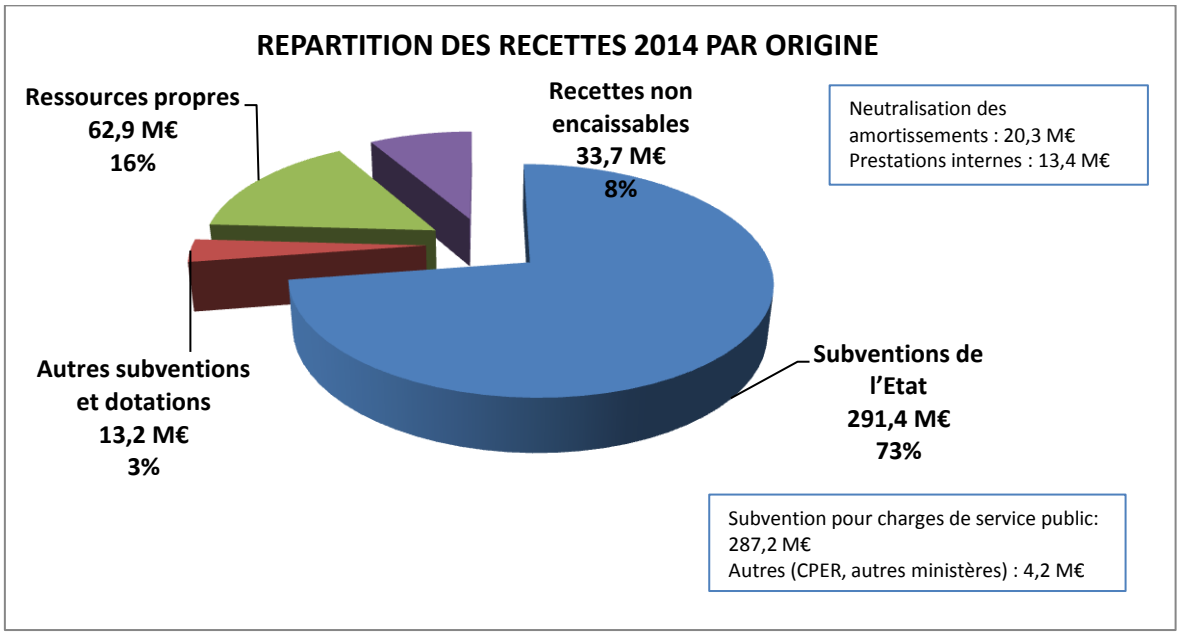

b. L'EXECUTION DES DEPENSES

Les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 405,2 M€ (dont 935 K€ pour le CISR et 1,4 M€ pour le SIUAPS) pour une prévision de 420,9 M€ au Budget Rectificatif, soit un taux d'exécution de 96%. Ce taux global est stable par rapport à 2013 (96%) et 2012 (97%). Cependant, si on les décompose par grande masse, on constate un taux de réalisation en fonctionnement de

92% (hors prestations internes et dotation aux amortissements) et de 76% en investissement (57% en 2013). Le taux d'exécution de la masse salariale est, comme en 2013, proche de 100% : 99,6% en 2013, 99,2% en 2014.

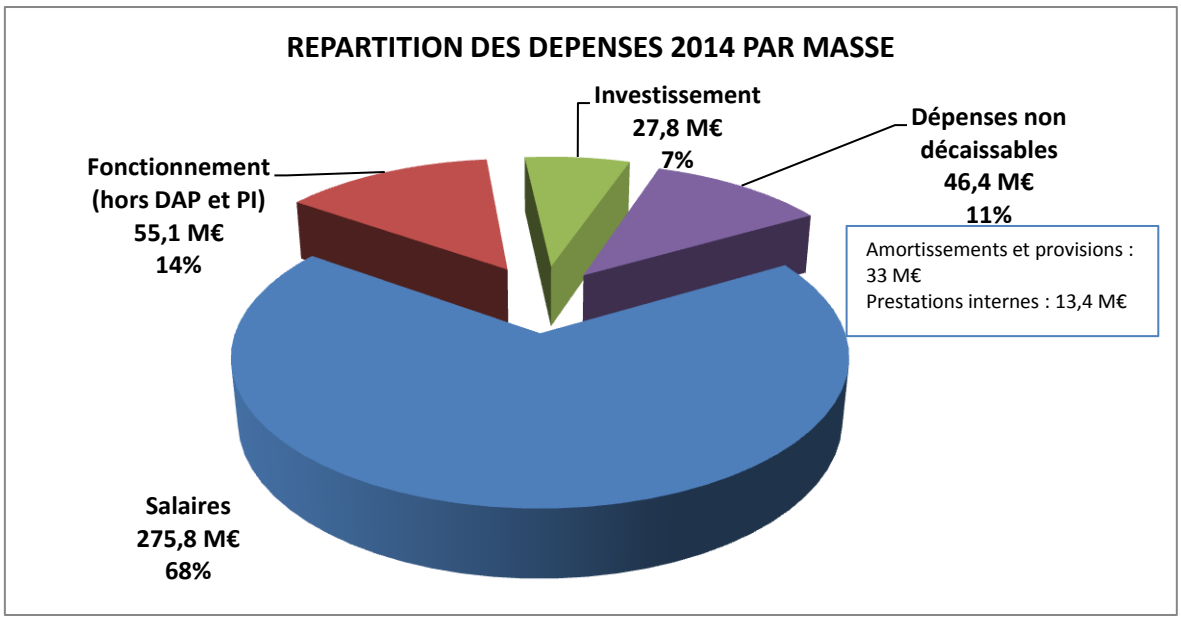

La masse salariale représente le plus gros poste de dépense : 275,8 M€ soit 68% du budget réalisé de l'UCBL. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 101,5 M€, soit 25% du budget. On distingue les dépenses décaissables (55,1 M€ ; 14%), des non décaissables composées des prestations internes et des dotations aux amortissements et aux provisions (46,4 M€ ; 11%).

Les investissements ont été réalisés à hauteur de 27,8 M€ et représentent un taux de réalisation de seulement 76%. Ce taux est cependant en très nette augmentation par rapport à 2013 (57%).

c. RESULTAT, CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) ET FONDS DE ROULEMENT

Le résultat de l'exercice 2014 est un excédent de 15,6 M€ (dont 97 K€ pour le CISR et 151 K€ pour le SIUAPS).

La capacité d'autofinancement (CAF), qui représente les ressources dégagées par l'université lui permettant de couvrir en partie ses besoins en investissement, est de 28,3 M€ (608 K€ pour le CISR et 280 K€ pour le SIUAPS).

L'apport au fonds de roulement (FDR) est de 8,7 M€. Les fonds de roulement des deux SACD sont en hausse : 374 K€ pour le CISR et 42 K€ pour le SIUAPS.

A fin 2014, le montant du fonds de roulement est de 52,5 M€ (UCBL + SACD). Il est ramené à 50,2 M€ après déduction des avances effectuées dans le cadre du marché de requalification de Rockefeller (méthode ministère).

2. LES RECETTES 2014 : EXECUTION ET COMPARAISON AVEC LES ANNEES PRECEDENTES

a. LES RECETTES PAR ORIGINE

Tableau d'évolution des recettes par origine de financement de 2012 à 2014

En M€ (UCBL + CISR + SIUAPS)	Compte financier 2012	Compte financier 2013	Budget rectificatif 2014	Compte financier 2014
SUBVENTIONS POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC	**283,9**	**288,5**	**287,9**	**288,8**
Subventions des programmes 150 et 231	285,2	287,1	286,7	287,2
dont masse salariale transférée	219,7	226,0	227,0	227,4
dont SYMPA	56,3	55,6	54,4	54,4
Subventions autres ministères	1,2	1,5	1,3	1,5
AUTRES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	**11,2**	**10,6**	**11,6**	**8,8**
Collectivités locales	**6,1**	**5,7**	**6,7**	**4,9**
Région	4,9	4,6	5,7	3,9
Département	0,6	0,6	0,6	0,6
Communes et groupements de communes	0,5	0,6	0,4	0,4
Union européenne	**0,5**	**0,4**	**0,5**	**0,1**
Autres subventions de fonctionnement	**4,6**	**4,5**	**4,5**	**3,7**
AUTRES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT COURANT	**52,1**	**56,5**	**53,5**	**61,6**
Droits d'inscription	**7,0**	**6,8**	**7,3**	**7,0**
Redevances sur prestations intellectuelles	**0,4**	**0,4**	**0,3**	**0,3**
Contrats de recherche	**18,7**	**20,2**	**17,4**	**23,3**
ANR hors investissements d'avenir	8,8	7,0	4,8	6,2
dont préciputs	1,4	1,2	1,3	0,9
ANR investissement d'avenir	0,0	2,6	2,8	6,7
Contrats de recherche hors ANR	9,9	10,6	9,8	10,5
Formation continue	**11,6**	**13,5**	**14,3**	**13,7**
Taxe d'apprentissage	**2,1**	**2,1**	**2,9**	**2,3**
collecte de taxe (à dépenser sur l'année universitaire)	2,25	2,45		2,25
Dons et legs et assimilés des fondations	**0,2**	**0,3**	**0,0**	**0,4**
Autres recettes encaissables	**12,2**	**13,2**	**11,4**	**14,6**
dont prestations de service	6,5	7,6	9,2	7,8
dont annulations de dépenses sur exercice antérieur	1,3	1,0	0,0	1,8
dont autres recettes diverses	4,4	4,6	2,2	5,1
RECETTES EXCEPTIONNELLES ENCAISSABLES	**0,1**	**1,5**		**0,0**
Produits de cession des éléments d'actif	0,1	1,4		0,0
Autres recettes exceptionnelles encaissables	0,0	0,1		0,0
RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	**3,9**	**7,1**	**15,3**	**8,3**
Subventions d'investissement de l'Etat rattachables	**2,5**	**4,3**	**3,7**	**2,6**
Autres subventions d'investissement	**1,4**	**2,5**	**4,9**	**4,4**
Région	0,6	0,9	3,2	3,1
Département	0,2			
Autres	0,7	1,6	1,7	1,4
Contrats de recherche		**0,3**	**6,7**	**1,2**
ANR hors investissements d'avenir		0,3	0,3	0,6
ANR investissement d'avenir			5,6	
Contrats de recherche hors ANR		0,0	0,8	0,7
RECETTES NON ENCAISSABLES	**31,7**	**32,6**	**32,2**	**33,7**
Quote-part subventions d'inv. virée au compte de résultat	**19,0**	**20,8**	**20,5**	**20,3**
Autres (prestations internes)	**12,7**	**11,7**	**11,6**	**13,4**
	382,9	**396,8**	**400,7**	**401,2**

Par origine, la structure des recettes en 2014 est semblable à celle des années précédentes : 73% de subventions de l'Etat, 16% de ressources propres, 3% d'autres subventions (Collectivités, UE) et 8% de recettes non encaissables (neutralisation des amortissements et prestations internes).

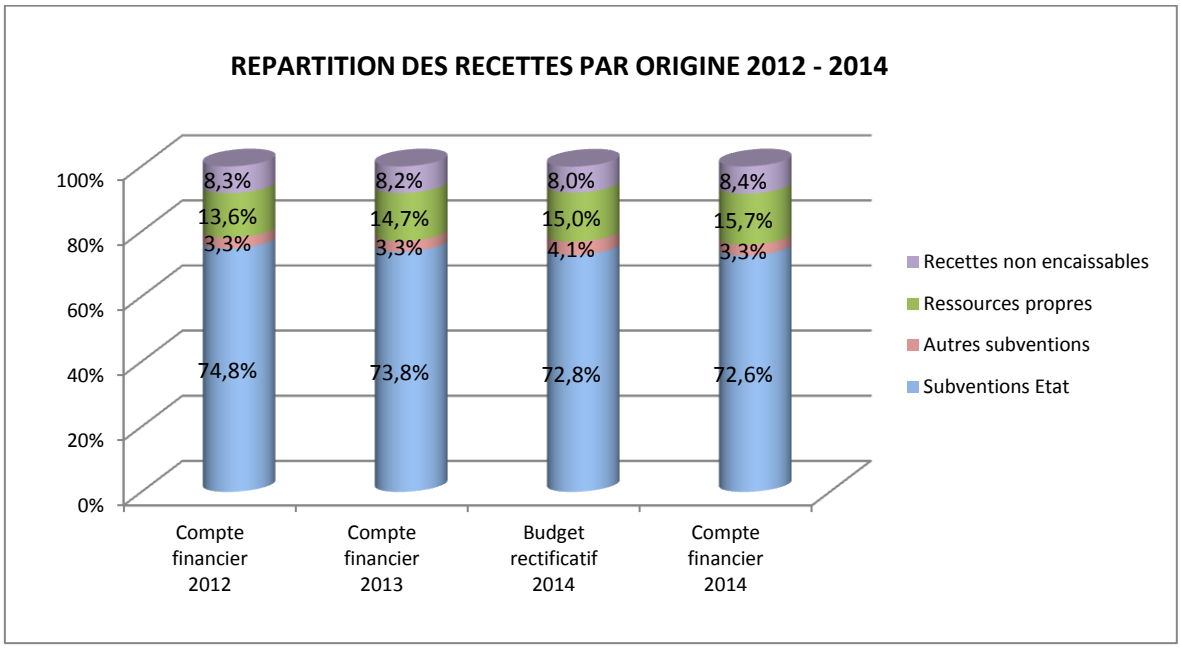

La part des subventions de l'Etat dans les recettes encaissables est en légère diminution du fait de l'augmentation du volume des autres recettes encaissables.

En M€	Compte financier 2012	Compte financier 2013	Budget rectificatif 2014	Compte financier 2014
Subventions Etat	286,4	292,8	291,6	291,4
Part dans les recettes encaissables	81,6%	80,4%	79,1%	79,3%
Autres recettes encaissables	64,7	71,5	76,9	76,1
Part dans les recettes encaissables	18,4%	19,6%	20,9%	20,7%
Total recettes encaissables	**351,2**	**364,2**	**368,5**	**367,5**

i. LES SUBVENTIONS

Les subventions constituent la principale source de financement de l'UCBL. La subvention définitive pour charge de service public 2014 est de 287,2 M€ nette de la mise en réserve de 0,8 M€, de 1,3M€ de contribution au redressement des comptes publics (directement déduite de la dotation) et du prélèvement pour l'abonnement national Elsevier de 1,2 M€. Elle représente ainsi 98,6% du total des subventions de l'Etat (291,4 M€) et englobe notamment la masse salariale transférée des personnels (227,4 M€), la dotation SYMPA (54,4 M€), le contrat quinquennal négocié en 2011 (1,75 M€).

La notification définitive de la SCSP est supérieure de 574 K€ par rapport à la prévision 2014. La répartition se décompose principalement en 200 K€ de crédits destinés aux travaux de mise en sécurité, 100 K€ pour les contrats doctoraux, et 100 K€ pour les comités CNU et les concours ITRF.

Les autres subventions relèvent des collectivités locales (8 M€, -1,9 M€ par rapport à la prévision), de l'Union européenne (0,1 M€) et d'organismes publics ou privés (5,1 M€). Ce sont des financements accordés principalement dans le cadre du CPER (cofinancement avec l'Etat), du Contrat d'établissement pour le développement de l'enseignement supérieur (CEDES), du Plan Campus, et d'appels à projets. Ils n'ont donc pas de caractère pérenne et leur constatation est liée à l'avancement des projets.

ii. LES RESSOURCES PROPRES

Les ressources propres proviennent principalement des droits d'inscription (7 M€), des prestations de formation continue (13,7 M€), de la taxe d'apprentissage (2,3 M€), et des contrats de recherche (24,6 M€). Le poste *Divers*, qui représente 15,4 M€, regroupe les financements hors subventions tels que les prestations de service dont les Activités industrielles et commerciales, la restauration, les mises à disposition de personnels ; les refacturations de documentation (achat en commun des bibliothèques), de fluides ; les produits exceptionnels. Dans *Divers* sont également comptabilisés les annulations de dépenses sur exercice antérieur qui représentent 1,7 M€…

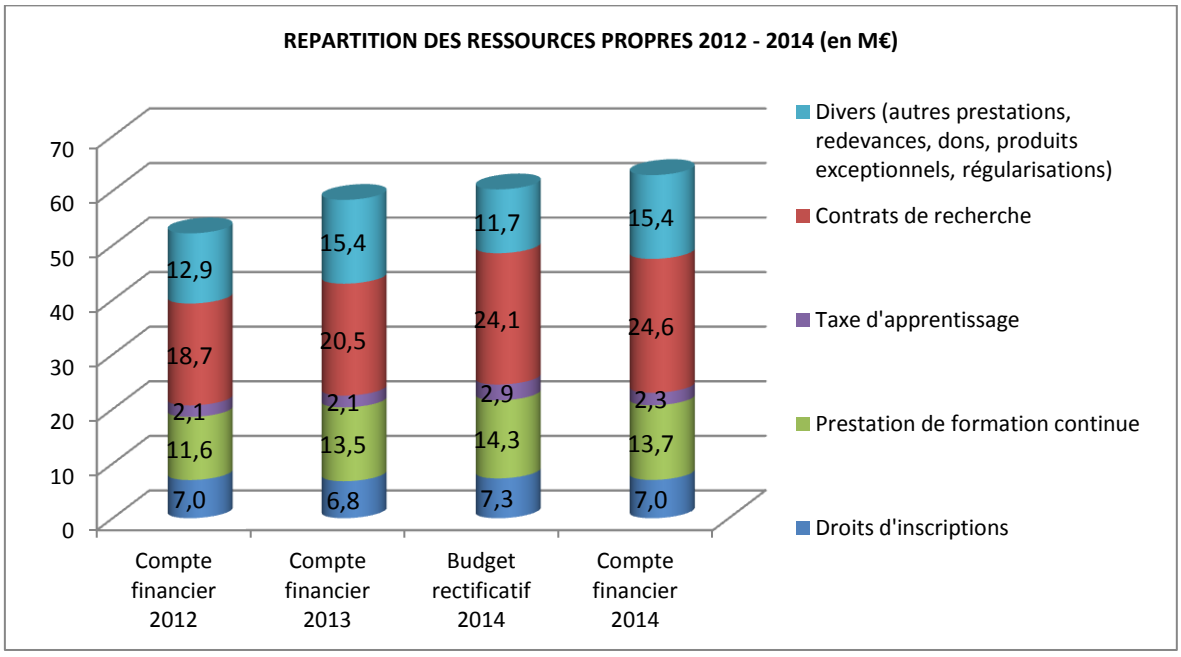

Les contrats de recherche (24,6 M€) dépassent les prévisions budgétaires avec un taux d'exécution de 104% (93% en 2013). La prévision est en revanche mal ajustée entre fonctionnement (137% de réalisation) et investissement (18%). Ceci s'explique en partie par un changement de méthode dans l'émission des recettes : à partir des nouveaux contrats 2013, les recettes sont émises à hauteur des dépenses sur la masse de dépenses (dépenses en salaires et fonctionnement = recette en fonctionnement ; dépenses en investissement = recette en investissement).

Les recettes de formation continue sont en augmentation de 0,2 M€ par rapport l'année précédente et sont inférieures à la prévision de 0,6 M€.

Les recettes de taxe d'apprentissage progressent légèrement (2,3 M€, +156 K€ par rapport à 2013). Elles sont constatées à hauteur des dépenses de l'exercice qui sont financées par le solde de la collecte 2013 et une grande partie de la collecte 2014. Cependant, la collecte 2014 est inférieure à celle de 2013 de 199 K€.

b. LES RECETTES PAR NATURE

Tableau d'évolution des recettes par enveloppes de 2012 à 2014

En M€ (UCBL + CISR + SIUAPS)		2012	2013	2014
Fonctionnement (hors neutralisation des amortissements et reprises sur provisions, prestations internes)	Budget initial (1)	341,7	346,5	343,9
	Budget rectificatif (2)	352,0	353,5	353,1
	Evolution entre (1) et (2)	+3%	+2%	+3%
	Budget exécuté	348,7	357,1	359,2
	% de réalisation	99%	101%	102%
Neutralisation des amortissements et reprises sur provisions	Budget initial (1)	19,2	18,6	19,0
	Budget rectificatif (2)	18,6	18,7	20,5
	Evolution entre (1) et (2)	-3%	+1%	+8%
	Budget exécuté	19,0	20,8	20,3
	% de réalisation	102%	111%	99%
Prestations internes	Budget initial (1)	7,2	7,2	11,8
	Budget rectificatif (2)	9,8	9,0	11,7
	Evolution (1) et (2)	+35%	+25%	-1%
	Budget exécuté	11,2	11,7	13,4
	% de réalisation	114%	130%	115%
Subventions d'investissement	Budget initial (1)	3,1	6,4	18,8
	Budget rectificatif (2)	3,7	11,3	15,3
	Evolution entre (1) et (2)	+18%	+77%	-19%
	Budget exécuté	3,9	7,0	8,3
	% de réalisation	105%	62%	54%
Total	**Budget initial (1)**	**371,3**	**378,7**	**393,5**
	Budget rectificatif (2)	**384,1**	**392,5**	**400,7**
	Evolution entre (1) et (2)	**+3%**	**+4%**	**+2%**
	Budget exécuté	**382,9**	**396,6**	**401,2**
	% de réalisation	**100%**	**101%**	**100%**

i. LE FONCTIONNEMENT

Le taux d'exécution des recettes de fonctionnement est de 102%, soit +6,1 M€ par rapport à la prévision. Les principaux postes en augmentation non prévue :

- +5,9 M€ pour les contrats de recherche
- +1,7 M€ d'annulations de dépenses sur exercice antérieur

D'autres sont donc inférieurs aux prévisions :

- -2,8 M€ sur les Autres subventions de fonctionnement (dont -1,8 M€ sur les collectivités locales)

Ces recettes sont principalement fléchées et émises à hauteur des dépenses constatées sur l'exercice (Région pour l'enseignement et la recherche).

Les recettes issues de la neutralisation des amortissements sont exécutées à hauteur de 99% (20,3 M€ : -0,2 M€ par rapport à la prévision).

Les prestations internes sont supérieures aux prévisions (13,4 M€ : +1,7 M€) en augmentation par rapport aux montants constatés les années précédentes. L'augmentation du montant s'explique principalement par la refacturation en interne des frais de FOCAL destinée à une lisibilité directe des comptes dans SIFAC.

ii. L'INVESTISSEMENT

Contrairement aux recettes de fonctionnement, le taux de réalisation des subventions d'investissement est plus variable : 54% en 2014 (107% en 2012, 62% en 2013). Il n'est que de 18% pour les contrats de recherche, mais de 77% pour les travaux.

3. LES DEPENSES 2014 : EXECUTION ET COMPARAISON AVEC LES ANNEES PRECEDENTES

a. LES DEPENSES PAR NATURE

Tableau d'évolution des dépenses par enveloppe budgétaire de 2012 à 2014

En M€ (UCBL + CISR + SIUAPS ; dont tranches non exécutées des PPI)		2012	2013	2014
Salaires	Budget initial (1)	266,0	272,8	273,5
	Budget rectificatif (2)	268,9	275,0	278,1
	Evolution entre (1) et (2)	+1%	+1%	+2%
	Budget exécuté	266,7	273,9	275,8
	% de réalisation	99%	100%	99%
Fonctionnement (hors dotations aux amortissements et provisions, prestations internes)	Budget initial (1)	62,4	56,9	56,2
	Budget rectificatif (2)	63,9	60,7	59,6
	Evolution entre (1) et (2)	+2%	+7%	+6%
	Budget exécuté	58,3	58,5	55,1
	% de réalisation	91%	96%	92%
Dotations aux amortissements et provisions	Budget initial (1)	29,6	31,8	31,4
	Budget rectificatif (2)	31,9	33,1	35,2
	Evolution entre (1) et (2)	+8%	+4%	+12%
	Budget exécuté	31,6	33,3	33,0
	% de réalisation	99%	101%	94%
Prestations internes	Budget initial (1)	7,2	7,2	11,8
	Budget rectificatif (2)	9,8	9,5	11,7
	Evolution entre (1) et (2)	+36%	+32%	-1%
	Budget exécuté	11,2	11,7	13,4
	% de réalisation	114%	123%	115%

Investissement	Budget initial (1)	16,8	26,4	33,4
	Reports 1 tranches PPI	1,8	3,9	2,8
	Budget rectificatif (2)	24,2	30,0	33,3
	Reports corrigés tranches PPI	2,8	3,3	3,1
	Evolution entre (1) et (2)	+44%	+14%	-0%
	Budget exécuté	20,5	18,9	27,8
	% de réalisation	76%	57%	76%
Total	Budget initial (1)	383,9	399,0	409,1
	Budget rectificatif (2)	401,3	411,3	420,9
	Evolution entre (1) et (2)	+5%	+3%	+3%
	Budget exécuté	388,5	396,2	405,2
	% de réalisation	97%	96%	96%

Le montant total des dépenses exécutées s'élève à 405,2 M€, en augmentation de 2,3% par rapport au compte financier 2013. Le taux d'exécution global est de 96,3% (comme en 2013). Ces chiffres sont cependant à nuancer selon l'enveloppe budgétaire.

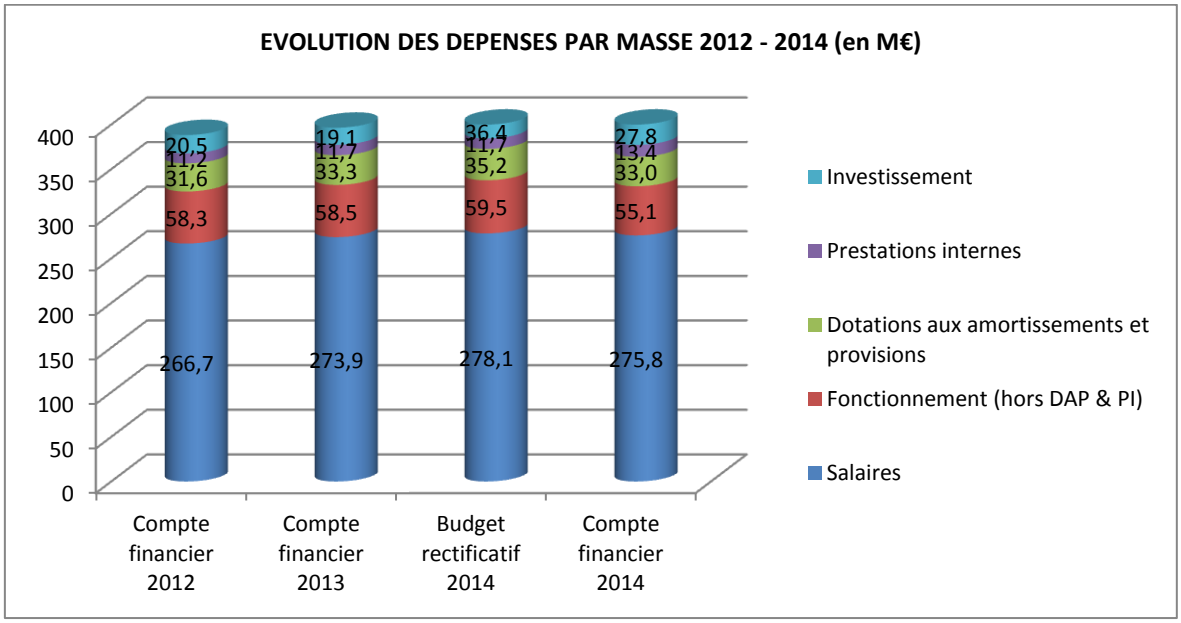

Si l'on compare le poids des dépenses par masse dans le budget global depuis 2012, on constate que même si la masse salariale augmente en valeur (+1,9M€), son poids dans le budget est en diminution. On observe une compression des dépenses de fonctionnement depuis 2011, un poids important de la dotation aux amortissements. Le niveau des prestations internes est en augmentation en 2014, les dépenses d'investissement ont un poids plus variable mais représente 6,9% de nos dépenses.

POIDS DES DEPENSES PAR MASSE DANS LE BUDGET GLOBAL

	Compte financier 2012	Compte financier 2013	Budget rectificatif 2014	Compte financier 2014
Salaires	68,6%	69,1%	71,6%	68,1%
Fonctionnement (hors DAP & PI)	15,0%	14,8%	15,3%	13,6%

Dotations aux amortissements et provisions	8,1%	8,4%	9,1%	8,1%
Prestations internes	2,9%	3,0%	3,0%	3,3%
Investissement	5,3%	4,8%	9,4%	6,9%

i. LA MASSE SALARIALE

Les dépenses de masse salariale représentent 68,1% du total des dépenses, soit 275,8 M€.
Le taux d'exécution des dépenses de masse salariale est de 99,2%.

La masse salariale transférée a subi des modifications tant au niveau des dépenses que des recettes, certaines mesures ont été financées d'autres non. Les modifications observées les plus importantes entre 2013 et 2014 sont :

- La variation des surnombres a été financée à hauteur de 189 718 €.
- Les mesures catégorielles de revalorisation des catégories C et B ont été financées par une dotation supplémentaire de 220 357 € et une baisse de charge d'un montant équivalent.
- On note également la perception de l'extension en année pleine pour les postes Fioraso 2013 (19), ainsi que de la part de 2014 pour les postes Fioraso 2014 (25), soit au total 1 346 700 €
- Le financement du CAS pension dans le cadre de la déprécarisation pour les titularisations de 2013 et 2014 : 465 773€
- La revalorisation indemnitaire des catégories B et C : 81 318 €

- Parmi les effets n'ayant pas été financés par le ministère on retrouve le GVT qui a été mesuré à 395 499 € pour 2014, la hausse du SMIC 42 000€.

Les budgets de masse salariale
depuis le passage aux RCE

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Masse salariale	Budget initial	248,4 M€	253,2 M€	257,5 M€	266,0 M€	272,8 M€	273,5 M€	276,9 M€
	BR	246,2 M€	258,1 M€	262,9 M€	268,9 M€	276,2 M€	278,1 M€	
	Budget exécuté	246,1 M€	256,8 M€	260,6 M€	266,7 M€	275,4 M€	275,8 M€	
	% de réalisation	100%	99%	99%	99%	99%	99%	

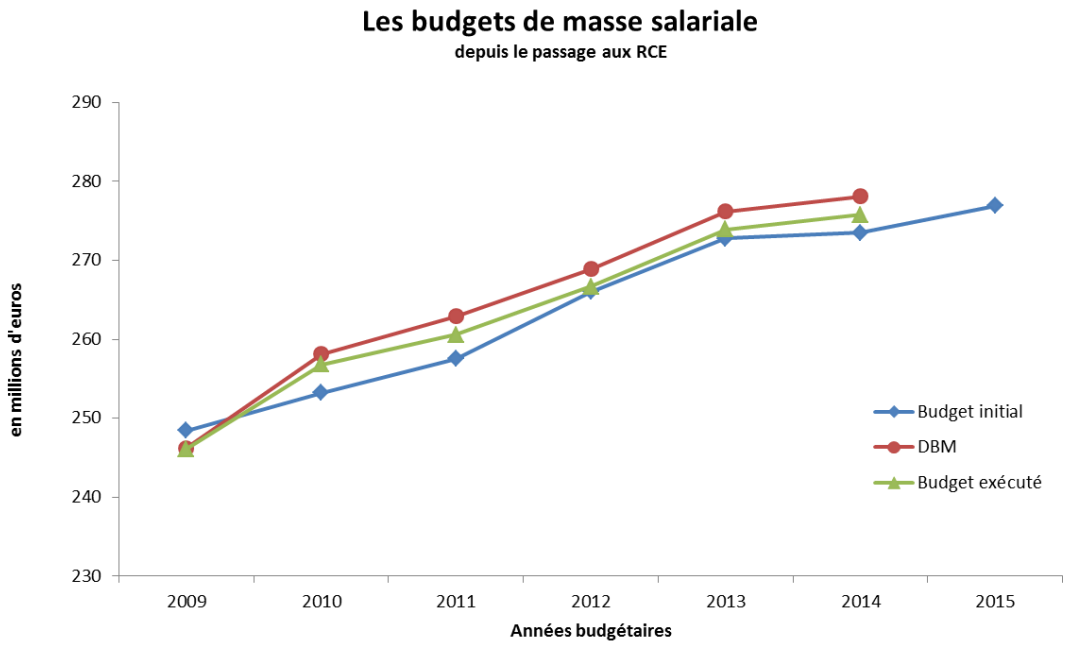

ii. LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement, y compris prestations internes (13,4 M€) et dotations aux amortissements et aux provisions (33 M€), et hors masse salariale, s'élèvent à 101,5 M€ pour une ouverture de crédits de 106,4 M€ (après les budgets rectificatifs). Soit un taux de réalisation de 95%.

iii. L'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement (achats de matériels de plus de 800 € HT et travaux immobiliers) sont de 27,8 M€ en 2014 ; le taux d'exécution en investissement est de 76%. Ce taux est en augmentation. Pour mémoire il était de 57 % en 2013 et de 76 % en 2012. Dans le seul cadre du PPI l'exécution est de 77%, ce qui est largement supérieur au taux très bas de l'exercice 2013.

La répartition des dépenses d'investissement est très fluctuante d'une année sur l'autre et ne correspond pas toujours aux prévisions budgétaires.

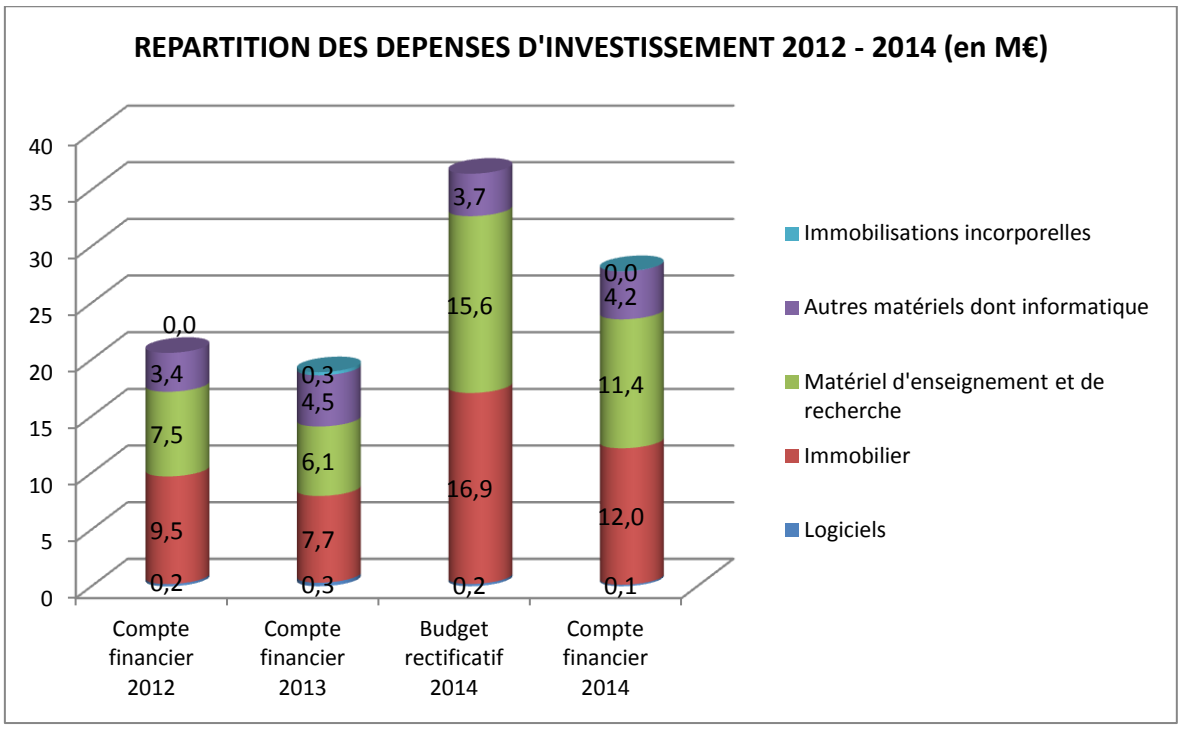

- **L'EXECUTION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER**

En K€	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Budget rectificatif 2014	Réalisé 2014	Taux de réalisation 2014
Partie A : Opérations prioritaires	4 770	4 343	10 778	7 980	74%
Partie B : Opérations importantes	4 517	309	1 560	901	58%
Partie C : Ressources propres composantes	772	820	895	713	80%
Opérations anticipées - Plan Campus	104	1 295	1 779	2 038	115%
TOTAL	**10 163**	**6 768**	**15 012**	**11 632**	**77%**

L'exercice 2014 dispose d'un taux de réalisation plus satisfaisant que l'exercice 2013. Cependant, il convient de constater l'instabilité des taux de réalisation des PPI, ce qui doit constituer un axe majeur de travail sur les exercices à venir.

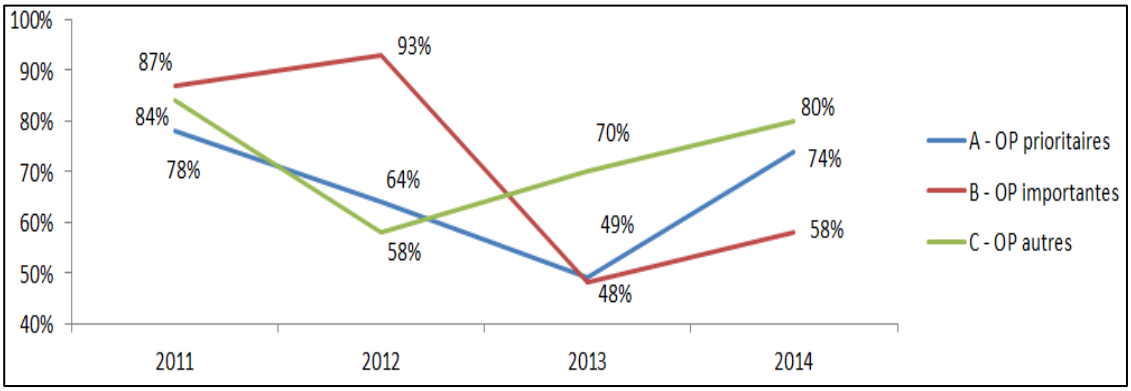

➢ **Catégorie A – Opérations prioritaires**

Sur les 10,7 M€ ouverts au budget de dépenses, 7,9M€ ont été consommés.

- Les projets majeurs font apparaitre une bonne réalisation :
  - 76 % Rockefeller 1ère tranche
  - 77% GER
- Réalisation < 65% pour les projets:
  - 0% Mise en accessibilité du site (0 K€ / 343 K€ ouverts)
  - 63% Rockefeller 2ème tranche (4,2 M€ / 5,8 M€ ouverts)
  - 35 % FST (17 K€ / 50 K€ ouverts)
  - 14 % sur la mise en sécurité bât Curien (54 K€ / 375 K€ ouverts)
- Surconsommation pour les projets :
  - 107% Plateforme bio production (111 K€ / 104 K€ ouverts)
  - 170% Actualisation schéma directeur site Rockefeller (23 K€ / 13 K€ ouverts)
  - 110% Plateforme PROFIL EXPERT - 1ère tranche (37 K€ / 33 K€ ouverts)

➢ **Catégorie B – Opérations importantes**

Sur les 1,5 M€ ouverts au budget de dépenses, 900 K€ a été réalisé.

- Réalisation satisfaisante des projets **:**
  - 92% Projet Domus
  - 84% Centralisation des alarmes incendies
- Réalisation < 65% pour les projets :
  - 46% Square Torcy (127 K€ / 280 K€ ouverts)
  - 15% Bâtiment Ariane (22 K€ / 150 K€ ouverts)
  - 10% Sécurisation stockage (1 K€ / 12 K€ ouverts)
  - 0% Mise en sécurité (0 K€ / 58 K€ ouverts)
  - 19% SHS dossier technique (23 K€ / 120 K€ ouverts)
  - 21% Aléas DIRPAT (34 K€ / 160 K€ ouverts)
  - 24 % Travaux services centraux (39 K€ / 170 K€ ouverts)
- Surconsommation pour les projets :
  - 131% Aménagement locaux cellule Congrès (91 K€ / 70 K€ ouverts)
  - 275% Crédits de mise en accessibilité (54 K€ / 20K€ ouverts)
  - 278% Salles mutualisées (55 K€ / 20K € ouverts)

- 166% Mise en sécurité verrière Gerland (116K €/ 70K€ ouverts)

➢ **Catégorie C – Opérations autres**

Sur les 887 K€ ouverts au budget de dépenses, 712 K€ ont été consommés.

- Réalisation satisfaisante de l'ensemble excepté sur les projets:
  - 0% Mise en sécurité fours CVD bâtiment Brillouin (0 K€ / 29K€ ouverts) qui aurait dû être supprimé en DBM
  - 0% Projet ECO AQUATRON (0 K€ / 15K€ ouverts)
  - 19% Aménagement salle dentaire (2 K€ / 14K€ ouverts)

➢ **Plan Campus**

Le plan Campus est en surconsommation de 115%. Au total, il est remarqué un dépassement de 233 K€ qui concerne les travaux vis-à-vis de la mise en accessibilité, du gymnase, de la piscine et du tennis

b. LES DEPENSES PAR DESTINATION

L'exécution et la répartition des dépenses par destination LOLF sont conformes à la prévision et aux constats des années antérieures. Elles traduisent les missions prioritaires de l'université : la formation (34%), la recherche (32%), l'entretien des infrastructures (13%).

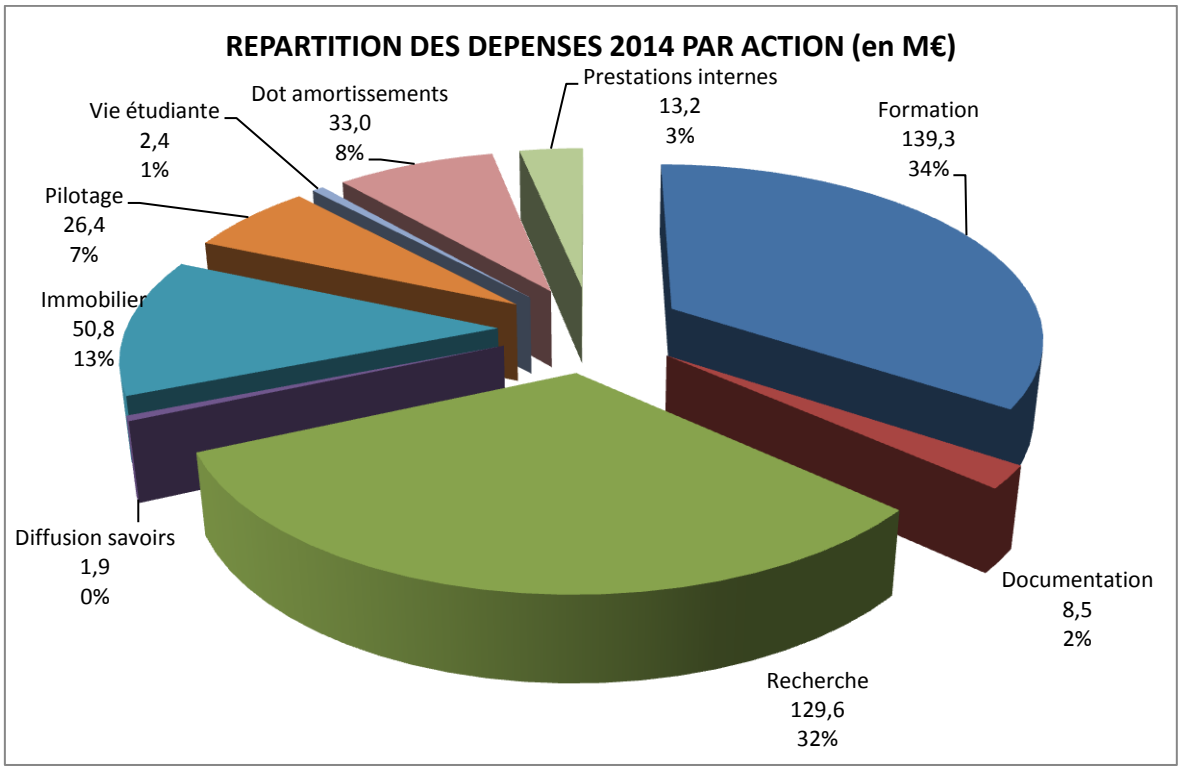

4. ANALYSE DU RESULTAT, DE LA CAF ET DE LA VARIATION DU FDR

en M€	Compte financier 2012	Compte financier 2013	Budget rectificatif 2014	Compte financier 2014
Recettes encaissables	348,7	357,1	353,1	359,2
Dotations aux amortissements	19,0	20,8	20,5	20,3
Prestations internes	11,2	11,7	11,7	13,4
Total recettes	379,0	389,7	385,4	393,0
Salaires	266,7	273,9	278,1	275,8
Fonctionnement décaissable	58,3	58,5	59,6	55,1
Amortissements et provisions	31,6	33,3	35,2	33,0
Prestations internes	11,2	11,7	11,7	13,4
Total dépenses	367,9	377,3	384,5	377,4
Résultat	11,0	12,4	0,9	15,6
Capacité d'autofinancement	23,7	24,8	15,5	28,3
Subventions d'investissement	3,9	7,0	15,3	8,3
Investissements	20,5	19,1	36,4	27,8
vFDR (après corrections en 2012 et 2013)	-0,7	-2,4	-2,5	+8,8

Le résultat de l'exercice est de **15,6 M€** pour un montant prévu de 900 K€. Le résultat est obtenu par la différence entre les recettes de fonctionnement (dont neutralisation des amortissements) et les dépenses de fonctionnement (dont salaires et dotations aux amortissements).

Ces 14,7 M€ d'écart s'expliquent par 9 M€ de dépenses de fonctionnement non réalisées (hors prestations internes), et par 5,9 M€ de recettes réalisées en plus de la prévision (hors PI).

La capacité d'autofinancement s'établit à 28,3 M€ (résultat : 15,6 M€ + dotation aux amortissements : 33 M€ - neutralisation des amortissements : 20,3 M€). Elle a permis, en plus des subventions d'investissement (8,3 M€), une couverture totale des dépenses d'investissement (27,8 M€).

Le fonds de roulement augmente de **8,8 M€** alors que la prévision au budget rectificatif était une diminution de 2,5 M€. L'écart de 11,3 M€ se compose de la CAF supérieure de 12,8 M€ au montant prévu, de 8,6 M€ de dépenses d'investissement non exécutées, minorées de 7 M€ de subventions d'investissement non réalisées.

Nous observons dans le graphique ci-dessous que les contrats de recherche ont un poids significatif dans le calcul de notre résultat (le résultat hors contrats de recherche est de 10M€). Cela est dû à la comptabilisation en fonctionnement des recettes pour des dépenses d'investissement. Pour les nouveaux contrats, cette modalité de comptabilisation disparait et nous aurons un résultat comptable plus cohérent.

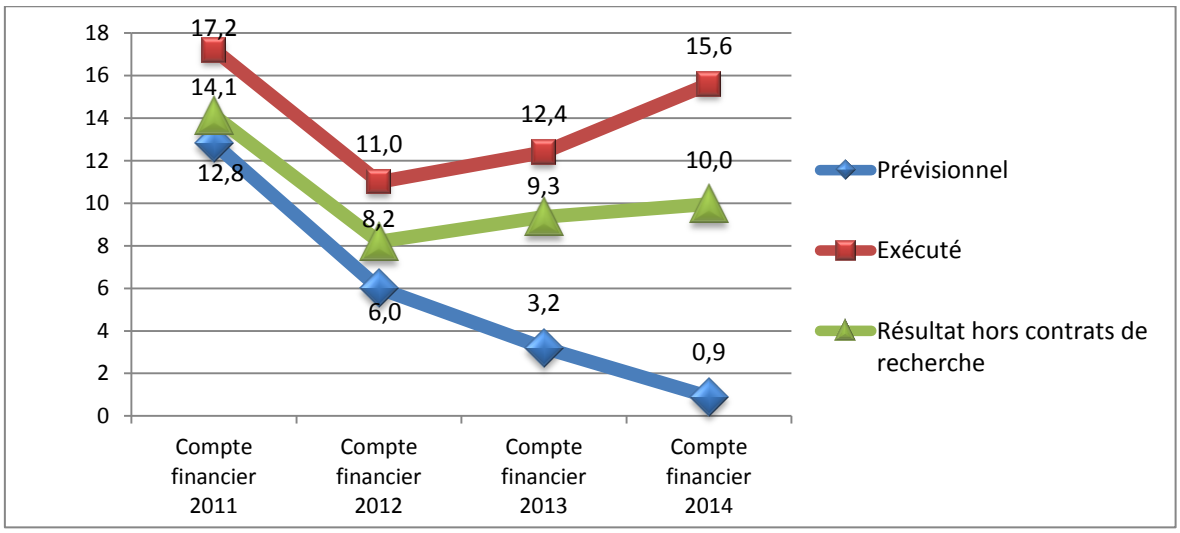
18
16
14
12
10
8
6
4
2
0
17,2
14,1
12,8
11,0
8,2
6,0
12,4
9,3
3,2
15,6
10,0
0,9
Compte financier 2011
Compte financier 2012
Compte financier 2013
Compte financier 2014
Prévisionnel
Exécuté
Résultat hors contrats de recherche

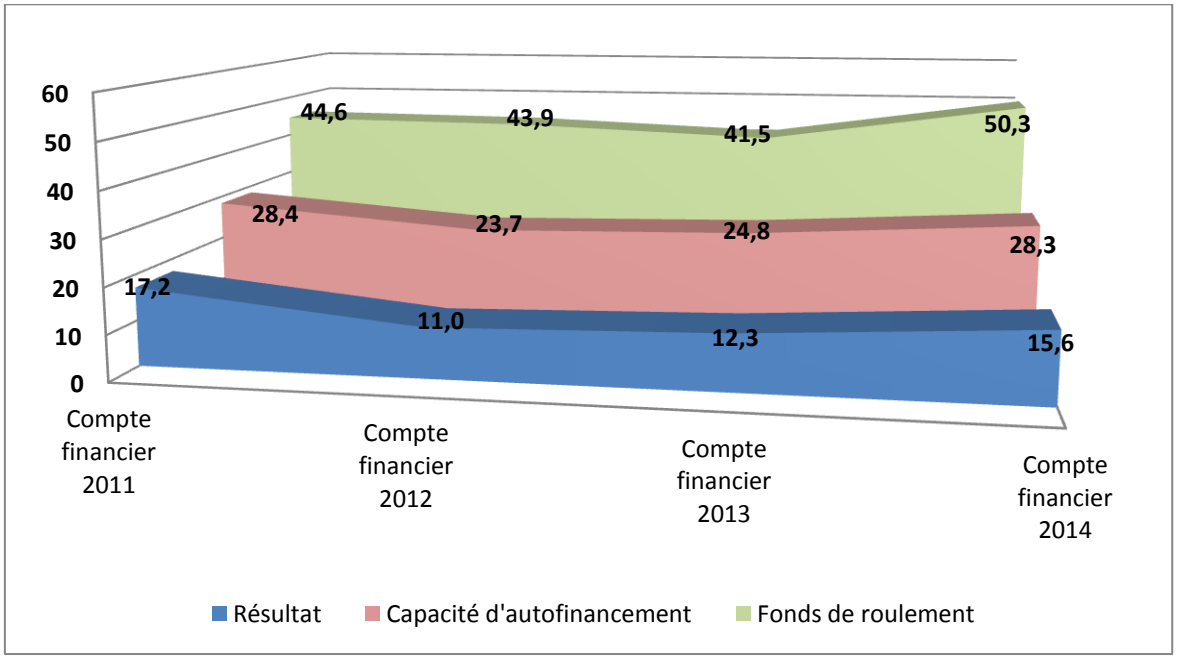
60
50
40
30
20
10
0
44,6
43,9
41,5
50,3
28,4
23,7
24,8
28,3
17,2
11,0
12,3
15,6
Compte financier 2011
Compte financier 2012
Compte financier 2013
Compte financier 2014
Résultat
Capacité d'autofinancement
Fonds de roulement

Rapport Annuel de Performances

Année 2014

Université Claude Bernard Lyon 1

Sommaire

1. Présentation du Rapport Annuel de Performances..... P 3

2. Formation..... P 4

2.1 Objectifs

2.2 Indicateurs

3. Recherche..... P 9

3.1 Objectifs

3.2 Indicateurs

4. Gouvernance..... P 12

4.1 Objectifs

4.2 Indicateurs

5. Relations internationales..... P 16

5.1 Objectifs

5.2 Indicateurs

6. Diffusion des savoirs..... P 18

6.1 Objectifs

6.2 Indicateurs

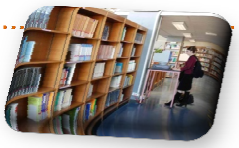

7. Vie de l'université..... P 20

7.1 Objectifs

7.2 Indicateurs

8. Vie étudiante..... P 22

8.1 Objectifs

8.2 Indicateurs

1 – Présentation du Rapport Annuel de Performances

1.1 Contexte

Le Code de l'éducation précise que le budget comporte en annexe un Projet Annuel de Performances (PAP):

« Le Projet Annuel de Performances (PAP) de l'établissement présente les objectifs poursuivis. Il comporte des indicateurs d'efficience, d'efficacité et de qualité du service public de l'enseignement supérieur défini à l'article L.123-3 du code de l'éducation associés à ces objectifs. Ces indicateurs qui sont établis en cohérence avec ceux des programmes ministériels dont les établissements relèvent, concourent à l'information du Conseil d'administration et des responsables des programmes ministériels ainsi qu'au suivi du contrat pluriannuel d'établissement ».

L'atteinte des objectifs et cibles définis dans le Projet Annuel de Performances est mesurée dans le Rapport Annuel de Performances (RAP), document annexé au compte financier de l'établissement, qui permet au Conseil d'administration (CA) de l'université de comparer la prévision et l'exécution budgétaire (à travers le compte financier) et de montrer le lien entre cette exécution budgétaire et l'engagement politique sur des objectifs à atteindre. La structure du RAP est identique à celle du PAP.

1.2 Rapport Annuel de Performances

Le contrat pluriannuel d'établissement présente les objectifs stratégiques poursuivis ainsi que les engagements pris entre l'université et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le contrat pluriannuel 2011-2015 de l'Université Claude Bernard - Lyon 1 (UCBL) s'oriente autour de 3 axes prioritaires :

- assurer le développement de l'université avec une ambition métropolitaine et internationale
- poursuivre la modernisation de la gouvernance et de la gestion de l'université
- accroître l'ouverture sur la société au service des étudiants et des personnels dans le cadre d'un campus attractif

Ces objectifs prioritaires se déclinent en 7 axes de développement qui structurent le Rapport Annuel de Performances :

- Formation
- Recherche
- Gouvernance
- Relations internationales
- Diffusion des savoirs
- Vie de l'université
- Vie étudiante

Pour l'année 2014, le Rapport Annuel de Performances de l'Université Claude Bernard - Lyon 1 mesure pour chacun de ces 7 axes, un ou plusieurs indicateurs stratégiques.
Le RAP n'est pas un bilan d'activité : il a vocation à se positionner sur quelques éléments qui éclairent la stratégie de l'établissement.

2 – Formation

2.1 Objectifs

L'Université Claude Bernard – Lyon 1 souhaite conforter et développer une offre de formation initiale et continue attractive, innovante et facilitant l'insertion professionnelle. Cette stratégie se décline autour de 5 objectifs dans le cadre du contrat pluriannuel 2011 - 2015 :

- objectif n°1 : conforter l'offre de formation et développer de nouvelles filières
- objectif n°2 : mener une politique attractive auprès des établissements d'enseignement secondaire et des lycéens
- objectif n°3 : donner aux étudiants l'accès à une pédagogie innovante et favoriser leur réussite
- objectif n°4 : accompagner les étudiants vers l'insertion professionnelle
- objectif n°5 : développer la formation continue et l'alternance

A ces objectifs sont associés 9 indicateurs dont les valeurs pour l'année 2014 sont renseignées ci-après.

2.2 Indicateurs

2.2.1 Objectif n°1 : conforter l'offre de formation et développer de nouvelles filières

La diversification de l'offre de formation favorisera une meilleure adaptation aux évolutions socio-économiques et l'accueil d'un public plus large : création de cycles préparatoires universitaires, développement des filières technologiques et élaboration de nouvelles formations, notamment en master dans les domaines de la santé, du handicap et de la préparation aux métiers de l'enseignement.

- Indicateur n°1 : Pourcentage de nouveaux entrants en première année de master (M1)

	Unité de mesure	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Pourcentage de nouveaux entrants en M1	pourcentage	41,4%	40,3%	48,6%	43,5%	55,3%	50%

Méthode de calcul : $\frac{\text{nombre d'étudiants inscrits en M1 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année précédente}}{\text{nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M1 (redoublants exclus)}} \times 100$

Cet indicateur correspond à l'indicateur commun n°3 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, il est mesuré en prenant en considération les inscriptions principales pour l'année universitaire 2014-2015 (source APOGEE).

Cet indicateur reflète l'attractivité de l'offre de formation de l'UCBL dans le paysage universitaire rhône-alpin.

Si la cible 2015 (40 % dans le CQ) était atteinte depuis 2011. On note un léger recul du pourcentage d'entrants sur la période 2010-2012.

Le nombre de nouveaux arrivants en M1 est en nette augmentation en 2014 : 1 444 nouveaux étudiants contre 1 056 l'année précédente (sur un total de 2613 étudiants en M1 en 2014 contre 2172 l'an dernier). Cette augmentation est en partie due à la hausse des étudiants inscrits en master MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation).

Le pourcentage de nouveaux entrants en M2 (51 % en 2014 contre 36,55% en 2013) soit 1 731 nouveaux arrivants en 2014 contre 838 l'année précédente (soit une évolution de 106%) traduit l'attractivité des formations de l'UCBL.
Ainsi, le nombre total d'inscrits en M2 (redoublants compris) est en très forte augmentation : 3 643 étudiants en 2014 contre 2 585 en 2013. La trajectoire est ainsi inversée puisque le nombre d'étudiants en M2 était en – très légère - baisse entre 2013 et 2012 (2 598 étudiants).

2.2.2 Objectif n°2 : mener une politique attractive auprès des établissements d'enseignement secondaire et des lycéens

L'université doit conforter ses actions envers les lycéens : dans le cadre du plan licence et de son volet transition lycée-université, des partenariats privilégiés seront établis avec des établissements de l'académie, incluant la nomination d'étudiants ambassadeurs et d'enseignants référents.

- Indicateur n°1 : nombre de classes de lycées accueillies sur le campus de l'université dans le cadre de la convention de partenariats avec les lycées

	Unité de mesure	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Nombre de classes de lycées accueillies	nombre	10	8	1	25	3	2

Ce chiffre correspond aux classes accueillies dans le cadre de conventions pour la réalisation de séances de travaux pratiques au cours de l'année universitaire 2011-2012 (source DEVU) et à s'ouvrir au monde académique, à mieux faire connaitre son offre de formation et les débouchés proposés. Cette action témoigne de la volonté de l'établissement d'accroitre l'attractivité de nos formations auprès des bacheliers scientifiques, dans un contexte où près de la moitié d'entre eux s'orientent vers des formations non scientifiques.

Au printemps 2012, la désignation d'un chargé de missions Lycées, la création d'un poste BIATSS chargé de projets Lycées avaient pour objectif de mieux recenser et développer les partenariats avec les lycées de l'académie.

Alors que les missions envers les lycées se multiplient au sein de l'établissement, cet indicateur dégringole en 2014 questionnant sa pertinence.

2.2.3 Objectif n°3 : donner aux étudiants l'accès à une pédagogie innovante et favoriser leur réussite

La qualité de la pédagogie et le développement des technologies éducatives constituent un axe fort de l'UCBL : l'établissement poursuivra la généralisation d'une véritable culture de l'évaluation. En matière d'aide à la réussite, les mesures mises en place à l'occasion du lancement du plan licence seront poursuivies, notamment le dispositif de tutorat étudiant.

- Indicateur n°1 : pourcentage de diplômes dont les enseignements font l'objet d'une évaluation (totale ou partielle) de la part des étudiants

	Unité de mesure	Cumul 2007-2010	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Pourcentage de diplômes évalués	pourcentage	82,3%	12,4%	26%	65,6%	80%	74,1%	95%

Note méthodologique : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de diplômes évalués par les étudiants :

- *au cours de chacune des années du contrat pluriannuel (dans le tableau ci-dessus, il s'agit des années universitaires),*
- *de manière cumulée sur l'ensemble de la période du contrat pluriannuel (dans le tableau ci-dessus, il s'agit du contrat pluriannuel 2007-2010).*

La cible de 95% correspond au pourcentage cumulé de diplômes évalués sur la période du contrat.

Cet indicateur se rapporte à l'indicateur commun n°4 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, il prend en compte l'ensemble des diplômes proposés dans l'offre de formation de l'Université Claude Bernard – Lyon 1 (source ICAP). La faible valeur 2011 pouvait s'expliquer par le caractère tardif de la négociation avec l'Etat dans le cadre du contrat quinquennal 2011-2015. La valeur 2012 et 2013 montrait une évolution positive, qui se confirme avec les résultats 2014. L'évaluation des enseignements est inscrite dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens (COM) avec chacune des composantes et avec le service ICAP.
La valeur 2014 est inférieure à la cible 2014. L'UCBL est ainsi légèrement en retrait sur les temps de passage attendus. L'objectif 2015 reste néanmoins largement atteignable.

- Indicateur n°2 : taux de passage de 1ère année de licence (L1) en 2ème année de licence (L2)

	Unité de mesure	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Taux de passage de L1 en L2	pourcentage	35,7%	38,2%	37,3%	NC	42,4%	40%
Anciennes données	pourcentage	44,3%	35,7%	38,2%	NC	37,3%	

Cet indicateur correspond à l'indicateur commun n°1 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, il est mesuré en prenant en considération les inscriptions principales et correspond à la proportion de nouveaux bacheliers inscrits pour la première fois en L1 en 2013-2014 et accédant en L2 l'année suivante en 2014-2015 (source SISE).
La méthode de calcul a été affinée, ce qui modifie les valeurs 2011 à 2013.

Ce ratio est à rapprocher du pourcentage de nouveaux bacheliers redoublants en L1 à l'UCBL (27,9 % en 2014 contre 25 % en 2013) et du pourcentage de nouveaux bacheliers inscrits en L1 et se réorientant l'année suivante : 2,5 % contre 3,5% l'année précédente. Un dernier ratio permet de contextualiser la performance de l'UCBL, celui du pourcentage de nouveaux bacheliers inscrits en L1 non présents dans l'université l'année suivante : 32 % pour l'UCBL en 2014 contre 33 % en 2013.

La valeur 2014 est en augmentation par rapport à celle de 2013 (42,4% contre 37,3%).

En tout état de cause, la cible à 50%, ambitieuse, mais correspondant à une évolution envisagée du taux de passage des étudiants inscrits en L1 qui auront bénéficié des dispositions permises dans le cadre du plan Réussite en Licence et des actions déployées dans le titre du contrat quinquennal 2011-2015, semble inatteignable à l'horizon 2015.
La cible 2015 a ainsi été revue à la baisse de 50% à 40%

Les taux de réussite *(nombre d'étudiants admis / nombre d'étudiants inscrits)* des nouveaux bacheliers (étudiants ayant obtenu leur bac en 2013) en L1 en 2013 / 2014 sont les suivants :

- L1 portail maths info : 40,2 % (contre 20,4 % en 2012 / 2013)
- L1 portail PCSI : 32,2 % (contre 25,4 % l'an dernier)
- L1 portail SVT : 28,1 % (contre 26,1 % l'an dernier)
- L1 STAPS : 49,6 % (quasi stable, à 50 % l'an dernier)
- PACES : 11,8 % (contre 15,9 % l'an dernier)

Tous les taux de réussite en L1 sont en nette augmentation sur la période 2013/ 2014, après une baisse généralisée entre 2012 et 2013.

Enfin, il est utile de souligner que la proportion des nouveaux bacheliers admis titulaires d'un bac S (parmi les nouveaux bacheliers admis, ceux qui ont le bac S) varie de 56 % en L1 STAPS à 100 % en PACES.

- Indicateur n°3 : nombre d'heures rémunérées pour le tutorat étudiant en 1er cycle (Licences, PACES, DUT)

	Unité de mesure	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Nombre d'heures de tutorat en licence	nombre	7 316	8 941	13 592	9 000	12 236	16 000

Ce chiffre se rapporte aux années universitaires. Cet indicateur d'activité est à rapprocher de celui relatif au taux de passage du L1 en L2. Il vise à informer sur la capacité de l'UCBL à déployer ses moyens au regard des objectifs stratégiques fixés par l'Etat.
Les moyens dévolus au tutorat ont augmenté de 52% entre 2013 et 2012 après une augmentation de 22 % en 2012. L'UCBL avait déjà accru les crédits du tutorat entre 2011 et 2010 (+10,1%) (Source DEVU). Les moyens dévolus au tutorat ont été légèrement en baisse en 2014.

L'augmentation des moyens dédiés au tutorat en PACES témoigne de la volonté forte de l'établissement de garantir l'égalité des chances des étudiants, quelle que soit leur situation sociale.

Le volume des heures de tutorat est en baisse entre 2013 et 2014.
Le détail est le suivant :
- Licence STS : 2970 h
- Licence STAPS : 1205 h
- IUT : 3092 h
- PACES Lyon Est : 2767 h
- PACES Lyon Sud : 923 h
- Polytech Lyon : 68 h
- SCEL : 1211 h

2.2.4 Objectif n°4 : accompagner les étudiants vers l'insertion professionnelle

L'établissement poursuivra la politique d'enquêtes systématiques menée auprès de ses anciens diplômés afin de permettre la publication des taux d'insertion professionnelle. Les résultats obtenus sont néanmoins à mettre en perspective, car en partie tributaires de la conjoncture économique.

- Indicateur n°1 : taux d'insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle 30 mois après l'obtention du diplôme

	Unité de mesure	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Insertion professionnelle : licence pro à 30 mois	pourcentage	92,1%	95,1%	93,4%	95%	93,5%	95%

Cet indicateur est issu de l' enquête réalisée en décembre de chaque année auprès des diplômés de licence professionnelle, 30 mois après l'obtention de leur diplôme de licence professionnelle. Il

correspond au pourcentage de répondants ayant indiqué être en emploi au moment de l'enquête. Ce taux ne prend pas en considération les étudiants ayant poursuivi ou repris leurs études après l'obtention du diplôme de licence professionnelle (source OVE). En 2014, 80% des diplômés ont répondu à l'enquête.

Il traduit la capacité de l'établissement à proposer à ses étudiants des formations en lien direct avec le milieu professionnel et qui offrent une employabilité immédiate.

- Indicateur n°2 : taux d'insertion professionnelle des diplômés de master profesionnel à 12 mois après l'obtention du diplôme

	Unité de mesure	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Insertion professionnelle : master à 12 mois	pourcentage	85,4%	83,5%	85,1%	90%	81,8% (Provisoire)	88%

Cet indicateur est issu de l'enquête réalisée en octobre de chaque année auprès des diplômés de master professionnel, 12 mois après l'obtention du diplôme de master, il correspond au pourcentage de répondants ayant indiqué être en emploi au moment de l'enquête. Ce taux ne prend pas en considération les étudiants ayant poursuivi ou repris leurs études après l'obtention du diplôme de master (source OVE). En 2014, 77,4% des diplômés ont répondu à l'enquête.

La valeur 2013 était stabilisée par rapport à celle de 2012 mais la cible 2013 n'était pas atteinte : le contexte économique et industriel dégradé peut l'expliquer en grande partie.
La valeur provisoire 2014 issue des premiers dépouillements de l'enquête serait en baisse ce qui est probablement encore à rapprocher du contexte économique et industriel dégradé.

2.2.5 Objectif n°5 : développer la formation continue et l'alternance

L'établissement s'est fixé comme objectif stratégique l'amélioration de la réussite à tous les niveaux de formation. A ce titre, il souhaite développer la validation des acquis de l'expérience (VAE) par la création d'une plateforme d'inscription en ligne et la mise en place d'une procédure d'accompagnement à distance permettant de mieux répondre aux besoins individuels. En parallèle, l'université s'engage à augmenter le nombre de formation en alternance par l'application du mode alternance à la totalité des licences professionnelles et à la moitié, au moins, des masters professionnels.

- Indicateur n°1 : nombre de VAE attribuées (délivrance partielle ou totale)

	Unité de mesure	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Nombre de VAE attribuées	nombre	147	154	111	160	127	150

Cet indicateur correspond à l'indicateur spécifique n°4 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, il était en diminution après deux hausses successives de 29 % en 2011 / 2010 puis 6 % en 2011 / 2012 (source FOCAL). Le service FOCAL expliquait la baisse 2013 par un « retour à la normale » et à un nombre de VAE délivrées stabilisé.
La valeur 2014 montre que le nombre de VAE repart à la hausse.

La cible 2015 (150), après avoir été revue à la hausse dans le PAP 2013 (160) a été ramenée à son objectif initial dans le PAP 2015.

- Indicateur n°2 : nombre d'étudiants sous contrat en alternance

	Unité de mesure	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Nombre d'étudiants en alternance	nombre	1 172	1 272	1 328	1300	1 450	1 400

Cet indicateur correspond à l'indicateur spécifique n°5 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il est en constante augmentation depuis 2011 (source FOCAL).
Cette évolution traduit l'attractivité de l'offre de formation de l'UCBL.

La cible 2015 (974), atteinte dès 2011, a été revue à la hausse dans le PAP 2013 (1 300), atteinte en 2013. La cible fixée de 1400 dans le cadre du PAP 2015 a d'ores et déjà été atteinte.
Note: Cet indicateur ne prend pas en compte les deuxièmes années des masters MEEF.

3 – Recherche

3.1 Objectifs

L'Université Claude Bernard – Lyon 1 souhaite renforcer l'excellence en recherche autour des thématiques de la santé, de l'environnement et des matériaux. Cette stratégie se décline autour de 3 objectifs dans le cadre du contrat pluriannuel 2011 - 2015 :

- objectif n°1 : améliorer la valorisation des travaux de recherche
- objectif n°2 : développer la notoriété de la production scientifique
- objectif n°3 : accroitre les succès dans les appels d'offres nationaux et internationaux

A ces objectifs sont associés 6 indicateurs dont les valeurs pour l'année 2012 sont renseignées ci-après.

3.2 Indicateurs

3.2.1 Objectif n°1 : améliorer la valorisation des travaux de recherche

Pour conforter son rang en recherche, l'établissement se fixe pour objectif de mieux valoriser ses travaux de recherche par le développement d'une culture des relations industrielles et la poursuite de l'activité de propriété intellectuelle et de son exploitation.

- Indicateur n°1 : revenus consolidés de la valorisation de la recherche

	Unité de mesure	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Revenus consolidés valorisation de la recherche	K€	23 777 K€	24 070 K€	26 313 K€	29 000 K€	30 343 K€	29 000 K€

Cet indicateur correspond à l'indicateur commun n°5 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et se rapporte à l'indicateur 2.1 de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur, il est calculé pour l'année 2014 en prenant en considération les recettes hors prestations internes de l'Unité Budgétaire Recherche (source DSF).Cet indicateur ne prend pas en compte les financements publics sur projet (type ANR ou PCRDT) et ne rend donc compte que partiellement de la mission de valorisation de recherche confiée à l'UCBL. Cet indicateur a vocation à évoluer dans le cadre d'une réflexion en cours déployée par le Ministère et la CPU.

Cet indicateur s'entend au niveau du « groupe » UCBL : l'activité des deux filiales de l'UCBL (EZUS et LIP) est ainsi intégrée.

La valeur 2014 traduit une progression constante des revenus consolidés de la recherche et la pertinence du dispositif de recherche du groupe UCBL. Elle traduit aussi la remarquable implantation de la marque UCBL dans le tissu économique et industriel de la région. La cible 2015 (20 000 K€), atteinte depuis 2011, a été revue à la hausse dans le PAP 2013. Elle est d'ores et déjà atteinte en 2014.

- Indicateur n°2 : part de l'établissement dans les brevets déposés à l'INPI par les déposants français

	Unité de mesure	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Part dans les brevets déposés à l'INPI	pourcentage	0,29%	0,32%	NC	NC	0,33%	NC	0,33%

Cet indicateur se rapporte à l'indicateur 2.4 de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur, il a été actualisé récemment dans le rapport OST paru en février 2013 pour la période 2006 / 2011 (dernière valeur connue). Il s'inscrit dans le cadre de la reconnaissance scientifique de l'UCBL au sein de la MIRES.

La dernière valeur connue est celle de 2011.

Au vu de l'indisponibilité des données, l'UCBL peut s'interroger sur la pertinence d'un tel indicateur.

3.2.2 Objectif n°2 : développer la notoriété de la production scientifique

L'Université Claude Bernard – Lyon 1 figure dans les premières universités françaises quant à sa production scientifique. L'objectif consistera à améliorer la notoriété de ces publications afin de permettre à l'établissement de progresser dans son positionnement international.

- Indicateur n°1 : part des publications de référence internationale de l'établissement dans la production scientifique française

	Unité de mesure	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Part des publications internationales	pourcentage	5,5%	5,5%	5,8%	6,1%	NC	6,2%	NC	6,2%

Cet indicateur se rapporte à l'indicateur 1.1 de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (source OST). Il a été actualisé dans le rapport OST paru en juin 2013 sur les publications des années 2009 à 2012, dernière valeur connue.
La cible 2015 (4,05 %) avait été réévaluée dans le PAP 2013 à 5 %, car déjà atteinte en 2009.

- Indicateur n°2 : indice d'impact relatif à 2 ans des publications de l'établissement en référence mondiale

	Unité de mesure	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Indice d'impact relatif des publications à 2 ans	indice	1,51	1,51	1,71	1,97	NC	1	NC	2

Note méthodologique : L'indice d'impact relatif correspond à la part mondiale de citations à 2 ans des publications de référence internationale de l'établissement. Cet indice est normalisé : lorsqu'il est supérieur à 1, l'établissement a une meilleure visibilité que la moyenne (et inversement, lorsqu'il est inférieur à 1, cette visibilité est moins bonne que la moyenne).

Cet indicateur correspond à l'indicateur 1.2 de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (source OST). Il a été actualisé dans le rapport OST paru en juin 2013 sur les publications des années 2009 à 2012, dernière valeur connue.

La cible 2015 (1,2), réévaluée dans le PAP 2013 est déjà atteinte depuis 2012.

3.2.3 Objectif n°3 : accroître les succès dans les appels d'offres nationaux et internationaux

L'établissement, déjà très actif aux appels d'offre nationaux (ANR) et internationaux, devra accroitre encore son activité dans ce domaine. En parallèle, la coordination de projets européens sera encouragée.

- Indicateur n°1 : revenus des financements publics européens et français

	Unité de mesure	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Revenus financements public européens et français	K€	20 855 K€	21 421 K€	23 672 K€	22 000 K€	23 126 K€	25 000 K€

Cet indicateur correspond à l'indicateur spécifique n°1 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, il est calculé pour l'année 2014 (source DSF).
Il rend partiellement compte de la mission de consolidation de l'Europe de la recherche ; il témoigne aussi de l'habileté à réussir dans les appels d'offre sélectifs gérés par les agences de l'Etat et structures analogues. Il témoigne enfin de la mission d'aide à la décision publique inscrite dans certains des programmes de la MIRES concernant la recherche partenaire des UMR de l'université.
La valeur 2014 traduit la force de frappe de l'UCBL en matière de financements publics.
La cible 2015 (15 000), réévaluée dans le PAP 2013 est déjà atteinte. Elle a déjà fait l'objet de deux actualisations (19 500 K€ en 2013 puis 25 000 k€ en 2014).

- Indicateur n°2 : taux de coordination de l'établissement dans les projets financés par le PCRD (Programmes Cadres de Recherche et Développement de l'Union Européenne)

	Unité de mesure	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Taux de coordination projets PCRD	pourcentage	0,13 %	0,15 %	0,13 %	0,13 %	0,15%	NC	0,15 %

Cet indicateur correspond à l'indicateur 3.2 de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (source OST).

La valeur 2013 est la dernière valeur connue. La cible 2015 est d'ores et déjà atteinte. Elle a été réévaluée en 2015.

4 – Gouvernance

4.1 Objectifs

L'Université Claude Bernard – Lyon 1 souhaite poursuivre la modernisation de la gouvernance et de la gestion de l'établissement. Cette stratégie se décline autour de 4 objectifs dans le cadre du contrat pluriannuel 2011 - 2015 :

- objectif n°1 : améliorer le pilotage financier
- objectif n°2 : affirmer une politique pour la gestion des ressources humaines
- objectif n°3 : renforcer la fonction immobilière
- objectif n°4 : suivre une politique d'hygiène et sécurité

A ces objectifs sont associés 9 indicateurs dont les valeurs pour l'année 2014 sont renseignées ci-après.

4.2 Indicateurs

4.2.1 Objectif n°1 : améliorer le pilotage financier

L'Université Claude Bernard – Lyon 1 s'engage dans la modernisation du fonctionnement de la gouvernance administrative et financière, avec pour objectif d'optimiser les ressources de l'établissement dans un contexte d'accroissement des compétences et des responsabilités.

- Indicateur n°1 : taux de couverture des dépenses de personnel

	Unité de mesure	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Taux de couverture des dépenses de personnel	pourcentage	26,6%	26,4%	26,6%	28%	30,3%	27%

Cet indicateur (source DSF) correspond au poids des charges de personnels sur ressources propres. Celles-ci correspondent aux recettes encaissables hors subventions MESR.
A travers ce taux de couverture, l'UCBL mesure sa capacité à couvrir les dépenses de personnel à partir de ses seules ressources propres. Cet indicateur est à rapprocher du taux d'exécution budgétaire en recettes. Cet indicateur reflète ainsi le pilotage de la masse salariale par l'UCBL.
Les résultats 2014 sont supérieurs à la cible. La cible 2015 initiale est d'ores et déjà atteinte en 2014.

- Indicateur n°2 : taux d'exécution budgétaire en recettes

	Unité de mesure	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Taux d'exécution budgétaire en recettes	pourcentage	99,1%	99,1%	99,6%	100%	102%	100%

Cet indicateur (source DSF) concerne les recettes qui s'entendent hors masse salariale transférée et majoration indemnitaire.
L'UCBL démontre une réelle aptitude à encaisser les recettes attendues à travers une fiabilisation de ses prévisions.

➢ Indicateur n°3 : taux d'exécution budgétaire en dépenses

	Unité de mesure	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Taux d'exécution budgétaire en dépenses	pourcentage	94,7%	91,9%	89,5%	98%	90,6%	95%

Cet indicateur est calculé pour l'année 2014 (source DSF). Il s'entend hors masse salariale.
On constate une baisse régulière puis une stabilisation des taux d'exécution en dépenses depuis 2011. Cette baisse est en partie liée à l'incertitude autour des financements de l'Etat (qui représente 80 % du budget de l'UCBL) qui ne donne pas de visibilité en matière de capacité de dépenses.

4.2.2 Objectif n°2 : affirmer une politique pour la gestion des ressources humaines

L'établissement souhaite affirmer sa politique en matière de gestion des ressources humaines par la mise en place d'une démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines et l'élaboration d'axes stratégiques de formation des personnels.

➢ Indicateur n°1 : pourcentage de fiches de poste renseignées dans GECO

	Unité de mesure	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Pourcentage de fiches de poste renseignées dans GECO	pourcentage	80%	91,4%	94%	95%	92,4%	100%

Cet indicateur est calculé pour l'année 2014 (source DRH). Il confirme la volonté politique de l'UCBL de disposer d'un outil performant en matière de gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH). Cet indicateur traduit la capacité qu'a l'UCBL à déployer dans un avenir proche une cartographie d'emplois exhaustive et réaliste.

➢ Indicateur n°2 : nombre moyen annuel de jours de formation pour les personnels

	Unité de mesure	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Nombre moyen de jours de formation	nombre	1,92	1,65	1,6	3	1,49	2

Cet indicateur est calculé pour l'année 2014 (source DRH).
Un ajustement statistique a été opéré dans le cadre du RAP 2014. En effet, le nombre moyen de jours de formation est rapporté dorénavant uniquement aux personnels BIATSS et non plus à l'ensemble de la population de l'UCBL, pour des raisons de cohérence.

4.2.3 Objectif n°3 : renforcer la fonction immobilière

L'Université Claude Bernard – Lyon 1 se dote d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière rendant possible une gestion rationnelle du patrimoine immobilier dont il est indispensable d'optimiser l'utilisation et la remise à niveau. L'établissement souhaite renforcer sa fonction immobilière en mettant en place des outils de gestion du patrimoine immobilier opérationnels.

➢ Indicateur n°1 : taux d'occupation des locaux

	Unité de mesure	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Taux d'occupation des locaux	pourcentage	70,0%	72,5%	69,4%	71%	65,2%	75%

Méthode de calcul : $Taux\ d'occupation = \frac{\text{Nombre d'heures d'utilisation des locaux d'enseignement / Nombre de locaux d'enseignement}}{\text{Quota horaire de référence}}$

Cet indicateur correspond à l'indicateur commun n°9 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. La valeur 2014 est calculée pour l'année civile 2013 (source DIRPAT).
Il fait l'objet d'un développement particulier dans le cadre du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI).

Les données définitives 2014 ne sont pas encore connues. On peut néanmoins noter que la baisse de la valeur en 2013 et en 2014 correspond aussi à une fiabilisation des données patrimoniales de la part de la DIRPAT.

➢ Indicateur n°2 : taux de réalisation des travaux programmés dans le cadre du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement)

	Unité de mesure	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Taux de réalisation des travaux du PPI	pourcentage	80%	74%	52%	90%	77%	95%

Cet indicateur est calculé pour l'année 2014 (source DSF).
L'UCBL s'est dotée en 2011 d'un PPI, ce qui lui avait notamment permis de justifier d'un taux de réalisation des travaux de 80 % en 2011 contre 67 % en 2010 (sans PPI). La valeur 2013 était en baisse après celle de 2012 et traduit le retard pris dans certains projets structurants comme la requalification du site Rockefeller, les sorbonnes, la plateforme de bioproduction de l'ISPBL notamment. Ces projets ont été rééchelonnés dans le temps.
Ce rééchelonnement ainsi que l'optimisation des moyens ont permis d'obtenir une valeur 2014 beaucoup plus en cohérence avec les objectifs de l'UCBL.
La cible 2015 s'inscrit dans cette trajectoire même si elle peut apparaitre ambitieuse.

4.2.4 Objectif n°4 : suivre une politique d'hygiène et sécurité

Dans le cadre de cet objectif, l'établissement poursuivra sa politique de mise en sécurité et de remise aux normes en programmant des travaux de mise en sécurité incendie, de centralisation des alarmes, de mise en conformité des installations de gaz spéciaux, des locaux à risque, du parc des sorbonnes, des ascenseurs et des monte charges. Le service hygiène et sécurité travaillera à la mise en conformité de l'établissement au titre des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

➢ Indicateur n°1 : nombre de mises en conformité de locaux à risque

	Unité de mesure	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Nombre de mise en conformité de locaux à risque	nombre	10	5	3	Totalité des locaux à risque	0	Totalité des locaux à risque

Ce chiffre est calculé pour l'année 2014, le détail des locaux à risque mis en conformité est le suivant : soutes à déchets biologiques, chimiques, radioactifs et locaux de stockage d'azote liquide (source SHS).

Le SHS et la DIRPAT n'ont pas suivi en 2014 ce type de remises en conformité et suggèrent à la gouvernance de l'UCBL d'abandonner cet indicateur.

- Indicateur n°2 : taux de réalisation du document unique d'évaluation des risques des unités (Les DUER)

	Unité de mesure	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Taux de réalisation des DUER :	pourcentage						
- Unités de recherche		30%	35%	42%	100 %	79,40%	100%
- Unités de formation		5%	5%	25%	100 %	57,90%	100%
- Unités administratives		5%	5%	5%	100 %	6,50%	100%

Ces chiffres détaillés par types d'unités sont calculés pour l'année 2014 (source SHS).
Le taux de réalisation des DUER a été notamment contractualisé dans le cadre des COM négociés avec les composantes. Les résultats constatés en 2013 étaient largement en deçà des attentes réglementaires de la gouvernance en la matière.
Les résultats 2014 sont nettement plus satisfaisants, notamment les unités de recherche et les unités de formation. Les cibles 2015 restent largement ambitieuses.
Au vu de la faiblesse des résultats pour les unités administratives, une action spécifique pourrait être envisagée en ce qui les concerne.

5 – Relations internationales

5.1 Objectifs

L'Université Claude Bernard – Lyon 1 souhaite construire une politique de relations internationales ancrée dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette stratégie se décline autour de 2 objectifs principaux dans le cadre du contrat pluriannuel 2011 - 2015 :

- objectif n°1 : développer l'internationalisation de l'offre de formation
- objectif n°2 : favoriser la mobilité sortante

A ces objectifs sont associés 3 indicateurs dont les valeurs pour l'année 2014 sont renseignées ci-après.

5.2 Indicateurs

5.2.1 Objectif n°1 : développer l'internationalisation de l'offre de formation

L'établissement souhaite accroitre la dimension internationale de ses formations afin de renforcer l'attractivité de l'Université Claude Bernard – Lyon 1 auprès de pays partenaires ciblés. La politique de co-diplômation avec la Chine, le Vietnam et le Brésil sera poursuivie, tandis que la mise en place de nouveaux masters en co-diplômation sera formalisée avec plusieurs pays européens tels que l'Allemagne, la Suède, le Royaume-Uni, la Belgique, le Danemark, la Suisse et l'Italie.

- Indicateur n°1 : nombre d'étudiants (UCBL et partenaires) ayant obtenu un double-diplôme

	Unité de mesure	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Nombre d'étudiants ayant obtenu un double diplôme	nombre	45	45	56	70	62	89

Cet indicateur correspond à l'indicateur spécifique n°2 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, il est calculé pour l'année universitaire 2013-2014 (source DRI).
La valeur 2014 est en progression après une nette augmentation par rapport à 2012. La cible 2015 apparait néanmoins inatteignable.

5.2.2 Objectif n°2 : favoriser la mobilité sortante

L'établissement devra développer la communication sur les possibilités de mobilités sortantes, en interne auprès de ses étudiants, et en externe auprès des établissements d'enseignement supérieur étrangers, en particulier des universités européennes.

- Indicateur : nombre d'étudiants partis à l'étranger dans le cadre de leur cursus (stage et/ou étude)

	Unité de mesure	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Nombre d'étudiants partis à l'étranger	nombre	906	781	678	1100	Sera dispo en 09/2015	1 200

La valeur 2013 se décompose comme suit :
- 294 étudiants partis en études (dont 116 hors Europe)
- 384 étudiants partis en stage (dont 378 hors Europe). On note ainsi la faiblesse des départs en stage dans le cadre des programmes Erasmus.

Les données 2014 seront connues en fin septembre 2015.

6 – Diffusion des savoirs

6.1 Objectifs

L'Université Claude Bernard – Lyon 1 souhaite favoriser la diffusion des savoirs en s'appuyant notamment sur le service commun de documentation (SCD) et sur l'Observatoire de Lyon. Cette stratégie se décline autour de 2 objectifs :

- objectif n°1 : promouvoir le service commun de documentation
- objectif n°2 : accroître la fréquentation de l'Observatoire de Lyon

A ces objectifs sont associés 3 indicateurs dont les valeurs pour l'année 2014 sont renseignées ci-après.

6.2 Indicateurs

6.2.1 Objectif n°1 : promouvoir le service commun de documentation

Le service commun de documentation de l'établissement, qui compte 11 unités documentaires ainsi que plusieurs bibliothèques associées, a pour mission de fournir à la communauté universitaire les ressources et services documentaires nécessaires.

- Indicateur n°1 : coût consacré à la documentation par étudiant de niveau licence

	Unité de mesure	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Coût consacré à la documentation par étudiant de niveau L	€ / étudiant	6,71	15,55	19,33	17,5	19,35	20

Cet indicateur d'activité est calculé pour l'année 2014 (source SCD).
Il prend en compte le coût de la documentation électronique et papier (seulement le coût de la documentation papier en 2011).
La politique de l'UCBL en matière de documentation est donc clairement affirmée avec des moyens ambitieux et en constante progression.
Ainsi, en 2014, l'université investit plus de 340 000 € (+ 10 % par rapport à 2013) pour 18 027 étudiants en licence (hors IUT).

- Indicateur n°2 : nombre de téléchargements d'articles électroniques par enseignant-chercheur

	Unité de mesure	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Nb téléchargements articles électroniques par enseignant-chercheur	nombre	204	173	216	200	210	210

Cet indicateur est calculé pour l'année 2014 (source SCD). Il témoigne de l'offre de documentation électronique fournie par le SCD et du dynamisme des travaux de recherche de l'UCBL.
Il s'agit de 875 007 articles téléchargés (contre 900 279 en 2013) pour une population assez semblable:

- 2 775 enseignants chercheurs en 2014 (contre 2 771 en 2013) (dont contractuels)

- 1 392 doctorants (contre 1 395 l'an dernier).

6.2.2 Objectif n°2 : accroître la fréquentation de l'Observatoire de Lyon

Le Centre de Recherche Astronomique de Lyon (CRAL) regroupe l'Observatoire astronomique de Lyon, composante de l'Université Claude-Bernard - Lyon 1 et le groupe d'astrophysique théorique de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon. L'Observatoire de Lyon ouvre régulièrement ses portes au grand public.

- Indicateur n°1 : fréquentation de l'Observatoire de Lyon

	Unité de mesure	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Fréquentation de l'Observatoire de Lyon	nombre	10 814	7 051	7 578	11 000	8 913	9 000

Cet indicateur est calculé pour l'année 2014, il intègre la fréquentation scolaire et la fréquentation grand public (source Observatoire de Lyon). Il reflète notamment le choix fort assumé par l'Observatoire de consacrer des moyens importants à la réalisation de ses missions fondamentales à travers le recrutement d'un médiateur scientifique.

7 – Vie de l'université

7.1 Objectifs

L'Université Claude Bernard – Lyon 1 souhaite promouvoir une vie de campus attractive et enrichissante. Cette stratégie se décline autour de 2 objectifs principaux dans le cadre du contrat pluriannuel 2011 - 2015 :

- objectif n°1 : développer les pratiques sportives et culturelles
- objectif n°2 : renforcer le lien social et améliorer le cadre de vie

A ces objectifs sont associés 3 indicateurs dont les valeurs pour l'année 2014 sont renseignées ci-après.

7.2 Indicateurs

7.2.1 Objectif n°1 : développer les pratiques sportives et culturelles

L'université ouvrira des enseignements aux disciplines artistiques et culturelles dans les cursus de formation des étudiants et dans les actions de formation des personnels. Afin de favoriser et de renforcer la pratique des activités physiques et sportives, l'offre d'activités sportives individuelles et collectives sera renforcée, et la durée d'ouverture des installations en libre accès sera augmentée.

➢ Indicateur n°1 : nombre de participants aux activités et animations sportives

	Unité de mesure	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Nombre de participants aux activités /animations sportives	nombre	10 348	10 966	15 244	11 500	20 316	16 000

Cet indicateur est calculé pour l'année 2014 et comprend les étudiants et personnels participant aux activités sportives ainsi qu'aux différentes animations organisées par le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (source SUAPS).

Les chiffres 2014 sont en nette augmentation :
- 15 336 étudiants inscrits en sport (SUAPS)
- 4 980 étudiants ayant participé à une manifestation, une animation, un stage.

Cette augmentation s'explique en partie par l'organisation de la coupe de France des IUT, le festival de danse « auteurs de troubles », etc.

➢ Indicateur n°2 : nombre de spectateurs accueillis aux spectacles et expositions

	Unité de mesure	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Nombre de spectateurs	nombre	14 846	10 224	13 961	17 000	12 943	20 000

Cet indicateur (source SUAS et Mission Culture) est calculé pour l'année 2014. Il prend en compte :
- les spectateurs du Théâtre d'Astrée : 6126 contre 8461 l'an dernier.
- les spectacles Arthémiades : 4307 contre 3 800 l'an dernier
- les expositions Arthémiades : 500 (stable)
- les expositions galerie Domus : 2010 contre 1 200 l'an dernier.

Malgré la baisse constatée (baisse de 7 % par rapport à 2013), il témoigne du foisonnement et de la diversité de l'offre culturelle proposée par l'UCBL.

7.2.2 Objectif n°2 : renforcer le lien social et améliorer le cadre de vie

Dans le contexte du passage aux Responsabilités et Compétences Elargies, l'établissement sera, à terme, seul gestionnaire des prestations sociales. Dans cette optique, des structures de gestion nouvelles et adaptées ont été mises en place.

- Indicateur n°1 : nombre de personnels bénéficiaires d'une intervention sociale (par l'assistante sociale)

	Unité de mesure	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Nombre de personnels bénéficiaires d'une intervention sociale	nombre	258	231	246	ND	238	sans objet (facteurs exogènes)

Le nombre de personnels bénéficiaires ne résume pas l'activité du service social. En effet, en 2014, le nombre de personnes bénéficiaires est de 238 pour 553 entretiens, soit une baisse des bénéficiaires mais une augmentation du nombre d'entretiens (490 en 2013).

8 – Vie étudiante

8.1 Objectifs

L'Université Claude Bernard – Lyon 1 souhaite accroitre l'ouverture sur la société au service des étudiants dans le cadre d'un campus attractif. Les actions ainsi déployées par l'université favorisent ainsi le développement de la citoyenneté.

- objectif n°1 : développer et promouvoir une vie associative dynamique
- objectif n°2 : développer le sentiment d'appartenance et la connaissance des usagers.

A ces objectifs sont associés 4 indicateurs dont les valeurs pour l'année 2014 sont renseignées ci-après.

8.2 Indicateurs

8.2.1 Objectif n°1 : développer et promouvoir une vie associative dynamique

L'université accorde une attention particulière au renforcement des actions d'animation et une meilleure coordination des actions humanitaires des associations. L'université s'est engagée, dans le cadre de son contrat quinquennal à lutter contre la précarité étudiante.

- Indicateur n°1 : Nombre de dossiers FSDIE soumis au Groupe de Travail de la Vie Etudiante (GTVE)

	Unité de mesure	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Nombre de dossiers FSDIE soumis au GTVE	nombre	100	89	110	100	117	120

Cet indicateur est calculé pour l'année 2014 et recense tous les projets formalisés et soumis au GTVE.
Les chiffres 2014 traduisent la vitalité et la richesse des initiatives étudiantes.
La cible 2015 est largement atteignable.

- Indicateur n°2 : nombre d'étudiants inscrits à l'unité d'enseignement (UE) Engagement.

	Unité de mesure	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Nombre d'étudiants inscrits à l'UE Engagement	nombre	21	20	16	24	18	24

Cet indicateur est calculé pour l'année universitaire 2013 / 2014, à partir d'APOGEE.
On constate une baisse régulière sur les trois dernières années.

8.2.2 Objectif n°2 : Développer le sentiment d'appartenance et la connaissance de l'université par ses usagers.

- Indicateur n°1 : nombre de fans sur Facebook

	Unité de mesure	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	Cible 2015
Nombre de fans sur Facebook	Nombre	7 000	9 400	13 800	15 000	16 545	20 000

Note méthodologique : cet indicateur est calculé pour l'année civile.

- Indicateur n°2 : nombre d'abonnés sur Twitter

	Unité de mesure	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Cible 2014	Valeur 2014	2015
Nombre d'abonnés sur Twitter	Nombre	2 000	3 700	6 100	8 000	7 643	10 000

Note méthodologique : cet indicateur est calculé pour l'année civile.

Ces deux indicateurs traduisent l'importance et l'attractivité de la « marque » UCBL sur les réseaux sociaux.

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-060

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2015

FOCAL : RELIQUATS DES EXERCICES 2012 A 2014

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 mars 2015,

Vu les articles D714-63 et D714-65 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé :

- Le solde au 31/12/2014 des reliquats de la formation continue de l'année 2012 : 270 690 €
- Le solde au 31/12/2014 des reliquats de la formation continue de l'année 2013 : 1 854 365 €
- Les reliquats de l'année de la formation continue pour 2014 : 1 861 250 €

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 mars 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

FOCAL Lyon 1

Bilan des comptes - Exercice 2014 - et état des reliquats

Comptes de formation

CF	RECETTES	DEPENSES	SOLDE	Solde 2014 après utilisation reliquats	Solde reliquats 2012 au 31/12/2014	Solde reliquats 2013 au 31/12/2014
5802-5007F	17 448,69	19 661,08 €	-2 212,39 €	0,00 €	- €	3 454,86 €
5802-5008F	2 515,37	2 212,87 €	302,50 €	302,50 €	619,06 €	3 263,43 €
5802-5009F	7 183,08	18 646,19 €	-11 463,11 €	-5 536,08 €	- €	- €
5802-5021F	18 895,66	14 677,41 €	4 218,25 €	4 218,25 €	2 291,45 €	12 079,63 €
5802-5022F	300	58,20 €	241,80 €	241,80 €	- €	- €
5802-5025F	19 604,26	16 123,33 €	3 480,93 €	3 480,93 €	- 92,30 €	- 486,55 €
5802-5026F	1 196,10	1 565,44 €	-369,34 €	0,00 €	- €	- €
5802-5029F	856	166,06 €	689,94 €	689,94 €	- €	- €
5802-5051F	4 748,71	10 415,93 €	-5 667,22 €	-4 286,13 €	- €	- €
5802-5054F	870	2 044,21 €	-1 174,21 €	-538,68 €	- €	- €
5802-5055F	3 482,40	1 607,99 €	1 874,41 €	1 874,41 €	467,17 €	2 462,73 €
5802-5057F	2 178,20	2 866,06 €	-687,86 €	0,00 €	- €	- €
5802-5061F	18 572,28	9 869,34 €	8 702,94 €	8 702,94 €	444,36 €	2 342,47 €
5802-5062F	2 406,68	466,90 €	1 939,78 €	1 939,78 €	- €	- €
5802-5064F	666	366,20 €	299,80 €	299,80 €	318,14 €	1 677,12 €
5802-5150F	0	657,05 €	-657,05 €	0,00 €	- €	- €
5802-5155F	1 750,00	389,50 €	1 360,50 €	1 360,50 €	285,69 €	1 506,04 €
5802-5156F	9 500,00	8 103,56 €	1 396,44 €	1 396,44 €	795,97 €	4 196,05 €
5802-5158F	27 407,07	15 089,61 €	12 317,46 €	12 317,46 €	200,88 €	1 058,95 €
5802-5220F	3 456,40	2 155,94 €	1 300,46 €	1 300,46 €	171,62 €	904,71 €
5802-5223F	32 810,20	18 186,31 €	14 623,89 €	14 623,89 €	1 209,20 €	6 374,43 €
5802-5224F	8 272,00	8 389,75 €	-117,75 €	0,00 €	668,03 €	4 142,34 €
5802-5225F	12 305,87	11 406,43 €	899,44 €	899,44 €	131,04 €	690,81 €
5802-5226F	8 750,51	16 980,86 €	-8 230,35 €	0,00 €	- €	- €
5802-5228F	4 219,70	5 932,42 €	-1 712,72 €	0,00 €	- €	- €
5802-5235F	78 137,65	73 279,10 €	4 858,55 €	4 858,55 €	1 775,23 €	13 569,99 €
5802-5255F	18 345,00	7 496,31 €	10 848,69 €	10 848,69 €	5 233,32 €	27 588,00 €
5802-5274F	11 800,00	3 792,34 €	8 007,66 €	8 007,66 €	- €	- €
5802-5505F	16 003,10	13 832,16 €	2 170,94 €	2 170,94 €	169,56 €	893,85 €
5802-5509F	495	96,03 €	398,97 €	398,97 €	- €	- €
5802-5510F	1 194,30	231,69 €	962,61 €	962,61 €	- €	- €
5802-5516F	66 101,90	23 954,74 €	42 147,16 €	42 147,16 €	267,73 €	1 411,38 €
5802-5517	25 979,20	12 211,08 €	13 768,12 €	13 768,12 €	- €	- €
5802-5544F	9 310,00	2 790,56 €	6 519,44 €	6 519,44 €	2 239,77 €	11 807,16 €
5802-5565F	6 595,30	8 902,41 €	-2 307,11 €	0,00 €	83,65 €	12 603,16 €
5802-5568F	5 380,65	5 621,08 €	-240,43 €	0,00 €	900,04 €	6 012,12 €
5802-5569F	2 267,59	5 344,19 €	-3 076,60 €	-160,10 €	- €	- €
5802-5586F	14 400,00	24 565,94 €	-10 165,94 €	-2 142,24 €	- €	- €
5802-5616F	4 775,13	3 812,00 €	963,13 €	963,13 €	- 46,15 €	- 243,27 €
5802-5630F	23 053,42	25 554,29 €	-2 500,87 €	0,00 €	- €	13 048,20 €
5802-5631F	16 457,89	13 463,44 €	2 994,45 €	2 994,45 €	342,23 €	1 804,11 €
5802-5650F	30 014,60	40 498,99 €	-10 484,39 €	0,00 €	- €	2 146,31 €
5802-5654F	6 723,18	15 162,50 €	-8 439,32 €	0,00 €	- €	1 556,31 €
5802-5655F	29 980,30	35 068,46 €	-5 088,16 €	-5 088,16 €	- 21,05 €	- 110,96 €
5802-5656F	11 841,48	9 950,11 €	1 891,37 €	1 891,37 €	437,61 €	2 306,90 €
5802-5661F	2 997,66	2 850,25 €	147,41 €	147,41 €	319,02 €	1 681,77 €
5802-5667F	3 268,43	3 268,43 €	0,00 €	0,00 €	- 163,78 €	- 863,39 €
5802-5668F	24 208,65	22 314,45 €	1 894,21 €	1 894,21 €	1 279,36 €	6 744,25 €
5802-5684F	11 963,84	9 566,18 €	2 397,66 €	2 397,66 €	4 133,68 €	21 791,09 €
5802-5685F	5 271,77	2 976,32 €	2 295,45 €	2 295,45 €	2 445,61 €	12 892,30 €
5802-5688F	8 656,83	16 593,93 €	-7 937,10 €	-3 069,39 €	- €	- €
5802-5690F	44 678,35	37 794,82 €	6 883,53 €	6 883,53 €	3 261,87 €	20 611,95 €

FOCAL Lyon 1

Bilan des comptes - Exercice 2014 - et état des reliquats

Comptes de formation

CF	RECETTES	DEPENSES	SOLDE	Solde 2014 après utilisation reliquats	Solde reliquats 2012 au 31/12/2014	Solde reliquats 2013 au 31/12/2014
5802-5694F	791,32	1 109,82 €	-318,50 €	0,00 €	- €	1 185,89 €
5802-5701F	0	1 035,41 €	-1 035,41 €	0,00 €	- €	2 772,52 €
5802-5766F	5 434,89	11 066,25 €	-5 631,36 €	-2 925,25 €	- €	- €
5802-5774F	5 091,65	3 107,54 €	1 984,11 €	1 984,11 €	- €	- €
5802-5777F	2 288,65	3 023,02 €	-734,37 €	0,00 €	- €	- €
5802-5779F	5 803,30	7 089,92 €	-1 286,62 €	0,00 €	- €	1 558,67 €
5802-5784F	2 052,40	5 073,87 €	-3 021,47 €	0,00 €	- €	- €
5802-5788F	3 758,60	2 676,70 €	1 081,90 €	1 081,90 €	557,75 €	2 940,26 €
5802-5790F	30 685,07	21 497,93 €	9 187,14 €	9 187,14 €	1 393,17 €	7 344,23 €
5802-5791F	1 752,40	1 303,01 €	449,39 €	449,39 €	43,84 €	231,13 €
5802-5792F	1 186,59	1 196,50 €	-9,91 €	0,00 €	70,97 €	426,38 €
5802-5803F	27 145,54	17 005,16 €	10 140,38 €	10 140,38 €	1 357,81 €	7 157,83 €
5802-5804F	2 155,06	3 038,76 €	-883,70 €	0,00 €	- €	- €
5802-5807F	3 098,65	2 263,64 €	835,01 €	835,01 €	220,73 €	1 163,58 €
5802-5808F	12 636,83	13 758,45 €	-1 121,62 €	0,00 €	2 204,02 €	17 531,44 €
5802-5809F	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	208,30 €	1 098,09 €
5802-5815F	3 198,53	8 111,06 €	-4 912,53 €	0,00 €	- €	4 024,31 €
5802-5817F	200,37	38,87 €	161,50 €	161,50 €	- €	- €
5802-5821F	2 502,30	1 990,85 €	511,45 €	511,45 €	153,27 €	807,98 €
5802-5824F	13 710,91	16 396,39 €	-2 685,48 €	0,00 €	- €	12 777,51 €
5802-5826F	3 414,12	2 976,78 €	437,34 €	437,34 €	333,42 €	1 757,66 €
5802-5828F	6 559,24	4 121,39 €	2 437,85 €	2 437,85 €	542,47 €	2 859,67 €
5802-5830F	1 714,59	435,78 €	1 278,81 €	1 278,81 €	- €	- €
5802-5831F	1 713,41	2 284,00 €	-570,59 €	0,00 €	- €	2 213,41 €
5802-5835F	3 744,71	2 245,27 €	1 499,44 €	0,00 €	- €	- €
5802-5847F	13 285,20	16 086,39 €	-2 801,19 €	0,00 €	- €	- €
5802-5848F	3 015,94	2 779,53 €	236,41 €	236,41 €	222,08 €	1 170,73 €
5802-5853F	29 826,00	28 232,96 €	1 593,04 €	1 593,04 €	5 363,13 €	28 272,27 €
5802-5854F	11 227,13	8 257,96 €	2 969,17 €	2 969,17 €	4 485,35 €	23 645,00 €
5802-5858F	18 197,14	14 983,90 €	3 213,24 €	3 213,24 €	482,60 €	2 544,08 €
5802-5859F	10 872,24	13 657,61 €	-2 785,37 €	0,00 €	- €	6 453,91 €
5802-5863F	9 045,40	5 574,01 €	3 471,39 €	3 471,39 €	1 067,73 €	5 628,63 €
5802-5872F	65 297,94	66 161,91 €	-863,97 €	0,00 €	3 016,03 €	20 453,81 €
5802-5874F	20 007,19	22 663,97 €	-2 656,78 €	0,00 €	- €	108,42 €
5802-5876F	27 508,62	27 177,25 €	331,37 €	331,37 €	2 765,43 €	14 578,26 €
5802-5892F	7 935,64	12 921,79 €	-4 986,15 €	-760,05 €	- €	- €
5802-5893F	4 747,83	4 040,82 €	707,01 €	707,01 €	1 000,06 €	5 271,92 €
5802-5897F	17 526,96	13 371,49 €	4 155,47 €	4 155,47 €	896,17 €	4 724,25 €
5802-5906F	3 489,18	21 158,33 €	-17 669,15 €	-5 879,56 €	- €	- €
5802-5907F	45 196,55	24 908,25 €	20 288,30 €	20 288,30 €	3 265,82 €	17 216,08 €
5802-5915F	99,87	19,37 €	80,50 €	80,50 €	- €	- €
5802-5916F	1 194,20	839,87 €	354,33 €	354,33 €	26,68 €	140,63 €
5802-5922F	1 093,32	212,10 €	881,22 €	881,22 €	- €	- €
5802-5925F	11 431,73	5 651,86 €	5 779,87 €	5 779,87 €	709,37 €	3 739,54 €
5802-5930F	4 800,00	9 389,88 €	-4 589,88 €	0,00 €	- €	1 526,81 €
5802-5934F	136 684,93	118 278,13 €	18 406,80 €	18 406,80 €	4 380,01 €	23 089,65 €
5802-5951F	20 779,03	15 458,67 €	5 320,36 €	5 320,36 €	1 838,42 €	9 691,41 €
5802-5953F	5 249,74	5 381,39 €	-131,65 €	0,00 €	1 165,23 €	6 836,64 €
5802-5955F	2 650,59	1 442,51 €	1 208,08 €	1 208,08 €	126,92 €	669,06 €
5802-5965F	1 751,06	1 264,63 €	486,43 €	486,43 €	75,16 €	396,22 €
5802-5967F	7 690,36	4 535,24 €	3 155,12 €	3 155,12 €	739,46 €	3 898,16 €
5802-5971F	4 117,60	12 622,40 €	-8 504,80 €	0,00 €	- €	12 053,35 €

FOCAL Lyon 1

Bilan des comptes - Exercice 2014 - et état des reliquats

Comptes de formation

CF	RECETTES	DEPENSES	SOLDE	Solde 2014 après utilisation reliquats	Solde reliquats 2012 au 31/12/2014	Solde reliquats 2013 au 31/12/2014
5802-5973F	524,1	867,78 €	-343,68 €	-343,68 €	- 52,80 €	- 278,35 €
5802-5974F	4 925,70	4 199,59 €	726,11 €	726,11 €	750,91 €	3 958,48 €
5802-5978F	2 746,80	1 860,84 €	885,96 €	885,96 €	21,43 €	112,96 €
5802-5983F	2 154,60	443,99 €	1 710,61 €	1 710,61 €	21,31 €	112,32 €
5802-5984F	32 337,70	33 240,18 €	-902,48 €	0,00 €	4 315,92 €	27 509,30 €
5802-5985F	36 594,67	39 092,00 €	-2 497,33 €	0,00 €	- €	1 551,15 €
5802-5997F	16 688,47	11 683,75 €	5 004,72 €	532,81 €	- €	- €
5802-DIV-F	19 181,39	22 572,20 €	-3 390,81 €	0,00 €	- €	10 228,44 €
5803-5006F	2 411,85	467,90 €	1 943,95 €	1 943,95 €	- €	- €
5803-5010F	44 841,78	52 001,56 €	-7 159,78 €	-4 727,26 €	- €	- €
5803-5016F	1 328,52	257,73 €	1 070,79 €	1 070,79 €	- €	- €
5803-5018F	2 330,46	1 391,41 €	939,05 €	939,05 €	440,40 €	2 321,63 €
5803-5020F	446,03	86,53 €	359,50 €	359,50 €	- €	- €
5803-5031F	19 971,92	26 726,65 €	-6 754,73 €	0,00 €	- €	4 130,88 €
5803-5052F	49 384,69	56 109,81 €	-6 725,12 €	0,00 €	2 891,98 €	50 697,53 €
5803-5053F	1 200,00	1 204,16 €	-4,16 €	0,00 €	492,64 €	2 618,92 €
5803-5056F	9 923,79	9 745,15 €	178,64 €	178,64 €	83,47 €	440,04 €
5803-5059F	26 918,78	23 715,45 €	3 203,33 €	3 203,33 €	1 202,09 €	6 336,92 €
5803-5134F	3 900,00	4 119,10 €	-219,10 €	0,00 €	301,17 €	2 742,65 €
5803-5157F		700,57 €	-700,57 €	0,00 €	- €	2 924,17 €
5803-5221F	15 941,30	9 179,75 €	6 761,55 €	6 761,55 €	399,99 €	2 108,59 €
5803-5230F	0	262,10 €	-262,10 €	0,00 €	- €	27,21 €
5803-5231F	33 455,70	25 338,70 €	8 117,00 €	8 117,00 €	5 174,24 €	27 276,52 €
5803-5232F	7 214,20	4 666,55 €	2 547,65 €	2 547,65 €	368,65 €	1 943,36 €
5803-5234F	4 188,52	6 800,72 €	-2 612,20 €	0,00 €	- €	- €
5803-5403F	4 712,99	3 788,71 €	924,28 €	924,28 €	325,27 €	1 714,70 €
5803-5462F	29 827,95	30 412,66 €	-584,71 €	0,00 €	494,42 €	5 688,75 €
5803-5463F	20 774,39	4 402,63 €	16 371,76 €	16 371,76 €	- €	- €
5803-5511F	11 182,00	12 137,36 €	-955,36 €	-955,36 €	- €	- €
5803-5512F	37 988,93	10 249,47 €	27 739,46 €	27 739,46 €	- €	- €
5803-5513F	7 028,70	1 835,57 €	5 193,13 €	5 193,13 €	- 134,53 €	- 709,17 €
5803-5605F	3 220,00	1 066,64 €	2 153,36 €	2 153,36 €	135,67 €	715,19 €
5803-5617F	13 181,48	14 714,72 €	-1 533,24 €	0,00 €	279,34 €	9 555,21 €
5803-5632F	2 085,53	777,69 €	1 307,84 €	1 307,84 €	352,84 €	1 860,01 €
5803-5637F	2 105,50	2 290,33 €	-184,83 €	0,00 €	41,52 €	1 193,23 €
5803-5658F	2 934,89	2 318,65 €	616,24 €	616,24 €	815,75 €	4 300,32 €
5803-5680F	1 474,53	943,26 €	531,27 €	531,27 €	646,77 €	3 409,49 €
5803-5682F	18 449,82	21 224,84 €	-2 775,02 €	0,00 €	- €	1 085,76 €
5803-5692F	13 507,30	8 597,84 €	4 909,46 €	4 909,46 €	166,14 €	875,81 €
5803-5714F	4 043,26	2 171,86 €	1 871,40 €	1 871,40 €	517,23 €	2 726,62 €
5803-5715F	4 248,00	824,11 €	3 423,89 €	3 423,89 €	- €	- €
5803-5723F	2 278,59	6 272,18 €	-3 993,59 €	0,00 €	- €	2 822,26 €
5803-5724F	8 310,93	9 791,19 €	-1 480,26 €	0,00 €	547,86 €	23 119,90 €
5803-5737F	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	- €
5803-5759F	8 600,00	3 381,32 €	5 218,68 €	5 218,68 €	420,43 €	2 216,34 €
5803-5773F	6 941,70	10 105,20 €	-3 163,50 €	0,00 €	- €	945,90 €
5803-5785F	3 306,63	641,49 €	2 665,14 €	2 436,62 €	- €	- €
5803-5789F	13 433,67	18 325,62 €	-4 891,95 €	0,00 €	- €	- €
5803-5811F	7 899,50	9 356,97 €	-1 457,47 €	0,00 €	- €	1 792,52 €
5803-5816F	6 502,56	12 572,60 €	-6 070,04 €	-288,07 €	- 0,07 €	- €
5803-5827F	1 433,06	4 519,78 €	-3 086,72 €	0,00 €	- €	904,33 €
5803-5834F	14 476,50	18 909,44 €	-4 432,94 €	0,00 €	- €	5 123,31 €

FOCAL Lyon 1

Bilan des comptes - Exercice 2014 - et état des reliquats

Comptes de formation

CF	RECETTES	DEPENSES	SOLDE	Solde 2014 après utilisation reliquats	Solde reliquats 2012 au 31/12/2014	Solde reliquats 2013 au 31/12/2014
5803-5846F	2 370,12	2 990,60 €	-620,48 €	0,00 €	- €	1 669,65 €
5803-5865F	5 319,71	3 357,72 €	1 961,99 €	1 961,99 €	1 823,49 €	9 612,71 €
5803-5867F	8 651,68	22 969,29 €	-14 317,61 €	0,00 €	- €	- €
5803-5869F	87 710,92	78 310,89 €	9 400,03 €	9 400,03 €	1 558,35 €	8 215,00 €
5803-5881F	9 881,10	4 082,16 €	5 798,94 €	5 798,94 €	74,24 €	391,36 €
5803-5889F	81 799,74	78 429,41 €	3 370,33 €	3 370,33 €	9 013,74 €	47 516,86 €
5803-5914F	49 563,55	40 545,72 €	9 017,83 €	9 017,83 €	1 741,39 €	9 179,92 €
5803-5920F	27 315,60	33 357,27 €	-6 041,67 €	-3 863,69 €	- €	- €
5803-5923F	9 090,30	13 179,29 €	-4 088,99 €	0,00 €	- €	1 502,15 €
5803-5931F	9 220,00	4 161,85 €	5 058,15 €	5 058,15 €	287,72 €	1 516,76 €
5803-5952F	34 610,03	25 183,53 €	9 426,50 €	9 426,50 €	2 598,43 €	13 697,87 €
5803-5957F	8 931,44	5 997,12 €	2 934,32 €	2 934,32 €	1 181,54 €	6 228,60 €
5803-5966F	11 820,50	6 983,08 €	4 837,42 €	4 837,42 €	270,41 €	1 425,51 €
5803-5972F	8 352,83	5 462,53 €	2 890,30 €	2 890,30 €	- 96,62 €	- 509,33 €
5803-DIV-F	27 643,33	16 904,83 €	10 738,50 €	10 738,50 €	1 772,83 €	9 345,67 €
5804-2327F	34 761,36	19 020,04 €	15 741,32 €	15 741,32 €	3 570,01 €	18 819,65 €
5804-2364F	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	- €
5809-2104F	120 383,63	86 088,35 €	34 295,28 €	34 295,28 €	- 4 816,20 €	- 25 389,10 €
5809-2108A	216 463,01	131 943,60 €	84 519,41 €	81 822,50 €	7 594,30 €	40 034,15 €
5809-2108F	73 543,48	76 240,39 €	-2 696,91 €	0,00 €	- 7 950,70 €	- 41 912,92 €
5809-2121F	8 513,26	18 361,31 €	-9 848,05 €	0,00 €	- €	14 077,28 €
5809-2130F	14 340,00	10 346,68 €	3 993,32 €	3 993,32 €	1 221,04 €	6 436,84 €
5809-2197F	162 139,35	178 363,87 €	-16 224,52 €	-16 224,52 €	- 1 319,43 €	- 6 955,55 €
5809-2219F	67 931,50	50 802,66 €	17 128,84 €	17 128,84 €	444,19 €	2 341,59 €
5809-2396A	62 086,52	81 475,50 €	-19 388,98 €	0,00 €	- 1 359,97 €	- 7 169,22 €
5809-2396F	49 515,72	16 023,15 €	33 492,57 €	14 103,59 €	646,98 €	3 410,62 €
5809-2897F	101 082,53	47 899,23 €	53 183,30 €	53 183,30 €	2 255,63 €	11 890,81 €
5809-APA-F	8 044,90	2 060,09 €	5 984,81 €	5 984,81 €	497,00 €	2 617,00 €
5809-DIV-F	21 923,38	16 781,79 €	5 141,59 €	5 141,59 €	- 294,00 €	- 1 548,00 €
5809-ENT-F	6 561,20	6 765,04 €	-203,84 €	0,00 €	528,16 €	3 859,00 €
5809-MOS-F	37 663,72	21 709,87 €	15 953,85 €	15 953,85 €	3 377,00 €	17 804,00 €
5811-2118A	378 050,37	310 281,02 €	67 769,35 €	67 769,35 €	15 696,78 €	82 747,17 €
5811-2913A	89 319,90	45 033,86 €	44 286,04 €	44 286,04 €	6 113,94 €	32 230,26 €
5811-5023F	5 288,35	12 194,06 €	-6 905,71 €	0,00 €	- €	- €
5811-5027F	32 232,56	8 603,19 €	23 629,37 €	21 443,70 €	- €	- €
5811-5045F	163 223,30	116 765,97 €	46 457,33 €	46 457,33 €	11 596,20 €	61 130,51 €
5811-5102F	321	791,68 €	-470,68 €	0,00 €	- €	1 474,13 €
5811-5115F	73 215,77	44 951,26 €	28 264,51 €	28 264,51 €	4 900,04 €	25 831,08 €
5811-5159F	32 943,38	29 495,33 €	3 448,05 €	3 448,05 €	1 510,56 €	7 963,06 €
5811-5304F	0	886,80 €	-886,80 €	0,00 €	- €	610,03 €
5811-5314F	32 322,93	10 445,23 €	21 877,70 €	21 877,70 €	111,51 €	587,85 €
5811-5414F	8 806,63	1 708,49 €	7 098,14 €	7 098,14 €	50,17 €	264,47 €
5811-5533F	21 313,10	28 407,42 €	-7 094,32 €	0,00 €	- €	16 041,50 €
5811-5534F	12 472,80	5 372,42 €	7 100,38 €	7 100,38 €	207,53 €	1 094,04 €
5811-5747F	24 350,00	16 059,91 €	8 290,09 €	8 290,09 €	163,62 €	862,55 €
5811-5770F	13 812,20	14 956,04 €	-1 143,84 €	0,00 €	1 706,24 €	15 024,47 €
5811-5771F	12 036,50	2 735,83 €	9 300,67 €	9 300,67 €	- €	- €
5811-5895F	15 331,15	14 979,23 €	351,92 €	351,92 €	196,89 €	1 037,90 €
5811-5909F	1 141,63	1 277,78 €	-136,15 €	0,00 €	250,26 €	2 037,01 €
5811-5928F	29 409,58	24 804,40 €	4 605,18 €	4 605,18 €	2 580,36 €	13 602,64 €
5811-5938F	11 355,10	8 979,24 €	2 375,86 €	2 375,86 €	- €	- €
5811-5944F	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11,45 €	60,36 €

FOCAL Lyon 1

Bilan des comptes - Exercice 2014 - et état des reliquats

Comptes de formation

CF	RECETTES	DEPENSES	SOLDE	Solde 2014 après utilisation reliquats	Solde reliquats 2012 au 31/12/2014	Solde reliquats 2013 au 31/12/2014
5811-5998F	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	265,28 €	1 398,43 €
5811-DIV-F	5 463,84	6 467,90 €	-1 004,06 €	0,00 €	401,67 €	7 410,48 €
5813-5065F	-440	2 285,77 €	-2 725,77 €	-2 725,77 €	- €	- €
5813-5080F	23 478,74	57 150,01 €	-33 671,27 €	-189,92 €	0,17 €	- €
5813-5082F	22 531,81	32 699,04 €	-10 167,23 €	-2 857,75 €	- €	- €
5813-5087F	4 816,31	13 180,79 €	-8 364,48 €	-4 946,77 €	- €	- €
5813-5131F	2 600,00	5 829,93 €	-3 229,93 €	-1 015,25 €	- €	- €
5813-5527F	14 342,97	8 998,94 €	5 344,03 €	0,00 €	- €	- €
5813-5660F	17 147,19	12 739,13 €	4 408,06 €	4 408,06 €	137,43 €	724,47 €
5813-5702F	38 437,54	50 396,88 €	-11 959,34 €	-2 957,46 €	- €	- €
5813-5703F	8 986,50	25 379,28 €	-16 392,78 €	-9 881,91 €	- €	- €
5813-5704F	8 144,56	19 483,94 €	-11 339,38 €	-5 584,40 €	- €	- €
5813-5705F	14 574,50	9 879,35 €	4 695,15 €	4 695,15 €	475,59 €	2 507,15 €
5813-5707F	42 543,53	38 059,94 €	4 483,59 €	4 483,59 €	1 599,10 €	8 429,79 €
5813-5718F	2 342,90	1 601,82 €	741,08 €	741,08 €	119,72 €	631,14 €
5813-5818F	3 164,28	4 957,26 €	-1 792,98 €	0,00 €	- €	121,43 €
5813-5939F	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	87,32 €	460,33 €
5813-5940F	70 433,48	65 807,99 €	4 625,49 €	4 625,49 €	3 920,90 €	20 669,42 €
5813-5995F	339,1	5 790,47 €	-5 451,37 €	-5 451,37 €	- 577,02 €	- 3 041,87 €
5813-DIV-F	2 960,00	3 666,18 €	-706,18 €	0,00 €	- €	685,24 €
5814-5046F	42 438,30	29 353,64 €	13 084,66 €	13 084,66 €	2 290,17 €	12 072,84 €
5814-5049F	38 081,00	15 214,90 €	22 866,10 €	22 866,10 €	2 576,22 €	13 580,80 €
5814-5200F	54 584,34	35 196,57 €	19 387,77 €	19 387,77 €	- 169,23 €	- 892,12 €
5814-5207F	2 761,10	1 642,06 €	1 119,04 €	1 119,04 €	652,93 €	3 441,96 €
5814-5212F	5 436,40	7 855,52 €	-2 419,12 €	0,00 €	- €	2 125,70 €
5814-5216F	82 614,65	57 066,17 €	25 548,48 €	25 548,48 €	3 519,67 €	18 554,29 €
5814-5217F	5 272,40	1 022,85 €	4 249,55 €	4 249,55 €	- €	- €
5814-5219F	168 581,30	117 830,86 €	50 750,44 €	50 750,44 €	3 924,94 €	20 690,74 €
5814-5899F	4,49	2 940,89 €	-2 936,40 €	-300,56 €	- €	- €
5814-5989F	16 162,51	8 301,12 €	7 861,39 €	7 861,39 €	1 054,30 €	5 557,87 €
5825-2204F	3 600,00	3 600,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	- €
5825-2246F	-540	4 034,30 €	-4 574,30 €	-3 916,48 €	- €	- €
5825-5670F	5 507,30	10 799,02 €	-5 291,72 €	-1 257,59 €	- €	- €
5825-5768F	2 025,00	1 406,95 €	618,05 €	618,05 €	39,64 €	208,94 €
5825-5883F	43 348,30	19 373,38 €	23 974,92 €	23 974,92 €	3 006,78 €	15 850,56 €
5825-5887F	4 950,60	2 021,82 €	2 928,78 €	2 928,78 €	372,02 €	1 961,14 €
5825-5894F	124 536,53	118 243,32 €	6 293,21 €	6 293,21 €	8 810,51 €	46 445,48 €
5825-DIV-F	2 121,10	913,99 €	1 207,11 €	1 207,11 €	194,00 €	1 020,00 €
5828-2026A	61 833,05	64 932,34 €	-3 099,29 €	0,00 €	- €	5 013,13 €
5828-2026F	3 725,47	11 333,45 €	-7 607,98 €	0,00 €	- 11,22 €	- 59,19 €
5828-2028A	350 827,60	194 498,66 €	156 328,94 €	156 328,94 €	5 969,33 €	31 467,91 €
5828-2168F	6 540,00	6 742,77 €	-202,77 €	0,00 €	304,58 €	2 674,54 €
5828-2228F	3 550,00	2 411,01 €	1 138,99 €	1 138,99 €	- €	- €
5828-2268F	10 702,40	4 489,04 €	6 213,36 €	6 213,36 €	- 52,29 €	- 275,67 €
5828-2368F	15 450,00	7 631,41 €	7 818,59 €	7 818,59 €	2 357,68 €	12 428,77 €
5828-2371F	77 490,76	104 019,61 €	-26 528,85 €	-16 604,38 €	- €	- €
5842-2162F	39 844,66	35 135,58 €	4 709,08 €	4 709,08 €	3 783,13 €	19 943,14 €
5842-2369A	228 840,00	240 798,44 €	-11 958,44 €	0,00 €	- €	40 281,80 €
5842-2369F	495 932,05	336 815,63 €	159 116,42 €	159 116,42 €	21 691,16 €	114 347,15 €
5858-2001F	161 970,88	158 888,37 €	3 082,51 €	3 082,51 €	18 309,68 €	96 521,31 €
5858-2083F	13 950,00	9 192,24 €	4 757,76 €	4 757,76 €	205,52 €	1 083,41 €
5858-2110F	0	3 126,00 €	-3 126,00 €	-3 126,00 €	- €	- €

FOCAL Lyon 1

Bilan des comptes - Exercice 2014 - et état des reliquats

Comptes de formation

CF	RECETTES	DEPENSES	SOLDE	Solde 2014 après utilisation reliquats	Solde reliquats 2012 au 31/12/2014	Solde reliquats 2013 au 31/12/2014
5858-5071F	11 412,16	12 390,12 €	-977,96 €	0,00 €	- €	4 299,76 €
5858-5538F	57 292,00	56 314,89 €	977,11 €	977,11 €	- €	- €
5858-5908F	16 981,11	28 519,22 €	-11 538,11 €	0,00 €	- 0,31 €	7 488,29 €
5858-7400F	1 350,00	261,90 €	1 088,10 €	1 088,10 €	- €	- €
5858-7500F	150	29,10 €	120,90 €	120,90 €	- €	- €
5858-DIV-F	0	33,00 €	-33,00 €	0,00 €	11,80 €	236,14 €
5861-2013F	0	1 898,69 €	-1 898,69 €	-97,68 €	- €	- €
5861-2025A	59 490,00	76 467,03 €	-16 977,03 €	0,00 €	- €	- €
5861-2031F	54 371,53	59 887,95 €	-5 516,42 €	0,00 €	332,01 €	30 830,58 €
5861-2033A	20 447,89	12 994,01 €	7 453,88 €	7 453,88 €	- 485,58 €	- 2 559,76 €
5861-2033F	8 534,30	9 538,18 €	-1 003,88 €	-1 003,88 €	- 11,02 €	- 58,10 €
5861-2040A	41 096,00	29 805,36 €	11 290,64 €	11 290,64 €	1 858,15 €	9 795,41 €
5861-2040F	4 588,10	3 329,49 €	1 258,61 €	1 258,61 €	- 367,72 €	- 1 938,51 €
5861-2059F	50 989,04	54 449,35 €	-3 460,31 €	0,00 €	2 709,75 €	32 526,11 €
5861-2204F	9 354,12	6 837,62 €	2 516,50 €	2 516,50 €	161,05 €	849,00 €
5861-2225A	82 513,86	117 115,47 €	-34 601,61 €	0,00 €	0,12 €	- €
5861-2225F	235 046,41	271 252,97 €	-36 206,56 €	-10 146,28 €	- €	- €
5861-2227F	6 750,00	10 131,00 €	-3 381,00 €	-0,28 €	- €	- €
5861-2325F	11 307,43	19 648,76 €	-8 341,33 €	-2 183,25 €	- €	- €
5861-2366A	55 625,55	53 203,93 €	2 421,62 €	2 421,62 €	2 027,86 €	10 690,10 €
5861-2366F	23 907,00	22 500,95 €	1 406,05 €	1 406,05 €	1 615,50 €	8 516,25 €
5861-2725F	8 935,00	22 770,21 €	-13 835,21 €	0,00 €	0,30 €	- €
5861-2904F	42 650,00	84 132,60 €	-41 482,60 €	2 509,89 €	- 0,44 €	0,94 €
5861-2905F	7 340,00	3 120,09 €	4 219,91 €	4 219,91 €	613,97 €	3 236,61 €
5861-2949F	6 918,20	5 018,13 €	1 900,07 €	1 900,07 €	88,58 €	466,97 €
5861-5135F	1 126,31	451,60 €	674,71 €	674,71 €	- €	- €
5861-9044A	18 512,00	7 922,28 €	10 589,72 €	10 589,72 €	- €	- €
5861-9044F	21 702,10	17 224,30 €	4 477,80 €	4 477,80 €	2 052,66 €	10 820,79 €
5861-9058F	2 220,00	1 900,78 €	319,22 €	319,22 €	1 555,77 €	8 201,43 €
5861-DIV-F	37 039,32	21 336,12 €	15 703,20 €	15 703,20 €	- 110,63 €	- 583,17 €
5862-2045F	4,1	4 605,78 €	-4 601,68 €	-2 668,50 €	- €	- €
5862-2051F	126 658,80	195 859,51 €	-69 200,71 €	0,00 €	- 0,35 €	- €
5862-2221A	145 147,51	214 929,37 €	-69 781,86 €	0,00 €	- €	- €
5862-2221F	42 101,79	24 912,85 €	17 188,94 €	0,00 €	- 648,27 €	- 3 417,42 €
5862-2222A	12 400,00	1 488,00 €	10 912,00 €	8 560,45 €	- €	- €
5862-2226A	52 268,00	44 529,88 €	7 738,12 €	7 738,12 €	2 765,47 €	14 578,46 €
5862-2226F	13 418,00	20 260,00 €	-6 842,00 €	0,00 €	- €	26 823,44 €
5862-2326A	54 234,31	55 764,48 €	-1 530,17 €	0,00 €	- €	3 559,28 €
5862-2356A	75 208,83	47 234,48 €	27 974,35 €	27 974,35 €	- €	- €
5862-2843A	97 363,12	81 035,48 €	16 327,64 €	16 327,64 €	- 60,97 €	- 321,39 €
5862-2843F	12 742,07	3 477,94 €	9 264,13 €	9 264,13 €	482,65 €	2 544,36 €
5862-7055F	1 861,10	361,05 €	1 500,05 €	1 500,05 €	- €	- €
5862-9016F	1 000,00	625,00 €	375,00 €	375,00 €	- €	- €
5862-DIV-F	5 105,00	2 223,37 €	2 881,63 €	2 881,63 €	- 335,38 €	- 1 768,01 €
5863-2035F	154 452,90	97 307,01 €	57 145,89 €	57 145,89 €	2 462,09 €	12 979,16 €
5863-2084F	0	2 637,93 €	-2 637,93 €	0,00 €	- €	- €
5863-2213A	66 802,21	67 879,24 €	-1 077,03 €	0,00 €	2 262,41 €	17 604,22 €
5863-2213F	21 705,00	20 788,98 €	916,02 €	916,02 €	- 63,64 €	- 335,52 €
5863-2862F	405 579,68	250 391,88 €	155 187,80 €	154 914,56 €	- 4 289,37 €	- 22 611,85 €
5863-2896F	5 852,56	5 186,11 €	666,45 €	666,45 €	- €	- €
5863-7164F	150	29,10 €	120,90 €	120,90 €	- €	- €
5863-DIV-F	700	2 318,40 €	-1 618,40 €	-1 618,40 €	- 25,12 €	- 132,46 €

FOCAL Lyon 1

Bilan des comptes - Exercice 2014 - et état des reliquats

Comptes de formation

CF	RECETTES	DEPENSES	SOLDE	Solde 2014 après utilisation reliquats	Solde reliquats 2012 au 31/12/2014	Solde reliquats 2013 au 31/12/2014
5864-2034F	13 615,00	5 759,11 €	7 855,89 €	7 855,89 €	1 054,08 €	5 556,71 €
5864-2078A	66 339,34	87 653,82 €	-21 314,48 €	0,00 €	0,10 €	- €
5864-2079F	12 480,00	4 465,04 €	8 014,96 €	8 014,96 €	- €	- €
5864-2505F	31 187,53	19 944,28 €	11 243,25 €	11 243,25 €	340,14 €	1 793,09 €
5864-DIV-F	87 254,96	59 353,99 €	27 900,97 €	27 900,97 €	2 721,12 €	15 186,90 €
5865-9027F	46 282,00	14 131,15 €	32 150,85 €	32 150,85 €	5,77 €	30,40 €
5865-DIV-F	24 250,00	13 680,10 €	10 569,90 €	10 569,90 €	114,97 €	606,09 €
5867-2038F	26 053,78	5 054,43 €	20 999,35 €	20 999,35 €	- €	- €
5867-DIV-F	12 178,20	4 388,77 €	7 789,43 €	7 789,43 €	451,99 €	2 382,76 €
5868-2266F	30 490,00	22 483,25 €	8 006,75 €	8 006,75 €	- 310,46 €	- 1 636,64 €
5868-2267A	5 811,00	1 225,32 €	4 585,68 €	4 585,68 €	- €	- €
5868-2267F	26 898,00	26 773,26 €	124,74 €	124,74 €	- 326,93 €	- 1 723,46 €
5868-2367A	53 075,96	40 344,22 €	12 731,74 €	12 731,74 €	2 754,08 €	14 518,41 €
5868-2367F	17 438,10	16 659,72 €	778,38 €	778,38 €	2 581,64 €	13 609,37 €
5868-2944F	11 632,10	8 517,39 €	3 114,71 €	3 114,71 €	- 456,16 €	- 2 404,72 €
5868-DIV-F	11 376,35	3 634,21 €	7 742,14 €	7 742,14 €	- 1 281,36 €	- 6 754,82 €
5872-2041F	-621,76	750,00 €	-1 371,76 €	0,00 €	855,49 €	11 741,15 €
5872-2042F	-456	0,00 €	-456,00 €	0,00 €	- €	860,53 €
5872-2043F	5 100,00	5 422,44 €	-322,44 €	-322,44 €	- €	- €
5872-2085F	7 105,00	9 013,69 €	-1 908,69 €	0,00 €	- €	2 718,67 €
5872-2471F	41 805,52	27 470,87 €	14 334,65 €	14 334,65 €	3 332,15 €	17 565,78 €
5872-2564F	8 629,10	4 613,72 €	4 015,38 €	4 015,38 €	246,90 €	1 301,57 €
5872-2628F	921	33 915,67 €	-32 994,67 €	-32 994,67 €	- 927,65 €	- 4 890,20 €
5872-2914F	125 608,20	132 212,84 €	-6 604,64 €	0,00 €	- €	19 542,42 €
5872-5728F	5 999,51	9 717,57 €	-3 718,06 €	-2 457,56 €	- €	- €
5872-DIV-F	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12,32 €	64,92 €
5802-5683F	0,00	0,00 €			17,00 €	89,60 €
5802-5875F	0,00	0,00 €		-	63,81 €	- 336,39 €
5802-5924F	0,00	0,00 €			41,81 €	220,40 €
5803-5727F	0,00	0,00 €			34,74 €	183,14 €
5803-5758F	0,00	0,00 €			- €	- €
5804-2364F	0,00	0,00 €		-	23,10 €	- 121,77 €
5814-5208F	0,00	0,00 €			40,06 €	211,21 €
TOTAUX	**9 444 263,70**	**8 244 563,68 €**	**1 199 700,02 €**	**1 861 250,47 €**	**270 690,39 €**	**1 854 365,46 €**

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-061

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2015

DOSSIER D'EXPERTISE DES TRAVAUX DE LA TRANCHE 3 DE L'AXE VERT ET DE LA MISE EN CONFORMITE DES SOUS STATIONS DE CHAUFFAGE DU CAMPUS LYONTECH-LA DOUA

Exposé des motifs :

L'opération Axe Vert est un projet d'aménagement des espaces extérieurs du campus de la Doua. Elle s'inscrit dans le cadre de l'opération Campus LyonTech-la Doua qui vise en particulier à améliorer les conditions de vie des usagers sur le campus, leur cadre de vie et leurs déplacements. La tranche 3 concerne le square Evariste Galois et ses abords et est évaluée à 2 460 280 € TTC TDC.
La mise en conformité des sous-stations de chauffage est une opération nécessaire et préalable à l'intégration du réseau de chauffage urbain de la Doua dans le réseau de chauffage urbain du Grand Lyon en 2017. Le programme de travaux consiste principalement à séparer les parties primaire et secondaire des réseaux de chauffage en remplaçant les bouteilles de mélanges actuellement en place par des échangeurs. Cette opération est évaluée à 1 731 720 € TTC TDC.
Les financements de l'opération globale sont répartis comme suit :

- Axe Vert Tranche 3 : Intérêts ANR 2014 et 2015 : 2 460 280 € TTC
- Rénovation des sous-stations : Intérêts ANR 2015 : 757 720 € TTC / Chancellerie des Universités : 459 000 € TTC / Métropole de Lyon – CPER 2015/2020 : 515 000 € TTC.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 mars 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'opération Lyon Cité Campus ;

Après avoir délibéré, a approuvé le dossier d'expertise portant sur les travaux de l'axe vert et de rénovation du réseau de chauffage urbain (cf. document joint). Ce projet sera réalisé sous maitrise d'ouvrage INSA de Lyon et la conduite d'opération sera confiée au SIDD.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 mars 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Lyon Cité Campus - LyonTech-la Doua

Dossier d'expertise

Aménagements Axe Vert tranche 3
Rénovation des sous-stations de chauffage

Mars 2015

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION 4

II. CONTEXTE ET ENJEUX 5

II.1. Contexte et enjeux de l'opération Axe Vert 5
II.1.1. Contexte général 5
II.1.1. Détail des travaux déjà réalisés 5
II.1.2. Objectif de l'intervention 7

II.2. Contexte et enjeux de l'opération de rénovation des sous stations de chauffage 8

III. PROGRAMME DE L'OPERATION AXE VERT TRANCHE 3 9

III.1. Localisation du projet 9

III.2. Périmètre de l'intervention 9

III.3. Contraintes d'urbanisme 10
III.3.1. Plan Local d'Urbanisme 10
III.3.2. Risque d'inondations 11
III.3.3. Situation foncière 12

III.4. Description du programme 12
III.4.1. Aménagement des espaces extérieurs – voiries pompier 12
III.4.2. Traitement paysager 12
III.4.3. Gestion des eaux pluviales 13
III.4.4. Eclairage public 13
III.4.5. Mobilier et signalétique 13
III.4.6. Intervention sur les réseaux 13
III.4.7. Démolition de l'amphi Lavoisier et déplacement des préfabriqués CPE 15

III.5. Estimation du programme 17
III.5.1. Coût travaux 17
III.5.2. Coût global de l'opération 17

III.6. Planning prévisionnel de l'opération 18

IV. PROGRAMME DE RENOVATION DES SOUS-STATIONS 19

IV.1. Localisation du projet 19

IV.2. Périmètre de l'intervention 20

IV.3. Contraintes d'urbanisme 21

IV.4. Description du programme 21

IV.5. Estimation du programme 22

IV.6. Planning prévisionnel de l'opération 23

V. MONTAGE DES DEUX OPERATIONS 24

V.1. Organisation de la maitrise d'ouvrage des 2 opérations 24
V.1.1. Maîtrise d'Ouvrage 24
V.1.2. Mode opératoire 24

V.2. Soutenabilité financière des opérations 25

V.3. Montage des conventions 25

V.4. Prise en charge de la maintenance et du GER 26

VI. ANNEXES 27

I. INTRODUCTION

Le présent document constitue le dossier d'expertise des opérations conjointes dénommées « Aménagement Axe Vert tranche 3» et « Rénovation des sous-stations de chauffage » réalisées dans le cadre du projet Lyon Cité Campus de l'Université de Lyon.

Le présent dossier d'expertise est soumis à l'approbation :

- du conseil d'administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1,
- du conseil d'administration de l'INSA de Lyon,
- et du conseil d'administration de l'Université de Lyon

Conformément aux instructions du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, cette expertise est adressée simultanément au Recteur. L'instruction du dossier par le MENESR intègre les avis motivés du Recteur.

Ce dossier d'expertise contient successivement :

- une partie présentant l'opération, son contexte et ses enjeux (II),
- une partie décrivant le programme des 2 opérations (III et IV), y compris les estimations financières et les plannings prévisionnels
- et enfin, une partie présentant le montage des 2 opérations, la soutenabilité financière et son plan de financement (V).

II. CONTEXTE ET ENJEUX

Les deux opérations décrites dans le présent dossier s'inscrivent dans le contexte global de l'opération Campus LyonTech-la Doua dont les enjeux nationaux, régionaux, et locaux sont présentés dans le Dossier d'Expertise de l'opération de Réhabilitation des Quartiers Scientifiques (CREM).

II.1. CONTEXTE ET ENJEUX DE L'OPERATION AXE VERT

II.1.1. Contexte général

L'opération Axe Vert est un projet d'aménagement des espaces extérieurs du campus de la Doua.

Elle s'inscrit dans le cadre de l'opération Campus LyonTech-la Doua qui vise en particulier à améliorer les conditions de vie des usagers sur le campus, leur cadre de vie et leurs déplacements. Ces aménagements illustrent les grands axes de développement du campus tels que décrits dans le projet Lyon Cité Campus et le schéma de développement universitaire (SDU), (Grand Lyon et l'Université de Lyon), qui appuient le développement du campus LyonTech-la Doua sur la thématique « écotechnologies et ingénierie post-carbone ».

A ce titre elle intègre les dimensions éco-campus démonstrateur, terrain de recherche, de formation et d'expérimentation. Les thématiques abordées portent notamment sur la gestion de l'eau, la production d'énergies renouvelables, l'éclairage public et les déplacements doux.

Le projet prévoit de mettre en œuvre des aménagements et des pratiques plus vertueuses au regard du développement durable, tout en assurant un suivi scientifique, en testant de nouvelles technologies et en sensibilisant les usagers à ces démarches.

II.1.1. Détail des travaux déjà réalisés

Une première phase localisée entre l'avenue Gaston Berger et la rue des Sports a déjà été réalisée.

Le projet d'aménagement est présenté ci-après :

1. Aire de stationnement

2 Réaménagement du Parc des résidences

3. Liaison modes doux rue de la Physique

4. Requalification avenue des Arts

5. Continuité Axe vert

6. Création d'une piste cyclable

7 Liaison modes doux CLEA

Afin de réaliser la continuité de l'« Axe vert » (5), le parking situé entre les bâtiments Gustave Ferrié et Blaise Pascal a été supprimé au profit d'une reconstitution d'un stationnement contrôlé en partie nord du campus (1). Des aménagements ultérieurs à l'ouest de l'avenue Gaston Berger offrent désormais un axe paysager pour les modes doux de l'UFR STAPS à l'ouest jusqu'à l'entrée INSA-Einstein.

Dans la rue de la Physique, qui coupe cet « Axe vert », la circulation automobile a été supprimée (sauf accès services et sécurité) au profit d'une allée piétonne et d'une piste cyclable. Cet aménagement s'accompagne de la création de deux parvis d'accès au bâtiment Ferrié (entrée principale à niveau pour PMR) et Pascal (accès nord), ainsi que d'aménagements rendant accessibles aux PMR l'amphithéâtre Berger.

L'avenue des Arts (4) définie au schéma directeur comme une voie principale a pris le statut de voie urbaine avec l'aménagement de trottoirs, de stationnements longitudinaux, la plantation d'arbres d'alignement et la rénovation de l'éclairage public.

Le territoire délimité par les résidences ainsi que par l'avenue des Arts, espace public de cœur d'îlot dénommé Square des Résidences (2) a été réaménagé afin d'assurer l'identification visuelle forte des nouveaux cheminements modes doux, tout en respectant les fonctionnalités existantes du site. Il intègre également un jardin partagé.

L'ensemble Square des résidences– rue de la Physique– allée vers le rond-point et CLEA (7) qui constitue un itinéraire pour les modes doux entre Villeurbanne nord et la digue de la Feyssine a été également mis en valeur.

Dernière partie de cette première phase d'aménagement, le tronçon correspondant à la voie entre le restaurant Le Galilée et l'implantation de la direction régionale du CNRS (dite allée Clea - 7) verra ses travaux débuter à l'été 2015.

Dans la logique de l'éco-campus démonstrateur et expérimental, ces aménagements bénéficient d'un suivi scientifique, notamment pour la gestion des eaux pluviales, l'éclairage public et la biodiversité.

Le projet intègre des expérimentations en gestion des eaux pluviales, avec la réalisation de 4 planches d'essai de 160 m² environ sur l'emprise du parking de la résidence F. Elles permettent à des entreprises de tester, en grandeur nature, leurs nouvelles technologies de matériaux et de revêtements poreux.

Des dispositifs de noues étanches ont été mis en place afin d'analyser la pollution des eaux de ruissellement.

Un jardin partagé a été réalisé dans le square des résidences. Il constitue un lieu de sensibilisation aux bonnes pratiques de culture et de consommation. Les différents espaces bénéficient de la mise en œuvre de solutions d'éclairage adaptées à leur fréquentation, et d'un suivi tant technique que sociologique.

II.1.2. Objectif de l'intervention

L'aménagement a pour objectif principal de prolonger l' « Axe Vert » existant du campus, orienté Est-Ouest, qui constitue l'épine dorsale des circulations en mode doux à l'intérieur du site. Ce prolongement, en direction de l'Ouest, au-delà de sa limite actuelle constituée par l'avenue Gaston Berger, traversera le square Evariste Gallois et rejoindra les aménagements piétons réalisés le long de la ligne du tramway (allée Claude Bernard), qui débouchent sur l'avenue Pierre de Coubertin.

Il s'agit de recomposer cet ensemble afin de créer, conformément aux éléments fonctionnels et techniques du programme déjà réalisé, l'espace de liaison qui manque aujourd'hui entre l'axe vert existant et l'allée Claude Bernard.

La libération de cet espace intègre en particulier l'enlèvement des préfabriqués de CPE et la démolition de l'amphithéâtre Lavoisier.

L'enjeu est bien de faire cohabiter piétons, cyclistes, accessibilité, biodiversité en bonne intelligence.

L'aménagement comprend également une intervention sur le réseau de chauffage en place avec le redimensionnement des ouvrages existants afin d'intégrer les besoins complémentaires issus des bâtiments neufs ainsi que le remplacement des parties de réseau défectueuses.

Les objectifs de ce réaménagement sont les suivants :

- Etendre l'Axe vert, épine dorsale du Campus Lyon Tech la Doua et créer une continuité écologique en développant la trame verte et bleue
- Obtenir une continuité dans le paysage urbain par des espaces agréables et ingénieux
- Réaménager les passages en créant des voies modes doux
- Créer un aménagement Eco-Exemplaire (cohabitation des piétons, cyclistes, biodiversité)
- Intervenir sur le réseau de chaleur située sous les emprises à traiter afin de le remettre en état et de prendre en compte les demandes des nouveaux bâtiments

II.2. CONTEXTE ET ENJEUX DE L'OPERATION DE RENOVATION DES SOUS STATIONS DE CHAUFFAGE

Le site de campus universitaire de la Doua est doté d'un réseau de chaleur dont la première centrale thermique a été construite en 1959. A l'origine le site totalisait une puissance thermique totale de 104 MW et était raccordé au réseau de chauffage urbain du Grand Lyon.

Après de multiples évolutions, le site présente actuellement une production de chaleur indépendante (non raccordée au réseau de Lyon) assurée par une chaufferie gaz de 39 MW.

L'exploitation des installations de production et de distribution d'énergie est réalisée dans le cadre d'une DSP Etat gérée par la chancellerie des universités. Le titulaire actuel du marché de DSP est la société Coriance.

La chaufferie alimente un réseau de chauffage basse température desservant au total 90 sous stations. Celles-ci sont principalement de type « avec bouteilles de découplage ».

Douze de ces sous stations ont déjà été rénovées dans le cadre de la première phase de travaux durant l'été 2014 financé par les crédits ANR 2014.

Les bâtiments déjà traités sont les suivants :

INSA Lyon

- RESIDENCE A (COLLEGE PREPARATOIRE ETE ET HIVER)
- ALEMBERT
- FREYSSINET
- BERGER
- ROTONDE

Université Lyon 1

- GEODE
- DARWIN D
- FOREL
- DUBOIS
- LWOFF
- DARWIN ABC
- HERBIER

Il a été décidé lors du comité de maîtrise d'ouvrage du 27 juin 2014 de transférer la gestion du réseau de chaleur à la Métropole de Lyon.

Préalablement à ce transfert et au raccordement du réseau du campus LyonTech-La Doua au réseau de Lyon Villeurbanne Bron la Métropole de Lyon impose les travaux suivants :

1. séparation des réseaux primaires et secondaires (i.e. remplacement des bouteilles de mélange par des échangeurs)
2. réfection du tronçon de réseau en mauvais état situé au droit de l'avenue Gaston Berger

le point 1 fait l'objet du programme de travaux décrit dans le chapitre IV (exception faite des 12 stations déjà rénovées en 2014).

Le point 2 est intégré au programme de l'opération Axe Vert Tranche 3 décrit au chapitre III.

III. PROGRAMME DE L'OPÉRATION AXE VERT TRANCHE 3

III.1. LOCALISATION DU PROJET

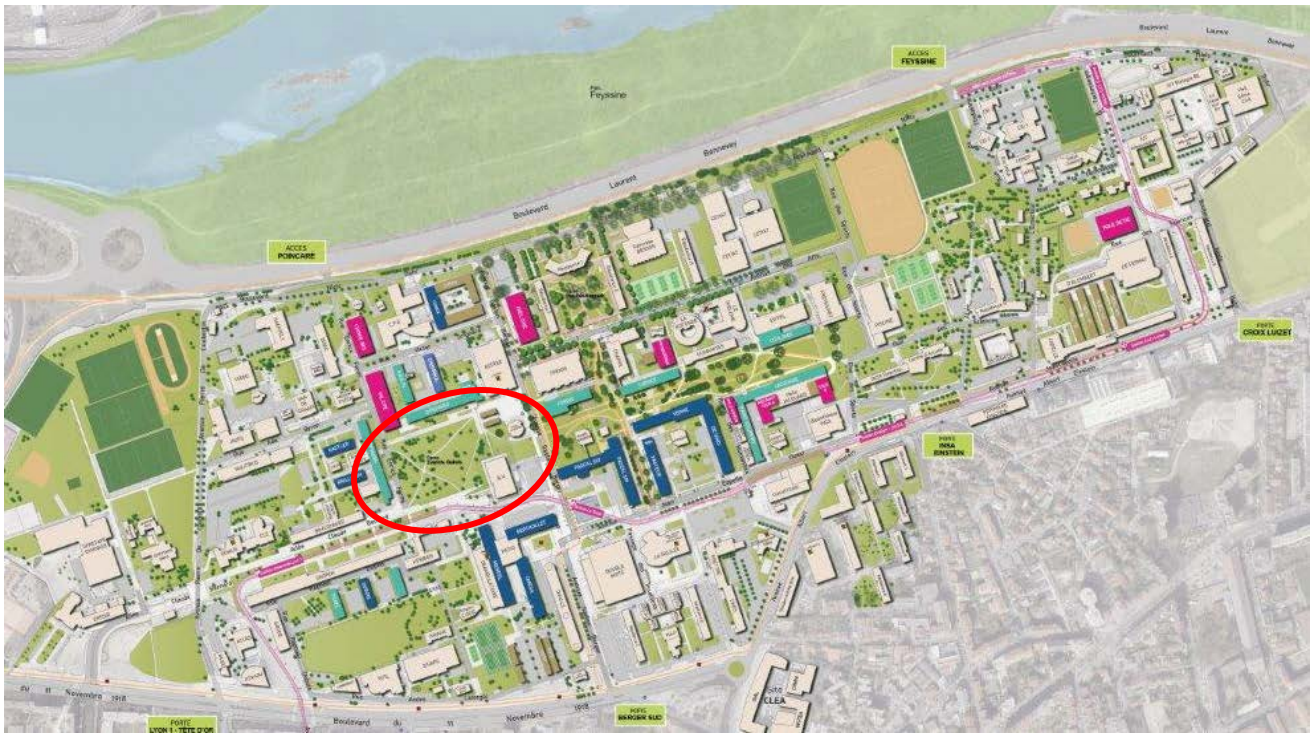

III.2. PERIMETRE DE L'INTERVENTION

L'emprise travaux comprend :

- une partie de la rue Gaston Berger, depuis le croisement avec le tramway jusqu'au débouché de l'avenue des arts
- les espaces pris par les bungalows de CPE et l'amphi Lavoisier
- Les abords (accès) de la bibliothèque universitaire
- La couture des accès aux bâtiments périphériques (BU, Astrée)
- Le square Evariste Gallois
- Les espaces au droit de l'amphithéâtre Lavoisier et des préfabriqués de CPE

Ci-dessous le périmètre d'intervention :

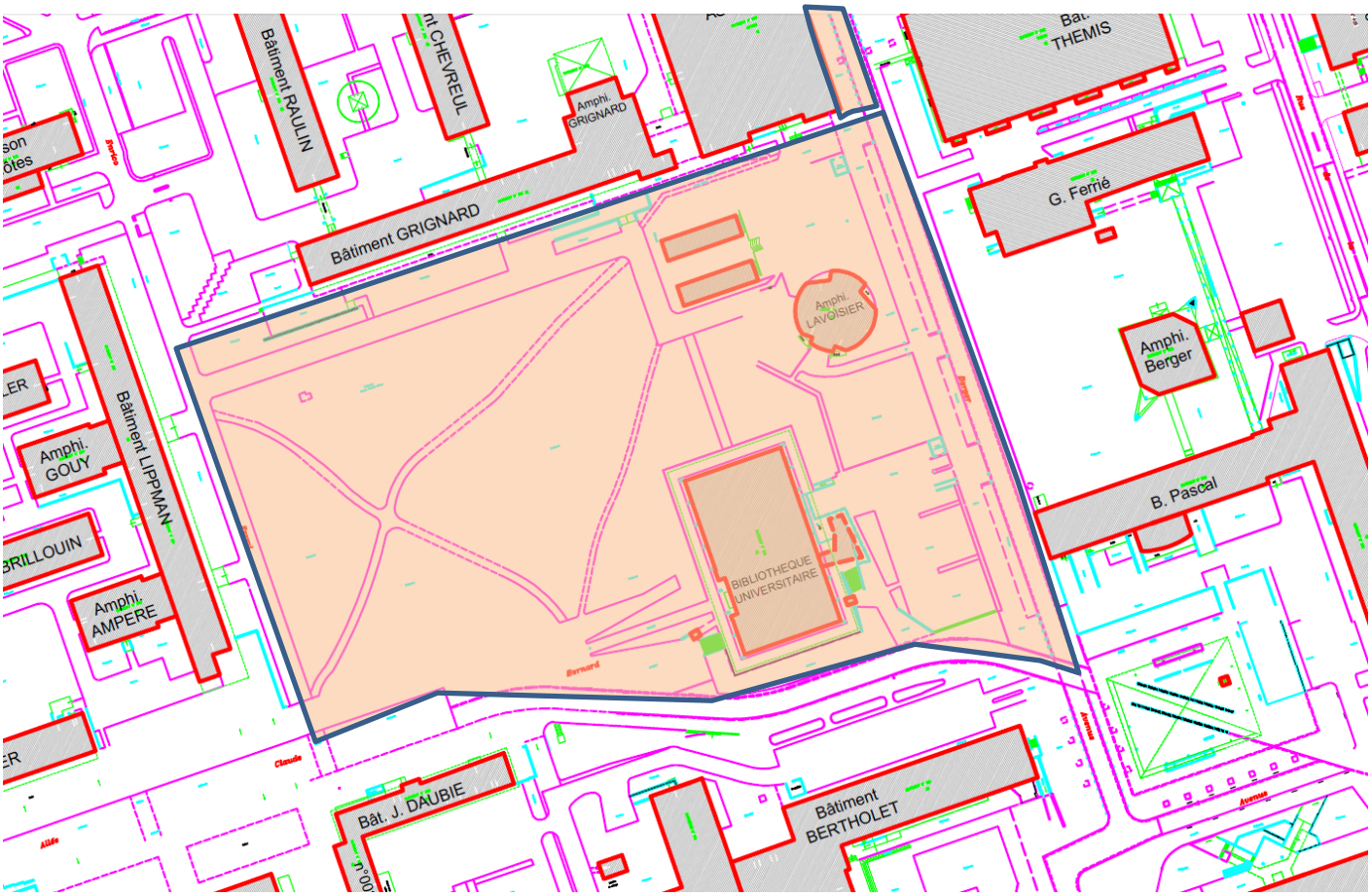

III.3. CONTRAINTES D'URBANISME

III.3.1. Plan Local d'Urbanisme

Le campus de la Doua est situé en zone urbaine USP du PLU de la commune de Villeurbanne.

La zone USP est une zone spécialisée destinée à couvrir les sites d'implantation des principaux services publics quel que soit leur mode de gestion, publique ou privée, assurant une fonction collective (administration, sécurité, défense, éducation, transport public, santé, hospitalier, sportif, culturel, sociaux, recherche, poste et télécommunication, ...).

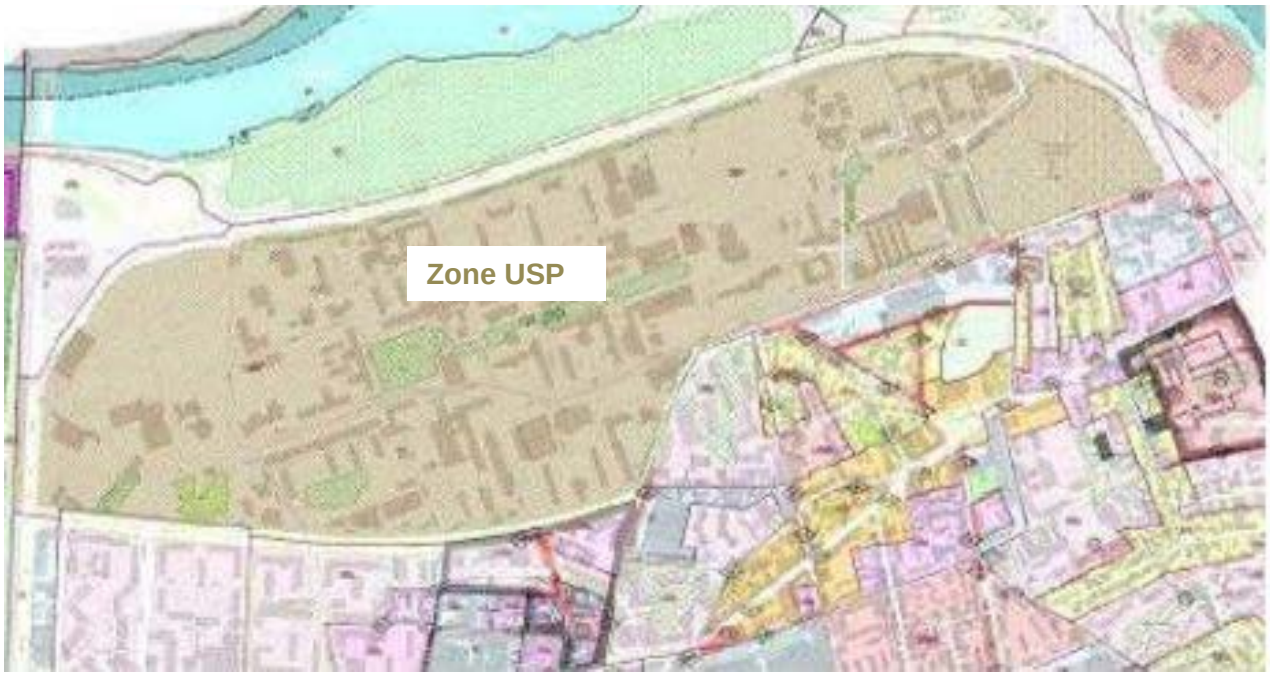

Extrait PLU Grand Lyon – Commune de Villeurbanne

Ce classement en zone USP n'induit pas de contraintes sur les projets décrits dans le présent dossier.

III.3.2. Risque d'inondations

Villeurbanne est concernée par un PPRN pour les inondations du Rhône et de la Saône.

Une frange nord du campus est inscrite dans une zone d'inondation rapide par rupture de digue (orange) toutefois la majorité du campus est inscrite dans une zone de remontée potentielle de nappe et réseau (vert clair). Cette zone n'est soumise à aucune restriction particulière.

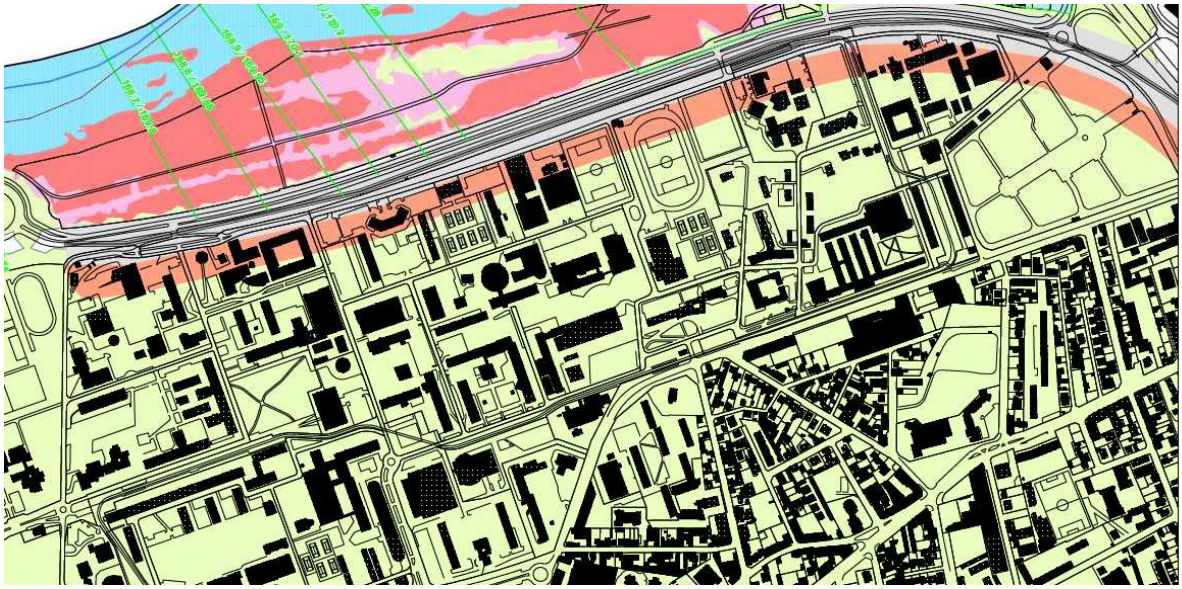

Le PPRN n'induit pas de contraintes sur les projets décrits dans le présent dossier.

III.3.3. Situation foncière

Le foncier est propriété de l'Etat, mis à la disposition de l'UCBL.

III.4. DESCRIPTION DU PROGRAMME

Nota :

De manière générale les travaux seront programmés et réalisés en concertation avec les services de la ville de Villeurbanne et de la Métropole de Lyon afin que les aménagements projetés soient en cohérence à la fois avec ceux déjà existants et avec les projets à venir.

Une attention particulière sera également portée sur le phasage des opérations afin d'éviter que des ouvrages fraichement réalisés soient détériorés par d'autres travaux.

III.4.1. Aménagement des espaces extérieurs – voiries pompier

Les futurs aménagements recevront des cheminements piétons et cyclistes afin de liaisonner l'Axe Vert sur le même modèle que ceux existants sur la rue de la Physique afin de conserver une homogénéité dans les traitements des espaces. Cette connexion au niveau de l'avenue Gaston Berger se fera de manière à assurer la sécurité des usagers entre les flux de véhicules, vélos et piétons.

Aucun passage de véhicule ne sera possible au travers du square Evariste Gallois.

L'accès aux bâtiments Astrée (pignon sud) et BU (pignon Nord) sera également repris dans le cadre de l'opération.

Dans la zone pignon Sud de la Bibliothèque universitaire, le long de la voie du tramway le remodelage du talus permettra de tracer un cheminement piétons sécurisé dans le but d'assurer la liaison entre la station Gaston Berger et l'allée Claude Bernard, axe majeur de composition et de circulation piétonne du campus.

La desserte piétonne constituant l'accès nord de la bibliothèque universitaire sera modifiée afin de s'intégrer dans le talus périphérique existant libérant ainsi l'emprise pour la réalisation de la future piste cyclable. Cette modification fera l'objet d'une étude spécifique précisant les modalités technique de préservation de cet accès (escalier, rampe…).

Nota :

L'accessibilité des bâtiments Grignard et Lippmann est intégrée au programme de l'opération de réhabilitation des quartiers scientifiques (CREM).

III.4.2. Traitement paysager

L'aménagement des espaces libres sera conçu en cohérence avec les prescriptions du schéma directeur paysager.

Les plantations répondront aux exigences environnementales et fonctionnelles (sécurité, usages, contraintes, espaces, biodiversités,…) décrites dans ce document et correspondront à la méthode de gestion des espaces extérieurs du Campus (gestion différenciée).

Le square Evariste Gallois, conservera au maximum les plantations et verra son agrément amélioré. On évitera toute perméabilisation des sols et les voies piétonnes seront reprises pour un rendu esthétique et homogène dans la continuité de l'Axe vert tout en réétudiant le dimensionnement de celles-ci.

III.4.3. Gestion des eaux pluviales

La récupération des eaux de pluies sera pensée en accord avec la politique d'aménagement mentionné dans le schéma directeur des eaux pluviales, privilégiant en particulier le principe des noues d'infiltration.

III.4.4. Eclairage public

Le plan de l'éclairage public sera repensé et traité en adéquation avec l'existant nouvellement remplacé sur l'axe vert (mobilier identique, nouveaux raccordements, externalisation de l'armoire éclairage et installation de la GTC…) en cohérence avec le schéma directeur d'éclairage et les autres projets à venir.

III.4.5. Mobilier et signalétique

Le mobilier respectera l'esprit de celui mis en place lors de la 1ère tranche des travaux (arceaux vélos, poteaux, enrochements, poubelles, assises, mat d'éclairage…) selon le schéma directeur d'aménagement (usages, urbanisation, paysage…).

La signalétique verticale et horizontale reprendra la même logique que celle installée lors de la 1ère tranche en intégrant les conclusions de l'étude en cours menées sur la signalétique globale du campus.

III.4.6. Intervention sur les réseaux

L'opération prévoit le remplacement par un nouveau réseau

- du tronçon de réseau de chaleur en mauvais état situé au droit de l'avenue Gaston Berger (tronçon Nord-Sud depuis le croisement avec le Tram jusqu'au débouché de l'avenue des Arts – branches 1 et 3 dans le schéma ci-après)
- de la branche Est-Ouest au sud des bâtiments Grignard et Astrée depuis l'avenue Gaston Berger jusqu'à la rue Fermi (branche 2).

Cette intervention sera mise à profit pour redimensionner les ouvrages afin d'intégrer les nouveaux besoins issus des constructions neuves Axel One, Chimie-Bio et INL-CPE.

Le programme prend également en compte l'éventualité à long terme d'un raccordement du bâtiment CPE (EFG) jumelé avec Curien aile D ainsi que d'un futur bâtiment qui pourrait être réalisé à la place de l'aile A de Curien le long de la rue Grignard (Aile A démolie dans le cadre de l'opération CREM).

L'extension de réseau pour alimenter ces bâtiments se ferait depuis le point de raccordement d'Axel One sur l'avenue Gaston Berger (au débouché de l'avenue des Arts) via la rue Grignard.

Plan de principe des interventions sur le réseau de chaleur

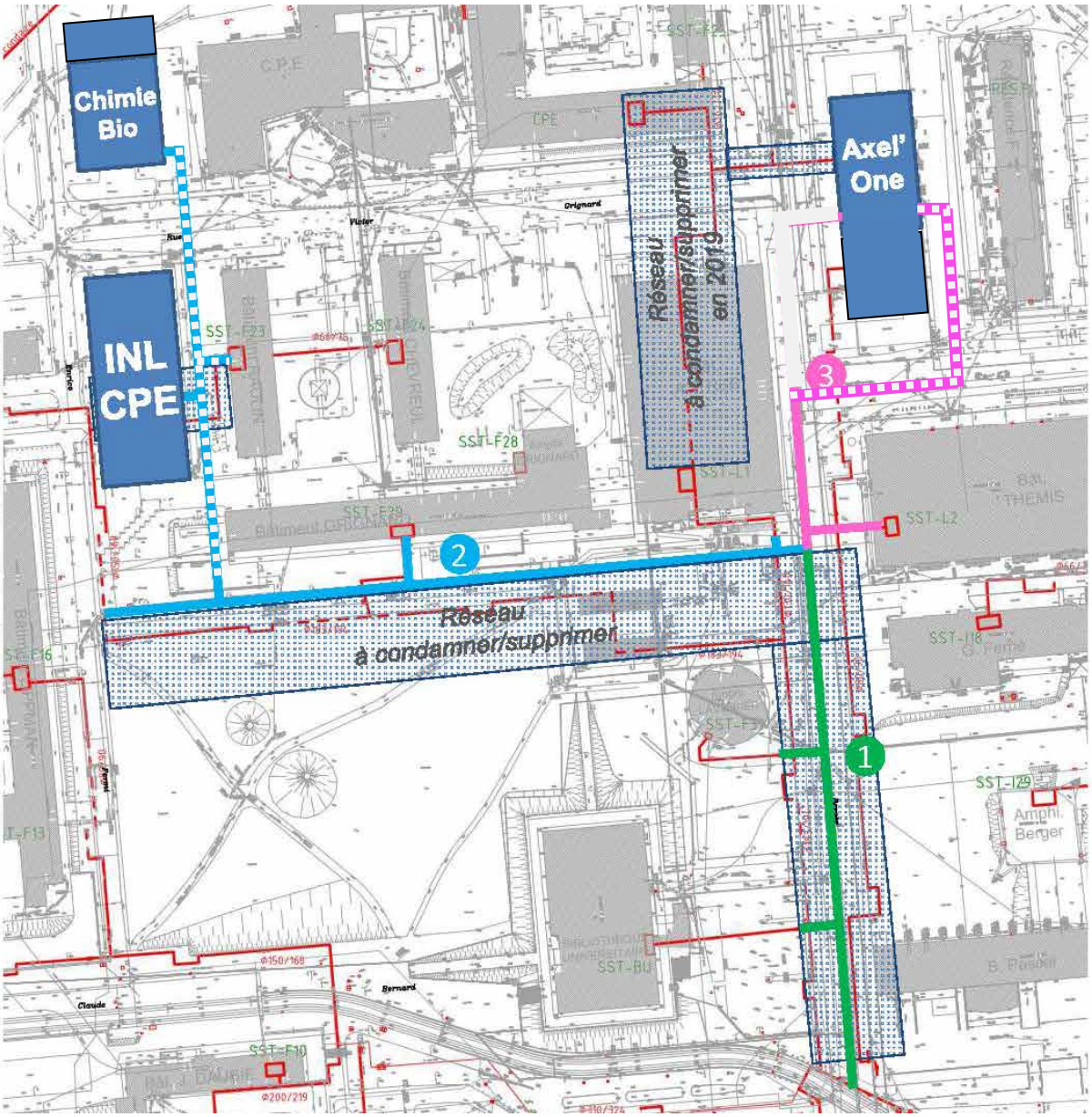

Nota :

les parties en pointillée sont hors opération Axe Vert. Il s'agit des raccordements des projets neufs Axel One, Chimie Bio et INL-CPE. Ces raccordements sont à la charge des projets concernés. Une attention particulière sera portée au respect du planning et à la bonne coordination des différentes interventions afin que ces projets soient raccordés en temps voulu.

L'aménagement intégrera également la mise à niveau des regards d'accès aux chambres des réseaux souterrains présents (assainissement, eau potable, gaz, télécom, électricité, fibre optique, chauffage urbain…). Les concessionnaires gestionnaires des réseaux concernés seront consultés.

Les réseaux abandonnés seront laissés en place.

Les interfaces avec les voiries existantes seront prises en compte.

III.4.7. Démolition de l'amphi Lavoisier et déplacement des préfabriqués CPE

La reconstitution de la continuité de l'aménagement paysager entre la voie verte déjà réalisée côté Insa dans le cadre des tranches précédentes de l'Axe Vert et le square Evariste Gallois constitue un enjeu majeur du projet d'aménagement.

La création d'un espace publique de qualité dans le prolongement du square est actuellement bloquée entre la BU et Astrée par la présence de l'amphithéâtre Lavoisier et des préfabriqués utilisés par CPE.

Comme le présente les vues ci-dessous l'ouverture de la perspective pour assurer cette continuité passe par la libération de l'espace occupé par ces bâtiments.

<u>Vue de la perspective dégagée de l'axe vert depuis l'avenue Gaston Berger côté Est</u>

<u>Vue de la perspective fermée par l'amphi et les préfa depuis l'avenue Gaston Berger côté Ouest</u>

Schéma indiquant l'ouverture de la perspective

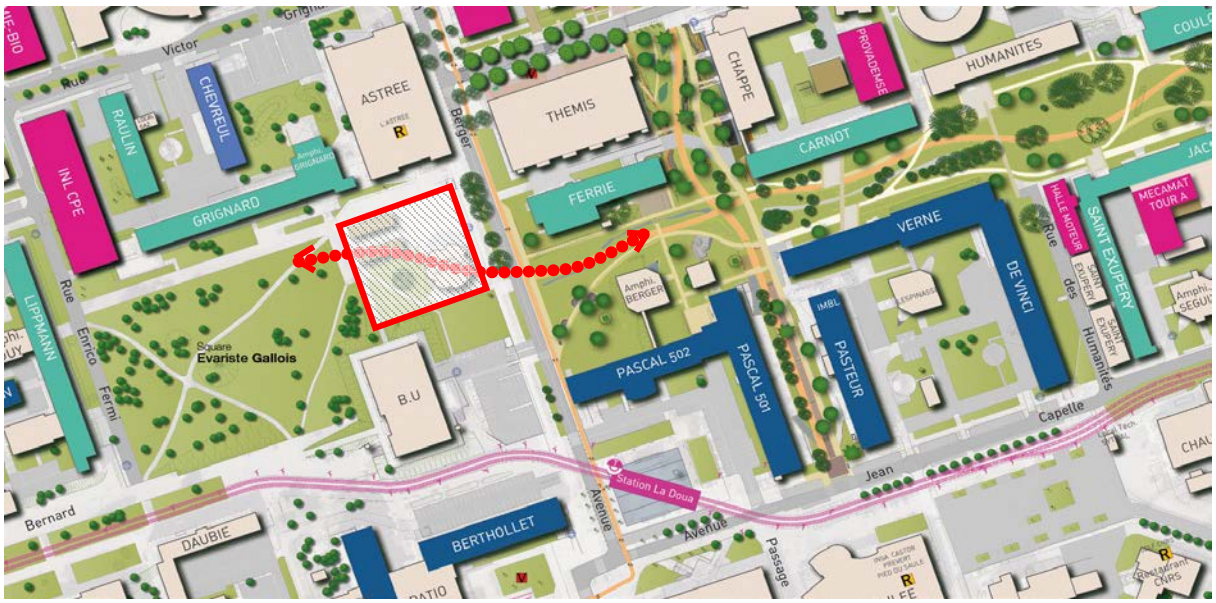

Afin de permettre cette ouverture visuelle l'opération prévoit la démolition de l'amphithéâtre et l'enlèvement des préfabriqués. L'un des deux préfabriqués sera repositionné provisoirement sur le parking entre les bâtiments Chevreul et Astrée dans l'attente de la livraison du bâtiment INL-CPE et l'autre sera évacué.

Nota :

La démolition de l'amphithéâtre a été actée en réunion de gouvernance de l'UCBL le 26 janvier 2015. Le déplacement d'un des 2 préfabriqués de CPE et la suppression de l'autre est également validé par CPE qui en assume la charge financière.

Il est à noter par ailleurs que la suppression de l'amphi Lavoisier qui ramène à 21 le nombre d'amphis de l'UCBL pour le site fait passer le taux d'occupation de 71% à 74% (données de l'enquête annuelle 2014). Cette augmentation est tout à fait supportable et permet même une meilleure optimisation des moyens à disposition de l'établissement ce d'autant plus que 2 salles supplémentaires de 100 places vont être prochainement réhabilitées, la salle Fontanne (projet établissement) et la salle Berthollet (plan campus) et que le projet Chimie-Bio offrira également en 2018 un amphi complémentaire de 120 places.

Comme précisé dans le paragraphe V.4 cette suppression engendre également une économie d'exploitation.

III.5. ESTIMATION DU PROGRAMME

III.5.1. Coût travaux

Travaux	Montant HT
Chauffage Urbain	690 000
Pistes cyclables et réseaux divers	250 000
Sols/bétons	116 000
Eclairage Public	120 000
Espaces Verts et mobilier urbain	210 000
Démolition Lavoisier et aménagements accès BU	210 000
TOTAL Travaux (valeur février 2015)	**1 596 000**

III.5.2. Coût global de l'opération

Les hypothèses de coût global reprises dans le modèle financier et présentées dans le Dossier d'Expertise des Quartiers Scientifiques sont les suivantes :

- Etudes (MOE, CT, CSPS, OPC, SSI…) : 12% du montant des travaux
- Tolérances et aléas : 11% du montant des travaux et études
- Assurances : 1.3% du montant études/travaux /tolérances aléas
- Indexation études et travaux : 2% annuel

Le coût global de l'opération est ainsi décomposé :

TOTAL Travaux HT (valeur février 2015)		**1 596 000**
Frais annexes aux travaux		
Maîtrise d'œuvre, BET et frais divers (% Tx)	*12%*	191 500
Tolérance et aléas (% Tx+MOE/BET/FD)	*11%*	196 600
Assurances et garanties (% Tx+MOE/BET/FD+aléas)	*1,30%*	25 800
TOTAL Frais annexes HT		**419 900**
TVA non récupérable	20%	**401 980**
Indexation (2%/an)	2%	**48 400**
TOTAL MAF valeur date de livraison TTC/TDC		**2 460 280**

III.6. PLANNING PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

N°	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin
1	**Axe Vert Tranche 3**			
2				
3	**Dossier d'expertise**	**32 jours**	**Lun 16/03/15**	**Mar 28/04/15**
4	Validation du DEX par les CA des établts	12 jours	Lun 16/03/15	Mar 31/03/15
5	Envoi du DEX au Rectorat et MENESR	0 jour	Mer 01/04/15	Mer 01/04/15
6	Validation par Rectorat et MENESR	2 sm	Mer 01/04/15	Mar 14/04/15
7	Signature convention ANR	2 sm	Mer 15/04/15	Mar 28/04/15
8	**Phase Etude**	**217 jours**	**Mer 01/04/15**	**Jeu 28/01/16**
9	Rédaction Marché Subséquent	3 sm	Mer 01/04/15	Mar 21/04/15
10	Mise à jour terrain (sol, topo,réseaux)	6 sm	Mer 15/04/15	Mar 26/05/15
11	Notification MS MOE	0 jour	Mar 05/05/15	Mar 05/05/15
12	AVP	5 sm	Mer 06/05/15	Mar 09/06/15
13	Validation AVP MOA	4 sm	Mer 10/06/15	Mar 07/07/15
14	PRO	5 sm	Mer 08/07/15	Mar 11/08/15
15	Validation du PRO MOA	6 sm	Mer 12/08/15	Mar 22/09/15
16	DCE	4 sm	Mer 23/09/15	Mar 20/10/15
17	Validation DCE MOA	3 sm	Mer 21/10/15	Mar 10/11/15
18	Mise en Ligne du DCE	1 jour	Mer 11/11/15	Mer 11/11/15
19	Publication	4 sm	Jeu 12/11/15	Mer 09/12/15
20	Analyse des offres	3 sm	Jeu 10/12/15	Mer 30/12/15
21	Comité Tech/choix des entreprises	1 jour	Jeu 14/01/16	Jeu 14/01/16
22	Notification des marchés de travaux	0 jour	Jeu 28/01/16	Jeu 28/01/16
23	**Phase Travaux**	**210 jours**	**Ven 29/01/16**	**Jeu 17/11/16**
24	Préparation du chantier (étude)	4 sm	Ven 29/01/16	Jeu 25/02/16
25	Travaux (hors intempéries)	38 sm	Ven 26/02/16	Jeu 17/11/16

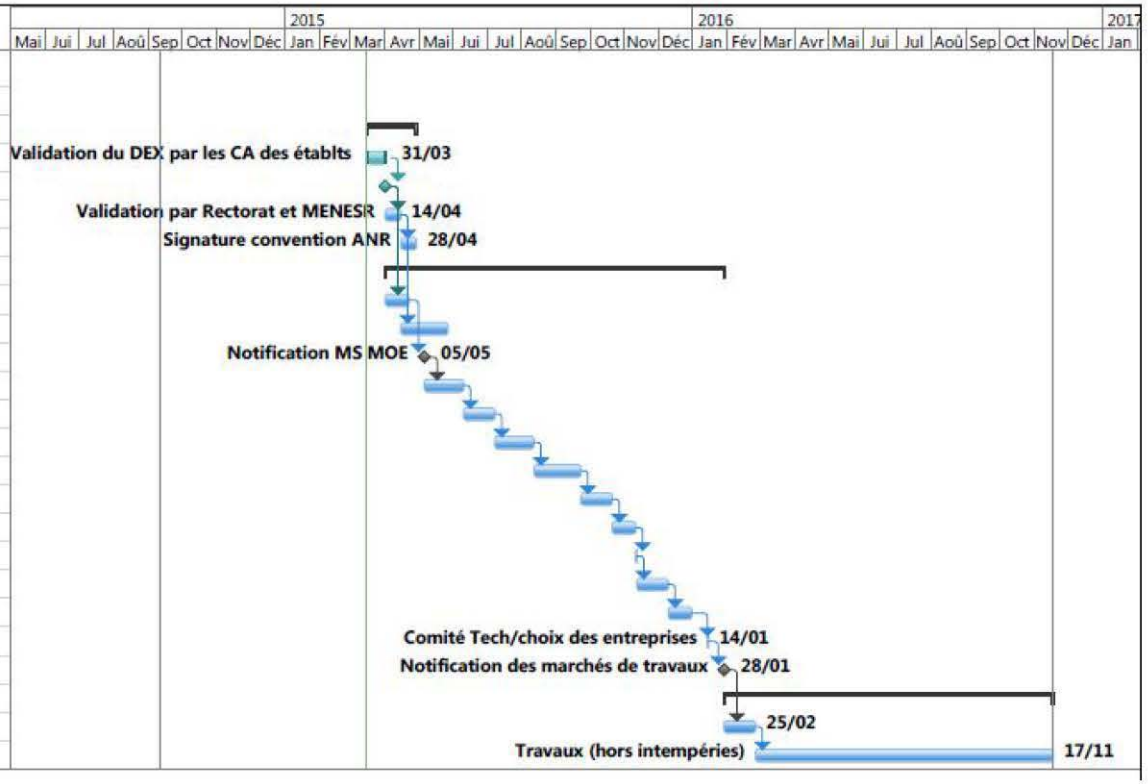

IV. PROGRAMME DE RENOVATION DES SOUS-STATIONS

IV.1. LOCALISATION DU PROJET

La totalité des bâtiments concernés par le programme de rénovation sont situés sur le campus LyonTech-la Doua.

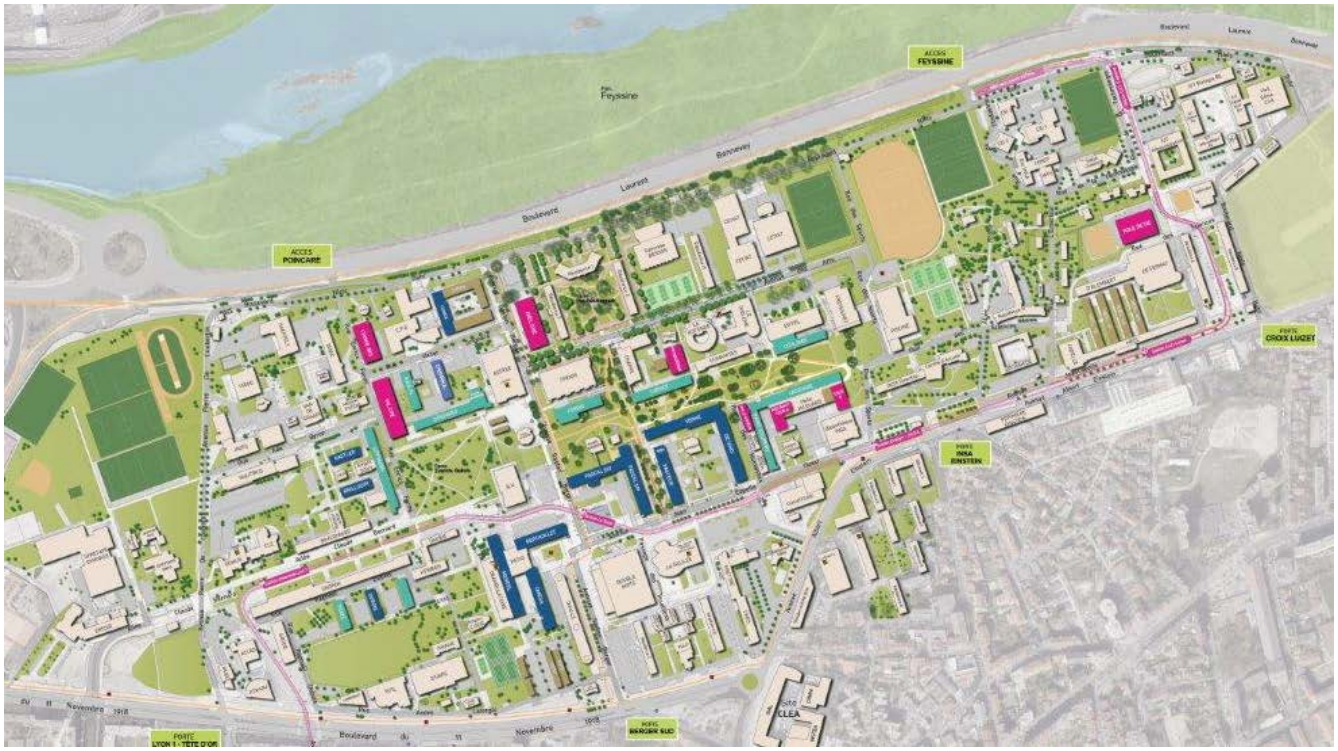

IV.2. PERIMETRE DE L'INTERVENTION

Les travaux concernent 64 sous stations localisées dans des bâtiments affectés à 3 établissements différents : CROUS, INSA et UCBL.

Nota :
les noms rayés correspondent aux sous-stations déjà réalisées en première phase
Les unités F12, F13 sont des unités à batteries d'air rattachées au circuit secondaire du bâtiment Braconnier, I28 à St Exupéry, I30 à Verne, F15 à Lippman et F28 à Grignard.

Campus zone Est : 25 sous stations à réaliser 11 déjà réalisées)

~~C01 CNRS~~	I9 Direction INSA	I20 Jacquard	I30 Amphi Lespinasse
~~C1 Marco Polo~~	I10 Archimède	I21 Jacquard	I31 Doc'INSA
~~I1 Résidence C~~	I12 Blaise Pascal	I22 St Exupéry	~~I32 Jean d'Alembert~~
~~I2 Résidence D~~	I13/I13b Blaise Pascal 1 et 2	~~I23 Freyssinet~~	S31 Piscine locaux
I3 Résidence E	~~I14 Louis Pasteur (IMBL)~~	I24 Coulomb	S32 Piscine bain
~~I4 Magellan~~	I15 Léonard de Vinci	I25 Eiffel	~~S33 Gymnase A~~
I5 Résidence H	I16 Jules Verne	I26 Humanités	S34 Gymnase B
~~I6 Info-médiathèque~~	I17 Sadi Carnot	~~I27 Rotonde~~	
~~I7 Rés. A - Collège préparatoire~~	I18 Gustave Ferrié	I28 Amphi M. Seguin	
I8 Camille Claudel (infirmerie)	I19 C.Chappe	~~I29 Amphi Berger~~	

Campus zone Ouest : 36 sous stations à réaliser (9 déjà réalisées)

BU Bibliothèque universitaire	F12 Amphi Jordan	F24 Chevreul	F36 MPU
F1 Maison des personnel DOMUS	F13 Amphi Ampère	F25 CPE	L1 Astrée
~~F2 Géode~~	F14 Brillouin	F26 Omega	L2 Thémis
~~F3 Darwin D~~	F15 Amphi Gouy	F27 Mendel-Berthollet	L6 Amphi Marie Curie
~~F4 Forel~~	F16 Lippman	F28 Amphi Grignard	S1 STAPS A
~~F5 Dubois~~	F17 Kastler	F29 Grignard	S2 STAPS B
~~F6 Lwoff~~	F18 Nautibus	F30 Accueil 43	S35 Gymnase facultés
~~F7 Darwin ABC~~	F19 Van de Graaf	~~F31 AmphiD/Lavoisier~~	S36 Vestiaires douches
F8 Serre	F20 Virgo	F32 751 TP	S37 Salle des sports IREPS
~~F9 L'Herbier~~	F22 Dirac	F33 Le Quai 43 le pont	
F10 Présidence	F22A Amphi Dirac	F34 Condorcet	
F11 Braconnier	F23 Raulin	~~F35 Istil~~	

CROUS : 3 sous stations à réaliser (5 déjà réalisées)

C38 CROUS A	C40 CROUS C	~~C42 CROUS E~~	~~C44 CROUS Monod~~
C39 CROUS B	~~C41 CROUS D~~	~~C43 CROUS F~~	~~CNRS BMS~~

IV.3. CONTRAINTES D'URBANISME

Les travaux dans les sous-stations ne sont pas impactés par le zonage du PLU ni par le PPRI.

IV.4. DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le programme de travaux consistent à séparer les parties primaire et secondaire des réseaux de chauffage en remplaçant les bouteilles de mélanges actuellement en place par des échangeurs.
Des éléments de régulations sont également installés ou remplacés suivant les nécessités de chaque sous-station.

La dissociation des circuits de chauffage se fera par la mise en place d'échangeurs à plaques comprenant la réalisation des travaux annexes nécessaires à leur bon fonctionnement (tuyauteries, calorifuge, arrivée d'eau, pompes, vase d'expansion, électricité ….)

L'objectif de cette opération est triple.

1. Apporter, par la mise en place des échangeurs à plaques une séparation physique des circuits ;
2. Améliorer la qualité des échanges calorifiques entre les circuits ;
3. Permettre l'optimisation de l'exploitation.

Dans ce contexte, la maitrise d'œuvre analysera la conception des installations (typologie des bâtiments, régimes de température) et devra proposer à la maitrise d'ouvrage toutes les préconisations techniques nécessaires pour le bon fonctionnement des échangeurs à plaques en fonction de l'état des lieux actuels et de celui projeté à l'issue de l'opération campus.

Ces préconisations devront ainsi permettre de répondre aux exigences vis-à-vis des différentes réglementations applicables et aux préconisations du futur fournisseur de chaleur.

L'opération prendra en compte également les critères suivants :

- Simplicité d'exploitation au regard de la qualification des personnels d'exploitation
- Maintenance préventive et prédictive (normalisation du matériel, consignes d'exploitation)

IV.5. ESTIMATION DU PROGRAMME

Travaux	Montant HT
Rénovation des sous-stations	1 182 500
TOTAL Travaux HT (valeur février 2015)	**1 182 500**

Prestations intellectuelles	
Maîtrise d'œuvre et OPC (% Tx) : 9%	106 400
CT et SPS (% Tx) : 1%	11 800
TOTAL Prestations intellectuelles HT	**118 200**
Frais annexes aux travaux	
Assurances et garanties (% Tx+MOE/OPC/CT/SPS) : 1%	13 000
Tolérance et aléas : 6%	94 600
Divers (publicité, reprographie, diagnostic amiante)	6 500
TOTAL Frais annexes HT	**114 100**

TVA non récupérable	**282 960**

Indexation (2%/an sur 1 an)	**33 960**

TOTAL MAF valeur date de livraison TTC/TDC	**1 731 720**

IV.6. PLANNING PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

N°	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin
1	**Rénovation de sous-stations**			
2				
3	**Dossier d'expertise**	**42 jours**	**Lun 02/03/15**	**Mar 28/04/15**
4	Validation du DEX par les CA des établts	22 jours	Lun 02/03/15	Mar 31/03/15
5	Envoi du DEX au Rectorat et MENESR	0 jour	Mar 31/03/15	Mar 31/03/15
6	Validation par Rectorat et MENESR	2 sm	Mer 01/04/15	Mar 14/04/15
7	Signature convention ANR	2 sm	Mer 15/04/15	Mar 28/04/15
8	**Phase Etude**	**227 jours**	**Mer 01/04/15**	**Jeu 11/02/16**
9	Rédaction Marché MOE	3 sm	Mer 01/04/15	Mar 21/04/15
10	Publication	4 sm	Mer 22/04/15	Mar 19/05/15
11	Analyse des candidatures et offres	3 sm	Mer 20/05/15	Mar 09/06/15
12	Comité Tech/choix du titulaire	1 jour	Mer 17/06/15	Mer 17/06/15
13	Notification du marché MOE	0 jour	Mer 24/06/15	Mer 24/06/15
14	Diag+AVP	6 sm	Jeu 25/06/15	Mer 05/08/15
15	Validation AVP MOA	3 sm	Jeu 06/08/15	Mer 26/08/15
16	PRO	6 sm	Jeu 27/08/15	Mer 07/10/15
17	Validation du PRO MOA	4 sm	Jeu 08/10/15	Mer 04/11/15
18	DCE	4 sm	Jeu 05/11/15	Mer 02/12/15
19	Validation DCE MOA	2 sm	Jeu 03/12/15	Mer 16/12/15
20	Mise en Ligne du DCE	0 sm	Mer 16/12/15	Mer 16/12/15
21	Publication	4 sm	Jeu 17/12/15	Mer 13/01/16
22	Analyse des offres	3 sm	Jeu 14/01/16	Mer 03/02/16
23	Comité Tech/choix du titulaire	1 jour	Jeu 04/02/16	Jeu 04/02/16
24	Notification des marchés	0 jour	Jeu 11/02/16	Jeu 11/02/16
25	**Phase Travaux**	**165 jours**	**Ven 12/02/16**	**Jeu 29/09/16**
26	Etudes d'EXE et commandes de fournitures	12 sm	Ven 12/02/16	Jeu 05/05/16
27	Préparation du chantier	4 sm	Ven 08/04/16	Jeu 05/05/16
28	Travaux	21 sm	Ven 06/05/16	Jeu 29/09/16

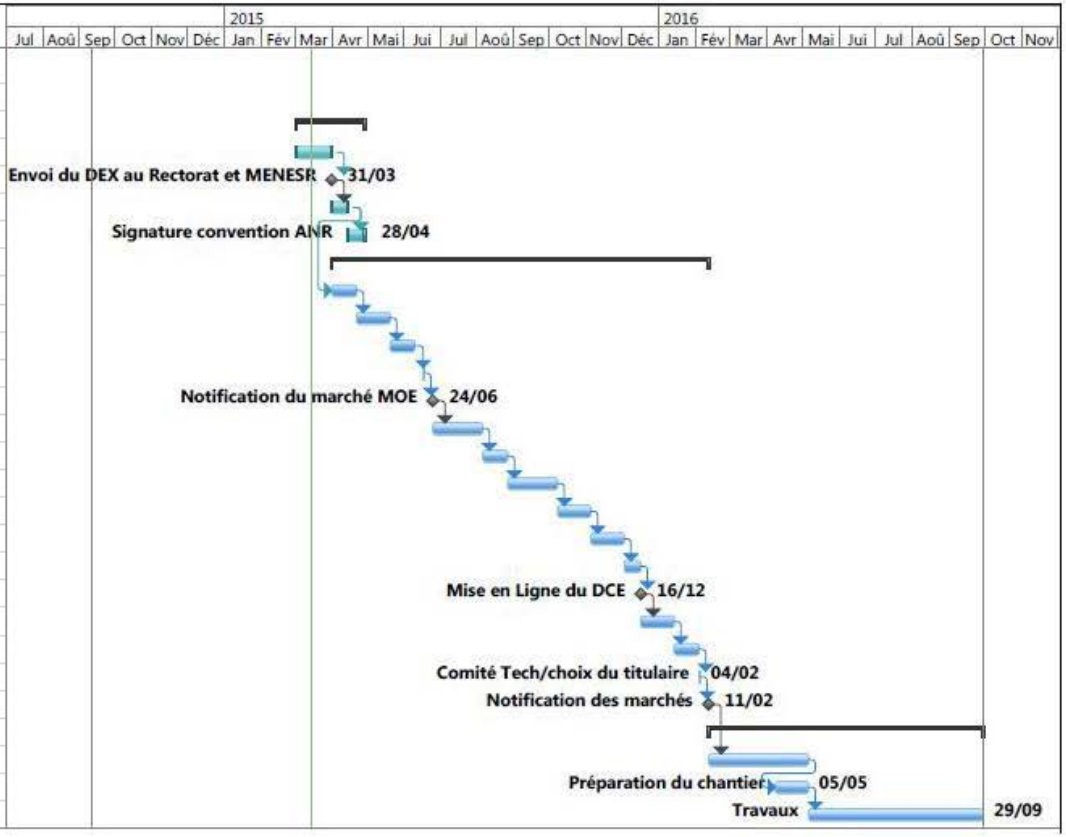

V.MONTAGE DES DEUX OPÉRATIONS

V.1. ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DES 2 OPERATIONS

V.1.1. Maîtrise d'Ouvrage

L'Université de Lyon est le porteur du projet Lyon Cité Campus, et en assure la direction.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération Axe vert est assurée par l'Insa de Lyon.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération Rénovation des sous stations est assurée conjointement par la Chancellerie des Universités et par l'Insa de Lyon. Les engagements de chacun sont régis par une convention constitutive de groupement de commande (présentée en annexe).

Le SIDD (Service interuniversitaire Domaine de La Doua) prend en charge la conduite de l'opération Axe Vert Tranche 3.

Un comité de pilotage constitué des directions du patrimoine de l'Insa de Lyon et de l'UCBL ainsi que de l'équipe projet de l'UdL se réunit 2 fois par mois pour traiter des sujets courants.

Un Comité de Maîtrise d'Ouvrage a été également été mis en place dans le cadre du projet LyonTech-la Doua. Il se réunit en fonction des besoins, et valide les différentes phases opérationnelles des projets. Il est composé :

- Du Président de l'Université de Lyon (UdL)
- Du Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)
- Du Directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (INSA)
- Du Rectorat

V.1.2. Mode opératoire

La mission de maîtrise d'œuvre de l'**opération Axe Vert tranche 3** sera assurée par le groupement Dumétier Design dans le cadre de son accord cadre, cette mission faisant l'objet d'un marché subséquent.

La réalisation sera assurée dans le cadre de marchés de travaux allotis.

L'**opération de rénovation des sous-stations** sera menée dans le cadre de la loi MOP avec appel d'offre pour le maître d'œuvre et réalisation des travaux par marché de travaux allotis.

V.2. SOUTENABILITÉ FINANCIÈRE DES OPÉRATIONS

Les financements des 2 opérations se répartissent comme suit :

Axe Vert Tranche 3

- Intérêt ANR 2014 : 1 918 000 €TTC
- Intérêt ANR 2015 : 542 280 €TTC.

Soit un total de 2 460 280 €TTC

Rénovation des sous stations

- Intérêt ANR 2015 : 757 720 €TTC.
- Chancellerie des Universités (budget annexe) : 459 000 €TTC
- Métropole de Lyon – CPER 2015/2020 : 515 000 €TTC

Soit un total de 1 731 720 €TTC

Tableau récapitulatif de la répartition des financements par opération

Financements			Coûts d'opérations	
			Axe vert T3	Rénovation sous stations
ANR	anr2014	1 918 000	1 918 000	
	anr2015	1 300 000	542 280	757 720
Chancellerie		459 000		459 000
Métropole		515 000		515 000
	Total	**4 192 000**	**2 460 280**	**1 731 720**

Nota : Le financement de l'opération Axe Vert T3 est acté par le courrier de Mme la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 20/02/2014 (ci-joint en annexe).

V.3. MONTAGE DES CONVENTIONS

Pour la partie financée par les intérêts ANR, une convention de financement unique couvrant les 2 opérations sera mise en place portant sur un montant global de 3 218 000 €TTC (1 918 000 + 1 300 000 €).

La fusion du financement ANR des 2 opérations au sein d'une même convention se justifie pleinement du fait de la part commune prépondérante représentée par l'intervention sur le réseau de chaleur.

Cette intervention représente en effet plus de 50% de l'opération Axe Vert T3 et 100% de l'opération de rénovation des sous stations.

La part financée par la Métropole de Lyon soit 515 000 €TTC fera l'objet d'une convention spécifique INSA de Lyon – Métropole de Lyon.

V.4. PRISE EN CHARGE DE LA MAINTENANCE ET DU GER

La prise en charge de la maintenance des espaces extérieurs est assurée par le SIDD.

Ce projet ne rajoute pas de cout supplémentaire à ses charges actuelles.

La prise en charge de la maintenance et du GER des échangeurs est assurée par le délégataire de la DSP.

Les 2 opérations décrites dans ce dossier n'engendrent pas de surcoût de maintenance pour les établissements, la démolition de l'amphithéâtre Lavoisier amenant même pour l'UCBL une diminution des frais de maintenance et de consommations estimé à 35 k€/an environ.

VI. ANNEXES

- **Plan du réseau de chauffage existant**
- **Inventaire des sous-stations**
- **Courrier de confirmation des financements ANR 2014 par le MESR**
- **Convention constitutive de groupement de commandes – Opération de remplacement de dispositif de bouteilles de mélange par des échangeurs à plaque – LyonTech-la Doua**

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-062

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2015

PROPRIETE DU SITE DE ROCKEFELLER

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la démarche en cours de formalisation de conventions d'utilisation entre l'Etat et l'UCBL conformément à l'article R.2313-1 du code général de la propriété des personnes publiques créé par le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011, le site de Rockefeller, à l'instar des autre sites de l'UCBL, a fait l'objet d'une recherche des arrêtés d'affectation et des titres de propriétés des parcelles concernées.

A cet égard, les échanges avec le Rectorat de l'Académie de Lyon et le service France-Domaine n'ont pas permis d'établir clairement qui de l'Etat ou de l'UCBL est le propriétaire de certaine des parcelles du domaine Rockefeller, à savoir AK1 (bâtiment principal, une partie du bâtiment CIER), AK3 (Villa Volney), AK4 et 5 (restaurant universitaire du CROUS), AK6 et 19 (médiathèque Paul Zech).

Dans la mesure où l'Etat a reconnu à l'UCBL le pouvoir de trancher la question, il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur l'identité du propriétaire de ces parcelles.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 mars 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé la désignation de l'Etat comme propriétaire de parcelles du domaine Rockefeller, à savoir AK1 (bâtiment principal, une partie du bâtiment CIER), AK3 (Villa Volney), AK4 et 5 (restaurant universitaire CROUS), AK6 et 19 (médiathèque Paul Zech) avec mise à disposition par l'Etat à l'UCBL des parcelles par une convention d'utilisation afin de permettre à l'Université d'assurer le fonctionnement du service public dont elle a la charge.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 mars 2015

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-063

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2015

RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS CONTRACTUELS A L'UCBL

Exposé des motifs :

Pour assurer ces missions d'enseignement et de formation, l'Université Lyon 1 doit faire appel à des personnalités extérieures chargées d'apporter leurs compétences et leurs expériences du monde socio-économique.
Dans ce cadre, l'Université souhaite utiliser les 2 dispositifs de recrutement prévus par la règlementation.
Les demandes faites au titre de l'une ou l'autre des modalités seront intégrées à la campagne d'emploi.

1. LES ENSEIGNANTS ASSOCIES A MI-TEMPS (décret 85-733)

Les enseignants associés peuvent être de niveau Professeur des Universités (PR) ou Maître de Conférences (MCF).
Ils sont recrutés pour un service correspondant à la moitié de celui d'un enseignant-chercheur (96 HETD en présentiel devant étudiants + 402 heures d'activités de recherche au sein d'une unité de recherche rattachée à Lyon 1).
Les candidats doivent justifier depuis au moins trois ans d'une activité professionnelle principale autre que d'enseignement et d'une expérience professionnelle directement en rapport avec la discipline enseignée.

Les candidatures sont soumises pour avis à la Commission Recherche restreinte du Conseil Académique et au Conseil d'Administration restreint.

Les MCF associés sont nommés par le Président pour une période de trois ans renouvelables.
Les PR associés sont nommés par décret pour une période de trois ans renouvelables.

Toute décision contraire aux avis identiques des deux conseils devra être motivée auprès de ces deux conseils.

Ils sont rémunérés selon la grille indiciaire prévue par la règlementation (cf. arrêté ministériel).
Conformément à la règlementation, les enseignants associés sont autorisés à réaliser des heures complémentaires.

2. LES ENSEIGANTS CONTRACTUELS (L 95463)

Peuvent faire acte de candidature dans cette catégorie :

- Les titulaires d'un diplôme au moins équivalent au niveau enseigné et en lien avec la discipline à enseigner.
- Et / ou les personnes disposant d'une expérience professionnelle d'au moins sept ans en lien avec la discipline à enseigner.
- Les personnes candidates doivent exercer une autre activité professionnelle directement en rapport avec la discipline enseignée.

Les enseignants contractuels sont recrutés par un comité de sélection selon les mêmes modalités que les enseignants-chercheurs (chapitre II du décret 84-431).
Les contrats sont conclus à temps incomplet (50 % maximum) pour une période maximale de 3 ans renouvelable. Le renouvellement est soumis à l'avis d'une commission composée de 8 membres (4 membres du conseil d'administration et de 4 membres du conseil académique).

Le niveau de rémunération est fixé en référence au 3ème échelon de la grille des MCF (indice brut 677) ou au 1er échelon de PR (indice brut 801) au prorata du temps de travail.

Ils sont recrutés pour un service correspondant à la moitié de celui d'un enseignant (192 HETD avec un minimum de 96 HETD en présentiel devant étudiants).

Les enseignants contractuels relèvent du régime de protection sociale du décret 86-83.

Ce dispositif remplace celui des PAST U et des enseignants contractuels hors section CNU.
Ces dispositions s'appliqueront à compter de la campagne d'emploi 2016 (lettre de cadrage de juillet 2015), à l'exception des 3 postes vacants à ce jour (ISTR, UFR STAPS et FST).

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 mars 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé la politique de recrutement de contractuels enseignants à l'Université Lyon 1.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 17
Contre : 2
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 mars 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-064

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2015

POLITIQUE DE L'ETABLISSEMENT CONCERNANT LES ETUDIANTS EN SITUATION DE SOUFFRANCE PSYCHOLOGIQUE

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 mars 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

A discuté et a été informé de la politique de l'établissement concernant les étudiants en situation de souffrance psychologique (cf. document joint).

Fait à Villeurbanne, le 26 mars 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Présentation devant le CA

Politique de l'établissement concernant les étudiants en situation de souffrance psychologique

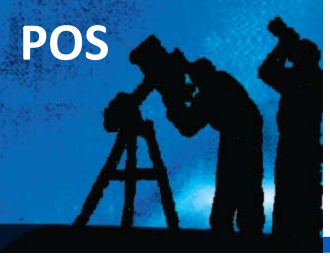

Gestation

2013

- Travaux du Groupe de travail prospective et orientations stratégiques: « Améliorer la réussite des étudiants : aspect pédagogique, sociologique et social »
- Audition de l'équipe santé mentale du SUMPPS : Problématique des délais de prise en charge des étudiants.

2014

- Renforcement de la cellule psychologie du SUMPPS
- Déploiement d'un sondage à destination des enseignants-chercheurs
- Travaux avec la cellule psychologie du SUMPPS : formation pour les EC, procédures…

2015

- Déploiement des dispositifs

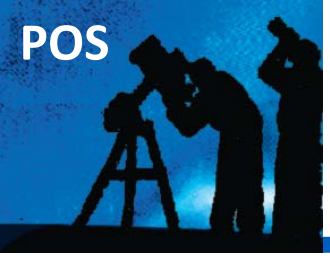

Plan

1. Sondage et données statistiques

2. Préconisations

Quelques données nationales et locales

Données nationales :

Source : PANORAMA 2013 CONDITIONS DE VIE DES ÉTUDIANTS
M. Ronzeau et C. Van de Velde, INFOS no. 29 de l'OVE, décembre 2014

Des différences selon les filières.
Par exemple, sur le ressenti de l'épuisement :
69 % en CPGE
52 % en université
42 % dans les filières d'ingénieurs.

Les effets très négatifs d'une activité salariée sont mis en avant

Nombre de cas vu au SUMPPS en 2013-14 : 450

Figure 8 – Les fragilités psychologiques des étudiants (en %)

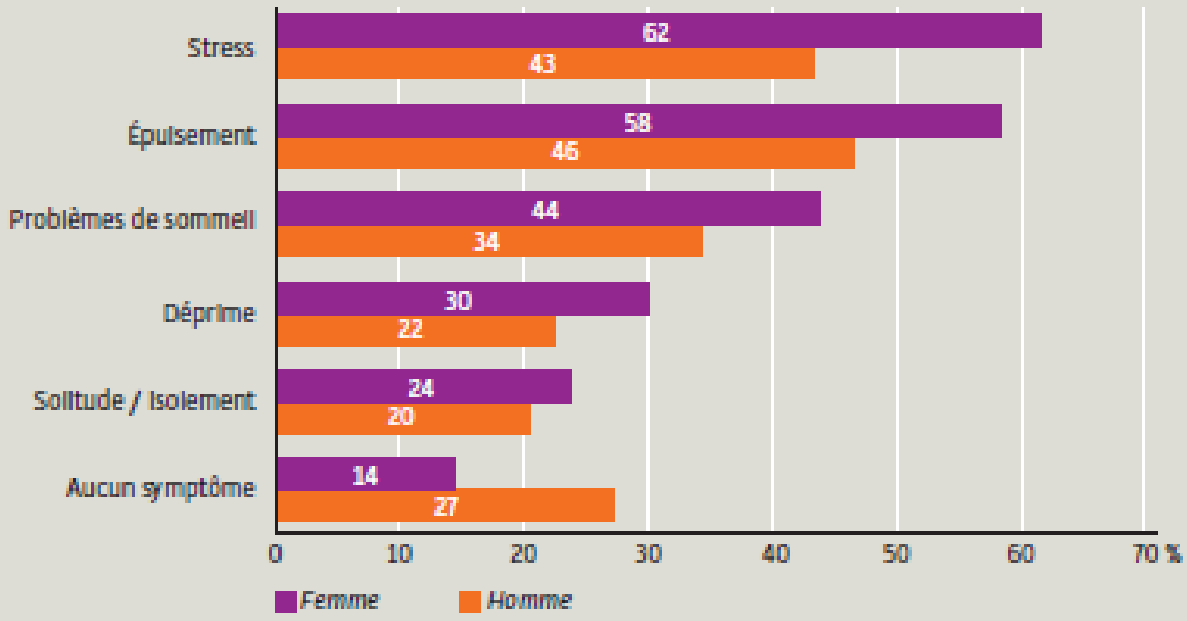

Lecture : 62 % des étudiantes et 43 % des étudiants déclarent avoir ressenti du stress lors de la semaine précédant leur réponse à l'enquête.
Champ : ensemble des répondants (n= 40 911).

Quelques données SUMPPS

- Plus d'un étudiant sur deux enquêté est vulnérable à la dépression, présente une faible estime de soi.
- Plus d'un étudiant enquêté sur 10 présente un risque important de troubles psychiques nécessitant un soin et seulement 1/5 d'entre eux bénéficie d'une modalité de prise en charge.

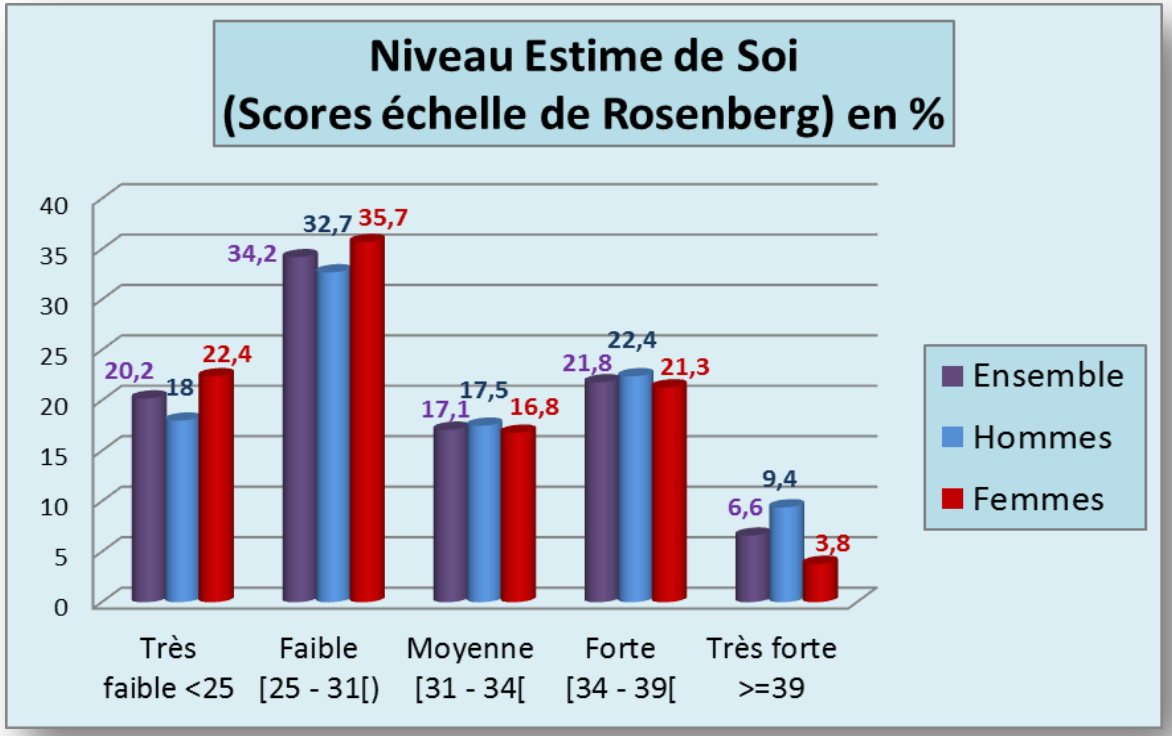

ESTINGOY Pierrette, FORT Emmanuel, NORMAND Jean Claude, LEROND Jérôme, D'AMATO Thierry , **« Vulnérabilités psychiques chez l'étudiant. A propos de deux enquêtes en santé mentale à l'Université Lyon 1»,** *Annales Médico Psychologiques*, 171 (2013), p. 392-398.

Sondage réalisé

Chiffrer et comprendre les situations où les enseignants doivent faire **face à des étudiants présentant des difficultés psychiques** pour mieux identifier **les besoins d'information et d'accompagnement du personnel universitaire**

215 réponses

Nombre de cas		
jamais	53	25%
une fois	45	21%
Plus d'une fois	117	54%

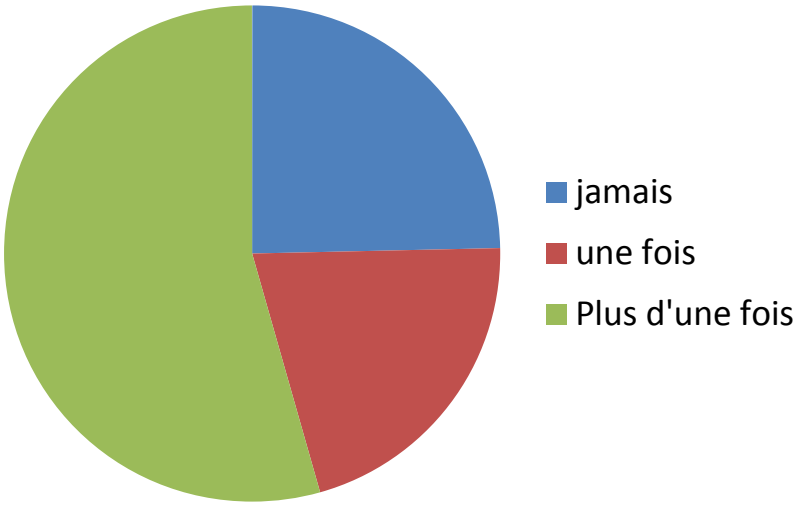

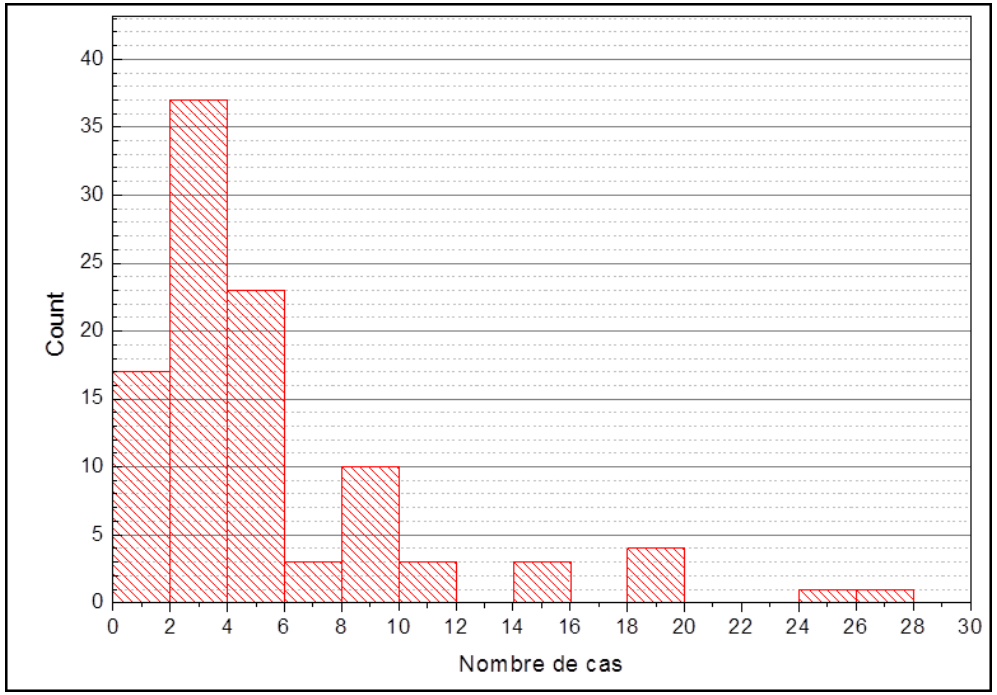

Les directeurs ou les référents pédagogiques ne sont pas les plus confrontés au problème

Sondage réalisé

Quelles études étaient suivies par l'étudiant ?

Licence	51	35%
master	32	22%
IUT	6	4%
DUT	22	15%
santé	29	20%
doctorat	4	3%

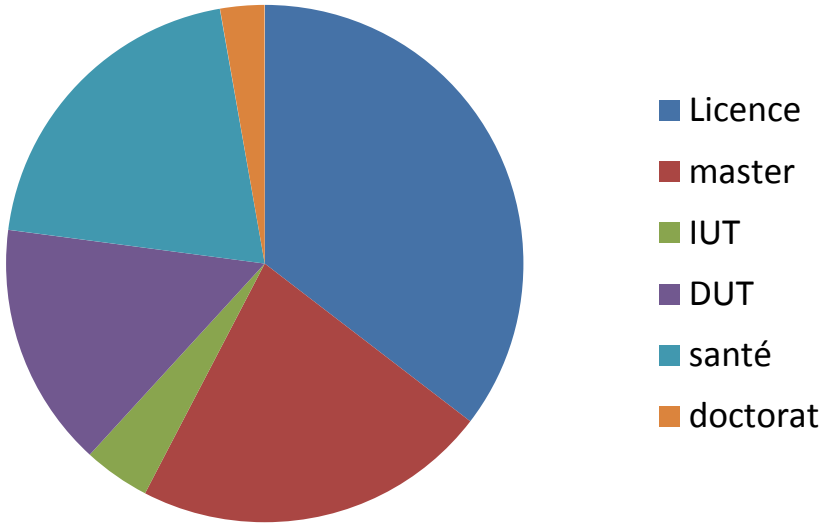

Tous les niveaux et tous les domaines sont concernés.

Points remarquables :

- Peu de cas déclarés en PACES
- 22 cas en biologie … problème lié à la réorientation des PACES ?

Sondage réalisé

Si vous avez été alerté par les attitudes de l'étudiant présentant des difficultés, quelles étaient-elles?

Absentéisme	72
Décrochage scolaire	56
Troubles de la concentration	53
Ralentissement ou somnolence	35
isolement vis-à-vis des pairs	77
Anxiété / pleurs ou tristesse	80
Discours incohérent	45
Négligence sur l'hygiène et la tenue vestimentaire	22
Agitation ou agressivité	61

Pas de cas type

Dans le cas où vous avez été alerté par l'attitude de l'étudiant , dans quel contexte cela s'est-il produit ?

L'enseignant en première ligne

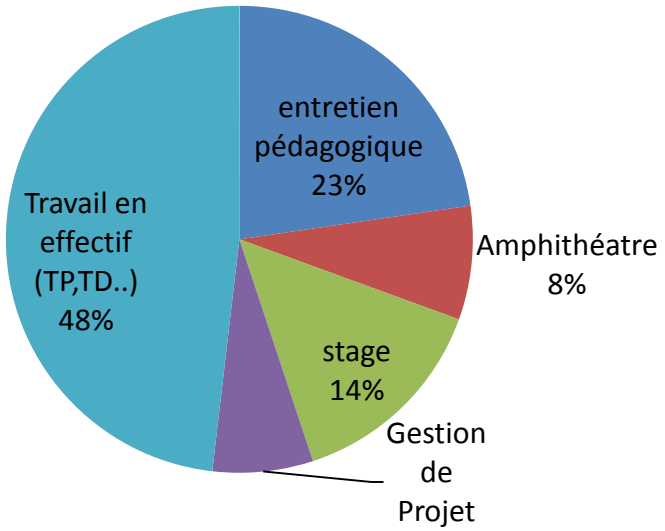

Sondage réalisé

En cas de signalement à une tierce personne, laquelle avez-vous contactée ? (plusieurs réponses possibles):

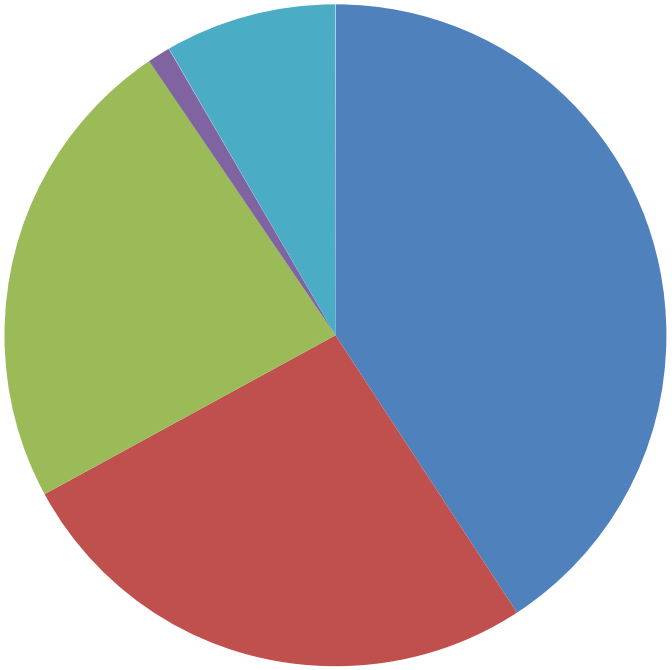

collègue	73	
Hierarchie	47	
MPU	42	**jamais seule**
sécurité	2	
parents	15	

La médecine préventive n'apparait jamais seule. Elle n'est alertée que d'une fraction des cas:
-> impossibilité pour l'établissement de disposer de statistiques complètes
-> Prise en compte dans la future procédure

Sondage réalisé

Estimez-vous que ces situations vous ont mis en difficulté personnelle ?

non	115	71%
oui	36	22%
pas de réponse	11	7%

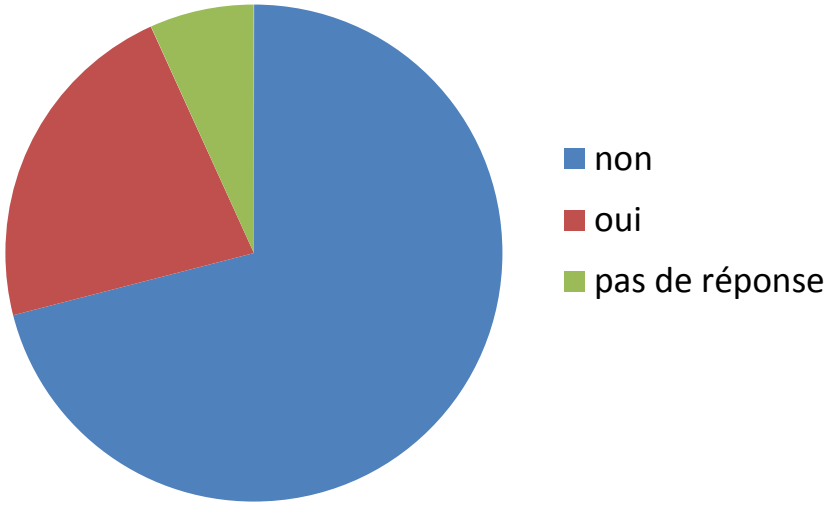

Résultat rassurant … MAIS

a) les collègues ont décrit avec force détails les cas rencontrés, ce qui marque un besoin d'échange qui est à rapprocher des 79% déclarant vouloir consacrer au moins une demi-journée à une formation

b) Des témoignages rapportent des comportements agressifs ou du harcèlement (mail) de la part d'étudiants. Problème du positionnement par rapport à l'étudiant.

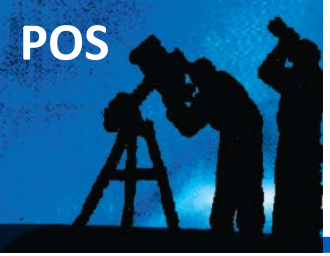

Préconisations

Formation des personnels à la détection des étudiants en souffrance psychique

Diffusion d'une procédure de signalement

Création d'un observatoire de la santé étudiante s'appuyant sur des référents SUMPPS

Réflexion sur un logiciel métier permettant des extractions statistiques

Procédure interne au sein de l'équipe santé mentale du SUMPSS (Alerte)

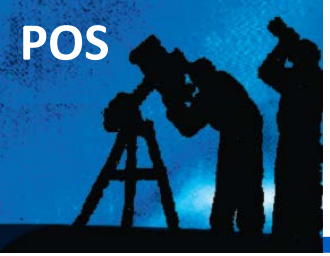

Formation animée par le SUMPPS

Demi-journée didactique à destination des enseignants

- ***Comprendre***
  - Après avoir rappelé les difficultés psychologiques potentiellement rencontrées par les étudiants, les intervenants présenteront les catégories de troubles les plus fréquents.
- ***Repérer***
  - Des critères simples seront proposés afin de différencier un problème « normal » d'un risque « pathologique », avec un accent mis sur les signes les plus alarmants.
- ***Agir***
  - Après avoir présenté la procédure face à un étudiant en difficulté, une réflexion interactive autour de quelques situations types choisies sera développée.
  - Le lien avec la psychopathologie sera fait en recentrant sur la place du professeur.

Demi-journée optionnelle

- **Travail en groupe de 12 à 15 inscrits sur des études de cas amenées par les enseignants.**

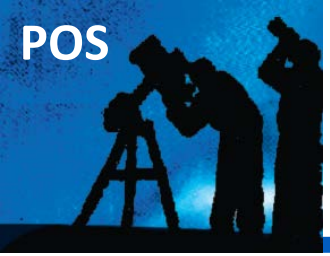

Formation animée par le SUMPPS

Formation des personnels à la détection des étudiants en souffrance psychique

- Formation à inclure au cycle d'accueil des nouveaux enseignant-chercheurs.
- Formation à ajouter à l'offre de formation à destination des personnels
- Cibles prioritaires : secrétariats, enseignants référents…

Prochaine étape : Réponse à l'appel à projets Pratiques Pédagogiques Innovantes (PPI) 2015-2016

Procédure

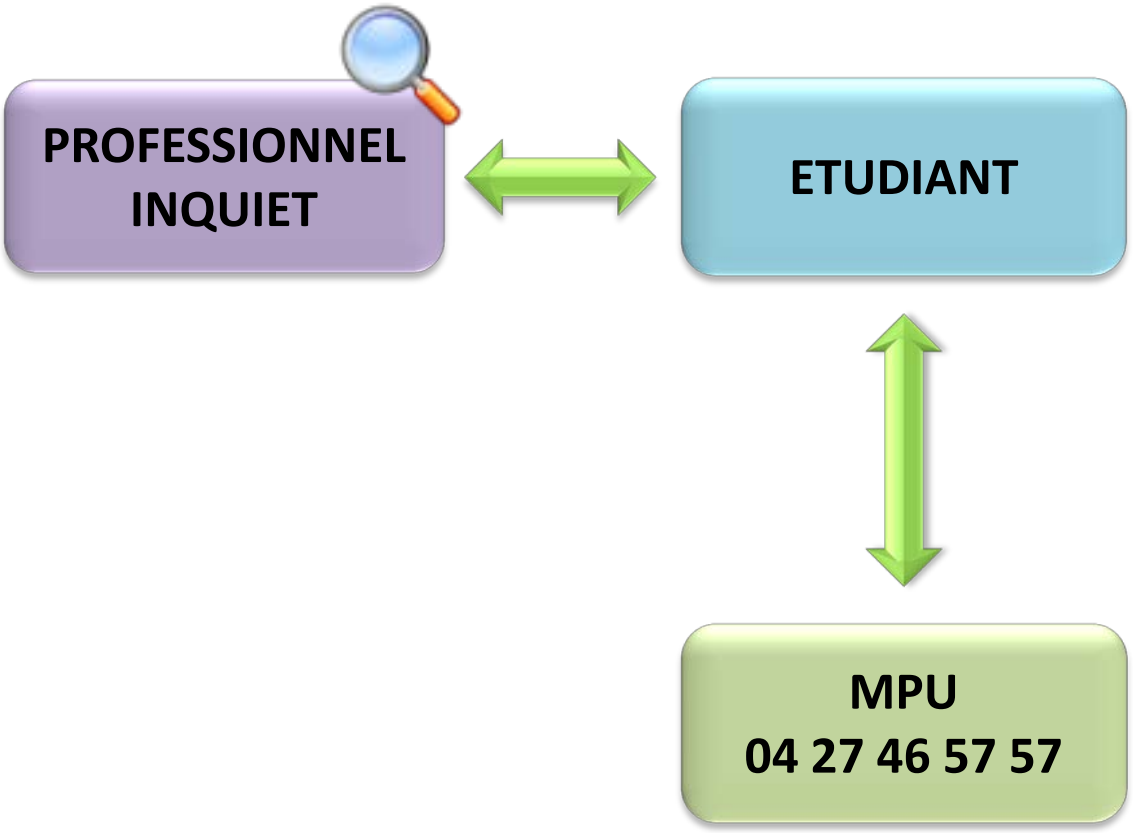

Circuit de confiance (majoritaire). Communication possible avec l'étudiant.

Procédure

PROFESSIONNEL INQUIET

ETUDIANT

SÉCURITÉ 30

MPU
04 27 46 57 57

Circuit d'urgence. Danger immédiat.

Procédure

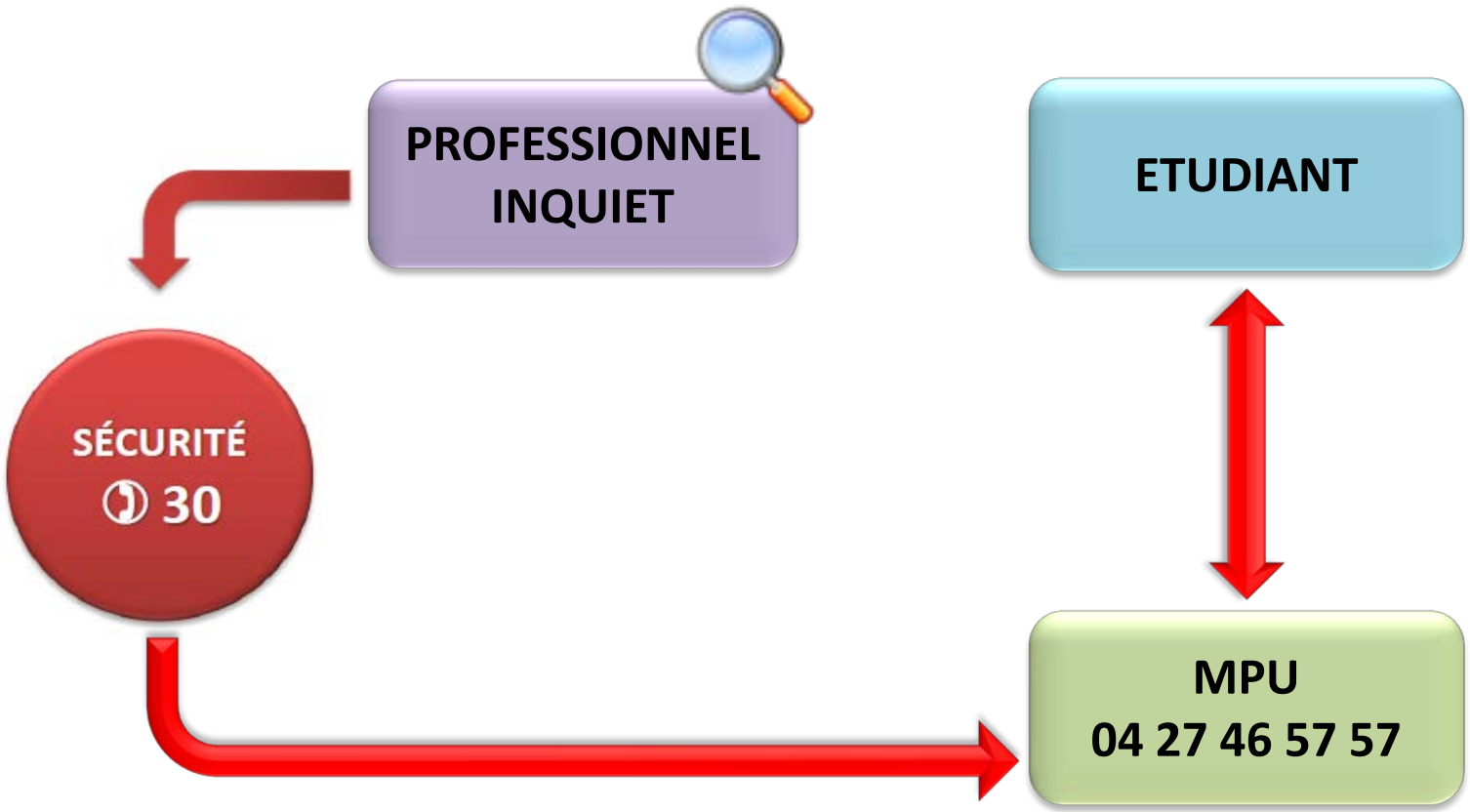

Circuit d'urgence. Danger immédiat.

Procédure

Option 1 : « Avis des enseignants »

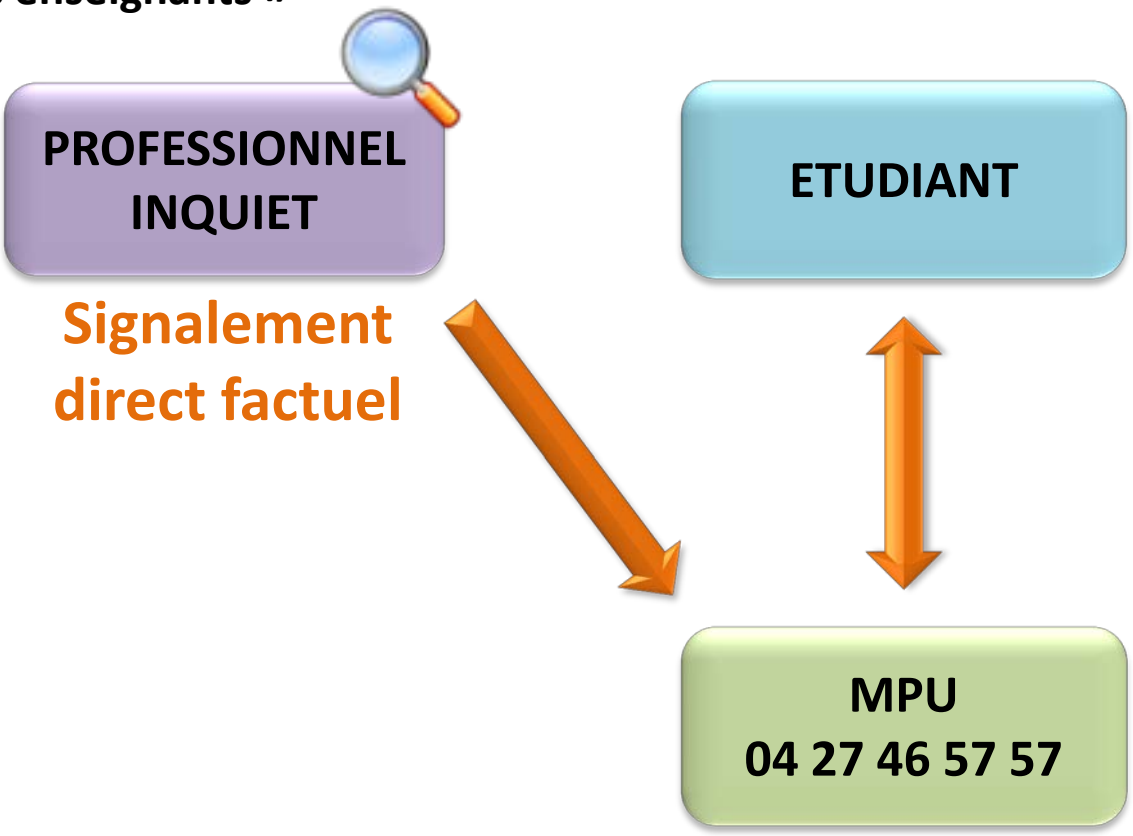

Circuit de réserve. Communication difficile ou impossible.

Procédure

Option 1 : « Avis des enseignants »

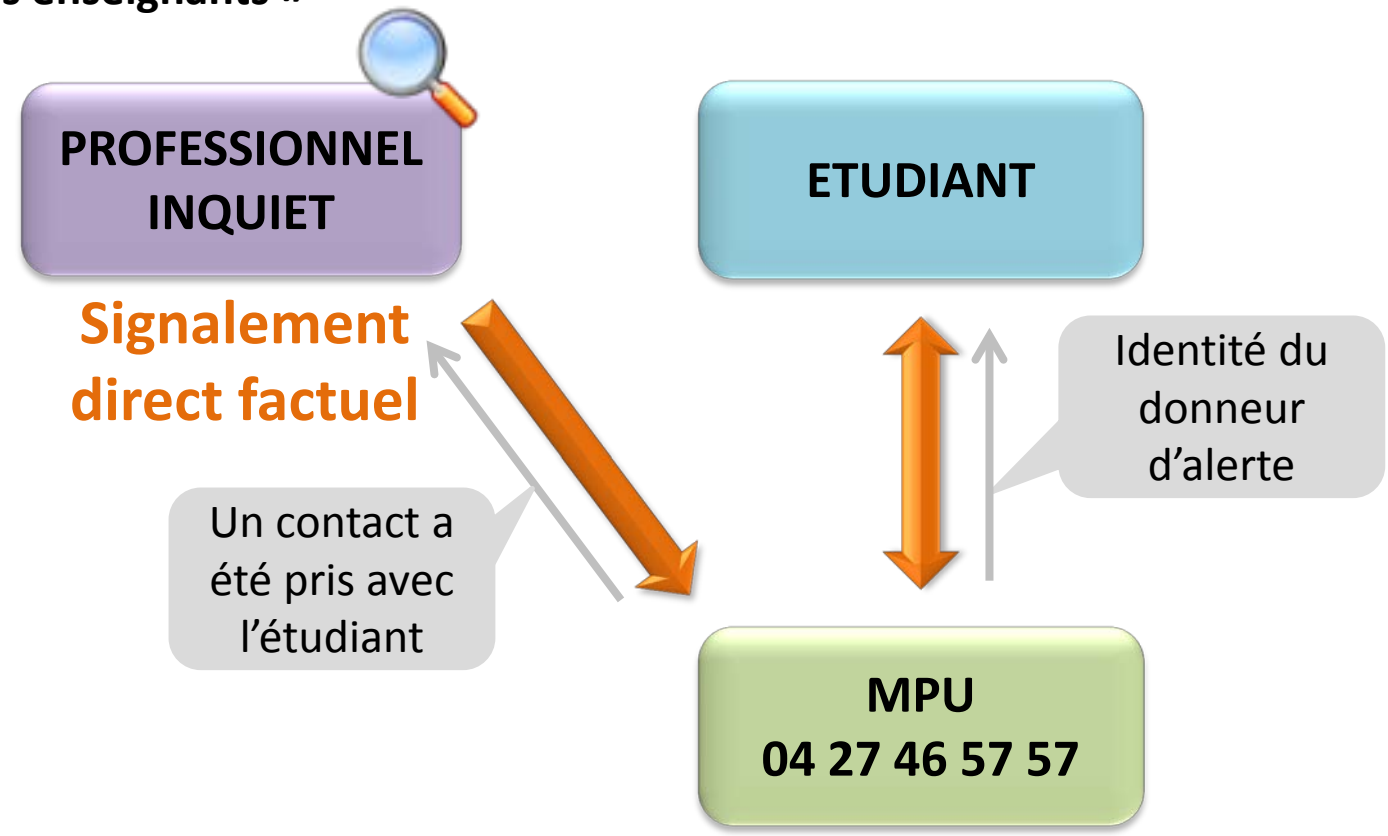

Circuit de réserve. Communication difficile ou impossible.

Procédure

Option 2 : préconisation de l'équipe santé mentale du SUMPPS

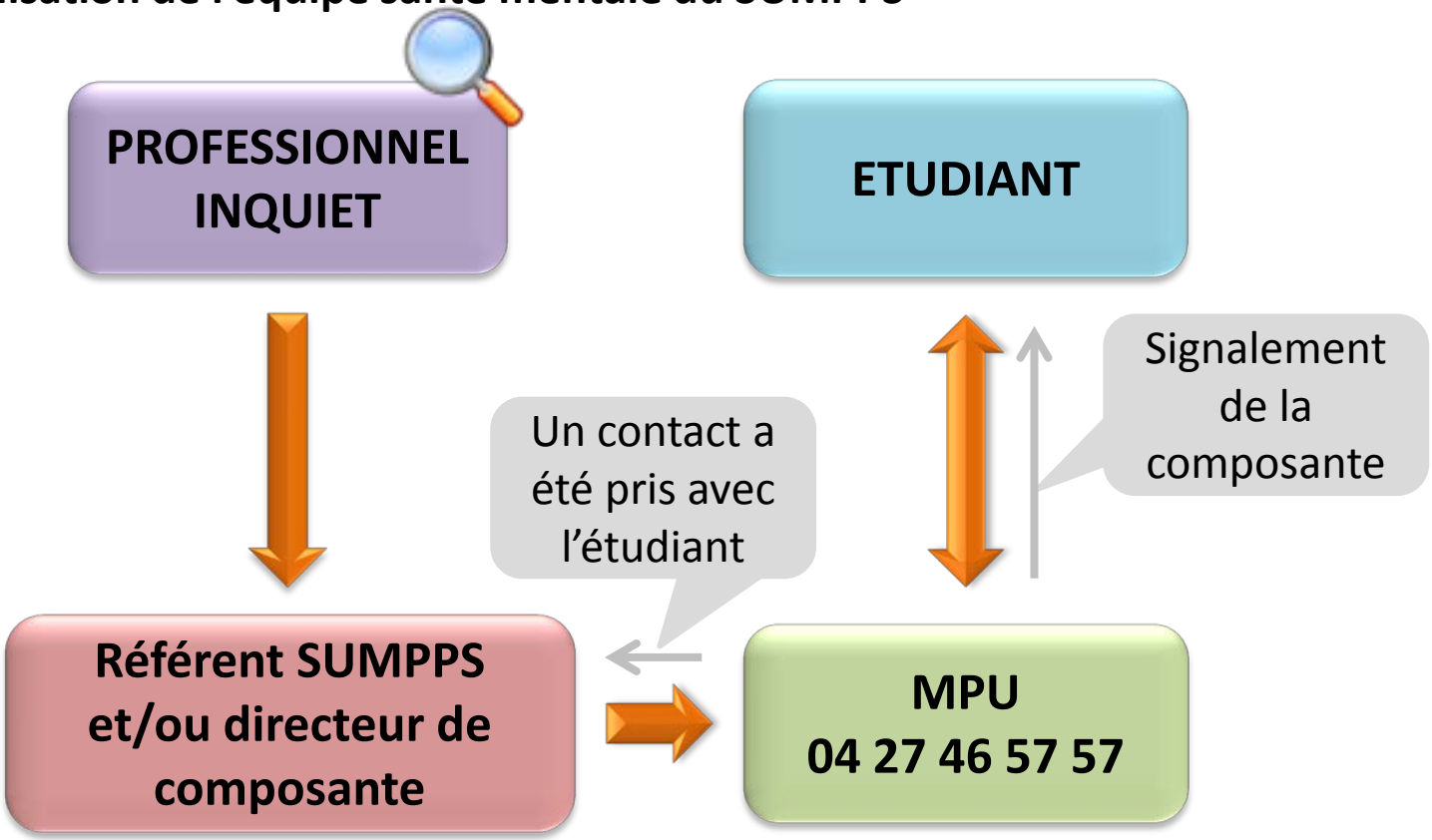

Circuit de réserve. Communication difficile ou impossible.

Procédure

Option 2 : préconisation de l'équipe santé mentale du SUMPPS

- Décision partagée, collective
- Filtre
- Anonymat du donneur d'alerte

Pour l'option 2

- Difficulté pour trouver des personnels qui acceptent de prendre cette charge
- Intermédiaire n'appartenant pas au corps médical
- Déformation de l'information
- Plus grande complexité

Contre l'option 2

- Mise en avant du donneur d'alerte

Contre l'option 1

- Simplicité
- Lien direct

Pour l'option 1

Option 1 : « Avis des enseignants »

Procédure

Option 1 : « Avis des enseignants »

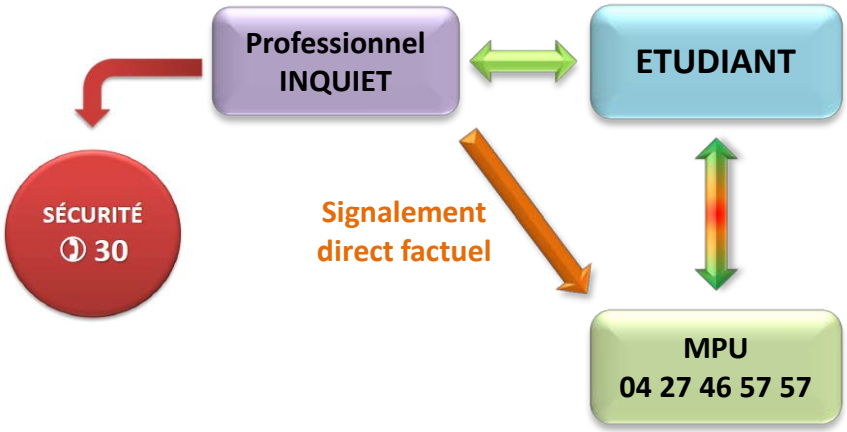

Option 2 : préconisation de l'équipe santé mentale du SUMPPS

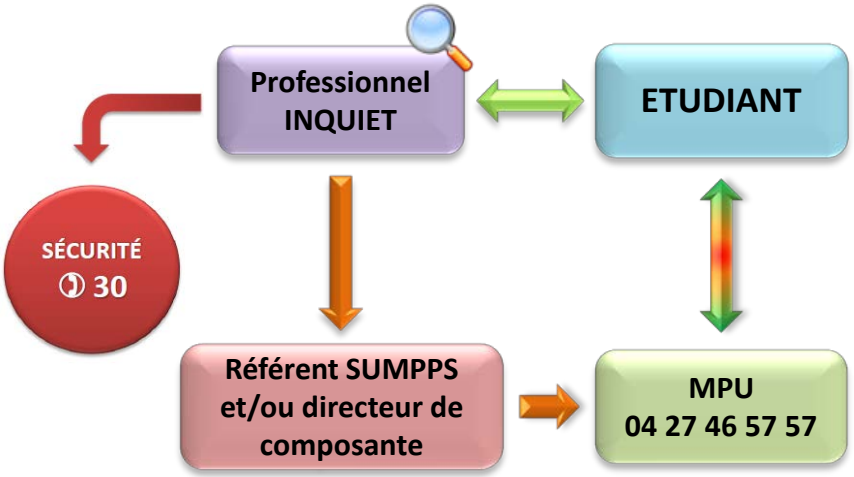

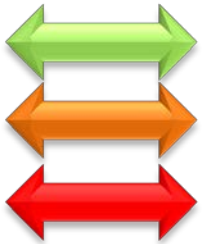

Circuit de confiance (majoritaire). Communication possible avec l'étudiant.

Circuit de réserve. Communication difficile ou impossible.

Circuit d'urgence. Danger immédiat.

Procédure

Diffusion d'une procédure de signalement

- Rôle des référents SUMPPS dans la procédure de signalement ?

Prochaine étape : Diffusion de la procédure, (impression de documents, édition d'un livret...)

Observatoire

Création d'un observatoire de la santé étudiante s'appuyant sur des référents SUMPPS

- Composition possible : référents SUMPPS, élus étudiants, des membres du SUMPSS, des membres du CA et du CAC.
- Rôle :
  - Les référents SUMPPS seront les intermédiaires entre la composante et le SUMPPS, notamment pour tout ce qui concerne la diffusion d'informations à destination des étudiants.
  - Rédaction d'un bilan annuel
  - Transmission de préconisations (support au pilotage de la politique de santé à l'échelle de l'établissement).

Prochaine étape : Discussion avec la COMUE. Actions mutualisées.
Rencontre programmée en Avril

Logiciel métier

Réflexion sur un logiciel métier permettant des extractions statistiques

- Santé-sup n'est plus entretenu et ne permet pas de réaliser des extractions statistiques
- La réflexion sur le prochain logiciel métier doit inclure la possibilité de réaliser ces extractions

Prochaine étape : Viabilité de Calcium, logiciel destiné aux Centres de Santé Universitaires. Discussion dans le cadre de la COMUE.

https://numerique.univ-lorraine.fr/la-direction-du-numerique/projets-nationaux/calcium

Veille

Procédure interne au sein de l'équipe santé mentale du SUMPSS

- Possibilité de faire de la veille

Si la prévention n’a pas suffit

SUMPPS

- Un psychologue du SUMPPS peut intervenir pour présenter le service de santé mentale. La prise en charge est individuelle.

CUMP

- La Cellule d'urgence médico-psychologique peut intervenir dans les situations d’urgence collectives.

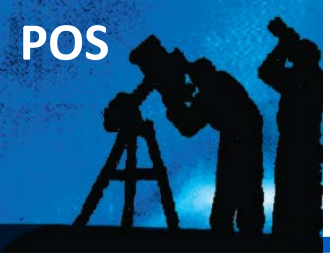

Préconisations

Formation des personnels à la détection des étudiants en souffrance psychique

Diffusion d'une procédure de signalement

Création d'un observatoire de la santé étudiante s'appuyant sur des référents SUMPPS

Réflexion sur un logiciel métier permettant des extractions statistiques

Procédure interne au sein de l'équipe santé mentale du SUMPSS

Merci pour votre attention

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-065

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2015

PROJET DE TITRE 4 DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'UCBL

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 mars 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

A discuté et a été informé du projet de titre 4 du règlement intérieur de l'UCBL (cf. document joint).

Fait à Villeurbanne, le 26 mars 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

REGLEMENT INTERIEUR UCBL / PROJET TITRE 4

TITRE 4 – DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PERSONNELS

Article 46 : droits et obligations des personnels
Article 47 : principe d'indépendance et liberté d'expression des enseignants-chercheurs
Article 48 : laïcité et neutralité
Article 49 : tenues vestimentaires
Article 50 : temps et conditions de travail
Article 51 : collaborateurs bénévoles
Article 52 : déplacements des agents
Article 53 : instances de concertation, de coordination et de dialogue social
Article 54 : gestion des documents d'archives

TITRE 4 - DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PERSONNELS

Article 46 : droits et obligations des personnels

Les droits et obligations des personnels font l'objet de dispositions légales et règlementaires, générales ou particulières, auxquelles les personnels doivent se reporter (code de l'éducation, statut général de la fonction publique, statuts particuliers etc.).

Article 47 : principe d'indépendance et liberté d'expression des enseignants-chercheurs

Conformément à l'article L 952-2 du code de l'éducation, les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs jouissent d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de leurs activités de recherche, sous les réserves que leur imposent les principes de tolérance et d'objectivité.

Article 48 : laïcité et neutralité

Conformément à l'article L 141-6 du code de l'éducation, le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique ; il tend à l'objectivité du savoir ; il respecte la diversité des opinions.
Il doit garantir à l'enseignement et à la recherche leurs possibilités de libre développement scientifique, créateur et critique.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels sont tenus à l'obligation de neutralité. Il leur appartient de traiter également toutes les personnes et de respecter leur liberté de conscience.

Les personnels exercent leurs fonctions dans le respect du principe de laïcité.

Il est rappelé qu'un manquement à l'obligation de neutralité est passible de sanctions disciplinaires.

Article 49 : tenues vestimentaires

Les tenues vestimentaires doivent être conformes aux règles d'hygiène et de sécurité et être adaptées aux activités professionnelles. Pour le travail en atelier ou laboratoire, ne peuvent être admis notamment les vêtements ou accessoires flottants ou facilement inflammables, ou susceptibles d'entraver le port des équipements de protection individuelle.

Article 50 : temps et conditions de travail

Les obligations de service des personnels sont définies en conformité avec les lois et règlements. Les modalités d'application de ces règles sont arrêtées par le président après consultation des instances compétentes.

Article 51 : collaborateurs bénévoles

La présence de collaborateurs bénévoles au sein de l'université peut être autorisée sous conditions. Les collaborateurs bénévoles doivent impérativement déposer auprès de l'université une déclaration préalable, en déclinant leur identité, en justifiant leur demande

d'accueil et en communiquant les garanties d'assurance dont ils bénéficient à titre personnel.
L'accueil de collaborateurs bénévoles fait l'objet d'une convention personnelle qui en précise les conditions et les modalités.

Article 52 : déplacements des agents

Pour tenir compte de la situation territoriale de l'université, les déplacements des personnels de l'établissement au sein de la métropole lyonnaise sont autorisés de droit et sans formalité préalable. Ils ne donnent pas lieu à l'établissement d'un ordre de mission, mais peuvent faire l'objet d'une prise en charge financière dans les conditions fixées par délibération du conseil d'administration de l'université.

Les modalités de déplacement des personnels en dehors de leur résidence administrative et familiale sont décrites dans le guide des missions.

Article 53 : instances de concertation, de coordination et de dialogue social

- Comité technique de l'Université (CT)

Le comité technique de l'UCBL a été créé par délibération du conseil d'administration du 10 juillet 2011. Il est constitué de 10 membres titulaires et 10 membres suppléants.
Il est régi par les dispositions du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat. Ses modalités de fonctionnement sont définies par le règlement intérieur du CT. Il est notamment consulté sur la politique de gestion des ressources humaines et les projets de textes relatifs à l'organisation de l'établissement.

- Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'UCBL a été créé par délibération du CA du 25 juin 2013 dans les conditions prévues par le décret n°2012-571 du 24 avril 2012 relatif aux CHSCT dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Le règlement intérieur du CHSCT précise ses modalités de fonctionnement.
Le CHSCT a notamment pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de travail du personnel. Il contribue également à la promotion de la prévention des risques professionnels.

- Commission paritaire d'établissement

La commission paritaire d'établissement est constituée conformément aux dispositions du décret n°99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur. En application des dispositions de l'article L. 953-6 du code de l'éducation, elle prépare les travaux des commissions administratives paritaires sur les décisions individuelles concernant les personnels relevant des corps BIATSS.

- Commission consultative paritaire des non-titulaires

La Commission Consultative Paritaire à l'égard des agents non titulaires a été instituée à l'UCBL par décision du Président du 15 septembre 2011. Elle est consultée sur les décisions individuelles relatives aux licenciements d'agents non titulaires intervenant postérieurement à la période d'essai et aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme.
Elle peut être consultée sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires entrant dans leur champ de compétence.

Article 54 : gestion des documents d'archives

Pour garantir l'accès aux dossiers, leur authenticité, leur intégrité et la fiabilité des informations qu'ils contiennent, chaque agent a l'obligation légale de respecter les dispositions du code du patrimoine, notamment ses articles L 211-1 à L 214-10 et R 212-10 à 18.
Chaque agent doit appliquer les procédures réglementaires validées par les archives départementales du Rhône pour le tri, la destruction ou la conservation des archives publiques papier et électroniques produites par les services et composantes de l'Établissement.

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-066

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2015

INFORMATION SUR LES GRANDS ELECTEURS DE L'UCBL POUR LES ELECTIONS AU CA DE LA COMUE

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 mars 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

A discuté et a été informé de la désignation des grands électeurs de l'UCBL pour les élections au CA de la COMUE (cf. document ci-joint).

Fait à Villeurbanne, le 26 mars 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

CA du 24 mars 2015
PARTIE A
Document n° A7
Document de travail

DESIGNATION DES GRANDS ELECTEURS UCBL DANS LE CADRE DES ELECTIONS AU CA DE LA COMUE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu les statuts de la COMUE ;
Vu le règlement intérieur de la COMUE ;
Considérant que le collège des électeurs de l'UCBL pour les élections au CA de la COMUE comprend 14 enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs élus du CA (7 rang A et 7 rang B), 3 élus BIATSS du CA et 5 étudiants élus du CA (article 1 du règlement intérieur de la COMUE) ce qui correspond à la composition actuelle du CA de l'Université (arrêtée par une délibération statutaire du 23 octobre 2007).

DECIDE

Article 1er : Les membres élus du CA de l'UCBL suivants sont désignés grands électeurs pour les élections au CA de la COMUE :

Collège A	**Collège B**	**Collège BIATSS**	**Collège étudiants**
Hamda BEN HADID Denis BOURGEOIS Stéphanie BRIANÇON Frédéric FLEURY François-Noël GILLY Pierre JOLY Xavier MARTIN	David AMANS Frédérique BIENVENUE Nicolas GRIMAULT Philippe MALBOS Séverine MILLET Eric PEYROL Stéphane VIENNOT	Olivier AUBAILLY Albert PERRAT Solange PERREL	Anne BOULANGÉ Lauranne DUBOIS Jérémy FERRER Jean-Baptiste GUILHERMET Nicolas ROMAIN-SCELLE

Article2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin des Actes administratifs de l'Université.

Fait à VILLEURBANNE, le mars 2015

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

DOCUMENT DE TRAVAIL

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-067

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2015

CREATIONS ET MODIFICATIONS DE DU ET DIU

Exposé des motifs :

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 mars 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 10 mars 2015 ;

Après avoir délibéré, a approuvé les créations et modifications de DU et DIU suivantes (détaillées dans les maquettes ci-jointes) :

- DU interprofessionnel de criminalistique
- DU « pluridisciplinarité et sciences criminelles »

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 mars 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

MAQUETTE DE REGLEMENTATION POUR UN D.U.

DU

La validation du DIU en DPC est-elle souhaitée ?

☒ Oui : vous devez compléter la partie A

PARTIE A : CONDITIONS GENERALES

Paragraphe 1 - Intitulé du Diplôme : *Diplôme Universitaire interprofessionnel de criminalistique*

Université(s) impliquée(s) : *Université Claude-Bernard Lyon 1*

Résumé du projet :

L'objectif du Diplôme Universitaire interprofessionnel de criminalistique est de proposer un enseignement théorique (présentiels) et pratique (TD basés sur de la simulation) pluridisciplinaire innovant autour deux problématiques complémentaires. La première concerne les techniques actuelles mises en œuvre autour de la prise en charge des victimes (vivantes et décédées) d'actes criminels. La seconde porte sur la maîtrise par les professionnels de leur intervention au cours d'actes essentiels de la procédure pénale (reconstitution criminelle, déposition devant la Cour d'Assises).

Paragraphe 2 - Responsable pédagogique et intervenants (Cf. annexe 1)

Nom et prénom du responsable Universitaire : *FANTON Laurent*
Spécialité : *médecine légale et droit de la santé*
Tel *: 04 78 01 17 89*
E-mail : *laurent.fanton@univ-lyon1.fr*
UFR de rattachement : *LYON-EST*

Intervenants :

- *Docteur Anne-Sophie ADVENIER*
- *Monsieur le Contrôleur Général Eric ARELLA*
- *Docteur Fabien BEVALOT*
- *Monsieur le Capitaine BAUDIN*
- *Monsieur Frédéric CARAMELLO*
- *Monsieur Olivier CEPIL*
- *Professeur Liliane DALIGAND*
- *Monsieur Laurent DELHALLE*
- *Madame le Premier Vice-Procureur Véronique DENIZOT*
- *Monsieur Samuel DEMARCHI*
- *Madame l'Avocat Générale Honoraire Jacqueline DUFOURNET*
- *Madame Solenne ERHARD*

- *Madame le Substitut Général Véronique ESCOLANO*
- *Docteur Hervé FABRIZI*
- *Professeur Laurent FANTON*
- *Monsieur le Privat-Docent Tony FRACASSO*
- *Monsieur le Lieutenant Eric GENIVET*
- *Monsieur Florent GREGOIRE*
- *Madame Marie-Paule GUSTIN PAULTRE*
- *Madame le Substitut Anne-Sophie HUET*
- *Monsieur Patrice KIRMIZIGUL*
- *Madame le Vice-Procureur Anne LACOMBE*
- *Madame Charlotte LERICHE*
- *Maître Claude LIENHARD*
- *Monsieur Franck LOUICHON*
- *Docteur Frédéric MEUNIER*
- *Monsieur Benoit MIRIBEL*
- *Maître Roksana NASERZADEH*
- *Madame la Vice-Président chargée de l'Instruction Christine PARGUEL*
- *Docteur Marc PASSAMAR*
- *Professeur Emmanuel POULET*
- *Monsieur Jean ROCHEFORT*
- *Monsieur Didier RONDEAU*
- *Monsieur Richard SCHITTLY*
- *Docteur Patrice SCHOENDORFF*
- *Monsieur l'Officier Général du Service de Santé des Armées Yves SCHULIAR*
- *Professeur Norbert TELMON*
- *Maitre Gabriel VERSINI*

Equipe pédagogique (Cf. annexe 2) :

- *Liliane DALIGAND*
- *Samuel DEMARCHI*
- *Véronique DENIZOT*
- *Laurent FANTON*
- *Marie-Paule GUSTIN PAULTRE*
- *Marc PASSAMAR*
- *Emmanuel POULET*
- *Patrice SCHOENDORFF*
- *Norbert TELMON*

Paragraphe 3 - Analyse des besoins

- *Absence d'enseignement universitaire dans les domaines proposés dans la formation continue des médecins légistes, des psychiatres et des psychologues experts*
    - *Nb 1 : les experts judiciaires ont une obligation de formation continue pour pouvoir être réinscrit sur les listes des Cours d'Appel*
    - *Nb 2 : la réforme de la médecine légale (CRIM-2010-27/E6 du 27 décembre 2010) a confié aux CHU la formation continue des médecins légistes (publics et libéraux) intervenant sur le réseau dit de proximité assurant la prise en charge des victimes et les levées de corps médicolégales*
- *Absence de formation continue universitaire des enquêteurs de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale dans certains des domaines proposés*
- *Absence de formation continue universitaire des avocats dans certains des domaines proposés*
- *Formation susceptible d'intéresser les magistrats au cours de leur formation continue.*

Paragraphe 4 - Objectifs pédagogiques de la formation

- *Module 1 : Scène de Crime*
    - *Connaître le cadre procédural légal de la scène de crime*
    - *Connaître le cadre procédural opérationnel de la scène de crime*
        - *Connaître les différents intervenants*
        - *Savoir expliquer les objectifs de chaque intervenant*
        - *Savoir expliquer le déroulement opérationnel du traitement judiciaire d'une scène de crime (de la découverte du corps à son relevage)*
    - *Savoir expliquer le principe des analyses génétiques utilisées en criminalistique et en médecine légale*
    - *Maîtriser la réalisation des prélèvements génétiques (matériels, sur la victime) sur la scène de crime*
        - *Savoir quand effectuer ces prélèvements*
        - *Savoir comment les réaliser*
    - *Savoir expliquer le principe des analyses des traces de sang*
        - *Savoir expliquer le principe de cette méthode*
        - *Connaître ses indications*
        - *Connaître ses limites*
    - *Savoir expliquer le principe de la dactyloscopie et des empreintes d'oreilles*
        - *Savoir expliquer les principes de ces méthodes*
        - *Connaître leurs indications*
        - *Connaître leurs limites*
    - *Maîtriser son intervention sur la scène de crime en fonction de son rôle et des circonstances*

- *Module 2 : Thanatologie*
    - *Connaître le cadre procédural légal de l'autopsie médico-légale*
    - *Connaître le cadre procédural opérationnel de l'autopsie médico-légale*
        - *Connaître les différents intervenants*
        - *Savoir expliquer les objectifs de chaque intervenant*
        - *Connaître les objectifs généraux d'une autopsie médico-légale*
        - *Savoir expliquer le déroulement général d'une autopsie médico-légale*
    - *Savoir expliquer l'intérêt de l'imagerie post-mortem*
        - *Connaître ses indications*
        - *Connaître ses limites*
    - *Savoir expliquer l'intérêt des analyses anatomo-pathologiques*
        - *Connaître leurs indications*
        - *Savoir comment doivent être réalisés et conditionnés des prélèvements anatomo-pathologiques*
    - *Savoir expliquer l'intérêt des analyses toxicologiques*
    - *Savoir comment réaliser des prélèvements génétiques lors d'une autopsie médico-légale*
        - *Connaître leurs indications*
        - *Savoir comment réaliser, conditionner et conserver des prélèvements toxicologiques*
    - *Connaître les principes des méthodes d'identifications anthropologique et odontologiques*
    - *Maîtriser son intervention lors d'une autopsie médico-légale en fonction de son rôle et des circonstances (/examen externe/examen interne/investigations)*
    - *Connaître les objectifs d'une reconstitution criminelle*
        - *Savoir rédiger un rapport d'assistance à reconstitution*

- *Module 3 : Violences*
    - *Connaître le cadre procédural légal de la prise en charge des victimes*
    - *Connaître le cadre procédural opérationnel de la prise en charge des victimes*
        - *Connaître les différents intervenants*
        - *Savoir expliquer les objectifs de chaque intervenant*
    - *Connaître la typologie médico-légale des violences*
    - *Connaître les conséquences psychologiques des violences*
    - *Savoir expliquer la relation auteur-victime en particulier dans les situations d'emprise*
    - *Savoir expliquer l'intérêt de l'examen des vêtements dans différents types violences*
        - *Connaître ses indications*
        - *Connaître ses principes*
        - *Connaître ses limites*

- *Module 4 : Les entretiens avec la victime et l'auteur de violences*
    - *Maîtriser l'entretien avec une victime de violences*
        - *Comprendre le fonctionnement de la mémoire humaine (production et restitution des souvenirs)*
        - *Prévenir les gestes, actes et paroles qui nuisent à la communication interpersonnelle et au rappel des souvenirs*
        - *Acquérir les gestes et paroles qui favorisent la communication interpersonnelle et le rappel des souvenirs*
        - *Développer la capacité d'écoute et d'empathie*
        - *Maîtriser les consignes qui permettent de potentialiser le rappel des souvenirs (entretien cognitif)*
    - *Maîtriser l'entretien avec un auteur de violences*
        - *Connaître les objectifs de l'audition au regard de la législation*
        - *Savoir appliquer la stratégie d'audition adaptée aux objectifs*
        - *Lutter contre les croyances et les préjugés qui nuisent à l'application de méthodes d'entretien efficaces et à une évaluation fiable de la crédibilité*
        - *Comprendre les différents paradigmes utilisés pour détecter le mensonge ou évaluer la crédibilité*
        - *Différencier les protocoles experts (reposant sur des consensus scientifiques validés) des méthodes pseudo-scientifiques ou non scientifiques.*

- *Module 5 : Terrorisme*
    - *Connaître la typologie actuelle du terrorisme*
    - *Connaître les principes sur lesquels est fondée la lutte contre le terrorisme*

- *Module 6 : Notions de cindyniques*
    - *Connaître les principes des cindyniques*
    - *Savoir expliquer dans quelles circonstances elles peuvent être mises en œuvre*

- *Module 7 : Communication*
    - *Connaître les principes d'une communication orale efficace*
        - *Savoir maîtriser sa posture*
        - *Savoir maîtriser sa diction*
        - *Savoir maîtriser le contenue de sa parole*
    - *Maîtriser une interview journalistique*
    - *Maîtriser une déposition devant la Cour d'Assises*

Paragraphe 5 - Durée de l'enseignement

☒ Annuel : 1 année universitaire

❒ Pluriannuel : ❒ 2 années universitaires ❒ 3 années universitaires

Paragraphe 6 - Programme et calendrier de la formation (Cf. annexe 4)

Lieu des cours : *Faculté de médecine Lyon-Est*

Programme :

- *Module 1 : Scène de crime*
- *Module 2 : Thanatologie*
- *Module 3 : Violences*
- *Module 4 : Les entretiens avec la victime et avec l'auteur de violences*
- *Module 5 : Terrorisme*
- *Module 6 : Notions de cindyniques*
- *Module 7 : Communication*

Calendrier :

- Enseignement : *novembre 2015 à mai 2016*
- Examen : *juin*

Préciser le total d'heures : *107*

- Enseignement théorique (volume horaire) : *75,5 heures*
- Enseignement pratique (volume horaire) : *31,5 heures*

Paragraphe 7 - Catégorie professionnelle des participants, public visé :

- *<u>Praticiens hospitaliers contractuels et titulaires en médecine légale</u>*
  - *CES de médecine légale*
  - *DESC de médecine légale*
  - *Capacité de Pratiques Médico-judiciaires*
  - *Tout(s) autre(s) diplôme(s) leur ayant permis de passer le concours national praticien hospitalier en médecine légale*
- *<u>Médecins légistes étrangers</u>*
  - *Médecins de la CEE : diplôme équivalent*
  - *Médecins extérieurs à la CEE : diplôme équivalent étudié au cas par cas par le comité pédagogique*
- *<u>Praticiens hospitaliers contractuels et titulaires en psychiatrie</u>*
  - *DES de psychiatrie*
- *<u>Psychologues</u>*
  - *M2 de psychologie validé*
  - *Psychologues*
- *<u>Experts judiciaires</u> en :*
  - *Médecine légale du vivant*
  - *Thanatologie, criminalistique*
  - *Psychiatrie*
  - *Psychologie*
- *<u>Enquêteurs</u> → parcours enquêteurs = modules 1, 3, 4, 5, 6 et 7*
  - *Elèves officiers de la Police et de la Gendarmerie*
  - *Officiers de Police Judiciaire en exercice*
- *<u>Juristes</u> → parcours juristes = modules 1, 3, 4, 5, 6 et 7*
  - *Elèves avocats*

- *Elève de l'école nationale de la magistrature*
- *Magistrats*
- *Avocats*

Mode(s) d'exercice du participant (Cf. annexe 5) :

☒ Libéral ❒ Salarié (centre de santé conventionné) ☒ Autres salariés (y compris hospitaliers) ❒ Etudiants ❒ Demandeurs d'emploi ☒ Autres : préciser : fonctionnaires du ministère de la justice et du ministère de l'intérieur français et étranger, médecins légistes étrangers

Effectif minimum et maximum :

- Effectif minimum total (en dessous duquel le diplôme n'ouvrira pas) : *15*
- Effectif maximum total : *20*

Mode de sélection des candidats :

- *CV et lettre de motivation adressée par mail au secrétariat du responsable de l'enseignement avant le 30 juin de l'année en cours*
- *Sélection des candidats par le comité pédagogique*

Mode de communication :

- *Information par courrier postal et électronique à l'ensemble des services de médecine légale français*
- *Information par courrier postal et électronique à l'ensemble des membres de la Société Française de Médecine Légale*
- *Information par courrier postal et électronique à l'ensemble des experts judiciaires français par le biais de la compagnie des experts judiciaire près la Cour d'Appel de Lyon*
- *Information par courrier postal et électronique au Magistrat en charge de la formation continue des magistrats à la Cour d'Appel de LYON*
- *Information par courrier postal et électronique au bureau responsables de la formation continue des avocats des barreaux de LYON, GRENOBLE et SAINT-ETIENNE*
- *Information par courrier postal et électronique aux facultés de médecine des pays francophones africains.*

L'accord écrit du responsable d'enseignement est à fournir obligatoirement au dossier d'inscription.

Paragraphe 8 - Méthodes et outils pédagogiques

- *Présentiel*
- *Classes inversées*
- *Simulation : TCS, analyses de cas, jeux de rôle*

Paragraphe 9 - Modalités d'évaluation de la formation par les participants

Questionnaires (Cf. annexe 6)

Paragraphe 10 - Modalités du contrôle des connaissances

Assiduité à l'enseignement : *l'assiduité est obligatoire. Elle conditionne l'autorisation à passer les examens.*

- En cas de DIU - DPC, l'évaluation concerne :
    - ☒ La partie cognitive
    - ☒ La partie cognitive et la partie EPP
- Quelle est la forme des modalités de contrôles : écrit et oral

Quel est le barème de chaque épreuve citée ci-dessus :

    - *Ecrit : 50 / 100*
    - *Oral : 50 / 100*
- Si une épreuve écrite est prévue, voire le nombre de questions et le barème de chacune
    - *60 QCM*
- Quelles sont les conditions d'obtention du diplôme : *moyenne à chaque épreuve*
- Nombre de sessions : *1*

Paragraphe 11 - Budget prévisionnel-tarifs (Cf. annexe 7)

- Formation Initiale (FI) : 700 euros (hors DS)
- Formation Continue (FC) : 1000 euros (hors DS)

Paragraphe 12 - Déclaration de conflits de liens d'intérêts (Cf. annexe 8)

- *Absence de conflit d'intérêt*

Paragraphe 13 - Déclaration d'indépendance vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique (Cf. annexe 9)

- *Indépendance financière avec l'industrie pharmaceutique*

Paragraphe 14 – Révision

Le diplôme fera l'objet d'une révision au maximum tous les 4 ans, à compter de sa date de création.

PARTIE B : CONDITIONS SPECIFIQUES DPC

Paragraphe 15 - Préciser les objectifs pédagogiques du programme de DPC (les formuler en verbe d'action)

- *Module 1 : Scène de Crime*
  - *Connaître le cadre procédural légal de la scène de crime*
  - *Connaître le cadre procédural opérationnel de la scène de crime*
    - *Connaître les différents intervenants*
    - *Savoir expliquer les objectifs de chaque type d'intervenant*
    - *Savoir expliquer le déroulement opérationnel du traitement judiciaire d'une scène de crime (de la découverte du corps à son relevage)*
  - *Savoir expliquer le principe des analyses génétiques utilisées en criminalistique et en médecine légale*
  - *Maîtriser la réalisation des prélèvements génétiques (matériels, sur la victime) sur la scène de crime*
    - *Savoir quand effectuer ces prélèvements*
    - *Savoir comment les réaliser*
  - *Savoir expliquer le principe des analyses des traces de sang*
    - *Savoir expliquer le principe de cette méthode*
    - *Connaître ses indications*
    - *Connaître ses limites*
  - *Savoir expliquer le principe de la dactyloscopie et des empreintes d'oreilles*
    - *Savoir expliquer les principes de ces méthodes*
    - *Connaître leurs indications*
    - *Connaître leurs limites*
  - *Maîtriser son intervention sur la scène de crime en fonction de son rôle et des circonstances*

- *Module 2 : Thanatologie*
  - *Connaître le cadre procédural légal de l'autopsie médico-légale*
  - *Connaître le cadre procédural opérationnel de l'autopsie médico-légale*
    - *Connaître les différents intervenants*
    - *Savoir expliquer les objectifs de chaque intervenant*
    - *Connaître les objectifs généraux d'une autopsie médico-légale*
    - *Savoir expliquer le déroulement général d'une autopsie médico-légale*
  - *Savoir expliquer l'intérêt de l'imagerie post-mortem*
    - *Connaître ses indications*
    - *Connaître ses limites*
  - *Savoir expliquer l'intérêt des analyses anatomo-pathologiques*
    - *Connaître leurs indications*
    - *Savoir comment doivent être réalisés et conditionnés des prélèvements anatomo-pathologiques*
  - *Savoir expliquer l'intérêt des analyses toxicologiques*
  - *Savoir comment réaliser des prélèvements génétiques lors d'une autopsie médico-légale*
    - *Connaître leurs indications*
    - *Savoir comment réaliser, conditionner et conserver des prélèvements toxicologiques*
  - *Connaître les principes des méthodes d'identifications anthropologique et odontologiques*
  - *Maîtriser son intervention lors d'une autopsie médico-légale en fonction de son rôle et des circonstances (/examen externe/examen interne/investigations)*
  - *Connaître les objectifs d'une reconstitution criminelle*

        - *Savoir rédiger un rapport d'assistance à reconstitution*

- *Module 3 : Violences*
    - *Connaître le cadre procédural légal de la prise en charge des victimes*
    - *Connaître le cadre procédural opérationnel de la prise en charge des victimes*
        - *Connaître les différents intervenants*
        - *Savoir expliquer les objectifs de chaque intervenant*
    - *Connaître la typologie médico-légale des violences*
    - *Connaître les conséquences psychologiques des violences*
    - *Savoir expliquer la relation auteur-victime en particulier dans les situations d'emprise*
    - *Savoir expliquer l'intérêt de l'examen des vêtements*
        - *Connaître ses indications*
        - *Connaître ses principes*
        - *Connaître ses limites*

- *Module 4 : Les entretiens avec la victime et l'auteur de violences*
    - *Maîtriser l'entretien avec une victime de violences*
        - *Comprendre le fonctionnement de la mémoire humaine (production et restitution des souvenirs)*
        - *Prévenir les gestes, actes et paroles qui nuisent à la communication interpersonnelle et au rappel des souvenirs*
        - *Acquérir les gestes et paroles qui favorisent la communication interpersonnelle et le rappel des souvenirs*
        - *Développer la capacité d'écoute et d'empathie*
        - *Maîtriser les consignes qui permettent de potentialiser le rappel des souvenirs (entretien cognitif)*
    - *Maîtriser l'entretien avec un auteur de violences*
        - *Connaître les objectifs de l'audition au regard de la législation*
        - *Savoir appliquer la stratégie d'audition adaptée aux objectifs*
        - *Lutter contre les croyances et les préjugés qui nuisent à l'application de méthodes d'entretien efficaces et à une évaluation fiable de la crédibilité*
        - *Comprendre les différents paradigmes utilisés pour détecter le mensonge ou évaluer la crédibilité*
        - *Différencier les protocoles experts (reposant sur des consensus scientifiques validés) des méthodes pseudo-scientifiques ou non scientifiques.*

- *Module 5 : Terrorisme*
    - *Connaître la typologie actuelle du terrorisme*
    - *Connaître les principes sur lesquels est fondée la lutte contre le terrorisme*

- *Module 6 : Notion de cindyniques*
    - *Connaître les principes des cindyniques*
    - *Savoir expliquer dans quelles circonstances elles peuvent être mises en œuvre*

- *Module 7 : Communication*
    - *Connaître les principes d'une communication orale efficace*
        - *Savoir maîtriser sa posture*
        - *Savoir maîtriser sa diction*
        - *Savoir maîtriser le contenue de sa parole*
    - *Maîtriser une interview journalistique*
    - *Maîtriser une déposition devant la Cour d'Assises*

Paragraphe 16 - Préciser à quelle(s) orientation(s) nationale(s) correspond le programme (Cf. annexe 10)

4 : contribuer à l'amélioration des relations entre professionnels de santé et au travail en équipes pluri professionnelles Contribuer à la formation professionnelle continue définie à l'article L. 6311-1 du code du travail

1 *Amélioration du travail en équipes de soins, la gestion managériale et des équipes*

6 : contribuer à la formation professionnelle continue définie à l'article L. 6311-1 du code du travail

1 *Adaptation et le développement des compétences des salariés définies à l'article L. 6313-3 du code du travail*

2 *La promotion professionnelle définie à l'article L. 6313-4 du code du travail*

NB : la nature de la discipline et l'inter professionnalité de l'enseignement ne permettent d'identifier qu'un nombre restreint d'orientations correspondant aux orientations nationales du développement professionnel continu des professionnels de santé

Paragraphe 17 - Préciser les méthodes validées par l'HAS utilisées dans cette formation (Cf. annexe 11)

Cognitive ☒ oui ❒ non

- *Méthodes affirmatives*
- *Méthodes actives (ou expérientielles)*

Evaluative ☒ oui ❒ non

Paragraphe 18 - Programme d'EPP (Evaluation des Pratiques Professionnelles)

Le travail d'EPP rentre dans le cadre de l'évaluation finale du diplôme (DU)

Préciser la thématique abordée : *médecine légale et criminalistique*

Décrire la méthode d'analyse de la pratique intégrée à la formation :

- *Pré tests*
- *Post tests*

Décrire les modalités d'évaluation de l'acquisition des connaissances/compétences/modification de la pratique professionnelle :

- *Evaluation finale du diplôme*
- *Evaluation des modifications de la pratique professionnelle pour tous les étudiants par des post tests externalisés (DU, formation modulaire)*

Préciser si des pré/post tests sont prévus :

- *Pré tests externalisés par questionnaires d'évaluation des pratiques préalable à chaque module*
- *Post tests externalisés pour tous les étudiants*

Paragraphe 19 - Décrire les étapes du programme de DPC (au minimum 3)

- ***Etape 1** : **auto évaluation des pratiques professionnelles***
  - *Pré-tests anonymes adressés aux participants 15 jours avant chaque module*
    - *TCS pour les modules 1, 2 et 4,*
    - *QRM / QRS / QROC pour les modules 3, 5, 6 et 7)*
  - *Résultats commentés au début de chaque module*

- ***Etape 2** : **acquisition ou perfectionnement des connaissances et des compétences lors de l'enseignement présentielle modulaire et de TD basés sur de la simulation***

- ***Etape 3 Evaluation finale de l'acquisition des connaissances et des compétences acquises lors du DU***

- ***Etape 4 Evaluation des modifications de la pratique professionnelle pour tous les étudiants (DU et formation modulaire) par des post tests externalisés***
    - *TCS pour les modules 1, 2 et 4,*
    - *QRM / QRS / QROC pour les modules 3, 5, 6 et 7)*

Paragraphe 20 - Les méthodes et les outils permettant l'amélioration des pratiques professionnelles

Méthodes pédagogiques utilisées :

- *Présentielles*
- *Classe inversée*
- *Simulation : TCS, analyses de dossiers, jeux de rôle*

Un support est-il remis aux participants ? ☒ Oui ❒ Non

La nature du support *:*

- *Supports des cours*
- *Fiches de synthèse*

Possibilité de s'inscrire de façon sélective à certains modules.

Date : 23 février 2015

Signature du responsable d'enseignement

Annexe 1 : Noms et qualité des intervenants

Anne-Sophie ADVENIER
11.03.1985

Anatomo-pathologiste
Médecin légiste
Praticien Hospitalier Contractuel

Hôpital Raymond Poincaré
Service d'anatomie pathologique et de médecine légale
104 boulevard Raymond Poincaré – 92380 Garches
Tel : 01 47 10 76 80
Fax : 01 47 10 76 83
Email: annesophieadvenier@ymail.com

- *Enseignements :*
  * Master Analyse et Contrôle, parcours Criminalistique (UCBL, Lyon 1)

- *Publications :*
  * **Advenier AS**, De la Grandmaison GL (2014) Traumatic rupture of deep neck structures in hanging: two case reports.. Am J Forensic Med Pathol 35(3):189-92.
  * **Advenier AS**, Dorandeu A, Charlier P, De la Grandmaison GL (2014) Microscopic acute lesions after caustic exposure. Forensic Sci Int 234:57-63.
  * **Advenier AS**, Marchaut J, De la Grandmaison GL (2014) Traumatic rupture of deep neck structures in hanging: two case reports. Med Sci Law 54(1):54-7.
  * **Advenier AS**, De La Grandmaison GL, Cavard S, Pyatigorskaya N, Malicier D, Charlier P (2014) Laryngeal anomalies: Pitfalls in adult forensic autopsies. Med Sci Law 54(1):1-7.

Eric ARELLA

Contrôleur Général
Sous-Directeur chargé de la PTS à la DCPJ

Police Technique et Scientifique
31, avenue Franklin Roosevelt
69134 ECULLY CEDEX
Tel: 04 72 86 89 00
Email: eric.arella@interieur.gouv.fr

Fabien BEVALOT

Pharmacien spécialisé en toxicologie médicolégale,
Expert près la Cour d'Appel de Besançon,
Membre de la Société française de Toxicologie Analytique (SFTA),
Reconnu pour ses compétences en toxicologie médico-judiciaire par la SFTA

Laboratoire LAT LUMTOX, 71 avenue Rockefeller, 69003 Lyon
Tel : 04 78 76 67 15
Email : f.bevalot@latlumtox.com

- *Enseignements :*
  * Master Analyse et Contrôle, parcours Criminalistique
  * Capacité de Pratique médico-judiciaire

- *Publications :*

* **Bévalot F**, Bottinelli C, Cartiser N, Fanton L, Guitton J (2014) Quantification of five compounds with heterogeneous physicochemical properties (morphine, 6-monoacetylmorphine, cyamemazine, meprobamate and caffeine) in 11 fluids and tissues, using automated solid-phase extraction and gas chromatography-tandem mass spectrometry. J Anal Toxicol 38(5):256-64.

* Imbert L, Gaulier JM, Dulaurent S, Morichon J, **Bevalot F**, Izac P, Lachâtre G (2014) Improved liquid chromatography-tandem mass spectrometric method for the determination of ethyl glucuronide concentrations in hair: applications to forensic cases. Int J Legal Med 128(1):53-8.

* **Bévalot F**, Gustin MP, Cartiser N, Gaillard Y, Le Meur C, Fanton L, Guitton J, Malicier D (2013) Using bone marrow matrix to analyze meprobamate for forensic toxicological purposes. Int J Legal Med 127(5):915-21.

* **Bévalot F**, Gustin MP, Cartiser N, Le Meur C, Malicier D, Fanton L. Interpretation of drug concentrations in an alternative matrix: the case of meprobamate in vitreous humor (2011) Int J Legal Med 125(3):463-8.

* Cartiser N, **Bévalot F**, Chatenay C, Le Meur C, Gaillard Y, Malicier D, Guitton J, Fanton L (2011) Postmortem measurement of caffeine in bone marrow: influence of sample location and correlation with blood concentration. Forensic Sci Int 210(1-3):149-53.

Christian BAUDIN

Capitaine de Police
Chef de l'unité de formation

Délégation interrégionale au recrutement et à la formation Sud-Est
5, rue du Général Mouton Duvernet
BP 63217
692012 LYON cedex 03
Tel : 04 72 69 98 48
Email : christian.baudin@interieur.gouv.fr

Frédéric CARAMELLO
29.04.52

Conférences, séminaires, ateliers et formations dans le domaine de la sécurité et de l'intelligence économique
Conseil en sécurité, (évaluation et études, gestion des risques et des crises, audits, plans de sécurité)
Acquisition et traitement du renseignement (création et suivi d'une cellule de veille)

26, avenue de la 7ème Armée Américaine
25000 Besançon
Tel : 06 66 24 57 59
Email : fredcmo@gmail.com

- *Expérience professionnelle*
  * Formations à la sûreté et à l'intelligence économique : Audits, conseils, ateliers et conférences
  * Cursus militaire :
    - Fin service en 2006 comme Lieutenant-Colonel.
    - Officier renseignement et transmissions au sein des forces spéciales
    - Officier recherche puis Chef de poste, d'un service spécialisé du ministère de la Défense (1996 à 2006)

- *Publications :*
  * Caramello F (2008) Renseignement humain, sécurité et management. Paris:Lavauzelle:460p.

Olivier CEPIL

Expert près la Cour d'Appel de Lyon,
Membre du Groupe Francophone de L'International Society for Forensic Genetics (ISFG),
Membre de la Compagnie Nationale des Biologistes et Analystes Experts (C.N.B.A.E.)

Laboratoire des Empreintes Génétiques Biomnis
19 avenue Tony Garnier – BP 7322
69357 Lyon cedex 07
Tel : 04 72 80 47 72
Email : olivier.cepil@biomnis.com

- *Enseignements :*
  * Formation interne auprès des magistrats et enquêteurs

Liliane DALIGAND

Professeur Emérite de Médecine Légale
Expert la Cour d'Appel de LYON

Institut Hospitalo-Universitaire de Médecine légale de LYON
12, avenue Rockefeller
69008 LYON
Tel : 04 78 78 56 12
Email : liliane.daligand@univ-lyon1.fr

- *Responsable pédagogique des diplômes universitaires de troisième cycle :*
  * Réparation juridique du dommage corporel
  * Aptitude à l'expertise
  * Victimologie
  * Troubles des conduites alimentaires
  * Médecine agréée

- *Publications*

* **Daligand L** (2012) L'enfant exposé aux violences familiales : approche psychologique. In: L'enfant exposé aux violences familiales – Vers un statut spécifique ? Cario R (Ed). Paris:L'Harmattan;92p.

* **Daligand L** (2012) Emprise et violence dans le couple. In : Le traumatisme dans tous ses éclats. Clinique du traumatisme. Tovmassian L et Bentata H (Eds). Paris:in Press, Collection Explorations Psychanalytiques;240p.

* **Daligand L** (2012) Consultations spécialisées. In : Trauma et résilience, Victimes et auteurs. Coutenceau R, Smith J et Lemitre S (Eds). Paris:DUNOD;450p.

* **Daligand L** (2012) L'enfant abusé et sa parole annulée. In : Le Corps sexuel de l'enfant. Corps et Psyché, Champ Psy, n° 61, L'Esprit du Temps, mai 2012.

* **Daligand L** (2013) Les soins des victimes de violence. Mélanges en l'honneur de Marie-France Callu. LexisNexis:377-85.

Laurent DELHALLE
18 septembre 1965

Intelligence économique
Sûreté
Business plan - Management transversal
Développement international

174, rue de l'Agriculture
01330 VILLARS LES DOMBES
Tel: 06 70 38 28 05
Email : laurent.delhalle@yahoo.fr
fr.linkedin.com/pub/laurent-delhalle/b/969/120/

- *Formations et conférences :*
  * Mind mapping (Investigation par l'Image)
  * Cindyniques (mise du risque en équation : *Risque = Menaces x Vulnérabilités x p*)
  * Empreinte numérique (traces que nous laissons et qu'on laisse de nous)
  * Propagande noire (ce qui paraît amical est en fait hostile)
  * Détecter et interpréter les signaux faibles (intelligence émotionnelle et langage non verbal)

  Références *: Birdwell Institute, Ex'pairs, Lexylis, Senmotic, ENSP, CDSE, Arts et Métiers, IHEDN*

- *Expérience professionnelle*
  * 2014 Manager SEGECO Consulting
  * 2010- à ce jour Consultant Laurent DELHALLE
  * 2012 Associé salarié Es-Tête
  * 2009-à ce jour Intervenant et conférencier
    - Intelligence économique, Mind mapping, cindyniques, non verbal et Quotient Emotionnel
    - Chargé d'enseignement HEC Executive (depuis 2013)
    - Expert Nations Unies Genève (depuis 2009)
    - Expert Union Européenne Bruxelles (depuis 2010)
    - Intervenant du DU Cybercriminalité Montpellier I (Faculté de Droit)
    - Intervenant INSA Best criminalistique
    - Intervenant Sciences Po Lyon (5é année Globalisation et Gouvernance) et Aix en Provence

  * 2007-2008 Ministère de la Défense : Chef du Bureau Intelligence économique, Responsable régional Rhône-Alpes Auvergne, Auditeur interne Sécurité industrielle

  * 2001-2007 Ministère de la Défense : Délégué à la sécurité économique, Paris, cadre A statutaire, Attaché à la coopération internationale

  * 1997-2001 Ministère des Affaires étrangères : Attaché de coopération, Ambassade de France en Russie, Chargé de mission (Services du Premier ministre (Délégation aux fonctionnaires internationaux), Ministère des affaires étrangères (Centre d'Analyse et de Prévision), Mission de longue durée en Afrique du Sud)

  * 1991-1993 UNICEF (New-York) : Emergency Officer, Responsable zones de guerre, gestion du budget et missions de terrain

  * 1990-1991 Ministère des Affaires étrangères : Chargé de mission de la Cellule d'Urgence et de veille, Responsable de missions (Russie, Albanie, Liban …), Achats et suivi des opérations

  * 1988-1989 UNESCO : Expert associé de la Division du droit d'auteur, Représentation, rédaction de manuels, projet avec le « Mime Marceau »

Véronique DENIZOT

Premier Vice-Procureur
Service du traitement direct du Parquet

Tribunal de Grande Instance de LYON
67, rue Servient,
69433 LYON cedex 03
Tel : 04 72 60 71 25
Email : veronique.denizot@justice.fr

Samuel DEMARCHI

Psychologue
Maître de conférences
Université PARIS 8- VINCENNES SAINT-DENIS
UFR Psychologie
Laboratoire Parisien de Psychologie Sociale (LAPPS, EA 4386)

2, rue de la Liberté
F-93526, SAINT-DENIS cedex
Tel : 06 63 01 91 69
Email : samuel.demarchi@univ-paris8.fr

Samuel Demarchi mène et publie des recherches scientifiques depuis plus de 15 ans dans le domaine de la psycho-criminalistique, en concevant des outils et des méthodes destinés aux professionnels de la Justice. Ses travaux concernent la détection et l'identification des criminels (les parades d'identification), la détection du mensonge et l'évaluation de la crédibilité, les techniques d'audition des témoins et victimes et les techniques d'entretien avec les auteurs. Il assure régulièrement des formations auprès des magistrats (ENM), et a formé en collaboration avec d'autres chercheurs plus de 500 OPJ au Centre National d'Etudes et de Formations de la Police Nationale (Gif/Yvette). Il publie régulièrement des articles et chapitres de vulgarisation. Il est membre du comité éditorial de la revue « Pratiques Psychologiques », membre nommé CNU section 16 depuis septembre 2011, et membre des comités scientifiques de « International Investigative Interview Research Group » et du « Colloque Jeunes Chercheurs en Psychocriminologie »

- *Publications:*

* Biland C, Py J, Allione J, **Demarchi S**, Abric JC (2008) The effect of lying on intentional versus unintentional facial expressions. European Review of Applied Psychology 58(2):65-73.

* **Demarchi S**, Py J (2009) A method to enhance person description: A field study. In: Handbook of Investigative Interviewing. Williamson T, Bull R, Valentine T (Eds). Chichester:Wiley-Blackwell;360p.

* **Demarchi S**, Taddei A, Frowd C (2012) Spontaneous perception of the whole person according the distance. Proceedings of the Third International Conference on Emerging Security Technologies,33-38,DOI 10.1109/EST.2012.28.

* **Demarchi S** (2013) The selection and presentation of distractors: two parameters to enhance the identification of criminals. European Review of Applied Psychology, 63, 257-265, http://dx.doi.org/10.1016/j.erap.2013.07.008

* **Demarchi S**, Py J, Groud-Than S, Parain T, Brunel M (2013) Describing a face without overshadowing effect: another benefice of the Person Description Interview. Psychol Fr 58:123-33.

* Ginet M, Colomb C, Wright D, **Demarchi S**, Sadler C (2013) Back to the Real: Efficacy and Perception of a Modified Cognitive Interview in the Field. Applied Cognitive Psychology, 27, 2-8, DOI: 10.1002/acp.2942.

* Ginet M, Colomb C, **Demarchi S** (2013) Loi et Justice. In: Begue L & Desrichards O (Eds.) Traité de Psychologie Sociale. Brussel:DeBoeck;456-78.

Jacqueline DUFOURNET

Avocat Général Honoraire

Cour d'Appel
1, rue du Palais de Justice
69005 LYON
Tel : 04 72 60 71 25
Email : jacqueline.dufournet@justice.fr

Solenne ERHARD
15 octobre 1974

Psychologue clinicienne

6, rue des vignes
69340 Francheville
Mobil : 06 87 46 27 32
Email : sollenne.erhard@free.fr

- *Enseignement :*
  * DIU de victimologie (UCBL1)

Véronique ESCOLANO

Substitut Général

Cour d'Appel
1, rue du Palais de Justice
69005 LYON
Tel : 04 72 60 71 25
Email : veronique.escolano@justice.fr

Hervé FABRIZI
30 avril 1957

Médecin légiste
Praticien hospitalier dans le département de médecine légale des Hospices Civils de Lyon
Expert près la Cour d'Appel de Lyon,
Expert près la Cour d'Appel Administrative de LYON
Expert près la Cour Pénale Internationale de LA HAYE

Membre de la Société de Médecine Légale

Institut Hospitalo-Universitaire de Médecine Légale de LYON
12, avenue Rockefeller
69008 LYON
Tel : 04 78 01 17 89 / 04 78 77 70 45
Mobil : 06 09 42 20 03
Email : herve.fabrizi@chu-lyon.fr

- *Enseignement :*
  Universitaire
  * Capacité de Pratique médico-judiciaire
  * DU Aptitude à l'expertise médical
  * DU de Droit Médical
  * Master criminalistique
  * Certificat optionnel de Médecine Légale

  Formation initiale et continue des enquêteurs
  * Délégation régionale au recrutement et à la formation RHONES-ALPES
  * Ecole Nationale Supérieure de Police (SAINT CYR AU MONT D'OR)
  * Sous-direction de la Police technique et scientifique

Laurent FANTON
29 mai 1964

Médecin légiste
Praticien hospitalier dans le département de médecine légale des Hospices Civils de LYON,

Professeur des Université : Médecine légale et Droit de la Santé (UFR LYON-EST)
CREATIS-LRMN UMR CNRS 5220 & INSERM U630 (INSA, VILLEURBANNE)

Expert près la Cour d'Appel de LYON,
Expert près la Cour Administrative d'Appel de LYON
Membre du conseil d'administration de la Société de Médecine Légale

Responsable de la branche G de la compagnie des experts judiciaire près la Cour d'Appel de LYON
Médecin médiateur au sein du Pool de Médiation des HCL et à la Commission Locale des Relations avec les Usagers de la Qualité de la Prise en Charge (CLRUQPC) du Groupement Hospitalier Edouard HERRIOT

Institut Hospitalo-Universitaire de Médecine Légale de LYON
12, avenue Rockefeller
69008 LYON
Tel : 04 78 01 17 89
Email : laurent.fanton@univ-lyon1.fr

- *Publications:*

* Gaillard Y, Regenstreif P, **Fanton L** (2014) Modern Toxic Antipersonnel Projectiles. Am J Forensic Med Pathol. 2014 Oct 28. [Epub ahead of print]

* **Fanton L**, Karger B (2012) Suicide with two shots to the head inflicted by a captive-bolt gun. J Forensic Leg Med 19(2):90-3.

* Cartiser N, Bévalot F, Chatenay C, Le Meur C, Gaillard Y, Malicier D, Guitton J, **Fanton L** (2011) Postmortem measurement of caffeine in bone marrow: influence of sample location and correlation with blood concentrations. Forensic Sci Int 15;210(1-3):149-53.

* Bévalot F, Gustin MP, Cartiser N, Le Meur C, Malicier D, **Fanton L** (2011) Interpretation of drug concentrations in an alternative matrix: the case of meprobamate in vitreous humor. Int J Legal Med 125(3):463-8.

* Gaillard Y, Carlier J, Berscht M, Mazoyer C, Bévalot F, Guitton J, **Fanton L** (2011) Fatal intoxication due to ackee (Blighia sapida) in Suriname and French Guyana. GC-MS detection and quantification of hypoglycin-A. Forensic Sci Int 206(1-3):e103-107.

Tony FRACASSO
20 novembre1975

Médecin légiste
Responsable de l'unité de médecine forensique du Centre Universitaire Romand de médecine légale (site de GENEVE)
Responsable du laboratoire d'histo-pathologie médico-légale de l'Hôpital Universitaire Cantonal de GENEVE

Privat-Docent
Axes de recherche : pathologie médico-légale, histopathologie et génétique.

CURML - Unité de médecine forensique
Avenue de Champel 9
1211 GENEVE
Tel : + (41) 79 553 55 78
Fax : (41) 22 372 96 53
Email : Tony.Fracasso@hotmail.com

- *Enseignement* :
  * Université de Genève - Faculté de médecine et de Droit
  * Ecole de Police de GENEVE
  * Formation continue auprès des Magistrats et des Officiers de Police

- *Publications :*

* **Fracasso T**, Schrag B, Sabatasso S, Lobrinus JA, Schmeling A, Mangin P. Different degree of ischemic injury in the right and left ventricle in cases of severe pulmonary embolism. Int J legal Med, in press.

* **Fracasso T**, Meyer P, Hullin R, Sauerland C, Schmeling A (2013) Pathology of the right ventricle: a comparison between traumatic brain injury, afterload mismatch and cerebral hypoxia. J Heart Lung Transpl 32:461-3.

* Huth A, Vennemann B, **Fracasso T**, Lutz-Bonengel S, Vennemann M (2013) Apparent versus true gene expression changes of three hypoxia-related genes in autopsy derived tissue and the importance of normalization. Int J Legal Med 127:223-44.

* Vennemann MT, Loddenkötter B, **Fracasso T**, Mitchell EA, Debertin AS, Larsch KP, Sperhake JP, Brinkmann B, Sauerland S, Lindemann M, Bajanowski T (2012) Cytokines and sudden infant death. Int J Legal Med 126:279-284.

* Koppelkamm A, Vennemann B, Lutz-Bonengel S, **Fracasso T**, Vennemann M (2011) RNA integrity in post-mortem samples: influencing parameters and implications on RT-Qpcr assays. Int J Legal Med 125:573-580.

Eric GENIVET

Lieutenant de la Gendarmerie Nationale
Adjoint de la division « atteinte aux personnes » de la SR de GRENOBLE
Technicien en identification criminelle
Coordinateur des opérations criminalistique (COCRIM)

Section de Recherches
21, avenue Léon Blum
38000, GRENOBLE
Tel: 04 76 20 39 76 / 06 27 84 32 08
Email: eric.genivet@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Florent GREGOIRE

Criminologue
Membre de la FIFSP

Email : ifspo@gmx.fr

- *Publications :*
  * Grégoire F, Francart L (2003) Profil d'enquête – Les psy au service de la Police. Paris:Stock;189p.

Marie-Paule GUSTIN PAULTRE

Pharmacienne – Biostatisticienne
Analyse statistique de la subjectivité
Maître de conférences
Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques de Lyon

Département de santé publique, ISPB
8 Avenue Rockefeller, 69008 Lyon
Tel: 06 04 07 69 73
e-mail : gustin@univ-lyon1.fr

- Enseignement :
  * Statistiques en 1ère année commune des études de santé
  * Préparation au concours de l'Internat en Pharmacie pour les statistiques
  * Analyses statistiques multivariées en 5ème année et niveau master

- Publications :

* Cerutti C, Bricca G, Rome S, Paultre CZ, **Gustin MP** (2014) Robust coordination of cardiac functions from gene co-expression reveals a versatile combinatorial transcriptional control. Mol Biosyst 10(9):2415-25.

* Elsensohn MH, Amna Klich, Bastard M, Genolini C, Etard JF, Ecochard R, **Gustin MP** (2013) A graphical method to assess distribution assumption in group-based trajectory models. Stat Methods Med Res February 19, 2013 [Epub ahead of print]

* Fanton L, **Gustin MP**, Maujean G, Bernard O, Telmon N, Malicier D (2012) Geometric and harmonic study of the aging of the fourth rib. Int J Legal Med 126(5):685-91

* Baroffio A, Abbiati M, Gerbase MW, **Gustin MP** (2013) Comparison of medical students' learning approaches in a traditional versus integrated lecture-based curricula, Congrès AMEE, Prague, August 2013 (Orale)

* Isaac S, **Gustin MP** (2012) Study approach, Stress and Selection for Medical Studies in France, Congrès AMEE, Lyon (Affichée)

Anne-Sophie HUET

Substitut du Procureur

Service du Traitement Direct du Parquet
Tribunal de Grande Instance
67, rue Servient
69433 LYON cedex 03
Tel : 04 72 60 71 25
Email : anne-sophie.huet@justice.fr

Patrice KIRMIZIGUL
14 septembre 1976

Expert en cyber sécurité
Network Specialist
Intervenant à l'ESPE

INSecurityPartners
1, impasse Charles Lindbergh
69003 LYON
Tel : 09 54 92 91 36
Mobil : 06 48 91 50 73
Email : patrice@insecuritypartners.com

- *Enseignement :*
  Universitaire
  * Certificat en Cryptographie & Computer networking, Online Stanford University (Stanford – USA)
  * Executive MBA, Institut International de Management – CNAM (Paris – France)
  * Diplôme d'Etudes Scientifiques et Techniques, CNAM (Lyon – France)
  * Certificat de Négociateur Commercial, CNFDI (Paris – France)

  Formation initiale et continue des enquêteurs
  * DU en simulation médicale FOSEI - Université Lyon 1 - Lyon

- *Publications:*
  * **Kirmizigul P** (2008), Traducteur d'un guide de conversation français – turc *Réponse à tout – turc* Éditions Ellipses
  * **Kirmizigul P**, Pelloux S (2014), Méthodes d'apprentissage du turc *1001 Expressions pour tout dire en turc*
  * **Kirmizigul P**, Pelloux S (2014), Méthodes d'apprentissage du turc *45 Leçons pour parler turc avec 150 exercices corrigés* – Éditions Ellipses
  * Pelloux S, **Kirmizigul P** & Lermusiaux P. (2014), *Availability of slides before lectures does not decrease attendance at lectures* Letter to the editor, Medical Teacher, UK)
  * Relecteur et correcteur d'une plateforme d'enseignement des mathématiques à distance *www.khanacademy.org*

Anne LACOMBE

Vice-Procureur

Service du Traitement Direct du Parquet
Tribunal de Grande Instance
67, rue Servient,
69433 LYON cedex 03
Tel : 04 72 60 71 25
Mail : anne.lacombe@justice.fr

Charlotte LERICHE
24 juin 1983

Psychologue clinicienne
Attachée aux Hôpitaux de Lyon.
Attachée aux Prisons de Lyon.

21 rue Ferrandiere 69002 LYON
Tel : 06 28 07 97 46
Email : chleriche@yahoo.fr

- *Enseignement :*

* Chargée de cours au diplôme interuniversitaire de psycho criminalistique *" le rôle du psychologue en Prison* "- "*Le Profilage; historique et méthodologie*" - " Les *notions de psychologie en criminologie*"

* Chargée de cours au diplôme interuniversitaire de sexualité humaine: "*les traumatismes sexuels*"- "*La prise en charge du transsexualisme*".

Claude LIENHARD

Avocat au Barreau de Strasbourg
Spécialiste en droit de la famille et de la réparation du dommage corporel

Professeur des Université : Droit

Président de l'association nationale des avocats spécialistes et praticiens en droit des personnes (www.avocatsdelafamille.org)
Président fondateur de l'Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation
Président de l'Association ACCORD à Strasbourg / Ancien président de Paris Aides aux victimes(PAV)
Assesseur à la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions Pénales près le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg (1983-1986)

Directeur du JAC (Journal des Accidents et des Catastrophes), http://www.iutcolmar.uha.fr/jac
Fondateur et Directeur du CERDACC (1995-2005)
Membre du comité scientifique de la revue AJ Famille (Edition Dalloz)
Membre de l'Anadavi (http://anadavi.org/)

21, rue des Francs-Bourgeois
BP20081
67061 STRASBOURG cedex
Tél: 03 88 52 25 25
Email : lienhard-claude@wanadoo.fr

- *Enseignement :*

* Ancien directeur de session à l'Ecole Nationale de la Magistrature
* Ancien Responsable de module au centre de formation professionnelle des Avocats d'Alsace
* Formateur à l'Institut de médiation de Montréal
* Responsable du module de formation catastrophe de l'Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation (INAVEM)
* Intervenant au D.U. de victimologie de la Faculté Rockefeller à Lyon
* Intervenant formation Dalloz, Lexisnexis, Argus; Ecoles d'Avocat, ENM
* Chargé d'enseignement dans le cadre du CAPEDOC (certificat d'aptitude à l'expertise du dommage corporel)

Franck LOUICHON
14 juin 1970

Expert en cyber sécurité
Spécialiste en infrastructure des télécommunications
Intervenant à l'ESPE

INSecurityPartners
60 impasse du Drivet
69380 Civrieux d'Azergues
Tel :
Mobil : 06 83 84 44 74
Email : franck@insecuritypartners.com

- *Publications:*

* Louichon F (1996), Thèse de master sur le CDMA (Code Division Multiple Acess, Advisor: Dr Georghiades). Publication ISIT97

Frédéric MEUNIER
11 novembre 1967

Psychiatre, praticien hospitalier
Chef du pôle « santé mentale des détenus et psychiatrie légale », centre hospitalier le Vinatier
Expert près la Cour d'Appel de Lyon

Centre Hospitalier le Vinatier
95 Boulevard Pinel
BP 300 39
69678 BRON CEDEX
Tél:
Email : frederic.meunier@ch-le-vinatier.fr

- *Enseignement :*

* Diplôme d'université « expertise judiciaire psychiatrique et psychologique », Lyon1
* Diplôme d'université « criminologie clinique », Lyon 1
* Séminaire de psychiatrie légale, Lyon 1
* Psychopathologie, Lyon 2

- *Publications* :

* Lambert, C. E., Bied, C., Meunier, F., Becache, E., & Massoubre, C. (2011). Les Unités Hospitalières Spécialement Aménagées: perspectives et appréhensions face à une nouvelle institution psychiatrique dans le paysage pénitentiaire français. Psychiatrie et violence, 11(1).

* Lerat MC, Cabelguenne D, Lassia J, Meunier F, Zimmer L, Impact of pharmacist and clinician dual intervention on prescribed benzodiazepines in prisoner patients: a retrospective study. Fundam Clin Pharmacol. 2011.

* Sautereau, M., Leca, H., Vittoz, A., Meunier, F., & Lamothe, P. (2009). Les évolutions législatives françaises: un pas de plus vers la confusion justice psychiatrie: À propos de la loi du 25 février 2008 relative à la rétention sûreté et à la déclaration d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental. Psychiatrie et violence, 9(1).

* Sautereau M, Brousse G, Meunier F, Jalenques I, The law of 25 February 2008 on safety retention: legal bearings and clinical questions. Sante Publique. 2009; 427-36.

* Forgeard, L., Meunier, F., & Lamothe, P. (2006). Suicides à la Maison d'arrêt de Lyon. Perspectives Psy, 45(4), 389-397.

Benoit MIRIBEL

Directeur Général Fondation Mérieux

Co-fondateur et ancien Président du GRUPC, « Groupe de Réflexion Urgence et Post- Crise » dont l'objectif principal est de favoriser une réflexion transversale entre les différents types d'acteurs intervenant sur les terrains de l'urgence / post-crise
Co-fondateur du Forum Espace Humanitaire (FEH) qui rassemble tous les 18 mois pendant 2 jours les dirigeants humanitaires français
Membre de (Re)Sources, « think tank » sur les problématiques de développement durable, d'accès à l'eau et aux services essentiels dans les pays émergents

Membre du Haut Conseil de la Coopération Internationale (HCCI), de la Commission du Livre Blanc du Ministère des Affaires Etrangères (2008)
Membre de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (1998-2001, puis 2011- 2013)

FONDATION MERIEUX
17, rue Bourgelat
69227 LYON cedex 02
Tél: 04 72 40 79 38
Email : benoit.miribel@fondation-merieux.org

- *Publication :*
  * Co-rédaction avec Alain Boinet d'un rapport commandé par le ministre des affaires étrangères et européennes (B. Kouchner) sur l'évolution de l'action humanitaire et ses enjeux (2010)

Roksana NASERZADEH

Avocate pénaliste (barreau de LYON)

3, place des Célestins
69002 LYON
Tel : 06 50 23 72 39
Email : roksana_naserzadeh@yahoo.fr

Christine PARGUEL

Vice-Présidente chargée de l'Instruction

Tribunal de Grande Instance
67, rue Servient
69433 LYON cedex 03
Tel : 04 72 60 73 00
Email : christine.parguel@justice.fr

Marc PASSAMAR

Psychiatre des Hôpitaux
Chef de service au CAPS du CHS d'ALBI
Expert près la Cour d'Appel de TOULOUSE
Encadrant EPRUS (Etablissement de Préparation et de Réponse aux Urgences Sanitaires)

Centre Hospitalier Spécialisé
22, boulevard Général Sibille,
81000 ALBI
Tel : 05 63 48 49 50
Fax : 05 63 48 53 69
Email : passamarm@bonsauveuralby.fr

- *Enseignement :*

* Directeur d'Enseignement au Centre International de Sciences Criminelles de Paris depuis 1997. Centre International de Sciences Criminelles et Pénales : Séminaires de Débriefing Psychologique Pratique – 2001 à 2007.

* Directeur d'enseignement pour le CISCP – Diplôme du Cours International sur la Violence et la Résolution de Conflits (année 1998- 1999).

* Chargé de cours diplôme d'Université : « Le Traumatisme Psychique » Enseignement 2005-2006 (Hôpital Ste Anne – Service du Professeur OLIE) Faculté de Médecine St Antoine (Paris VI) – Faculté de Médecin Cochin Port Royal (Paris V)

* Enseignement National des Cellules d'Urgence Médico-Psychologique Faculté des St Pères 2005 – 2006.

* Chargé de Cours à l'Université Paul Descartes de Paris D.U. Stress Aspects Biologiques et Psychosociaux – 2006-2007.

* Chargé de Cours au DIU de Psycho criminalistique Université Claude Bernard – Lyon - depuis 2009.

* Chargé de Cours au DU Urgences et psycho traumatisme Paris XII Créteil – Henri Mondor - depuis 2010.

- *Publications* :

* **Passamar M**, Tellier O, Chambert J.C. (2005) Les cellules d'urgence médico-psychologique. Perspectives Sani Soc Sociales;183:28.

*** Passamar M**, Vilamot B (2005) Soutien médico-psychologique au personnel après le double meurtre au CHS Saint Luc de Pau. Stress et Trauma;5(4):205-209.

* Ouvrage Collectif (2001) Prise en charge de l'environnement des patients en psychiatrie. Paris : Editions Scientifiques L&C.

* Ouvrage collectif (2006) Les 33 notions actuelles sur la dépression. Paris : Editions Scientifiques L&C.

* Vilamot B, Facy F, Soubrier J.P., **Passamar M**., Debout M. (2001) Acteurs et recherche en suicidologie: recherche-actions dans le Tarn tentatives de suicide. Paris : Edition Médicale Scientifique EDK : 221-227.

Emmanuel POULET
16 mai 1967

Psychiatre
Praticien hospitalier
Chef de service de Psychiatrie des Urgences – PAM « urgences et réanimation » - Pavillon N – Groupement Hospitalier Edouard Herriot – CHU LYON

Professeur des Universités : psychiatrie (UFR Lyon Sud)
Equipe d'Accueil 4615 (EA 4615) – SIPAD (Stimulation in Psychiatry and Addictologic Disorders) – Université Lyon 1 & Centre Hospitalier le Vinatier – Directeur : Pr M. SAOUD

5, rue Duviard
69004 LYON
Tel : 06 08 75 33 19
Email : emmanuel.poulet@chu-lyon.fr

- *Publications :*

* Brunelin J, Mondino M, Gassab L, Haesebaert F, Gaha L, Saoud M, Mechri A, **Poulet E** (2012) Transcranial direct current stimulation (tDCS) in the treatment of refractory auditory hallucinations in schizophrenia, preliminary results. Am J of Psychiatry 169(7):719-24.

* **Poulet E**, Brunelin J, Bediou B, Bation R, Forgeard L, Dalery J, d'Amato T, Saoud M (2005) Slow transcranial magnetic stimulation can rapidly reduce resistant auditory hallucinations in schizophrenia. Biol Psychiatry 57(2):188-91.

* Brunelin J, **Poulet E**, Bediou B, Kallel L, Dalery J, d'Amato T, Saoud M (2006). Low frequency Repetitive Transcranial Magnetic Stimulation improves source monitoring deficit in hallucinating patients with schizophrenia. Schizophr Res 81(1):41-5.

* Rochas V, Gelmini L, Krolak-Salmon P, **Poulet E**, Saoud M, Brunelin J, Bediou B (2012). Disrupting Pre-SMA Activity Impairs Facial Happiness Recognition: An Event-Related TMS Study. Cereb Cortex 23(7):1517-25.

* **Poulet E**, Brunelin J, Kallel L, d'Amato T, Saoud M (2008) Maintenance treatment of Auditory Hallucinations in Late-Onset Schizophrenia using rTMS. Am J Psychiatry 165(4):537-8.

Jean ROCHEFORT

Expert près la Cour d'Appel Administrative de Lyon Balistique et criminalistique lésionnelle
Expert près la Cour Pénale Internationale de la Haye Balistique et criminalistique lésionnelle
A dirigé de 1994 à 2005 l'ensemble du service criminalistique du Laboratoire de Police scientifique de LYON ECULLY

36 Chemin Jean Marie Vianney
69130 ECULLY
Tel : 0950260154
Fax : 0955260154
Mobil : 0613207189
Email : rochefort.balistique@free.fr

- *Enseignement :*
  * Chargé de cours à la faculté de médecine LYON - DU. Balistique lésionnelle
  * Chargé de cours à la faculté de médecine LYON - AEU Thanatologie et criminalistique
  * Chargé de cours à la faculté de médecine LYON - Capacité de pratiques médico-judiciaires
  * Chargé de cours à l'ENSP de Saint Cyr au Mont d'or Balistique et balistique lésionnelle

Didier RONDEAU

Secrétaire général FIFSP (Fédération Internationale des Fonctionnaires Supérieurs de Police

Email : ifspo@gmx.fr

- *Expérience professionnelle*
  * Expérience de 37 années au sein de trois ministères (intérieur, immigration, défense)
  * Nombreuses collaborations avec des organisations internationales (ONU, UE, OTAN)
  * Direction en France et à l'étranger de services d'investigations spécialisés dans le crime organisé et le terrorisme international.

Patrice SCHOENDORFF
7 décembre 1961

Psychiatre
Médecin légiste
Praticien hospitalier temps partiel au HCL de LYON, Hôpital LYON SUD
Membre de la Société de Médecine Légale
Membre du conseil d'administration de la SOFECT (Société Française d'Etude et de prise en Charge du Transsexualisme)
Coordonnateur pédagogique du DIU de psycho criminalistique (UCBL1) depuis 2008

4, impasse des myosotis
38460, CHAMAGNIEU
Tel : 04 74 93 56 24
Mobil : 06 12 09 62 62
E-mail: patrice.schoendorff@wanadoo.fr

- *Publications :*
  * Fanton L, Bévalot F, Schoendorff P, Lalliard S, Jdeed K, Malicier D (2007) Toxicologic aspects of deaths due to falls from height. Am J Forensic Med Pathol 28(3):262-6.
  * **Schoendorff P**, Lamothe P, Fanton L, Malicier D, Sauvageau A (2007) Ethical problems in the investigation of autoerotic deaths: three case reports. Med Sci Law 47(2):174-6.
  * Fanton L, Bévalot F, **Schoendorff P**, Le Meur C, Gaillard Y, Malicier D (2007) Fatal mephenesin intoxication. J Forensic Sci 52(1):221-3.
  * Fanton L, **Schoendorff P**, Rebut D, Yapo-Ette E, Malicier D (2001). The frog and the scorpion: sado-masochistic injury. J Clin Forensic Med 8(4):225-7.
  * Fanton L, **Schoendorff P**, Achache P, Miras A, Malicier D (1999) False rape: a case report. Am J Forensic Med Pathol 20(4):374-7.

Richard SCHITTLY

Journaliste

LE PROGRES
4 rue, Montrochet
69002 LYON
Tel : 04 78 14 76 00
Email : richard.schittly@leprogres.fr

Yves SCHULLIAR

Médecin Légiste
Médecin Chef des Services, directeur Enseignement Recherche du Pôle Judiciaire de la Gendarmerie Nationale)
Médecin Chef des Services Hors Classe (Officier Général du Service de Santé des Armées).
Responsable médico-légale de l'Unité Gendarmerie d'Identification de Victimes de Catastrophes et membre du comité permanent d'Interpol sur l'identification des victimes de catastrophes.
Praticien attaché, Service de Médecine Légale du Centre Hospitalier Sud-Francilien.

Docteur en Sciences Forensiques (Université de LAUSANNE, Ecole des Sciences Criminelles, SUISSE).
Docteur en Ethique médicale et biologique (Université PARIS-DESCARTES).
Habilitation à Diriger des Recherches.

Expert près la Cour d'Appel de Paris et Expert agréé par la Cour de Cassation.
Président d'honneur de la Compagnie des Experts de Justice en Criminalistique.
Membre de la Société Française de Médecine Légale.
Fellow member de l'American Academy of Forensic Sciences.
Membre de l'International Academy of Legal Medicine.
Membre du comité permanent R&D de l'European Network of Forensic Sciences Institutes.

Pôle Judiciaire de la Gendarmerie Nationale
1, boulevard Théophile Sueur
Tel : 01 58 66 59 99
93110 ROSNY SOUS-BOIS
Email : schuliar@yahoo.fr

- *Enseignement :*
  * Directeur Enseignement et Recherche au Pôle Judiciaire de la Gendarmerie Nationale.

- *Publications* :

* **Schuliar Y**, Chapenoire S, Miras A, Contrand B, Lagarde E (2014) A new tool for coding and interpreting injuries in fatal airplane crashes: the crash injury pattern assessment tool application to the Air France Flight AF447 disaster (Rio de Janeiro-Paris), 1st of June 2009. J Forensic Sci 59(5):1263-70.

* **Schuliar Y**, Knudsen PJ (2012) Role of forensic pathologists in mass disasters. Forensic Sci Med Pathol;8(2):164-73.

*** Schuliar Y** (2011) Scientific investigation in a criminal affair - the interest of a scientific coordinator. Med Sci 27(2):214-9.

* Cunha E, Baccino E, Martrille L, Ramsthaler F, Prieto J, **Schuliar Y**, Lynnerup N, Cattaneo C (2009) The problem of aging human remains and living individuals: a review.Forensic Sci Int 193(1-3):1-13.

* Poisson P, Chapenoire S, **Schuliar Y**, Lamant M, Corvisier JM (2003) Four major disasters in Aquitaine, France: use of odontologic techniques for identification. Am J Forensic Med Pathol 24(2):160-3.

Norbert TELMON
14 mai 1962

Médecin Légiste
Praticien hospitalier
Chef du Service de Médecine légale et pénitentiaire
Membre de la CME et de la Commission de Révision des Effectifs Médicaux
Chef de pôle – adjoint du Pôle Santé – Société, Réadaptation

Professeur des Universités : Médecine Légale et Droit de la Santé
Enseignant-Chercheur au sein de l'équipe d'Anthropologie Biologique
Laboratoire d'Analyses Moléculaires et Imagerie de Synthèse UMR 5288
Directeur adjoint du Laboratoire AMIS UMR 5288

Expert près la Cour d'Appel de TOULOUSE

Secrétaire Général de la Société Française de Médecine Légale

CHU RANGUEIL
Service de médecine légale
TSA 50032 – 31059 TOULOUSE Cedex 9
Tel : 05 61 32 30 70
Email : telmon.n@chu-toulouse.fr

- *Publications :*

* Minier M, Maret D, Dedouit F, Vergnault M, Mokrane FZ, Rousseau H, Adalian P, **Telmon N**, Rougé D (2014). Fetal age estimation using MSCT scans of deciduous tooth germs. Int J Legal Med 128(1):177-82

* Dedouit F, Savall F, Mokrane FZ, Rousseau H, Crubézy E, Rougé D, **Telmon N** (2014) Virtual anthropology and forensic identification using multidetector CT. Br J Radiol 87(1036):20130468.

* Minier M, Dedouit F, Maret D, Vergnault M, Mokrane FZ, Rousseau H, Adalian P, **Telmon N**, Rougé D (2013) Fetal age estimation using MSCT scans of the mandible. Int J Legal Med 128(3):493-9.

* Mokrane FZ, Dedouit F, Gellée S, Sans N, Rousseau H, Rougé D, **Telmon N** (2013) Sexual dimorphism of the fetal ilium: a 3D geometric morphometric approach with multislice computed tomography. J Forensic Sci 58(4):851-8.

* Rérolle C, Saint-Martin P, Dedouit F, Rousseau H, **Telmon N** (2013) Is the corticomedullary index valid to distinguish human from nonhuman bones: a multislice computed tomography study. Forensic Sci Int 231(1-3):406.e1-5.

Maître Gabriel VERSINI

Avocat pénaliste (barreau de LYON)

18 cours Lafayette, 69003 LYON
Tel : 04 72 61 91 13
Mobil : 06 62 51 89 25
Email : gabrielversini@wanadoo.fr

Annexe 2 : Equipe pédagogique

Liliane DALIGAND
Samuel DEMARCHI
Véronique DENIZOT
Laurent FANTON
Marie-Paule GUSTIN PAULTRE
Emmanuel POULET
Marc PASSAMAR
Patrice SCHOENDORFF
Norbert TELMON

Rôle du conseil pédagogique :

- *Sélection des étudiants*
- *Validation des sujets d'examens*
- *Composition du jury de l'examen oral*
- *Participation au jury de l'examen*
- *Evolution du diplôme*
  - *programme,*
  - *enseignants,*
  - *prix de l'inscription.*

Annexe 3 : Avis du collège

Annexe 4 : Programme et planning détaillés prévisionnels

MODULE 1 : Scène de crime (15h) V. Denizot, L. Fanton, E. Genivet, C. Parguel		
Sujets	**Dates**	**Intervenants**
CM : Résultats du pré-test	**Jeudi 5 novembre 2015** 8h00-9h00	L. Fanton, E. Genivet, M.P. Gustin
CM : Cadre procédural de la scène de crime	9h00-10h00	V. Denizot
CM : Objectifs et méthodologie détaillée des enquêteurs (directeur d'enquête, TIC ; identité judiciaire …) et du médecin légiste (levée de corps) (1)	10h00-12h00	V. Denizot, L. Fanton, E. Genivet
CM : Analyses des traces de sang	14h00-16h00	Y. Schuliar
CM : Analyses génétiques	16h00-18h00	O. Cepil
CM : Les techniques de révélation et de prélèvements des traces et indices sur les scènes de crime	**Vendredi 6 novembre** 9h00-11h00	Chef du centre national de formation de la SDPTS ou son adjoint SDPTS
CM : L'odorologie ou l'identification par des chiens des traces laissées sur une scène de crime"	11h00-12h00	Groupe odorologie du service central d'identité judiciaire de la SDPTS
TD : Analyses de dossiers : - Préparation d'un dossier - Présentation - débriefing	14h00-18h00	V. Denizot, H. Fabrizi, L. Fanton, E. Genivet, A.S. Huet, C. Parguel

MODULE 2 : Thanatologie (14h) V. Denizot, H. Fabrizi, L. Fanton, C. Parguel, N. Telmon		
Sujets	**Dates**	**Intervenants**
CM : Résultats du pré-test	**Jeudi 10 décembre** 9h00-10h00	L. Fanton, E. Genivet, M.P. Gustin
CM : Cadre procédural de l'autopsie médico-légale	10h00-11h00	A.S. Huet
CM : Principes généraux de l'autopsie médico-légale et protocole spéciaux	11h00-12h00	L. Fanton
CM : Examens complémentaires (principes, indications, limites)	14h00-18h00	
- Imagerie	30'	N. Telmon
- Anatomo-pathologie	45'	T. Fracasso
- Toxicologie	45'	F. Bévalot
- Balistique lésionnelle	30'	J. Rochefort / H. Fabrizi
- Limnologie	15'	N. Telmon
- Entomologie	15'	N. Telmon
- Identification		N. Telmon
* Anthropologie	30'	
* Odontologie	30'	
CM : La reconstitution criminelle : cadre procédural, objectifs des intervenants, principes de rédaction du rapport	**Vendredi 11 décembre** 9h00-11h00	H. Fabrizi, L. Fanton, A.S. Huet, C. Parguel, N. Telmon
TD : Rédaction d'un rapport d'assistance à reconstitution		
- Préparation d'un dossier	11h00-12h00	H. Fabrizi, L. Fanton,A.S. Huet, C. Parguel, N. Telmon
- Présentation - débriefing	14h00-18h00	

Module 3 : Violences (21 h) L. Daligand, S. Erhard, H. Fabrizi, A. Lacombe		
Sujets	**Dates**	**Intervenants**
CM : Résultats du pré-test	**Mercredi 6 janvier 2016** 9h00-10h00	L. Daligand, S. Erhard, M.P. Gustin
CM : Cadre procédural du traitement judiciaire des violences	10h00-11h00	A. Lacombe
CM : Les racines de la violence	11h00-12h00	L. Daligand
CM : Les formes de la violence - Violences psychiques - Violences économiques	14h00-17h00	L. Daligand
CM : Les formes de la violence - Violences sociale et urbaines - La cybercriminalité - Catastrophes, accidents collectifs, accidents sériels violences involontaires et réparation	**Jeudi 7 janvier** 8h00-9h00 9h00-12h00 14h00-18h00	P. Schoendorff, C. Leriche P. Kirmiziguk, F. Louichon, P. Schoendorff, C. Lienhard
CM : Typologie des violences physiques – Intérêt de l'examen des vêtements TD : Principes de l'examen de vêtements	**Vendredi 8 janvier** 9h00-10h30 10h30-12h00	H. Fabrizi, J. Rochefort H. Fabrizi, J. Rochefort
CM : Les conséquences psychiques des violences et leurs prises en charge	14h00-16h00	L. Daligand, S. Erhard
TD : Visualisation d'enregistrements vidéo de victimes	16h00-18h00	L. Daligand, S. Erhard

MODULE 4 : Les entretiens avec la victime et l'auteur de violences (21h) (1ère partie) (14h) S. Demarchi, F. Meunier, M. Passamar, E. Poulet		
Sujets	**Dates**	**Intervenants**
CM : Résultats du pré-test	**Jeudi 4 février** 8h00-9h00	S. Demarchi, M.P. Gustin, F. Meunier, M. Passamar
CM : Eléments psychopathologiques en lien avec les auditions	9h00-12h00	E. Poulet
CM : Spécificité de l'entretien avec les victimes adultes	14h00-15h30	S. Demarchi
CM : Spécificité de l'entretien avec les victimes mineures	15h30-17h00	M. Passamar
CM : Méthodes d'entretien standard avec les victimes	**Vendredi 5 février** 9h00-10h30	S. Demarchi
CM : Amélioration de la restitution des souvenirs des victimes avec la méthode de l'entretien cognitif	10h30-12h00	S. Demarchi
CM : Avancées récentes dans l'audition des suspects et techniques actuelles de détection du mensonge	14h00-18h00	S. Demarchi

MODULE 4 : Les entretiens avec la victime et avec l'auteur de violences (21h) (2ème partie) (7h) S. Demarchi, F. Meunier, M. Passamar, E. Poulet		
Sujets	**Dates**	**Intervenants**
TD : Jeux de rôles - Mises en situation - Débriefing	**Jeudi 10 mars** 9h00-12h00 14h00-17h00	S. Demarchi, F. Meunier, M. Passamar
MODULE 5 : Terrorisme (7h) F. Grégoire, D. Rondot		
CM : Résultats du pré-test	**Vendredi 11 mars** 9h00-10h00	D. Rondot, F. Grégoire, M.P. Gustin
CM : Evolution de la menace terroriste de 1970 à nos jours. Développement sur l'évolution des structures et des techniques	10h00-12h00	D. Rondot
CM : Profilage des jeunes djihadistes	14h00-15h30	D. Rondot
CM : L'analyse de contenu	15h30-17h00	F. Grégoire
TD : Présentation de cas concrets	17h00-18h00	D. Rondot, F. Grégoire

MODULE 6 : Notions de cyndiniques (14h) L. Delhalle, B. Miribel, C. Caramello		
Sujets	**Dates**	**Intervenants**
CM : Résultats du pré-test	**Jeudi 7 avril** 8h00-9h00	L. Delhalle, M.P. Gustin
CM : La gestion du risque par la méthode de Kervern (Cindyniques)	9h00-12h00	L. Delhalle
CM : L'urgence collective et la problématique de l'aide	14h00-17h00	B. Miribel
CM : L'intervention en environnement dégradé	**Vendredi 8 avril** 9h00-12h00	F. Caramello
TD : Atelier cartes heuristiques (« mind mapping ») axé sur la cartographie des parties prenantes et la sérendipité	14h00-18h00	L. Delhalle

MODULE 7 : Communication (15h) C. Baudin, V. Escolano, H. Fabrizi, J. Dufournet, R. Naserzadeh, P. Schoendorff, G. Versini		
Sujets	**Dates**	**Intervenants**
CM : Résultats du pré-test	**Jeudi 12 mai** 8h00-9h00	P. Schoendorff, M.P. Gustin,
Cadre procédural d'un procès d'Assises Objectifs, principes et limites de la déposition des experts	9h00-11h00	V. Escolano, J. Dufournet
Principes de communication orale	11h00-12h00	R. Schittly
Principes de communication orale	14h00-18h00	R. Schittly
TD : Déposition devant la Cour d'Assises - Préparation d'un dossier - Déposition devant une Cour d'Assises fictive - débriefing	**Vendredi 13 mai** 9h00-12h00 14h00-18h00	J. Dufournet, V. Escolano, R, Naserzadeh, G. Versini + jury fictif

Annexe 5 : Catégories professionnelles

Cocher les catégories professionnelles auxquelles le programme de DPC est destiné ☒

☒ Médecin (hors biologiste) : préciser les spécialités concernées (Cf. paragraphe 7 p 5)

- ☒ Anatomie-cytologie-pathologique
- ☐ Anesthésiologie/ Réanimation chirurgicale
- ☐ Cardiologie et maladies vasculaires / Pathologies cardio- vasculaire
- ☐ Chirurgie de la face et du cou
- ☐ Chirurgie générale
- ☐ Chirurgie infantile
- ☐ Chirurgie maxillo-faciale
- ☐ Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie
- ☐ Chirurgie orthopédique et traumatologique
- ☐ Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique
- ☐ Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire
- ☐ Chirurgie urologique
- ☐ Chirurgie vasculaire
- ☐ Chirurgie viscérale et digestive
- ☐ Chirurgie viscérale et digestive
- ☐ Dermatologie et vénérologie
- ☐ Endocrinologie et métabolismes
- ☐ Gastro-entérologie et hépatologie
- ☐ Génétique médicale
- ☐ Gériatrie / Gérontologie
- ☐ Gynécologie médicale
- ☐ Gynécologie médicale et obstétrique
- ☐ Gynécologie obstétrique / Obstétrique
- ☒ Médecins légistes
- ☒ Psychiatres

☐ Pharmacien (hors biologiste)

- ☐ Pharmacien titulaire d'officine
- ☐ Pharmacien adjoint d'officine
- ☐ Pharmacien hospitalier

☐ Biologiste

- ☐ Biologie médicale / médecin biologiste
- ☐ Pharmacien biologiste

☐ Chirurgien-dentiste

- ☐ Chirurgie dentaire
- ☐ Chirurgie dentaire (spécialiste Orthopédie Dento-Faciale)

☐ Sage-Femme

☐ Paramédicaux

- ☐ Aide-soignant
- ☐ Audioprothésiste
- ☐ Auxiliaire de puériculture
- ☐ Diététicien
- ☐ Ergothérapeute
- ☐ Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)
- ☐ Masseur-kinésithérapeute
- ☐ Orthophoniste
- ☐ Orthoptiste
- ☐ Pédicure-podologue
- ☐ Préparateur en pharmacie
- ☒ Psychologues
- ☐ Psychomotricien
- ☐ Technicien de laboratoire médical
- ☐ Puéricultrice Diplômée d'Etat
- ☐ Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)

☐ Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat (IADE)
☐ Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat (IBODE)

Annexe 6

Évaluation de la formation

Merci de bien vouloir nous remettre avant votre départ après chaque module ce formulaire destiné à améliorer la qualité de nos actions de formation.

INTITULÉ DE LA FORMATION :
DU interprofessionnel de criminalistique
Module :

DATES :

ou le renvoyer à l'adresse suivante :

Service Formation Continue - antenne santé
8 avenue Rockefeller - 69373 Lyon cedex 08

Vous pouvez, si vous le souhaitez, indiquer votre NOM :

Veuillez exprimer votre appréciation en attribuant pour chaque question posée une note entre 1 (mauvaise appréciation) et 5 (très bonne appréciation)

Évaluation du contenu des journées	**1--**	**2-**	**3**	**4+**	**5++**	*Remarques - Critiques - Suggestions*
Respect du programme annoncé						
Accord entre le contenu et vos attentes personnelles						
Liens avec la pratique professionnelle						

Évaluation de la démarche pédagogique	**1--**	**2-**	**3**	**4+**	**5++**	*Remarques - Critiques - Suggestions*
Qualité de la pédagogie						
Qualité des supports utilisés						
Appréciation générale						

Recueil de vos attentes

Quelles questions, quels sujets pourraient selon vous faire l'objet d'un autre stage de formation continue dans votre secteur d'activité ?

Annexe 7 : Budget détaillé

Effectifs FI	***4***			
Effectifs FC	***14***			
Total effectifs	***18***			
droits de scolarité	***261,10 €***			
Droits spécifiques FI	***700,00 €***			
Droits spécifiques FC	***1 000,00 €***			
CHARGES				
<u>REMUNERATION</u>	***Nb d'heures***	***coût horaire***	***charges***	***total***
Heures CM				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)		***61,35 €***	***1***	***- €***
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)				
Intervenant extérieur	***55,5***	***61,35 €***	***1,42***	***4 834,99 €***
Heures TD				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)		***40,91 €***	***1***	***- €***
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)				
Intervenant extérieur	***49***	***40,91 €***	***1,42***	***2 846,52 €***
Heures TP				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)		***27,26 €***	***1***	***- €***
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)				
Intervenant extérieur		***27,26 €***	***1,42***	***- €***
Total Enseignement				***7 681,51 €***
Coordination pédagogique heures TD		***40,91 €***	***1***	***- €***
Secrétariat		***9,40 €***	***1,42***	***- €***
Salaire BIATSS affecté à la formation				
Total Rémunération				***7 681,51 €***
<u>FRAIS DE FONCTIONNEMENT</u>	***unités***	***coût moyen***		***total***
Fournitures				

Consommables (copies, fournitures etc)				***- €***
Convention VAS		***- €***		***- €***
Frais de communication (emailing, plaquettes, impression, routage, mise sous pli etc.)		***- €***		***0,00 €***
Support pédagogiques stagiaires (clés USB, dossiers, manuels etc.)		***5,00 €***		***- €***
Reprographie (recto n&b 0,024€/recto-verso 0,048€)		***0,05 €***		***- €***
ouvrage specialisé		***50,00 €***		***- €***
Frais de mission (séminaires/enseignement)				
Restauration intervenants	***28***	***15,25 €***		***427,00 €***
Transport intervenant				***650,00 €***
Repas exterieur ucbl	***4***	***20,00 €***		***80,00 €***
Hébergement -enseignements	***4***	***80,00 €***		***320,00 €***
Frais de mission - déplacement pour le Jury du diplôme				
Restauration intervenants		***15,25 €***		***- €***
Transport intervenant	***11***	***73,00 €***		***803,00 €***
Hébergement -enseignements	***8***	***80,00 €***		***640,00 €***
Frais de mission - déplacement pour la soutenance de mémoire				
Restauration intervenants	***7***	***15,25 €***		***106,75 €***
Transport intervenant	***3***	***73,00 €***		***219,00 €***
Hébergement -enseignements	***3***	***80,00 €***		***240,00 €***
Logistique				
Location de salle		***- €***		***- €***
Autres (à préciser)		***9,50 €***		***- €***
Total frais de fonctionnement				***3 485,75 €***
<u>PRELEVEMENTS</u>	***unités***	***coût***		***total***
Administration UCBL/prelevements fc				
Logistique générale Université 45 € par stagiaire	***18***	***45,00 €***		***810,00 €***
34€ SCD, 16€ FSDIE, 5,10€ MPU, 10% de prelevements une fois les montants précédent retirés	***18***	***75,70 €***		***1 362,60 €***

Administration UCBL-Composante/ droits de scolarité FI-FC restant	***18***	***185,40 €***		***3 337,20 €***
Prélèvements UCBL 3,3 % des recettes formation continue				***462,00 €***
Gestion FOCAL sur recettes FC				
Prélèvements FOCAL: 19,4 % des recettes formation continue				***3 425,15 €***
Total prélèvements				***9 396,95 €***
TOTAL DEPENSES				***20 564,21 €***
Produits				
Inscriptions	***Montant***	***effectifs***	***Montant***	
Retour Droits d'inscription (central)	***261,10 €***	***18***	***4 99,80 €***	
Retour Droits spécifiques FI (Composante)	***700,00 €***	***4***	***2 00,00 €***	
Retour Droits spécifiques FC (FOCAL)	***1 000,00 €***	***14***	***14000,00 €***	
TOTAL RECETTES				***21 499,80 €***
TOTAL RECETTES FOCAL				***17 655,40 €***
SOLDE				***935,59 €***

Annexe 8 : Déclaration des liens d'intérêts du responsable Universitaire, des concepteurs du programme et des intervenants

Déclaration sur l'honneur de Laurent FANTON
Intervenant au titre de : responsable pédagogique ☒ enseignant ☒
au sein du DU interprofessionnel de criminalistique

A : LYON, le 23 février 2015

Avez-vous dans les cinq dernières années, reçu pour vous ou pour une association que vous animez, une rémunération quelle qu'elle soit (salaire, honoraire, rémunération boursière, etc.), ou un avantage financier en nature (cadeaux, frais de déplacements, frais de congrès, matériel médical ou informatique, etc…) de la part d'un organisme privé, industriel ou commercial qui pourrait tirer profit ou désavantage de votre prise de parole ou des documents remis aux participants durant ce séminaire ?

☐ OUI : Conflit d'intérêt déclaré par l'intervenant (cf. ci-dessous)

☒ NON : Absence de conflit d'intérêt déclaré

Date : 23 février 2015 Signature :

Annexe 9 : Déclaration d'indépendance de contenu entre un programme de DPC et l'industrie du médicament

Université Claude Bernard Lyon 1

Déclaration d'indépendance de contenu entre un programme de DPC et l'industrie du médicament

Je soussigné(e)

Nom : FANTON **Prénom : Laurent**

Intitulé de la formation/ du programme de DPC : DU interprofessionnel de criminalistique

Déclare volontairement l'indépendance de contenu entre le programme de DPC cité précédemment et l'industrie pharmaceutique. Je m'engage à garantir cette indépendance de contenu lors du déroulement du programme de DPC.

J'autorise le service de formation continue de l'UCBL à rendre accessible cette déclaration, notamment aux personnes ayant recours à ses services.

Fait à : LYON, le 23 février 2015

Signature (Nous retourner un exemplaire original)

Annexe 10 : *Orientations nationales*

(Source : Arrêté du 26 février 2013 fixant la liste des orientations nationales du développement professionnel continu des professionnels de santé pour l'année 2013**)**

Indiquer la ou les orientations au(x)quelle(s) le programme de DPC correspond ainsi que le ou les objectif(s) visé(s)

1 : contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients	**1**	connaissance de l'état de santé de la patientèle et/ou de la population vivant sur le territoire où le professionnel exerce
	2	optimisation des stratégies diagnostiques et thérapeutiques dans les pathologies aiguës et chroniques
	3	promotion des parcours de santé et de soins, comprenant pour le patient le juste enchaînement de l'intervention des différentes compétences professionnelles liées directement ou indirectement aux soins préventifs et curatifs
	4	promotion des actions de prévention ou de dépistage
	5	maîtrise des indications et contre-indications des actes diagnostiques et thérapeutiques, des prescriptions en matière de médicaments, de dispositifs médicaux, d'examens biologiques, de transports sanitaires
	6	programmes d'études cliniques et épidémiologiques visant à évaluer des pratiques et à actualiser et/ou compléter des recommandations de bonne pratique clinique
	7	recherche et la critique de l'information scientifique pertinente.
2 : contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients	**1**	développement de l'information et de l'autonomie du patient
	2	favoriser le bon usage et l'observance des traitements
	3	amélioration de la qualité de vie du patient et la prise en charge des personnes fragiles et/ou handicapées, et de leur entourage
	4	prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance
	5	amélioration de la prise en charge de la douleur et de la fin de vie des patients
	6	formation à l'éducation thérapeutique (permettre aux patients atteints de maladie chronique d'acquérir ou de développer les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux l'évolution de leur maladie)
	7	formation à la relation « professionnel de santé-patient » ou au « partenariat soignant-soigné ».
3 : contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que dans la gestion des risques	**1**	améliorer la connaissance des enjeux de sécurité sanitaire et des procédures de déclaration d'événements indésirables
	2	développer une culture de gestion des risques au sein des équipes (pluri)professionnelles de santé, notamment à travers les démarches qualité et les procédures de certification
	3	développer une approche sur la pertinence des soins et des actes par des outils adaptés à son amélioration
	4	accréditation de la qualité de la pratique professionnelle des médecins décrite aux articles L. 4135-1 et suivants
	5	accréditation des laboratoires de biologie médicale décrite aux articles L. 6221-1 et suivants du code de la santé publique
	6	prévention des événements indésirables liés aux soins : sécurité des soins, gestion des risques, iatrogénie (médicamenteuse notamment chez les personnes âgées, vigilances, déclarations d'événements indésirables, infections nosocomiales, infections liées aux soins)
	7	sécurisation de la prise en charge de la thérapeutique médicamenteuse du patient à l'hôpital ou en ville (circuit du médicament)
	8	connaissance par les professionnels des responsabilités juridiques des différents corps de métiers
	9	lutte contre le mésusage et le détournement de certains médicaments
	10	radioprotection des patients et des professionnels de santé, en radiothérapie, en médecine nucléaire, en radiologie et en radio-pharmacie.
4 : contribuer à l'amélioration des relations entre professionnels de	**1**	élaboration de référentiels communs et de coopérations professionnelles ;
	2	coordination de la prise en charge : organisation, plans de soins, protocoles pluridisciplinaires, dossier médical, relation entre médecins traitants et correspondants
	3	coopérations entre professionnels de santé

santé et au travail en équipes pluri professionnelles	**4**	formation des maîtres de stage ou des tuteurs d'étudiants des professions de santé
	5	développement des systèmes d'information et le dossier médical (dossier médical personnel et dossier pharmaceutique, logiciels d'aide à la prescription ou à la dispensation, programme Hôpital numérique 2012-2016)
	6	télémédecine
	7	modélisations des communications interprofessionnelles
	8	amélioration du travail en équipes de soins, la gestion managériale et des équipes
	9	gestion économique et la maîtrise médicalisée des dépenses de santé.
5 : contribuer à l'amélioration de la santé environnementale	**1**	connaissance par les professionnels de santé des données existantes sur les liens entre pathologies et facteurs environnementaux
	2	actions que peuvent mettre en place les professionnels de santé, notamment celles inscrites dans le plan national santé environnement 2009-2013 et le plan national santé au travail 2010-2014.
6 : contribuer à la formation professionnelle continue définie à l'article L. 6311-1 du code du travail	**1**	adaptation et le développement des compétences des salariés définies à l'article L. 6313-3 du code du travail
	2	la promotion professionnelle définie à l'article L. 6313-4 du code du travail
	3	radioprotection des personnes prévues à l'article L. 1333-11 du code de la santé publique, définie à l'article L. 6313-8 du code du travail
	4	économie et la gestion de l'entreprise définies à l'article L. 6313-9 du code du travail
	5	bilan de compétences défini à l'article L. 6313-10 du code du travail
	6	validation des acquis d'expérience définie à l'article L. 6313-11 du code du travail.

Annexe 11 : Méthodes HAS

(Source : HAS - 19 décembre 2012**)**

Pédagogique ou cognitive	x	Formation présentielle
		Revue bibliographique et analyse d'articles
	x	Formation à distance (supports écrits et numériques, e-learning)
		Formations diplômantes ou certifiantes (hors D.U. validés par CSI)
Analyse des pratiques		Revue de mortalité et de morbidité (RMM), Comité de retour d'expérience (CREX), Revue des erreurs médicamenteuses (REMED)
		Analyse a priori des risques (analyse de processus, Analyse des modes de défaillances et de leurs effets : AMDE...)
	x	Groupe d'analyse de pratiques, staff des équipes médico-soignantes ou médico-techniques, pratiques réflexives sur situations réelles
	x	Réunions de concertation pluridisciplinaire
		Revue de pertinence
		Suivi d'indicateurs
		Registres, observatoire, base de données
		Audit clinique
		Chemin clinique
		Patients traceurs (en développement)
		Bilan de compétences
Approche intégrée à l'exercice professionnel		Gestion des risques en équipe
		Exercice coordonné protocolé pluri professionnel (en réseaux, maisons, pôles ou centres de santé ...)
Dispositifs spécifiques		Accréditation des médecins exerçant une spécialité ou une activité à risque (art. 16 de la Loi 2004-810 du 13 août 2004)
		Programme d'éducation thérapeutique (art. 84 de la Loi 2009-879 du 21 juillet 2009)
		Protocole de coopération (art. 51 de la Loi 2009-879 du 21 juillet 2009)
		Formation professionnelle tout au long de la vie (professionnels paramédicaux)
		Accréditation des laboratoires de biologie médicale
Enseignement et Recherche		Publication d'un article scientifique
		Recherche clinique en matière d'amélioration de la qualité et de la sécurité
		Maîtrise de stage (en développement)
		Formateurs pour des activités de DPC
Simulation	x	Session de simulation en santé
	x	Test de concordance de script (TCS)

MAQUETTE DE REGLEMENTATION POUR UN D.U.

(Merci de vous reporter à la note explicative jointe pour compléter la maquette)

Les annexes demandées sont obligatoires. Certaines ne sont pas fournies et sont à rédiger.

Le volume horaire annuel de l'enseignement pour un Diplôme Inter Universitaire est supérieur à 100 heures. Lorsque le volume est inférieur à 100 heures, l'appellation est Attestation d'Etudes Universitaires.

La validation du DU en DPC est-elle souhaitée ?

× Oui : vous devez compléter la partie A et B de la maquette.

❑ Non : vous devez compléter seulement la partie A de la maquette.

PARTIE A : CONDITIONS GENERALES

Paragraphe 1 - Intitulé du Diplôme :

Diplôme Universitaire « Pluridisciplinarité et Sciences Criminelles. »

Université(s) impliquée(s) :

Université Claude Bernard Lyon 1

Faculté Lyon Sud

Joindre la convention complétée et signée. Convention fournie. – annexe 1

Résumé du projet :

Après plusieurs années d'exercice médico légal et de rencontres avec nos partenaires de la Justice, de l'Intérieur et du monde Universitaire, il est apparu qu'il était nécessaire de mettre ensemble un projet d'enseignement professionnel. Les expériences des différents intervenants ont permis de montrer que des affaires criminelles ont pu être élucidées facilement lorsque, certes la matière s'y prêtait, mais lorsqu'un partenariat de grande qualité pouvait être développé. Il s'agira d'un enseignement dispensé dans le cadre de l'Université Claude Bernard Lyon 1, en partenariat avec les Universités Lyon II, Lyon III et la Direction de la Police Nationale, la Direction départementale de la sécurité publique du Rhône et les autres Directions de la Police. Cet enseignement fera intervenir tous les acteurs qui jouent un rôle lors d'un fait criminel. Chaque intervention sera faite avec beaucoup de recul pour un enjeu original qui est celui de faire collaborer, lors de la découverte d'un fait criminel, de manière beaucoup plus proche et productive, les intervenants qui ont toujours eu à travailler en concertation, mais pas dans un tel niveau de proximité, au bénéfice du justiciable.

Paragraphe 2 - Responsable pédagogique et intervenants

Le responsable pédagogique est impérativement un enseignant universitaire ou hospitalo-universitaire. Celui-ci et les intervenants doivent préciser leur expérience sur le thème de la formation et joindre leur CV.

Nom et qualité des intervenants – annexe 2

Nom et prénom du responsable Universitaire : Pr. Daniel MALICIER
Spécialité : Médecine Légale
Tel : 04.78.01.17.89
E-mail : daniel.malicier@univ-lyon1.fr
UFR de rattachement : Lyon SUD

Coordinateur du diplôme (si différent du responsable universitaire) **:** Pr Daniel MALICIER

Co-coordinateurs :
- Monsieur le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Lyon, M. Marc CIMAMONTI
- Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Rhône, Maitre Pierre-Yves JOLY
- Pr Olivier GOUT, professeur de droit à l'Université jean Moulin, Lyon III
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Rhône, M. Albert DOUTRE

Intervenants :
- Monsieur le Procureur Général VIOUT (Conseil supérieur de la Magistrature)
- Monsieur le Procureur de la République, M. Marc CIMAMONTI(TGI de Lyon)
- Monsieur le Procureur Général NADAL (TGI de Lyon)
- Monsieur le Premier vice Procureur REYNAUD (TGI de Lyon)
- Monsieur NADAU, Juge d'Instruction
- Monsieur Pierre BRETON, Président du TGI de Lyon
- Madame Hélène MARTINI, inspectrice générale de l'école nationale supérieure de la police
- Monsieur FALCONE, Directeur Général de la Police Nationale
- Monsieur DOUTRE, Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Rhône
- Monsieur REBOUILLAT, Directeur de la Sureté Départementale
- Dr BARLET Pierre, ancien chef de service de l'UHSI Rhône Alpes Auvergne, psychiatre, expert près la Cour d'Appel de Lyon
- Monsieur WEBER Didier, psychologue clinicien, expert près la Cour d'Appel de Lyon
- Pr Olivier GOUT, professeur de droit à l'Université jean Moulin, Lyon III
- Docteur Géraldine MAUJEAN, PHU, médecin légiste, service de médecine légale de Lyon, expert près la Cour d'Appel de Lyon
- Docteur Stéphane TILHET COARTET, PH, médecin légiste, service de médecine légale de Lyon, expert près la Cour d'Appel de Lyon
- Docteur Jacques BAGUR, psychiatre, service de médecine légale de Lyon
- Maitre Frédéric Doyez, avocat, ancien membre du conseil de l'ordre, Lyon.
- Maitre Dominique Arcadio, avocat, Lyon
- Maitre Marie Loisel, avocat, Lyon
- Maitre Pierre-Yves JOLY, avocat, Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Rhône

Equipe pédagogique :

- Professeur Daniel MALICIER, PU-PH, chef de service de médecin légale de Lyon, expert près la Cour de Cassation
- Monsieur le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Lyon, M. Marc CIMAMONTI
- Pr Olivier GOUT, professeur de droit à l'Université jean Moulin, Lyon III
- Maitre Pierre-Yves JOLY, avocat, Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Rhône
- Monsieur DOUTRE, Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Rhône
- Monsieur REBOUILLAT, Directeur de la Sureté Départementale
- Dr BARLET Pierre, ancien chef de service de l'UHSI Rhône Alpes Auvergne, psychiatre, expert près la Cour d'Appel de Lyon
- Monsieur WEBER Didier, psychologue clinicien, expert près la Cour d'Appel de Lyon
- Docteur Géraldine MAUJEAN, PHU, médecin légiste, service de médecine légale de Lyon, expert près la Cour d'Appel de Lyon
- Docteur Stéphane TILHET COARTET, PH, médecin légiste, service de médecine légale de Lyon, expert près la Cour d'Appel de Lyon

Rôle :

Sélection des étudiants
Validation du programme de l'enseignement chaque année
Validation des sujets d'examen
Composition et participation au Grand Jury (représentant du Parquet de Lyon, Direction de la Police, Collège des enseignants de médecine légale)

Nombre de réunions : 3 réunions par an

Composition de l'équipe pédagogique formant le conseil pédagogique du DU. Préciser le rôle du conseil pédagogique et le nombre de réunions prévues annuellement : annexe 3

Paragraphe 3 - Analyse des besoins

- *Absence de formation spécifique sur la collaboration des différents intervenants lors de la découverte d'un fait criminel*
- *Absence de diplôme de formation continue à Lyon dans l'ensemble des corps professionnels s'intéressant au fait criminel (médecin, police, gendarmerie, psychologue, juriste, avocat, magistrat)*
- *Restructuration d'un diplôme existant après prise en compte de ses manquements*

Décrire la justification de ce programme (directive référencée du Ministère, étude des besoins des professionnels …).
Joindre l'avis du Collège de spécialité – annexe 4

Paragraphe 4 - Objectifs pédagogiques de la formation (les formuler en verbes d'action)

Si vous êtes concerné par le DPC, merci de vous reporter également à l'article 14.
Préciser les objectifs que vous souhaitez atteindre par des verbes (savoir, classer, expliquer, connaitre, mettre en place, réaliser…). Ceux-ci doivent être exprimés avec précision et clarté.

Connaitre la définition du fait criminel et ses abords sociologiques et psychologiques
Connaitre le cadre procédural de la scène de crime
Connaitre les différents intervenants sur la scène de crime
Savoir expliquer le rôle de chaque intervenant et l'action combinée de l'ensemble des intervenants
Connaitre les différents prélèvements sur une scène de crime
Maitriser une scène de crime dans son rôle et en lien avec les autres intervenants

Connaitre les principes de l'expertise psychiatrique immédiate et savoir expliquer son rôle
Connaitre les principes de l'expertise psychiatrique à froid et savoir expliquer son rôle
Savoir expliquer l'appréciation de la mobilité psychologique de l'auteur

Connaitre le travail d'identification de l'auteur
Savoir expliquer le rôle de chaque intervenant dans ce travail
Connaitre les grands principes des techniques scientifiques (INPS)
Savoir expliquer leur rôle, leur utilité et le cadre procédural dans lequel elles sont effectuées

Maitriser son rôle dans le cadre d'une enquête
Savoir expliquer les principes de la période d'investigations complémentaires
Connaitre les principes de l'enquête génétique

Connaitre les principes de l'élaboration d'un profil psychologique
Savoir expliquer l'approche psychologique de la famille
Maitriser les principes de la communication orale, notamment dans les médias, et la règle du silence
Connaitre le cadre légal et procédural de l'autopsie médico légale
Savoir expliquer l'intérêt des différents examens complémentaires au cours de l'autopsie
Savoir expliquer le rôle de l'avocat à différents niveaux de procédure

Connaitre les principes des grandes affaires criminelles
Savoir expliquer leur problématique et les erreurs s'y associant

Savoir expliquer les principes de prise en charge des détenus hospitalisés, en tant que médecin traitant et expert aux Assises

Connaitre les abords juridiques, sociologiques et psychologiques du fait criminel
Maitriser dans son intervention le rapport à la mort
Savoir expliquer la personnalité d'un criminel
Connaitre les facteurs de risque de la criminalité

Paragraphe 5 - Durée de l'enseignement

Préciser la durée totale du programme de la première à la dernière étape du programme.

× Annuel : 1 année universitaire

❒ Pluriannuel : ❒ 2 années universitaires ❒ 3 années universitaires

Paragraphe 6 - Programme et calendrier de la formation

Joindre le programme détaillé (Thèmes abordés, modules, volume horaire, nom des intervenants par module etc.) et le calendrier détaillé : annexe 5

Lieu des cours : Bibliothèque de l'Institut Universitaire de médecine légale de Lyon

Programme :

- Tous les vendredis après midi de 15h à 18h

Préciser le total d'heures : 120 heures

- Enseignement théorique (volume horaire) : 118 heures
- Enseignement pratique (volume horaire) : …2 heures
- Stage (durée) : 2 jours
- Autres (simulation, e learning ….)

Calendrier :

- **Enseignement :** octobre 2015 à juin 2016
- **Examen :**
  - Epreuves écrites (6 heures) fin juin 2016
  - Remise du mémoire en aout 2016
  - **Oral devant un Grand Jury (avec le comité pédagogique)** avec présentation du mémoire et questions libres.

Joindre : Lieux de stages agréés – annexe 6

Paragraphe 7 - Catégorie professionnelle des participants, public visé :

Préciser les prérequis : définir les titres, diplômes et certifications requis pour l'inscription
Et pour les professionnels de santé, préciser les catégories professionnelles acceptées en complétant l'annexe 7.

- *Professionnels de santé: médecin (quelque soit le statut : interne, assistant, Praticien Hospitalier contractuel ou titulaire), pharmacien, vétérinaire*
- *Psychologues*
- *Experts judiciaires (section santé et section criminalistique)*
- *Officiers de police judiciaire (police et gendarmerie)*
- *Magistrats*
- *Juristes*
- *Avocats*

Mode(s) d'exercice du participant :

× Libéral × Salarié (centre de santé conventionné) × Autres salariés (y compris hospitaliers) × Etudiants ❒ Demandeurs d'emploi × Autres : préciser : fonctionnaires du ministère de la justice et du ministère de l'intérieur

Effectif minimum et maximum :

Effectif minimum total (en dessous duquel le diplôme n'ouvrira pas) : 10
Effectif maximum total : 20

Mode de sélection des candidats :

- *C.V*
- *Lettre de motivation adressée par mail au secrétariat du responsable de l'enseignement avant le 30 juillet de l'année en cours*
- *Sélection des candidats par le comité pédagogique sur dossier et après un entretien individuel*

L'accord écrit du responsable d'enseignement est à fournir obligatoirement au dossier d'inscription.

Mode de communication :

- *Information par courrier postal et mail à :*
  - *Services de médecine légale français*
  - *Experts judiciaires français par le biais de la compagnie des experts judiciaires près la cour d'Appel de Lyon et la Cour d'Appel Administrative*
  - *Magistrats en charge de la formation continue des magistrats à la cour d 'appel de Lyon*
  - *Direction de la police et responsable en charge de la formation continue*
  - *Responsables de la formation continue des avocats*
  - *Facultés de médecine*
  - *Responsable de la formation continue et DPC des CHU*

Paragraphe 8 - Méthodes et outils pédagogiques

Décrire les méthodes et outils pédagogiques favorisant l'interactivité de la formation et l'acquisition d'une « expertise professionnelle ». Si vous êtes concerné par le DPC, merci de vous reporter également à l'article 20.

- *Formation présentielle*
- *Analyse de cas*
- *Classes inversées*

Paragraphe 9 - Modalités d'évaluation de la formation par les participants

Joindre annexe 8 (fournie)

Par questionnaires

Paragraphe 10 - Modalités du contrôle des connaissances

- Assiduité à l'enseignement : l'assiduité est obligatoire. Elle conditionne l'autorisation à
- passer les examens.

- En cas de DIU - DPC, l'évaluation concerne :

- × La partie cognitive
- × La partie cognitive et la partie EPP

- Quelle est la forme des modalités de contrôles : écrit, oral, mémoire

- Quel est le barème de chaque épreuve citée ci-dessus ?
  - Ecrit : 60/100
  - Oral : 20/100
  - Mémoire : 20/100

- Si une épreuve écrite est prévue, voire le nombre de questions et le barème de chacune
  3 cas cliniques où chaque cas est noté sur 15
  1 question théorique, notée sur 15

- Quelles sont les conditions d'obtention du diplôme (ex : moyenne générale, moyenne à chaque épreuve, admissibilité après écrit ….) : moyenne à l'écrit et admissibilité après épreuve orale auprès du Grand Jury

- Nombre de sessions : 1

- Des acquisitions partielles peuvent-elles être reportées sur la ou les années suivantes ?
  NON
  - Si oui quelles épreuves sont concernées ?
  - Pour quelle durée ?
  - Dans quelles conditions ?

- Autres commentaires ou précisions que vous jugerez utiles ?

Organisation des examens avec les autres universités (centralisés ou organisés dans chaque université) :

Pour information : Composition du jury de l'examen
La composition du jury sera fournie impérativement, chaque année au service des spécialités médicales, lors de la préparation des examens.
Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, et des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés des enseignements.

Paragraphe 11 - Budget prévisionnel-tarifs (à harmoniser entre toutes les universités contractantes)

- Formation Initiale (FI) : 700 euros (hors DS)
- Formation Continue (FC) : 1 000 euros (hors DS)

Joindre le budget détaillé – Annexe 9

Paragraphe 12 - Déclaration de conflits de liens d'intérêts

La fiche de déclaration de conflit de liens d'intérêt doit être remplie pour tous les responsables pédagogiques (à mettre en annexe). Les responsables pédagogiques sont tenus de colliger les fiches de déclaration de liens conflit d'intérêt de chacun des enseignants et de faire connaitre les liens d'intérêt aux stagiaires.

Déclaration de liens d'intérêts du responsable du diplôme – annexe 10

Paragraphe 13 - Déclaration d'indépendance vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique

Toutes les formations diplômantes portées par l'UCBL doivent être financièrement indépendantes de l'industrie pharmaceutique. Tout lien doit être spécifié et sera discuté.

Déclaration d'indépendance du responsable du diplôme – annexe 11

Paragraphe 14 - Révision

Le diplôme fera l'objet d'une révision au maximum tous les 4 ans, à compter de sa date de création.

PARTIE B : CONDITIONS SPECIFIQUES DPC

Paragraphe 15 - Préciser les objectifs pédagogiques du programme de DPC (les formuler en verbe d'action)

La formation doit viser l'acquisition d'une compétence professionnelle, l'enseignement doit permettre une amélioration des pratiques professionnelles (en accord avec l'analyse des besoins) et l'acquisition des connaissances nouvelles.

Connaitre la définition du fait criminel et ses abords sociologiques et psychologiques
Connaitre le cadre procédural de la scène de crime
Connaitre les différents intervenants sur la scène de crime
Savoir expliquer le rôle de chaque intervenant et l'action combinée de l'ensemble des intervenants
Connaitre les différents prélèvements sur une scène de crime
Maitriser une scène de crime dans son rôle et en lien avec les autres intervenants

Connaitre les principes de l'expertise psychiatrique immédiate et savoir expliquer son rôle
Connaitre les principes de l'expertise psychiatrique à froid et savoir expliquer son rôle
Savoir expliquer l'appréciation de la mobilité psychologique de l'auteur

Connaitre le travail d'identification de l'auteur
Savoir expliquer le rôle de chaque intervenant dans ce travail
Connaitre les grands principes des techniques scientifiques (INPS)
Savoir expliquer leur rôle, leur utilité et le cadre procédural dans lequel elles sont effectuées

Maitriser son rôle dans le cadre d'une enquête
Savoir expliquer les principes de la période d'investigations complémentaires
Connaitre les principes de l'enquête génétique

Connaitre les principes de l'élaboration d'un profil psychologique
Savoir expliquer l'approche psychologique de la famille
Maitriser les principes de la communication orale, notamment dans les médias, et la règle du silence
Connaitre le cadre légal et procédural de l'autopsie médico légale
Savoir expliquer l'intérêt des différents examens complémentaires au cours de l'autopsie
Savoir expliquer le rôle de l'avocat à différents niveaux de procédure

Connaitre les principes des grandes affaires criminelles
Savoir expliquer leur problématique et les erreurs s'y associant

Savoir expliquer les principes de prise en charge des détenus hospitalisés, en tant que médecin traitant et expert aux Assises

Connaitre les abords juridiques, sociologiques et psychologiques du fait criminel
Maitriser dans son intervention le rapport à la mort
Savoir expliquer la personnalité d'un criminel
Connaitre les facteurs de risque de la criminalité

Paragraphe 16 - Préciser à quelle(s) orientation(s) nationale(s) correspond le programme

Préciser sur l'annexe 12

- Promotion des actions de prévention ou de dépistage
- Prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance
- Formation à la relation « professionnel de santé-patient » ou au « partenariat soignant-soigné »
- Elaboration de référentiels communs et de coopérations professionnelles
- Contribuer à la formation professionnelle continue définie à l'article L.6311-1 du code du travail

Paragraphe 17 - Préciser les méthodes validées par l'HAS utilisées dans cette formation

Préciser sur l'annexe 13

- *Formation présentielle*
- *Formations diplomantes ou certifiantes*
- *Test de concordance de script*

Cognitive	**x oui**	**❒ non**
Evaluative	**x oui**	**❒ non**

Paragraphe 18 - Programme d'EPP (Evaluation des Pratiques Professionnelles).

Pour pouvoir s'intégrer dans un programme de DPC, la formation doit faire le lien entre l'acquisition des connaissances et le changement des pratiques professionnelles.

Préciser si un travail d'EPP est demandé lors du diplôme, s'il rentre dans le cadre de l'évaluation finale du diplôme (DIU - DPC)
Travail d'EPP demandé qui rentre dans le cadre de l'évaluation finale

Préciser la thématique abordée : les sciences criminelles

Décrire la méthode d'analyse de la pratique intégrée à la formation : test de concordance de script

Décrire les modalités d'évaluation de l'acquisition des connaissances/compétences/modification de la pratique professionnelle : test de concordance de script, examen final écrit et mémoire

Préciser si des pré/post tests sont prévus : test de concordance de script

Paragraphe 19 - Décrire les étapes du programme de DPC (au minimum 3)

Une étape est un temps présentiel ou non présentiel dédié à l'un des trois objectifs d'un programme de DPC, à savoir :

1- Acquisition ou perfectionnement des connaissances ou des compétences : par les cours magistraux et les travaux dirigés (assistance à autopsie, expertise…)
2- Evaluation des pratiques professionnelles : test de concordance de script , suivi d'un échange personnalisé entre enseignants et étudiants sur les différents points soulevés
3- Evaluation des connaissances par test de concordance de script, puis par l'examen final (écrit, oral et mémoire).

Paragraphe 20 - Les méthodes et les outils permettant l'amélioration des pratiques professionnelles

Méthodes pédagogiques utilisées *(présentielles, simulation, jeux de rôles, interactives, e-learning….)* :

- *Formation présentielle*
- *Analyse de cas*
- *Classes inversées*

Un support est-il remis aux participants ? X Oui ❒ Non

La nature du support *(Préciser si des supports de cours devront être remis, des fiches outils ainsi que des outils d'amélioration des pratiques professionnelles : grille d'audit, aide au chemin clinique, reminder, fiches pratiques disponibles en consultation, aide à la prescription, aide décisionnelle….)* **: support de cours, bibliographie, analyse de cas commentés**

Préciser s'il est possible de s'inscrire de façon sélective à certains modules. Dans ce cas la formation ne sera pas diplômante NON

Date : 01 décembre 2014

Signature du responsable d'enseignement

Annexe 1 : Convention entre universités

Université Claude Bernard Lyon 1

CONVENTION RELATIVE AU DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE DE …*(nom)*

ENTRE

L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 (UCBL)
Sise…
Représentée par

ET

(Nom de l'établissement)
Sis
Représenté par

Il est convenu :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION
A remplir

ARTICLE 2 : MAQUETTE DU DIPLÔME

Les établissements s'engagent à faire valider la maquette ci-jointe par leurs conseils statutaires.
Toute modification fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 3 : MODALITES DE SORTIE D'UN ETABLISSEMENT

ARTICLE 4 : MODALITES FINANCIERES ***(en cas de reversements entre établissements prévoir une annexe financière)***

ARTICLE 5 : REVISION DU DIU

Le DIU fera l'objet d'une révision tous les quatre ans.

Le Président de l'UCBL

Pour l'établissement

Annexe 2 : **Noms et qualité des intervenants**

- Monsieur le Procureur Général VIOUT (Conseil supérieur de la Magistrature)
- Monsieur le Procureur de la République, M. Marc CIMAMONTI(TGI de Lyon)
- Monsieur le Procureur Général NADAL (TGI de Lyon)
- Monsieur le Premier vice Procureur REYNAUD (TGI de Lyon)
- Monsieur NADAU, Juge d'Instruction
- Monsieur Pierre BRETON, Président du TGI de Lyon
- Madame Hélène MARTINI, inspectrice générale de l'école nationale supérieure de la police
- Monsieur FALCONE, Directeur Général de la Police Nationale
- Monsieur DOUTRE, Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Rhône
- Monsieur REBOUILLAT, Directeur de la Sureté Départementale
- Dr BARLET Pierre, ancien chef de service de l'UHSI Rhône Alpes Auvergne, psychiatre, expert près la Cour d'Appel de Lyon
- Monsieur WEBER Didier, psychologue clinicien, expert près la Cour d'Appel de Lyon
- Pr Olivier GOUT, professeur de droit à l'Université jean Moulin, Lyon III
- Docteur Géraldine MAUJEAN, PHU, médecin légiste, service de médecine légale de Lyon, expert près la Cour d'Appel de Lyon
- Docteur Stéphane TILHET COARTET, PH, médecin légiste, service de médecine légale de Lyon, expert près la Cour d'Appel de Lyon
- Docteur Jacques BAGUR, psychiatre, service de médecine légale de Lyon
- Maitre Frédéric Doyez, avocat, ancien membre du conseil de l'ordre, Lyon.
- Maitre Dominique Arcadio, avocat, Lyon
- Maitre Marie Loisel, avocat, Lyon
- Maitre Pierre-Yves JOLY, avocat, Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Rhône
- Monsieur Jean Rochefort, expert en balistique et criminalistique lésionnelle près la Cour d'Appel de Lyon

Annexe 3 : **Equipe pédagogique :**

Equipe pédagogique :

- Professeur Daniel MALICIER, PU-PH, chef de service de médecin légale de Lyon, expert près la Cour de Cassation
- Monsieur le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Lyon, M. Marc CIMAMONTI
- Pr Olivier GOUT, professeur de droit à l'Université jean Moulin, Lyon III
- Maitre Pierre-Yves JOLY, avocat, Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Rhône
- Monsieur DOUTRE, Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Rhône
- Monsieur REBOUILLAT, Directeur de la Sureté Départementale
- Dr BARLET Pierre, ancien chef de service de l'UHSI Rhône Alpes Auvergne, psychiatre, expert près la Cour d'Appel de Lyon
- Monsieur WEBER Didier, psychologue clinicien, expert près la Cour d'Appel de Lyon
- Docteur Géraldine MAUJEAN, PHU, médecin légiste, service de médecine légale de Lyon, expert près la Cour d'Appel de Lyon
- Docteur Stéphane TILHET COARTET, PH, médecin légiste, service de médecine légale de Lyon, expert près la Cour d'Appel de Lyon

Rôle du conseil pédagogique

Sélection des étudiants
Validation du programme de l'enseignement chaque année
Validation des sujets d'examen
Composition et participation au Grand Jury (représentant du Parquet de Lyon, Direction de la Police, Collège des enseignants de médecine légale)

Annexe 4 : **Avis du collège**

Annexe 5 : **Programme et planning détaillés prévisionnels**

PROGRAMME

Diplôme Universitaire « Pluridisciplinarité et Sciences Criminelles»

Module 1 : Le fait criminel M. BARLET, M. WEBER, M. BAGUR, M. MALICIER		
Présentation du diplôme Analyse des besoins individuels	Vendredi 15-18h	M. BARLET, M. WEBER, M. BAGUR, M. MALICIER
Sociologie et psychologie criminelle	Vendredi 15-18h	M. BARLET, M. WEBER, M. BAGUR, M. MALICIER

Module 2 : **La découverte d'un crime impose une action combinée de la Police, de la Justice, du Médecin Légiste, des Psychiatres et des Avocats** : M. CIMAMONTI, M. REBOUILLAT, M. DOUTRE, D MALICIER		
Arrivée des premiers intervenants sur la scène de crime : ▪ OPJ, forces de l'ordre ▪ IJ, TIC ▪ Relevés des traces	Vendredi 15-18h Vendredi 15-18h	M. DOUTRE M. REBOUILLAT
Intervention des magistrats, procureurs	Vendredi 15-18h	M. NADAU

Intervention du médecin légiste : la levée de corps	Vendredi 15-18h	S. TILHET COARTET, T. GUINET

Module 3 : **L'analyse du crime par les différents intervenants lors de la découverte d'un fait criminel** M. REBOUILLAT, M. DOUTRE, D MALICIER, M. BARLET, M. WEBER,		
En cas de décès : ▪ <u>on affirme</u> le crime par arme blanche, par arme à feu, par strangulation, pas polytraumatisme, par chute de point élevé, par accident de voiture, par pendaison criminelle chez les enfants ▪ <u>on doute</u> sur la nature criminelle : aspect de suicide ou d'accident involontaire : incendie, noyade, carbonisation, pendaison ▪ <u>on essaye</u> de dater l'heure et le jour du décès : o les prises de température si décès récent o la collecte des insectes si corps putréfiés o les témoignages qui restent souvent indécis et à prendre avec précaution o cas de la possible congélation, décongélation qui est susceptible d'induire des erreurs (dosages biologiques pour le diagnostic) ▪ <u>on affirme</u> une identité o anthropométrie et anthropologie o l'odontologie médico légale o l'ADN, nouvelle reine des preuves morphotypique	Vendredi 15-18h Vendredi 15-18h Vendredi 15-18h Vendredi 15-18h	D. MALICIER, JM REBOUILLAT S. TILHET COARTET A. CALENDER
En cas de victime survivante ▪ <u>Importance des premières observations</u> : pompiers, SAMU : ▪ <u>Désignation d'un légiste</u> pour faire la synthèse en urgence des lésions, de leurs origines et de leurs conséquences ▪ <u>Prélèvements</u> biologiques, sanguins, des liquides biologiques, des tissus, des résidus, recherche d'ADN polymorphe en cas de violences sexuelles ▪ Se méfier des <u>automutilations</u> et des troubles psychiques qui conduisent à des histoires erronées pour attirer l'attention sur les victimes supposées (syndrome de Munchausen) ▪ La place du psychiatre chez la victime vivante et survivante : établir en urgence un profil psychologique de la victime et de ses premières déclarations qui peuvent favoriser l'orientation vers un profil psychologique et morphotypique de l'agresseur	Vendredi 15-18h Vendredi 15-18h Vendredi 15-18h Vendredi 15-18h	ML. SOUQUET S. TILHET COARTET M. DOUTRE M. BARLET, M. VEBER, M. BAGUR M. BARLET, M. VEBER, M. BAGUR

Module 4 : **Les résultats de l'enquête et les dispositions prises lorsque** : M. BARLET, M. MALICIER, M. NADAU, M. DOUTRE, M. REBOUILLAT		
L'auteur est identifié • Expertise psychiatrique quasi immédiate	Vendredi 15-18h	M. BARLET

• Expertise psychiatrique à froid • L'appréciation de la mobilité psychologique de l'auteur. Il est susceptible d'évoluer vers : o Un enfermement dans l'allégation suivante : il est devenu criminel parce qu'il était une victime o Une évolution vers la repentance ou à un début d'une acceptation des sanctions pénales		
L'auteur n'est pas identifié • Première phase : o L'identification (magistrat, psychiatre, légiste) du fait criminel ▪ Autopsie médico légale ▪ Examens complémentaires : anatomopathologie, odontologie/anthropologie, toxicologie, imagerie, entomologie, diatomées…. o Relevés d'indices et techniques scientifiques (institut national de la Police Scientifique) : • Identification ADN : génétique • Recherche de poudre, de substance stupéfiante • Balistique	Vendredi 15-18h Vendredi 15-18h Vendredi 15-18h Vendredi 15-18h	D. MALICIER, B. NADAU D. MALICIER, G. MAUJEAN M. DOUTRE, M. REBOUILLAT M. CALENDER J. ROCHEFORT
• Deuxième phase o Auteur non identifié : réunion de conseil entre les différents acteurs de la scène criminelle afin de définir une action commune vers l'élargissement des moyens : ▪ Nouvelles auditions ▪ Enquête de voisinage ▪ Prélèvements systématiques dans les domiciles ou dans la rue ▪ Enquête génétique : recherche d'un polymorphisme	Vendredi 15-18h Vendredi 15-18h	M. DOUTRE, M. REBOUILLAT
• Troisième phase o Auteur non identifié : ▪ avancer vers un profil psychologique grossier ▪ nouvelle approche psychologique de la famille en sachant aborder de manière délicate les souffrances des membres de la famille de la personne décédée ▪ règle du silence et effets néfastes de la communication dans les médias, en préservant l'enquête surtout si elle a déjà des pistes sérieuses	Vendredi 15-18h Vendredi 15-18h	M. BARLET, M. REBOUILLAT

▪ les mauvais exemples : affaire Grégory, violeur de Lyon 8ème		

Module 5 : **Les interventions des différents professionnels tout au long des opérations médico judiciaires : policiers, enquêteurs, médecins ; médecins légistes, magistrats, techniciens de laboratoire, psychiatres, psychologues** M. REBOUILLAT, M. DOUTRE, D MALICIER, M. NADAU		
A la phase de l'enquête et de l'instruction ▪ La place princeps de l'autopsie qui impose : o une première synthèse avec les enquêteurs o une deuxième synthèse avec le Parquet o une nouvelle synthèse avec le juge d'Instruction ▪ la discussion après l'envoi du pré rapport et du rapport définitif d'autopsie ▪ réunion de synthèse avec le magistrat instructeur et réunion de concertation avec les enquêteurs pour résoudre les zones d'ombre et les incohérences ▪ possibilité d'une nouvelle expertise ▪ s'assurer qu'une réponse libre et scientifique puisse être apportée aux conseils qui ont pour mission d'assurer le débat contradictoire	Vendredi 15-18h Vendredi 15-18h	M. NADAU, Maitre LOISEL, M. MALICIER M. NADAU, Maitre LOISEL, M. MALICIER
Au cours de la reconstitution	Vendredi 15-18h	M. NADAU, Maitre LOISEL, M. MALICIER
Au Procès devant la Cour d'Assises : ▪ Le déroulement d'un procès (Président de Cour d'Assises) ▪ La déposition de l'expert ▪ Rôle de l'avocat général ▪ Rôle des avocats (parties civiles, défense)	Vendredi 15-18h Vendredi 15-18h	Jean Olivier VIOUT, Maitre DOYEZ, Maitre ARCADIO, S. TILHET COARTET

Module 6 : **Conclusions** M. REBOUILLAT, M. DOUTRE, D MALICIER, M. NADAU		
Le rôle de l'avocat fondamental à différents niveaux de la procédure d'indentification des faits criminels	Vendredi 15-18h	Maitre LOISEL
Exemples d'affaires criminelles où l'identification n'a pas été retenue et les auteurs non identifiés : crimes dans la région de la Côte d'Or er du Maconnais, les disparues de l'Yonne, l'affaire Allègre de Toulouse.	Vendredi 15-18h	M REBOUILLAT, D. MALICIER

Module 7 : **Les grandes affaires criminelles : approche policière, judiciaire et avec les conseils pour tenter d'appréhender ce qui n'a pas permis d'élucider certaines affaires** : M. MALICIER, M. DOUTRE, M. REBOUILLAT, Maitre JAKUBOWICZ, M. FENECH		
Procès Grégory Affaire Allègre	Vendredi 15-18h	M. MALICIER, M. DOUTRE, M. REBOUILLAT
Affaire du Juge Borel, Affaire du Juge Renaud Affaire Outreau	Vendredi 15-18h	Maitre JAKUBOWICZ, M. FENECH, M. MALICIER

Module 8 : **L'expérience du psychiatre légiste**: M. BARLET		
Point de vue de l'ancien Chef de service de l'UHSI Rhône Alpes Auvergne : expérience en tant que médecin traitant et expert aux Assises	Vendredi 15-18h	M. BARLET

Module 9 : **Les abords juridiques sociologiques et psychologiques** M. WEBER		
Regard croisés et philosophie de l'action commune menée par les acteurs de l'élucidation d'un fait criminel et de son exploitation secondaire	Vendredi 15-18h	M. WEBER

Module 10 : **Le rapport à la mort** M. MALICIER, Mme MAUJEAN, M. DOUTRE		
Confrontation chez les enquêteurs, les experts, juristes, avocats et magistrats, des conséquences du travail confronté à la mort	Vendredi 15-18h	Mme MAUJEAN

Module 11 : **La remise de la criminalité dans le réel** M. MALICIER, Mme MAUJEAN, M. BARLET, M. BAGUR		
Classification des statistiques Mme MAUJEAN Rôle du milieu ambiant et de l'éducation M. BARLET	Vendredi 15-18h	Mme MAUJEAN, M. BARLET
Facteurs de risques Personnalité du criminel et trait schizophrène	Vendredi 15-18h	M. BAGUR

Examen FINAL : évaluation des connaissances et des compétences		
Epreuves écrites : 4 dossiers (3 cas cliniques et 1 question théorique)	Vendredi -9-12h Et 14-17h	Fin juin 2016
Oral devant le Grand Jury : questions libres et présentation du mémoire	Vendredi journée	Début septembre 2013

Annexe 6 : Lieux de stage agréés

Institut de médecine légale de Lyon

Annexe 7 : Catégories professionnelles

Cocher les catégories professionnelles auxquelles le programme de DPC est destiné ☒

x Médecin (hors biologiste) : préciser les spécialités concernées

x Anatomie-cytologie-pathologique
- ☐ Anesthésiologie/ Réanimation chirurgicale
- ☐ Cardiologie et maladies vasculaires / Pathologies cardio- vasculaire
- ☐ Chirurgie de la face et du cou
- ☐ Chirurgie générale
- ☐ Chirurgie infantile
- ☐ Chirurgie maxillo-faciale
- ☐ Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie
- ☐ Chirurgie orthopédique et traumatologique
- ☐ Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique
- ☐ Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire
- ☐ Chirurgie urologique
- ☐ Chirurgie vasculaire
- ☐ Chirurgie viscérale et digestive
- ☐ Chirurgie viscérale et digestive

☐ Dermatologie et vénérologie
☐ Endocrinologie et métabolismes
☐ Gastro-entérologie et hépatologie
☐ Génétique médicale
☐ Gériatrie / Gérontologie
☐ Gynécologie médicale
☐ Gynécologie médicale et obstétrique
☐ Gynécologie obstétrique / Obstétrique
× Médecin légiste
× Psychiatre

x Pharmacien (hors biologiste)

× Pharmacien titulaire d'officine
× Pharmacien adjoint d'officine
× Pharmacien hospitalier

☐ Biologiste

☐ Biologie médicale / médecin biologiste
× Pharmacien biologiste

☐ Chirurgien-dentiste

☐ Chirurgie dentaire
☐ Chirurgie dentaire (spécialiste Orthopédie Dento-Faciale)

☐ Sage-Femme

☐ Paramédicaux

☐ Aide-soignant
☐ Audioprothésiste
☐ Auxiliaire de puériculture
☐ Diététicien
☐ Ergothérapeute
☐ Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)
☐ Masseur-kinésithérapeute
☐ Orthophoniste
☐ Orthoptiste
☐ Pédicure-podologue
☐ Préparateur en pharmacie
☐ Psychomotricien
× Psychologue
☐ Technicien de laboratoire médical
☐ Puéricultrice Diplômée d'Etat
☐ Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)
☐ Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat (IADE)
☐ Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat (IBODE)

Annexe 8

Modèle d'évaluation de la formation par les participants

Évaluation de la formation

Merci de bien vouloir nous remettre avant votre départ ce formulaire destiné à améliorer la qualité de nos actions de formation.

INTITULÉ DE LA FORMATION :

DATES :

Vous pouvez, si vous le souhaitez, indiquer votre NOM :

ou le renvoyer à l'adresse suivante :

Service Formation Continue - antenne santé
8 avenue Rockefeller - 69373 Lyon cedex 08

Veuillez exprimer votre appréciation en attribuant pour chaque question posée une note entre 1 (mauvaise appréciation) et 5 (très bonne appréciation)

Évaluation du contenu des journées	**1--**	**2-**	**3**	**4+**	**5++**	*Remarques - Critiques - Suggestions*
Respect du programme annoncé						
Accord entre le contenu du stage et vos attentes personnelles						
Liens avec la pratique professionnelle						

Évaluation de la démarche pédagogique	**1--**	**2-**	**3**	**4+**	**5++**	*Remarques - Critiques - Suggestions*
Qualité de la pédagogie						
Qualité des supports utilisés						
Appréciation générale						

Annexe 9
Budget détaillé

Budget "DU sciences criminelle et pluridisciplinar

Effectifs FI	
Effectifs FC	10
Total effectifs	
droits de scolarité	289,10 €
Droits spécifiques FI	650,00 €
Droits spécifiques FC	800,00 €

CHARGES

REMUNERATION	**Nb d'heures**	**coût horai**	**charges**	**total**
Heures CM				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)		61,35 €	1	- €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GA	15			
Intervenant extérieur	50	61,35 €	1,42	4 355,85 €
Heures TD				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)		40,91 €	1	- €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)				
Intervenant extérieur		40,91 €	1,42	- €
Heures TP				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)		27,26 €	1	- €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)				
Intervenant extérieur		27,26 €	1,42	- €
Total Enseignement				4 355,85 €
Coordination pédagogique heures TD		40,91 €	1	- €
Secrétariat		9,40 €	1,42	
Salaire BIATSS affecté à la formation				
Total Rémunération				4 355,85 €

FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**unités**	**coût moye**		**total**
Fournitures				
Consommables (copies, fournitures etc)				
Convention VAS		- €		
Frais de communication (emailing, plaquettes, impression, routage, mise sous pli etc.)		- €		
Support pédagogiques stagiaires (clés USB, dossiers, manuels etc.)		5,00 €		- €
Reprographie (recto n&b 0,024€/recto-verso 0,048€)	1000	0,05 €		48,00 €
Autres (à préciser)		- €		
Frais de mission (séminaires/enseignement)				
Restauration intervenants		15,25 €		- €
Transport intervenant		200,00 €		
Hébergement -enseignements		80,00 €		- €
Frais de mission - déplacement pour le Jurg du diplôme				
Restauration intervenants		15,25 €		- €
Transport intervenant		200,00 €		- €
Hébergement -enseignements		80,00 €		- €
Frais de mission - déplacement pour la soutenance de mémoire				
Restauration intervenants	3	15,25 €		45,75 €
Transport intervenant		200,00 €		- €
Hébergement -enseignements		80,00 €		- €
Logistique				
Location de salle		- €		
Autres (à préciser)		9,50 €		
Total frais de fonctionnement				

CONTRIBUTIONS FC	**unités**	**coût**		**total**
Administration UCBL				
Logistique générale Université 45 € par stagiaire		45,00 €		- €
continue				264,00 €
Gestion FOCAL sur recettes FC				
Prélèvements FOCAL: 19,4 % des recettes formation co				2 112,85 €
Total contributions FC				2 376,85 €

TOTAL DEPENSES	**6 732,70 €**

Produits

Inscriptions	**Montant**	**effectifs**	**Montant**
Retour Droits d'inscription (Composante)	289,10 €	0	- €
Retour Droits spécifiques FI (Composante)	650,00 €	0	- €
Retour Droits spécifiques FC (FOCAL)	800,00 €	10	8 000,00 €

TOTAL RECETTES	**8 000,00 €**
TOTAL RECETTES FOCAL	**##########**
SOLDE	**1 267,30 €**

Annexe 10 : Déclaration des liens d'intérêts du responsable Universitaire, des concepteurs du programme et des intervenants

Déclaration sur l'honneur du Professeur Daniel MALICIER
Intervenant au titre de : responsable pédagogique ☒ enseignant ☒
au sein du DU des Sciences Criminelles

A Lyon, le01 décembre 2014

Avez-vous dans les cinq dernières années, reçu pour vous ou pour une association que vous animez, une rémunération quelle qu'elle soit (salaire, honoraire, rémunération boursière, etc), ou un avantage financier en nature (cadeaux, frais de déplacements, frais de congrès, matériel médical ou informatique, etc…) de la part d'un organisme privé, industriel ou commercial qui pourrait tirer profit ou désavantage de votre prise de parole ou des documents remis aux participants durant ce séminaire ?

☐ OUI : Conflit d'intérêt déclaré par l'intervenant (cf. ci-dessous)
☐ X NON : Absence de conflit d'intérêt déclaré

Date : 01 décembre 2014 Signature :

Si OUI description de la nature du conflit d'intérêt :

Conflit d'intérêt n°1 : Année concernée :
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°2 : Année concernée :
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°3 : Année concernée :
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°4: Année concernée :
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Annexe 11 : Déclaration d'indépendance de contenu entre un programme de DPC et l'industrie du médicament

Université Claude Bernard Lyon 1

Déclaration d'indépendance de contenu entre un programme de DPC et l'industrie du médicament

Je soussigné(e)

Nom : MALICIER **Prénom : Daniel**

Intitulé de la formation/ du programme de DPC : DU des Sciences criminelles

Déclare volontairement l'indépendance de contenu entre le programme de DPC cité précédemment et l'industrie pharmaceutique. Je m'engage à garantir cette indépendance de contenu lors du déroulement du programme de DPC.

J'autorise le service de formation continue de l'UCBL à rendre accessible cette déclaration, notamment aux personnes ayant recours à ses services.

Fait à : Lyon , le 01 décembre 2014

Signature (Nous retourner un exemplaire original)

Annexe 12 : *Orientations nationales*

(Source : Arrêté du 26 février 2013 fixant la liste des orientations nationales du développement professionnel continu des professionnels de santé pour l'année 2013**)**

Indiquer la ou les orientations au(x)quelle(s) le programme de DPC correspond ainsi que le ou les objectif(s) visé(s)

1 : contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients	**1**	connaissance de l'état de santé de la patientèle et/ou de la population vivant sur le territoire où le professionnel exerce
	2	optimisation des stratégies diagnostiques et thérapeutiques dans les pathologies aiguës et chroniques
	3	promotion des parcours de santé et de soins, comprenant pour le patient le juste enchaînement de l'intervention des différentes compétences professionnelles liées directement ou indirectement aux soins préventifs et curatifs
	4X	promotion des actions de prévention ou de dépistage
	5	maîtrise des indications et contre-indications des actes diagnostics et thérapeutiques, des prescriptions en matière de médicaments, de dispositifs médicaux, d'examens biologiques, de transports sanitaires
	6	programmes d'études cliniques et épidémiologiques visant à évaluer des pratiques et à actualiser et/ou compléter des recommandations de bonne pratique clinique
	7	recherche et la critique de l'information scientifique pertinente.
2 : contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients	**1**	développement de l'information et de l'autonomie du patient
	2	favoriser le bon usage et l'observance des traitements
	3	amélioration de la qualité de vie du patient et la prise en charge des personnes fragiles et/ou handicapées, et de leur entourage
	4X	prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance
	5	amélioration de la prise en charge de la douleur et de la fin de vie des patients
	6	formation à l'éducation thérapeutique (permettre aux patients atteints de maladie chronique d'acquérir ou de développer les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux l'évolution de leur maladie)
	7X	formation à la relation « professionnel de santé-patient » ou au « partenariat soignant-soigné ».
3 : contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que dans la gestion des risques	**1**	améliorer la connaissance des enjeux de sécurité sanitaire et des procédures de déclaration d'événements indésirables
	2	développer une culture de gestion des risques au sein des équipes (pluri)professionnelles de santé, notamment à travers les démarches qualité et les procédures de certification
	3	développer une approche sur la pertinence des soins et des actes par des outils adaptés à son amélioration
	4	accréditation de la qualité de la pratique professionnelle des médecins décrite aux articles L. 4135-1 et suivants
	5	accréditation des laboratoires de biologie médicale décrite aux articles L. 6221-1 et suivants du code de la santé publique
	6	prévention des événements indésirables liés aux soins : sécurité des soins, gestion des risques, iatrogénie (médicamenteuse notamment chez les personnes âgées, vigilances, déclarations d'événements indésirables, infections nosocomiales, infections liées aux soins)
	7	sécurisation de la prise en charge de la thérapeutique médicamenteuse du patient à l'hôpital ou en ville (circuit du médicament)
	8	connaissance par les professionnels des responsabilités juridiques des différents corps de métiers
	9	lutte contre le mésusage et le détournement de certains médicaments
	10	radioprotection des patients et des professionnels de santé, en radiothérapie, en médecine nucléaire, en radiologie et en radio-pharmacie.
4 : contribuer à	**1X**	élaboration de référentiels communs et de coopérations professionnelles ;

l'amélioration des relations entre professionnels de santé et au travail en équipes pluriprofessionnelles	**2**	coordination de la prise en charge : organisation, plans de soins, protocoles pluridisciplinaires, dossier médical, relation entre médecins traitants et correspondants
	3	coopérations entre professionnels de santé
	4	formation des maîtres de stage ou des tuteurs d'étudiants des professions de santé
	5	développement des systèmes d'information et le dossier médical (dossier médical personnel et dossier pharmaceutique, logiciels d'aide à la prescription ou à la dispensation, programme Hôpital numérique 2012-2016)
	6	télémédecine
	7	modélisations des communications interprofessionnelles
	8	amélioration du travail en équipes de soins, la gestion managériale et des équipes
	9	gestion économique et la maîtrise médicalisée des dépenses de santé.
5 : contribuer à l'amélioration de la santé environnementale	**1**	connaissance par les professionnels de santé des données existantes sur les liens entre pathologies et facteurs environnementaux
	2	actions que peuvent mettre en place les professionnels de santé, notamment celles inscrites dans le plan national santé environnement 2009-2013 et le plan national santé au travail 2010-2014.
6 : contribuer à la formation professionnelle continue définie à l'article L. 6311-1 du code du travail	**1**	adaptation et le développement des compétences des salariés définies à l'article L. 6313-3 du code du travail
	2	la promotion professionnelle définie à l'article L. 6313-4 du code du travail
	3	radioprotection des personnes prévues à l'article L. 1333-11 du code de la santé publique, définie à l'article L. 6313-8 du code du travail
	4	économie et la gestion de l'entreprise définies à l'article L. 6313-9 du code du travail
	5X	bilan de compétences défini à l'article L. 6313-10 du code du travail
	6X	validation des acquis d'expérience définie à l'article L. 6313-11 du code du travail.

Annexe 13 : Méthodes HAS

(Source : HAS - 19 décembre 2012**)**

Pédagogique ou cognitive	X	Formation présentielle
		Revue bibliographique et analyse d'articles
		Formation à distance (supports écrits et numériques, e-learning)
	X	Formations diplômantes ou certifiantes (hors D.U. validés par CSI)
Analyse des pratiques		Revue de mortalité et de morbidité (RMM), Comité de retour d'expérience (CREX), Revue des erreurs médicamenteuses (REMED)
		Analyse a priori des risques (analyse de processus, Analyse des modes de défaillances et de leurs effets : AMDE...)
		Groupe d'analyse de pratiques, staff des équipes médico-soignantes ou médico-techniques, pratiques réflexives sur situations réelles
		Réunions de concertation pluridisciplinaire
		Revue de pertinence
		Suivi d'indicateurs
		Registres, observatoire, base de données
		Audit clinique
		Chemin clinique
		Patients traceurs (en développement)
		Bilan de compétences
Approche intégrée à l'exercice professionnel		Gestion des risques en équipe
		Exercice coordonné protocolé pluriprofessionnel (en réseaux, maisons, pôles ou centres de santé ...)
Dispositifs spécifiques		Accréditation des médecins exerçant une spécialité ou une activité à risque (art. 16 de la Loi 2004-810 du 13 août 2004)
		Programme d'éducation thérapeutique (art. 84 de la Loi 2009-879 du 21 juillet 2009)
		Protocole de coopération (art. 51 de la Loi 2009-879 du 21 juillet 2009)
		Formation professionnelle tout au long de la vie (professionnels paramédicaux)
		Accréditation des laboratoires de biologie médicale
Enseignement et Recherche		Publication d'un article scientifique
		Recherche clinique en matière d'amélioration de la qualité et de la sécurité
		Maîtrise de stage (en développement)
		Formateurs pour des activités de DPC
Simulation		Session de simulation en santé
	X	Test de concordance de script (TCS)

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-068

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2015

TARIF 2015 – 2016 DE FORMATION CONTINUE DIPLOMANTE PROPOSES PAR L'IUT LYON 1

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 mars 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 10 mars 2015 ;

Après avoir délibéré, a approuvé les tarifs de formation continue diplômante proposés par l'IUT Lyon 1 suivants :

Participation aux frais de formation restant à la charge du financeur (2015-2016)
Droits de scolarité inclus sauf cas mentionnés

INTITULÉ DU DIPLÔME	PARTICIPATION AUX FRAIS DE FORMATION RESTANT A LA CHARGE DU FINANCEUR Public financé (par année de formation)*	PARTICIPATION AUX FRAIS DE FORMATION RESTANT A LA CHARGE DU STAGIAIRE en Reprise d'études non financées (par année de formation)*	OBSERVATIONS
DUT tous départements / DUT AS	9,15 €/h	340 €	
DUT en contrat de professionalisation	11 €/h	-	
DUT Modulaire	9,15 €/h	700 €	
Licences professionnelles Chargé d'intégration en robotique industrielle, Conception et chaîne numérique, Maintenance des systèmes industriels, Ingénierie de construction et maintenance des ensembles tuyautés, chaudronnés, soudés, Lean manufacturing.	16 €/h		
Licences professionnelles Chargé d'affaires en ingénierie électrique, Réseaux industriels et informatiques, Management intégré qualité sécurité environnement, Technico-commerciel en produits et services industriels, Expertise énergétique, Ingénierie d'études mécaniques, Ingénierie de production, Gestion de l'énergie dans les transports, Technologie des équipements médicaux	14 €/h		
Licence professionelle Cadre de santé			
Préparation en 1 an	10 €/h		
Préparation en 2 ans	10,30 €/h		
Autres Licences professionnelles	11,20 €/h		
DU Directeur des établissements sanitaires et sociaux			
Temps plein	10 €/h	7 500 €	
Temps partiel	11 €/h	8 250 €	
DU Préparation au Diplôme de Comptabilité et Gestion	11,20 €/h		
DU Technicien Dessinateur d'Exécution	14 €/h		
Frais d'accompagnement administratif/redevance minimale suite à exonération du Président	250 €		Hors droits d'inscription

* Montant exonéré de TVA conformément à l'article 261 du Code Général des Impôts

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 mars 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-069

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2015

TARIF 2014 – 2015 D'UNE FORMATION COURTE « SEMINAIRE DE PROPHYLAXIE INDIVIDUELLE »

Exposé des motifs :

Une formation « SEMINAIRE DE PROPHYLAXIE INDIVIDUELLE » sera organisée en 2014 – 2015 par le Professeur DENIS BOURGEOIS. La durée de la formation est d'une journée. Deux dates sont prévues : 26 mars et 11 juin 2015.

La formation ne sera effectuée qu'à partir de 10 participants. Le tarif individuel est fixé à **395 euros.**

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 mars 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 10 mars 2015 ;

Après avoir délibéré, a approuvé le tarif 2014 -2015 fixé à 395 euros d'une formation courte « séminaire de prophylaxie individuelle » proposé par le service FOCAL.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 mars 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-070

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2015

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION STUDENT CLUB

Exposé des motifs :

L'IUT Lyon1 a le souci de promouvoir et soutenir l'animation et la vie associative de ses étudiants.
L'IUT Lyon 1 reconnaît au BDE un rôle essentiel dans l'esprit d'initiative et d'entreprise qu'il confère aux étudiants membres.
Les subventions attribuées aux associations étudiantes de l'IUT Lyon 1 sont discutées en Commission Vie Étudiante et financées par le reversement des bénéfices issus du marché des distributeurs automatiques.
Les journées culturelles de l'IUT, qui font l'objet de la demande de financement, sont un évènement visant à réunir les trois sites de l'IUT Lyon 1 autour de la culture. Cet évènement a pour but principal de mettre en avant la culture dans le milieu étudiant à travers des expositions artistiques (photo, peinture, dessin..) proposées ou non par les étudiants, la réalisation d'une fresque façon Street Art, dans une ambiance musicale rythmé par des DJ reconnus mais également étudiant à l'IUT.
La culture est aujourd'hui trop peu mise en avant dans le monde étudiant. De plus, celle-ci a un coût non négligeable pour nombre d'étudiants. En effet, dans un budget réduit, la culture est un poste de dépense annexe. C'est pourquoi les expositions sont gratuites et ouvertes au plus grand nombre.
Cette subvention versée par l'IUT Lyon 1 représente une partie (20%) du budget de la manifestation prévue.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 mars 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 10 mars 2015 ;

Après avoir délibéré, a approuvé le versement d'une subvention de 7 000 € à l'Association Student Club pour l'organisation de Journées Culturelles sur les 3 sites de l'IUT Lyon 1.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Villeurbanne, le 26 mars 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-071

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2015

MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA REMUNERATION DES AGENTS PUBLICS PARTICIPANT, A TITRE ACCESSOIRE, A DES ACTIVITES DE FORMATION ET DE CONCOURS

Exposé des motifs :

Afin de permettre à des personnalités de « haut niveau », extérieures au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de ses établissements publics, d'intervenir au sein de l'université et d'apporter leur expertise, leur renommée entre autres, il convient de modifier le point relatif aux conférences occasionnelles mentionné dans la partie 1 intitulée « *Rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation au sein des établissements publics relevant du Ministre chargé de l'enseignement supérieur (arrêté du 9 août 2012 – Titre 1er)* » de ladite délibération de la façon suivante.

Activités rémunérées	**Formation continue et professionnelle tout au long de la vie (formation des personnels)**	**Formation initiale**	**Formation continue concurrentielle**
Conférences occasionnelles		**80€**	**80€**
Conférences exceptionnelles*		**150€**	**150€**

***ce tarif ne s'applique qu'aux personnalités n'appartenant pas au MESR et à ses établissements publics (cf. article 2, dernier alinéa de l'arrêté du 9 août 2012).**

Le reste est sans changement.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 mars 2015,
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 10 mars 2015 ;

Après avoir délibéré, a approuvé la modification de la délibération n° 2012-283 (CA du 18 décembre 2012) relative à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de concours.

Ces dispositions s'appliquent à compter du 24 mars 2015.

Fait à Villeurbanne, le 26 mars 2015

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-072

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2015

SORTIE DE BIENS DE L'INVENTAIRE COMPTABLE

Exposé des motifs :

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 mars 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé une sortie de biens de l'inventaire comptable (cf. document ci-joint).

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 mars 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

NUMERO Immo SIFAC	Désignation de l'immobilisation	Classe d'Immo	ValAcquis	Amort Cumulé	Val. Cptable au 31/12/2014	Dated'acquisition	DUREE Officielle	N° de série	MOTIF FOURNI
22305	velo electrique KalKHOFF	21827000	3583.92	2276.37	1307.55	11/03/2011	6	239189005 -SP010127	Cession à caractère onéreux

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-073

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2015

ENGAGEMENT DES COMPOSANTES DANS LA GESTION DES RELIQUATS DE FORMATION CONTINUE

Exposé des motifs :

Pour chaque compte de formation géré par FOCAL, le service établit un budget prévisionnel et veille à n'autoriser des dépenses que dans la limite des crédits disponibles.
La construction du budget donne lieu à un échange et une validation avec la composante dans le cadre d'une rencontre budgétaire (direction de composante et responsables de comptes). Cette rencontre permet de faire un point sur l'exécution budgétaire de l'année en cours.
Si au cours de l'année budgétaire il s'avère que l'équilibre budgétaire ne sera pas atteint, il appartient à la direction de la composante de prendre la décision de fermeture de la formation.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 mars 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil consultatif de la formation continue en date du 23 mars 2015;

Après avoir délibéré, a approuvé l'engagement des composantes dans la gestion des reliquats de formation continue suivant :

En fin de chaque exercice, le résultat de chaque compte de formation doit, après utilisation éventuelle de tout ou partie des reliquats des années précédentes, être positif ou a minima nul. Le résultat de tous les comptes rattachés à une composante est porté à la connaissance de la direction de la composante.
Lorsqu'un compte présente un résultat négatif, une compensation sera effectuée, sous la responsabilité du directeur de la composante concernée, à partir de comptes d'autres formations rattachées à la composante présentant des résultats positifs.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 mars 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-074

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2015

TARIFS DE LA CELLULE CONGRES

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 mars 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé les tarifs de la cellule congrès suivants :

- Congrès intitulé «**Urgences en santé au travail** » organisé le 5 juin 2015 par Mr Marc CHARDON.

  - ✓ Inscription :

	Tarif jusqu'au 3 mai 2015	**A partir du 4 mai 2015**
Membre	115 €	160 €
Non-membre	135 €	
Interne	40 €	

- Congrès intitulé **«36ème Congrès du Groupe Francophone d'Hépatologie, Gastroentérologie et Nutrition Pédiatrique : GFHGNP 2015»** organisé du 26 au 28 mars 2015 par Mme Christine RIVET.

  - ✓ Sponsoring :

Location de boitiers de vote pour les symposiums : 7 € HT par boitier
Personne supplémentaire sur le stand : 58.33 € HT par personne

  - ✓ Inscription :

Inscription Infirmière : 50 €

- Congrès intitulé **«3ème Journée des neurosciences de l'hôpital Neurologique»** organisé le 24 septembre 2015 par Mr Stéphane THOBOIS.

✓ Sponsoring :

Stand nu (2 x 2 m²) + 2 inscriptions avec déjeuners : 2500 € HT

➢ Congrès intitulé «**La psychomotricité entre psychanalyse et neurosciences : IFP LYON 2015** » organisé les 25 et 26 septembre 2015 par Mme Nicole GIRARDIER.

✓ Inscription :

	Tarif jusqu'au 1er juin 2015	**Tarif après le 1er juin 2015**	**Tarif inscription sur place**
Etudiant	60 €	80 €	150 €
Participant	180 €	200 €	250 €
Enseignant des Instituts de Formation en Psychomotricité	90 €	110 €	
Déjeuner du 25 septembre	18.50 €		
Déjeuner du 26 septembre	20 €		
Dîner de gala	50 €		
Pass TCL 2 jours	5 €		

✓ Sponsoring :

Location de stands (4m²) 800,00 € HT
Insertion mallette 400.00€ HT

➢ Congrès intitulé «**Chirurgie Hépatobiliaire Pancréatique et Transplantation: HBPSurg 2015** » organisé le 13 novembre 2015 par Mr Mustapha ADHAM.

✓ Sponsoring :

SPONSORING PACKAGE	**AMOUNT**
❑ Stand 6m²	3 000.00 € HT
❑ Stand 9m²	4 500.00 € HT
❑ Symposium (Salle de 100 pax)	5 000.00 € HT
❑ Symposium (Salle de 200 pax)	7 000.00 € HT

➢ Congrès intitulé «**16ème Colloque de l'ADEREST** » organisé le 19 mars 2015 par Mr Alain BERGERET.

✓ Inscription :

Médecin du travail retraité : 150 €

➢ **Coût du matériel de vote à facturer si détérioration ou perte :**

- Boitier de vote simple : 39 € HT
- Boitier du présentateur : 41 € HT
- Récepteur longue portée : 331 € HT
- Malette pour 64 boitiers : 42 € HT

➢ Congrès intitulé «**EQUADIFF 2015** » organisé du 6 au 10 juillet 2015 par Mme Sylvie BENZONI.

✓ Inscription :

Diner de gala pour les invités : 40 €

➢ Congrès intitulé «**ELITECAT 2015** » organisé du 6 au 10 juillet 2015 par Mme Anne GIROIR-FENDLER.

✓ Sponsoring :

FORMULE SPONSORING	MONTANT
❑ Insertion de brochure dans les mallettes	500 € HT

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 mars 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-075

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2015

ATTRIBUTION DU PRIX ANTONIN PONCET

Exposé des motifs :

Le PRIX ANTONIN PONCET est destiné à récompenser l'auteur d'un travail en cours et à l'aider dans l'achèvement de ses recherches qui porteront obligatoirement sur un sujet de PATHOLOGIE CHIRURGICALE EXPERIMENTALE (Legs PONCET par Décret en date du 2 Juillet 1952). Sont concernés les Internes en chirurgie des Hôpitaux de Lyon en cours de DES ou de DESC de chirurgie.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 mars 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de l'Agent Comptable ;
Vu le règlement du Prix Antonin Poncet (MODALITES 2014) ;
VU l'avis du Jury (d'attribution du Prix Antonin Poncet) en date du 25 février 2015 ;

Après avoir délibéré, a approuvé l'attribution des sommes suivantes :

1ère tranche :

- 4000 euros à Madame **Gabrielle DREVET**
- 4000 euros à Madame **Julie PERINEL**
- 4000 euros à Monsieur **Guillaume ROSSIGNOL**

2ème tranche :

- **3000 euros** à Monsieur **Jean-Thomas BACHELET**, correspondant à l'attribution du Prix Antonin Poncet pour un travail de chirurgie expérimentale et versés sur son compte personnel ;
- **6000 euros** correspondant à une participation aux dépenses engagées pour la réalisation du travail.
- **3000 euros** à Monsieur **Paul LEDUC**, correspondant à l'attribution du Prix Antonin Poncet pour un travail de chirurgie expérimentale et versés sur son compte personnel ;

- **7000 euros** correspondant à une participation aux dépenses engagées pour la réalisation du travail.
- **3000 euros** à Madame **Nellie DELLA SCHIAVA**, correspondant à l'attribution du Prix Antonin Poncet pour un travail de chirurgie expérimentale et versés sur son compte personnel ;
- **6000 euros** correspondant à une participation aux dépenses engagées pour la réalisation du travail.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 mars 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Présidence du **C**omité de **C**oordination des **E**tudes **M**édicales

PRIX ANTONIN PONCET 2014

MERCREDI 10 DECEMBRE 2014 DE 17H00 A 19H00

HISTORIQUE

Par testament en date du 29 juillet 1938, Mademoiselle Paule PONCET, fille du Professeur A. PONCET, a légué tous ses biens mobiliers à la Faculté de Médecine de LYON, aux fins de création d'un Prix portant le nom de son père.

Mademoiselle PONCET étant décédée le 7 décembre 1950, les formalités légales accomplies, le Conseil d'Etat entendu, un décret en date du 2 juillet 1952 autorisa le Doyen à accepter ce legs particulier, en même temps qu'il approuvait le règlement d'un Prix destiné à récompenser l'auteur d'un travail en cours et à l'aider dans l'achèvement de ses recherches qui porteront obligatoirement sur un sujet de **PATHOLOGIE CHIRURGICALE EXPERIMENTALE**.

Extrait de l'Assemblée de la Faculté du 6 juin 1959

"Le legs ANTONIN PONCET est constitué par des titres représentant, au moment du décès de la donatrice, en décembre 1950, un capital de QUATORZE MILLIONS d'anciens francs.

Les revenus de ces titres, selon le vœu de la donatrice, serviront à l'attribution d'une subvention en espèces portant le nom de "**PRIX ANTONIN PONCET**".

Ces titres seront immatriculés au nom de la Faculté de Médecine de LYON, avec indication "**PRIX ANTONIN PONCET**". Les remplois éventuels seront effectués en rente sur l'Etat et immatriculés comme les précédents.

REGLEMENT

Le Prix ANTONIN PONCET est décerné à des **Internes des Hôpitaux de LYON** en cours de DES ou de DESC de chirurgie.

Il est destiné à récompenser les auteurs **d'un travail en cours** *effectué dans un laboratoire lyonnais ou sous la direction d'un Directeur de Recherche lyonnais* et à les aider dans l'achèvement de leurs recherches qui porteront obligatoirement sur un sujet de **PATHOLOGIE CHIRURGICALE** *(travail de recherche clinique ou recherche expérimentale).* Les résultats du travail de recherche devront, lors des publications, porter la mention Université LYON 1 et Prix Antonin Poncet.

Dans le cas où les travaux comporteraient la collaboration d'un chercheur appartenant à une autre discipline, ce dernier présentera, dans les mêmes conditions, sa candidature. Le montant du Prix à lui allouer sera fixé par la Commission d'Attribution du Prix ANTONIN PONCET.

Le PRIX ANTONIN PONCET est attribué en deux temps :

1/ La première tranche consiste en la validation par le jury d'un projet de recherche permettant au candidat l'ouverture d'un compte universitaire, sous le contrôle du Président du Comité de Coordination des Etudes Médicales. Ce compte peut être localisé dans les UFR de Santé ou dans une équipe de recherche labellisée rattachée à l'université Claude Bernard Lyon 1 ; il peut aussi s'agir de compte non universitaire mais lié à la recherche. Ce compte permettra de participer aux dépenses de la recherche chirurgicale liées au projet, y compris d'éventuels frais de mission mais ne pourra, en aucun cas, comporter l'acquisition de matériel informatique.

Si les travaux sont effectués ailleurs, l'ordonnateur des dépenses sera désigné par le Président du Comité de Coordination des Etudes Médicales. Cette première tranche constituera un programme pluri-annuel de recherche sur 3 ans.

2/ La deuxième tranche sera étudiée dans un délai n'excédant pas deux années à l'issue du travail qui apportera les conclusions définitives. Après examen et nouvelle délibération, le jury statuera.

Cette deuxième tranche comportera :

- une somme attribuée personnellement au candidat et correspondant au Prix lui-même, pour sa mention honorifique ;
- une somme complémentaire à la 1ère tranche pour subvenir aux dépenses effectuées au cours de l'expérimentation, modalités identiques à la Première tranche. Le candidat devra fournir un état de dépenses avec factures justificatives.

Un plafond des dépenses sera toutefois déterminé par le jury, en fonction des sommes disponibles sur l'année en cours. Cette Deuxième tranche constitue un programme pluri-annuel de recherche sur 2 ans.

Le titre de **Lauréat du Prix Antonin PONCET** n'est attribué qu'après présentation et validation par le jury de la 2ème tranche des travaux de recherche.

Les candidatures devront être déposées **par mail à ccem@univ-lyon1.fr et par courrier postal AU PLUS TARD LE JEUDI 20 NOVEMBRE 2014 INCLUS** au Secrétariat du Comité de Coordination des Études Médicales (CCEM) - 8 avenue Rockefeller 69373 LYON CEDEX 08.

Modalités de présentation de la première tranche

Les dossiers comprendront, **en deux exemplaires** :

1/ une demande de l'intéressé(e) (lettre adressée au Président du CCEM) comportant :

les nom et prénom
l'adresse personnelle.

2/ un état des titres et travaux.

3/ un exposé portant sur un travail de Chirurgie (recherche clinique ou recherche expérimentale) qui devra préciser les objectifs, le matériel, les méthodes et un plan de recherche à poursuivre en corrélation avec le travail primitif (les dossiers qui ne comporteront pas la totalité de ces éléments ne seront pas pris en compte).

4/ un rapport du Professeur qui dirigera le travail.

5/ le rapport du comité d'expérimentation animale de l'Université Claude Bernard - Lyon auquel le dossier aura dû être soumis au préalable s'il s'agit d'une expérimentation animale (s'adresser au secrétariat du Département de Biologie Humaine - Tél. 04 78 77 70 38)

6/ les coordonnées précises du **compte** sur lequel sera versée la 1ère tranche : unité budgétaire - centre de responsabilité et nom du responsable.

Six dossiers au maximum seront retenus par an pour la 1ère tranche et il est rappelé que **la thèse ne peut être utilisée** pour solliciter le Prix. Les travaux présentés devront être des **travaux originaux**.

Modalités de présentation de la deuxième tranche

Les dossiers comprendront, **en deux exemplaires** :

1/ une demande de l'intéressé(e) (lettre adressée au Président du CCEM) comportant :
les nom et prénom
l'adresse personnelle
l'intitulé et le numéro exact du compte personnel courant postal ou bancaire
(fournir un relevé)

2/ un état des titres et travaux.

3/ un exposé du travail

4/ un rapport du Professeur qui a dirigé le travail présenté.

5/ un état des dépenses effectuées lors de la réalisation de l'expérimentation, avec factures justificatives **détaillées**.

6/ un récapitulatif des aides financières, autres que le Prix Antonin Poncet, obtenues pour la réalisation du travail.

Le rapporteur de chaque dossier sera désigné par le Président du CCEM. Il sera membre du jury du Prix Antonin Poncet et autre que l'initiateur du travail.

Le jury d'attribution est constitué de Mesdames et Messieurs les Professeurs M. ADHAM - P. BRETON – C. BURILLON - F. CHOTEL – O. CLARIS - J. ETIENNE – P. FEUGIER - Fr.N. GILLY - O. GLEHEN – F. GOLFIER - CH. GOUILLAT –J. CH. LIFANTE - J.Y. MABRUT - X. MARTIN – O. MONNEUSE - PH. PAPAREL - G. PONCET - M. RIVOIRE – E. SERVIEN.

****

DOMAINE ROCKEFELLER
8 avenue Rockefeller 69373 LYON Cédex 08 - courriel : ccem@univ-lyon1.fr - Fax : 04 26 68 82 13

Université Claude Bernard Lyon 1

ATTRIBUTION DU PRIX ANTONIN PONCET

Année universitaire 2014/2015

Le jury d'attribution du Prix Antonin Poncet s'est réuni le **MERCREDI 10 DECEMBRE 2014 à 17H00** sous la présidence du Professeur François-Noël GILLY, Président du CCEM.

Le jury propose d'attribuer, comme l'an dernier, un Prix correspondant à la formation pédagogique à la recherche expérimentale des jeunes chirurgiens.

Il est ensuite procédé à l'examen des dossiers.

Les membres du jury ont attribué les sommes suivantes :

Extrait

1ère tranche :

4000 euros à **Madame Gabrielle DREVET**, versés sur un compte recherche. Ce compte permettra de participer aux dépenses de la recherche liées au projet.

Responsable : Professeur Nicolas GIRARD

4000 euros à **Madame Julie PERINEL**, versés sur un compte recherche. Ce compte permettra de participer aux dépenses de la recherche liées au projet.

Responsable : Professeur Mustapha ADHAM

4000 euros à **Monsieur Guillaume ROSSIGNOL**, versés sur un compte recherche. Ce compte permettra de participer aux dépenses de la recherche liées au projet.

Responsable : Professeur Lionel BADET

…./…

Université Claude Bernard Lyon 1

ATTRIBUTION DU PRIX ANTONIN PONCET

Année universitaire 2014/2015

SUITE

2ème tranche :

3000 euros à **Monsieur Jean-Thomas BACHELET** correspondant à l'attribution du Prix Antonin Poncet pour un travail de chirurgie expérimentale et versés sur son compte personnel

6000 euros correspondant à une participation aux dépenses engagées pour la réalisation du travail versé sur un compte recherche.

Responsable : Professeur Arnaud GLEIZAL

3000 euros à **Monsieur Paul LEDUC** correspondant à l'attribution du Prix Antonin Poncet pour un travail de chirurgie expérimentale et versés sur son compte personnel

7000 euros correspondant à une participation aux dépenses engagées pour la réalisation du travail versé sur un compte recherche.

Responsable : Professeur Michel RIVOIRE

3000 euros à **Madame Nellie DELLA SCHIAVA** correspondant à l'attribution du Prix Antonin Poncet pour un travail de chirurgie expérimentale et versés sur son compte personnel

6000 euros correspondant à une participation aux dépenses engagées pour la réalisation du travail versé sur un compte recherche.

Responsable : Professeur Patrick FEUGIER

Lyon, le 25 février 2015

Le Président de l'Université Lyon 1,
Président du CCEM

Professeur François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-076

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2015

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION GENERALE DE L'IUT

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 mars 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable du Conseil de l'IUT du 23 février 2015 pour le versement d'une subvention de 6000 € à l'Association Générale de l'IUT ;

Après avoir délibéré, a approuvé le versement d'une subvention de 6 000 € à l'Association Générale de l'IUT pour l'organisation de nouveaux évènements et de nouvelles activités sur le budget 2015 de l'IUT Lyon 1.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 mars 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-077

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2015

ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du Conseil d'Administration après avis de l'Agent Comptable.

Considérant le coût trop élevé d'un recouvrement contentieux par voie d'huissier de la créance de Monsieur J. d'un montant de 188,10 €,
Considérant le certificat administratif établi par Madame THENOZ Nadine, Directrice administrative et financière de FOCAL, demandant l'admission en non-valeur de la facture 210076199,
Le Conseil d'Administration est amené à se prononcer sur l'administration en non-valeur de la somme de 188,10 €.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 mars 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de l'Agent Comptable ;

Après avoir délibéré, a approuvé l'admission en non-valeur pour un montant total de 188,10 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 mars 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-078

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2015

ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du Conseil d'Administration après avis de l'Agent Comptable.

Considérant le coût trop élevé d'un recouvrement contentieux par voie d'huissier de la créance de Madame T. d'un montant de 400 €,
Considérant le certificat administratif établi par Madame THENOZ Nadine, Directrice administrative et financière de FOCAL, demandant l'admission en non-valeur de la facture 210073452,

Le conseil d'administration est amené à se prononcer sur l'admission en non-valeur de la somme de 400 €.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 mars 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de l'Agent Comptable ;

Après avoir délibéré, a approuvé l'admission en non-valeur pour un montant total de 400 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 mars 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-079

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2015

ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du Conseil d'Administration après avis de l'Agent Comptable.

Considérant le coût trop élevé d'un recouvrement contentieux à l'étranger de la créance de Monsieur M. d'un montant de 682 €,
Considérant le certificat administratif établi par Madame THENOZ Nadine, Directrice administrative et financière de FOCAL, demandant l'admission en non-valeur de la facture 210066016,

Le Conseil d'Administration est amené à se prononcer sur l'admission en non-valeur de la somme de 682 €.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 mars 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de l'Agent Comptable ;

Après avoir délibéré, a approuvé l'admission en non-valeur pour un montant total de 682 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 mars 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-080

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2015

ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du conseil d'administration après avis de l'Agent Comptable.

Considérant le coût trop élevé d'un recouvrement contentieux à l'étranger de la créance de Madame V. d'un montant total de 798,80 €,
Considérant le certificat administratif établi par Monsieur HELLEU Alain, Directeur Général des Services, demandant l'autorisation en non-valeur de la facture 210078629 d'un montant de 798,80 €,

Le conseil d'administration est amené à se prononcer sur l'admission en non-valeur de la somme de 798,80 €.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 mars 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de l'Agent Comptable ;

Après avoir délibéré, a approuvé l'admission en non-valeur pour un montant total de 798,80 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 mars 2015

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-081

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2015

DELIBERATIONS DE LA CFVU DU 10 MARS 2015

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 mars 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

A été informé des délibérations de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 10 mars 2015 suivantes :

DELIBERATIONS
La proposition de répartition des crédits de la 4ème tranche du FSDIE 2015 faite par le GTVE
La modification du calendrier de formation 2014 – 2015 présentée par l'UFR Odontologie
Le résultat de l'appel à projets CLIPE 2015

Fait à Villeurbanne, le 26 mars 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-082

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2015

TABLEAUX RECAPITULATIFS DES CONVENTIONS, ACCORDS ET CONTRATS SIGNES PAR LE PRESIDENT

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 mars 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université LYON 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président ;

A été informé :

- du tableau récapitulatif des conventions traitées par la DAJI depuis novembre 2014 approuvées et signées par le Président.
- du tableau récapitulatif des conventions traitées par la DEVU depuis novembre 2014 approuvées et signées par le Président.
- du tableau récapitulatif des accords de coopération et d'échange traités par la DRI depuis novembre 2014 approuvés et signés par le Président.
- du tableau récapitulatif des conventions et contrats LIP depuis novembre 2014

Fait à Villeurbanne, le 26 mars 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Tableau DAJI des conventions signées et approuvées par le Président, présenté au CA du 24 mars 2015

Convention entre l'UCBL et	Service ou composante de l'UCBL	Objet	Type de conventions	Date conclusion	Entrée vigueur	Échéance	Durée	Montant du financement
GDF SUEZ		Convention de partenariat	Partenariat	15/10/2014	15/10/2014	14/10/2015	1 an	
Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique (INRIA)		Avenant n°13 à la convention de restauration	achats de matériels et services	20/07/2014	01/09/2014	31/08/2014	1 an	
Jean-François VALETTE	SUAS	Contrat de prestation de service	achats de matériels et services	04/10/2014	01/01/2014	31/12/2014	1 an	-6000€ TTC
Ecole Nationale des Industries du Lait et des Viandes (ENILV)	IUT Lyon 1	Convention de partenariat 2013/2014 Licence Professionnelle	Formation	20/10/2014	01/09/2013	31/08/2014	1 an	+ 13056,12€ HT
Fédération Française d'Aviron	ICAP	Avenant à la convention d'usage de la plate-forme SPIRAL en mode fournisseur d'application Hébergée (FAH)	ICAP-SPIRAL	Non renseigné	01/09/2014	31/08/2015	1 an	
CREPS de la Réunion	ICAP	Avenant à la convention d'usage de la plate-forme SPIRAL en mode fournisseur d'application Hébergée (FAH)	ICAP-SPIRAL	Non renseigné	01/10/2014	30/09/2015	1 an	
Ecole Nationale Supérieure de la Police	ICAP	Avenant à la convention d'usage de la plate-forme SPIRAL en mode fournisseur d'application Hébergée (FAH)	ICAP-SPIRAL	Non renseigné	01/09/2014	30/08/2015	1 an	
PLP Formation	ICAP	Avenant à la convention d'usage de la plate-forme SPIRAL en mode fournisseur d'application Hébergée (FAH)	ICAP-SPIRAL	Non renseigné	01/09/2014	30/08/2015	1 an	
Institut de formation du football	ICAP	Avenant à la convention d'usage de la plate-forme SPIRAL en mode fournisseur d'application Hébergée (FAH)	ICAP-SPIRAL	Non renseigné	01/09/2014	31/08/2015	1 an	
Ecole nationale supérieure de chimie de Clermont Ferrand - ENSCCF	ICAP	Convention d'usage de la plate-forme SPIRAL Connect en mode Fournisseur d'Application Hébergée (FAH)	ICAP-SPIRAL	08/10/2014	01/10/2014	30/09/2015	1 an	*1ère partie : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie : somme forfaitaire/ utilisateur
Association Caldeira	Mission Culture	Convention de mise à disposition à titre précaire et onéreux du théâtre Astrée	Occupation du domaine public	04/11/2014	07/11/2014	07/12/2014	1 mois	+2877,22 € TTC
Centre hospitalier Fleyriat (CH Bourg)	ESPÉ de Lyon - Faculté de médecine Lyon Sud	Convention de prestation de formation - Formation C2i niveau 1	Formation	10/09/2014	14/05/2014	15/05/2014	1 mois	+654,56 €
MOISSETTE Pierre	l'Observatoire	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole à titre occasionnel - activité de recherche	RH	05/11/2014	01/09/2014	31/08/2015	1 an	
SDIS 69 (Service Départemental d'Incendie et de Secours du Rhône)	ICAP	Avenant à la convention d'usage de la plate-forme SPIRAL en mode fournisseur d'application Hébergée (FAH)	ICAP-SPIRAL	Non renseigné	01/09/2014	31/08/2015	1 an	
Mairie de Villeurbanne	Mission Culture	Avenant à la convention financière entre la Ville de Villeurbanne et l'Université Claude Bernard Lyon 1	Financière	07/10/2014	07/10/2014	31/06/2015	9 mois	+27 400 €
société Extra	UFR STAPS	Convention de partenariat	Partenariat	01/10/2014	01/10/2014	31/09/2018	4 ans	
ROYER Aurélien	l'Observatoire	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole à titre occasionnel	RH	23/10/2014	14/11/2014	20/12/2014	1 mois	
La Fondation du Risque (FdR)	Laboratoire sciences actuarielle et financière EA2429	Convention de participation financière - CDD monsieur Julien TOMAS	Financière	03/11/2014	01/09/2014	31/08/2015	12 mois	+43 176 € HT
La Fondation du Risque (FdR)	Laboratoire sciences actuarielle et financière EA2429	Convention de participation financière - CDD monsieur Yahia SAHLI	Financière	03/11/2014	01/03/2014	01/09/2015	18 mois	+64 764 € HT
La Fondation du Risque (FdR)	Laboratoire sciences actuarielle et financière EA2429	Convention de participation financière - Délégation monsieur Mathieu RIBATET	Financière	03/11/2014	01/10/2014	31/08/2014	11 mois	+37 000 € HT
ANIMATH (association)	FST - Departement de mathématiques / Institut Camille Jordan	Convention de mise à disposition ponctuelle d'un local - salles de l'Institut Camille Jordan	Occupation du domaine public	24/10/2014	24/10/2014	02/07/2015	10 mois	
Lycée La Martinière Montplaisir	ICAP	Avenant à la convention d'usage de la plate-forme SPIRAL en mode fournisseur d'application Hébergée (FAH)	ICAP-SPIRAL	03/11/2014	01/09/2014	31/08/2015	1 an	
Service Départemental d'Incendie et de Secours du Puy-de-Dôme (SDIS 63)	ICAP	Avenant à la convention d'usage de la plate-forme SPIRAL en mode fournisseur d'application Hébergée (FAH)	ICAP-SPIRAL	Non renseigné	01/09/2014	30/08/2015	1 an	
Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire (SDIS 42)	ICAP	Avenant à la convention d'usage de la plate-forme SPIRAL en mode fournisseur d'application Hébergée (FAH)	ICAP-SPIRAL	Non renseigné	01/10/2014	30/09/2015	1 an	
Département de l'Ain / Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse	IUT Lyon 1	Convention de partenariat financier relatif à l'enseignement supérieur Université Claude Bernard Lyon 1 - IUT Lyon 1 pour les formations localisée sur le site de Bourg-en-Bresse	Financière	12/11/2014	01/01/2014	31/12/2017	3 ans	

Convention entre l'UCBL et	Service ou composante de l'UCBL	Objet	Type de conventions	Date conclusion	Entrée vigueur	Échéance	Durée	Montant du financement
SDTech SA	IUT Lyon 1	Licence Professionnelle Procédés d'Elaboration et de Production des Solides Convention cadre 2014/2015	Formation	10/11/2014	26/11/2014	26/12/2014	1 mois	
GAILLARD Christian	l'Observatoire	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole à titre occasionnel - activité gestion de collection	RH	18/11/2014	01/09/2014	31/08/2015	1 an	
Opéra de Lyon	ESPÉ de Lyon	Convention de partenariat 2014-2015	Partenariat	15/09/2014	01/09/2014	31/08/2015	1 an	+3662,24€ +600 €
Centre Chorégraphique National de Rillieux-la-Pape / Danser Sans Frontières	UFR STAPS	Avenant à la convention de partenariat Mise en place d'un parcours/conférence "découverte et pratique de la culture chorégraphique"	Partenariat	06/11/2014	20/11/2014	15/05/2015	6 mois	-660 €
UDL - Université Lumière Lyon 2 - Université Jean Moulin Lyon 3 - Université Jean Monnet - ENS Lyon - Ecole Centrale de Lyon - INSA - IEP Lyon - VetAgroSup - Eciole Nationale des Travaux Publics de l'Etat - Ecole Nationale d'Ingénieurs de Saint-Etienne - CNRS		Convention pour l'achat de service de valorisation auprès de la SATT Lyon/Saint-Etienne au titre du Fonds National de Valorisation (FNV)	Financière	01/10/2014	01/10/2014	31/08/2018	4 ans	
Philippe FABRE Conseil SARL	URFIST	2 Avenants à la convention de formation du 09 et 10/09/2014 - Boite à outils du nouveau formateur module 1 et 2	achats de matériels et services	24/11/2014	02/12/2014	03/02/2015	2 mois	
Hôpital d'Instruction des Armées DESGENETTES		Convention 2014 / 122 relative à la participation du Pharmacien en chef DUSSART Claude au laboratoire Santé Individu Société	RH	27/11/2014	27/11/2014	26/11/2015	1 an	
Le CLAP comité local d'action sociale des personnels de l'Université Lyon 1	Mission Culture	Convention de mise à disposition à titre précaire et gratuit du théâtre Astrée	Occupation du domaine public	28/12/2014	18/12/2014	20/12/2014	1 mois	
Université Lumière Lyon 2	ESPÉ de Lyon	Convention de partenariat relative à la définition de modalités d'organisation du consortium	Convention cadre	24/11/2014	24/11/2014	31/12/2016	Jusqu'à date de livraison de version finale d'EMaEval	
Université Lille 2	Faculté de Médecine Rockefeller	Convention de partenariat Diplôme Inter-Universitaire Neurophysiologie Clinique - Définition des modalités de la collaboration	Formation	06/11/2014	01/09/2014	31/08/2017	3 ans	
Le CAES - INSERM (le comité d'action et d'entraide sociale de l'INSERM)	Mission Culture	Convention de mise à disposition à titre précaire et onéreux du théâtre Astrée	Occupation du domaine public	01/12/2014	07/12/2014	07/01/2015	1 mois	+815,08€ HT
Association Sportive Lyon 1	Mission Culture	Convention de mise à disposition à titre précaire et onéreux du théâtre Astrée	Occupation du domaine public	25/11/2014	04/12/2014	05/01/2015	1 mois	+256€ HT
SATT Lyon/Saint-Etienne	SUAS	Avenant n°1 Convention SATT - UCBL Relative au montant des repas UCBL	achats de matériels et services	03/12/2014	03/12/2014	Non renseigné	Non renseigné	
Association MOV'N DANCE	Mission Culture	Convention de mise à disposition à titre précaire et onéreux du théâtre Astrée - pour un gala de danse	Occupation du domaine public	26/11/2014	06/12/2014	06/01/2015	1 mois	+925,96€ HT
Service Communication	Mission Culture	Accord de mise à disposition du théâtre Astrée Interne à l'Université à titre précaire et gratuit - Pour les vœux du président	Occupation du domaine public	01/12/2014	06/01/2015	06/02/2015	1 mois	
Université Lille 1 (Unisciel)		Avenant à la convention de groupement d'intérêt scientifique	Partenariat	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	
PRES Université de LYON		Convention de mutualisation des compétences pour l'opération Lyon Cité Campus - Site Faculté de Médecine Lyon Sud	Financière	02/12/2014	02/12/2014	Non renseigné	Non renseigné	Coût annuel prévisionnel 67500€
Académie de Lyon - Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé INPES	ESPÉ de Lyon	Convention de fourniture de données statistiques et protocole d'utilisation	Partenariat	21/11/2014	21/11/2014	20/11/2017	3 ans	
Fédération Française de Badminton	UFR STAPS	Convention de partenariat entre l'Université Claude Bernard Lyon 1 et la ligue Rhone-Alpes de Badminton - Dans le but d'optenir des diplômes fédéraux délivrés par la FFBaD	Formation	06/11/2014	01/09/2014	31/08/2015	1 ans	
Féderation française de cyclisme	ICAP	Convention d'usage de la plate-forme SPIRAL Connect en mode Fournisseur d'Application Hébergée (FAH)	ICAP-SPIRAL	01/12/2014	14/02/2013	13/02/2014	1 an	*1ère partie : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie : somme forfaitaire/ utilisateur
Ecole Nationale de voile et des sports nautiques	ICAP	Avenant à la convention d'usage de la plate-forme SPIRAL en mode Fournisseur d'Application Hébergée (FAH)	ICAP-SPIRAL	Non renseigné	23/03/2014	22/03/2015	1 an	*1ère partie : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie : somme forfaitaire/ utilisateur
Direction de la Recherche de l'UCBL	Mission Culture	Accord dans le cadre de la programmation du théâtre Astrée - Spectacle deux soirées Cinéma et Sciences	Occupation du domaine public	01/12/2014	01/12/2014	04/01/2015	1 mois	
Compagnie Françoise Maimone (association)	Mission Culture	Convention de mise à disposition à titre précaire et gratuit de la salle de répétition 122	Occupation du domaine public	15/09/2014	15/06/2015	26/07/2015	1 mois	
Festival du film court (Association)	Mission Culture	Convention de résidence dans le cadre de la programmation du théâtre Astrée	Occupation du domaine public	27/10/2014	21/11/2014	21/12/2014	1 mois	

Convention entre l'UCBL et	Service ou composante de l'UCBL	Objet	Type de conventions	Date conclusion	Entrée vigueur	Échéance	Durée	Montant du financement
Le CNSMD (Conservatoire National Supérieur Musique et Danse de Lyon)	Mission Culture	Convention de résidence dans le cadre de la programmation du théâtre Astrée 2014/2015 - Festival Chaos Danse	Occupation du domaine public	19/09/2014	08/04/2015	09/05/2015	1 mois	
Association A la recherche d'un Folklore Imaginaire ARFI	Mission Culture	Convention de résidence dans le cadre de la programmation du théâtre Astrée 2014/2015 - Soirée Eclats d'ARFI	Occupation du domaine public	17/10/2014	24/11/2015	24/12/2015	1 mois	
Centre de Loisirs Educatifs de l'UCBL et Léo Lagrange Centre Est	Centre de Loisirs Educatifs (CLE)	Convention pour l'utilisation des locaux de l'Université Claude Bernard Lyon 1 situés dans le bâtiment occupé par le Centre de Loisirs Educatifs du 20 décembre au 04 janvier 2015	Occupation du domaine public	25/11/2014	20/12/2014	31/01/2015	1 an	+1516 € TTC si les 190m² sont utilisés +240€ 500€ TTC
François MARTINEAU	l'Observatoire	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole à titre occasionnel	RH	18/12/2014	10/12/2014	31/08/2015	9 mois	
Raymond ENAY	l'Observatoire	Convention d'accueil d'un collaborateur à titre occasionnel	RH	09/12/2014	01/09/2014	31/08/2015	1 an	
François ATROPS	l'Observatoire	Convention d'accueil d'un collaborateur à titre occasionnel	RH	Non renseigné	01/09/2014	31/08/2015	1 an	
Hospices Civils de Lyon (HCL)	Faculté de Médecine Lyon Est	Avenant n°4 à la convention constitutive du CH&U	Convention cadre	12/09/2014	12/09/2014	Non renseigné	Non renseigné	
CROUS Lyon St-Etienne	Mission Culture	Convention de mise à disposition à titre précaire et gratuit du théâtre Astrée	Occupation du domaine public	04/12/2014	13/12/2014	13/01/2015	1 mois	
UDL - INSA de Lyon - ESCPE		Convention de mutualisation des compétences pour l'opération Lyon Cité Campus - Site Campus Lyon Tech Participation financières des établissements aux opérations de pilotage	Financière	02/12/2014	02/12/2014	Non renseigné	1 an	-31 500 €HT
Bibliothèque Municipale de Lyon	Mission Culture	Convention cadre de prêt d'œuvres originales n° 176/14 - Exposition Gens des Gratte-Ciel	Mise à disposition	04/11/2014	02/12/2014	31/01/2015	2 mois	
Service de Santé au travail de l'AST GrandLyon	ESPÉ de Lyon	Convention de partenariat Médecine de prévention Avenant 2015	achats de matériels et services	10/12/2014	10/12/2014	31/12/2015	1 an	-5712€ HT
Assolem Catherine Coutier	SUMPPS	Convention - Formation de 3 psychologues aux techniques de prévention du stress	Formation	15/12/2014	15/12/2014	31/08/2015	1 an	-1800 €
La MAIF	ESPÉ de Lyon	Convention d'application du partenariat UCBL-MAIF relative à l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de Lyon - Année 2014	Partenariat	09/12/2014	01/01/2014	31/12/2014	1 an	+1600 € pour les temps de présence et jusqu'à +3000€ pour l'action complémentaire
La MAIF	ESPÉ de Lyon	Convention d'application du partenariat UCBL-MAIF relative à l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de Lyon - Année 2015	Partenariat	09/12/2014	01/01/2015	31/12/2015	1 an	+1600 € pour les temps de présence et jusqu'à +3000€ pour l'action complémentaire
Conseil général du Rhône		Plan Lyon Cité Campus Convention financière entre le département du Rhône et l'Université Claude Bernard pour le projet CENS-ELI	Financière	25/11/2014	25/11/2014	Non renseigné	Non renseigné	+ 3 850 000 € subvention
ALSTOM GRID SAS - ALSTOM Hydron France - ALSTOM Transport - NEXANS PARTICIPATIONS - EDF DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENT - VETTINER - Grenoble INP - SUPELEC - Université Paris Sud - INSA - Ecole Centrale Lyon		Convention de vote - Relative à la cession des actions détenues par SUPELEC à CENTRALESUPELEC	Cession	26/11/2013	26/11/2013	Non renseigné	Non renseigné	
L'association "Les enfants sauvages"	Mission Culture	Convention de mise à disposition à titre précaire et gratuit des salles de répétition 122 & 132	Occupation du domaine public	02/12/2014	02/12/2014	31/08/2015	1 an	
Association des Chefs de Services Administratifs des IUT ACSADIUT	IUT Lyon 1	Convention - Mise à disposition pour le séminaire des nouveaux directeurs d'IUT SND	Occupation du domaine public	02/12/2014	27/11/2014	28/11/2014	1 mois	+1445,20 €
Réseau National des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education R-ESPé	ESPÉ de Lyon	Convention portant sur la participation aux frais de fonctionnement du Réseau Nationale des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (R-ESPé)	Financière	01/09/2014	01/09/2014	31/08/2019	5 ans	-5000 €
G3C	IUT Lyon 1	Convention - Prestation de formation IUT-FQ 497 heures de TD	Formation	21/11/2014	01/09/2013	31/08/2014	1 an	-20332,27 €
Coordination Rhône Alpes Rugby	ICAP	Avenant à la convention d'usage de la plate-forme SPIRAL en mode Fournisseur d'Application Hébergée (FAH)	ICAP-SPIRAL	15/12/2014	01/01/2015	31/12/2015	1 an	
Fédération Française de Judo et Disciplines Associées - Ligue de Normandie de Judo	ICAP	Avenant à la convention d'usage de la plate-forme SPIRAL en mode Fournisseur d'Application Hébergée (FAH)	ICAP-SPIRAL	15/12/2014	01/01/2015	31/12/2015	1 an	
	Mission culture / IG2E	Accord de mise à disposition du théâtre Astrée interne à l'Université à titre précaire et onéreux - Remise des diplômes Licence pro Protection de l'environnement et Laster ERNIU	Occupation du domaine public	22/12/2014	09/01/2015	09/02/2015	1 mois	+320 €
SDIS 38 (Service Départemental d'Incendie et Secours de l'Isère)	ICAP	Convention d'usage de la plate-forme SPIRAL Connect en mode Fournisseur d'Application Hébergée (FAH)	ICAP-SPIRAL	05/01/2015	01/01/2015	31/12/2015	1 an	* 1ère partie : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie : somme forfaitaire/ utilisateur *3ème partie : Volume d'espace disque supplémentaire

Convention entre l'UCBL et	Service ou composante de l'UCBL	Objet	Type de conventions	Date conclusion	Entrée vigueur	Échéance	Durée	Montant du financement
Ecole Santé Social Sud Est	ICAP	Avenant à la convention d'usage de la plate-forme SPIRAL en mode Fourniseur d'Application Hébergée (FAH)	ICAP-SPIRAL	18/12/2014	01/01/2015	31/12/2015	1 an	
Fédération Française de Judo et Disciplines Associées - Ligue de Normandie de Judo	ICAP	Convention d'usage de la plate-forme SPIRAL Connect en mode Fournisseur d'Application Hébergée (FAH)	ICAP-SPIRAL	Non renseigné	01/01/2014	31/12/2014	1 an	* 1ère partie : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie : somme forfaitaire/ utilisateur
Graines de Sol SARL	IUT Lyon 1	Avenant établi pour la reconduction de la Convention de partenariat Réf UCBL-GDS-ASDC-14003	Partenariat	06/01/2015	01/10/2014	30/09/2015	1 an	-45 000 €
Rhone Alpes Désinfection	SUAS	Contrat annuel de dératisation & désinfectisation 2015	achats de matériels et services	09/12/2014	09/12/2014	08/12/2015	1 an	-270 € HT
CIGERISK CONSULTANTS	DSF	Mission de Conseil et d'Assistance dans le cadre du règlement d'un sinistre incendie au laboratoire de Biologie et Chimie des Protéines de l'Université Claude Bernard Lyon 1 valant nomination d'expert d'assuré	achats de matériels et services	22/01/2015	A la première réunion d'expertise	A l'issue du règlement par les assureurs	Non renseigné	Calculé sur la base du barème de remboursement des honraires payés par l'assuré à son expert prévu au contrat d'assurance de la société BTA
CNRS	Université Ouverte	Convention de partenariat (Année 2014-2015) - 2 conférences Quoi de neuf en biologie et Les bons et les mauvais côtés des progrès scientifiques	Partenariat	22/01/2015	01/10/2014	30/09/2015	1 an	+1500 €HT
L'Association des Directeurs d'Instituts Universitaires de Technologie / ASSODIUT	IUT Lyon 1	Convention - Monsieur Philippe PERNELLE assure la responsabilité de coordination du champ CESE	mise à disposition	06/11/2014	01/09/2014	31/08/2015	1 an	
AFORIS Bretagne - Association pour la Formation et la Recherche en Intervention Sociale en Bretagne	ICAP	Avenant à la convention d'usage de la plate-forme SPIRAL en mode Fournisseur d'application Hébergée (FAH)	ICAP-SPIRAL	20/01/2015	01/10/2014	30/09/2015	1 an	
CROUS Lyon St-Etienne		Convention d'adhesion au service de restauration des restaurants du CROUS de Lyon Saint-Etienne (Au bénéfice des personnels de l'UCBL) n°2013/029 - Avenant n°3	achats de matériels et services	05/01/2015	01/01/2015	28/02/2015	2 mois	
ESCPE		Convention de coopération scientifique et pédagogique entre l'Université Claude Bernard lyon 1 -UCBL et l'Association Ecole Supérieure de Chimlie Physique Electronique de Lyon CPE Lyon	Convention cadre	26/01/2015	01/01/2015	31/08/2034	20 ans	
ESCPE		Convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels - Locaux Bâtiment Curien ABCDEFG	occupation du domaine public	14/01/2015	01/01/2015	31/1/08/2034	20 ans	
ESCPE	CISR	Convention complémentaire relative à la contribution de CPE Lyon au fonctionnement du CISR	Financière	26/01/2015	01/01/2015	31/08/2034	20 ans	+10 000 € par an selon réactualisation pendant 20 ans
ESCPE	SCD	Convention complémentaire relative à l'utilisation par CPE Lyon des bases scientifiques "SciFinder"	Financière	26/01/2015	01/01/2015	31/08/2034	20 ans	+7,81 % du tarif global annuel facturé par l'éditeur à l'université au titre de la base SciFinder pour une durée de 3 ans (2012 à 2015)
ESCPE	SCD	Convention complémentaire relative à l'accès de certains étudiants de CPE Lyon au service commun de la documentation de l'UCBL	Financière	26/01/2015	01/01/2015	31/08/2034	20 ans	+34 € (ou coût d'inscription réévalué) * nombre d'étudiants CPE Lyon inscrits aux bibliothèques du SCD par an
ESCPE	SIUAPS	Convention complémentaire relative à l'utilisation des ressources du SIUAPS par CPE Lyon	Partenariat	26/01/2015	01/01/2015	31/08/2034	20 ans	Factures adressées à CPE Lyon
ESCPE	CISR	Convention complémentaire relative aux prestations téléphoniques du CISR bénéficiant à CPE Lyon	Financière	26/01/2015	01/01/2015	31/08/2034	20 ans	Abonnement mensuel facturé pour chaque ligne de téléphone au tarif de : 10,90 € HT/mois lignes directes, 9,40 €HT/mois lignes à usages internes
ESCPE	FST - Centre Technologique des microstructures CTμ	Convention de mise à disposition de matériel - Microscope de marque JEOL	mise à disposition	26/01/2015	22/12/2011	31/12/2021	10 ans	
Hospices Civils de Lyon (HCL)		Avenant Tarifaire n° 16 A la Convention n° 19998279 - fixe les conditions tarifaires du prix des repas	Financière	11/12/2014	01/01/2015	31/12/2015	1 an	
Université Toulouse Jean-Jaurès	ESPÉ de Lyon	Convention de partenariat - Relative à la publication de l'ouvrage Genre et jeux vidéo dirigé par Fanny LIGNON	Financière	10/12/2014	08/12/2014	07/12/2015	1 an	-1500 € TTC
Ambassade de France en Algérie (Institut Français d'Algérie (IFA))	ESPÉ de Lyon	Convention de prestation de formation - Apports didactiques à l'enseignement des mathématiques	Formation	08/11/2013	12/11/2013	06/04/2014	6 mois	+18150,88 €
Direction Régionale du service médical Rhône-Alpes DRSM	UMRESTTE	Convention de transmission de données administratives et médicales pour une thèse de médecine du travail sur les nécralgies cervico-brachiales chroniques	Cession de droits	14/01/2015	14/01/2015	13/01/2017	2 ans	
Conseil Général de la Loire - CDDP Loire - Centre Régional de Documentation Pédagogique de l'académie de Lyon (CRDP)	ESPÉ de Lyon	Convention d'occupation précaire non constitutive de droits réels portant sur des locaux de l'Espé (site de Saint-Etienne) au profit du Centre Départemental de Documentation pédagogique (CDDP) de la Loire	Occupation du domaine public	04/11/2014	01/09/2014	31/08/2015	1 an	+14 300 €

Convention entre l'UCBL et	Service ou composante de l'UCBL	Objet	Type de conventions	Date conclusion	Entrée vigueur	Échéance	Durée	Montant du financement
Conseil Général de l'Ain - CDDP Ain - Centre Régional de Documentation Pédagogique de l'académie de Lyon (CRDP)	ESPÉ de Lyon	Convention d'occupation précaire non constitutive de droits réels portant sur des locaux de l'Espé (site de Bourg-en-Bresse) au profit du Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP) de l'Ain	Occupation du domaine public	04/11/2014	01/09/2014	31/08/2015	1 an	
LPCR BOURG	IUT Lyon 1	Convention n°3 de réservation de berceaux à la crèche interentreprises "Les petits chaperons rouges" de Bourg en Bresse	achats de matériels et services	27/10/2014	01/01/2015	31/12/2016	2 ans	- 13 254,83 € par Berceau
ADEA (Association pour le Développement de la promotion sociale et de l'Enseignememt professionnel agricole rural de l'Ain et autres départements)	ICAP	Avenant n°2 à la convention d'usage de la plate-forme SPIRAL en mode Fournisseur d'Application Hébergée (FAH)	ICAP-SPIRAL	26/01/2015	24/09/2014	23/09/2015	1 an	
Université de Savoie	IUT Lyon 1	Convention - DUT Packaging Emballage et Conditionnement	Formation	21/11/2014	01/09/2014	31/08/2015	1 an	
Surdus Lingua Formation & Conseil	ESPÉ de Lyon	Convention de prestation de formation - Perfectionnement en langue des signées française : niveau B1 utilisateur indépendant, niveau seuil 1 palier intermédiaire	Formation	03/02/2015	17/11/2014	13/03/2015	5 mois	- 5 616 € TTC
Surdus Lingua Formation & Conseil	ESPÉ de Lyon	Convention de prestation de formation - Formation en langue des Signes française pour les formations CAPASH option A et 2 CA SH option A	Formation	03/02/2015	01/12/2014	30/04/2015	5 mois	- 2 246,40 €
CNRS		Convention d'adhésion pour la restauration n° 02/2013	achats de matériels et services	26/02/2014	01/03/2014	28/12/2017	3 ans	
Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône (DSDEN Rhône)	Mission Culture	Convention de mise à disposition à titre précaire et gratuit du théâtre Astrée	Occupation du domaine public	14/01/2015	06/01/2015	06/02/2015	1 mois	
Etat (Ministère de la Culture et de la Communication) - Région Rhône Alpes - Ville de Villeurbanne - Nième Compagnie	Mission Culture	Convention pluriannuelle de partenariat n°2101390657	Partenariat	10/12/2014	10/12/2014	31/12/2017	3 ans	
La Mutuelle Autonome Générale de l'Education (La MAGE)	ESPÉ de Lyon	Convention de partenariat année 2015 - Diffusion information de la Mutuelle aux étudiants, stagiaires, personnels	Partenariat	14/01/2015	01/01/2015	31/12/2015	1 an	+1200 €
HANTZPERGUE Pierre	l'Observatoire	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole à titre occasionnel	RH	21/01/2015	01/09/2014	31/08/2015	1 an	
POUECH Joane	l'Observatoire	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole à titre occasionnel	RH	09/10/2014	15/10/2014	30/06/2015	9 mois	
Etablissement Français du Sang	UMR 5239 Laboratoire de Biologie Moléculaire de la Cellule	Convention de cession de produits issus du sang humain ou de ses composants à but non-thérapeutique		09/12/2014	09/12/2014	08/12/2015	1 an	
Lycée Ampère	Université Ouverte	Convention de partenariat (Année 2014-2015) - Organisation cycle conférences salle Laurenti "des Mathématiques parmi nous"	Partenariat	17/02/2015	01/01/2015	31/12/2015	1 an	
Fédération Française de Voile	ICAP	Convention d'usage de la plate-forme SPIRAL Connect en mode Fournisseur d'Application Hébergée (FAH)	ICAP-SPIRAL	01/02/2015	01/02/2015	31/01/2015	1 an	* 1ère partie : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie : somme forfaitaire/ utilisateur
Fédération Française de Tennis de Table	ICAP	Avenant à la convention d'usage de la plate-forme SPIRAL en mode Fournisseur d'Application Hébergée (FAH)	ICAP-SPIRAL	19/12/2014	01/01/2015	31/12/2015	1 an	
ENTENTE pour la forêt Méditéranéenne	ICAP	Convention d'usage de la plate-forme SPIRAL Connect en mode Fournisseur d'Application Hébergée (FAH)	ICAP-SPIRAL	30/01/2015	01/01/2015	31/12/2015	1 an	* 1ère partie : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie : somme forfaitaire/ utilisateur
DDAS du Rhône	SUAS	Avenant n°5 à la convention ayant pris effet le 1er Janvier 2012 - Nouvelle tarification aux agents des ministères économiques et financiers	Financière	01/01/2015	01/01/2015	Non renseigné	Non renseigné	
CROUS Lyon St-Etienne	SUAS	Convention d'adhésion au service de restauration des restaurants du CROUS de Lyon Saint-Etienne (Au bénéfice des personnels de l'UCBL) n°2013/029	Financière	05/02/2015	01/03/2015	31/08/2015	6 mois	
Lycée Privé Mixte Charles de Foucauld	Université Ouverte	Convention de partenariat (Année 2014-2015) - Cycle de conférences Nanosciences et nanotechnologies	Partenariat	Non renseigné	05/02/2015	21/05/2015	4 mois	
Centre de Loisirs Educatifs (CLE)		Convention de mise à disposition à titre précaire et onéreux du théâtre Astrée	Occupation du domaine public	18/02/2015	20/02/2015	20/03/2015	1 mois	+ 383 € HT
Ecole primaire Jean Macé	ISPB	Convention de partenariat - Projet vulgarisation des connaissances des étudiants 3ème année	Partenariat	25/02/2015	24/02/2105	24/03/2015	1 mois	
Université de Bourgogne	ESPÉ de Lyon	Convention relative à la mise en œuvre de la formation en Master 2 MEEF Sciences et techniques médico-légales de Monseur LAHAYE Guillaume	Formation	30/09/2014	30/09/2014	Non renseigné	Non renseigné	

Convention entre l'UCBL et	Service ou composante de l'UCBL	Objet	Type de conventions	Date conclusion	Entrée vigueur	Échéance	Durée	Montant du financement
Université Lumière Lyon 2	IUT Lyon 1	Convention de partenariat entre l'IUT Lyon 1 et l'IUT Lumière Lyon 2 - Formation DUT Hygiène Sécurité Environnement HSE	Formation	16/01/2015	01/01/2015	31/12/2015	1 an	+ 1560 € mise à disposition de salles + 840 € achats de consommables
L'Association des Directeurs d'Instituts Universitaires de Technologie / ASSODIUT	IUT Lyon 1	Convention - Bureau ADIUT, Séminaire des Nouveaux Directeurs d'IUT, AG ACSADIUT	Partenariat	23/02/2015	26/11/2014	26/12/2014	1 mois	+2036,40 €
l'office technique d'études et de coopération internationnales OTECI	IUT Lyon 1	OTECI (loi 1901) / IUT Lyon 1 Convention Cadre 2014-2015 - Formation Chimie	Formation	26/01/2015	15/09/2014	15/09/2015	1 an	- 3000 €
INSA de Lyon	Mission Culture	Convention de mise à disposition à titre précaire et onéreux du théâtre Astrée - Remise de diplôme	Occupation du domaine public	30/01/2015	28/02/2015	28/03/2015	1 mois	+816,40 € HT
MARTIN Jeremy	l'Observatoire	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole à titre occasionnel - Recherche sur UMR LGL	RH	09/03/2015	01/01/2015	31/08/2015	8 mois	
GUERIN Claude	l'Observatoire	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole à titre occasionnel - Recherche en paléontologie des vertébrés bât Géode	RH	09/03/2015	01/09/2014	31/08/2015	1 an	
La Société CAP COMEDIA	ISPB	Convention de collaboration - Formation Perspectives Horizon 2016 pour la Direction ISPB	Formation	19/02/2015	09/03/2015	09/04/2015	1 mois	-1560 € TTC
CAFES CHOCOLATS VOISIN	SUAS	Convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels Chocolats Voisin - Banque d'accueil Domus	Occupation du domaine public	23/02/2015	23/02/2015	22/02/2016	1 an	+5% du Chiffre d'affaires de la société
Le Centre de Formation Ecole LA MACHE	IUT Lyon 1	Convention de partenariat Licence Professionnelle - Production Industrielle Chargé d'Intégration en Robotique Industrielle	Financière	Non renseigné	01/09/2014	31/08/2015	1 an	23 772,01 €
Département de l'Ain	IUT Lyon 1	2 Conventions de financement - Acquisition de terminaux mobiles pour le DUT Informatique et Licences Pro / Acquisition de spectrophotomètre pour le DUT Génie Biologique et Licences Pro	Financière	16/02/2015	16/02/2015	15/02/2018	3 ans	+10 698 € HT
EZUS Lyon		Avenant n°2 à la convention cadre entre l'Université Claude Bernard Lyon 1 et sa filiale Ezus Lyon	Accord cadre	Non renseigné	01/01/2015	31/12/2015	1 an	
Département de l'Ain	ESPÉ de Lyon	Convention - Subvention de l'ESPE Bourg-en-Bresse	Financière	20/02/2015	01/01/2015	31/12/2015	1 an	+32 500 €
INSA de Lyon	IUT Lyon 1	Convention de location de salles - Plateforme TP Génie Energétique	Mise à disposition	16/02/2015	01/09/2014	31/08/2015	1 an	-84 € HT

* Légende du Montant financier :
+ signifie recette pour l'UCBL
- signifie la participation financière de l'UCBL à l'action de la convention

Direction des Relations Internationales

DRI - 16/03/2015

ACCORDS DE COOPERATION ET D'ECHANGE SIGNES PAR LA PRESIDENCE - du 5 novembre 2014 au 16 mars 2015

DATE SIGNATURE DU PRESIDENT	PAYS	ETABLISSEMENT	PORTEUR PROJET	COMPOSANTE	OBJET	DUREE DE VALIDITE	CREATION OU RENOUVELLEMENT
03/12/2014 par délégation VP RI	EQUATEUR	Université Centrale d'Equateur	Jean Marc BELICARD	DRI	Accord de coopération en faveur de la mobilité étudiante dans le domaine des Sciences et de la Santé.	5 ans	Création
05/12/2014 par délégation le VP RI	URUGUAY	Université de la République	Jean Marc BELICARD	DRI	Accord de coopération en faveur de la mobilité étudiante dans le domaine des Sciences et de la Santé.	5 ans	Création
10/12/2014	JAPON	Graduate School of Frontier Sciences University of Toyko	Caroline MOYRET LALLE	ISPB	Accord de coopération en faveur de la mobilité étudiante dans le domaine de la Santé.	5 ans	Création
22/12/2014	INDE	Indian Institute of Technology Madras	Pascal DUFOUR	FST- GEP	Accord de coopération en faveur de la mobilité étudiante dans le domaine des Sciences.	5 ans	Création
09/01/2015	LIBAN	Université Saint Esprit de Kaslik	Christelle GOUTAUDIER	FST- Chimie biochimie	Accord de coopération en faveur de la mobilité étudiante dans le domaine des Sciences et de la Santé.	5 ans	Renouvellement
15/01/2015	PALESTINE	Arab American University	Alain MILLE	FST- Informatique	Accord de coopération en faveur de la mobilité étudiante dans le domaine des Sciences et de la Santé.	5 ans	Création
28/01/2015	CANADA	Université Laval	Karine MONTEIL	STAPS	Convention particulière - protocole d'échange étudiants entre UFR STAPS et la faculté de médecine de l'Université Laval	alignée sur l'accord cadre	Création
29/01/2015 par délégation le VP RI	JAPON	Tokyo Medical and Dental University	Denis BOURGEOIS	Odontologie	Accord de coopération en faveur de la mobilité étudiante dans le domaine de la Santé.	5 ans	Création
24/02/2015	CANADA	La Cité	Eric PEYROL	IUT	Lettre d'intention pour une collaboration dans les domaines de la Nutrition, du Génie et de l'Odontologie.	lettre d'intention	Création

Tableau des conventions signées et approuvées par le Président et présenté pour information au CA du 24 mars 2015

Partenariat	Objet	Signatures du président
UCBL/Université Lille 2 Droit et Santé	Convention de partenariat de diplôme interuniversitaire Neurophysiologie Clinique.	Signature le 2 décembre 2014
UCBL	Convention relative à l'organisation du DIU Psycho Périnatalité en Nouvelle Calédonie + avenant n°1 UCBL/UM1/Faculté de médecine/IFAP/Naître en Nouvelle Calédonie	Signature le 2 décembre 2014
UCBL/Institut Catholique de Lyon	Convention relative à l'admission à l'institut de formation de techniciens de laboratoire médical de Lyon	Validée au CEVU du 02 décembre 2014 Signature le 04 décembre 2014
UCBL/ Health Sciences e-training Foundation	Convention de partenariat utilisation d'une plateforme pédagogique dans le cadre du master mention Génétique et Biologie spécialité « Infectiologie (date effective le 1er juillet 2014)	Validée au CEVU du 02 décembre 2014 Signature le 04 décembre 2014
UCBL/Université de Lyon	Avenant n° 1 à la convention de partenariat relative au soutien PALSE au cursus Master mention Génétique et Biologie spécialité « Infectiologie » PALSE/2013/01/PALSE/2014/419	Validée au CEVU du 02 décembre 2014 Signature le 11 décembre 2014
UCBL/Université de Lyon	Avenant n°1 à la convention de partenariat relative au soutien PALSE au cursus Master « Cancérologie » référencée PALSE/2013/03/PALSE/2013/421	Validée au CEVU du 02 décembre 2014 Signature le 11 décembre 2014
UCBL/Académie de Lyon/ESPE	Convention année universitaire 2014-2015, proposition de l'ESPE de 5 modules d'initiative nationale pour l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés	Signature le 11 décembre 2014
UCBL/Viadeo	Accord de partenariat pour l'attribution de comptes VIADEO aux jeunes diplômés	Validée au CEVU du 12 février 2015 Signature le 24 février 2015
UCBL/ESPE/Université Haute Alsace	Convention d'adhésion au consortium EvalComp	Validée au CEVU du 12 février 2015 Signature le 07 juillet 2014
UCBL/ENS	Mise en place d'une classe préparatoire à l'Enseignement supérieur scientifique (CPES S)	Validée au CEVU du 10 mars 2015 Signature le 12 mars 2015
UCBL/ESPE/Académie de Lyon/RESACOOP	Convention du projet européen REDDSO (Régions pour une éducation au développement durable et solidaire)+ annexe technique et financière	Validée au CEVU du 10 mars 2015 Signature le 12 mars 2015

Division des Etudes et de la Vie Universitaire

Villeurbanne, le 16 mars 2015

Université Claude Bernard Lyon 1

CA du 24 mars 2015
PARTIE C
Document n° C2

Contrats ANR

Désignation du contrat	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Coordinateur
ANR 2010					
Projet OFSEP - Avenant n°2 au contrat de collaboration de recherche UCBL / INRIA	01/12/2014	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Projet OFSEP - Convention de partenariat avec l'Association pour la Recherche en Neurologie	19/01/2015	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Projet OFSEP - Convention de partenariat-Collection biologique avec les HCL	26/01/2015	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Projet OFSEP - Convention de partenariat n°2014/268	10/02/2015	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Projet OFSEP - Convention de partenariat-Collection biologique avec le CHU de Nantes	10/02/2015	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Projet OFSEP - Convention de partenariat-Collection biologique avec le CHU de Bordeaux	23/02/2015	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
ANR 2011					
Projet CESA201106 - Avenant n°1 à la convention	12/09/2014	ISA	Henry	CHERMETTE	CEA
ANR 2012					
Projet MULTIMAGE - Accord de consortium	31/10/2014	ILM	Olivier	TILLEMENT	UCBL
Projet SPEPIX - Accord de consortium	29/09/2014	ILM	Christophe	DUJARDIN	CEA
Projet HYPOPOTAAM - Accord de consortium	15/10/2014	IMP	Véronique	BOUNOR-LEGARE	ENS Chimie de Lille
Projet CINATRA - Accord de consortium	21/10/2014	ILM	Kheirreddine	LEBBOU	SNECMA
Projet CGSµLab - Accord de consortium	05/11/2014	LPMCN	Frédéric	CAUPIN	CNRS
Projet SAGA - Accord de consortium	11/12/2014	LIRIS	Fabrice	JAILLET	UCBL
Projet SYNODOS - Contrat de prestation de service UCBL / CLB	05/01/2015	LBBE	Marie-Hélène	METZGER	UCBL
ANR 2013					
Projet LOTUS - Accord de consortium	04/11/2014	ILM	Olivier	PIERRE-LOUIS	UCBL
Projet DEPR-SHH - Mandat INSERM / UCBL	20/11/2014	CRCL	Patrick	MEHLEN	UCBL
Projet ASAWOO - Accord de consortium	18/11/2014	LIRIS	Michael	MRISSA	UCBL
Projet DEPR-SHH - Accord de consortium	19/02/2015	CRCL	Patrick	MEHLEN	UCBL
ANR 2014					
Projet GAG - Convention attributive d'aide	23/10/2014	LIRIS	Eric	DUCHENE	UCBL
Projet HYSTOR - Convention attributive d'aide	23/10/2014	LMI	Catherine	JOURNET	CNRS
Projet MONOPOLY - Convention attributive d'aide	23/10/2014	IMP	Emmanuel	BEYOU	UCBL
Projet DEEPOASES - Convention attributive d'aide	23/10/2014	Laboratoire de Géologie de Lyon	Muriel	ANDREANI	Institut de Physique du Globe de Paris
Projet CAIR - Convention attributive d'aide	23/10/2014	LIRIS	Hamamache	KHEDDOUCI	Université Toulouse III
Projet LIGNAROCAT - Convention attributive d'aide	23/10/2014	LAGEP	Emilie	GAGNIERE	CNRS
Projet HECATE - Convention attributive d'aide	23/10/2014	ILM	Gérard	PANCZER	Université de Tours
Projet StoQ - Convention attributive d'aide	23/10/2014	Institut Camille Jordan	Stéphane	ATTAL	UCBL
Projet HUBBLE - Convention attributive d'aide	24/10/2014	LIRIS	Nathalie	GUIN	Université Grenoble I
Projet BIOVIRSAFE - Convention attributive d'aide	14/11/2014	VirPath	Manuel	ROSA CALATRAVA	UCBL
Projet OT-ism - Convention attributive d'aide	13/11/2014	CRNL	Luc	ZIMMER	Université de Strasbourg
Projet OT-ism - Convention attributive d'aide	13/11/2014	ICBMS	Thierry	BILLARD	Université de Strasbourg
Projet COV-SIGN - Convention attributive d'aide	17/11/2014	VirPath	Manuel	ROSA CALATRAVA	UCBL
Projet BOOSTER - Convention attributive d'aide	20/11/2014	CRNL	Martine	MEUNIER	UCBL
Projet NarConX - Convention attributive d'aide	02/12/2014	CRNL	Jian-Sheng	LIN	THERANEXUS
Projet GoBN - Convention attributive d'aide	16/12/2014	LMI	Catherine	JOURNET	CNRS
Projet CogniComa - Convention attributive d'aide	16/12/2014	CRNL	Fabien	PERRIN	UCBL
Projet OPTIVAC - Convention attributive d'aide	18/12/2014	VirPath	Bruno	LINA	IMAXIO
Projet CHONRAD - Convention attributive d'aide	10/12/2014	ILM	Marc	JANIER	UCBL
Projet PHOUP - Accord de confidentialité	10/12/2014	IMP	Eliane	ESPUCHE	UCBL
Projet CHONRAD - Convention attributive d'aide	10/12/2014	Ciblage Thérapeutique en Oncologie	Claire	RODRIGUEZ-LAFRASSE	UCBL
Projet EPISTEME - Convention attributive d'aide	17/12/2014	LIRIS	Pierre-Antoine	CHAMPIN	Institut de Recherche et d'Innovation
Projet OpenSensingCity - Convention attributive d'aide	10/02/2015	ELICO	Françoise	PAQUIENSEGUY	ARMINES
Projet MIRIAM - Convention attributive d'aide	19/02/2015	Institut Camille Jordan	Simon	MASNOU	ParisTech
Projet FaceHand - Convention attributive d'aide	24/02/2015	CRNL	Karen	REILLY	UCBL
Projet Treat-AID - Convention attributive d'aide	03/03/2015	HEH - Service Immuno. clinique & Rhumatologie	Pierre	MIOSSEC	Université de Munster

Contrats FUI

Désignation du contrat	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Coordinateur
Projet ACTINAT - Accord de confidentialité	29/09/2014	ISA	Didier	LEONARD	IFTH
Projet STABIPACK2 - Accord de consortium	22/10/2014	LAGEP	Yves	CHEVALIER	ALBEA
Projet VALCO2 II - Contrat d'aide FUI	29/10/2014	ICBMS	Marc	LEMAIRE	RHODIA Opérations
Projet SYRIMAP II - Avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'Université Montpellier 2	04/11/2014	IMP	Philippe	CASSAGNAU	GROSFILLEX
Projet TRACAVERRE - Accord de consortium	12/11/2014	LIRIS	Sébastien	HENRY	SAVERGLASS
Projet REVAMED - Accord de consortium	06/11/2014	LMI	Brigitte	GROSGOGEAT	SOFRADIM
Projet SORAGO - Accord de consortium	17/11/2014	ICBMS	Bruno	ANDRIOLETTI	BECKER Industrie
Projet SMOUSSIF - Contrat d'aide FUI	19/11/2014	IMP	Philippe	CASSAGNAU	HUTCHINSON
Projet OPSINE2 - Accord de consortium	26/11/2014	LIRIS	Alexandre	AUSSEM	Automatique & Industrie
Projet SYRIMAP II - Avenant n°1 à la convention de partenariat avec ARMINES	29/11/2014	IMP	Philippe	CASSAGNAU	GROSFILLEX
Projet NEUROSYLLABIC - Contrat de prestation de service HCL / UCBL	05/01/2015	Service d'Audiologie - HEH	Hung	THAI VAN	NEURELEC
Projet MYB - Contrat d'aide FUI	16/01/2015	CRNL	Jérémie	MATTOUT	BLACK SHEEP STUDIO
Projet KURIO EYE - Contrat d'aide FUI	28/01/2015	LIRIS	Saida	BOUAKAZ	CIDE Interactive
Projet ECOSILAC - Accord de consortium	03/02/2015	IMP	Philippe	CASSAGNAU	BLUESTAR SILICONES
Projet SOLARCLYM II - Accord de confidentialité	17/02/2015	Laboratoire de Chimie	Stéphane	PAROLA	DICKSON ST CLAIR
Projet SMART BANDAGE - Contrat d'aide FUI	13/02/2015	CIRI	Frédéric	LAURENT	BIOMERIEUX

Contrats EUROPE

Désignation du contrat	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Tiers
INTEGRATE - Consortium Agreement	27/11/2014	LIRIS	Alexandre	Aussem	CE
HEARTEN - Grant Agreement	05/12/2014	ISA	Abdelhamid	Errachid	CE
BIODENSOL - Consortium Agreement	10/12/2014	LMI	Brigitte	GROSGOGEAT	CE
NANOHEAL - ITN - Grant Agreement	19/12/2014	ILM	Jean	Colombani	CE
NANOHEAL - ITN - Consortium Agreement	10/02/2015	ILM	Jean	Colombani	CE
VET4APPS - Erasmus + Partenariat stratégique 2014-1-FR01-KA202-008702 - Partnership Agreement	15/01/2015	LIRIS	Parisa	Ghodous	Agence Erasmus+ agissant par délégation de la CE
REEAD-ON-A-STRIP - projet EUROSTARS 2	22/01/2015	ICBMS	Stéphane	PICOT	BPI
HNSKMAP - Grant Agreement	02/03/2015	ICJ	Francis	Filbet	CE
COSMOS - Grant Agreement	13/03/2015	ISA	Abdelhamid	Errachid	CE

Autres contrats gestion UCBL

Désignation du contrat	Financeur	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique	
Projet HYDROPOL - Accord spécifique	PIVERT	01/10/2014	ICBMS	Marc	LEMAIRE
Convention appel à projets de recherche jeunes chercheurs	ANSM	23/10/2014	LMI	Kerstin	GRITSCH
Projet DEPOL2 - Convention de soutien	DGE	17/11/2014	ISPB	Daniel	HARTMANN
Projet META EDUCATION - Convention de soutien	Bpifrance	04/12/2014	LIRIS	Elise	LAVOUE
Projet APORHADYS - Lettre d'engagement	Fondation ARC	18/12/2014	CRCL	Marie	CASTETS
Projet APORHADYS-2 - Convention d'allocations de recherche	Comité du Rhône de la Ligue contre le Cancer	18/12/2014	CRCL	Marie	CASTETS
Projet APORHADYS-3 - Convention d'allocations de recherche	Comité de l'Ain de la Ligue contre le Cancer	18/12/2014	CRCL	Marie	CASTETS
Projet MEEGAPERF - Avenant n°1 à la convention de soutien	DGE	23/12/2014	CRNL	Jérémie	MATTOUT
Projet CHEMRADASSAY - Convention de projet	CLARA	13/01/2015	UMR 3738	Claire	RODRIGUEZ-LAFRASSE
Projet CHEMRADASSAY - Convention de financement	CLARA	13/01/2015	UMR 3738	Claire	RODRIGUEZ-LAFRASSE
Projet CARDEAN - Avenant n°1 à la convention	Région Rhône-Alpes	26/01/2015	UMR 5123	Luc	QUINTIN
Projet IHNPACT - Convention de financement	CLARA	29/01/2015	CRCL	Joël	LACHUER
Projet ARROW - Convention de reversement UCBL / INSERM	INCA	15/01/2015	UMR 1033	Philippe	CLEZARDIN
Convention de gestion des fonds Carnot 2014	Ingenierie@Lyon	22/01/2015	INL/LAGEP/LMI	Anne-Laure	DEMAN
Projet SIGEXPOSOME - Convention de projet	CLARA	03/02/2015	CRCL	Joël	LACHUER
Projet IHNPACT - Convention de projet	CLARA	10/02/2015	CRCL	Joël	LACHUER
Projet LANCASTER - Accord de consortium	DGCIS	16/02/2015	ILM	Kheirreddine	LEBBOU
Projet E-DYSGAME - Mandat INSERM / UCBL	Région Rhône-Alpes	11/02/2015	CRNL	Hung	THAI VAN
Convention de reversement pour l'IHU OPERA	HCL	23/02/2015	CARMEN	Michel	OVIZE
Projet de maturation SHAPE	PULSALYS	05/03/2015	ILM	Pierre-François	BREVET
Projet de maturation RADICAL	PULSALYS	05/03/2015	C2P2	Chloé	THIEULEUX

Contrats gestion autres que UCBL

Désignation du contrat	Type de gestion	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Type de projet
Projet OPERA - Accord de consortium	HCL	31/07/2014	CarMeN	Michel	OVIZE	ANR
Projet CERIDES - Accord spécifique	CNRS	23/10/2014	IRCELYON	Pascal	FONGARLAND	AAP14 PIVERT
Projet LYRIC - Accord de consortium	CLB	25/11/2014	Cancérologie Médicale - Centre Léon Bérard	Jean-Yves	BLAY	INCA
Projet CAPPNOR 2 - Accord de consortium	CNRS	18/11/2014	IRCELYON	Barbara	D'ANNA	ADEME
Projet AtysCrea - Mandat INSERM / UCBL	INSA	02/12/2014	CREATIS	Philippe	DELACHARTRE	ANR
Projet SKINHEALING - Accord de consortium	CNRS	20/01/2015	UMR 5305	Patricia	ROUSSELLE	ANR
Projet AZODURE - Accord de consortium	CNRS	20/02/2015	Laboratoire Ecologie	Laurent	LEGENDRE	ANR
Projet AIDA - Accord de consortium	INSA	06/02/2015	CRNL	Nicolas	GRIMAULT	ANR
Projet HUHEPMICE - Accord de consortium	INSERM	19/02/2015	CIRI	François-Loïc	COSSET	BIOASTER
Projet Expand-ID - Mandat INSERM / UCBL	INSERM	26/02/2015	CIRI	Jacqueline	MARVEL	ANR

Contrats industriels

Désignation	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Tiers
Avenant 1 au contrat Réf. 1459492A-CN/nj : Etude faisabilité industrielle de synthèse de l'ammonia borane	04/09/2014	UMR 5278	DELALU	Henri	SAFRAN
Contrat de collaboration accompagnement CIFRE : Elaboration du séparateur dans les batteries au plomb : Aspects fondamentaux de formulation et de mise en œuvre	30/09/2014	UMR 5223	CASSAGNAU	Philippe	RHODIA OPERATIONS
Avenant n°2 à la convention de recherche établie entre l'Université Claude Bernard Lyon 1, EZUS LYON et POXEL en vigueur le 31/05/2012 --> réalisation de l'option	30/09/2014	CARMEN	VIDAL	Hubert	POXEL
Avenant n°5 à la convention signée avec CEZUS le 30 juillet 2008	17/10/2014	UMR 5615	MOKBEL	Ilham	AREVA NP
Contrat de collaboration d'accompagnement CIFRE - Projet de recherche et développement intitulé "Peut-on extrapoler le bénéfice thérapeutique des médicaments des adultes aux enfants"	08/10/2014	UMR 5558	KASSAI	Behrouz	GlaxoSmithKline
Contrat de prestations de services : Analyse des données sur une cohorte d'enfants nés petits pour l'âge gestationnel	23/10/2014	Service d'Endocrinologie/ Diabétologie - HFME	NICOLINO	Marc	PFIZER
Contrat de coopération et de recherche : "Réalisation de dopages localisés dans 4H-SiC par épitaxie VLS et applications aux composants de puissance SiC"	27/10/2014	UMR 5615	BRYLINSKI	Christian	STMicorelectronics
Contrat de partenariat: Séance de démonstration intitulée "Essais prothèses épaule" le 23 octobre 2014	31/10/2014	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	FX SOLUTIONS
Contrat de recherche biomédicale - Etude ADHOC	04/11/2014	Hôpital Cardiologique Louis Pradel	MOULIN	Philippe	RCTs
Contrat de prestation : recueil de données cytologiques et histopathologiques	04/11/2014	Laboratoire d'Anatomie et de Cytologie Pathologiques	DECAUSSIN-PETRUCCI	Myriam	DIAXONHIT
Contrat de partenariat: Séance de démonstration intitulée "Anatomie et implants" les 16 et 17 juin 2014	04/11/2014	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	CLINIC ALL
Accord de secret et de prestation de service : Caractérisation de 100 échantillons de polymères à base d'éthylène par des techniques de chromatographie d'exclusion stérique à haute température	04/11/2014	UMR 5265	BOYRON	Olivier	Manufacture Française des Pneumatiques Michelin
Contrat de prestations de services FRECSM01130	03/11/2014	Service de radiologie - Pierre	TURJMAN	Francis	ETHICON
Convention relative au protocole de recherche Barrel VRD	03/11/2014	Service de radiologie - Pierre	TURJMAN	Francis	Reverse Medical
Avenant n°15 au contrat d'expertise scientifique du 7 juin 2001	04/11/2014	UMR 5558	FLANDROIS	Jean-Pierre	bioMérieux
Contrat de collaboration de recherche : Compréhension de la granulation par gélification de gouttes de suspension dans un bain d'eau	04/11/2014	UMR 5306	BIANCE	Anne-Laure	SAINT-GOBAIN CREE
Appendix n°1 - Research project n°3 : study of the acute effects of the P2X7 receptor antagonist AF27139 on rat hippocampal cell proliferation	21/11/2014	Institut Cellules Souches et Cerveau	HADDJERI	Nasser	LUNDBECK
Annexe technique FT-ILM-N°1: méthode de caractérisation des microparticules développées par Flamel	21/11/2014	CECOMO	CHAMPAGNON	Bernard	FLAMEL TECHNOLOGIES
Contrat de recherche externalisée n°E05061: prise en compte de l'occupation spatio-temporelle dans le calcul de l'indice d'activité au domicile	21/11/2014	Institut des Nanotechnologies de Lyon	NOURY	Norbert	ORANGE
Contrat de partenariat : étude des impacts psycho-familiaux de l'hémophilie chez le jeune enfant et ses parents	21/11/2014	EA 4174	NEGRIER	Claude	PFIZER
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Anatomie et implants" le 19 juin 2014	21/11/2014	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	PRACTISDENTAL
Contrat relatif aux services de radiologie - Protocole 9785-CL-0403	21/11/2014	Service de Radiologie - HEH	ROUVIERE	Olivier	INC RESEARCH
Contrat de recherche biomédicale - Protocole n°178-CL-101 : "Etude visant à évaluer l'efficacité, l'innocuité et la tolérance de combinaisons de succinate de solifénacine et de mirabegron, comparées au succinate de solifénacine et au mirabegron en monothérapie dans le traitement de la vessie hyperactive"	25/11/2014	Hôpital Lyon Sud	RUFFION	Alain	INC RESEARCH
Contrat de prestation : "Etude de l'effet d'un anticorps sur la prévention et le traitement du diabète et de l'obésité chez la souris"	24/11/2014	UMR S855	MITHIEUX	Gilles	Netris Pharma
Contrat d'accompagnement de thèse : Méthodologie de résolution d'interopérabilité pour le développement collaboratif de produits virtuels comportementaux dans des entreprises en réseau	24/11/2014	UMR 5205	GHODOUS	Parisa	IRT SystemX
Contrat de prestation : Réalisation et production de virus influenza porteurs de mutations de résistance aux antiviraux par génétique inverse	24/11/2014	EA 4610	LINA	Bruno	HCL
Contrat de prestation : "3 Fabrications de microparticules destinées à des sous-traitants de LCA-A DERMATECH"	01/12/2014	UMR 5007	CHEVALIER	Yves	LCA-A DERMATECH
Contrat relatif aux services de radiologie - Protocole 9785-CL-0410	01/12/2014	Service de Radiologie - HEH	ROUVIERE	Olivier	INC RESEARCH
Avenant n°2 au contrat de prestation entré en vigueur le 10/01/2013	08/12/2014	IUT LYON 1	CHAKIR	Abderrazak	OM PHARMA
Avenant n°1 au contrat de prestations de services signé le 4 juillet 2013 (CEPI 2015)	08/12/2014	Hôpital de la Croix Rousse	CHIDIAC	Christian	PFIZER
Contrat de prestation d'expert scientifique: rencontres Novartis en infectiologie le 6 et 7 novembre 2014	08/12/2014	Hôpital de la Croix Rousse	CHIDIAC	Christian	NOVARTIS PHARMA
Contrat de prestation: animation d'une session scientifique sur le thème de la prestation de conseil en sérologie lors des journées bioMérieux des 25 et 26 novembre 2014 à Marcy l'Etoile	08/12/2014	Hôpital de la Croix Rousse	ANDRE	Patrice	BIOMERIEUX
Avenant n°1 au contrat de prestation effectif le 1er juillet 2013	08/12/2014	Institut des Sciences Analytiques	SALVADOR	Arnaud	STEPAN
Contrat de collaboration accompagnement CIFRE : "Développement de la chromatographie de partage centrifuge pour la séparation de biomolécules"	08/12/2014	Institut des Sciences Analytiques	FAURE	Karine	ROUSSELET CENTRIFUGATION

Convention de prestations de recherche : location d'équipements ROUSSELET par le Laboratoire pour la réalisation de recherches et de prestations, réalisation par le Laboratoire de rapports de performances des équipements ROUSSELET	08/12/2014	Institut des Sciences Analytiques	FAURE	Karine	ROUSSELET CENTRIFUGATION
Convention d'enquête épidémiologique tripartite: Etude DAFNE	11/12/2014	Hôpital de la Croix Rousse	CHIDIAC	Christian	RCTs
Contrat de prestation: animation d'une session scientifique sur le thème de la prestation de conseil en biochimie et en endocrinologie lors des journées bioMérieux des 2 et 3 décembre 2014	11/12/2014	Centre de biologie et de pathologie Est	PLOTTON	Ingrid	BIOMERIEUX
Contrat de prestation: animation d'une session scientifique sur le thème de la prestation de conseil en biochimie et en endocrinologie lors des journées bioMérieux des 2 et 3 décembre 2014	11/12/2014	Centre Hospitalier Lyon Sud	CHARRIE	Anne	BIOMERIEUX
Contrat de prestation: animation d'une session scientifique sur le thème de la prestation de conseil en biochimie et en endocrinologie lors des journées bioMérieux des 2 et 3 décembre 2014	11/12/2014	Centre Hospitalier Lyon Sud	CHIKH	Karim	BIOMERIEUX
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Voie d'abord du rachis lombaire et cervicale et visées pédiculaires" le 5 décembre 2014	08/12/2014	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	LDR Medical
Convention de partenariat: recherches dans le domaine des maladies rares pulmonaires et site internet d'informations dans ce domaine	12/12/2014	Hôpital Louis Pradel	COTTIN	Vincent	Boehringer Ingelheim France
Convention-cadre de prestation de services	12/12/2014	Institut des Sciences Analytiques	KRIMM	Isabelle	INVENTIVA
Contrat de services dans le cadre d'une étude Clinique Brodalmab - Etude 201203063	12/12/2014	Hôpital Edouard Herriot	JULLIEN	Denis	AMGEN
Consulting Services Agreement	16/12/2014	PRABI	VEBER	Philippe	Solvuu LLC
Contrat de prestation de services de recherche : Etude relative aux vaccins conjugués intitulée "Synthèse de glycoconjugués de structures définies"	11/12/2014	EA 4443	LE BORGNE	Marc	SANOFI PASTEUR
Contrat de collaboration de recherche DS 3001 : Kneading process for compounded thermoplastic elastomers	12/12/2014	UMR 5223	CASSAGNAU	Philippe	TOTAL
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Implant rachidien" le 28 mai 2014	08/12/2014	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	KISCO INTERNATIONAL
Contrat n°278 003 : Modélisation du transport intragranulaire dans un réacteur catalytique : Compréhension des phénomènes de transport et représentation simplifiée de la structure poreuse	12/12/2014	UMR 5007	JALLUT	Christian	IFPEN
Contrat de recherche biomédicale : Etude EFC11759-Terikids	19/12/2014	Hôpital Neurologique Pierre Wertheimer	VUKUSIC	Sandra	SANOFI AVENTIS
Accord d'essai clinique : Protocole GTi1201 - Etude SPARTA	19/12/2014	Service de pneumologie - Louis Pradel	MORNEX	Jean-François	QUINTILES
Contrat de prestation : Evaluation de modélisation numérique de crash tests sur éléments de protection routier	19/12/2014	UMR_T 9406	RONEL	Sylvie	ASCQUER
Convention de recherche biomédicale : Essai AZP01-CLI-002	19/12/2014	Service d'Endocrinologie/ Diabétologie - HFME	NICOLINO	Marc	ICTA PM
Contrat d'expert : Mission du 12 mai 2014 sur le thème "Diagnostic et gestion des infections respiratoires basses"	19/12/2014	EA 4174	ALLAOUCHICHE	Bernard	BIOMERIEUX
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Validation anatomique d'un nouveau matériel d'ostéosynthèse pour chirurgie du pied" le 4 décembre 2014	19/12/2014	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	NOVASTEP
Convention de prestation de R&D dans le cadre du consortium EUROFUSION - Année 2014 : "Verification of global gyrokinetic codes and development of new algorithms for gyrokinetic and kinetic codes"	19/12/2014	UMR 5208	FILBET	Francis	CEA
Contrat de collaboration de recherche - Réf 1561665 A : Etude de la toxicité de matériaux hautement énergétiques à l'aide de méthodes alternatives	08/12/2014	EA 3738	GUITTON	Jérôme	SAFRAN
Contrat de collaboration accompagnement CIFRE : Développement d'une forme innovante de doxycycline destinée au traitement des pathologies infectieuses de l'œil et des paupières dues à des pathogènes intra-cellulaires	23/12/2014	UMR 5007	FESSI	Hatem	HORUS PHARMA
Contrat de collaboration accompagnement CIFRE : "Enrichissement sémantique d'Entités Culturelles"	18/12/2014	UMR 5205	Lumineau / Duchateau	Fabien / Nicolas	Progilone
Contrat de collaboration accompagnement CIFRE : "Caractérisation des profils protéiques microbiens obtenus par spectrométrie de masse MALDI-TOF"	18/12/2014	UMR 5558	Flandrois	Jean-Pierre	BioMérieux
Contrat de collaboration accompagnement CIFRE : Développement de nouvelles formulations à base de polymères fonctionnels pour la mise au	01/12/2014	UMR 5223	ESPUCHE	Eliane	MUNKSJÖ LABELPACK
Financial support agreement: addressing the long-term impact of enzyme-inducing vs nonenzyme-inducing antiepileptic drug	19/12/2014	Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon	RYVLIN	Philippe	UCB BIOPHARMA SPRL
Contrat de collaboration : "Consolidation et validation de la technologie d'extraction d'antigènes vaccinaux"	19/12/2014	EA 4610	ROSA-CALATRAVA	Manuel	CALIXAR
Contrat de recherche biomédicale : Etude sur la pharmacocinétique, la pharmacodynamie, l'efficacité et la tolérance du CAM2029 chez 2 groupes de patients atteints d'agromégalie et de tumeurs neuroendocrines"	09/01/2015	Hôpital Neurologie Pierre Wertheimer	BORSON-CHAZOT	Françoise	PREMIER RESEARCH
Avenant n°1 au contrat de recherche biomédicale pour le protocole GS-US-342-1140	09/01/2015	Hôpital de la Croix Rousse	ZOULIM	Fabien	GILEAD
Contrat de sélection d'échantillons	09/01/2015	UMR_S1111	LAURENT	Frédéric	bioMérieux
Accord d'essai clinique : "Etude visant à évaluer l'efficacité et l'innocuité de l'avatrombopag pour le traitement des patients adultes atteints de thombocytopénie associée à une maladie hépatique" - Protocole E5501-G000-311	09/01/2015	Hôpital de la Croix Rousse	ZOULIM	Fabien	QUINTILES
Avenant n°4 à la convention d'hébergement Axo Science - Année 2015	15/01/2015	UMR 5246	MARQUETTE	Christophe	AXO Science
Contrat de collaboration : développements d'encres à base de matériaux sol-gel pour impression sérigraphie et jet d'encre	19/01/2015	UMR 5182	PAROLA	Stéphane	TIFLEX

Contrat de collaboration en application de la convention CIFRE: Etude et développement d'un capteur d'images CMOS fonctionnant en mode mono-coup (global shutter)	19/01/2015	UMR 5270	LU	Guo-Neng	STMicroelectronics
Avenant n°1 au contrat de recherche biomédicale pour le protocole GS-US-322-0207 effectif le 30 octobre 2013	19/01/2015	Hôpital Louis Pradel	COTTIN	Vincent	GILEAD
Contrat pour la conduite d'une étude observationnelle intitulée TIDE-13-14 : "Etude pour évaluer l'incidence de la diarrhée induite par la chimiothérapie chez des patients atteints d'un cancer colorectal ou d'un cancer du sein"	20/01/2015	Service de Gériatrie - Lyon Sud	BONNEFOY	Marc	Axonal
Contrat de partenariat : "14h d'expertise sur le pilotage d'un générateur linéaire"	20/01/2015	UMR 5005	CLERC	Guy	EEL ENERGY
Contrat de recherche biomédicale : "Essai clinique évaluant la tolérance et la sécurité d'une sonde duodénale de surveillance de la microcirculation chez 10 patients de réanimation" MC Monitor	20/01/2015	EA 4174	ALLAOUCHICHE	Bernard	Advanced Perfusion Diagnostic
Contrat de collaboration : caractérisation de polymères branchés par LC-2D GPCxHPLC	23/01/2015	Institut des Sciences Analytiques	HEINISCH	Sabine	RHODIA OPERATIONS
Contrat de prestation : animation d'une session scientifique sur le thème de l'identification de parasites les 15 et 16 janvier 2015	23/01/2015	Laboratoire de parasitologie et mycologie médicale	AZZOUZ-MAACHE	Samira	CARSO
Contrat d'étude observationnelle n°115/2014 CT Expres 3D versus Stellant D	23/01/2015	Hôpital de la Croix Rousse	BOUSSEL	Loïc	BRACCO IMAGING France
Accord de transfert de matériel à des fins d'usage commercial	20/01/2015	Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon	COHEN	Pascale	FLORALIS
Avenant n°7 au contrat HAS-COPAXONE signé le 29 octobre 2004	22/01/2015	UMR 5558	LEIZOROVICZ	Alain	TEVA SANTE
Contrat de partenariat : Séances de démonstrations intitulées "Transfert racines C7 controlatéral" (19/02/2015) et "practical laparoscopic anatomy for advanced gynaecological" (20-22/04/2015)	20/01/2015	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	IRCAD-EITS
Contrat de collaboration : Actions de recherche dans le domaine de la physiologie humaine, de la santé et des technologies de l'information et de la communication	20/01/2015	EA 647	HAUTIER	Christophe	ALMERYS
Avenant n°1 au contrat de prestation de service de radiologie - Etude AAA-III-01	20/01/2015	Service de radiologie - HEH	VALETTE	Pierre-Jean	Pierrel Research Europe
Contrat de prestation : "évaluation de quatre lecteurs de glycémie selon le protocole AFSSAPS"	29/01/2015	CARMEN	GOUDABLE	Joëlle	ALPHADIAB
Contrat de recherche biomédicale : "Etude multicentrique visant à confirmer la sécurité et les performances de l'agent hémostatique résorbable PuraStat pour la prise en charge des saignements après résection hépatique"	29/01/2015	Service de chirurgie digestive - HEH	ADHAM	Mustapha	3-D Matrix Europe
Contrat de collaboration : "Mécanismes de diffusion de sous-produits issus de la réticulation de polymères utilisés comme isolants"	13/01/2015	UMR 5223	ESPUCHE	Eliane	NEXANS France
Contrat de partenariat : Séances de démonstrations intitulées "GEAP poignet" (20-21/02/2015), "HAERLE POIGNET" (18/04/2015) et "SFA épaule" (23-24/06/2015)	29/01/2015	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	IRCAD-EITS
Contrat d'étude et de recherche : "Compréhension des propriétés électriques et diélectriques de matériaux composites"	15/01/2015	UMR 5223	SERGHEI	Anatoli	Manufacture Française des Pneumatiques Michelin
Avenant n°2 au contrat de collaboration entré en vigueur le 28 février 2011	19/01/2015	UMR 5240	NASSER	William	SANOFI PASTEUR
Contrat d'équipe conseil	29/01/2015	CARMEN	GELOEN	Alain	BEIERSDORF
Contrat de prestations de recherche : Puriflash	09/02/2015	Institut des Sciences Analytiques	FAURE	Karine	ROUSSELET
Avenant n°7 au contrat de prestation signé le 28 mars 2007	09/02/2015	ANIPATH	SCOAZEC	Jean-Yves	VET DIAGNOSTICS
Contrat d'intervention scientifique référence Naya	09/02/2015	Hôpital de la Croix Rousse	FERRY	Tristan	Live! By GL EVENTS
Convention d'étude clinique : Protocole VP-00525	10/02/2015	Service d'Endocrinologie - Lyon Sud	THIVOLET	Charles	Calibra Medical
Contrat d'équipe conseil	10/02/2015	CARMEN	GELOEN	Alain	BEIERSDORF
Convention d'étude clinique : AM-101 dans le traitement en phase post-aigue des acouphènes périphériques 2 (AMPACT2) - une extension en ouvert de l'étude TACTT3	09/02/2015	Service d'Audiologie et d'explorations orofaciales - HEH	THAI-VAN	Hung	MEDPACE
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Essais de cônes/ventousage sur œil humain" (15/10/2014)	09/02/2015	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	EYETECHCARE
Contrat de partenariat : Démonstration d'une technique de chirurgie appelée "technique de chirurgie cardiaque mini invasive sous vidéo" - 3 sessions organisées en 2015	09/02/2015	Ecole de Chirurgie	MARTIN	Xavier	SAINT JUDE MEDICAL
Contrat de prestation : Evaluation des qualités physiologiques des joueurs du LOU RUGBY et expertise liée à la performance	09/02/2015	UMR_T 9406	BOURDIN	Muriel	LOU RUGBY
Laboratory service agreement: immune suppression of naturally infected Cynomolgus	09/02/2015	Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon	CHEMIN	Isabelle	JANSSEN SCIENCE IRELAND
Contrat de recherche biomédicale, Etude 13 FER001	10/02/2015	Service d'Hépato-Gastro-Entérologie - HEH	PONCHON	Thierry	Ferring Pharmaceuticals
Contrat accompagnement de thèse n°278 770 : "Potentiel du couplage de la chromatographie en phase supercritique à des systèmes de détection pertinents pour la description à l'échelle moléculaire des produits dérivés de la biomasse"	19/02/2015	Institut des Sciences Analytiques	HEINISCH	Sabine	IFPEN
Contrat de collaboration : "Développement de deux tests prédictifs de radiosensibilité"	19/02/2015	Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon	FORAY	Nicolas	NEOLYS DIAGNOSTICS
Contrat de prestation : "Usinage et surfaçage de cristaux de langatate dans le cadre du projet FUI LANCASTER"	19/02/2015	CRISTALINNOV	JEANDEL	Patricia	Université Claude Bernard Lyon 1
Contrat de collaboration : "Etude de la cinétique de la réaction de KROLL"	19/02/2015	UMR 5615	MOKBEL	Ilham	AREVA NP
Contrat de partenariat : "Evaluation de fonctionnalité d'un dispositif médical de sprayage de poudre" - Session du 29/01/2015	19/02/2015	Ecole de Chirurgie	MARTIN	Xavier	BIOM'UP

Contrat de consultant	23/02/2015	UMR 5615	FERRO	Gabriel	D+T Micorelectronica
Contrat de collaboration - Etude intitulée "Substitution de solvants pour améliorer l'éco profil et la stabilité de solutions organiques selon les principes de la Chimie Verte"	23/02/2015	UMR 5246	ANDRIOLETTI	Bruno	SYNTHRON
Work Order No.2: Effect of ceftobiprole on the production of virulence factors during community-associated methicillin-resistant S. aureus necrotizing pneumonia	23/02/2015	UMR 5308	LINA	Gérard	BASILEA PHARMACEUTICA INTERNATIONAL
Contrat de collaboration et de recherche : Etude biomécanique expérimentale portant sur l'évaluation d'un implant trans-discal innovant pour l'Ostéotomie Trans-Pédiculaire (OTP) du rachis lombaire	23/02/2015	UMR_T 9406	FRECHEDE	Bertrand	KISCO INTERNATIONAL
Avenant n°2 au contrat d'expérimentation clinique - Etude B9R-EW-GDFC / GeNeSIS	23/02/2015	Service d'Endocrinologie/ Diabétologie - HFME	NICOLINO	Marc	Icon Clinical Research Limited
Contrat de prestation de services : membre du board d'experts vaccins sur le thème de la vaccinologie	27/02/2015	Hôpital de la Croix Rousse	CHIDIAC	Christian	PFIZER
Convention d'accompagnement de thèse dans le domaine de la régénération du muscle squelettique	27/02/2015	UMR 5534	CHAZAUD	Bénédicte	Ministère de la Défense - IRBA
Avenant n°5 au contrat de collaboration signé le 20/12/2010 - Année 2015	26/02/2015	Laboratoire des déficits immunitaires - Faculté de Médecine	TOURAINE	Jean-Louis	GENEURO
Contrat de collaboration accompagnement CIFRE : Formulation et propriétés d'une mousse utilisée dans l'amortissement de chute et de chocs dans le domaine de l'industrie du nucléaire	27/02/2015	UMR 5223	CASSAGNAU	Philippe	ROBATEL INDUSTRIES
Contrat de collaboration accompagnement CIFRE DS 2938 : Matériaux Polymères pour le stockage d'énergie	04/03/2015	UMR 5223	CASSAGNAU	Philippe	TOTAL
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Validation de pose prothèse épaule" (04/12/2013)	04/03/2015	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	TORNIER International
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Prothèse de poignet Amandys - Wrist Meeting Workshop" (14/10/2014)	04/03/2015	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	TORNIER International

Contrats industriels gestion ENS

Désignation	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Tiers
Avenant n°2 au contrat de collaboration	17/10/2014	Laboratoire de Physique	Sergio	CILIBERTO	RHODIA OPERATIONS

Contrats industriels gestion INSA

Désignation	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Tiers
Contrat d'encadrement de thèse CIFRE	30/09/2014	Laboratoire AMPERE	Charles	JOUBERT	NEXANS France
Contrat de recherche collaborative	17/11/2014	IMP	Véronique	BOUNOR-LEGARE	SET UP PERFORMANCE

Contrats industriels gestion CNRS

Désignation	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Tiers
Contract for the supply of equipment samples	06/10/2014	IRCELYON	François	GIRAUD	EDF
Convention de collaboration de recherche	03/10/2014	UMR 5278	Henri	DELALU	CNES
Accord spécifique IRSN/IPNL	22/10/2014	IPNL	Nathalie	MONCOFFRE	IRSN
Avenant n°1 à la convention d'accueil et de coopération scientifique	06/11/2014	LBTI - UMR 5305	Bernard	VERRIER	IRBA
Avenant n°1 au contrat de collaboration de recherche signé le 7 avril 2014	21/11/2014	LBTI - UMR 5306	Patricia	ROUSSELLE	BASF BCS
Collaborative Research Agreement	27/11/2014	UMR 5220	David	SARRUT	MedAustron
Contrat de coopération en Recherche & Développement	27/11/2014	Laboratoire de Physique	Denis	BARTOLO	TOTAL
Convention de partenariat de recherche n°2014/10/6171	20/11/2014	LBBE	Sébastien	DEVILLARD	ONCFS
Convention de partenariat de recherche n°2014/13/6171	04/12/2014	LBBE	Jean-Michel	GAILLARD	ONCFS
Avenant à l'accord spécifique	16/12/2014	C2P2	Christophe	BOISSON	MICHELIN
Contrat de collaboration	01/12/2014	UMR 5023	Sylvain	DOLEDEC	EDF
Avenant n°1 au contrat de collaboration signé le 31 octobre 2013	16/12/2014	C2P2	Chloé	THIEULEUX	TMS
Contrat de collaboration lié à la thèse CEA d'Arthur SOSSIN	18/12/2014	UMR 5220	Jean-Michel	LETANG	CEA
Contrat de collaboration de recherche convention CIFRE	19/12/2014	LBTI	Bernard	VERRIER	INVIVOGEN
Contrat d'encadrement de thèse n°D09021	19/12/2014	UMR 5668	Fabien	LAGUILLAUMIE	ORANGE
Contrat d'étude de faisabilité	20/11/2014	IRCELYON	Anne	GIROIR-FENDLER	Chaux et Ciments de St-Hilaire de Brens
Convention N° 274 144	05/12/2014	IRCELYON	Mélaz	TAYAKOUT-FAYOLLE	IFPEN
Contrat	14/01/2015	IRCELYON	Philippe	VERNOUX	Peugeot Citroen Automobiles
Avenant n°6 à la convention de coopération scientifique	12/02/2015	CRNL	Laurent	BEZIN	IRBA

Contrats Adossement - Hébergement - Concours scientifique

Désignation du contrat	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Tiers
Convention de concours scientifique	14/10/2014	CIRI	Vincent	LOTTEAU	Enyo Pharma
Convention de concours scientifique	30/10/2014	Laboratoire de Virologie - Hôpital de la Croix Rousse	Patrice	ANDRE	Enyo Pharma
Avenant n° 4 à la convention d'hébergement - année 2015	06/01/2015	ICBMS	Christophe	MARQUETTE	AXO SCIENCE
Avenant n°3 à la convention de coopération - Année 2015	05/01/2015	LAGEP	Hatem	FESSI	MEDELPHARM
Avenant n° 5 à la convention d'hébergement - année 2015	26/02/2015	Laboratoire des Déficits Immunitaires - Faculté Laennec	Jean-Louis	TOURAINE	GENEURO

Contrats sans flux signés UCBL

Désignation	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Tiers
Amendment n°1 to the Research Agreement	29/09/2014	Laboratoire CREATIS	Pierre	CROISILLE	SIEMENS
Contrat de collaboration suite à une convention CIFRE	30/09/2014	Laboratoire AMPERE	Noël	BURAIS	ALSTOM GRID
Convention de partenariat	06/11/2014	ICBMS	Christophe	MARQUETTE	INPS
Avenant n°1 au contrat de transfert de matières biologiques	24/11/2014	VIRPATH	Manuel	ROSA CALATRAVA	TRANSGENE
Convention d'accueil HCL/UCBL (Corina UDRESCU)	26/11/2014	Service Oncologie Radiothérapie - Hôpital Lyon Sud	Olivier	CHAPET	HCL
Contrat de collaboration	25/11/2014	IMP	Laurent	DAVID	Université de Bordeaux
Avenant n°2 au contrat de recherche biomédicale signé le 13/11/2009	01/12/2014	Hôpital Wertheimer	Jérôme	HONNORAT	NOVOCURE
Avenant n°1 au contrat se rapportant à l'étude interventionnelle "CITHY"	02/12/2014	Service Endocrinologie et Diabétologie - Hôpital Wertheimer	Françoise	BORSON-CHAZOT	DIAXONHIT
Avenant n°4 au contrat de prestation de recherche signé le 3 février 2009	02/12/2014	UMR S 1033	Georges	BOIVIN	SERVIER
Contrat de concession de droit d'utilisation	04/12/2014	LIRIS	Gilles	GESQUIERE	Grand Lyon
Avenant n°1 à la convention de prestation et d'expertise	19/12/2014	Hôpital de la Croix Rousse - IP2M	François	PEYRON	SIEMENS
Material Transfer Agreement	08/12/2014	VIRPATH	Manuel	ROSA CALATRAVA	NRC of Canada
Contrat de transfert de matériel	19/12/2014	VirNext	Vincent	MOULES	VOXCAN
Mutual non disclosure agreement	01/12/2014	C2P2	Christophe	BOISSON	Thomas Swan & CO
Avenant n°1 au contrat de prestation signé le 1er décembre 2014	13/01/2015	LAGEP	Yves	CHEVALIER	LCA-A DERMATECH
Accord de confidentialité	12/01/2015	Laboratoire AMPERE	Charles	JOUBERT	CEGELEC
Accord de confidentialité	23/01/2015	Institut des Sciences Analytiques	Claire	DEMESMAY	SERVIER
Mutual non disclosure agreement	23/01/2015	Institut des Sciences Analytiques	Hervé	CASABIANCA	Young Living Essential Oils
Avenant n°2 au contrat de prestation de recherche pré-clinique	05/01/2015	CRCL	Jean-Yves	SCOAZEC	AAREC FILIA RESEARCH
Accord de confidentialité	06/01/2015	IMP	Philippe	CASSAGNAU	ALSTOM Transport
Avenant n°1 au contrat d'étude non interventionnelle ONC-MA-1001	22/01/2015	Centre Hospitalier Lyon Sud - Service d'Urologie	Alain	RUFFION	COVANCE
Avenant n°1 au contrat de collaboration 226-2013	04/02/2015	Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces	Christian	BRYLINSKI	SILSEF
Avenant n°4 au contrat d'étude biomédicale établi le 11 mai 2006	03/03/2015	Hôpital Wertheimer - Service de Neurologie	Sandra	VUKUSIC	BIOGEN IDEC
Accord de confidentialité	04/03/2015	Laboratoire de Biomécanique et Mécanique des Chocs	Philippe	VEZIN	HYPREVENTION

Contrats Labex

Désignation du contrat	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique	
Projet DEVweCAN - Accord de consortium	03/10/2014	UMR 5238	Patrick	MEHLEN
Projet CORTEX - Accord de consortium	30/10/2014	INSERM U846	Henry	KENNEDY
Projet CeLyA - Accord de consortium	08/12/2014	Laboratoire Mécanique des Fluides et d'Acoustique	Daniel	JUVE
Projet MiLyon - Accord de consortium	01/12/2014	Institut Camille Jordan	Bertrand	REMY
Projet Imust - Accord de consortium	13/01/2015	Institut Lumière Matière	Michel	BROYER
Projet IMU - Accord de consortium	26/01/2015	UMR 5600	Jean-Yves	TOUSSAINT
Projet PRIMES - Accord de consortium	26/02/2015	CREATIS	Françoise	PEYRIN
Projet MIC CERES - Convention de collaboration scientifique et de reversement de fonds	02/03/2015	UMR 5557	Florence	WISNIEWSKI

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-083

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2015

DON DE L'AFIPRAL A L'ISPB

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 mars 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université LYON 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président ;

Après avoir délibéré, a été informé de l'acceptation par l'UCBL, d'un don sans charges, sans condition, ni affectation immobilière d'un montant de 500 € versé par l'association des Fabricants de l'Industrie Pharmaceutique Rhône-Alpes et Lyon (AFIPRAL) au profit de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques qui vise à reconnaître et à favoriser la qualité de l'enseignement à l'ISPB en apportant un financement à l'un des prix lors de la cérémonie de remise des Prix et Serments organisée annuellement par l'ISPB.
L'ISPB s'engage à mentionner, à cette occasion, le soutien apporté par l'AFIPRAL dans le cadre du prix AFIPRAL.

Fait à Villeurbanne, le 26 mars 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-084

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2015

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION PAR L'IUT A L'EQUIPE FRANCE4

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 mars 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accorder des subventions jusqu'à 5 000 € ;
Vu l'avis favorable du Conseil d'IUT du 23 février 2015 pour le versement d'une subvention de 2 500 € à l'équipe France4 sur le budget de l'année 2015 de l'IUT Lyon 1 ;

A été informé du versement par l'IUT Lyon 1 sur son budget 2015 d'une subvention d'un montant de 2 500 € à l'équipe France4 pour la participation d'une équipe d'enseignants à l'évènement XALPS du 5 au 17 juillet 2015.

Fait à Villeurbanne, le 26 mars 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-085

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2015

SUBVENTION A L'ASSOCIATION MEDECINE PHARMACIE SCIENCES (AMPS)

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 mars 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université LYON 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président ;
Vu l'avis favorable du Doyen de la faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud Charles Mérieux ;

A été informé du versement par la faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud Charles Mérieux d'une subvention d'un montant de 500 € à l'Association Médecine Pharmacie – Sciences (AMPS) dans le cadre des « Journées Françaises des doubles cursus ».

Fait à Villeurbanne, le 26 mars 2015

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Délibération n°2015-086

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2015

SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL DE L'AIN ACCORDEE A L'IUT LYON 1

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 24 mars 2015,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

A été informé du versement par le Conseil Général de l'Ain d'une subvention d'un montant de 481 508 € à l'IUT Lyon 1 destinée au financement de son activité d'intérêt départemental.

Fait à Villeurbanne, le 26 mars 2015

Le Président,

François-Noël GILLY

CONVENTION

Entre, d'une part,

Le Département de l'Ain, 45 avenue Alsace-Lorraine à Bourg-en-Bresse, représenté par Monsieur Rachel Mazuir, Président du Conseil général, habilité par délibération du Conseil général du - 9 DEC. 2014, et dénommé dans la présente convention le « Département »,

et d'autre part,

L'Université Claude Bernard Lyon 1 dont le siège est 43 boulevard du 11 novembre 1918 à Villeurbanne représentée par son président, Monsieur François Noël Gilly autorisé par délibération du conseil d'administration du ..... et dénommée dans la présente convention « l'Université »

et,

l'IUT représenté par Monsieur Christophe Viton, autorisé par décision du conseil en date du 23 FEV. 2015

il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention :
Le Conseil Général, par délibération du - 9 DEC. 2014, a décidé d'accorder à l'Université Claude Bernard Lyon 1 une subvention destinée au financement de son activité d'intérêt départemental.
La présente convention a pour objet de régler les modalités de mise à disposition de cette aide et précise les engagements respectifs des signataires.

Article 2 : Durée de la convention :
La présente convention couvre la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015. Elle entre en application à la date de sa notification et demeure applicable jusqu'à l'extinction de tous ses effets, notamment les dispositions des articles 5, 6 et 7.

Article 3 : Montant et affectation de la subvention :
Une subvention forfaitaire de **quatre cent quatre-vingt-un mille cinq cent huit euros** (481 508,00 €) est attribuée par le Conseil général à l'Université au titre de l'exercice 2015.
Cette subvention est affectée :
- au fonctionnement matériel et pédagogique des locaux abritant sur la plate-forme ALIMENTEC à Bourg-en-Bresse rue Henry de Boissieu et Peter Finck, les départements Génie biologique, Génie informatique, Génie thermique et énergie (formations DUT et licences professionnelles) et les formations Master « génie des procédés alimentaires » et le DUT « gestion des entreprises et des administrations »,
- au financement, le cas échéant, d'équipements pédagogiques pour le développement de ces formations.

Article 4 : Modalités de versement :
La subvention votée par le Conseil général sera versée sur le compte bancaire ou postal ouvert par l'Université et dont elle aura communiqué les références au Département.
Le Département versera cette subvention selon les modalités suivantes :
- 240 754,00 € dès notification de la présente convention, postérieurement au 1er janvier 2015,
- 120 377,00 € en mai 2015,
- 120 377,00 € en septembre 2015.

Article 5 : Engagements de l'Université :
L'Université s'engage à user des fonds versés conformément à leur affectation, précisée à l'article 3 *supra.*
Elle s'oblige à respecter l'ensemble de la réglementation qui lui est applicable notamment en matière fiscale, comptable et du droit du travail. Elle s'oblige de manière plus globale à prendre toutes les mesures pour se prémunir contre tous les risques liés à son existence et son activité en contractant notamment toutes les polices d'assurances nécessaires.

L'Université s'engage, au terme de l'exercice couvert par la présente convention, à adresser au Département les documents suivants :
- un compte-rendu des activités de l'année écoulée,
- un compte rendu de l'emploi des subventions.
Ces pièces seront transmises au Département dans un délai de six mois suivant le terme de la période couverte par la convention.

Article 6 : Suivi de l'exécution des obligations de l'Université :
Le Département se réserve le droit de réclamer à l'Université tous les documents utiles et de procéder à toutes les investigations qu'il jugera nécessaires afin de lui permettre de contrôler, en application de l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales, le respect par l'Université de ses obligations et le bon emploi des fonds perçus.
A cet effet, l'Université s'engage à faciliter à toute personne mandatée par le Conseil général l'accès à ses documents administratifs et comptables et à ceux des tiers dont l'examen s'avérerait nécessaire, à un titre ou à un autre, à l'exercice du contrôle précité.

Article 7 : Modification, résiliation anticipée :
Toute modification touchant à l'objet ou au montant de la convention fera l'objet d'un avenant.
La résiliation de la présente convention avant le terme fixé à l'article 2 résulte de la volonté des parties ou de l'inexécution d'une des obligations prévues aux articles 5 et 6.
La résiliation prend effet au terme d'un délai d'un mois suivant soit sa notification simple par lettre recommandée avec accusé de réception, soit mise en demeure notifiée de la même manière et non suivie d'effet.
Sauf accord contraire, les sommes versées seront remboursées au Département *prorata temporis*, de la date de notification de la dénonciation au terme normal de la convention.

Article 8 : Règlement des litiges :
En cas de litige relatif à l'application de la présente convention intervenu entre les parties, un règlement amiable sera préféré. A défaut, la juridiction compétente sera saisie.

Fait à Bourg en Bresse,
le

Le Président du Conseil Général de l'Ain	Le Président de l'Université Lyon 1	Le Directeur de l'IUT

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD
IUT LYON 1

Arrêtés de composition de jurys

Université Claude Bernard Lyon 1

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master 2 Sciences Technologies et Santé, Mention Ingénierie pour la Santé et le Médicament Spécialité Ingénierie des Dispositifs Médicaux, **Parcours Dispositifs Médicaux et Médicaments Associés** (IPH 2046M), est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : Anglais – IPH 2026M

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe LAWTON	Pr
Autres membres : Marie Emmanuelle MILLION Daniel HARTMANN Glenn ZINCK	 MCU Pr PAST

UE Réglementation des produits de santé – IPH 2028M

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe LAWTON	Pr
Autres membres :	
Marie Emmanuelle MILLION	MCU
Sandrine BOURGEOIS	MCU
Martine DELETRAZ	MCU - Grenoble
Marie Alexandrine BOLZINGER	Pr

UE : Affaires réglementaires des dispositifs médicaux – IPH 2059 M

Nom - Prénom	Grade
Président : Martine DELETRAZ	MCU - Grenoble
Autre membre : Daniel HARTMANN Emmanuel PERRIN Alexia GARIN	 Pr Pr Industriel

UE Aspects techniques des dispositifs médicaux – IPH 2060 M

Nom - Prénom	Grade
Président : Daniel HARTMANN	Pr
Autre membre : Martine DELETRAZ Emmanuel PERRIN	 MCU – Grenoble Pr

UE : Assurance Qualité – IPH 2061M

Nom - Prénom	Grade
Président : Martine DELETRAZ	MCU - Grenoble
Autres membres : Daniel HARTMANN Emmanuel PERRIN	 Pr Pr

UE : Economie de la Santé – IPH 2063M

Nom - Prénom	Grade
Président : Hans Martin SPATH	MCU
Autres membres : Martine DELETRAZ Nora FERDJAOUI MOUMJID	 MCU - Grenoble MCU

UE : Management Intelligence Economique – IPH 2062M

Nom - Prénom	Grade
Président : Martine DELETRAZ	MCU - Grenoble
Autre membre : Daniel HARTMANN Emmanuel PERRIN	 Pr Pr

UE Mission en entreprise – IPH2054M

Nom - Prénom	Grade
Président : Daniel HARTMANN	Pr
Autre membre : Martine DELETRAZ Emmanuel PERRIN Maitres de stage (noms non connus à ce jour)	 MCU – Grenoble Pr Industriels

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 21 Octobre 2014

La Directrice de l'ISPB

Christine VINCIGUERRA

Pour le Président, par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master 2 Sciences Technologies et Santé, Mention Ingénierie pour la Santé et le Médicament Spécialité Ingénierie Pharmaceutique et Cosmétique « de l'Evaluation Clinique à la Qualité » **Parcours Management de la Qualité des Organisations** (IPH 2058M) est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : Management de la Qualité – IPH 2051M

Nom - Prénom	Grade
Président : Alexandra MONTEMBAULT	MCU
Autres membres : Vincent GROS	 PAST

UE : Outils de la Qualité. – IPH2052M

Nom - Prénom	Grade
Président : Alexandra MONTEMBAULT	MCU
Autres membres : Vincent GROS Laurence DUJOURDY	 PAST Ingénieur (intervenant extérieur)

UE : Economie de la Santé - IPH2053M

Nom - Prénom	Grade
Président : Alexandra MONTEMBAULT	MCU
Autres membres :	
Vincent GROS Jacques GAZAGNES	PAST MCU

UE : Management et Communication – IPH2027M

Nom - Prénom	Grade
Président : Alexandra MONTEMBAULT	MCU
Autres membres :	
Vincent GROS	PAST

UE Gestion de projets - IPH 2050M

Nom - Prénom	Grade
Président : Alexandra MONTEMBAULT	MCU
Autres membres : Vincent GROS	 PAST

UE Anglais – IPH 2026M

Nom - Prénom	Grade
Président : Alexandra MONTEMBAULT	MCU
Autres membres : Vincent GROS Cécile BERENGUIER-DUSSAPT	 PAST PAST

UE Mission en entreprise – IPH 2054M

Nom - Prénom	Grade
Président : Alexandra MONTEMBAULT	MCU
Autres membres : Vincent GROS Maitres de stage (non connus à ce jour)	 PAST Industriel

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 octobre 2014

La Directrice de l'ISPB

Christine VINCIGUERRA

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master 2 Sciences Technologies et Santé, Mention Ingénierie pour la Santé et le Médicament Spécialité Ingénierie Pharmaceutique et Cosmétique « de l'Evaluation Clinique à la Qualité » **Parcours Pharmacie Industrielle** (IPH 2055M)
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE Anglais – IPH 2026M

Nom - Prénom	Grade
Président : Ph. LAWTON	Pr
Autres membres :	
Marie Emmanuelle MILLION	MCU
Myriam LACOTE	PRER

UE Réglementation des produits de santé – IPH 2028M

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe LAWTON	Pr
Autres membres :	
Marie Emmanuelle MILLION	MCU
Martine DELETRAZ	MCU - Grenoble
Sandrine BOURGEOIS	MCU
Marie Alexandrine BOLZINGER	Pr
Behrouz KASSAI	MCU - PH

UE Management – Communication – IPH 2027M

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe LAWTON	Pr
Autres membres :	
Marie Emmanuelle MILLION	MCU
Sandrine BOURGEOIS	MCU
Valérie VOIRON	PAST

UE Gestion de projets – IPH 2030M

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe LAWTON	Pr
Autres membres :	
Marie Emmanuelle MILLION	MCU
Sandrine BOURGEOIS	MCU

UE Management Industriel – IPH 2029M

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe LAWTON	Pr
Autres membres :	
Marie Emmanuelle MILLION	MCU
Sandrine BOURGEOIS	MCU
Alice RIOU	EMLYON

UE : Développement pharmaceutique – IPH 2031M

Nom - Prénom	Grade
Président : Sandrine BOURGEOIS	MCU
Autres membres :	
Stéphanie BRIANCON	Pr
Philippe LAWTON	Pr

UE : Procédés Pharmaceutiques. – IPH2032M

Nom - Prénom	Grade
Président : Sandrine BOURGEOIS	MCU
Autres membres :	
Stéphanie BRIANCON	Pr
Philippe LAWTON	Pr

UE : Production Pharmaceutique. – IPH 2033M

Nom - Prénom	Grade
Président : Sandrine BOURGEOIS	MCU
Autres membres :	
Stéphanie BRIANCON	Pr
Philippe LAWTON	Pr

UE : Présentation et constitution du dossier d'AMM. – IPH 2034M

Nom - Prénom	Grade
Président : Marie Emmanuelle MILLION	MCU
Autres membres :	
Th. LOMBERGET	MCU
Ph. LAWTON	PR

UE Réglementation Pharmaceutiques Européennes et Internationales – IPH 2035M

Nom - Prénom	Grade
Président : Marie Emmanuelle MILLION	MCU
Autres membres :	
Ph. LAWTON	Pr

UE Bioproduction Pharmaceutique – IPH 2036M

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe LAWTON	Pr
Autres membres :	
Angélique MULARONI	MCU

UE Contrôles microbiologiques et qualité – IPH 2037M

Nom - Prénom	Grade
Président : Ph. LAWTON	Pr

Autres membres :	
Samira AZZOUZ-MAACHE	MCU

UE Mission en entreprises – IPH 2054M

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe LAWTON	Pr
Autres membres :	
Marie Emmanuelle MILLION	MCU
Maitres de stage (noms non connus ce jour)	Industriels

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 octobre 2014

La Directrice de l'ISPB

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master 2 Sciences Technologies et Santé, Mention Ingénierie pour la Santé et le Médicament Spécialité Ingénierie Pharmaceutique et Cosmétique « de l'Evaluation Clinique à la Qualité » **Parcours Evaluation Clinique (Médecine Pharmaceutique)**, (IPH 2057M) est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : Introduction, Principes de la découverte de la Médecine – (IPH 2131M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Behrouz KASSAI	MCU-PH
Autres membres :	
François GUEYFFIER	Pr
Philippe LAWTON	Pr

UE : Essais non cliniques. – (IPH 2132M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Behrouz KASSAI	MCU-PH
Autres membres :	
Emilie HENIN	AHU
Philippe LAWTON	Pr

UE : Développement clinique exploratoire. – (IPH 2133M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Behrouz KASSAI	MCU-PH
Autres membres :	
Emilie HENIN	AHU
Philippe LAWTON	Pr

UE : Essais clinique. – (IPH 2134M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Behrouz KASSAI	MCU-PH
Autres membres :	
Catherine CORNU	Médecin
Philippe LAWTON	Pr

UE Economie de la Santé (IPH 2049M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Behrouz KASSAI	MCU-PH
Autres membres :	
Hans SPATH	MCU
Philippe LAWTON	Pr

UE Anglais (IPH 2026M)

Nom - Prénom	Grade
Président Behrouz KASSAI	MCU-PH
Autres membres :	
Cécile BERENGUIER DUSSAPT	PAST

UE Affaires Réglementaires des produits de santé (IPH 2028M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe LAWTON	Pr
Autres membres :	
Behrouz KASSAI	MCU - PH
Marie Alexandrine BOLZINGER	MCU
Marie Emmanuelle MILLION	MCU

UE Gestion de projets - Tutorat (IPH 2135M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Behrouz KASSAI	MCU-PH
Autres membres :	
François GUEYFFIER	PR
Emilie HENIN	AHU

UE Mission en entreprise (IPH 2054M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Behrouz KASSAI	MCU-PH
Autres membres :	
Catherine CORNU	Médecin
Lynn MORGAN	Industriel

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 Octobre 2014

La Directrice de l'ISPB

Christine VINCIGUERRA

Le Président

Pour le Président et par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen **du semestre 3** pour l'attribution du diplôme de Master 2 Sciences Technologies et Santé, Mention Ingénierie pour la Santé et le Médicament
Spécialité Ingénierie Pharmaceutique et Cosmétique « de l'Evaluation Clinique à la Qualité » (PH1103) est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe LAWTON	Pr
Autres membres :	
Marie Alexandrine BOLZINGER	Pr
Sandrine BOURGEOIS	MCU
Marie Emmanuelle MILLION	MCU
Alexandra MONTEMBAULT	MCU
Behrouz KASSAI	MCU PH
Emmanuel PERRIN	Pr

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 octobre 2014

La Directrice de l'ISPB

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen **du semestre 4** pour l'attribution du diplôme de Master 2 Sciences Technologies et Santé, Mention Ingénierie pour la Santé et le Médicament
Spécialité Ingénierie Pharmaceutique et Cosmétique « de l'Evaluation Clinique à la Qualité » (PH1103) est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe LAWTON	Pr
Autres membres :	
Marie Alexandrine BOLZINGER	Pr
Sandrine BOURGEOIS	MCU
Marie Emmanuelle MILLION	MCU
Alexandra MONTEMBAULT	MCU
Behrouz KASSAI	MCU PH
Emmanuel PERRIN	Pr

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 octobre 2014

La Directrice de l'ISPB

Christine VINCIGUERRA

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Master 2 Sciences Technologies et Santé, Mention Ingénierie pour la Santé et le Médicament
Spécialité Ingénierie Pharmaceutique et Cosmétique « de l'Evaluation Clinique à la Qualité » (PH1103) est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe LAWTON	Pr
Autres membres :	
Marie Alexandrine BOLZINGER	Pr
Sandrine BOURGEOIS	MCU
Marie Emmanuelle MILLION	MCU
Alexandra MONTEMBAULT	MCU
Behrouz KASSAI	MCU PH
Emmanuel PERRIN	Pr

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 octobre 2014

La Directrice de l'ISPB

Christine VINCIGUERRA

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : Le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master 2 Sciences Technologies et Santé, Mention Ingénierie pour la Santé et le Médicament Spécialité Ingénierie Pharmaceutique et Cosmétique « de l'Evaluation Clinique à la Qualité » **Parcours Cosmétologie Industrielle** (IPH 2056M)
est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : Bases théoriques de biologie cutanée et de physico-chimie de l'émulsification – IPH 2040M

Nom - Prénom	Grade
Président : Marie Alexandrine BOLZINGER	Pr
Autres membres :	
Stéphanie BRIANCON	Pr
Eyad ALMOUAZEN	MCU

UE : Matières Premières Cosmétiques – Formes Cosmétiques. – IPH 2041M

Nom - Prénom	Grade
Président : Marie Alexandrine BOLZINGER	Pr
Autres membres :	
Stéphanie BRIANCON	Pr
Eyad ALMOUAZEN	MCU

UE : Technologie de la formulation - Contrôles. – IPH 2042M

Nom - Prénom	Grade
Président : Marie Alexandrine BOLZINGER	Pr
Autres membres :	
Eyad ALMOUAZEN	MCU
Stéphanie BRIANCON	Pr

UE : Management Cosmétique. – IPH 2038M

Nom - Prénom	Grade
Président : Marie Alexandrine BOLZINGER	Pr
Autres membres :	
Philippe LAWTON	Pr
Alice RIOU	EMLYON

UE Gestion de projets – IPH 2039M

Nom - Prénom	Grade
Président : Marie Alexandrine BOLZINGER	Pr
Autres membres :	
Eyad ALMOUAZEN	MCU
Sandrine BOURGEOIS	MCU

UE Anglais – IPH 2026M

Nom - Prénom	Grade
Président : Marie Alexandrine BOLZINGER	Pr
Autres membres :	
FIZE William	PRCE
Philippe LAWTON	Pr

UE Réglementation des produits de santé – IPH 2028M

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe LAWTON	Pr
Autres membres :	
Marie Alexandrine BOLZINGER	Pr
Marie Emmanuelle MILLION	MCU
Sandrine BOURGEOIS	MCU
Martine DELETRAZ	MCU - Grenoble
Behrouz KASSAI	MCU-PH

UE Management et communication- IPH 2027M

Nom - Prénom	Grade
Président : Marie Alexandrine BOLZINGER	Pr
Autres membres :	
Valérie VOIRON	PAST

UE Mission en entreprise – IPH 2054M

Nom - Prénom	Grade
Président : Marie Alexandrine BOLZINGER	Pr
Autres membres :	
Valérie VOIRON	PAST
Maitres de stage (non connus à ce jour)	Industriels

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 21 octobre 2014.

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

La Directrice de l'ISPB

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **Master,** mention Sciences du médicament, parcours M1, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : Initiation Connaissance du Médicament (code APOGEE) IPH1001M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Françoise FALSON**	PU
Autres membres :	
Roland BARRET	PU
Marc LE BORGNE	PU

UE : Classe Thérapeutique (code APOGEE) IPH1002M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Roland BARRET**	PU
Autres membres :	
Françoise FALSON	PU
Marc LE BORGNE	PU

UE : Droit des produits de santé (code APOGEE) IPH1003M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Valérie SYRANIAN**	MCU
Autres membres :	
Françoise FALSON	PU
Roselyne BOULIEU	PU/PH

UE : Mise à niveau optionnelle : Chimie pour le médicament (code APOGEE) IPH1004M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Roland BARRET**	PU
Autres membres :	
Françoise FALSON	PU
Thierry LOMBERGET	MCU

UE : LADMET **(code APOGEE) IPH1006M**

Nom - Prénom	Grade
Président : **Françoise FALSON**	PU
Autres membres :	
Roselyne BOULIEU	PU/PH
Philippe BERNY	PU

UE :Stage Recherche **(code APOGEE) IPH1044M**

Nom - Prénom	Grade
Président : **Roselyne BOULIEU**	PU/PH
Autres membres :	
Françoise FALSON	PU
Roland BARRET	PU

UE : Documentation scientifique **(code APOGEE IPH1045M)**

Nom - Prénom	Grade
Président : **Roselyne BOULIEU**	PU/PH
Autres membres :	
Françoise FALSON	PU
Roland BARRET	PU

Article 2 : La directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ...8 novembre 2016

La Directrice ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

François Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice des Sciences Pharmaceutiques
Et Biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1** du diplôme **Master Sciences du médicament**, parcours M1, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : Françoise FALSON	PU
Autres membres :	
Roselyne BOULIEU	PU/PH
Philippe BERNY	PU
Roland BARRET	PU

Article 2 : La directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ...8 Novembre 2014

Le Directeur du Département,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

François Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2** du diplôme **Master Sciences du médicament**, parcours M1, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015

.

Nom - Prénom	Grade
Président : Roselyne BOULIEU	PU/PH
Autres membres :	
Françoise FALSON	PU
Philippe BERNY	PU
Roland BARRET	PU

Article 2 : La directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ..8...Novembre 2014

Le Directeur du Département,

Christine VINCIGUERRA

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **Master**, mention Sciences du médicament, parcours M1, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : Roselyne BOULIEU	PU/PH
Autres membres :	
Françoise FALSON	PU
Philippe BERNY	PU
Roland BARRET	PU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 3 décembre 2014

La Directrice de l'ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François Noël GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury de **sélection du MASTER**, mention **Sciences du médicament**, parcours **M1**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2015/2016.

Nom - Prénom	Grade
Président : Françoise FALSON	PU
Autres membres :	
Roselyne BOULIEU	PU/PH
Fabrice PIROT	PU/PH
Philippe BERNY	PU
Plamen KIRILOV	MCU
Marc LE BORGNE	PU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ...8 décembre 2014

Le Directeur du Département,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François Noël GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **Master Recherche « Sciences du Médicament**, spécialité **2**, parcours « **Développement analytique et biopharmaceutiques** » est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE IPH2001M :Propriété intellectuelle des médicaments, Documentation scientifique

Nom - Prénom	Grade
Président :**Marc Le Borgne**	PU
Autres membres :	
Laurent Ettouati	MCU
Pascal Bador	MCU

UE IPH2002M : Mathématiques, Statistiques

Nom - Prénom	Grade
Président : **Marie-Paule Gustin**	MCU
Autres membres :	
Roselyne Boulieu	PU-PH
Françoise Falson	PU

UE IPH2004M : Techniques spectroscopiques et leur application dans le Drug Design

Nom - Prénom	Grade
Président : **Sylvie Radix**	MCU
Autres membres :	
Serge Michalet	MCU
Thierry Lomberget	MCU

UE IPH2011M : Evaluation in vitro, in vivo, méthodes alternatives

Nom - Prénom	Grade
Président : **Roselyne Boulieu**	PU-PH
Autres membres :	
Lars Jordheim	MCU
Philippe Berny	PU

UE IPH2013M : Développement analytique

Nom - Prénom	Grade
Président : **Lars Jordheim**	MCU
Autres membres :	
Sylvie Radix	MCU
Roselyne Boulieu	PU-PH

UE IPH2014M : Développement et caractérisation des formes galéniques

Nom - Prénom	Grade
Président : **Plamen Kirilov**	MCU
Autres membres :	
Fabrice Pirot	PU-PH
Françoise Falson	PU

UE IPH2020M : Innovation et Technologies pharmaceutiques hospitalières des médicaments expérimentaux

Nom - Prénom	Grade
Président : **Fabrice Pirot**	PU-PH
Autres membres :	
Sophie Lancelot	MCU
Roselyne Boulieu	PU-PH

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ...10 Novembre 2014

La Directrice ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François Noël GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme **Master Sciences du médicament**, parcours M2, spécialité 2 **« Développement analytique et biopharmaceutiques »** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : Roselyne BOULIEU	PU/PH
Autres membres :	
Marc Le Borgne	PU
Marie Paule GUSTIN	MCU
Sylvie RADIX	MCU
Fabrice PIROT	PU-PH
Plamen KIRILOV	MCU
Lars JORDHEIM	MCU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ...8 Décembre 2014

La Directrice ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamida BEN HADID
François Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme **Master Sciences du médicament**, parcours M2, spécialité 2 « **Développement analytique et biopharmaceutiques** » est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : Roselyne BOULIEU	PU/PH
Autres membres :	
Marc LE BORGNE	PU
Marie Paule GUSTIN	MCU
Sylvie RADIX	MCU
Françoise FALSON	PU
Plamen KIRILOV	MCU
Lars JORDHEIM	MCU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 8 décembre 2014

La Directrice ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **Master**, mention Sciences du médicament, parcours M2, spécialité 2 « **Développement analytique et biopharmaceutiques** » est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : Roselyne BOULIEU	PU/PH
Autres membres :	
Marc LE BORGNE	PU
Marie Paule GUSTIN	MCU
Sylvie RADIX	MCU
Fabrice PIROT	MCU-PH
Plamen KIRILOV	MCU
Lars JORDHEIM	MCU

Article 2 : La Directrice du Département de l'ISPB est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ..8..Novembre 2014

La Directrice ISPB

Christine VINCIGUERRA

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François Noël GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury de **sélection du MASTER**, mention **Sciences du médicament**, parcours **M2**, spécialité 2 « **Développement analytique et biopharmaceutiques** » est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2015/2016.

Nom - Prénom	Grade
Président : Roselyne BOULIEU	PU-PH
Autres membres :	
Françoise FALSON	PU
Fabrice PIROT	PU/PH
Sylvie RADIX	MCU
Plamen KIRILOV	MCU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 8 Novembre 2014

La Directrice ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury de **sélection du MASTER**, mention **Sciences du médicament**, parcours **M2**, spécialité 5, parcours « **Veterinary Pharmacy**» , est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2015/2016.

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe Berny	PU
Autres membres :	
Françoise Falson	PU
Jeanne-Marie Bonnet	PU
Caroline Prouillac	MCU
Vanessa Louzier	MCU
Ludovic Freyburger	MCU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 2.11.16

Le Directeur du Département,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François Noël GILLY
Hamda BENHADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **Master,** mention **Sciences du médicament**, spécialité 4, parcours « **Skin Delivery** », est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014//2015.

UE1 : Propriété intellectuelle des médicaments (code APOGEE) IPH2001M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Marc Le BORGNE**	PU
Autres membres :	
Pascal Bador	MCU
Laurent Ettouati	MCU

UE2 : Mathématiques, statistiques(code APOGEE) IPH2002M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Marie-Paule GUSTIN**	MCU
Autres membres :	
Roselyne BOULIEU	PU-PH
Françoise FALSON	PU

UE11 : Absorption cutanée et formulation (code APOGEE) IPH2010M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Françoise FALSON**	PU
Autres membres :	
Fabrice PIROT	MCU-PH
Roselyne BOULIEU	PU-PH

UE12 : Evaluation in vivo (code APOGEE) IPH2011M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Roselyne BOULIEU**	PU-PH
Autres membres :	
Lars Jordan	PU
Philippe Berny	PU

UE 15 : Développement et caractérisation formes galéniques (code APOGEE IPH2014M)

Nom - Prénom	Grade
Président : **Plamen KIRILOV**	MCU
Autres membres :	
Fabrice PIROT	MCU
Françoise FALSON	PU

UE 16: Physiologie et biodisponibilité cutanée (code APOGEE IPH2015M)

Nom - Prénom	Grade
Président : **Françoise FALSON**	PU
Autres membres :	
Roselyne BOULIEU	PU-PH
Fabrice PIROT	MCU-PH

UE 17 : Activité des produits cutanés (code APOGEE IPH2016M)

Nom - Prénom	Grade
Président : **Françoise FALSON**	PU
Autres membres :	
Roselyne BOULIEU	PU-PH
Fabrice PIROT	MCU-PH

Article 2 : La directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ....3...Novembre 2014

Le Directeur du Département,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme **Master Sciences du médicament**, parcours M2, spécialité 4, parcours « **Skin Delivery** , est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : Françoise FALSON	PU
Autres membres :	
Marc LE BORGNE	PU
Marie Paule GUSTIN	PU
Roselyne BOULIEU	PU-PH
Fabrice PIROT	MCU-PH

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ...8..Novembre 2014

Le Directeur du Département,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François Noël GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme **Master Sciences du médicament**, parcours M2, spécialité 4, parcours « **Skin Delivery** ,est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : Françoise FALSON	PU
Autres membres :	
Marc LE BORGNE	PU
Marie Paule GUSTIN	PU
Roselyne BOULIEU	PU-PH
Fabrice PIROT	MCU-PH

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ..8..Novembre 2014

Le Directeur du Département,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury de **sélection du MASTER**, mention **Sciences du médicament**, parcours **M2**, spécialité 4, parcours « **Skin Delivery** » , est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2015/2016.

Nom - Prénom	Grade
Président : Françoise FALSON	PU
Autres membres :	
Marie Paule GUSTIN	PU
Roselyne BOULIEU	PU-PH
Fabrice PIROT	MCU-PH

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 3 Novembre 2014

Le Directeur du Département,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **Master**, mention Sciences du médicament, parcours M2, **Spécialité 4 « Skin Delivery »**est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : Françoise FALSON	PU
Autres membres :	
Marc LE BORGNE	PU
Marie Paule GUSTIN	PU
Roselyne BOULIEU	PU-PH
Fabrice PIROT	MCU-PH

Article 2 : La directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ...8..Novembre 2014

Le Directeur du Département,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hervé ENNAMORATI

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **Master,** mention **Sciences du médicament**, spécialité 5, parcours Veterinary Pharmacy», est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE22 : Développement des médicaments vétérinaires (code APOGEE) IPH2021M

Nom - Prénom	Grade
Président : **Philippe Berny**	PU
Autres membres :	
Françoise Falson	PU
Caroline Prouillac	MCU
Jeanne-Marie Bonnet	PU

UE23 : **Pharmacologie des grandes fonctions (code APOGEE) IPH2022M**

Nom - Prénom	Grade
Présidente : **Jeanne-Marie Bonnet**	PU
Autres membres :	
Françoise Falson	PU
Philippe Berny	PU
Caroline Prouillac	MCU

UE24 : **Pharmacocinétique appliquée (code APOGEE) IPH2023M**

Nom - Prénom	Grade
Président : **Caroline Prouillac**	MCU
Autres membres :	
Françoise Falson	PU
Philippe Berny	PU
Jeanne-Marie Bonnet	PU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ...2..11..14.....

Le Directeur du Département,

Christine VINCIGUERRA

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **Master**, mention Sciences du médicament, parcours M2, **Spécialié 5 « Veterinary Pharmacy»**est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe Berny	PU
Autres membres :	
Françoise Falson	PU
Jeanne-Marie Bonnet	PU
Caroline Prouillac	MCU
Vanessa Louzier	MCU
Ludovic Freyburger	MCU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ...7.11.14.....

Le Directeur du Département,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François Noël GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme **Master Sciences du médicament**, parcours M2, spécialité 5, parcours « **Veterinary Pharmacy**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe Berny	PU
Autres membres :	
Françoise Falson	PU
Jeanne-Marie Bonnet	PU
Caroline Prouillac	MCU
Vanessa Louzier	MCU
Ludovic Freyburger	MCU
Dr Arnaud Deleu	SIMV

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ...7..11..14.....

Le Directeur du Département,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François Noël GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme **Master Sciences du médicament**, parcours M2, spécialité 5, parcours « **Veterinary Pharmacy**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : Philippe Berny	PU
Autres membres :	
Françoise Falson	PU
Jeanne-Marie Bonnet	PU
Caroline Prouillac	MCU
Vanessa Louzier	MCU
Ludovic Freyburger	MCU
Dr. Arnaud Deleu	SIMV

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ..7..11..14.....

Le Directeur du Département,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **Master USTH** parcours M1, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : BP01 BIOLOGIE MOLECULAIRE / MOLECULAR BIOLOGY	
Nom - Prénom	Grade
Président : **GANTET Pascal**	**PU**
Autres membres : **LE Thanh Binh**	**Dr.en sciences**

UE : BP02 BIOCHIMIE ENZYMOLOGIE	
Nom - Prénom	Grade
Président : **GANTET Pascal**	**PU**
Autres membres : **QUYEN Van Dong**	**PU**

UE : BP03 DRUG DISCOVERY	
Nom - Prénom	Grade
Président : **FR : BARRET Roland**	**PU**
Autres membres : **VN : NGUYEN Hai Nam**	**Dr. en sciences**

UE :BP04 INTRODUCTION TO BIOTECHNOLOGY	
Nom - Prénom	Grade
Président **MARQUE Christiane**	**MCU**
Autres membres : **LE QUANG HOA**	**PU**

UE : BP05 Biostatistics and Bioinformatic	
Nom - Prénom	Grade
Président **Jean-Claude LABERCHE**	**PU**
Autres membres : **VU Dang Hoang**	**PU**

UE : BP06 : Scientific Communication, Valorisation, Project management	
Nom - Prénom	Grade
Président **GONTIER Eric**	**PU**
Autres membres : **: LE Thanh Hoa**	**PU**

UE : BP8 MEDICINAL CHEMISTRY AND DRUG DESIGN

Nom - Prénom	Grade
Président **BARRET Roland**	**PU**
Autres membres : **NGUYEN Hai Nam**	**PU**

UE : BP09 PRACTICAL FORMULATION AND BIOPHARMACY

Nom - Prénom	Grade
Président **FALSON Françoise**	**PU**
Autres membres : **GANTET Pascal**	**PU**

UE : BP10 CONCEPTS EN BIOCHROMATOGRAPHIE / CONCEPTS IN BIOCHROMATOGRAPHY

Nom - Prénom	Grade
Président **: VIVES Eric**	**MCU**
Autres membres : **: PHAM Thi Thanh Ha**	**PU**

UE : BP11 IMMUNOLOGIE GENERALE / GENERAL IMMUNOLOGY

Nom - Prénom	Grade
Président **: RIHET Pascal**	**PU**
Autres membres : **NAQUET Philippe**	**PU**
DINH Duy Khang	**PU**

UE : BP12 Biomedical biotechnologies

Nom - Prénom	Grade
Président **: COHEN Pascale**	**PU**
Autres membres : **NGUYEN Huy Hoang**	**PU**

UE : BP13: *Bioinformatics for genomics*: From primary sequence to biological function

Nom - Prénom	Grade
Président **TALLA Emmanuel**	**MCU**
Autres membres : **KIM Thi Phuong Oanh**	**Dr. en sciences**

UE : BP14 GENETIQUE ET DEVELOPPEMENT DES PLANTES / PLANT GENETICS AND DEVELOPMENT

Nom - Prénom	Grade
Président **LACOMBE Eric**	**MCU**
Autres membres : **: NGUYEN Duc Thanh**	**Dr. en sciences**

UE : BP15 INTERACTIONS PLANTES-MICROORGANISMES / PLANTS MICROBES INTERACTIONS

Nom - Prénom	Grade
Président **: CZERNIC Pierre**	**MCU**
Autres membres : **: Thu Quang Pham**	**PU**

UE : BP16 INGENIERIE METABOLIQUE DES PLANTES / PLANT METABOLIC INGENIERING	
Nom - Prénom	Grade
Président : **Pascal GANTET**	**PU**
Autres membres : **LE Tran Binh**	**PU**

UE : BP17 STAGE PRATIQUE EN LABORATOIRE / PRACTICAL TRAINING IN LAB	
Nom - Prénom	Grade
Président : **Pascal GANTET**	**PU**
Autres membres : **QUYEN Van Dong**	**PU**

Article 2 : La directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ..3...1.1....14...

La Directrice de l'ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président de l'Université
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1** du diplôme **Master 1** USTH Biotechnologie Pharmacologie est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : : Pascal GANTET	PU
Autres membres :	
Françoise FALSON	PU
Catherine NGUYEN	PU

Article 2 : La directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ....9..11..14.....

La Directrice de l'ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François Noël GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2** du diplôme **Master 1** USTH Biotechnologie Pharmacologie est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : : Pascal GANTET	PU
Autres membres :	
Françoise FALSON	PU
Catherine NGUYEN	PU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ...D..11..14.....

La Directrice de l'ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François Noël GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **Master 1** USTH Biotechnologie Pharmacologie est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : Pascal GANTET	PU
Autres membres :	
Françoise FALSON	PU
Catherine NGUYEN	PU

Article 2 : La directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ...3...11...14...

La Directrice de l'ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **Master USTH** parcours M2, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

UE : BP19 From natural products to drugs against emerging viruses

	Nom - Prénom	Grade
Président :	**GUILLEMOT JC**	**PU**
Autres membres :		
	LE Thi Mai Huong	**PU**

UE : BP20 INGÉNIÈRIE MOLECULAIRE / MOLECULAR ENGINEERING

	Nom - Prénom	Grade
Président :	**CAMBILLAU Christian**	**PU**
Autres membres :		
	Quyen Van Dong	**PU**

UE : BP21 NANOBIOTECH: BIOSENSORS AND NANODELIVERY SYSTEMS

	Nom - Prénom	Grade
Président :	**Le Pioufle Bruno**	**PU**
Et	**Ferrigno Rosaria**	**PU**
Autres membres :	**NGUYEN Catherine**	**PU**

UE : BP22 PHARMACEUTICS and PHARMACOKINETICS

	Nom - Prénom	Grade
Président :	**: FALSON Françoise**	**PU**
Autres membres :		
	DO Quyen	**MCU**

UE : BP024 PROTEIN, PEPTIDES AND NUCLEOTIDE FORMULATION

	Nom - Prénom	Grade
Président :	**GANTET Pascal**	**PU**
Autres membres :		
	KIM Thi Phuong Oanh	**Dr. en sciences**

UE : BP25 FROM GENOMIC TO SYTEM BIOLOGY

	Nom - Prénom	Grade
Président :	**NGUYEN Catherine**	**PU**
Autres membres :	**GANTET Pascal**	**PU**

UE : BP26 From omics to identification of biomarkers for biodiagnostic

	Nom - Prénom	Grade
Président :	**COHEN Pascale**	**PU**
Autres membres :		
	Dr. PHAN Tuan Nghia	**PU**

UE : BP02 BIOCHIMIE ET ENZYMOLOGIE / BIOCHEMISTRY AND ENZYMOLOGY

	Nom - Prénom	Grade
Président :	**GANTET Pascal**	**PU**
Autres membres :		
	Quyen Van Dong	**PU**

UE : BP28 GENETIC AND POLYMORPHISM ANALYSIS

	Nom - Prénom	Grade
Président :	**RIHET Pascal**	**PU**
Autres membres :		
	Le Van Dong	**Dr. en sciences**

Article 2 : La directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ....2..11..14....

La Directrice de l'ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François NOËL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme **Master 2** USTH Biotechnologie Pharmacologie est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : : Pascal GANTET	PU
Autres membres :	
Françoise FALSON	PU
Catherine NGUYEN	PU

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ...2..11..14.....

La Directrice de l'ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme **Master 2**, USTH Biotechnologie Pharmacologie est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : : Pascal GANTET	PU
Autres membres :	
Françoise FALSON	PU
Catherine NGUYEN	PU

Article 2 : La directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ....2..11..14..

La Directrice de l'ISPB

Christine VINCIGUERRA

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François Noël GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **Master 2** USTH Biotechnologie Pharmacologie est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2013/2014.

Nom - Prénom	Grade
Président : Pascal GANTET	PU
Autres membres :	
Françoise FALSON	PU
Catherine NGUYEN	PU

Article 2 : La directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 3.11.14

La Directrice de l'ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement de la filière internat** du diplôme de DFASP2-5ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015

UE C1 : Piquages hospitaliers (PHM224E)

Nom - Prénom	Grade
Président : B. DURAND	MCU-PH
Karim CHIKH	MCU-PH
Catherine RIOUFOL	MCU-PH

UE C2 : Education thérapeutique du patient (PHM226E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Magalie BOLON LARGER	MCU-PH
Corinne FEUTRIER	PAST MCU
Florence RANCHON	AHU

UE C3 : Recherche (PHM227E)

Nom - Prénom	Grade
Président : Carole FEYRARO PEYRET	MCU-PH
Christelle MOUCHOUX	MCU-PH
Sylvain GOUTELLE	MCU-PH
Gislaine DESCOURS	MCU-PH

Intitulés des UELC	Codes apogée
Préparation à l'internat 5	PHM225E
Préparation à l'internat 6a	PHOP067E
Préparation à l'internat 6b	PHOP068E

Nom - Prénom	Grade
Président : David KRYZA	MCU-PH
Autres membres :	
Karim CHIKH	MCU-PH
Catherine RIOUFFOL	MCU-PH

Article 2 : La Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le ....13..11..2014

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

La Directrice de l'ISPB

Pr Christine VINCIGUERRA

Le Président

Hamda[illegible] KADID

Pr Noël-François GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement de la officine** du diplôme de DFASP2-5ème année, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : Dispensation des médicaments et autres produits de santé II (PHM213E)

Nom - Prénom	Grade
Président : CATALA Olivier	PAST MCU
Autres membres :	
PRUNET SPANO Céline	MCU
MOUCHOUX Christelle	MCU-PH

UE : Suivi pharmaceutique et biologique des patients (PHM214E)

Nom - Prénom	Grade
Président : CATALA Olivier	PAST MCU
Autres membres :	
PRUNET SPANO Céline	MCU
MOUCHOUX Christelle	MCU-PH

UE : Analyse comptable et financière (PHM215E)

Nom - Prénom	Grade
Président : SIRANYAN Valérie	MCU
Autres membres :	
LOCHER François	PU-PH
CATALA Olivier	PAST

UE : Pharmacien environnement (PHM216E)

Nom - Prénom	Grade
Président : BLAHA Didier	MCU
Autres membres :	
KERZAON Isabelle	MCU
AZZOUZ Samira	MCU

UE : Education thérapeutique du patient (PHM218E)

Nom - Prénom	Grade
Président : BOLON LARGER Magali	MCU
Autres membres :	
FEUTRIER Corinne	PAST MCU
JANOLY Audrey	MCU PH

UE : Activités spécialisées (PHM219E)

Nom - Prénom	Grade
Président : DIJOUX Marie Geneviève	PU
Autres membres :	
BOLZINGER Marie Alexandrine	PH
AZZOUZ Samira	MCU

UE : Management de la qualité (PHM220E)

Nom - Prénom	Grade
Président : JANOLY Audrey	MCU-PH
Autres membres :	
CATALA Olivier	PAST MCU
BOLON LARGER Magali	MCU

UE : Conseil pharmaceutique et prise en charge globale du patient (PHM221E)

Nom - Prénom	Grade
Président : PRUNET SPANO Céline	MCU
Autres membres :	
CATALA Olivier	PAST MCU
MOUCHOUX Christelle	MCU-PH

UE : Gestion officine (PHM222E)

Nom - Prénom	Grade
Président : CATALA Olivier	PAST MCU
Autres membres :	
SIRANYAN Valérie	MCU
LOCHER François	MCU-PH

UELC

Intitulés des UELC	Codes apogée
Formation à la synthèse de données thérapeutiques	PHOP063E
Interactivité pluridisciplinaire en matière de prescription-1	PHOP062E
Interactivité pluridisciplinaire en matière de prescription-2	PHOP065E
Préparation et organisation de l'exposition mycologique et botanique	PHOP061E
Pharmacie vétérinaire	PHOP064E
Conception et devenir in vivo de molécules thérapeutiques	PHOP056E
Passerelle officine	PHOP066E

Nom - Prénom	Grade
Président : KRYZA David	MCU-PH
Autres membres :	
FERJAOUI MOUNJID Nora	MCU
DEGOBERT Ghania	MCU
KERZAON Isabelle	MCU
PRUNET SPANO Céline	MCU
LE BORGNE Marc	PU

Article 2 : La directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13.11.2014

La Directrice ISPB,

Christine VINCIGUERRA

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

FRANCOIS-NOEL GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département .....

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du Diplôme de DFASP2 (5ème année pharmacie), filière officine**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015 :

Nom - Prénom	Grade
Présidente : Valérie SIRANYAN	MCU
Autres membres :	
Olivier CATALA	MCU/PAST
Luc ZIMMER	PUPH
Céline PRUNET SPANO	MCU
François LOCHER	PUPH
Marie Geneviève DIJOUX	PU
Christelle MOUCHOUX	MCU-PH

Article 2 : Le Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13.11.2014

Le Directrice ISPB

Christine VINCIGUERRA

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François Noël GILLY
Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition de la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution de la 6ème année , filière officine**, du diplôme d'état de Docteur en Pharmacie, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : Pratique officinale 4 (6 année Pharmacie)

Nom - Prénom	Grade
Présidents : SIRANYAN Valérie et CATALA Olivier	MCU - Pr. /PU PAST
Autres membres :	
Locher François	PUPH
Thuderoz Mélanie	MCU/PAST
Christelle MOUCHOUX	MCU-PH

UE : Stage officinal (6ème année Pharmacie)

Nom - Prénom	Grade
Présidents : SIRANYAN Valérie et CATALA Olivier	MCU- PR /PU PAST
Autres membres :	
Bourgeois Sandrine	MCU
Chanut Evelyne	MCU
Thuderoz Mélanie	MCU/PAST
Larger Magalie	MCU
Prunet Spano Céline	MCU
Christelle MOUCHOUX	MCU-PH

Article 2 : La Directrice de l'ISPB est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13. 11. 2014

La Directrice de l'ISPB,

Christine Vinciguerra

Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël Gilly

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1** du diplôme de **MASTER 1ère année**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : STEPHANIE JEAN-DAUBIAS	PR
Autres membres :	
ERWAN GUILLOU	MCF
SYLVAIN BRANDEL	MCF
THOMAS BEGIN	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2** du diplôme de **MASTER 1ère année**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : STEPHANIE JEAN-DAUBIAS	PR
Autres membres :	
THIERRY EXCOFFIER	MCF
NICOLAS LUMINEAU	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1** et **2** du diplôme de **MASTER INFORMATIQUE, 1ère** année, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : STEPHANIE JEAN-DAUBIAS	PR
Autres membres :	
THIERRY EXCOFFIER	MCF
NICOLAS LUMINEAU	MCF
SYLVAIN BRANDEL	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER INFORMATIQUE 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : RESEAUX. – (INF1001M)

Nom - Prénom	Grade
Président : THOMAS BEGIN	MCF
Autres membres :	
ISABELLE GUERIN LASSOUS	PR
FLORENT DUPONT	PR

UE : COMPILATION/TRADUCTION DES PROGRAMMES– (INF1002M)

Nom - Prénom	Grade
Président : ERWAN GUILLOU	MCF
Autres membres :	
LAURE GONNORD	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER INFORMATIQUE 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : CALCUL ET COMPLEXITE – (INF1005M)

Nom - Prénom	Grade
Président : SYLVAIN BRANDEL	MCF
Autres membres :	
Laure GONNORD	MCF

UE : CONDUITE DE PROJET– (INF1006M)

Nom - Prénom	Grade
Président : ERWAN GUILLOU	MCF
Autres membres :	
EMMANUEL COQUERY	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER INFORMATIQUE 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : PROGRAMMATION WEB. – (INF1003M)

Nom - Prénom	Grade
Président : LIONEL MEDINI	MCF
Autres membres :	
AURELIEN TABARD	MCF

UE : BASES D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE– (INF1004M)

Nom - Prénom	Grade
Président : MARIE LEFEVRE	MCF
Autres membres :	
Alain MILLE	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER INFORMATIQUE 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : GENIE LOGICIEL – (INF1007M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Julien MILLE	MCF
Autres membres :	
AURELIEN TABARD	MCF

UE : BASES DE DONNEES AVANCEES – (INF1008M)

Nom - Prénom	Grade
Président : EMMANUEL COQUERY	MCF
Autres membres :	
MARC PLANTEVIT	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER INFORMATIQUE 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : RECHERCHE OPERATIONNELLE – (INF1009M)

Nom - Prénom	Grade
Président : STEPHANE BONNEVAY	MCF
Autres membres :	
Blandine GINON	MCF

UE : LOGICIELS EDUCATIFS– (INF1011M)

Nom - Prénom	Grade
Président : STEPHANIE JEAN-DAUBIAS	PR
Autres membres :	
FABIEN DUCHATEAU	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER INFORMATIQUE 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : ANALYSE ET SYNTHESE D'IMAGE (INF1012M)

Nom - Prénom	Grade
Président : SAIDA BOUAKAZ	PR
Autres membres :	
ERIC GALIN	PR

UE : TECHNIQUES ET APPLICATIONS D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (INF1013M)

Nom - Prénom	Grade
Président : NADIA KABACHI	MCF
Autres membres :	
LAETITIA MATIGNON	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER INFORMATIQUE 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : PROGRAMMATION SYSTEME ET TEMPS REEL (INF1014M)

Nom - Prénom	Grade
Président : THIERRY EXCOFFIER	MCF
Autres membres :	
JACQUES BONNEVILLE	MCF

UE : MODELISATION STATISTIQUE ET AIDE A LA DECISION (INF1015M)

Nom - Prénom	Grade
Président : AHMED BOUNEKKAR	MCF
Autres membres :	
STEPHANIE JEAN-DAUBIAS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER INFORMATIQUE 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : EVALUATION DES PERFORMANCES (INF1016M)

Nom - Prénom	Grade
Président : ALEXANDRE AUSSEM	PR
Autres membres :	
STEPHANIE JEAN-DAUBIAS	PR

UE : TRAITEMENT DU SIGNAL ET COMMUNICATION NUMERIQUE (INF1018M)

Nom - Prénom	Grade
Président : FLORENT DUPONT	PR
Autres membres :	
FLORENCE DENIS	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER INFORMATIQUE 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : CRYPTOGRAPHIE ET SECURITE (INF1019M)

Nom - Prénom	Grade
Président : FABIEN LAGUILLAUMIE	MCF
Autres membres :	
GERALD GAVIN	MCF

UE : PROGRAMMATION GENERIQUE (INF1020M)

Nom - Prénom	Grade
Président : RAPHAELLE CHAINE	PR
Autres membres :	
ALEXANDRE MEYER	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER INFORMATIQUE 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : ANGLAIS POUR LA RECHERCHE (TVL 2002M) ou POUR LES AFFAIRES (TVL2003M)

Nom - Prénom	Grade
Président : VALERIE JAMES	MCF
Autres membres :	
STEPHANIE JEAN-DAUBIAS	PR

UE : BASES DE DONNEES REPARTIES & DEDUCTIVES (INF1085M)

Nom - Prénom	Grade
Président : NICOLAS LUMINEAU	MCF
Autres membres :	
FABIEN DUCHATEAU	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER INFORMATIQUE 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : PROJET DE RECHERCHE (INF1010M)

Nom - Prénom	Grade
Président : MARC PLANTEVIT	MCF
Autres membres :	
STEPHANIE JEAN-DAUBIAS	PR

UE : TECHNIQUE DE TRANSMISSION DE DONNEES (INF1017M)

Nom - Prénom	Grade
Président : HAMID LADJAL	MCF
Autres membres :	
BEHZAD SHARIAT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER INFORMATIQUE 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : PARALLELISME (INF1047M)

Nom - Prénom	Grade
Président : FLORENCE ZARA	MCF
Autres membres :	
LAURENT LEFEVRE	MCF

UE : PROJET TRANSVERSAL ET TECHNOLOGIES INNOVANTES (INF1055M)

Nom - Prénom	Grade
Président : ERWAN GUILLOU	MCF
Autres membres :	
MARIE NEIGE CHAPEL	DOCTORANTE

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER INFORMATIQUE 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : THEORIE DES JEUX (INF1022M)

Nom - Prénom	Grade
Président : MARC PLANTEVIT	MCF
Autres membres :	
STEPHANIE JEAN-DAUBIAS	PR

UE : PROGRAMMATION WEB AVANCEE ET MOBILE (INF1057M)

Nom - Prénom	Grade
Président : LIONEL MEDINI	MCF
Autres membres :	
AURELIEN TABARD	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER INFORMATIQUE 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : RESEAUX PAR LA PRATIQUE (INF1086M)

Nom - Prénom	Grade
Président : FABIEN RICO	MCF
Autres membres :	
JACQUES BONNEVILLE	MCF

UE :

Nom - Prénom	Grade
Président :	
Autres membres :	

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 9 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **MASTER**, spécialité **IMAGE**, parcours **PROFESSIONNEL**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
RAPHAELLE CHAINE	PR
GILLES GESQUIERE	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IMAGE**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
RAPHAELLE CHAINE	PR
ELIANE PERNA	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IMAGE**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
RAPHAELLE CHAINE	PR
ELIANE PERNA	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IMAGE**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : ANIMATION ET SIMULATION DE SCENES 3D– (INF2214M)

Nom - Prénom	Grade
Président : ALEXANDRE MEYER	MCF
Autres membres :	
RAPHAELLE CHAINE	PR

UE : METHO VEILLE TECHNO & SC POUR LA RECONST TRIDI, LA REAL AUGMENTEE ET LES NOUVELLES TECNOLOGIES– (INF2215M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
SAIDA BOUAKAZ	PR
JEAN-PATRICK GELAS	MC

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IMAGE**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : MODELISATION GEOMETRIQUE – (INF2208M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
ELIANE PERNA	MCF

UE : SYNTHESES D'IMAGES 3D REALISTES– (INF2209M)

Nom - Prénom	Grade
Président :JEAN-CLAUDE IEHL	MCF
Autres membres :	
RAPHAELLE CHAINE	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IMAGE**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : GEOMETRIE ALGORITHMIQUE ET MAILLAGES– (INF2035M)

Nom - Prénom	Grade
Président : JEAN-MICHEL MOREAU	PR
Autres membres :	
RAPHAELLE CHAINE	PR

UE : METHODES MATHEMATIQUES POUR LE TRAITEMENT D'IMAGES– (INF2036M)

Nom - Prénom	Grade
Président :RAPHAELLE CHAINE	PR
Autres membres :	

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IMAGE**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : ACQUISITION ET TRAITEMENT D'IMAGES – (INF2210M)

Nom - Prénom	Grade
Président : SAIDA BOUAKAZ	PR
Autres membres :	
RAPHAELLE CHAINE	PR

UE : VISION TRIDIMENTIONNELLE, VIDEO ET REALITE AUGMENTEE– (INF2211M)

Nom - Prénom	Grade
Président :ERWAN GUILLOU	MCF
Autres membres :	
SAIDA BOUAKAZ	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IMAGE**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : SYNTHESE D'IMAGE TEMPS REEL– (INF2212M)

Nom - Prénom	Grade
Président :JEAN-CLAUDE IEHL	MCF
Autres membres :	
RAPHAELLE CHAINE	PR

UE : CODAGE TRANSMISSION COMPRESSION D'IMAGE ET DE VIDEO– (INF2213M)

Nom - Prénom	Grade
Président : THIERRY EXCOFFIER	MCF
Autres membres :	
RAPHAELLE CHAINE	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IMAGE**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : STAGE – (INF2001M)

Nom - Prénom	Grade
Président : JACQUES BONNEVILLE	MCF
Autres membres :	
RAPHAELLE CHAINE	PR

UE : DROIT– (INF2014M)

Nom - Prénom	Grade
Président :YANN BERGHEAUD	MCF
Autres membres :	
RAPHAELLE CHAINE	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IMAGE**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : CONNAISSANCE METIER – (INF2178M)

Nom - Prénom	Grade
Président : YANNICK VACHER	EXT UCBL
Autres membres :	
ELIANE PERNA	MCF

UE : ANGLAIS DES AFFAIRES– (TVL2003M)

Nom - Prénom	Grade
Président : VALERIE JAMES	MCF
Autres membres :	
RAPHAELLE CHAINE	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **MASTER**, spécialité **RESEAUX**, parcours **PROFESSIONNEL**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
FLORENT DUPONT	PR
YVES CANIOU	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RESEAUX**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
FLORENT DUPONT	PR
YVES CANIOU	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RESEAUX**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
FLORENT DUPONT	PR
YVES CANIOU	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RESEAUX**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : CONNAISSANCE METIER – (INF2178M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Michel LALLIARD	PAST
Autres membres :	
FLORENT DUPONT	PR

UE : ANGLAIS DES AFFAIRES – (TVL2003M)

Nom - Prénom	Grade
Président : VALERIE JAMES	MCF
Autres membres :	
FLORENT DUPONT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RESEAUX**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : STAGE – (INF2001M)

Nom - Prénom	Grade
Président : JACQUES BONNEVILLE	MCF
Autres membres :	
Florent DUPONT	PR

UE : DROIT– (INF2014M)

Nom - Prénom	Grade
Président :YANN BERGHEAUD	MCF
Autres membres :	
Florent DUPONT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RESEAUX**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : NOUVELLES TECHNOLOGIES – (INF2168M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Jean-Patrick GELAS	MCF
Autres membres	
Thomas BEGIN	MCF

UE : RESEAUX SANS FIL – (INF2175M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Florent DUPONT	PR
Autres membres :	
Isabelle GUERIN-LASSOUS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RESEAUX**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : ADMINISTRATION DES SYSTEMES ET DES RESEAUX – (INF2166M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Olivier GLUCK	MCF
Autres membres :	
Yves CANIOU	MCF

UE : ARCHITECTURE RESEAUX– (INF2167M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Jean-Patrick GELAS	MCF
Autres membres :	
Thomas BEGIN	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RESEAUX**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : QUALITE DE SERVICE ET SYSTEMES COMMUNICANTS MULTIMEDIA– (INF2164M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Isabelle GUERIN-LASSOUS	PR
Autres membres :	
Thomas BEGIN	MCF

UE : RESEAUX DE MOBILES – (INF2165M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Florent DUPONT	PR
Autres membres :	
Isabelle GUERIN-LASSOUS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RESEAUX**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : SERVICES ET PROTOCOLES APPLICATIFS DE L'INTERNET – (INF2162M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Olivier GLUCK	MCF
Autres membres :	
Thomas BEGIN	MCF

UE : RESEAUX AVANCES– (INF2163M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Thomas BEGIN	MCF
Autres membres :	
Jean-Patrick GELAS	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RESEAUX**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : BIBLIOGRAPHIE ETUDES DE CAS. – (INF2015M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Yves CANIOU	MCF
Autres membres :	
Florent DUPONT	PR

UE : ARCHITECTURE SECURITE RESEAUX– (INF2056M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Yves CANIOU	MCF
Autres membres :	
Florent DUPONT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **MASTER**, spécialité **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION**, parcours **PROFESSIONNEL**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
EMMANUEL COQUERY	MCF
PARISA GHODOUS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de **MASTER**, spécialité **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
PARISA GHODOUS	PR
EMMANUEL COQUERY	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de **MASTER**, spécialité **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
PARISA GHODOUS	PR
EMMANUEL COQUERY	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : SECURITE DANS LES SYSTEMES D'INFORMATION– (INF2005M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Romuald THION	MCF
Autres membres :	
'Emmanuel COQUERY	MCF

UE : MODELISATION DES PROCESSUS DE L'ENTREPRISE – (INF2017M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Parisa GHODOUS	PR
Autres membres :	
Emmanuel COQUERY	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : SERVICE WEB – (INF2018M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Emmanuel COQUERY	MCF
Autres membres :	
Lionel MEDINI	MCF

UE : ENTREPOTS DE DONNEES ET OLAP– (INF2019M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Mohand Saïd HACID	PR
Autres membres :	
Emmanuel COQUERY	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION** parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : SYSTEMES D'INFORMATION COLLABORATIFS – (INF2197M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Parisa GHODOUS	PR
Autres membres :	
Emmanuel COQUERY	MCF

UE : ADMNISTRATION DES BASES DE DONNEES– (INF2003M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Fabien DE MARCHI	MCF
Autres membres :	
Emmanuel COQUERY	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : PROJET – (INF2020M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Emmanuel COQUERY	MCF
Autres membres :	
Romuald THION	MCF

UE : CONCEPTION D'APPLICATIONS HETEROGENES DISTRIBUEES – (INF2198M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Lionel MEDINI	MCF
Autres membres :	
Emmanuel COQUERY	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : PROTOCOLES APPLICATIFS SUR INTERNET. – (INF2002M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Fabien RICO	MCF
Autres membres :	
Vincent HURTEVENT	VACATAIRE
Olivier GLUCK	MCF

UE : FOUILLE DE DONNEES– (INF2010M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Marc PLANTEVIT	MCF
Autres membres :	
Fabien DE MARCHI	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : STAGE – (INF2001M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Jacques BONNEVILLE	MCF
Autres membres :	
Emmanuel COQUERY	MCF

UE : DROIT– (INF2014M)

Nom - Prénom	Grade
Président :Yann BERGHEAUD	MCF
Autres membres :	
Emmanuel COQUERY	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : CONNAISSANCE METIER – (INF2178M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Michel LALLIARD	PAST
Autres membres :	
Emmanuel COQUERY	MCF

UE : ANGLAIS DES AFFAIRES – (TVL2003M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Valerie JAMES	MCF
Autres membres :	
Emmanuel COQUERY	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RTS**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : SERVICES ET PROTOCOLES APPLICATIFS DE L'INTERNET – (INF2162M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Olivier GLUCK	MCF
Autres membres :	
Thomas BEGIN	MCF

UE : RESEAUX AVANCES– (INF2163M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Thomas BEGIN	MCF
Autres membres :	
Jean-Patrick GELAS	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RTS**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : QUALITE DE SERVICE ET SYSTEMES COMMUNICANTS MULTIMEDIA– (INF2164M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Isabelle GUERIN-LASSOUS	PR
Autres membres :	
Thomas BEGIN	MCF

UE : SYSTEMES EMBARQUES – (INF2170M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Florent DUPONT DE DINECHIN	PR
Autres membres :	
Olivier SIMONIN	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RTS**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : BIBLIOGRAPHIE ETUDE DE CAS. – (INF2015M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Yves CANIOU	MCF
Autres membres :	
Marine MINIER	MCF

UE : OUTILS POUR LA RECHERCHE– (INF2169M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Isabelle GUERIN-LASSOUS	PR
Autres membres :	
Marine MINIER	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RTS** parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : SYSTEMES DISTRIBUES ET GRILLE – (INF2171M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Julien PONGE	MCF
Autres membres :	
Marine MINIER	MCF

UE : RESEAUX DU FUTUR– (INF2172M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Razvan STANICA	MCF
Autres membres :	
Yves CANIOU	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RTS**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : SECURITE ET SURETE DE FONCTIONNEMENT – (INF2173M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Nicolas STOULS	MCF
Autres membres :	
Marine MINIER	MCF

UE : RESEAUX SANS FIL – (INF2175M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Florent DUPONT	PR
Autres membres :	
Isabelle GUERIN-LASSOUS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RTS**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : STAGE – (INF2001M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Marine MINIER	MCF
Autres membres :	
Jean-Marc PETIT	PR

UE : DROIT– (INF2014M)

Nom - Prénom	Grade
Président :YANN BERGHEAUD	MCF
Autres membres :	
Marine MINIER	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **MASTER**, spécialité **RESEAUX TELECOMMUNICATION ET SERVICES**, parcours **RECHERCHE**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
JEAN-MARC PETIT	PR
Autres membres :	
MARINE MINIER	MCF
FLORENT DUPONT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RESEAUX TELECOMMUNICATION ET SERVICES**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
JEAN-MARC PETIT	PR
Autres membres :	
MARINE MINIER	MCF
FLORENT DUPONT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RESEAUX TELECOMMUNICATION ET SERVICES**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
JEAN-MARC PETIT	PR
Autres membres :	
MARINE MINIER	MCF
FLORENT DUPONT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

Le Président

Alain BONMARTIN

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **MASTER**, spécialité **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET WEB**, parcours **RECHERCHE**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
JEAN-MARC PETIT	PR
Autres membres :	
NOURA FACIA	MCF
EMMANUEL COQUERY	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de MASTER, spécialité **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET WEB**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
JEAN-MARC PETIT	PR
Autres membres :	
NOURA FACI	MCF
EMMANUEL COQUERY	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de **MASTER**, spécialité **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET WEB**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
JEAN-MARC PETIT	PR
Autres membres :	
NOURA FACI	MCF
EMMANUEL COQUERY	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET WEB**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : SYSTEME D'INFORMATION SPATIALE– (INF2204M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Emmanuel COQUERY	MCF
Autres membres :	
Noura FACI	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET WEB**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : CONNAISSANCE METIER– (INF2178M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Romuald THION	MCF
Autres membres :	
Noura FACI	MCF

UE : ANGLAIS POUR LA RECHERCHE – (TVL2002M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Valérie JAMES	MCF
Autres membres :	
Noura FACI	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET WEB**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : STAGE – (INF2001M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Emmanuel COQUERY	MCF
Autres membres :	
Noura FACI	MCF

UE : DROIT– (INF2014M)

Nom - Prénom	Grade
Président :Yann BERGHEAUD	MCF
Autres membres :	
Noura FACI	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET WEB**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : SERVICE WEB – (INF2018M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Emmanuel COQUERY	MCF
Autres membres :	
Pierre-Antoine CHAMPIN	MCF

UE : SYSTEMES D'INFORMATION PERVASIFS ET INTEROPERABLES– (INF2201M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Emmanuel COQUERY	MCF
Autres membres :	
Noura FACI	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **RTS**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : CONNAISSANCE METIER – (INF2178M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Romuald THION	MCF
Autres membres :	
Carole KNIBBE	MCF

UE : ANGLAIS POUR LA RECHERCHE– (TVL2002M)

Nom - Prénom	Grade
Président : VALERIE JAMES	MCF
Autres membres :	
Marine MINIER	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET WEB**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : SECURITE DANS LES SYSTEMES D'INFORMATION– (INF2005M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Romuald THION	MCF
Autres membres :	
Emmanuel COQUERY	MCF

UE : CONNAISSANCES ET CONTRAINTES– (INF2200M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Emmanuel COQUERY	MCF
Autres membres :	
Mohand Saïd HACID	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2014

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET WEB**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : SYSTEMES D'INFORMATION COLLABORATIFS – (INF2197M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Parisa GHODOUS	PR
Autres membres :	
Emmanuel COQUERY	MCF

UE : FONDAMENTAUX DES BASES DE DONNEES– (INF2199M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Emmanuel COQUERY	MCF
Autres membres :	
Jean-Marc PETIT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET WEB**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : PROTOCOLES APPLICATIFS SUR INTERNET. – (INF2002M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Olivier GLUCK	MCF
Autres membres :	
Emmanuel COQUERY	MCF
Fabien RICO	MCF

UE : FOUILLE DE DONNEES– (INF2010M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Fabien DE MARCHI	MCF
Autres membres :	
Emmanuel COQUERY	MCF
Marc PLANTEVIT	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de **MASTER**, spécialité **INFORMATIQUE GRAPHIQUE ET IMAGE**, parcours **RECHERCHE, 2ème année**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
JEAN-MARC PETIT	PR
Autres membres :	
FLORENCE DENIS	MCF
GILLES GESQUIERE	PR
RAPHAELLE CHAINE	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de **MASTER**, spécialité **INFORMATIQUE GRAPHIQUE ET IMAGE**, parcours **RECHERCHE, 2ème année**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
JEAN-MARC PETIT	PR
Autres membres :	
FLORENCE DENIS	MCF
GILLES GESQUIERE	PR
RAPHAELLE CHAINE	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **MASTER**, spécialité **INFORMATIQUE GRAPHIQUE ET IMAGE**, parcours **RECHERCHE**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
JEAN-MARC PETIT	PR
Autres membres :	
FLORENCE DENIS	MCF
GILLES GESQUIERE	PR
RAPHAELLE CHAINE	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IGI**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : CONNAISSANCE METIER – (INF2178M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Romuald THION	MCF
Autres membres :	
Carole KNIBBE	MCF

UE : ANGLAIS POUR LA RECHERCHE– (TVL2002M)

Nom - Prénom	Grade
Président : VALERIE JAMES	MCF
Autres membres :	
FLORENCE DENIS	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IGI**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : STAGE – (INF2001M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
FLORENCE DENIS	MCF

UE : DROIT– (INF2014M)

Nom - Prénom	Grade
Président :YANN BERGHEAUD	MCF
Autres membres :	
RAPHAELLE CHAINE	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BENHADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IGI**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : RENDU AVANCE– (INF2219M)

Nom - Prénom	Grade
Président : JEAN-CLAUDE IEHL	MCF
Autres membres :	
JEAN-PHILIPPE FARRUGIA	MCF

UE : SIMULATION, ANALYSE ET ANIMATION POUR LA REALITE AUGMENTEE– (INF2220M)

Nom - Prénom	Grade
Président : SAIDA BOUAKAZ	PR
Autres membres :	
BEHZAD SHARIAT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IGI**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : GEOMETRIE DISCRETE TOPOLOGIE ET MAILLAGES– (INF2217M)

Nom - Prénom	Grade
Président : FLORENCE DENIS	MCF
Autres membres :	
GUILLAUME DAMIAND	CR

UE : MODELISATION COMPLEXE– (INF2218M)

Nom - Prénom	Grade
Président : RAPHAELLE CHAINE	PR
Autres membres :	
GILLES GESQUIERE	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IGI**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : ACQUISITION ET TRAITEMENT D'IMAGES – (INF2210M)

Nom - Prénom	Grade
Président : SAIDA BOUAKAZ	PR
Autres membres :	
FLORENT DUPONT	PR

UE : VISION TRIDIMENTIONNELLE, VIDEO ET REALITE AUGMENTEE– (INF2211M)

Nom - Prénom	Grade
Président :ERWAN GUILLOU	MCF
Autres membres :	
SAIDA BOUAKAZ	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IGI**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : MODELISATION GEOMETRIQUE ET RECONSTRUCTION – (INF2208M)

Nom - Prénom	Grade
Président : ELIANE PERNA	MCF
Autres membres :	
BEHZAD SHARIAT	PR

UE : SYNTHESES D'IMAGES 3D– (INF2209M)

Nom - Prénom	Grade
Président : JEAN-CLAUDE IEHL	MCF
Autres membres :	
RAPHAELLE CHAINE	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IGI**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : GEOMETRIE ALGORITHMIQUE – (INF2035M)

Nom - Prénom	Grade
Président : JEAN-MICHEL MOREAU	PR
Autres membres :	
RAPHAELLE CHAINE	PR

UE : METHODES AVANCEES EN IMAGE ET VIDEO– (INF2216M)

Nom - Prénom	Grade
Président : STEPHANE BRES	MCF
Autres membres :	
FLORENCE DENIS	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **MASTER**, spécialité **INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET DECISION**, parcours **RECHERCHE**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
JEAN-MARC PETIT	PR
Autres membres :	
SALIMA HASSAS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de **MASTER**, spécialité **INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET DECISION**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
JEAN-MARC PETIT	PR
Autres membres :	
SALIMA HASSAS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de **MASTER**, spécialité **INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET DECISION**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
JEAN-MARC PETIT	PR
Autres membres :	
SALIMA HASSAS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IADE**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : SMART ENVIRONNEMENTS : DATA, SERVICES AND INTELLIGENT SYSTEM– (INF2182M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Salima HASASS	PR
Autres membres :	
Lionel Medini	MCF
Michaël Mrissa	MCF (IUT)

UE : FONDAMENTAUX MATHEMATIQUES POUR LA MODELISATION INFORMATIQUE – (INF2183M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Alexandre AUSSEM	PR
Autres membres :	
Haytham EL GHAZEL	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IADE**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : INGENIERIE DES SYSTEMES D'ENTREPRISE ETENDUE – (INF2180M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Yacine OUZROUT	MCF
Autres membres :	
Salima HASSAS	PR
BAUDOIN DAFLON	MCF

UE : GRAPHES ET APPLICATIONS– (INF2181M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Hamamache KHEDDOUCI	PR
Autres membres :	
Brice EFFANTIN	MCF
Hamida LAGRAA	MCF
Alexandre AUSSEM	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IADE**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : INGENIERIE DES SYSTEMES INTELLIGENTS. – (INF2179M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Alain MILLE	PR
Autres membres :	
Salima Hassas	PR
Pierre-Antoine Champin	MCF

UE : RESOLUTION DE PROBLEMES COMBINATOIRES– (INF2045M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Samba NDOJH-NDIAYE	MCF
Autres membres :	
Salima Hassas	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IADE**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : CONNAISSANCE METIER – (INF2178M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Romuald THION	MCF
Autres membres :	
Salim HASSAS	PR

UE : STAGE– (INF2001M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Salima HASSAS	PR
Autres membres :	
Pierre-Antoine CHAMPIN	MCF
Yacine OUZROUT	MCF
Haytham EL GHAZEL	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IADE**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : DROIT – (INF2014M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Yann BERGHEAUD	MCF
Autres membres :	
Salima HASSAS	PR

UE : ANGLAIS POUR LA RECHERCHE– (TVL2002M)

Nom - Prénom	Grade
Président : VALERIE JAMES	MCF
Autres membres :	
Salima HASSAS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IADE**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : INTELLIGENCE ARTIFICIELLE BIO-INSPIREE – (INF2190M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Salim HASSAS	PR
Autres membres :	
Guillaume BESLON	PR

UE : CONNAISSANCES ET ADAPTATION DANS LES EIAH– (INF2191M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Marie Lefevre	MCF
Autres membres :	
Benoit ENCELLE	MCF
Elise LAVOUE	MCF
Karim SEHABA	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IADE**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : DECOUVERTES DE CONNAISSANCES ET FOUILLES DE DONNEES – (INF2188M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Marc PLANTEVIT	MCF
Autres membres :	
Alexandre AUSSEM	PR

UE : INGENIERIE DE CONNAISSANCES D'EXPERIENCES TRACEES– (INF2189M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Pierre-Antoine CHAMPIN	MCF
Autres membres :	
Marie Lefevre	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Directeur du Département,

Le Président,

Hamda BEN HADID

Samir AKKOUCHE

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IADE**, parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : SYSTEME D'INFORMATION POUR LA CHAINE LOGISTIQUE – (INF2186M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Valérie BOTTA-GENOULAZ	PR
Autres membres :	
Yacine OUZROUT	MCF
Salima HASSAS	PR

UE : PILOTAGE DES ORGANISATIONS DE RESSOURCES MATERIELLES ET HUMAINES – (INF2187M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Alain GUINET	PR
Autres membres :	
Lorraine TRILLING	MCF
Salima HASSAS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,
Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER**, spécialité **IADE** parcours **RECHERCHE,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : ORGANISATION DES SYSTEMES DE PILOTAGE ET DES SYSTEMES PHYSIQUES – (INF2184M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Arman BABOLI	MCF
Autres membres :	
Alain GUINET	PR
Salima HASSAS	PR

UE : MODELES STATISTIQUES POUR L'AIDE A LA DECISION– (INF2185M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Alexandre AUSSEM	PR
Autres membres :	
Haytham EL GHAZEL	MCF
Khalid BENABDSELEM	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1** et **2** du diplôme de **PANIST, 1ère** année, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : Agnieszka TONA	MCF LYON1
Benoit EPRON	MCF ENSSIB
Autres membres :	
Thierry LAFOUGE	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1** du diplôme de **MASTER PANIST 1ère année**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président(e)s : Agnieszka TONA Benoit EPRON	MCF Lyon 1 MCF Enssib
Autres membres :	
Thierry LAFOUGE	PR
Marie-Françoise DEFOSSE	PAST
Mohamed HASSOUN	PR
Marie-France PEYRELONG	MCF
Pascal ROBERT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 2** du diplôme de **MASTER PANIST 1ère année**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président(e)s : Agnieszka TONA Benoit EPRON	MCF Lyon 1 MCF Enssib
Autres membres :	
Thierry LAFOUGE	PR
Sandrine GONIN GIRAUD	MCF
Mireille BLANC	PRAG
Eric GUICHARD	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER PANIST 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : TEXTES ET FORMALISMES – (INF1049M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Agnieszka TONA	MCF
Autres membres :	
Thierry LAFOUGE	PR

UE : CONTEXTES DE LA MEDIATION DOCUMENTAIRE– (INF1050M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Benoît EPRON	MCF ENSSIB
Autres membres :	
Marie-France PEYRELON	MCF ENSSIB

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER PANIST 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : TRAITEMENT ET EXPLOITATION DE L'INFORMATION ET SYSTEMES D'INFORMATION – (INF1051M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Thierry LAFOUGE	PR
Autres membres :	
Pascal ROBERT	PR ENSSIB
Agnieszka TONA	MCF

UE : MATHEMATIQUES ET CULTURE SCIENTIFIQUE

Nom - Prénom	Grade
Président : Thierry LAFOUGE	PR
Autres membres :	
Emmanuel BEYOU	MCF ENSSIB
Sandrine GONIN-GIRAUD	MCF ENSSIB
Daniel GUINET	PR
Eric GUICHARD	MCF ENSSIB

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER PANIST 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : APPROCHE HISTORIQUE ET CONCEPTUELLE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHEQUES (INF1054M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Eric GUICHARD	MCF ENSSIB
Autres membres :	
Pascal ROBERT	PR ENSSIB

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER PANIST 1ère année**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : ANGLAIS DES AFFAIRES – (TVL1002M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Mireille BLANC	MCF
Autres membres :	
Thierry LAFOUGE	PR

UE : GESTION DE PROJETS DOCUMENTAIRES – (INF1056M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Marie-France PEYRELONG	MCF ENSSIB
Autres membres :	
Mohamed HASSOUN	PR ENSSIB

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **MASTER SIBIST**, parcours **PROFESSIONNEL**, 2ème année, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : Thierry LAFOUGE/ Pascal ROBERT	PR/PR
Autres membres :	
Marie-Françoise DEFOSSE	PAST
Omar LAROUK	MCF
Marie-France PEYRELONG	MCF
Mireille BLANC	PRAG
Sandrine GONIN GIRAUD	MCF
Benoît EPRON	MCF
Mohamed HASSOUN	PR
Agnieszka TONA	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le vice Président du conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de **MASTER SIB 2ème année**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : Pascal ROBERT	PR
Thierry LAFOUGE	PR
Autres membres :	
Eric GUICHARD	MCF
Omar LAROUK	MCF
Christine MICHEL	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de **MASTER SIBIST 2ème année**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : Pascal ROBERT	PR
Thierry LAFOUGE	PR
Autres membres :	
Benoit EPRON	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER SIBIST** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : VEILLE ET INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE – (INF2223M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Thierry LAFOUGE	PR
Autres membres :	
Pablo GENSEN	PR ENS

UE : MEMOIRE D'ENTREPRISE : METHODES ET OUTILS– (INF2224M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Christine MICHEL	MCF INSA
Autres membres :	
Thierry LAFOUGE	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2014

Pour le Président et par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER SIBIST** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : DES USAGES A L'APPLICATION WEB – (INF2225M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Agnieszka TONA	MCF
Autres membres :	
Aurélie OLIVESI	MCF

UE : TECHNOLOGIE WEB ET ACCES A L'APPLICATION NUMERIQUE – (INF2226M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Omar LAROUK	MCF ENSSIB
Autres membres :	
Pascal ROBERT	PR ENSSIB

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER SIBIST** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : EDITION NUMERIQUE– (INF2227M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Benoît EPRON	MCF ENSSIB
Autres membres :	
Chloé GERARD	PAST ENSSIB

UE : USAGE DE L'INFORMATIQUE ET DE L'INTERNET – (INF2228M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Eric GUICHARD	MCF ENSSIB
Autres membres :	
Pascal ROBERT	PR ENSSIB

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER SIBIST** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : STAGE ET INSERTION PROFESSIONNELLE – (INF2229M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Thierry LAFOUGE	PR
Autres membres :	
Pascal ROBERT	PR ENSSIB

UE :– ()

Nom - Prénom	Grade
Président :	
Autres membres :	

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2013

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **LICENCE PROFESSIONNELLE DOCUMENTATION ET INFORMATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES** est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : AGNIESZKA TONA	MCF
Autres membres :	
THIERRY LAFOUGE	PR
CHERIFA BOUKACEM	MCF
VIRGINIE SOLDAT	EXT UCBL
PASCAL BADOR	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 1 et 2** de **LICENCE PROFESSIONNELLE DOCUMENTATION ET INFORMATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES** est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : AGNIESZKA TONA	MCF
Autres membres :	
CHERIFA BOUKACEM	MCF
PASCAL BADOR	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement de LICENCE PROFESSIONNELLE DOCUMENTATION ET INFORMATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES** est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : DESCRIPTION DES DOCUMENTS – (INF101LP)

Nom - Prénom	Grade
Président : Agnieszka TONA	MCF
Autres membres :	
Virginie SERRE	VACATAIRE

UE : GESTION D'UNE UNITE DOCUMENTAIRE– (INF102LP)

Nom - Prénom	Grade
Président : Marie France PEYRELON	MCF
Autres membres :	
Christian PREVOST	VACATAIRE

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** de **LICENCE PROFESSIONNELLE DOCUMENTATION ET INFORMATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES** est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : RECHERCHE INFORMATIQUE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE – (INF103LP)

Nom - Prénom	Grade
Président : Chérifa BOUKACEM	MCF
Autres membres :	
Pascal BADOR	MCF

UE : METHODES ET OUTILS INFORMATIQUES APPLIQUES A LA DOCUMENTATION – (INF104LP)

Nom - Prénom	Grade
Président : Thierry LAFOUGE	PR
Autres membres :	
Agnieszka TONA	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BENMADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** de **LICENCE PROFESSIONNELLE DOCUMENTATION ET INFORMATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES** est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : OUTILS POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE– (INF105LP)

Nom - Prénom	Grade
Président : Eric GUINET	PR
Autres membres :	
Valérie JAMES	MCF

UE : PROJET TUTORE – (INF201LP)

Nom - Prénom	Grade
Président : Thierry LAFOUGE	PR
Autres membres :	
Michel LALLIARD	PAST

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** de **LICENCE PROFESSIONNELLE DOCUMENTATION ET INFORMATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES** est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : STAGE – (INF202LP)

Nom - Prénom	Grade
Président : Agnieszka TONA	MCF
Autres membres :	
Thierry LAFOUGE	PR

UE :

Nom - Prénom	Grade
Président :	
Autres membres :	

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 13 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Hamda BEN HADID

Le Président

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **MASTER**, spécialité **COMPETENCES COMPLEMENTAIRES EN INFORMATIQUE**, parcours **PROFESSIONNEL SIP**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : PARISA GHODOUS	PR
Autres membres :	
JEAN-PATRICK GELAS	MCF
BEHZAD SHARIAT	PR
ELIANE PERNA	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de **MASTER**, spécialité **COMPETENCES COMPLEMENTAIRES EN INFORMATIQUE**, parcours **PROFESSIONNEL SIP**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : PARISA GHODOUS	PR
Autres membres :	
JEAN-PATRICK GELAS	MCF
ELIANE PERNA	MCF
BEHZAD SHARIAT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Le Président

Pour le Président et par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de **MASTER**, spécialité **COMPETENCES COMPLEMENTAIRES EN INFORMATIQUE**, parcours **PROFESSIONNEL SIP**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : PARISA GHODOUS	PR
Autres membres :	
JEAN-PATRICK GELAS	MCF
ELIANE PERNA	MCF
BEHZAD SHARIAT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de **MASTER**, spécialité **COMPETENCES COMPLEMENTAIRES EN INFORMATIQUE**, parcours **PROFESSIONNEL SIRR**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : PARISA GHODOUS	PR
Autres membres :	
JEAN-PATRICK GELAS	MCF
ISABELLE GUERIN-LASSOUS	PR
BEHZAD SHARIAT	PR
ELIANE PERNA	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de **MASTER**, spécialité **COMPETENCES COMPLEMENTAIRES EN INFORMATIQUE**, parcours **PROFESSIONNEL SIRR**, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : PARISA GHODOUS	PR
Autres membres :	
JEAN-PATRICK GELAS	MCF
ISABELLE GUERIN-LASSOUS	PR
ELIANE PERNA	MCF
BEHZAD SHARIAT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de **MASTER**, spécialité **COMPETENCES COMPLEMENTAIRES EN INFORMATIQUE** parcours **PROFESSIONNEL SIRR**, 2ème année, est composé comme il suit,
pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
Président : PARISA GHODOUS	PR
Autres membres :	
JEAN-PATRICK GELAS	MCF
ISABELLE GUERIN-LASSOUS	PR
ELIANE PERNA	MCF
BEHZAD SHARIAT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER CCI**, spécialités **SIRR et SIP**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : RESEAUX – (INF2235M)

Nom - Prénom	Grade
Président : JEAN PATRICK GELAS	MCF
Autres membres :	
ISABELLE GUERIN LASSOUS	PR
PARISA GHODOUS	PR

UE : SECURITE ET ADMINISTRATION DES RESEAUX– (INF2114M)

Nom - Prénom	Grade
Président : JEAN PATRICK GELAS	MCF
Autres membres :	
PARISA GHODOUS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER CCI**, spécialités **SIRR et SIP**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : INITIATION AUX SYSTEMES D'INFORMATION POUR LA PRODUCTION – (INF2117M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
ELIANE PERNA	MCF
PARISA GHODOUS	PR

UE : INTEGRATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION– (TVL2236M)

Nom - Prénom	Grade
Président : PARISA GHODOUS	PR
Autres membres :	
ELIANE PERNA	MCF
BEHZAD SHARIAT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER CCI**, spécialités **SIRR et SIP**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

.

UE : ANGLAIS DES AFFAIRES– (TVL2003M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Parisa GHODOUS	PR
Autres membres :	
Valérie JAMES	MCF
Jean-Patrick GELAS	MCF

UE : STAGE– (INF2242M)

Nom - Prénom	Grade
Président : Jacques BONNEVILLE	MCF
Autres membres :	
Parisa GHODOUS	PR
Jean-Patrick GELAS	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Le Président,

Hamda BEN HADID

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER CCI**, spécialités **SIRR et SIP**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : ERP/SAP – (INF2237M)

Nom - Prénom	Grade
Président : PARISA GHODOUS	PR
Autres membres :	
ELIANE PERNA	MCF
BEHZAD SHARIAT	PR

UE : GESTION DE PRODUCTION ASSISTEE PAR ORDINATEUR– (INF2120M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
FLORENCE PERRAUD	MCF
PARISA GHODOUS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER CCI**, spécialités **SIRR et SIP**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : PROGRAMMATION OO JAVA – (INF2241M)

Nom - Prénom	Grade
Président : JEAN PATRICK GELAS	MCF
Autres membres :	
PARISA GHODOUS	PR
BEHZAD SHARIAT	PR
Hamid LADJAL	MCF

UE : INTERNET IMAGE ET WEB– (INF2107M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
JEAN PATRICK GELAS	MCF
PARISA GHODOUS	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER CCI**, spécialités **SIRR et SIP**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : ALGORITHMIQUE ET PROGRAMMATION– (INF2129M)

Nom - Prénom	Grade
Président : BEHZAD SHARIAT	PR
Autres membres :	
ELIANE PERNA	MCF
PARISA GHODOUS	PR

UE : INTRODUCTION AUX SYSTEMES D'EXPLOITATION ET RESEAUX– (INF2245M)

Nom - Prénom	Grade
Président : PARISA GHODOUS	PR
Autres membres :	
JEAN PATRIK GELAS	MCF
LAURE GONNORD	MCF

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice-Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER CCI**, spécialités **SIRR et SIP**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : CONCEPTION DES SYSTEMES D'INFORMATION – (INF2108M)

Nom - Prénom	Grade
Président : PARISA GHODOUS	PR
Autres membres :	
JEAN PATRIK GELAS	MCF
BEHZAD SHARIAT	PR
	PR

UE : SYSTEMES DE GESTION DE BASES DE DONNEES– (INF2233M)

Nom - Prénom	Grade
Président : PARISA GHODOUS	PR
Autres membres :	
JEAN PATRIK GELAS	MCF
BEHZAD SHARIAT	PR
	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département INFORMATIQUE

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de **MASTER CCI**, spécialités **SIRR et SIP**, parcours **PROFESSIONNEL,** est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

.

UE : BASES DE DONNEES REPARTIES– (INF2111M)

Nom - Prénom	Grade
Président : PARISA GHODOUS	PR
Autres membres :	
NICOLAS LUMINEAU	MCF
JEAN PATRICK GELAS	MCF

UE : SYSTEMES D'INFORMATION COOPERATIFS, INTEROPERABILITE– (INF2234M)

Nom - Prénom	Grade
Président : PARISA GHODOUS	PR
Autres membres :	
JEAN PATRIK GELAS	MCF
BEHZAD SHARIAT	PR

Article 2 : Le Directeur du Département d'INFORMATIQUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 11 octobre 2014

Le Directeur du Département,

Samir AKKOUCHE

Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Le Président,

Hamda BEN HADID
François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de Master de Physique 2ème année, spécialité Développement Instrumental Micro et Nano-Technologies, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015 :

Nom - Prénom			Grade
Président :	PREVEL	Brigitte	Maître de Conférences
Autres membres :	BENICHOU	Emmanuel	Maître de Conférences
	DUJARDIN	Christophe	Professeur
	PEREIRA	Antonio	Maître de Conférences
	BENOIT	Jean-Michel	Maître de Conférences

Article 2 : Le Directeur du Département de Physique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 6 novembre 2014.

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD Département de Physique LYON 1

Le Directeur du Département,

Jean-Claude PLENET

Le Président,

François-Noël Gilly

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de Master de Physique 2ème année, spécialité Développement Instrumental Micro et Nano-Technologies, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015 :

Nom - Prénom			Grade
Président :	PREVEL	Brigitte	Maître de Conférences
Autres membres :	BENICHOU	Emmanuel	Maître de Conférences
	DUJARDIN	Christophe	Professeur
	PEREIRA	Antonio	Maître de Conférences
	BENOIT	Jean-Michel	Maître de Conférences

Article 2 : Le Directeur du Département de Physique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 6 novembre 2014.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD Département de Physique LYON 1

Jean-Claude PLENET

Le Président,

François-Noël Gilly

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Master de Physique 2ème année, spécialité Développement Instrumental Micro et Nano-Technologies, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015 :

Nom - Prénom			Grade
Président :	PREVEL	Brigitte	Maître de Conférences
Autres membres :	BENICHOU	Emmanuel	Maître de Conférences
	DUJARDIN	Christophe	Professeur
	PEREIRA	Antonio	Maître de Conférences
	BENOIT	Jean-Michel	Maître de Conférences

Article 2 : Le Directeur du Département de Physique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 6 novembre 2014

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 – Département de Physique

Le Directeur du Département,

Jean-Claude PLENET

Le Président,

François-Noël Gilly

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master, spécialité Développement Instrumental Micro et Nano-Technologies, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : Instrumentation – PHY2136M

Nom - Prénom			Grade
Président :	BENICHOU	Emmanuel	Maître de Conférences
Autres membres :	PREVEL	Brigitte	Maître de Conférences
	DUJARDIN	Christophe	Professeur

UE : Systèmes Micro et Nano-échelle et applications – PHY2135M

Nom - Prénom			Grade
Président :	BENOIT	Jean-Michel	Maître de Conférences
Autres membres :	PREVEL	Brigitte	Maître de Conférences
	PEREIRA	Emmanuel	Maître de Conférences

UE : Elaboration et caractérisation des composants – PHY2137M

Nom - Prénom			Grade
Président :	PEREIRA	Emmanuel	Maître de Conférences
Autres membres :	PREVEL	Brigitte	Maître de Conférences
	BENOIT	Jean-Michel	Maître de Conférences

UE : Connaissance des entreprises – PHY2139M

Nom - Prénom			Grade
Président :	PREVEL	Brigitte	Maître de Conférences
Autres membres :	MONASSIER	Patrick	PAST
	DUJARDIN	Christophe	Professeur

UE : Communication en anglais pour l'industrie – PHY2166M

Nom - Prénom			Grade
Président :	BOULON	Joline	Maître de Conférences
Autres membres :	PREVEL	Brigitte	Maître de Conférences
	BENICHOU	Emmanuel	Maître de Conférences

UE : Gestion de projet – PHY2138M

Nom - Prénom			Grade
Président :	DUJARDIN	Christophe	Professeur
Autres membres :	PREVEL	Brigitte	Maître de Conférences
	MONTAGNON	Sylvie	Entreprise OREH Conseil

UE : Gestion de projet en milieu industriel – PHY2167M

Nom - Prénom			Grade
Président :	PREVEL	Brigitte	Maître de Conférences
Autres membres :	DUJARDIN	Christophe	Professeur
	MONTAGNON	Sylvie	Entreprise OREH Conseil

UE : Stage en milieu industriel – PHY2134M

Nom - Prénom			Grade
Président :	BENOIT	Jean-Michel	Maître de Conférences
Autres membres :	PREVEL	Brigitte	Maître de Conférences
	PEREIRA	Emmanuel	Maître de Conférences

UE : Alternance en industrie – PHY2168M

Nom - Prénom			Grade
Président :	PREVEL	Brigitte	Maître de Conférences
Autres membres :	GUY	Stephan	Professeur
	BLANCHARD	Nicholas	Ingénieur CNRS

Article 2 : Le Directeur du Département de Physique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 6 novembre 2014

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 – Département de Physique

Le Directeur du Département,

Jean-Claude PLENET

Le Président,

François-Noël Gilly

FACULTÉ des Sciences et Technologies
Dpt Physique

Villeurbanne le 6 novembre 2014

Expéditeur :	**Destinataire :**
Service Scolarité Département de Physique Bâtiment Lippmann Faculté des Sciences et Technologies Tel : 04 72 43 26 89 E-mail : scolarité.physique@univ-lyon1.fr	DEVU A l'attention de Sophie SCHMITT Responsable Administration de la Formation Bâtiment Le Quai 43

BORDEREAU D'ENVOI

	DESIGNATION DES PIECES	OBSERVATIONS
	Merci de trouver pour le M2 de Physique spécialité SYVIC les arrêtés suivants : - Jury de semestre 3 - Jury de semestre 4 - Jury de diplôme - Jury d'UE	Pour signature du Président

Bien cordialement,

LE SERVICE SCOLARITE

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 3** du diplôme de Master de Physique 2ème année, spécialité Synthèse, Vieillissement et Caractérisation des Matériaux du Nucléaire, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015 :

Nom - Prénom			Grade
Président :	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences
Autres membres :	DAVESNE	Dany	Professeur
	PLENET	Jean-Claude	Professeur
	PIPON	Yves	Maître de Conférences
	GAVARINI	Stéphane	Maître de Conférences
	COURBON	Joël	Professeur INSA de Lyon

Article 2 : Le Directeur du Département de Physique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 6 novembre 2014.

Le Directeur du Département,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 – Département de Physique

Jean-Claude PLENET

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du semestre 4** du diplôme de Master de Physique 2ème année, spécialité Synthèse, Vieillissement et Caractérisation des Matériaux du Nucléaire, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015 :

Nom - Prénom			Grade
Président :	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences
Autres membres :	GAVARINI	Stéphane	Maître de Conférences
	COURBON	Joël	Professeur INSA de Lyon

Article 2 : Le Directeur du Département de Physique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 6 novembre 2014

Le Directeur du Département,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD Département de Physique LYON 1

Jean-Claude PLENET

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution du diplôme** de Master de Physique 2ère année, spécialité Synthèse, Vieillissement et Caractérisation des Matériaux du Nucléaire, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

	Nom - Prénom		Grade
Président :	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences
Autres membres :	BREVET	Pierre-François	Professeur
	PLENET	Jean-Claude	Professeur
	GAVARINI	Stéphane	Maître de Conférences
	COURBON	Joël	Professeur INSA de Lyon

Article 2 : La Directrice du Département de Physique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 6 novembre 2014

Le Directeur du Département,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD Département de Physique LYON 1

Jean-Claude PLENET

Le Président,

François-Noël GILLY

Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président,
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur du Département de Physique

ARRETE

Article 1 : le jury d'examen **pour l'attribution des Unités d'Enseignement** du diplôme de Master de Physique 2ère année, spécialité Synthèse, Vieillissement et Caractérisation des Matériaux du Nucléaire, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

UE : Sûreté et Radioprotection – PHY2130M

Nom - Prénom			Grade
Président :	TESTA	Etienne	Maître de Conférences
Autres membres :	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences

UE : Physique des défauts dans les solides – PHY2149M

Nom - Prénom			Grade
Président :	PLENET	Jean-Claude	Professeur
Autres membres :	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences

UE : Mécanique des Matériaux – PHY2150M

Nom - Prénom			Grade
Président :	COURBON	Joël	Professeur INSA de Lyon
Autres membres :	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences

UE : Analyse par faisceaux d'ions – PHY2151M

Nom – Prénom			Grade
Président :	GAVARINI	Stéphane	Maître de Conférences
Autres membres :	LEONARD	Didier	Professeur

UE : Technique d'analyse structurale et structurelle – PHY2152M

Nom – Prénom			Grade
Président :	GAVARINI	Stéphane	Maître de Conférences
Autres membres :	PANCZER	Gérard	Professeur

UE : Energie Nucléaire et Cycle Electronucléaire – PHY2155M

	Nom – Prénom		Grade
Président :	LAKTINEH	Imad	Professeur
Autres membres :	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences

UE : Enjeux des Réacteurs Futurs – PHY2156M

	Nom – Prénom		Grade
Président :	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences
Autres membres :	GAVARINI	Stéphane	Maître de Conférences

UE : Modélisation du Comportement des Radioéléments dans les Matériaux – PHY2157M

	Nom – Prénom		Grade
Président :	DAVESNE	Dany	Professeur
Autres membres :	PIPON	Yves	Maître de Conférences

UE : Vieillissement des Matériaux – PHY2158M

	Nom – Prénom		Grade
Président :	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences
Autres membres :	GAVARINI	Stéphane	Maître de Conférences

UE : Matériaux du Nucléaire : choix et synthèse – PHY2159M

	Nom – Prénom		Grade
Président :	PIPON	Yves	Maître de Conférences
Autres membres :	BERERD	Nicolas	Maître de Conférences

UE : Stage M2 – PHY2162M

	Nom – Prénom		Grade
Président :	MILLARD-PINARD	Nathalie	Maître de Conférences
Autres membres :	GAVARINI	Stéphane	Maître de Conférences

Article 2 : Le Directeur du Département de Physique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 6 novembre 2014

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 – Département de Physique

Le Directeur du Département,

Jean-Claude PLENET

Le Président,

François-Noël GILLY